



ANNALÉS

DE

l'Académie Royale d'Archéologie

DE

BELGIQUE.

LXVI

6° SÉRIE. — TOME VI. — 1° et 2° LIVRAISONS.



ANVERS

IMPRIMERIE VAN HILLE ET MARIEN, RUE ZIRK, 35.
1914.

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5 centimes
" velin	8 "
Couverture non imprimée	1 "
" imprimée	5 "

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5 centimes
" velin	8 "

<i>Brochage:</i> par feuille	2 centimes
" Encartage des planches: par planche	2 "

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

ANNALES
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE

ANNALES

DE

l'Académie Royale d'Archéologie

DE

BELGIQUE.

LXVI.

6^e SÉRIE. — TOME VI.



ANVERS

IMPRIMERIE VAN HILLE ET MARIEN, RUE ZURK, 35.

1914.

Académie royale d'Archéologie de Belgique

Composition du bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1914

PRÉSIDENT ANNUEL :

M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck d'Elseghem.

VICE-PRÉSIDENT :

M. Bergmans.

SECRÉTAIRE ET BIBLIOTHÉCAIRE :

M. Fernand Donnet.

TRÉSORIER :

M. Edm. Gendens.

CONSEIL.

CONSEILLERS SORTANT EN 1917 :

Messieurs,

A. De Ceuleneer.
Alph. de Witte,
Alph. Goovaerts,

chanoine **van Caster,**
Bergmans,
vicomte **de Ghellinck Vaernewyck.**

CONSEILLERS SORTANT EN 1920 :

Messieurs,

Pirenne,
Fernand Donnet,
Edm. Gendens,

Max Rooses,
L. Stroobant,
Paul Saintenoy.

CONSEILLERS SORTANT EN 1923 :

Messieurs,

A. Blomme,
L. Blomme,
Eug. Scil de Moriamé,

baron de Borrekens
chanoine van den Gheyn,
Willemsen.

COMMISSIONS.

COMMISSION DES PUBLICATIONS :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,** **Bergmans,**
Edm. Gendens, **A. Blomme,**
Fernand Donnet, **Max Rooses.**

COMMISSION DES FOUILLES :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,** **H. Siret,**
Hasse, **Willemsen,**
Fernand Donnet, **Stroobant.**

COMMISSION DES FINANCES :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,** **Edm. Gendens,**
Fernand Donnet, **A. De Ceuleneer,**
L. Blomme, **chanoine van Caster.**

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,** **A. Blomme,**
Fernand Donnet, **baron de Borrekens,**
Bergmans, **chanoine van Caster.**

MEMBRES TITULAIRES.

Messieurs,

1. **Grandgaignage, E.**, directeur honoraire de l'Institut supérieur de commerce, Anvers, 51, rue Ommeganck. 1870 (1868)*
2. **De Ceuleneer, Ad.**, professeur honoraire à l'Université, Gand, 5, rue de la Confrérie. 1876 (1871)
3. **Rooses, Max**, conservateur du Musée Plantin-Moretus, Anvers, 83, rue de la Province (Nord) 1881 (1877)
4. **Goovaerts, Alph.**, archiviste-général honor. du royaume. Etterbeek. 27, rue Beckers. 1883 (1877)
5. **Kurth, God.**, directeur de l'Institut historique belge à Rome. 1886 (1877)
6. **Soil de Moriamé, Eng.**, président du tribunal de 1^{re} instance, Tournai. 45, rue Royale. 1888 (1883)
7. **Blomme, Arthur**, président honoraire du tribunal de 1^{re} instance, Termonde, 1889 (1870)
8. **de Witte, Alphonse**, secrétaire de la Société royale de Numismatique, Bruxelles, 55, rue du Trône. 1889 (1888)
9. **Siret, Henri**, ingénieur, Bruxelles, 27, avenue Brugman. 1889 (1888)
10. **van Caster**, (chanoine), Malines, boulevard Henri Speecq, 34. 1891 (1888)
11. **Destrée Jos.**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 123, chaussée St.-Pierre. 1891 (1889)
12. **Geefs, Eng.**, architecte, Anvers, 10, rue Saint-Vincent. 1891 (1880)
13. **Gudens, Edm**, archiviste des Hospices civils et de l'Eglise Notre Dame, Anvers, 32, rue de l'Empereur. 1892 (1891)
14. **Donnet, Fernand**, administrateur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 45, rue du Transvaal. 1892 (1890)
15. **de Borrekens**, (baron **Constant**), membre du Conseil héraldique, Anvers, 34, longue rue Neuve. 1894 (1893)
16. **Errera P.**, avocat, Bruxelles, 14, rue Royale. 1895 (1888)
17. **de Ghellinck Vaernewyck d'Elseghem**, (vicomte **Amaury**), château d'Elseghem (près Audenaerde). 1895 (1891)

(*) La première date est celle de l'élection comme membre titulaire. La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre correspondant régénéré.

18. **Saintenoy, Paul**, architecte, professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Bruxelles, 219, rue de l'Arbre bénit. 1896 (1891)
19. **de Behault de Dornon, Armand**, Saint-Gilles, Bruxelles, 92, rue d'Espagne. 1896 (1893)
20. **de Pauw, Nap.**, procureur-général honoraire, Gand, 279, rue des Violettes. 1896 (1889)
21. **Van Kuyck, F.**, artiste peintre, Anvers, 11, rue Albert von Bary. 1896 (1889)
22. **van Overloop, Eug.**, conservateur en chef des Musées du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 6, rue de l'Armée. 1896 (1889)
23. **van den Gheyn**, (chanoine), directeur-général des œuvres eucharistiques, Gand, 10, rue du Miroir 1896 (1893)
24. **de Jonghe**, (vicomte B.), président de la Société royale de Numismatique, Bruxelles, 60, rue du Trône. 1896 (1894)
25. **Bergmans, Paul**, bibliothécaire à la Bibliothèque et attaché de cours à l'Université. Gand, 29, rue de la Forge. 1900 (1897)
26. **Blomme, Léonard**, architecte, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts, Anvers. 17, rue du Roi. 1901 (1896)
27. **Stroobant, L.**, directeur des colonies agricoles de bienfaisance de Wortel et Merxplas, Président de la Société d'archéologie Taxandria, Merxplas. 1903 (1896)
28. **Vander Ouderaa, P.**, artiste-peintre, professeur à l'Institut supérieur des Beaux-Arts, Anvers; 56, avenue Plantin. 1904 (1891)
29. **Pirene, H.**, professeur à l'Université, Gand, 132, rue Neuve Saint-Pierre. 1906 (1903)
30. **Laenen**, (chanoine), archiviste de l'Archevêché, Malines, 140, boulevard des Arbalétriers. 1906 (1900)
31. **Kintsschots, L.**, Anvers, 74, avenue du Commerce. 1906 (1901)
32. **Comhaire, Ch.-J.**, Liège, 85, en Féronstrée. 1908 (1894)
33. **Willemsen, G.**, référendaire, Saint-Nicolas (Waes). 1908 (1903)
34. **Matthien, E.**, avocat, Enghien. 1908 (1886)
35. **van Doorslaer**, docteur, Malines, 34, rue des Tanneurs. 1908 (1906)
36. **Hulin de Loo, G.**, professeur à l'Université de Gand, 3, place de l'Université. 1912 (1906)

37. **Casier, Joseph**, Gand, 3, rue des Deux Ponts. 1912 (1906)
38. **Berlière O. S. B. (dom Ursmer)**, conservateur en chef de
la Bibliothèque Royale. Louvain, Abbaye du
Mont-César, 1913 (1904)
39. **N...**
40. **N...**

MEMBRES CORRESPONDANTS REGNICOLES.

Messieurs,

1. **van den Branden, F., -Jos.**, archiviste honoraire de la ville d'Anvers,
44, rue de Moy. 1875.
2. **Fredericq, P.**, professeur à l'Université, Gand, 9, rue de la Bou-
tique. 1883.
3. **D^r Jacques V.**, président de la Société d'anthropologie, Bruxelles,
42, rue du Commerce.
4. **van de Castele**, conservateur honoraire des Archives de l'Etat,
Liège 1884.
5. **de Radigès de Chenneviève, H**, Namur, Faubourg Sainte-Croix 1888.
6. **Siret, Louis**, ingénieur, Anvers, rue Jordaens. 1888.
7. **Cnmont, G**, avocat, Saint-Gilles (Bruxelles), 19, rue de l'Aqueduc,
1889.
8. **Van Speybroeck** (l'abbé **A.**), aumônier de la garnison, Bruges,
4, Dyver, 1889.
9. **La Haye, L.**, conservateur des Archives de l'Etat, Liège. 1890.
10. **de Loë** (le baron **Alfred**), conservateur au Musée du Parc du Cin-
quantenaire, Etterbeek, 82, avenue d'Auderghem. 1890.
11. **Combaz, P.**, major, Bruxelles. 10, rue de la Banque. 1891.
12. **Bilmeyer, Jules**, architecte, Berchem-Anvers, avenue de la Chapelle.
1894.
13. **Naveau, L.**, château de Bommershoven par Jesseren. 1894.
14. **Tahon, V.**, ingénieur, Bruxelles, rue Breydel, 40^a. 1894.
15. **Daniels** (abbé **P.**), Hasselt, Béguinage. 1895.
16. **Le Grelle** (comte **Oscar**), Anvers, rue des Pinsons. 1896.
17. **Nève Jos.**, directeur honoraire des Beaux-Arts, Bruxelles, 36, rue
aux Laines, 1896.

18. **Gaillard, Ed.**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, Gand, 24, quai Ter Plaeten. 1898.
19. **Cloquet, L.**, professeur à l'Université, Gand, 9, boulevard Léopold. 1899.
20. **van Ortrov, F.**, professeur à l'Université, Gand, 35, quai des Moines. 1899.
21. **van der Haegen, Victor.** archiviste de la ville, Gand, 77, rue de la Colline. 1900.
22. **Maeterlinck, L.**, conservateur du Musée de Peinture, Gand, 6, rue du Compromis. 1901.
23. **Cumont, Franz**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 75, rue Montoyer. 1902.
24. **Waltzing, J.-P.**, professeur à l'Université, Liège, 9, rue du Parc. 1902.
25. **Dubois Ernest**, directeur de l'Institut supérieur de commerce. Anvers, 36, rue de Vrière. 1904.
26. **Maere** (chanoine **René**), professeur à l'Université, Louvain, 3, rue Kraken. 1904.
27. **Zech** (abbé **Maurice**), professeur de philosophie, Bruxelles, rue Stévin, 53, 1906.
28. **Coninckx, H.**, Malines, 11, rue du Ruisseau, 1906.
29. **Heins, Armand**, artiste-peintre, Gand, 26, rue Basse. 1906.
30. **Bernays, Edouard**, avocat, Anvers, 33, avenue van Eyck. 1907.
31. **Warichez** (abbé **J.-P.**), archiviste de la cathédrale et de l'Evêché, Tournai, 17, rue du Chambge. 1907.
32. **Sibenaler, J.**, Bruxelles, rue Potagère, 163. 1907.
33. **Jansen** (le chanoine **J.-E.**), curé, Beuzet près Gembloux. 1908.
34. **de Pierpont. Ed.**, château de Rivière (par Lustin). 1908.
35. **Fris, V.**, professeur à l'Athénée royal, Gand, 45, quai Ter Plaeten. 1908.
36. **Dilis, Emile**, Anvers, 98, longue rue Neuve. 1908.
37. **Paris, Louis**, conservateur à la Bibliothèque royale, 39, rue d'Arlon, Bruxelles.
38. **Hasse, Georges**, médecin-vétérinaire du gouvernement, 28, avenue de la Chapelle, Berchem. 1910.
39. **Atvin, Fréd.**, conservateur à la Bibliothèque royale, Uccle-Bruxelles, avenue Beau Séjour, 1911.

40. **Van Bastelaer, René**, conservateur à la Bibliothèque royale, Bruxelles, 22, rue Darwin, 1911.
41. **Van Henrck, Emile**, Anvers, 6, rue de la Santé, 1911.
42. **Lonchay, Henri**, professeur à l'Université. Schaerbeek-Bruxelles, 38, rue Van de Weyer, 1911.
43. **Balau**, (chanoine **S.**), rue Charles Morel, 34, Liège, 1911.
44. **Des Marez, Guill.**, archiviste de la ville, Bruxelles, avenue des Klauwaarts, 11. 1912.
45. **Capart, Jean**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles (Woluwe), avenue Verte, 8. 1912.
46. **De Decker, Th**, juge de Paix, Tamise. 1912.
47. **de Marneffe, Edg.**, chef de section aux Archives générales du royaume, Louvain, 1, rue du Pèlerin, 1912.
48. **de Witte, Edg.**, capitaine commandant d'artillerie, Malines, rue Léopold, 35. 1913.
49. **Visart de Bocarmé, (Albert)**, Bruges, 18, rue S' Jean. 1913.
50. **Cuvelier, (Joseph)**, archiviste général du royaume, Bruxelles, avenue des Rogations, 33. 1913.

MEMBRES D'HONNEUR.

Messieurs,

1. **Schollaert, François**, ancien ministre des Sciences et des Arts, Bruxelles. 1898.
2. **van der Bruggen**, (le baron **Maurice**), ancien ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, Bruxelles. 1902.

MEMBRES HONORAIRES REGNICOLES.

Messieurs,

1. **de Borman**, (baron **Camille**), château de Schalckhoven par Hœssel, 1860.
2. **Smekens, Th.**, président honoraire du tribunal de 1^e instance, Anvers, 34, avenue Quinten Massys, 1877.
3. **van de Werve et de Schilde**, (baron), château de Schilde, 1887.
4. **Fréson, J.**, conseiller honoraire à la Cour d'appel, Liège, 24, rue Sainte-Marie, 1889.

5. **Cogels**, (baron **Frédégand**), gouverneur honoraire de la province, Anvers. 1901.
6. **De Vriendt, Julien**, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 29, rue Mutsaert, 1903.
7. **du Sart de Bouland**, (baron **R.**), gouverneur honoraire du Hainaut, Moustier, 1907.
8. **de Borchgrave**, (baron **Em.**), Ixelles. 25, rue de Berlin. 1909.

MEMBRES HONORAIRES ÉTRANGERS.

Messieurs,

1. **de Bure, Charles**, Moulins (France).
2. **Maspero, Gaston**, directeur du Musée des antiquités égyptiennes, Le Caire. 1884.
3. **Lair**, (comte **Charles**), château de Blou (Maine-et Loire)(France). 1900. Correspondant 1896.
4. **Treu, Georges**, directeur du Musée royal de sculpture, Dresde 1903
5. **Block, P.-J.**, professeur à l'Université, Leyde, 66, Oude Singel. 1908.
6. **Montelins, Oscar**, professeur, Stockholm. 11, rue St Paulsgatan, 1908.
7. **Hager**, (Dr. directeur du Musée national, Munich, 1908.
8. **Marucchi, Orazio**, archéologue, Rome 1908.
9. **Bulic**, (Mgr **Franz**), directeur du Musée archéologique, Spalato (Dalmatie-Autriche) 1908.
10. **Schnutgen**, (chanoine), professeur, directeur du Zeitschrift für christliche kunst. Cologne. 1903.
11. **Menadier**, (Dr **Julius**), directeur du Cabinet royal de Numismatique, Berlin, 2, Mommsenstrasse. 1903.
12. **Venturi**, (Dr **Adolpho**), professeur, Rome, 48, Via Savelli. 1903.
13. **Enlart, Camille**, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, Paris, 14, rue Cherche-Midi, 1908.
14. **Ricci**, (**Corrado**), directeur général des antiquités et des Beaux-Arts, Rome, 11, Piazza Vénécia. 1912.
15. **Schmarsow**, (**August, H.-J.-M.**), professeur à l'Université, Leipzig, 1, Bismarkstrasse. 1912.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

Messieurs,

1. **Beauvois, E.**, Corberon (France). 1880.
2. **Brassart, Félix**, archiviste municipal. Douai (France). 63, rue du Canteleux. 1884.
3. **Philips, J., Henry**, Philadelphie (Etats-Unis). 1884.
4. **Wallis, Henry**, Londres, 9, Beauchamp Road—Upper Norwood (Angleterre) 1880
5. **de Noüe, (comte F.)**, Aix-la Chapelle (Allemagne). 1890.
6. **Stein, Henry**, archiviste aux Archives nationales. Paris (France). 1890.
7. **Germain de Maily, Léon**, 26, rue Heré, Nancy (France). 1894.
8. **Bode, Wilhelm**, conservateur du Musée royal, Berlin (Allemagne). 1896.
9. **Bredius, (D^r A.)**, conservateur du Musée de peinture, La Haye (Pays-Bas), 6, Prinsengracht. 1896.
10. **Hagemeyer (D^r Heinrich)**. Bödighheim b/Seckach (Bade)(Allemagne). 1896.
11. **Montero, Belisario**, consul-général de la République Argentine, Berne. 1896.
12. **Santiago de van de Walle**, avocat, Madrid (Espagne) 1896.
12. **Pastor, L.**, professeur à l'Université, Insbrück (Autriche) 1896.
14. **D^r Lopes**, consul-général, Lisbonne (Portugal) 1896.
15. **Vallentin du Cheylard, Roger**, ancien receveur des domaines, rue du Jeu de Paume, Montélimar (Drôme). France.
16. **Pontjatine (prince Paul Arsenievitch)**, maréchal de la noblesse, Saint-Pétersbourg (Russie), Basselnaja, 60, Log. 68. 1897.
17. **Rocchi, Enrico**, colonel du corps du génie italien, Rome (Italie). 1897.
18. **Cust, Lionel**, directeur de la National Gallery, Datchethouse Windsor, Datchet, (Angleterre). 1898.
19. **de Beaumont, (comte Charles)**, château de Chantigny par Fondettes, (Indre-et Loire). 1899.
20. **de Swarte, Victor**, 5, rue Bassano, Paris (XVI^e) (France). 1900.
21. **Grob (abbé Jacques)**, curé à Bivinghem Berchem (Grand-duché de Luxembourg). 1900.
22. **Héron de Villefosse**. conservateur au Musée du Louvre, membre de l'Institut. Paris (France), rue Washington. 1900.

- 23 **de Stuers** (chevalier **P.**), membre des Etats-Généraux, La Haye (Pays-Bas).
24. **Lefèvre-Pontalis**, (**Eugène**), directeur de la Société française d'archéologie, Paris, 13, rue de Phalsbourg, 1901.
25. **Geloes d'Eysden** (comte **R. de**), chambellan de S. M. la Reine des Pays-Bas, château d'Eysden (par Eysden), Limbourg Hollandais 1901.
26. **Serra y Larea** (**de**), consul général d'Espagne, Paris.
27. **Andrade** (**Philotheo Pereira d'**), Saint-Thomé de Salcete (Indes Portugaises). 1901.
- 28 **Avout** (vicomte **A. d'**), Dijon 14, rue de Mirande. 1901.
29. **Vasconcellos** (**D^r José Leite de**), Bibliotheca national, Lisbonne. 1901.
- 30 **Caix de Saint-Aymour** (comte **de**), Paris, 198, Boulevard Pereire 1901.
31. **Uhagon y Guardamino** marquis de Laurencin (**Francisco de**), membre de la Real Academia dela historia, 24, calle de Serrano, Madrid. 1902.
- 32 **Calore**, (**Pier Luigi**), inspecteur royal des monuments et antiquités, Torre de Passeri, Teramo (Italie). 1902.
33. **Pereira de Lima**, **J. M.** rue Douradores, 149, Lisbonne, 1903.
34. **Vasconcellos** (**Joaquim de**), directeur du Musée industriel, Ceicofeira, Porto 1903.
35. **Berthélé, Jos.**, archiviste départemental, Montpellier (France), 36, rue des patriotes, 1905.
36. **Fordham** (sir **Herbert George**), Odsey Ashwell, Baldock (Werts, Angleterre), 1905.
- 37 **Braun, S. J.** (**R. P. Joseph**), Luxembourg. 1908.
- 38 **Mely**, (**F. de**), rue de la Trémouille, 26. Paris, 1908.
39. **Rodière** (**Roger**), Montreuil-sur-Mer (France). 1908.
40. **Leuridan** (chanoine **Th.**), archiviste du diocèse de Cambrai, rue des Arts, 14, Roubaix (Nord France). 1908.
41. **Baldwin Brown. G.**, professeur d'histoire de l'art à l'Université, George Square, 49, Edimbourg, 1908.
- 42 **Vitry, Paul.** conservateur adjoint au Musée du Louvre, 15^{bis}, avenue des Sycomores, Paris. 1908.
- 43 **Juten, G. C. A.** (l'abbé), directeur de Taxandria, Ginneken-lez-Breda. 1908.
44. **Holwerda jr** (**D^r J. H.**), conservateur du Rijksmuseum van oudheden, Leiden. 1908.

45. **Lehman**, (D^r). directeur du Musée suisse, Zurich. 1908.
46. **Fayolle** (marquis **de**), président de la Société archéologique de la Dordogne, château de Fayolle par Tocane (Dordogne). 1908.
47. **Riemsdyk** (**B. W. F. van**), président de la Nederlandsch Oudheidskundig Genootschap, 21, Hobbemastraat. Amsterdam. 1908.
48. **Plunkett** (comte **G.**) directeur du Musée des sciences et des arts, Dublin, 26, Upper Fitz Williamstreet, 1908.
49. **Triger**, **Robert**, président de la Société archéologique du Maine, aux Talvasières. près Le Mans, 1908.
50. **Beauchesne** (marquis **de**) château de la Roche-Talbot par Sablé (Mayenne). 1908.
51. **Arlot de Saint-Saud** (comte **d'**), château de la Valouse par la Roche-Chalais (Dordogne). 1908.
52. **Male**, **Emile**, rue du Navarre, 11, Paris. 1907.
53. **Capdalg** (**Puiggy**), architecte. Carrer de les Corts Catalanes, 604, Barcelone, 1909.
54. **Thompson**, (**Henri**, **Yates**), 19, Portman Square, Londres. W. 1909.
55. **Bilson**, **J.**, Hull, vice-président du royal archaeological Institute, Hessle (Yorkshire). 1909.
56. **Reber**, **B.**, Cour Saint-Pierre, 3, Genève. 1909.
57. **Arnheim**. (D^r phil. **Fritz**), Uhlandstr., 192, Charlottenburg. 1910.
58. **Gargan** (baron **de**), château de Presch (Lorraine-Allemagne). 1911.
59. **Bombe** (D^r **Walther**), Institut allemand, Florence, 45, viâ Masamio.
60. **Dechelette**, (**Jos**), conservateur du Musée, Roanne, rue de la Sous-Préfecture, 22. 1912.
61. **Dubois** (**Pierre**), Amiens, rue Pierre l'Ermite, 24. 1912.
62. **Smits**, (D^r **Xav.**), archiviste adjoint de l'Etat, Hoefstr., 207, Bois-le-Duc. 1912.
63. **Glük** (D^r **Gustave**), conservateur de la Galerie impériale et royale, Burgring, 5, Vienne (I). 1912.
64. **Saint Léger**, (**Alex. de**), professeur à l'Université, rue de Paris, 60. Lille. 1912.
65. **Colenbrander**, (**Herman**, **Th.**) secrétaire de la Commission royale d'histoire, Frankenslag, 129, La Haye. 1912.
66. **Van Riemsdyk**, archiviste général honoraire du Royaume, La Haye. 1912.

67. **Montégut, (H. de)**, château des Ombrais, par La Rochefoucauld.
68. **Ferreira Pinto (Ninen)**, secrétaire de l'Instituto historico et geografico Parahybano, Parahyba do Norte (Brésil).
69. **Jan Kalf, (D^r)**, secrétaire de la Rijkscommissie van monumenten Stationslaan, La Haye, 82.
70. **Ambrosetti, (D^r professeur Juan)**, directeur du Musée ethnographique de l'Université, 430, Via Monte, Buenos-Ayres. 1913.
71. **Esperandieu, (commandant)**, correspondant de l'Institut, 208, avenue Victor Hugo, Clamart (Seine), France. 1913.
72. **Durrien (comte Paul)**, conservateur honoraire du Musée du Louvre, membre de l'Institut, avenue Malakoff, 74, Paris. 1913.
73. **Serbat, (Louis)**, Valenciennes. 1913.
74. **Brown (D^r Gisbert)**, directeur de l'Institut historique neerlandais, Rome, Via dei Greci. 1913.
75. **Théodore (Emile)**, conservateur du Musée, Lille, rue Solferino, 273.
76. **Frederiks, (F. A.)**, architecte, La Haye, Bazarstraat. 1914.
77. N...
78. N...

MEMBRES DÉCÉDÉS PENDANT L'EXERCICE 1913-1914.

- de Vinck de Wienezeele (baron Alfred)**, membre titulaire, Anvers † 16 janvier 1914.
- R. P. van den Gheyn S. J.** membre titulaire, Bruxelles † 29 janvier 1913.
- Chauvin (Victor)**, membre titulaire, Liège † 19 novembre 1913.
- Thys (Aug.)**, membre correspondant regnicole, Anvers † 27 janvier 1913.
- Travers (Em.)**, membre correspondant étranger, Caen † 28 novembre 1913.
- de Gubernatis (comte Angelo)** membre correspondant étranger, Rome † 26 février 1913.
- Hildebrand (H.)** membre correspondant étranger, Stockholm † 1913.
- Guerlin (Robert)**, membre correspondant étranger, Amiens † 17 juin 1913.
- Durand Gréville (E.)** membre correspondant étranger, Paris † 20 janvier

Étienne de Tournai et les pouvoirs politiques en Flandre

L'orléanais Étienne avait soixante-quatre ans quand il devint évêque de Tournai: circonstance qui lui valut son nom dans l'Histoire (1). C'était prendre bien tard la direction d'un vaste et important diocèse.

Le siège de Tournai, en effet, remontait à l'époque mérovingienne. Saint Remi, l'organisateur de la hiérarchie catholique dans le nord de la Gaule, l'avait rattaché à la province ecclésiastique de Reims, en lui donnant pour premier évêque, au début du VI^e siècle, Éleuthère, un personnage du palais de Clovis (2). Deux cent cinquante ans plus tard, Hincmar, à la fois le successeur et l'hagiographe de saint Remi,

(1) Cfr. pour les notions biographiques du personnage, J. WARICHEZ, *Un épistolier du XII^e siècle dans notre pays*, dans les *Bulletins de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 1913, IV, p. 23 svv.

(2) Voir J. WARICHEZ, *Les origines de l'Église de Tournai*, p. 41 svv. Louvain, 1902.

se glorifie encore de ce que son antique métropole avait eu, dans les temps antérieurs, douze évêchés suffragants : Soissons, Châlons, Noyon, Arras, Cambrai, Tournai, Senlis, Beauvais, Amiens, Thérouanne, Boulogne et Laon (1).

Il n'en était plus ainsi cependant au temps de ce prélat célèbre. La ville même de Tournai, qui avait été jadis « cité royal » (2), était déchue de son rang de capitale pour devenir de plus en plus modeste ville de province; et l'intérêt religieux s'était trouvé d'accord avec l'intérêt politique pour conseiller l'union du siège de Tournai à celui de Noyon, en dépit de leur défaut de contiguïté. Placés en effet aux extrêmes limites de la monarchie franque, les habitants de la Flandre, se dérobaient au pouvoir royal aussi aisément qu'ils échappaient à l'action chrétienne. Uni à Noyon, Tournai voyait ses destinées enchaînées à celles d'un diocèse mieux imprégné de la doctrine évangélique et plus directement soumis à l'autorité du souverain. Cette union dura plus de cinq cents ans (3).

Néanmoins ce ne fut jamais une fusion, mais une juxtaposition. Les deux évêchés, réunis sous la houlette d'un seul pasteur, gardèrent leur organisation propre et leur administration indépendante. Ils eurent toujours chacun leur église cathédrale et leur chapitre. Mais le prélat commun résidait à Noyon; et les Tournaisiens s'agitèrent tôt pour secouer ce joug étranger. A partir

(1) *Hincmari opera in duos tomos digesta*, édition J. SIRMOND, t. II, p. 391 et p. 731. Paris, 1645.

(2) *Quæ quondam regalis fuit civitas*, nous rappelle expressément l'auteur de la *Vita Eligii*, l. II. c. 2, dans les *Acta Sanctorum Belgii*, t. II, p. 229.

(3) Cfr. J. WARICHEZ, *Les origines de l'Église de Tournai*, p. 58 svv.

du xi^e siècle surtout, leurs efforts vers la liberté prennent un caractère ardent et passionné. Les papes Alexandre II, Urbain II, Pascal II, Callixte II; les métropolitains de Reims, Manassès et Raoul; l'évêque Ives de Chartres; et surtout le roi de France, Louis le Gros: tous interviennent dans ce débat mouvementé pour maintenir l'unité et comprimer les multiples et audacieuses tentatives d'émancipation. En 1146 seulement, l'Église de Tournai reconquit sa liberté à la faveur de certaines circonstances; grâce surtout à saint Bernard et à l'influence du grand réformateur sur le pape Eugène III, son ancien fils spirituel « devenu son père », suivant son expression (1).

Étienne était le cinquième évêque de Tournai depuis l'émancipation du siège; et l'on peut croire que les préoccupations politiques n'étaient pas étrangères à cette nomination, qui confiait le pouvoir religieux en Flandre à un favori de Philippe-Auguste et à un ami de Guillaume de Champagne.

Car cette vaste circonscription ecclésiastique comprenait alors le pays de Waes (4), de Gand, d'Ardenbourg, de Bruges, d'Oudenbourg (3), de Roulers, d'Audenarde, le Courtrais, le Tournaisis, le Mélantois (4), le Férain (3), la Weppe (6), la Pévèle (7), le Carembaut (8).

Comme le comté de Flandre avec lequel il se confon-

(1) Voir *Simon de Vermandois*, dans la *Biographie Nationale*, v^o *Simon*.

(2) Saint-Nicolas, Lokeren, etc.

(3) Ostende, Ghisteltes, etc.

(4) Lille, Seclin, Ronchin, etc.

(5) Lannoy, Roubaix, Tourcoing, etc.

(6) Sainghin en Weppe, etc.

(7) Orchies, Saint-Amand, Mons en Pévèle, etc.

(8) Camphin en Carembaut, etc.

daît dans ses grandes lignes, le diocèse de Tournai (1) était bilingue, flamand au nord, roman au midi: avec la capitale religieuse en wallonie malgré la situation excentrique de la ville de Tournai par rapport à cet immense territoire (2).

Au dire d'Hérیمان, il abritait au milieu du XII^e siècle une population supérieure à huit cent mille habitants (3). On pourrait peut-être suspecter ce chiffre en 1146, et y soupçonner une exagération dans l'intérêt de la cause poursuivie; mais au temps d'Étienne, ce chiffre doit être certainement renforcé, si l'on songe au rapide développement économique qui, à la fin du XII^e siècle, fait de la Flandre maritime l'entrepôt du commerce universel, et de ses foires intérieures, le rendez-vous de tous les marchands du vieux monde (4).

Il faut entendre un contemporain, Guillaume le Breton, nous traduire son admiration pour ce pays dans sa Philip-pide (5). Gand, s'écrie-t-il, s'enorgueillit de ses maisons

(1) J'en ai décrit jadis le périmètre dans mon étude sur *Les origines de l'Église de Tournai*, p. 96 svv. Et on en trouvera une carte en tête de mon travail intitulé, *État bénéficial de la Flandre et du Tournais au temps de Philippe le Bon*, in-8° de 386 pages Louvain, 1912.

(2) Au sujet du rôle des régions romanes dans le mouvement de restauration religieuse après les invasions, voir J. WARICHEZ, *L'abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'en 1200*, p. 4. Tournai, 1909.

(3) C'est la raison que firent valoir devant le pape Eugène III, les délégués tournaisiens dans leur mission en vue du rétablissement de leur évêché particulier: *Tantum autem necessitatem hujus rei esse ut cum in Tornacensi episcopatu plus quam 900 milie populi diversi sexus et etatis contineretur...* — *Herimanni Liber de restauratione S. Martini tornacensis*, dans les *Monumenta Germaniæ historica, Scriptores*, t. XIV, c. 23, p. 326.

(4) H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 161 svv.

(5) *Philippidos Guillelmi Britonis-Armorici*, livre II, v. 87 svv.; édition de DOM BOUQUET, dans le *Recueil des Historiens de France*, t. XVII, p. 136. ;

ornées de tours, de ses trésors, et de sa nombreuse population; Lille se pare de l'élégance de ses marchands, fait briller dans les royaumes étrangers les draps qu'elle a teints, et en rapporte les richesses admirables; Bruges surtout est qualifié par le chroniqueur touriste de « ville superbe », heureuse des eaux qui la baignent, fière de son port si large, si calme et si près de l'Océan. « Nous y avons trouvé, ajoute-t-il, des richesses apportées par les navires de tous les points de la terre, de l'argent en lingots, de l'or aux reflets fauves, des étoffes de Venise, des tissus de la Chine et des Cyclades, des pelleteries de Hongrie, les graines précieuses qui donnent aux étoffes la couleur écarlate, et des radeaux chargés de vin qui étaient venus de Gascogne par la Rochelle, du fer, d'autres métaux encore, les laines d'Angleterre et les draperies de Flandre » (1).

Philippe-Auguste partageait l'admiration de son secrétaire; et ce sentiment allait porter le monarque à accuser plus fortement encore la politique de la royauté française, dans cet important fief de la couronne.

La Flandre placée entre les trois grandes nations de l'Occident, dans une situation centrale incomparable, connut également de ce chef des périls et des difficultés sans égales. Dès la fin du XI^e siècle Guillaume le Conquérant, sur le trône d'Angleterre, semble avoir songé à la revendiquer au nom de sa femme, après la bataille de Cassel. Il est vrai que du côté de la Lotharingie, les liens se relâchent entre le bassin industriel de l'Escaut et l'Allemagne attardée dans une civilisation surtout agricole. Mais à dater du XII^e siècle, la monarchie française fera sentir

(1) *Ibidem*, v. 100 svv.

profondément les atteintes de sa politique centralisatrice et bouleversera toute l'histoire des Pays-Bas.

Philippe-Auguste surtout poursuivit avec sa ténacité caractéristique un double objectif : faire prévaloir son autorité en Flandre et démembrer le comté à son profit (1).

Si les Flamands recevaient de France le vin, le blé et le miel ; ils recevaient surtout de l'Angleterre la laine : et les documents révèlent éloquentement l'importance qu'avait prise chez eux l'industrie drapière dès le XII^e siècle. La rupture avec cette grande pourvoyeuse de leur matière industrielle eut entraîné la ruine après elle ; et c'est ainsi que le désir de maintenir des relations amicales avec l'Angleterre, tendait à prévaloir contre les devoirs de la vassalité féodale et même contre les sympathies des liens de famille.

A l'idée de combattre cette influence anglaise se liait chez le roi de France la préoccupation d'entamer ce grand fief (2). Et ici, il est nécessaire pour l'intelligence des événements qui vont suivre de rappeler brièvement où en étaient ces projets, lorsque Étienne monta sur le siège épiscopal. Au surplus, les évêques de Tournai furent directement ou indirectement impliqués dans cette politique rivale.

Ils furent d'abord directement intéressés — ou plutôt lésés — dans l'affaire du Tournaisis.

(1) Voir A. CARTELLIERI, *Philipp II August König von Frankreich*, t. I, livre II. Leipzig, 1899.

(2) On lira à ce sujet quelques idées très générales dans MARCHAL, *Les projets de Philippe-Auguste, roi de France, pour la réunion de la Flandre à la couronne*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, t. XV, 1848, pp. 91-100.

On appelait jadis de ce nom une bande de terrain, de dix lieues de long sur quatre de large environ, encadrée par l'Escaut à l'est, la Scarpe et l'Elnon au sud, la Marque à l'ouest et l'Espierre au nord (1). Cette petite province, située entre les comtés de Flandre et de Hainaut, mais absolument distincte de l'un et de l'autre, était administrée dans le haut moyen âge par l'évêque. Celui-ci faisait remonter son pouvoir temporel à une donation de Chilpéric, mais j'ai tenté ailleurs d'en démontrer la véritable origine historique (2).

Toutefois l'éloignement du prélat jusqu'en 1146 tandis qu'il occupait en même temps le siège de Noyon, joint à d'autres circonstances sur lesquelles nous reviendrons plus loin, avaient rendu cette autorité presque illusoire. A la fin du XII^e siècle, le Tournaisis apparaissait un peu comme une terre sans maître. Philippe-Auguste avec sa sagacité politique comprit l'importance stratégique de cette acquisition, et vint en personne à Tournai en décembre 1187. Il n'avait alors que vingt-deux ans (3).

Nous sommes réduits à des conjectures sur les circonstances qui portèrent le roi de France à entreprendre ce voyage. L'idée en a-t-elle germé dans la tête du roi, qui par une habileté diplomatique supérieure à son jeune âge aurait mieux que ses devanciers compris l'intérêt supérieur du royaume? Ou bien Baudouin V de Hainaut, son beau-

(1) On en lira la délimitation précise chez D'HERBOMEZ, *Géographie historique du Tournaisis*, dans le t. XVI de la *Société royale belge de géographie*. Bruxelles, 1892.

(2) J. WARICHEZ, *Les origines de l'Église de Tournai*, p. 158 svv.

(3) Il était né à Gonesse (Seine-et-Oise), arrondissement de Pontoise, le 19 août 1165.

père, la lui aurait-il suggérée, comme le déclare le chancelier Gislebert de Mons (1) : soit par animosité contre le comte de Flandre son beau-frère (2) ; soit (ainsi que le pense Philippe Mouskes, un autre chroniqueur contemporain) pour se venger des Tournaisiens, qui pour plaire à leur évêque, avaient pris le parti de Jacques d'Avesnes (3) dans sa révolte contre Baudouin de Hainaut son suzerain

(1) *Chronique de Gislebert de Mons*, c. 137 ; édition VANDERKINDERE, p. 204. Bruxelles, Kiessling, 1906.

(2) On se souvient de la situation réciproque de ces trois personnages, parents entre eux.

Baudouin V de Hainaut avait épousé Marguerite d'Alsace, la sœur du comte de Flandre. De ce mariage était née Isabelle, qui devint la femme de Philippe-Auguste. Philippe d'Alsace avait négocié le mariage de sa nièce dans des vues ambitieuses, et malgré les résistances du père de la princesse. Mais quand il se vit déçu dans ses visées dominatrices, il se retourna contre Philippe-Auguste dont il devint l'ennemi acharné. Pendant trois ans (1181-1184), il entraîna avec lui son beau-frère qui le soutint énergiquement. Mais Baudouin de Hainaut abandonne alors le parti du comte de Flandre pour se rapprocher du roi de France. Désormais la guerre éclate entre les deux comtes avec une animosité qui s'accroît encore lorsque Philippe d'Alsace, veuf et sans postérité, contracte un nouveau mariage avec Mathilde de Portugal, dans l'espoir de faire souche et de priver ainsi la comtesse de Hainaut sa sœur de l'héritage du comté de Flandre.

(3) Cis quens Bauduins emprist gierre
 Apriès I petit, sor la tière
 Celui d'Avesnes Jakemon
 A Leuse, en Braibant, ce dist-on ;
 Et cil de Tournai qui l'amoient
 Leuse del tout li garnissoient.

Chronique rimée de Philippe Mouskes, vers 19290-19295 ; édition DE REIFFENBERG, t. II, p. 266. Bruxelles, Hayez, 1838.

féodal (1) ? Ou bien faut-il supposer avec d'Herbomez (2) que les Tournaisiens eux-mêmes auraient appelé le roi de France dans leur ville, pour mettre un frein à l'ambition du châtelain qui détenait le fief du château, et pour en finir avec l'autorité épiscopale qui avait perdu leurs sympathies ? Peut-être faut-il y voir plutôt une action combinée de toutes ces causes. En tout cas, Philippe-Auguste vint personnellement à Tournai. L'événement était inouï. On n'avait pas souvenir que, depuis Chilpéric, un roi de France en eût fait autant. La remarque est de Gislebert de Mons qui traduit ainsi son enthousiasme (3) Et la conséquence de cette démarche imposante fut l'annexion à la couronne de tout le Tournaisis « avec Cysoing et les portions des seigneuries de Saint-Amand et de Mortagne situées entre l'Escaut et l'Elnon : le comte de Flandre ne conservant plus que l'hommage du château de Tournai, et l'évêque quelques-uns de ces droits que nous sommes dans l'usage de nommer souverains » (4). Précédemment, après la mort d'Élisabeth de Vermandois la première femme du comte de Flandre, Philippe-Auguste avait déjà exigé, en l'absence d'héritier direct, le retour du Valois et du Vermandois à la couronne (1186) (5). Et lorsque Philippe d'Alsace lui-

(1) Jacques d'Avesnes était le neveu de l'évêque de Tournai *Everard* (1173-1190), le prédécesseur immédiat d'Étienne sur le siège épiscopal.

(2) A. D'HERBOMEZ, *Le voyage de Philippe-Auguste à Tournay en 1187*, dans la *Revue des questions historiques*, 1891, p. 598 svv.

(3) *Chronique de Gislebert de Mons*, c. 137 ; édition VANDERKINDERE, p. 204.

(4) A. D'HERBOMEZ, *Géographie historique du Tournaisis*, p. 64 du tiré à part.

(5) *Chronique de Gislebert de Mons*, c. 175 ; édition VANDERKINDERE, p. 257 svv.

même mourut sans postérité (1^r juin 1911) au siège de Saint-Jean d'Acre, le roi de France élargit encore le cercle au nord de ses états.

Mais averti précipitamment du décès (1), Baudouin V de Hainaut se hâta de se mettre en possession de la Flandre. Le pays l'accueillit avec bienveillance comme l'héritier légitime du comté; les villes lui ouvrirent largement leurs portes comme au seigneur et maître; et l'Artois même voulut se placer sous son autorité. Toutefois Baudouin refusa cette dernière annexion. Il resta fidèle aux conventions jurées au château de Bapèaume, le jour du mariage de sa fille Isabelle avec Philippe-Auguste (2), et abandonna pleinement au roi de France les territoires situés au sud du Neuf-Fossé avec les places d'Arras, Saint-Omer, Aire et Hesdin.

Philippe devait renoncer à son projet de réunir la Flandre à la couronne, néanmoins il jouissait désormais d'avantages considérables dans la région. Tout le sud du comté lui appartenait; et la possession du Tournaisis par lequel il pénétrait loin sur les rives de l'Escaut entre les comtés de Flandre et de Hainaut lui procurait une position militaire importante, même dans le cas où l'union des deux grands fiefs constituerait un supplément de danger pour la royauté française. Au surplus Tournai était la résidence d'un évêque dont la juridiction s'étendait sur toute la Flandre. Il y avait là une arme précieuse entre les mains du roi. Tournai pouvait devenir un centre actif d'influence française et rendre aux Capétiens, dans leurs luttes contre la Flandre,

(1) Voir A. LUCHAIRE, *Louis VII, Philippe-Auguste, Louis VIII*, dans *l'Histoire de France sous la direction d'Ernest Lavisse*, t. III, 1, p. 84. Paris, 1901.

(2) *Ibidem*, p. 85.

des services analogues à ceux que Liège et Cambrai avaient rendus jadis aux empereurs dans leurs luttes contre la Lotharingie (1).

C'est avec cet espoir de mettre la puissance épiscopale au service de sa politique que les intérêts du monarque faisaient élire, au début de 1192, un homme influent et dévoué à sa cause. Étienne, l'abbé de Sainte-Geneviève à Paris, n'était pas le candidat du chapitre cependant. Immédiatement après la mort d'Évrard d'Avesnes, survenue le 28 septembre 1190 (2), le clergé s'était empressé de nommer pour successeur Pierre le Chantre, professeur au cloître de Notre-Dame à Paris, et qui « joignait à l'ornement de la science le secret de la doctrine et l'édification de la vie » (3).

C'était méconnaître à la fois les droits du métropolitain et ceux du roi. Car la couronne exerçait le droit de régale sur l'Église de Tournai. Or Guillaume de Champagne, archevêque de Reims et régent du royaume en l'absence de Philippe-Auguste, représentait les deux droits en sa personne. Il refusa de ratifier le choix du clergé sous prétexte d'irrégularité canonique. Au fond, cette nomination

(1) H. PIRENNE. *Histoire de Belgique*, t. I, p. 201.

(2) Cette date est celle du *Nécrologe* de Saint-Médard, autrement dit Saint-Nicolas-des-Prés-lez-Tournai, publié par Vos, dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XII, 1879, p. 398. — La *Gallia Christiana* (t. III, col. 214) fixe la mort d'Évrard à la fin de décembre, dans la semaine qui précède la Noël, en s'inspirant de la chronique d'Andres-lez-Ardres publiée par d'ACHÉRI (*Spicilegium*, t. II, p. 822. Paris, 1823).

(3) *Vir est cujus per omnes ecclesias fame suavis diffunditur opinio, qui gemina scientia efficacissime clarens et doctrinam monitis ornat et moribus disciplinam. Lettre 185 d'Étienne de Tournai*, édition DESILVE, p. 226.

contrariait surtout les vues de l'oncle du roi (1), lequel rêvait de placer en face du comte de Flandre une de ses créatures les plus fidèles. Chose curieuse, c'est Etienne précisément qui essaie de faire fléchir la résistance du prélat.

« Que la faute d'autrui, lui écrivait-il, ne porte pas préjudice à un homme que recommande son propre mérite (*ne cui meritum sufficit proprium factum officiat alienum*)... Pareil à Origène, il enseigne comme il vit, il vit comme il enseigne. C'est une lumière qui doit étinceler sur votre candélabre, une pierre précieuse qui doit orner votre diadème sacerdotal, un de ces hommes qu'il convient de donner pour suffragants à l'Église de Reims. Dans cette élection concourent les quatre conditions énumérées par Léon I: le vœu des fidèles, le témoignage du peuple, le jugement des hommes les plus recommandables, et le choix du clergé. Ajoutez à cela la vertu de l'élu, l'excellence de sa réputation, la nécessité de mettre fin au veuvage d'une Église. On dit d'ailleurs et on affirme que le roi l'a nominativement désigné pour le siège de Tournai: que tel est son bon plaisir, sa volonté déterminée... O Père, veillez sur votre honneur, interrogez les témoignages, consultez votre sagesse, déférez aux ordres du roi; et après avoir corrigé la faute de procédure, confirmez le choix des clercs, recevez l'élu sur votre sein paternel » (2).

Si pressante que fut la prière de l'abbé de Sainte-Geneviève en faveur du chantre de Paris, elle n'eut pas le succès qu'il en attendait. Loin de revenir sur sa décision, Guillaume aux Blanches mains, qui cherchait autour de

(1) On sait que Guillaume de Champagne était l'oncle de Philippe-Auguste, par sa sœur Adèle de Champagne qui avait épousé Louis VII.

(2) *Lettre*, 285; édition DESILVE, p. 226.

lui un meilleur agent de la politique française, jeta les yeux sur Etienne lui-même et le désigna impérieusement aux suffrages des Tournaisiens. L'Église, veuve de son pasteur depuis un an et demi, donna son agrément à cette proposition.

L'annonce de cette promotion inattendue effraya le nouvel élu et le troubla profondément. Ces sentiments se révèlent dans une lettre qu'il écrivit à l'archevêque de Tours, Barthélemi de Vendôme, pour lui annoncer l'événement. « Appelé par un secret jugement de la Providence, dit-il, à gouverner l'Église de Tournai, je me recommande à vos prières afin que les suffrages d'autrui suppléent à ce qui manque à mes mérites. Dans mon incertitude si je suis digne d'amour ou de haine, je ne sais si je dois attendre pour mon épiscopat récompense ou châtiment.... Plaise au Dieu tout puissant, que je ne ressemble pas à ces combattants qui frappent l'air de leurs coups ! Au premier bruit de cette nouvelle j'ai été tellement stupéfait que j'en suis demeuré sans voix (1); puis revenu à moi et comme sortant d'un profond sommeil, je me jetai dans les bras de la divine Providence avec cette confiance que si le projet lui agréait, elle me donnerait force et soutien dans l'exécution » (2).

Barthélemi rassura son timide ami et lui envoya, comme insignes de sa nouvelle dignité, une mitre, des mules et des gants : trois cadcaux de grand prix et d'une profonde signification symbolique (3).

Les dispositions modestes d'Étienne cependant n'empêchè-

(1) Étienne cite ici le vers de VIRGILE (*Enéide*, III, 48) :

Obstupui, steteruntque comae et vox faucibus hesit.

(2) *Lettre 201; ibidem*, p. 252.

(3) *Magna sunt precio, maxima sacramento. Lettre 193; ibidem*, p. 240.

rent pas les coteries; et des esprits perfides l'accusèrent d'avoir sollicité, contrairement à la législation canonique (*), l'appui du pouvoir civil. Le bruit s'en répandit jusqu'à Rome; et le prélat eut à se disculper devant le pape qui refusait son approbation. Bien qu'il eut à soutenir à la fois son propre honneur, l'honneur de son chapitre et l'honneur de son métropolitain, il résolut de se défendre non pas en avocat qui plaide une question de droit, mais en prévenu qui s'abandonne à l'appréciation de son juge. « Je viens à vous, écrit-il à Célestin III, entre la crainte et l'espérance, comme un fils à son père, un serviteur à son maître, le plus petit des disciples de Jésus-Christ au successeur de Pierre. Peut-être le père apaisera-t-il sa colère, le maître fera-t-il taire son indignation, le successeur de Pierre regardera-t-il l'humilité du prêtre! J'ai été nommé au gouvernement de l'Église de Tournai, poste dont j'étais aussi éloigné par la pensée que par le corps, car je ne désirais rien moins qu'un évêché. En quoi ai-je péché si je ne l'ai point souhaité? Ai-je commis une faute parce que je n'ai point refusé? Je ne pouvais assurément deviner si mon élection plairait ou ne plairait pas au Saint Siège, qui tient entre les mains toute justice » (*).

Il y avait peut-être un peu de fiel dans cette dernière phrase, où Étienne paraît faire allusion aux témoignages d'attachement que de tout temps il avait prodigués à la papauté. En tout cas ce timide reproche est à peine sensible, tant il est noyé dans la modestie du ton par lequel se termine la lettre (3).

(1) *Corpus Juris canonici, Decretum Gratiani*, pars Ia, dist 63, cap. 7. Edition Halle, 1747, col. 193.

(2) *Lettre 232*; édition DESILVER, p. 289.

(3) *Veniam peto, gratiam quero, misericordiam imploro. Aperiatur obsecro*

Cette soumission trouva grâce devant le Souverain pontife, lequel mieux informé de ce qui s'était passé assura le prélat de sa spéciale bienveillance dans l'avenir (1). Rien n'empêchait plus désormais la cérémonie du sacre, qui eut lieu dans sa cathédrale, le 12 avril 1192, premier dimanche après Pâques. Étienne recut la plénitude du sacerdoce des mains même de Guillaume de Champagne (2).

Réconcilié avec Célestin III, l'infortuné prélat allait se trouver aux prises avec les exigences intraitables de la fiscalité pontificale.

Dès la fin du xii^e siècle, de criantes habitudes de vénalité s'étaient introduites dans la cour romaine. De lourdes impositions frappaient les personnages nommés aux évêchés qui passaient pour bien rentés : et celui de Tournai était de ce nombre.

Le nouvel évêque avait à acquitter d'abord les *servitia communia*, composés d'importants droits fiscaux à verser à la Chambre apostolique à l'occasion de la confirmation de son élection. En dehors des services communs, il y avait les *servitia minuta*, comprenant des dons copieux et de larges gratifications au personnel de la cour et aux familiers des cardinaux. Restaient enfin les droits d'une chancellerie dispendieuse, avec ses états d'honoraires pour l'expédition des bulles, leur scellement et leur enregistrement (3).

mihî sinus sancte Romane Ecclesie, qui nemini claudi consuevit; pandatur aditus supplicandi, porrigantur ubera materna; cum matre placabilem sese pater exhibeat, ut et simplici consulat et simplicem consoletur. Lettre 332; ibidem, p. 290.

(1) Lettre 224; *ibidem*, p. 279.

(2) Lettre 201; *ibidem*, p. 252.

(3) On peut voir ce que sont devenus les tarifs de ces droits un siècle plus tard dans G. MOLLAT, *Les Papes d'Avignon*, p. 362 svv. Paris, 1912.

On ne saurait dire à combien s'élevait la somme globale exigée d'Étienne à ces différents titres, mais le total devait en être considérable, puisque deux années de revenus ne suffisaient pas à en liquider le montant (1).

Certains prélats étaient parvenus à esquiver ces lourdes charges en excipant de leur pauvreté. Étienne espéra un moment en faire autant; mais il alla se heurter et se briser à l'obstination irréductible des officiers pontificaux. Dépourvu des ressources suffisantes, il s'exila de Tournai et se retira au diocèse de Soissons, à Marizy, dans une métairie dépendante de Sainte-Geneviève. Tout dans cet asile du recueillement et du silence lui rappelait sa chère abbaye des bords de la Seine (2). Et c'est dans cette campagne solitaire qu'il attendit une heure plus prospère, lorsque les revenus accumulés de son siège épiscopal (3), des prêts d'argent à titre gratuit (4) et même, semble-t-il, à titre usuraire (5) le rendraient capable de payer sa dette.

Or l'évêque de Soissons, Nivelon de Chérisy, se trouvait précisément soumis à la même épreuve. Et il faut entendre comment ils se consolent dans leur commune infortune.

(1) *Facta collectione bimarum reddituum non sufficientium solutioni...*

Lettre 246; édition DESILVE, p. 305.

(2) Étienne à ce propos se plaît à répéter le distique de Sidoine Apollinaire (VII, ep. XVII, 22):

*Angulus iste placet paupertinusque recessus
Et casa cui culmō culmina pressa forent;*

mais en modifiant ainsi le dernier vers:

Secana cui culmō culmine tecta forent.

Lettre 243; ibidem, p. 301.

(3) Cfr. page précédente, note 4.

(4) *Lettres 224 et 251; ibidem, pp. 279 et 311.*

(5) *Lettre 246; ibidem, p. 306.*

« Puissions-nous, dit Étienne, dans la lettre par laquelle il annonce se retraite à Marizy, souffrir en silence ces rigueurs dont nous sommes victimes, et contenir intérieurement l'expression de notre juste indignation. Misérable consolation que celle d'avoir un compagnon de malheur! Aussi c'est sans diminuer ma peine que je conçois la vôtre et que j'y compatis. En acceptant l'évêché de Tournai, j'avais pensé que je pourrais passer le pont que d'autres prélats ont franchi avant moi; mais voici que la tempête s'est élevée, le flot s'est enflé, le torrent a débordé; et désespérant de traverser ses eaux tumultueuses, j'ai pris le parti de m'éloigner de mon diocèse pour me fixer temporairement dans le vôtre... » (1).

La réponse de Nivelon de Chérisy est beaucoup plus accablante pour le pape qu'il prend directement à parti. « Je suis moins touché, écrit-il, de l'adversité qui nous frappe que du scandale général qui atteint l'Église entière. Qui pourrait voir sans une profonde amertume les voies détournées que met en pratique le successeur de Pierre, le vicaire de Jésus-Christ?... S'il a les yeux fascinés, pourquoi ne se rend-il pas aux remontrances qu'on lui a faites? Hélas! je n'ai pas assez de mes larmes pour pleurer sur la ruine de mon peuple, celle de mes pasteurs et même sur le malheur de leur chef. Mais il vaut mieux rester à son poste, même sans en exercer les fonctions, que de jeter de nouveaux germes de confusion et de division entre le Saint-Siège et l'Église de France... Au surplus, la plupart de nos prélats, bien loin d'enfouir leur or sous leurs pieds, s'empressent de le faire briller sur leurs têtes » (2).

(1) *Lettre* 243; *ibidem*, p. 300.

(2) *Lettre* 244; *ibidem*, p. 302.

Cette dernière réflexion est sans doute à l'adresse de ceux que la cour romaine soupçonnait trop aisément de dissimuler leurs richesses pour échapper aux taxes fiscales.

Cependant le repos qu'Étienne goûtait à Marizy s'accordait mal avec son activité naturelle, et il demanda à Nivelon l'autorisation de donner le sacrement de confirmation à la population environnante (1). L'évêque de Soissons ne se contente pas d'acquiescer à sa demande; mais il l'invite à passer quelque temps dans son palais épiscopal et à officier pontificalement en sa cathédrale (2).

Une tendre amitié se noua ainsi entre ces deux hommes que rapprochait une commune épreuve, et les empêcha de se laisser assombrir par leurs déboires identiques.

Combien de temps dura cet exil d'Étienne sur les bords de l'Ourcq? (3). On ne saurait le préciser. Il fallut certainement réunir les revenus de deux années de son évêché pour couvrir les frais de son élection épiscopale (4). Mais nous ne pensons pas qu'il fut absent si longtemps de son siège. Nous croyons qu'Étienne aura contracté des emprunts jusqu'à concurrence de cette somme (5); et cette opération terminée, il sera rentré à Tournai.

En tous cas il avait sans aucun doute réintégré son diocèse le 31 mai 1193, date où il approuve la fondation de prébendes sacerdotales dans sa cathédrale (6).

(1) *Lettre* 243; *ibidem*, p. 301.

(2) *Lettre* 244; *ibidem*, p. 303.

(3) Afluent de la *Marne*, dans le département de l'*Aisne*.

(4) *Lettre* 246; *ibidem*, p. 305.

(5) Lire notamment les *Lettres* 224, 246 et 251; *ibidem*, pp. 279, 305 et 311.

(6) Cart. D aux *Archives du Chapitre de Tournai*, fol. LVIII; MIRÆUS et FOPPENS, *Opera diplomatica*, t. II, p. 1336.

Et l'évêque n'allait pas tarder à se trouver entre l'enclume et le marteau, impliqué dans de continuelles rivalités politiques.

* * *

La réunion de la Flandre et du Hainaut entre les mains de Baudouin le Courageux n'avait certes pas les sympathies de Philippe-Auguste. Et il n'avait pas dépendu de lui qu'elle ne se fit pas. Mais sa diligence à ordonner l'occupation de la Flandre avait été dépassée par l'empressement du comte de Hainaut. Et lorsque le roi de France revint de la Palestine, le fait était accompli; il ne restait qu'à l'accepter. Les cors qui sonnèrent sur toutes les tourelles la bienvenue du monarque n'eurent pas d'échos en Flandre.

L'animosité du gendre et du beau-père s'accrut bientôt de deux griefs féodaux.

Depuis 1186, le châtelain de Tournai faisait hommage au comte de Flandre pour sa seigneurie de Mortagne. Or d'après Gislebert de Mons, le 1^{er} mars 1192, Philippe-Auguste à Arras se serait substitué au comte et aurait reçu en son lieu et place l'hommage du châtelain (1). « Il est vrai, remarque justement d'Herbomez, que le château de Mortagne, son chef-lieu, était situé dans l'Ostrevant sur lequel les rois de France avaient des droits indiscutables, puisque ce pays est sur la rive gauche de l'Escaut » (2).

Presque en même temps qu'à Arras, Baudouin subissait un autre affront à Cambrai.

(1) *Chronique de Gislebert de Mons*, c. 188; édition VANDERKINDERE, p. 278.

(2) A. D'HERBOMEZ, *Les châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, dans les *Mémoires de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. XXIV, 1895, pp. 72, 121, 327.

Après le mort de l'évêque Roger de Wavrin, décédé également au siège de Saint-Jean d'Acre en 1191, le Chapitre s'était divisé dans la désignation de son successeur. Leurs suffrages s'étaient portés en partie sur l'archidiacre Jean d'Antoing neveu du prélat défunt (1), en partie sur le chancelier Gauthier. Ce dernier au début était également le candidat de l'empereur d'Allemagne, dont relevait le siège de Cambrai, et de Baudouin le Courageux qui se révélait de plus en plus gibelin. Mais à en croire Gislebert de Mons, Henri VI se laissa gagner par un présent de trois mille marcs d'argent pur; et en vertu d'un droit qu'il s'arrogeait en cas de contestation dans la collation des grands bénéfices, il donna le siège épiscopal de Cambrai à Jean d'Antoing (2).

Le sacre eut lieu le 13 septembre 1192. Il ne restait à Baudouin lâché et à Gauthier vaincu qu'à se résigner. Le comte de Flandre et de Hainaut voulut faire hommage au nouvel élu des fiefs d'Oisy, Havrincourt et Palluel (3), en la châtellenie de Cambrai. Mais la veuve d'Hugue d'Oisy, Marguerite fille du comte de Blois et nièce du roi de France, l'avait devancé près de Philippe-Auguste à qui elle avait prêté serment de fidélité pour ces mêmes châteaux. C'était sans droit ni raison, observe Gislebert de Mons (4). Toutefois Jean d'Antoing, moitié par ressentiment, moitié pour favoriser les prétentions de Marguerite de Blois, refusa l'hommage du comte.

(1) Il était fils d'Ancilie de Wavrin, la sœur de Roger, et de Hugue I, seigneur d'Antoing et d'Espinay.

(2) *Chronique de Gislebert de Mons*, c. 174 et 181; édition VANDERKINDERE, pp. 256 et 267.

(3) Dans le *Pas de Calais*, arrondissement d'Arras.

(4) *Contra jus et rationem*, c. 189; édition VANDERKINDERE, p. 276.

Alors Baudouin exaspéré par ce nouvel affront jura de se venger. Avec l'appui de son fils qui devait devenir Baudouin IX de Flandre en 1194 (1), il envahit à main armée les terres de l'Église de Cambrai et en viola les privilèges. Poursuivant devant eux des bandes de pillards, les chevaliers pénétrèrent dans les domaines de l'évêque, détruisant les récoltes et rançonnant les placides habitants.

Suivant l'usage au moyen âge, Jean d'Antoing répondit à ces excès par les censures ecclésiastiques. Il fulmina l'excommunication contre les déprédateurs, jeta l'interdit sur le Hainaut, et obtint de l'archevêque de Reims que les mêmes rigueurs fussent appliquées à la Flandre, partagée entre les diocèses de Tournai et de Théroouanne.

Vers la fin de l'année 1194, un chanoine de Reims fut donc député chez ces deux derniers prélats pour leur notifier les volontés de Guillaume de Champagne. La mission était particulièrement délicate pour Étienne.

Obtempérant néanmoins partiellement aux ordres qu'il avait reçus, l'évêque de Tournai s'empessa d'excommunier le comte Baudouin V et Baudouin, son fils, héritier présomptif de la Flandre. Quant à l'interdit, il voulut attendre pour le promulguer l'avis de Lambert de Bruges, son collègue de Théroouanne. En conséquence le chanoine informateur des dispositions du métropolitain fut prié de continuer sa mission et de se faire près de Lambert l'interprète des sentiments et des vœux d'Étienne.

(1) On se rappelle que Baudouin V, dit le Courageux, époux de Marguerite d'Alsace, était appelé Baudouin VIII de Flandre. Il quitta ce titre à la mort de sa femme, le 15 novembre 1194. A cette époque il cède le comté de Flandre au fils qu'il avait eu de Marguerite et qui devint de ce chef Baudouin IX. Lui-même ne garda que le comté de Hainaut et le marquisat de Namur, qui lui appartenaient en propre.

Mais l'envoyé de Reims se renferma strictement dans les limites de son mandat et revint à Tournai sans instructions du prélat voisin. Alors Étienne, de plus en plus perplexe et désireux toutefois de prévenir le ressentiment de Jean d'Antoing, instruisit celui-ci des mesures coercitives prises à l'égard des comtes coupables, et demanda pour le reste un délai de quelques jours. Il se réservait de formuler d'humbles remontrances dans une entrevue qu'il devait avoir incessamment avec Guillaume de Champagne (1).

L'archevêque se montra inflexible, exigeant que l'interdit fut observé dans toute sa rigueur.

On était alors au commencement de l'année 1195. La « terrible » sentence fut annoncée au prône du dimanche dans toutes les églises de la Flandre. En conséquence, le service religieux se trouvait réduit au strict nécessaire : plus de funérailles ; plus de mariage public ni de relevailles ; plus de sacrements même, en dehors du baptême des enfants, de la pénitence des mourants, et du saint viatique (2).

On roulait devant la porte d'entrée des tas d'épines, pour symboliser la cessation de tout culte public (3). Et s'il était permis encore de célébrer les offices divins, c'était à voix basse, en dehors de toute assistance et sans le son des cloches, à seul fin d'obtenir plus facilement du ciel l'expiation du crime qui avait causé l'interdit.

Le 30 mars 1915, jour du jeudi-saint, le comte de Flandre vint à Tournai. Étienne profita de cette visite pour fulminer contre le puissant seigneur l'excommunication solennelle (4).

(1) *Lettre* 219; édition DESILVE, p. 273.

(2) *Lettre* 257; *ibidem*, p. 319.

(3) Cfr. *Vita Eligii*, pars IV, c. 30; dans les *Acta Sanctorum Belgii*, t. III, p. 221.

(4) *Lettre* 257; édition DESILVE, p. 319.

Le prélat prononça la redoutable formule, assisté de douze prêtres dont l'un tenait en main un cierge allumé, que l'on jetait par terre après la lecture, et que l'on éteignait en foulant aux pieds la mèche fumante. Pendant toute cette cérémonie dramatique, les cloches sonnaient à toute volée; puis elles entraient brusquement dans un long silence non moins tragique (1)

Étienne excommunia même le bourgeois qui avait donné au prince l'hospitalité à Tournai; et il interdit strictement la célébration de tout office religieux dans sa ville épiscopale, tant que durerait le séjour du comte. Aussi le lendemain, jour du vendredi saint, Baudouin s'éloigna-t-il de ces murs où il passait pour maudit.

Pendant les Flamands s'émurent des sévérités qui pesaient sur eux. Ils estimaient exorbitant d'être punis pour les fautes d'autrui, et menaçaient de chasser le clergé qui refusait ses services et d'introduire dans leurs églises des prêtres étrangers ou prévaricateurs. Alarmé de l'agitation des esprits, Étienne en appela à la sagesse de l'archevêque de Reims. « Les habitudes et l'obstination des Flamands nous obligent à croire, ajoute-t-il en psychologue, que l'exécution suivra de près la menace » (2).

Guillaume de Champagne communiqua cette lettre à l'évêque de Cambrai qui s'en offensa profondément. Jean d'Antoing, moins muri par l'âge et qu'aveuglaient des

(1) Le Pontifical nous a conservé cette façon de procéder à la fulmination solennelle, conformément à ce qui se trouve réglé par le droit canonique (*Corpus juris canonici, Decretum Gratiani*, pars II^a, caus. 11, qu. 4, c. 109, *Modus et forma excommunicationis*. Edition HALLE, 1747, col. 569).

(2) *Certissimi sumus de consuetudine gentis et severitate, quia minus Flandrensium sequentur ictus percussionum. Lettre 255; édition DESILVE, p. 315.*

considérations passionnées, ne voulait rien entendre en dehors de son ressentiment et de son intérêt. Il écrivit à son collègue de Tournai en des termes dont la vivacité n'a pour excuse que la jeunesse inconsidérée du prélat.

« Votre science est merveilleuse, ô vénérable maître, et je me sens confondu devant elle. Qui sondera la sagesse de l'évêque de Tournai? Comment comprendre qu'il ait invité l'archevêque de Reims à délaisser l'indigent et l'orphelin, à refuser justice à l'humble et au pauvre? Mais bien qu'à en considérer la teneur, votre lettre jette dans la stupeur ceux qui la lisent, moi qui vous connais je la baise avec respect, à cause du sens mystérieux qu'elle recèle. Comme il n'est pas permis de supposer qu'un homme d'un zèle si éclairé pour les intérêts de Dieu ait rien écrit de contraire à la justice, je me persuade sans peine que le regard du lecteur se trompe plutôt que votre jugement. Et puisque vos pensées, ô maître et révérend seigneur, sont profondes comme l'abîme, interprétez-nous cette parabole; dites-nous clairement ce qui vous déplaît dans notre cause; ou si vous redoutez, comme en témoigne votre missive, que d'impies étrangers ne jettent la faux dans vos moissons Certains prétendent, sauf votre honneur, que vous tremblez où il n'y a pas lieu. Car des hommes que la crainte de Dieu et les préoccupations spirituelles ont portés à venir jusqu'à nous se jeter à nos pieds, en suppliant, ne fléchiront jamais le genou devant Baal.... D'ailleurs cette crainte fut-elle fondée ne devrait pas ébranler la constance d'un homme qui a juré de marcher dans la voie de la justice. Car enfin, pour user d'un syllogisme en présence d'un maître, s'il est blâmable de faire le mal afin qu'il en résulte un bien, et s'il est plus louable de faire le bien que d'éviter le mal, que penser de ceux qui

prétendent n'écarter le mal, qu'en s'éloignant de la justice et de l'équité? » (1).

La lettre se termine ensuite par des protestations de respect qui contrastent singulièrement avec le ton railleur du début.

Étienne ne se laissa pas abuser par cette vaine phraséologie. « J'ai reçu avec déférence, répond-il au jeune prélat, lu avec attention, fermé avec confusion, votre lettre saupoudrée d'un sel piquant et arrosée d'un miel suspect... J'ai pleuré avec ceux qui pleurent, j'ai souffert avec ceux qui souffrent; et voici qu'un vent sec, venu du désert, souffle à travers votre missive séchant les larmes de mon visage et brûlant la tendresse de mon cœur... Que ne peut-on peser à la balance la faute qui m'a attiré la colère et l'indignation de l'évêque de Cambrai! Elle aurait le poids d'un grain de sable. Mon Dieu! qu'est-ce qu'une astucieuse subtilité, une intelligence pénétrante, une herméneutique rigoureuse, ont bien pu trouver de répréhensible dans une pétition si suppliante et si simple? Me reprocherait-on d'avoir prié notre père commun de remédier aux souffrances de mes enfants, d'étendre vers eux une main compatissante? Quant à dissuader l'archevêque de Reims de s'intéresser à l'indigent et à l'orphelin, de rendre justice à l'humble et au pauvre, je n'en ai pas la pensée, je ne l'ai point eue, et je ne voudrais l'avoir eue jamais. Sans manquer à la justice, je me suis contenté de provoquer à une miséricorde qui respecte les droits et les relève. Voilà toute la parabole dont vous me demandez plaisamment l'interprétation.

Que si vous voulez insister davantage, descendons dans

(1) *Lettre 256; ibidem*, p. 316.

le champ clos des Écritures, luttons à armes courtoises dans l'arène du droit canonique, bien que je ne sois pas moi un saint Jérôme ni vous un saint Augustin. Qu'un jeune prélat fasse la leçon à un vieillard, qu'un pontife instruisse le dernier des prêtres, mais qu'il n'écrase pas ma faiblesse sous la masse syllogistique. Car vous m'adressez un syllogisme; or j'en récuse la conclusion parce que je conteste l'application du principe. Est-ce faire le mal que de tempérer discrètement les rigueurs de la justice? N'est-ce pas un mal plutôt d'attacher plus de prix aux richesses de la terre qu'aux biens spirituels, de fermer les églises, de refuser les sacrements, d'imposer silence aux cantiques divins, d'exposer les âmes et de les perdre, pour recouvrer des fermes et des troupeaux? » Et laissant de côté la coutume qu'il est dangereux d'entamer, pour interroger le droit canonique avec ses exigences d'équité. « C'est une peine spirituelle, ajoute-t-il, que d'être exclu de la réception des sacrements; or nul ne doit être frappé d'une peine spirituelle ni conséquemment être exclu de la réception des sacrements à raison des fautes d'autrui. Voilà bien un syllogisme, logique dans sa forme, théologique dans son fond, chrétien dans son esprit, et d'une évidence rigoureuse. — Et de crainte qu'on ne cherche à éluder ce raisonnement par une équivoque, nous entendons par peine spirituelle non la privation des ordres et des dignités ecclésiastiques dont on peut être frappé pour des fautes d'autrui, mais les sentences d'excommunication et d'interdit par lesquelles on est séparé de la communion des fidèles » (1).

On le voit, Étienne ne méritait pas les reproches de

(1) *Lettre 257; ibidem*, p. 318 svv.

pusillanimité et d'inconstance que lui décernait Jean d'An-toing. Mais il avait tout tenté en faveur de son peuple; il avait fait appel à la plus fraternelle amitié; il avait eu pitié de ces pauvres gens privés des consolations spirituelles sans l'avoir mérité; il avait essayé de tempérer les droits de la discipline par les accents de la miséricorde: tout échoua. Il fallut courber la tête et garder le silence.

Heureusement la situation ne tarda pas à se dénouer.

Les censures furent levées peu de temps après (1). Et Baudouin le Courageux lui-même mourut la même année à Mons, le 17 décembre 1195, dans les sentiments d'une touchante piété, et après avoir fait de larges libéralités aux églises et aux monastères (2).

* * *

Après la mort de Baudouin le Courageux, on put croire

(1) On ne saurait préciser exactement la date. M. Duvivier se trompe lorsque se basant sur un acte inédit de Baudouin IX (à placer entre le 15 novembre 1194 et le 1^{er} avril 1195), il affirme que l'excommunication et l'interdit étaient levés certainement au début de l'année 1195 (*La Commune de Tournai de 1187 à 1211*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres*, 1901, p. 258). Nous venons de voir toute une correspondance échangée après le 30 mars. J'inclinerais plutôt à croire que cette charte précédait encore la fin des censures. En tous cas celles-ci étaient levées sans aucun doute au mois de septembre suivant, lorsque Baudouin IX vint à Tournai en compagnie de sa femme Marie de Champagne, et qu'ensemble ils souscrivirent une charte de protection en faveur du monastère de Saint-Nicolas des Prés (publiée par Vos, *l'Abbaye de Saint-Médard ou Saint-Nicolas des Prés*, t. I., p. 22 et t. II, Cartulaire, n° 60, p. 122).

(2) *Chronique de Gislebert de Mons*, c. 225-254; édition VANDERKINDERE, pp. 309-330.

que la bonne entente allait enfin régner entre Philippe-Auguste et le comte de Flandre. Certes les Français continuaient à avoir peu de sympathies chez les bourgeois de nos villes flamandes. Mais en dépit des dispositions de son peuple, Baudouin IX (VI de Hainaut) se rendit à Compiègne en juin 1196, prêter foi et hommage à son royal suzerain et lui payer le droit de relief, montant comme on sait à une année des revenus que le fief produisait (1).

A l'occasion de cette démarche, fut conclu un traité entre les deux personnages. Le roi restituait au comte de Flandre et de Hainaut l'hommage de Mortagne; Baudouin de son côté renonçait au comté de Boulogne, de Guines, etc., et s'engageait à hisser toujours et partout sa bannière à côté de celle de France, pourvu toutefois que son seigneur ne marchât pas, à l'occasion des fiefs du Hainaut, contre l'empereur et l'évêque de Liège. En cas de forfaiture, l'archevêque de Reims, les évêques de Théroüanne, d'Arras et de Tournai lanceraient contre lui les foudres de l'Eglise (2).

A son retour Baudouin essuya les reproches des barons et des bourgeois de son comté. Dans les villes belliqueuses de la Lys et de l'Escaut, un sentiment intense de patriotisme local faisait regretter les mutilations de la seigneurie au temps de Philippe d'Alsace. En outre le comte eut bientôt la conviction d'avoir été joué dans l'affaire de Mor-

(1) Cfr. JACQUES DE GUYSE, *Annales du Hainaut*, l. 19, c. 3; édition Paris, 1831, t. XIII, p. 239. — HOSSART, *Histoire ecclésiastique et profane du Hainaut*, p. 356. Mons, 1792.

(2) DOM BOUQUET, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, t. XIX, p. 352; MIGNE, *Patrologia latina*, t. 214, *Innocentii romani Pontificis opera omnia*, t. I, *Regesta*, l. I, n. CXXX, col. 117 svv. — Voir Bibliographie dans WAUTERS, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'Histoire de Belgique*, t. III, pp. 55 et 57.

tagne. Au traité de Vernon ⁽¹⁾ le roi avait abandonné ses droits sur cette châtellenie, mais en réservant ceux que l'évêque de Tournai pouvait y avoir. Or ces droits épiscopaux pouvaient, à cause de la régale, devenir ceux du roi de France ^(*).

Dans le duel qui venait d'éclater entre Philippe-Auguste et Richard Cœur de Lion, Baudouin comprit sans peine que ses intérêts économiques et politiques se trouvaient en opposition avec ses devoirs de vassalité. Impliquer la Flandre dans une guerre contre l'Angleterre, c'était porter un coup mortel à son industrie qu'alimentait le marché des laines anglaises; soutenir le triomphe de Philippe-Auguste, c'était attirer les convoitises du roi au sujet de la Flandre et courir le risque de le voir après la victoire se retourner contre lui ⁽³⁾. Obligé néanmoins de prendre parti entre les Capétiens et les Plantagenets, il se décida pour ceux-ci. Dès le mois de septembre suivant et en février 1197, il signait un traité d'alliance offensive et défensive avec l'Angleterre contre la France, et entrait en lutte ouverte avec son suzerain ⁽⁴⁾.

De nouveau le malheureux Étienne allait être impliqué dans le conflit; et cette fois sa ville épiscopale elle-même

(1) Voir le traité de Vernon dans ROISIN, *Franchises, lois et coutumes de la ville de Lille*, 228.

(2) Voir D'HERBOMEZ, *Les châtelains de Tournai de la maison de Mortagne*, dans les *Mémoires de la société historique et littéraire de Tournai*, t. XXIV, p. 327.

(3) Cfr. H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 202.

(4) Ch. DUVIVIER, *La commune de Tournai de 1187 à 1211*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique, Classe des lettres*, 1901, p. 264. — Cfr. A. WAUTERS, *Table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'Histoire de Belgique*, t. III, pp. 69 et 70.

allait en ressentir le désastreux contre-coup. Le légat du pape, le cardinal Mélior (1), qui devait toute sa fortune au roi de France et qui en subissait sans doute les suggestions, invita l'évêque à sévir contre le vassal infidèle en jetant de nouveau l'interdit sur la Flandre.

Comme en 1194, Étienne hésita devant les tristes conséquences religieuses de cette mesure; et de nouveau il en référa à l'archevêque de Reims, son métropolitain. « Toute l'Église de Flandre, écrit-il, se tourne vers vous en gémissant. Les plaies funestes causées par le dernier interdit sont loin d'être cicatrisées; et les hérésies, nées à cette occasion de l'irrésistible besoin de satisfaire le sentiment religieux des populations, menacent de prendre une vigueur nouvelle.... Nous savons combien est endurci le cœur du comte, qui se rit de l'excommunication, se moque de l'interdit et subordonne le spirituel au temporel. De l'avis d'hommes sages, on l'atteindrait plus profondément et plus manifestement en substituant à l'interdit local, l'interdit personnel, et en renouvelant chaque dimanche cette sentence contre cet homme et les siens. — Au moment où nous délibérons ainsi en chapitre, de concert avec les délégués de notre collègue de Thérouanne, ajoute-t-il en post-scriptum. le bailli de Flandre Bernard de Roubaix s'est présenté avec une défense de jeter l'interdit sur les terres du comte, sous prétexte que ce puissant seigneur en appelait au pape de notre décision. Que faire en ces diverses occurrences? » (2).

L'archevêque ne se laissa pas fléchir par ces alarmes,

(1) Voir l'article sur *Mélior*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XV, pp. 314-319. Paris, 1820.

(2) *Lettre* 242; édition DESILVE, p. 299 svv.

mais il intima l'ordre formel de diriger les censures de l'Église contre le vassal rebelle.

Les abbés, les doyens et les curés du diocèse élevèrent la voix pour protester, en invoquant leur propre appel. Mais Étienne n'en obéit pas moins, malgré la mutinerie de son clergé. « Sauvez-nous des mains du prince devenu notre ennemi, s'écrie-t-il, car je redoute ses coups. Il nous presse de sa puissance, nous accable de menaces, se prépare à nous envahir et met la main sur les biens du clergé.... J'aurais voulu fuir la ville et prendre la route de l'exil, mais déjà toutes les issues sont fermées par le comte » (1).

En effet la guerre venait d'éclater entre Philippe-Auguste et son vassal qui prétendait reconquérir l'Artois. Après s'être emparé d'Aire-sur-la-Lys et de Saint-Omer, Baudouin se présenta sous les murs de Tournai avec une nombreuse armée (juin-juillet 1197) : soit qu'il voulût se venger de l'évêque, soit que la ville ait mal accueilli ses revendications territoriales. Les bourgeois lui fermèrent leurs portes, et déployèrent dans la défense de leur cité une admirable vaillance. « Comme autrefois les enfants d'Israël, écrit Étienne, d'une main nous tenons le glaive pour résister à l'assaut et de l'autre nous manions la truelle pour fortifier nos remparts » (2).

Une si noble ardeur n'empêcha pas le comte de Flandre de leur imposer ses volontés. Par crainte du pillage et de la destruction, les Tournaisiens durent acheter de lui une trêve à des conditions très onéreuses (20 juillet 1197) (3).

(1) *Lettre* 14 ; édition DESILVE, p. 31.

(2) *Lettre* 265 ; *ibidem*, p. 329.

(3) Voir le texte de ce traité dans MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus anecdotorum*, t. I, col. 664. — DOM BOUQUET, *Recueil des Historiens des Gaules et de la*

Jusqu'à la conclusion de la paix avec Philippe-Auguste, l'accord stipulait que les Tournaisiens ne pourraient pas augmenter leur position fortifiée; qu'ils ne fourniraient plus au roi les trois cents hommes réglementaires, à moins qu'il ne vint les prendre dans la ville même; qu'ils ne donneraient au monarque aucune aide pécuniaire.

Les gens du comte auraient la faculté de circuler librement dans la cité, d'y acheter des vivres, et d'y trafiquer par terre et par eau; et ce droit était réciproque pour les Tournaisiens en Flandre. En cas de différend entre les Flamands et les Tournaisiens, le litige serait résolu par des arbitres nommés par le comte et par le magistrat communal. Enfin la ville s'obligeait à payer 4000 marcs de 33 sous et 4 deniers, à liquider par quart aux foires de Messines, de Courtrai, d'Ypres et de Thourout.

A ces conditions onéreuses le siège fut levé, le dimanche avant la fête de sainte Marie-Madeleine, c'est-à-dire le 20 juillet 1197.

Philippe-Auguste, qui avait laissé la ville sans défense, n'en fut pas moins très mécontent de cet arrangement et des stipulations qu'il contenait. Nous voyons Étienne plaider la cause des bourgeois devant Guillaume de Champagne. « Enveloppés de toutes parts, écrit-il, par les armées de la Flandre, du Hainaut, de la Hollande, de Louvain,

France, t. XIX, p. 303, note. — LÜNIG, *Codex diplomaticus*, t. II, col. 1907. — POUTRAIN, *Histoire de la ville de Tournai*, t. II, Preuves, p. 19. — DE REIFFENBERG, *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, t. I, p. 325. — *De Saint-Génois, Monuments anciens*, t. I, p. CCCCLXXXII. — Étienne en résume les clauses dans sa *Lettre* 267; édition. DESILVE, p. 332.

d'Anvers et d'ailleurs, nos concitoyens avaient vu s'évanouir tout espoir de vaincre et tous les moyens de résistance. Nous étions comme un navire sans pilote, comme un peuple sans chef, comme une cohorte sans capitaine, dépourvus d'armes et ne connaissant rien au métier de la guerre. Ceux qui nous cernaient avaient soif de notre sang; et comme un lion qui s'apprête à saisir sa proie, ils se partageaient déjà nos personnes et nos biens, trépignant de joie: comme des vainqueurs qui se divisent entre eux les dépouilles des vaincus. Nous attendions le secours des hommes et il ne venait pas. Alors nos bourgeois sur le point d'être emmenés en captivité se décidèrent à solliciter une trêve à tout prix. Et nous qui étions résolus à vivre ou à périr avec eux, nous avons approuvé leur démarche. Cette trêve, nous l'avons obtenue non sans peine, à grands frais, au milieu des objurgations des alliés du comte contre leur chef, et il faut bien l'avouer à notre confusion personnelle » (1).

Philippe Auguste se rendit à ces raisons, comprenant que la ville abandonnée à ses seules forces se trouvait dans l'impossibilité de soutenir pareil siège. D'ailleurs Baudouin poursuivait sa marche triomphante. En quittant Tournai, il alla assiéger Douai, s'en empara, courut ensuite les terres du roi sur les confins du Vermandois, prit successivement Bapaume, Péronne et Roye; puis se replia sur l'Artois dont il attaqua la capitale. Arras fit une longue résistance et donna le temps à Philippe-Auguste de s'avancer contre le comte.

Restait l'affaire des censures qui continuaient à peser sur la Flandre. Mais le 8 janvier 1198, montait sur le siège de

(1) *Lettre* 267; *ibidem*, p. 331.

Rome l'énergique Innocent III. Les uns ont salué en lui une des plus glorieuses figures de la papauté au moyen âge (1), les autres veulent voir en lui un personnage aussi malhabile que malavisé (2). On ne saurait nier toutefois qu'il se montra un courageux défenseur de l'orthodoxie et un intrépide champion des prérogatives de la conscience et de l'Église. Peu de temps après son avènement, faisant droit aux plaintes de Baudouin qui prétendait sa bonne foi surprise à Compiègne, le pape ordonna à l'archevêque de Reims de lever les censures. Il écrivit de même à l'évêque de Tournai pour le charger de cette mission, dans le cas où Guillaume de Champagne immobilisé dans les filets de la politique française hésiterait à s'exécuter (3).

Au mois d'avril, l'excommunication et l'interdit étaient levés. Et en janvier 1200, le traité de Péronne réconcilia définitivement le roi et le comte. Philippe-Auguste restituait à Baudouin IX la moitié septentrionale de l'Artois, et reconnaissait sa suzeraineté sur les fiefs de Guines, d'Ardes et de Béthune. La Flandre récupérerait ainsi une partie des territoires perdus à la mort de Philippe d'Alsace (4).

* * *

(1) DAUNOU (peu suspect de flatterie à l'adresse des papes), *Histoire littéraire de la France*, t. XVI, p. 1. Paris 1824. — F. HURTER, *Geschichte Papsts Innocenz III und seiner Zeitgenossen*, 2 vol. in-8°, Ehingen, 1835: traduit en français par A. DE SAINT-CHÉRON et J. B. HAIBER, *Histoire du pape Innocent III et de ses contemporains*, 3 vol. in-8°, Paris, 1838; 4 vol. in-8°, Bruxelles, 1839.

(2) Cfr. HEFELE, *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, rééditée par DOM H. LECLERCQ, t. V², p. 1400 svv, note 3. Paris, 1913.

(3) *Innocentii III Regesta*, l. II, c. 40 et 41, dans MIGNE, *Patrologia latina*, t. 214, col. 582 svv.

(4) Voir H. PIRENNE, *Histoire de Belgique*, t. I, p. 203. — L. VANDERKINDERE, *La Formation territoriale des principautés belges au moyen âge*, 2^{me} édition, p.

Mais il était dans la destinée d'Étienne de ne jamais connaître la paix avec les pouvoirs politiques; et après avoir lutté contre le comte de Flandre il allait se trouver en opposition avec Philippe-Auguste, en se buttant à l'interdit jeté par le légat, Pierre de Capoue, sur tout le royaume de France (fin janvier 1200).

On sait les rétroactes de cette affaire retentissante. Trois ans après le décès de sa première femme Isabelle de Hainaut (1), Philippe-Auguste épousait Ingeburge, la sœur du roi de Danemark, Knut VI (2). Le mariage fut célébré dans la cathédrale d'Amiens, le 14 août 1193; et le lendemain, jour de l'Assomption, eut lieu la cérémonie du couronnement à Reims, en présence des barons du royaume et d'un grand nombre d'évêques parmi lesquels se trouvait Étienne (3).

Le mariage pour ce monarque n'était jamais qu'une affaire. En épousant la sœur de Knut VI, il a voulu se procurer un titre de domination sur l'Angleterre. Or il arriva que le jour même de ses noces, il conçut une si invincible

197. — A. LUCHAIRE, *Louis VII, Philippe Auguste, Louis VIII*, dans l'*Histoire de France sous la direction de Ernest Lavisse*, t. III¹, p. 120. Paris 1901.

(1) Morte malheureusement le 23 mars 1190, à l'âge de 19 ans, en donnant le jour à un enfant qui la suivit de près dans la tombe.

(2) Née en 1175 de Waldemar, roi de Danemark, et de Sophie, fille du grand-duc Wladimir. Elle avait donc alors dix-huit ans, dix de moins que le roi de France. Voir sur cette princesse l'étude de DAVIDSOHN, *Philipp August II von Frankreich und Ingeborg*, 1888.

(3) *Chronicon Andrensis monasterii*, dans le *Spicilegium* de D'ACHÉRI, t. II, col. 823. Paris, 1723. — *Annales Acquiscintini*, dans le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* de DOM BOUQUET, t. XVIII, p. 546. — DE DYNTER, *Chronica nobilissimorum ducum Lotharingie et Brabantie ac regum Francorum*, édition DE RAM, t. I, p. 557. Bruxelles, 1854 — MARLOT, *Historia metropolis Remensis*, t. II, p. 444 Reims, 1679.

répulsion pour sa jeune épouse pourtant pleine de charmes⁽¹⁾, que les chroniqueurs contemporains ont imaginé un sortilège ou un tour de sorciers pour en expliquer le mystère.

Dès lors, il ne chercha plus qu'à s'en débarrasser. Il voulut d'abord la remettre aux Danois, qui avaient amené en France la royale fiancée; mais ceux-ci lui opposèrent leur refus indigné et leurs énergiques protestations. Ingeburge elle-même du reste déclarait qu'elle ne les suivrait pas; mais qu'elle entendait soutenir son droit et conserver son rang. Philippe-Auguste songea alors à un divorce canonique. Quatre-vingt-deux jours plus tard (4 novembre 1193), il réunissait à Compiègne, sous la présidence de l'archevêque de Reims, une assemblée de barons et de prélats courtisans⁽²⁾ qui déclara nulle cette union, sous prétexte de parenté entre Ingeburge et la défunte reine Isabelle de Hainaut⁽³⁾. La pauvre princesse ne voulut pas quitter la France. Elle en appela de ce jugement inique au pape, le juge suprême et le défenseur de tous les chrétiens. De son côté, le roi satisfait d'avoir obtenu la dissolution de son mariage n'eut plus pour Ingeburge les mêmes ménagements. Il l'enferma à Beaurepaire, prieuré de l'abbaye de Cysoing, entre Valenciennes et Douai⁽⁴⁾. C'était un asile

(1) *Pulcherrima puella mirabili decore preedita*, suivant le Chroniqueur.

(2) *Annales Acquiscintini*, dans DOM BOUQUET, t. XVIII, q. 546, note c.

(3) Sur la foi d'un arbre généalogique tendant à prouver que Charles le Bon, comte de Flandre, était parent d'Ingeburge par Isabelle de Hainaut, la première femme du roi, dans les degrés qui constituent un empêchement dirimant de mariage. En réalité Charles le Bon n'avait laissé aucune postérité; et Thierry d'Alsace, son successeur au comté de Flandre et dont la fille Marguerite avait mis au monde Isabelle de Hainaut, n'avait aucune attache avec la maison royale de Danemark.

(4) A. LUCHAIRE, *Louis VII, Philippe Auguste, Louis VIII*, dans *l'Histoire de France sous la direction de E. Lavisse*, t. III¹, p. 144 svv.

pieux et retiré de religieuses converses, où plus d'une épouse dédaignée à cette époque de mœurs brutales s'éveilla à une vie supérieure (*).

Mais Étienne, malgré les orages qu'il pouvait attirer sur sa tête, se fit le protecteur de cette grande infortune et devint son principal soutien dans le malheur. Il n'ignorait pas que tout n'était pas fini pour Ingeburge en cour de Rome; et il espérait que le puissant archevêque de Reims, touché des vertus et des grâces de l'exilée, pourrait faire revenir le monarque sur sa détermination. Il faut lire le langage aussi noble que touchant dans lequel il plaide la cause de la pauvre princesse devant Guillaume de Champagne, le trop faible et trop docile instrument de l'inique sentence.

« Je parlerai à mon seigneur, écrit-il, sans présomption, mais sans défaillance, avec une énergique fierté... Il est dans notre région une perle précieuse que les hommes foulent aux

(1) Plusieurs textes, et en particulier une lettre d'Étienne (213; édition DESILVE, p. 264), parlent de Cysoing même: ce qui paraît inadmissible. Cysoing était une abbaye régulière de moines augustiniens. En tous cas si Ingeburge y est passée, elle n'a guère dû y séjourner. On lit dans les *Gesta Innocentii III* (MIGNE, *Patrologia latina*, t. 214, c. 49, col. XCIV sv): *Rex illam... in quodam cenobio monialiun... fecit utcumque deponi*; et dans les *Lettres d'Innocent III* (*Ibidem*, t. 214, l. I, c. 4, col. 4), il est dit expressément que la reine vivait *inter religiosas, privatas tamen personas*. Ces détails qui ne s'accroissent pas du tout de Cysoing se réalisent parfaitement pour Beaurepaire, que l'on peut considérer comme une extension de Cysoing et où vivaient des femmes de condition semblable à celle d'Ingeburge. (Voir *Innocentii Epistolæ*, l. X, ep. 221, dans MIGNE, *Patrologia latina*, t. 215, col. 1330; et *Ecclesiæ Cisoniensis historia*, dans le *Spicilegium* de D'ACHÉRI, t. II, p. 884). Peut-être Étienne justifiait-il mieux son intervention en parlant de « Cysoing », compris dans les limites de son diocèse et placé sous sa juridiction épiscopale.

pieds et que les anges honorent, digne de figurer au trésor du souverain, de briller au palais du roi comme dans la cour céleste. Je parle de la reine enfermée à Cysoing comme dans une prison, et qui gémit dans l'abandon et la détresse. Nous pleurons sa destinée et nous mettons sa cause entre les mains de Dieu; car quel cœur serait assez de pierre ou d'airain pour n'être pas touché des souffrances de cette jeune et illustre princesse, issue de sang royal, vénérable dans ses mœurs, modeste dans ses discours, et pure dans ses œuvres? Sa face rayonne de beauté comme celle de la vierge ambroisienne; et elle est encore plus belle par sa foi. Jeune d'années mais vieille par sa prudence, j'oserais dire qu'elle surpasse Sara en grâces, Rebecca en sagesse, Rachel en amabilité, Anne en dévotion, Suzanne en chasteté. Ceux qui discutent de la beauté des femmes assurent qu'elle n'est pas moins belle qu'Hélène, ni moins noble que Polixène. Ses journées se passent à prier, à lire ou à travailler manuellement. Elle ne joue ni aux dés, ni aux échecs, ni au trictrac. Depuis l'aurore jusqu'à midi, ses larmes et ses soupirs montent vers Dieu, moins pour elle que pour le roi notre sire. Jamais elle ne s'assied dans son oratoire, mais elle y est toujours debout, à genoux, ou prosternée sur le sol. Nouvelle Esther, elle n'a qu'un tort, celui d'être ignorée d'Assuérus. S'il la connaissait mieux, il tendrait vers elle le sceptre de la bienveillance et de la dilection, il la rappellerait dans ses bras. A la colère succéderait la douceur, au divorce l'union, à la haine l'amour. Il lui dirait (comme David): avancez sans crainte et réglez par votre beauté et votre vertu; ou ces paroles affectueuses de Salomon: revenez, revenez, afin que nous ayons le bonheur de vous contempler; reprenez votre place à cause de votre noblesse, à cause de votre bonté, à cause de la pureté de votre

conduite et l'excellence de vos mœurs. Digne rejeton des rois et des martyrs, cette princesse tombée du trône est contrainte par la pauvreté de vendre et d'engager pour sa subsistance le peu qui lui reste de vêtements et de vaisselle. Elle tend la main, sollicite l'aumône et insiste pour qu'on lui donne. Je l'ai souvent vue pleurer, j'ai pleuré avec elle, et mon cœur s'est attendri à ce spectacle. Je l'ai exhortée de mon mieux à placer son espérance en Dieu, ce qu'elle fait sans discontinuer. Et chaque fois elle me répondait: mes amis, mes proches se sont éloignés de moi comme s'ils avaient été des étrangers; mon unique refuge, c'est monseigneur l'archevêque de Reims qui m'a généreusement protégée et nourrie depuis le début de mes malheurs. O père, soyez à votre tour touché des larmes et des gémissements d'une jeune princesse, issue d'une si haute lignée. Vous qui êtes si prodigue envers les nécessiteux, ne fermez pas les entrailles de votre pitié à une reine, jadis comblée de gloire et aujourd'hui plongée dans le dénuement et la misère » (1).

Pour bien saisir l'habileté et la hardiesse de cette lettre, il ne faut pas oublier qu'elle s'adressait à celui-là même, qui à la tête des évêques réunis à Compiègne avait approuvé la criminelle répudiation. Par nature cependant Guillaume de Champagne était bon, et la lettre prouve qu'en secret il faisait parvenir des consolations et des secours à l'infortunée Ingeburge.

Nul doute que le pressant appel d'Étienne n'ait trouvé de nouveau un favorable accueil chez le puissant prélat; car immédiatement après, l'évêque de Tournai lui adresse au nom de la pauvre reine une lettre de remerciement,

(1) *Lettre* 213; édition DESILVE, p. 263.

dans laquelle il le conjure de s'intéresser à elle auprès de Philippe-Auguste (1).

Mais ces bienfaits cachés furent tout ce que Guillaume opéra pour réparer cette injustice publique. C'était tout ce que lui permettait son énergie et son audace. Il n'aurait osé lutter de front avec la puissance royale.

Ce que ne pouvait contre la passion du monarque ni la servilité d'un homme d'église puissant et fort, ni les cris du malheur, il fallut l'attendre de la Cour romaine.

De fait les parents et les amis d'Ingeburge opposèrent une généalogie à celle qu'avaient invoquée les évêques royaux. Sur la foi de ces pièces, le Saint-Siège déclara la sentence de divorce « illégale, nulle, et non avenue » ; et le pape Célestin III envoya à Philippe lettre sur lettre et légat sur légat pour notifier la décision (2). Le roi de France n'en devint que plus inflexible. Une chose cependant lui manquait. Il eut bien voulu s'assurer le concours d'Étienne dont la réputation de juriste et de canoniste faisait autorité. En conséquence, il lui manda de se rendre à Vaudreuille (3) pour le quatrième dimanche de carême, au sujet d'une affaire solennelle et de grande importance (4). Sans doute escomptait-il un acte de courtoisie de la part d'un ancien familier de la cour de Louis VII, qui avait assisté à son propre couronnement (5), et qui était le parrain de son fils aîné (6) destiné à devenir Louis VIII. Le roi se

(1) *Lettre* 214; édition DESILVE, p. 265.

(2) Voir A. LUCHAIRE, *Louis VII, Philippe Auguste, Louis VIII*, dans l'*Histoire de France sous la direction de E. Lavisse*, t. III¹, p. 145.

(3) *Haute-Garonne*, arrondissement de *Villefranche*.

(4) *Lettre* 215; édition DESILVE, p. 267.

(5) *Lettre* 66; *ibidem*, p. 81.

(6) *Lettre* 293; *ibidem*, p. 367.

trompait étrangement. Étienne n'était pas de ceux qui abdiquent ainsi leur indépendance et leur dignité. Philippe lui-même n'en avait-il pas fait l'expérience, lorsque l'évêque au début de son épiscopat lui avait nettement refusé le service de l'host, sous prétexte qu'il était dépossédé de ses droits de suzerains sur la ville (1) ? Mais les rois sont entourés de tant de servilité et de bassesse que l'on s'explique leur illusion.

Étienne s'en tira en manquant à l'invitation. Il s'excuse devant Guillaume de Champagne et devant le roi de ne pouvoir se présenter au rendez-vous, par suite de son grand âge et de ses nombreuses infirmités. Ceci se passait en mars 1196. Le noble prélat continua à déployer le plus grand zèle pour consoler l'infortunée souveraine, la secourir dans son exil de Beaurepaire, et la rétablir dans ses droits.

Dans la même année, Philippe pour rendre le divorce irrévocable, se décida à se remarier. Après diverses tentatives matrimoniales sans succès, il épousa Agnès de Méranie (Tyrol), la fille d'un grand seigneur bavarois, Berthold. A ce moment, les malheurs d'Ingeburge s'accrurent encore. Craignant sans doute de la voir apparaître, Philippe la fit transférer de son cloître dans la tour d'un château-fort, où plus d'une fois, suivant le chroniqueur, le senéchal et le majordome oublièrent de lui porter à manger. Le danger passé, elle fut conduite au monastère de Fervaques, puis dans un couvent de Soissons (2), et de là, dans un manoir à trois journées de Paris.

Cette fois le scandale était à son comble et appelait les

(1) *Lettre* 221; édition DESILVE, p. 275.

(2) Voir A. LUCHAIRE, *Louis VII, Philippe-Auguste Louis VIII*, dans l'*Histoire de France sous la direction de E. Lavisse*, t. III^e, p. 136 svv.

censures publiques de l'Église. Le pape Célestin mourut au mois de juin 1198, sans avoir obtenu la soumission du roi de France. Mais son successeur Innocent III, dès son élection, prit énergiquement en main la défense de la malheureuse reine. A peine assis sur le trône de Pierre, Innocent III écrit à Eude, évêque de Paris, une lettre sévère où il expose la sainteté et l'indissolubilité du mariage et où il se plaint de la conduite du monarque. Trois mois plus tard, il s'adresse directement à Philippe-Auguste. Reconnaissant tout ce que l'Église doit à la France, il serait au désespoir d'être contraint d'oublier toute gratitude à cause des fautes du prince; mais avant tout, son devoir est de faire respecter la loi divine. Le roi sentit la force et la grandeur de ces objurgations, mais n'y opposa pour toute réponse que le silence et l'inertie. A la fin de 1198, le pape risqua une dernière tentative. Il envoya Pierre de Capoue avec une mission des plus graves. « Si le roi, avait-il dit au légat, refuse de rendre à sa légitime épouse ses bonnes grâces et les honneurs royaux, sans aucun égard pour l'appel, vous jetterez l'interdiction sur le royaume ». Cette démarche ne fut pas plus heureuse que les précédentes.

Après un an de patience, vers la mi-janvier 1200 (1), en suite de plusieurs avertissements infructueux, le légat Pierre de Capoue par ordre du Souverain Pontife fulmina la terrible sentence à Vienne en Dauphiné, dans l'ancien royaume de Bourgogne alors sous la souveraineté de l'empereur d'Allemagne (2). Tous les évêques de France reçurent

(1) Le vingtième jour après la Noël, c'est-à-dire donc le 14 janvier.

(2) Lire la formule in extenso dans HEFLE, *Histoire des Conciles d'après les documents originaux*, réédité par DOM H. LECLERCQ, t. V², p. 1226, note 3. Paris, 1913.

ensuite ordre de publier la formule dans leur diocèse et de veiller sévèrement à leur exécution. Si l'un d'eux s'avisait d'y contrevenir, il devait être suspendu de ses fonctions et sommé de s'en expliquer devant le Saint Siège avant la fête de l'Ascension prochaine.

Le 5 février (3^{me} jour après la Chandeleur), l'interdit était mis en exécution dans presque tous les diocèses du royaume. Ce fut une désolation générale, cloches muettes, églises fermées, cimetières clos, cadavres abandonnés, cérémonies religieuses proscrites : il semble que la malédiction divine s'était tout à coup abattue sur le royaume de France (1). Il y eut cependant des prélats récalcitrants comme l'archevêque de Reims, les évêques de Noyon, de Beauvais, de Chartres, d'Orléans, d'Auxerre, de Meaux, de Troyes, de Laon et de Thérouanne. D'autres Églises ne cédèrent que très tard aux injonctions de Rome ; et je crois qu'il faut placer l'Église de Tournai parmi ces dernières (2). Non pas qu'Étienne ait désapprouvé les ordres du pape ; mais il sortait de deux interdits successifs qui avaient plongé son vaste diocèse dans l'immobilité religieuse et la désolation. Et nous avons vu précédemment combien

(1) Sur l'aspect du royaume pendant l'interdit, voir H. GÉRAUD, *Ingeburge de Danemark*, au t. V. de la *Bibliothèque de l'École des chartes*.

(2) Parmi les multiples sources qui nous sont conservées concernant cet épisode, on ne trouve nulle part la mention expresse du parti qu'aurait pris Étienne au début de l'interdit. Ce silence même m'incline à croire que dans la province de Reims, il a suivi (quoique pour une raison différente) la ligne de conduite de Guillaume de Champagne. S'il en avait été autrement, l'auteur anonyme des *Gesta Innocentii* (MIGNE, *Patrologia latina*, t. 214, c. 52, col. XCVIII), très désireux de prouver qu'une grande partie des évêques avaient obéi. « *in auditu auris* », n'eût pas manqué de nommer Étienne parmi eux.

il en avait souffert, et combien il en avait déploré les désastres. L'évêque n'en eut pas moins à solliciter plus tard son pardon devant Innocent III, qui poursuivait de ses rigueurs ceux qui avaient hésité dans leur obéissance à ses ordres (1).

En dépit des bravades du début, cette censure publique brisa le caractère altier du roi. Après neuf mois de résistance Philippe-Auguste promit tout ce qu'on lui demanda : le renvoi d'Agnès de Méranie, la réintégration d'Ingeburge, le jugement du procès de divorce par un concile. L'interdit fut levé le 8 septembre 1200, et une apparence de réconciliation eut lieu entre le mari et la femme. Mais Étienne ne vit jamais la fin de cette affaire. Lorsqu'il mourut le 9 septembre 1203, la condition de la princesse danoise restait aussi misérable qu'autrefois. Le prince continuait à la tenir éloignée et captive à Étampes où, suivant les paroles de la reine elle-même, les personnes de vile condition seules admises à la visiter ne lui faisaient jamais entendre que des grossièretés et des injures (2). Cette répudiation odieuse dura encore treize années et aura compris dix-neuf ans de captivité (1193-1212).

Entretemps Baudouin s'était croisé avec de nombreux chevaliers de sa famille et de son entourage dans l'église de Saint-Donatien à Bruges, le mercredi des cendres de l'an 1200. L'enthousiasme pour la Terre sainte en effet s'était

(1) Nous déduisons cette conclusion d'une lettre aujourd'hui perdue d'Innocent III, mais qui se trouve indiquée dans THEYNER, *Monumenta vetera Slavorum meridianorum*, t. I, p. 63, n. 263 : *Episcopo Tornacensi super eius reconciliationem ad Apostolicæ sedis benevolentiam pleniorum*.

(2) Voir la lettre d'Ingeburge au Pape, publiée par A. LUCHAIRE, *Louis VII, Philippe Auguste, Louis VIII*, dans l'*Histoire de France sous la direction de E. Lavisse*, t. III¹, p. 148.

rallumé, sous l'impulsion puissante d'Innocent III et aux appels touchants de Foulque de Neuilly. Le comte considérait la participation aux expéditions d'Orient comme un devoir de famille; et il partit au printemps de l'année 1202, laissant la régence de son pays à son frère Philippe, comte de Namur. Jamais le « lion de Flandre » ne courut à une destinée plus glorieuse. Deux ans plus tard Baudouin entra triomphalement dans la basilique de Sainte-Sophie, pour y revêtir la pourpre impériale et recevoir sur son front le diadème de Constantin.

Mais Étienne était mort quelques mois auparavant, et il ne connut pas les derniers événements qui de Baudouin VI de Hainaut et IX de Flandre, firent Baudouin I de Constantinople.

J. WARICHEZ.

Congrès archéologique de Moulins-Nevers

23 juin-1^{er} juillet 1913

Cette année le Congrès archéologique de France offrait peut-être, à certains points de vue, un intérêt moindre que les Congrès précédents, car on revoyait quelques régions déjà parcourues à d'autres Congrès, ainsi Paray-le-Monial, Clamecy et Cluny, avaient déjà reçu la visite des congressistes français durant ces dernières années. Mais si l'on faisait des incursions dans ces régions déjà vues, c'était surtout pour les nouvelles recrues de la petite armée archéologique, n'ayant pas encore pris part aux grandes manœuvres des années précédentes et aussi pour mieux faire apprécier et mieux faire comprendre les évolutions de l'architecture romane dans toute cette partie de la France, et pour cela il était indispensable de revoir

(d'ailleurs avec le plus vif plaisir) quelques monuments déjà vus.

La séance d'ouverture eut lieu à Moulins, le lundi 23 juin, à 9 1/2 heures du matin. Par suite de circonstances indépendantes de ma volonté, je ne pus y assister. Les congressistes ont été visiter, l'après-midi, la localité de Bourbon-l'Archambault, en passant par l'église de Saint-Menoux, jolie église du *xii^e* siècle, à nef avec bas-côtés, sans transept, mais avec chœur semi-circulaire et déambulatoire garni de cinq chapelles rayonnantes, celle d'axe carrée et éclairée par une grande fenêtre percée au *xiv^e* siècle. La partie la plus ancienne est le vestibule d'entrée (narthex) datant du *xi^e* siècle. Cette église possède l'antique tombeau de saint Menoux, sarcophage recouvert d'un couvercle en bâtière et supporté par quatre colonnes galbées.

Bourbon-l'Archambault évoque bien des souvenirs. La forteresse primitive, prise et détruite en l'an 774, par Pépin le Bref, donna son nom à cette illustre maison de Bourbon qui brilla d'un si vif éclat dans l'histoire du monde et fournit à la France cette incomparable lignée de souverains, dans les siècles passés.

Depuis, la longue suite des Archambault, commençant par Archambault I^{er}, seigneur de Bourbon, en 985, jusqu'à Archambault X qui mourut dans l'île de Chypre, l'histoire de Bourbon offre peu de faits saillants.

Par le mariage d'une fille des Archambault avec un prince de la maison de France, Bourbon avait passé à la maison royale. De même, le Bourbonnais fut aussi transmis par une femme de la branche aînée des Clermont-Bourbon, à la branche cadette; Suzanne, héritière de Pierre II, avait épousé Charles III de Bourbon; ce fut ce célèbre connétable de Bourbon qui, après avoir sauvé la Bourgogne et brillé

à Marignan, quitta son pays, pour passer dans l'armée étrangère et fut stigmatisé par Bayard mourant.

Le Bourbonnais avait été accordé en 1543 par François I^r au duc d'Orléans, mais il fit retour à la couronne trois ans après.

Le duc d'Anjou posséda ensuite le Bourbonnais durant quatre ans, puis il fut donné en apanage, d'abord à Elisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX, puis à Marie de Médicis, enfin à Anne d'Autriche. Plus tard on le retrouve en possession de Louis II, duc de Bourbon, 1661, de Jules-Henri, 1686, de Louis III, 1709, de Louis-Henri, 1710, et enfin de Louis-Joseph, duc de Bourbon et prince de Condé.

La masse imposante des ruines du château est d'un fort bel effet, surtout lorsqu'on la voit d'au delà de l'étang qui baigne les pieds du rocher, sur lequel est bâtie cette forteresse féodale.

Il faut remonter à l'époque de Robert, comte de Clermont, l'un des fils de saint Louis, pour retrouver les soubassements de l'enceinte et des tours, dont le sommet fut seulement élevé au xiv^e siècle. Ce fut sous les ducs de Bourbon, Louis I^{er} et Louis II, que furent construites ces deux magnifiques Saintes-Chapelles, ornées de merveilleuses verrières, si on en croit la description enthousiaste qu'en fait un archéologue du xvii^e siècle, Dubuisson-Aubenay et les dessins de Clérambault (1). Ces deux Saintes-Chapelles avaient été construites pour renfermer une importante relique de la Vraie Croix, donnée à saint Louis, en 1241, par l'empereur Baudouin et provenant du Palais Bucoléon, où elle était conservée depuis le temps de sainte

(1) Bibl. Mazarine, Mss. Notes d'un voyage en Bourbonnais, en 1646, par Dubuisson-Aubenay.

Hélène. M. Rohault de Fleury en parle dans son *Mémoire sur les instruments de la Passion*.

De toutes ces constructions il ne reste que des ruines, et de toutes les tours d'enceinte une seule est restée intacte, c'est la grosse tour ronde à bossages, du côté opposé à l'étang.

L'église paroissiale de Bourbon-l'Archambault fut construite vers la fin du XII^e siècle. Elle est à une nef avec collatéraux de quatre travées, un transept, une coupole et une abside. On y a ajouté, au XV^e siècle, une chapelle qui s'ouvre au nord, dans la troisième travée. L'effet extérieur n'est pas très heureux, car sa toiture ne s'accorde pas avec la toiture de l'église et elle est flanquée de deux hauts pinacles, qui ne s'harmonisent pas avec le beau caractère roman de l'église et de sa tour à deux étages, percés de baies géminées en plein cintre; qui d'ailleurs a été reconstruite, ainsi que le chœur avec son déambulatoire et ses chapelles rayonnantes.

Bourbon était connu et prospère du temps des Romains, à cause de ses sources thermales très fréquentées, célébrité que cette ville conserva à travers les siècles, car de tous temps on venait y chercher la santé. Le pauvre Boileau, qui avait perdu sa voix, mais non sa muse, y fut torturé par les médecins de l'époque, comme il le raconte lui-même avec tristesse dans ses lettres à Racine.

Bourbon donna aussi asile à M^{me} de Montespan, qui y fit de nombreux séjours, après sa disgrâce et après avoir quitté son magnifique domaine de Clagny.

Elle mourut à Bourbon le 27 mai 1707, et seul son fils, le duc d'Antin, guidé non par l'amour filial, mais par ses intérêts, se trouvait auprès d'elle durant sa dernière maladie. Il ne reste comme souvenir du passage de la

célèbre marquise à Bourbon, que le nom des : *Allées Montespan*.

Près de Bourbon-l'Archambault se trouvent les intéressants restes du prieuré de Notre-Dame de Vernouillet, prieuré de bénédictins, dépendant de la puissante abbaye de Souvigny. Ce prieuré est actuellement converti en métairie, mais on y conserve la belle statue en chêne de N.-D. de Vernouillet, datant du XIII^e siècle.

Le mardi, 24 juin, avait lieu la visite de Paray-le-Monial et de Cluny.

La remarquable église de Paray-le-Monial et les beaux restes de l'église abbatiale de Cluny, ayant déjà été visités lors du congrès de Mâcon (1), je ne vous en dirai rien, préférant m'arrêter à ces intéressantes petites églises rurales peu connues et où cependant il y a tant à voir et tant à étudier.

Le mercredi, 25 juin, les congressistes se rendent à Vicq, à Ebreuil, à Mozac et à Riom. En descendant du train, on s'arrête d'abord au petit château de la Motte à Vicq, datant du XVI^e siècle et bâti sur plan rectangulaire avec cour intérieure ; il n'offre de curieux que sa galerie régnant à l'étage et donnant dans la cour.

Cette galerie est identique à celle qui existe au château de Vève (Noisy), Celles-lez-Dinant et appartenait au comte de Liedekerke-Beaufort. Mais le château de Vève est bien plus important et plus ancien que le manoir de la Motte, à peu de distance de ce château, qui appartient actuellement à M. Imbert, se trouve l'église de Vicq.

Cette église romane avec crypte, fut profondément

(1) Voir ma notice : *Une visite à Cluny*, parue dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie* en 1901.

remaniée aux XIII^e et XIV^e siècles. Elle possède une nef avec bas-côtés, un transept, sur le carré duquel s'élève la tour, une abside en cul-de-four avec deux absidioles s'ouvrant dans les bras du transept. C'est le plan classique de cette époque. Des petites baies romanes éclairent les bas-côtés. L'absidiole nord sert actuellement de sacristie, l'absidiole sud a seule conservé son cul-de-four. L'église renferme quelques curieux chapiteaux; l'un d'eux possède un tailloir dont la moulure est décorée de têtes, ce que l'on rencontre fort rarement; un autre près du chœur est orné d'un lion encadré de palmettes.

La crypte qui se trouve sous le chœur est soutenue par quatre colonnes monolithes. A remarquer dans cette crypte, l'autel primitif, surmonté d'un reliquaire en pierre, avec toit en bâtière et qui renfermait les reliques de saint Mesmin; le banc de pierre, règnant tout autour des murs et le curieux plafond plat formé de larges dalles.

La tour a un aspect étrange, car sa flèche s'étant écroulée, elle se termine actuellement par une espèce de calotte. Partant d'un plan carré, elle se termine par deux étages octogonaux, percés sur chaque face, de belles fenêtres en tiers-point à arcatures tribolées.

Nous allons ensuite visiter Ebreuil, l'ancien *Ebrolium* des Romains.

Il y avait là, à l'époque carolingienne, une *villa indominicata*, où, entre autres Louis le Pieux fit de nombreux séjours. Plus tard un monastère de l'ordre de Saint-Benoit y fut fondé et ce monastère qui fut indépendant peut être considéré comme chef d'ordre, il fut placé, en 1115, sous la protection directe du pape. Un peu avant cette date la belle église abbatiale, que nous admirons encore, fut bâtie.

Elle possède une nef haute de six travées datant du XI^e siècle avec bas-côtés, celui du nord, non voûté, de la même construction, et celui du sud, datant d'une autre campagne. Le transept actuellement est irrégulier, car tandis que le bras nord a été conservé celui du sud a été tronqué pour permettre la construction d'un portail à l'époque moderne. L'église possède une coupole octogonale sur trompes. Le chœur qui date de la période gothique se compose d'une travée droite, de même largeur que le transept et d'une partie pentagonale; il est entouré d'une déambulatoire dans lequel s'ouvrent cinq chapelles rayonnantes. Ce chœur a été fait dans le style de la basilique de Saint-Denis.

La nef romane de style auvergnat est d'une nudité sévère. Murs plats, pas de chapiteaux, ni de moulures, rien qu'un tailloir aux piles rectangulaires et encore n'est-il saillant qu'à l'intérieur des arcades.

Des peintures murales remarquables se trouvent aux murs de l'église abbatiale d'Ebreuil. A la pile de la troisième travée sud, on voit dans l'arcade, à hauteur d'homme, un saint Georges, avec blason d'argent à la croix de gueules. Elle est du XV^e siècle et certainement pas antérieure, comme le prouve la peinture lui faisant face, dans laquelle on distingue la reproduction en lettres gothiques du XV^e siècle, d'une charte portant la date de 1380.

On y lit :

MIL. III^e IIII^{xx}.

Mais les fresques les plus intéressantes, et celles-là sont du XII^e siècle, se trouvent dans la tribune au bas de l'église.

Elles ont été signalées à plusieurs reprises, mais n'ont pas encore été étudiées ni reproduites.

Parmi les sujets représentés on voit l'évêque saint Austre-
moine avec le pallium, le pape saint Clément, le martyr
de saint Pancrace, l'histoire de saint Valère et de son
martyre. La sainte est représentée décapitée et portant sa
tête entre ses mains, qu'elle présente à saint Martial. On
y voit aussi les trois archanges, saint Michel, saint Gabriel
et saint Raphaël.

Ces belles fresques sont encadrées dans le bas, d'une
suite de draperies et dans le haut, d'une frise avec rin-
ceaux, animaux et scènes de chasse. A remarquer que tous
ces saints sont nimbés.

Au portail se trouvent deux enfeus du XII^e siècle, sous
le porche ou narthex qui est surmonté d'un massif clocher-
porche. La vieille porte du XI^e siècle qui donne accès dans
l'église est encore revêtue de pentures du XII^e siècle d'un
fort beau dessin. Elles ont été signalées par Viollet-le-Duc (*).
Les deux têtes de lion à anneaux, qui garnissent cette
porte, sont garnies d'inscriptions en lettres romanes. Une
des poignées est ornée de deux médaillons équestres (saint
Georges?) et autour de l'un des deux, on lit distinctement :

HUGO DUX.

Les marteaux de porte sont très barbares. Le clocher-
porche, de forme rectangulaire allongée, a été restauré vers
1850. Le rez-de-chaussée est percé de hautes arcatures. Le
premier et le second étage sont percées de baies gémi-
nées en plein cintre. Il y en a trois sur la partie longue
et deux seulement sur les côtés.

A l'abside, les cinq chapelles rayonnantes sont séparées

(1) VIOLLET-LE-DUC, *Dict rais.*, VIII, 291-296, fig. 3.

par des contreforts, portant les arcs-boutants du chœur. Un cordon de modillons règne sous la corniche. D'excellentes explications ont été données durant la visite de l'église par MM. Lefèvre-Pontalis et Rhein.

A droite du clocher-porche se trouve l'entrée de l'hôpital, où se conservent deux belles aubes à larges dentelles qui, d'après la tradition, auraient été données par Marie Leczinska. Elles sont flamandes, en points à l'aiguille et semblent bien être de la dentelle de Bruxelles, à cause de leurs larges fleurons.

Dans la pharmacie de l'hôpital se trouvent deux grands poëles en faïence à colonnes, avec guirlandes enroulées et terminées en têtes de palmiers; devant l'une de ces colonnes, se trouve une amphore et devant l'autre un livre ouvert. Le tout est polychromé, mais en teintes très légères.

Nous traversons ensuite Gannat, pour nous rendre à Mozac. A la cure de Gannat se trouve le célèbre évangéliste, si connu, mais, faute de temps, nous n'avons pu le voir.

Mozac était le siège d'une importante abbaye bénédictine, fondée vers la fin du VII^e siècle, et dotée par Pépin le Bref.

La belle église abbatiale de Mozac est pleine d'intérêt. L'extérieur est simple et sévère, avec ses arcades au nord, ses massifs contreforts au sud et sa tour basse et en partie démolie, ne révélant pas du tout les merveilles de l'intérieur. Seule, une série d'arcatures romanes, au nord, près de la tour, et qui ont échappé à la destruction, dénote l'ancienne splendeur de ce monument.

Mais lorsqu'on pénètre à l'intérieur, on est de suite frappé par la richesse d'une série unique de chapiteaux, tous plus riches les uns que les autres.

Mais procédons par ordre :

L'église se compose d'une nef de six travées avec bas-côtés, d'un transept et d'un chœur à trois pans. Le porche est surmonté d'une grosse tour carrée du XI^e siècle.

Ce porche date de la première campagne; on construisit ensuite la nef et une portion du chœur.

Primitivement, l'édifice du XII^e siècle était beaucoup plus élevé, mais en 1741, on y fit malheureusement de notables réfections. Ainsi le berceau plein cintre primitif fut jeté par terre et on le remplaça par des voûtes d'ogive.

Ce qui frappe surtout lorsqu'on pénètre dans l'église, c'est la richesse des chapiteaux, bien plus fins et plus fouillés que ceux que l'on rencontre ordinairement dans les églises romanes auvergnates.

C'est un fouillis d'élégantes feuilles d'acanthé et de palmettes, d'animaux et de personnages, tous du meilleur style. J'en ai photographié les principaux. On y voit deux griffons qui s'abreuvent dans un calice (fig. 1); des cavaliers montés sur des chèvres (fig. 2); des guerriers nus, n'ayant qu'un bouclier; des personnages dans une forêt (fig. 3); des centaures, des oiseaux avec queues en palmettes. Bref, les sculpteurs y ont laissé courir leur imagination la plus fantastique. Quelques chapiteaux sont remarquables: près du transept, au sud, à la première pile, on voit Jonas avalé par la baleine, derrière se trouve une barque remplie de matelots, l'un des matelots se voile la face de la main droite, comme pour ne pas être témoin du malheur de Jonas. Au rivage se voient un arbre et un grand édifice crénelé (fig. 4).

Vient ensuite, du côté nord de la nef, le chapiteau dit : le Pêcheur (fig. 5). Comment l'expliquer, si ce n'est comme pêcheur d'âmes. Un personnage assis à cheval sur une feuille

d'acanthé, a jeté au nœud coulant qu'il enserre au cou d'un homme nu, à tête de singe, et qu'il essaie d'attirer à lui. Derrière, le chapiteau du pilier carré offre la figure d'une sirène nue et ailée, coiffée d'une espèce de bonnet phrygien et dont la figure est fort belle et finement sculptée. A la quatrième pile, se voient les cavaliers montés sur des chèvres, cités plus haut. Il sont fort originaux dans leur attitude, sont armés de gros gourdins et coiffés de bonnets ornements. Les chèvres sont face à face et leur barbe taillée en feuilles d'acanthé, se réunit, offrant de loin l'aspect d'un ovale. Plus loin encore, des têtes antiques émergent de feuilles d'acanthé.

Les deux plus beaux sont déposés sur des socles au bas de la nef. Ils proviennent du déambulatoire qui fut démoli et remplacé, au xv^e siècle, par le petit chœur actuel avec chevet à trois pans. L'un d'eux représente quatre grands personnages à genoux, complètement nus, sauf une draperie autour des reins, les bras élevés et soutenant des rinceaux portant d'énormes fruits coniques ressemblant à des pommes de pin. L'autre (fig. 6) représente le tombeau du Christ. L'édifice offre deux arcatures en plein cintre supportées par des colonnes. La toiture en bâtière recouverte d'écaillés est surmontée d'un clocheton, ajouré aussi de deux baies et terminé par un pavillon recouvert d'écaillés et dont le fleuron terminal, en forme de boule, émerge sur le tailloir. Des côtés, des soldats avec casque à nasal, dorment debout, appuyés sur la toiture. L'un d'eux porte un bouclier à l'umbo orné d'une grande étoile à six rais. On peut y voir un embryon d'armoiries. Mais je n'ai pu en prendre la photographie de côté (1).

(1) Ce bouclier pourrait être considéré peut-être comme un prototype

Il faut remarquer la forme des piles de la nef qui se composent d'un motif carré flanqué de trois colonnes engagées, l'une regardant les bas-côtés, les deux autres vers les travées, de façon à laisser à la nef centrale le plus de largeur possible; la pile s'y présente toute nue, sans colonne engagée, ni chapiteau, ni tailloir. Cet aspect est loin de nuire à l'harmonie décorative de l'ensemble, car tous les chapiteaux si ornementés des travées sont visibles pour le spectateur dès qu'il pénètre dans l'église.

La crypte primitive, qui a été conservée, est fort belle, mais elle a été maladroitement restaurée en 1840, par l'architecte Mallet.

Comme pour tant d'églises d'Auvergne, abîmées par lui, on pourrait dire ici, comme on l'a dit lors du Congrès du Puy: *Malet-fecit*. La crypte était à trois petites nefs, les quatre colonnes centrales ont été remplacées et on s'est livré à un regrettable grattage des chapiteaux.

A l'extérieur de l'église, au sud du transept, se voit au-dessus d'une porte murée, un beau tympan du XII^e siècle, représentant une Vierge assise tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux entre saint Pierre et saint Jean et six abbés de Mozac, dont le dernier, à gauche, est prosterné en adoration (probablement l'effigie de l'abbé vivant au moment où ce portail fut édifié). Il faut encore signaler de beaux vitraux dans le chœur, ils sont du XV^e siècle et datent de la restauration de l'église par l'abbé Raymond de Marcenat (1459-1470);

d'armoiries. Le C^{te} Th. de Limburg-Stirum a signalé dans le temps les sceaux les plus anciens portant armoiries, mais ce chapiteau ci est antérieur aux premières armoiries connues. Il existe aussi, à Tournai, des boucliers de guerriers, ornés d'embryons d'armoiries. Ils datent du XII^e siècle et se trouvent à la cathédrale, au portail du côté de l'évêché.

une effigie d'abbé, à genoux, devant la scène de la Transfiguration et qui se trouve dans le vitrail du chevet, doit probablement être la sienne, mais on en doute, car il n'y a pas d'armes sur ce vitrail, or l'abbé Marcenat a prodigué les siennes partout où il fit des restaurations.

Les stalles sont fort belles et datent du xv^e siècle, elles sont de style flamboyant, mais simple et sévère. Les hauts dossiers sont seulement composés d'une arcature trilobée entre colonnettes et avec écoinçons ouvragés. Les miséricordes sont curieuses et la fantaisie des sculpteurs de l'époque s'y est donnée libre cours. La stalle de l'abbé, du côté de l'Épître, est plus élevée, à dais ajouré et le haut dossier est orné dans la partie supérieure d'une véritable dentelle de fines sculptures. Sa miséricorde offre également un sujet baroque.

Les boiseries du chœur ont été ajoutées au xviii^e siècle et sont d'un fort bel effet avec leurs larges panneaux à encadrements.

Le trésor de l'église a heureusement été conservé, presque dans son intégrité. On y voit la belle châsse de saint Calmin (1). C'est une des plus belles que l'on connaisse en émail champlevé. Œuvre de 1160 à 1175, datée par l'effigie de Pierre III, abbé de Mozac, qui se voit sur le dernier panneau. Tous les personnages qui se trouvent sur le pourtour de la châsse, sont en relief et se détachent dans une arcature romane, sur un admirable fond d'émail orné de rosaces de différentes formes.

Cette châsse renferme les reliques de saint Calmin, duc d'Aquitaine et comte d'Auvergne, et de sa femme, sainte Namadie, fondateurs de Mozac.

(1) Voir ERNEST RUPIN. *L'œuvre de Limoges.*

La seconde châsse est celle de saint Austremoine, premier évêque de Clermont. Elle est en bois peint et on connaît assez la rareté de ces sortes de chasses. Des peintures du xvi^e siècle en ornent les panneaux au nombre de 26, elles sont séparées les unes des autres par des arcatures et des colonnettes. Les noms de chaque personnage sont inscrits sous les panneaux.

Deux autres châsses très anciennes, sont garnies de lames de cuivre et de gros cabochons.

Le trésor de Mozac contient encore deux remontrances, dont l'une en forme d'édicule du xv^e siècle; quatre petits reliquaires; un beau Christ en bois doré; les sceaux du du viii^e siècle, de Pépin le Bref, qui avaient été apposés sur le coffret renfermant les reliques de saint Austremoine, (l'étoffe byzantine ayant enveloppé ces reliques, se trouve actuellement au Musée historique des tissus à Lyon); une Vierge en bois du xiv^e siècle et une belle suite de chasubles et de chapes.

Mais si l'église possède un riche trésor, elle est, en revanche, fort pauvre en tableaux, deux seulement méritent d'être vus.

La journée se termine par la visite de la ville de Riom, où les congressistes furent reçus par M. Clémentel, ministre de l'agriculture et maire de Riom et par la municipalité. Cette jolie ville mérite sous beaucoup de rapports d'attirer l'attention des archéologues.

Il y a d'abord son palais de justice, installé dans l'ancien palais ducal et qui renferme cette admirable Sainte-Chapelle, connue de tous les archéologues.

Saint Louis avait construit à Paris, la Sainte-Chapelle, et tous les princes puissants de l'époque voulurent avoir dans leurs palais une Sainte-Chapelle à l'instar de celle de

Paris qui en fut le prototype. C'est ainsi que Jean de Berry en fit construire une à Bourges et une à Riom.

D'abord, il faut se rappeler que durant la guerre de cent ans, après les désastres qui avaient fondu sur la France et l'avaient livrée à la merci des Anglais, après les guerres intestines qui avaient ravagé ce qui lui restait d'états, après la Jacquerie et les complots du prévôt Marcel et du roi de Navarre; le roi Jean II prisonnier à la tour de Londres, fit signer le 8 mai 1360, par les plénipotentiaires des deux couronnes, le traité de paix de Brétigny, près de Poitiers, qui lui rendit la liberté et lui permit de rentrer en France. Peu après son retour, il donna à son troisième fils Jean, dit de Berry, qui était retenu à Londres, comme otage de la bonne observance du traité, les duchés de Berry et d'Auvergne.

Jean de Berry, dès qu'il fut rendu à la liberté, s'appliqua à reconstruire ses châteaux et ses palais qui avaient été ruinés durant les guerres, il s'entoura d'architectes habiles, de sculpteurs et d'artistes; aussi fit-il des merveilles et il mérita le nom de grand bâtisseur.

Son palais de Riom, dont il ne reste plus que la Sainte-Chapelle, devait être de toute beauté, d'après les miniatures de Revel et de Fouquet. Il avait pris vers 1376, comme architectes, Guy et André de Dammartin et on voit par le tracé de la Sainte-Chapelle qu'elle était l'œuvre d'un maître. C'est à Riom, pour la première fois, que les frères de Dammartin, secondés par Hugues Joly, mirent en usage un plan nouveau, dont ils furent probablement les inventeurs et qui consistait à construire tous les pans du chœur et des travées de la nef, d'une dimension égale à la moitié de la largeur de la nef. Ainsi la nef étant de 10 mètres, chaque travée et chaque pan du

chœur devait avoir 5 mètres ; ce qui donne à l'ensemble une harmonie indéfinissable.

La chapelle est de quatre travées rectangulaires, et se termine par un chœur à trois pans. Elle a 23 mètres de longueur sur 10 de largeur, sauf à la travée précédant l'abside, où les architectes ont fait une espèce de transept formé par deux oratoires s'ouvrant sous les fenêtres, qui ici, n'ont que la moitié de la hauteur des fenêtres voisines, et donnant ainsi à cette travée une largeur de 14^m45.

Cette chapelle est intéressante par son style flamboyant, très précoce en 1380, intermédiaire entre le rayonnant et le flamboyant. Les fenêtres à remplages occupent presque toute la hauteur et la largeur des pans, ce qui donne une grande légèreté à l'édifice. On remarque dans les remplages les éléments flamboyants, la mouchette et le soufflet et aussi l'absence de chapiteaux. Les meneaux sont très légers.

Les vitraux de la Sainte-Chapelle sont de diverses époques, mais tous remarquables et quelques-uns sont même contemporains de Jean de Berry. On croit que le carton d'un des vitraux (Anne de Beaujeu) serait dû à Jean Fouquet. Au point de vue de la facture de ces vitraux, il faut remarquer l'ornementation des dais, qui prit au xv^e siècle une importance considérable. On y remarque aussi l'emploi du jaune d'argent, qui était inconnu au xiii^e siècle. Dans le fond de la chapelle, on voit une tapisserie fleur delysée assez curieuse, mais qui ne date que du xviii^e siècle.

Quatre belles tapisseries, provenant de la Sainte-Chapelle, sont maintenant placées dans les salles du Palais de Justice (salle de la Cour d'appel). Le festin de l'Enfant prodigue est la tapisserie la plus ancienne. Elle est pleine de vie et d'animation; à gauche se trouve la scène du festin et à droite une forêt, avec un énorme paon aux couleurs

vives à l'avant-plan. Une large bordure à rinceaux l'encadre complètement, des armoiries se voient dans le haut et dans le bas il y a un groupe de trois angelots. Elle date du xvii^e siècle. D'autres tapisseries fort belles représentent l'histoire d'Ulysse et de Circé. Une magicienne transforme un personnage en singe, et la dernière tapisserie représente une incinération. Toutes ont des bordures.

L'église de Saint-Amable possède un transept du xii^e siècle, mais presque entièrement refait, la nef à huit travées date aussi de la même époque, sauf la première vers l'entrée, mais le chœur est en partie moderne, à part quelques parties du xiii^e siècle. Trois chapelles rayonnantes s'ouvrent dans le rond-point, éclairées chacune par trois baies en plein cintre; d'autres baies se remarquent aussi dans les murs du déambulatoire et entre les chapelles rayonnantes.

Toute l'église est d'un aspect assez imposant et la nef possède de grandes galeries. Mais tout cela est revêtu de peintures modernes et criardes, recouvrant même les chapiteaux à entrelacs et les moulures, ce qui rend l'étude des parties anciennes fort difficile.

Dans la sacristie, on remarque des boiseries richement sculptées, provenant du chœur où cependant on a conservé les belles stalles avec accoudoirs et miséricordes finement fouillés.

J'oubliais d'ajouter que les chapelles latérales ont été construites au xviii^e siècle et les deux absidioles du transept il y a 50 ans. Ces annexes dénaturent de l'église et ne l'embellissent pas.

L'église du Marturet, au curieux campanile à colonnes, est située dans une rue descendant vers l'extrémité de la ville. Elle est célèbre par la splendide Vierge qui orne le portail, connue sous le nom de Vierge à l'oiseau. Elle

a heureusement été conservée dans son intégrité et grâce à un enduit qui la recouvre, a résisté aux intempéries de l'air. Elle semble bien être de l'époque du duc de Berry et due à la main de ces éminents artistes dont il aimait à s'entourer. Elle a d'ailleurs fait couler de flots d'encre, car beaucoup de savants et de critiques d'art s'en sont occupé, et elle le mérite, car c'est une œuvre de grande allure. La position est des plus harmonieuses, le corps légèrement repoussé en arrière, les vêtements admirablement drapés. L'expression contemplative de la figure est surtout à remarquer. La Vierge regarde avec admiration l'Enfant Jésus qu'elle tient à moitié debout et arquebouté sur ses deux bras, la main droite retenant le pied de l'Enfant qui tend vers elle ses petits bras. La Vierge est couronnée, la tête légèrement penchée vers la gauche. Tout le portail d'ailleurs est de fort beau style. Il est peu profond, seulement formée de deux voussures garnies de dais sans statuettes. Les niches qui encadrent le portail sont dépourvues aussi de leurs statuettes et c'est miracle que la belle Vierge garnissant le trumeau ait pu être conservée. Un remplage flamboyant, très décoratif avec mouchettes, occupe tout le tympan qui est assez élevé.

Il y aurait encore beaucoup à dire sur cette jolie et mystérieuse ville de Riom, avec ses nombreux hôtels tous remarquables. En entrant dans n'importe quelle maison de certaines rues, on est assuré de trouver une cour intérieure richement ornée. Les magistrats, si nombreux à Riom, ont tenu au cours des siècles à avoir chacun leur hôtel somptueux. Il régnait une noble émulation entre eux à qui se construirait la plus belle maison. Dans la disposition intérieure, dans ces cours carrées, aux fenêtres moulurées, aux panneaux richement décorés, aux tourelles d'angle,

souvent ajourées et renfermant l'escalier, on reconnaît partout le goût éclairé, l'opulence sérieuse et cependant ne faisant pas étalage, de ces fiers et puissants magistrats qui depuis tant de siècles se sont succédé à Riom, et ont laissé à cette ville un cachet indéfinissable de prospérité, de calme, de sérieux et de pondéré, que nulle part ailleurs on ne retrouve aussi accentué qu'à Riom. Ces hôtels où les artistes étaient les bienvenus et où on utilisait leurs talents, ont gardé de façon puissante le souvenir de leurs maîtres d'antan, et les propriétaires actuels de ces riches demeures les ont conservé intactes, avec un soin religieux et jaloux.

Parmi ces nombreux hôtels, il faut citer : la maison des Consuls, datant du xv^e siècle, avec sa jolie tourelle octogone, placée en encorbellement à l'angle de deux rues, sa colonnade donnant dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, ses fenêtres encadrées de pilastres à riches chapiteaux, ses trois grandes lucarnes à meneaux dont le fronton triangulaire, encadre des écussons aux fleurs de lys et aux dauphins, et sa haute frise ornée de médaillons aux têtes d'empereurs romains.

L'hôtel d'Arnoux, avec son portail à colonnes, dont le fronton est orné d'armoiries, et ses deux ravissantes fenêtres ovales entourées d'une ornementation de la Renaissance la plus riche.

• La maison des Cariatides, a dû ce nom aux pilastres ornés de cariatides, encadrant le portail d'entrée.

L'hôtel de Montat, dont la cour intérieure est une des plus belles de Riom, avec son escalier à vis, très ornementé et garni, sur la rampe, de médaillons à têtes antiques, et sa galerie supérieure ornée de quatre splendides statuettes représentant la Prudence, la Tempérance, la Force et la Justice.

La maison de Guillaume Pandu, ainsi nommée parce que

l'on a trouvé le nom de Pandu et la date de 1534, sur le manteau d'une cheminée intérieure, portant également des attributs de tanneur.

L'hôtel de Frétat, datant du xvi^e siècle et devenu actuellement l'Hôtel-de-Ville. On remarque à l'intérieur deux galeries superposées, celle du rez-de-chaussée est voûtée d'ogives dont les pendentifs sont ornés des armes de la famille de Frétat. On y conserve une lettre autographe de Jeanne d'Arc, datée du 9 novembre 1429 et adressée aux gens de Riom pour leur demander des subsides.

La tour de l'Horloge possède un escalier à vis contenu dans une tourelle carrée. On remarque sur les murs l'écu de France, posé sur une salamandre. Elle se termine par un dôme hexagone, supporté par des colonnes et encadré d'une balustrade; d'énormes gargouilles de voient sous cette balustrade.

Enfin, il faut encore citer la fontaine d'Adam et d'Eve, à cause des deux cariatides posées de chaque côté.

Le jeudi 26 juin, on visite d'abord Yzeure, aux portes de Moulins, église du xii^e siècle, avec transept du xi^e et chœur du xiii^e siècle, avec crypte et martyrium. Cette intéressante église est malheureusement flanquée d'une grosse tour carrée du xviii^e siècle, avec plateforme et balustrade qui cadrent mal avec la base romane de la façade.

L'église de Souvigny où l'on se rend ensuite est de haut intérêt.

D'après la tradition, ce fut une colonie de Vénitiens chassés par les Huns qui fondèrent *Salviniacum*. La première donnée certaine que l'on rencontre dans l'histoire, est la donation de Souvigny, faite en 916, par Adhémar de Bourbon aux moines de Cluny (1), Saint Mayeul, abbé de Cluny, y mourut en 994.

(1) MABILLON, *Acta Sanctorum*, ordinis J. Benedicti, S. V., p. 85.

Les moines de Souvigny obtinrent de Hugues Capet le privilège de frapper monnaie et ce fait est rappelé sur un des chapiteaux encore existants. Il ne reste plus rien de la primitive église, dans laquelle furent enterrés les abbés saint Mayeul et saint Odilon, que peut-être une partie devant la porche actuel, garnie de hautes arcatures en plein cintre. Ce serait un reste de l'église que vinrent visiter Hugues Capet et la pape Urbain II.

L'église, telle qu'on la voit actuellement, fut bâtie en deux campagnes au XII^e siècle et on y fit de grands remaniements au XV^e siècle.

Grâce à un excellent plan en couleurs accompagnant la description de Souvigny, qui se trouve dans le *Guide des Congrès* on peut parfaitement se rendre compte des différentes périodes de la construction de l'église. On ne saurait assez insister sur l'utilité de ces plans pour tous ceux qui s'occupent de monographies d'églises. On devrait les adopter de façon générale et régler de manière définitive des teintes pour chaque siècle. Ces signes conventionnels seraient de la plus grande utilité pour tous les archéologues, car cela leur permet d'embrasser d'un coup d'œil toute l'histoire de la construction d'une église.

Ici, la partie du XI^e siècle avant le porche, reste de la primitive église, est teintée en jaune; les parties du commencement du XII^e siècle sont teintées en rouge: porche, nef centrale avec ses deux premiers collatéraux; les parties de la fin du XII^e sont en noir: troisième collatéral au nord, une partie du quatrième collatéral au sud, une partie du transept et tout le chœur. Les remaniements du XV^e siècle sont teints en bleu: le portail, la partie extérieure du quatrième collatéral au sud, le portail contre le transept nord, ainsi que la chapelle ajoutée au nord, les piles du carré du

transept devant le chœur et deux contreforts du déambulatoire. Enfin, la sacristie très vaste, ajoutée au XVIII^e siècle, est ici teintée en vert.

On se rend donc parfaitement compte par ces plans teintés de toutes les transformations d'une église.

La vaste église de Souvigny se présente actuellement sous l'aspect d'une nef de onze travées, avec quatre collatéraux, un transept très peu saillant, un chœur précédé d'une partie droite, et composé d'un rond-point et d'un déambulatoire, avec chapelle rectangulaire dans l'axe, flanquée de deux chapelles rayonnantes. Il y en eut primitivement deux autres qui furent démolies, l'une pour la construction des chapelles funéraires au nord, l'autre pour l'établissement d'une annexe au XV^e siècle, démolie à son tour pour faire place à la sacristie. L'église offre une déviation très marquée à la 8^{me} travée et au transept, probablement due à un mouvement de terrain qui s'est produit et n'a pas permis, lors de la réfection de dom Chollet, au XV^e siècle, de raccorder convenablement les bas-côtés. Sous le chœur se trouve une crypte, curieuse parce que le rond-point n'en a jamais, été creusé; elle consiste seulement en un déambulatoire, ou plus exactement un couloir semi-circulaire, dans lequel s'ouvrent cinq chapelles rayonnantes, correspondant à celles du haut (dont deux ont été démolies).

Nous ne décrirons pas ici les trois campagnes de la construction, qui ont donné lieu à plusieurs échanges de vues entre les congressistes, et nous contenterons de signaler les intéressants chapiteaux qui se trouvent dans l'église.

Un des plus curieux est certes celui des moines battant monnaie, nous l'avons déjà cité plus haut: deux moines sont représentés frappant à tour de bras avec un grand

marteau sur un billot, tandis qu'un troisième maintient l'établi. Cette scène est pleine de vie et d'animation. D'autres chapiteaux offrent des scènes traitées en méplats, on voit un Christ bénissant la foule et tenant une croix pattée dans la main gauche; plus loin, ce sont des chapiteaux à palmettes, plus loin encore une corbeille treillissée, ou des masques émergeant d'un long cou (figg. 7, 8, 9); quelques tailloirs sont revêtus de damiers.

Nous donnons ici une reproduction du bas-côté nord, qui a bien conservé son aspect primitif avec ses arcatures basses aux murs entre les travées, ses grands arcs-doubleaux séparant les voûtes d'arête et ses baies encadrées de colonnes (fig. 10).

Dans l'église on remarque les beaux tombeaux des ducs de Bourbon, Louis II et Charles I^{er}, aux côtés de Louis II se trouve sa femme Anne d'Auvergne. Les gisants ont la tête sous un dais couché sur la dalle et les pieds appuyés sur des chiens, le tout traité avec une grande puissance artistique.

Ces premières tombes se trouvent dans la chapelle septentrionale et le mausolée de Charles II et d'Agnès de Bourgogne, sa femme, se trouve dans la chapelle neuve. Ici, les gisants ont la tête appuyée sur un coussin et les pieds posés sur des lions. Sous la dalle règne une série d'arcatures tréflées ayant jadis contenu des statues.

Il faut encore signaler: 1° les débris d'un monument avec série d'arcatures en plein cintre qui passe pour avoir été le tombeau de saint Mayeul.

2° la pierre tombale de Marie de Hainaut, morte en août 1554, veuve de Louis I^{er}, duc de Bourbon, comte de Clermont et de la Marche, mort en janvier 1341. Marie de Hainaut était fille de Jean d'Avesnes (petit-fils de Bouchard d'Avesnes et de

Marguerite de Flandre) et de Philippine de Luxembourg.

3° un sarcophage orné de six niches à statuettes debout et surmonté d'un groupe de trois personnages dont les têtes ont été brisées. Le tout est encadré d'un enfeu profond, composé d'une arcature trilobée, dont les lobes sont ornés de quintefeilles et soutenue par deux petites colonnes peu élevées. Le sarcophage est du xv^e siècle.

4° Un sépulcre du xvi^e siècle avec têtes refaites.

5° Deux statues de la Vierge et de sainte Madeleine, du commencement du xvi^e siècle.

6° Un très intéressant édicule du xv^e siècle, appliqué au mur du croisillon sud, formé d'une partie rectangulaire assez élevée, encadrée de pinacles avec statuettes sous dais et surmontée d'une toiture en pierre à redents. La partie rectangulaire est divisée en deux parties, surmontées chacune d'une riche accolade de style flamboyant, et divisées en deux panneaux (haut et bas), formant armoires destinées à renfermer des reliques. Les volets sont revêtus de peintures représentant saint Odilon et saint Mayeul, ou Majole, les deux grands abbés de Cluny.

Et, enfin, 7° le très curieux calendrier, fût de colonne très finement fouillé, dont nous donnons ici une reproduction (fig. 11). Il est connu sous le nom de Zodiaque de Sauvigny, car on y rencontre le Capricorne, la Balance, le Sagittaire, la Vierge et le Scorpion. Il est de forme octogone et les parties qui ne sont point garnies de la figure des mois sont ornées de délicieux rinceaux, d'arabesques et de palmettes. Au-dessus de la figure de chaque mois, représentés de bas en haut, se lisent les inscriptions: DECEM†, NOVEM†, OCTOBER, SEPTEM†, AVGVSTVS, etc.

Août offre la moisson: deux hommes se servant de la faux et du fléau. Septembre: la fabrication du vin, un

homme debout jambes nues dans une cuve, un autre y versant le raisin. Octobre: un homme au pied d'un chêne recueille les glands. Novembre: un homme allant au labourage avec deux bœufs qu'il maintient sous le joug. Décembre: un homme assis, une large planche sur les genoux fait un repas composé de poissons; les autres faces sont très abîmées, on y distingue des personnages dans un encadrement en amande. Ils sont bizarres. On y voit un cyclope avec l'inscription: AEDIPES; un oiseau à tête de femme avec l'inscription: MANICORA; des licornes, des centaures, des éléphants et des griffons.

Cette étrange colonne que l'on peut placer comme date entre 1130 et 1160 et certes la sculpture la plus curieuse que l'on rencontre à Souvigny.

Le cloître se trouve au sud de l'église et sauf la salle capitulaire, datant du XII^e siècle, il fut entièrement rebâti au XVI^e siècle; mais il n'en subsiste plus qu'une partie. Nous en donnons ici une reproduction, afin de faire voir la curieuse disposition des voûtes qui sont à compartiments composés de losanges et de triangles à clefs désaxées, ce qui donne à ces voûtes un aspect très original (fig. 12). Les clefs de voûte sont très ornementées; l'une de ces clefs porte les armes royales, soutenues par deux angelots; une autre a les armes de France, soutenues par un dauphin recourbé, disposition fort rare, sinon unique.

Au nord de la grande église abbatiale, se voit la petite église de Saint-Marc, datant du XII^e siècle, ancienne église paroissiale servant actuellement de grange, elle est toute mutilée, mais se signale encore par ses massifs contreforts et ses petites baies en plein cintre, encadrées d'un cordon de billettes qui les relie l'une à l'autre. L'abside a été démolie, mais les deux absidioles subsistent encore.

A quelques pas de là, plus au nord, on retrouve les restes du château des ducs de Bourbon; mais déchiquetés et encastrés dans des maisons modernes, seule une tour carrée, percée de fenêtres du xvi^e siècle, domine les constructions environnantes.

Ne quittons pas Souvigny sans mentionner un joyau qui n'y est plus. C'est la célèbre bible, dite de Souvigny, qui se trouve actuellement au Musée municipal et départemental de Moulins. Elle est de toute beauté et si ses miniatures du xii^e siècle sont du plus haut intérêt, la reliure composée de plaques de bronze ciselées, ne le cède en rien à l'intérieur. Nous en reparlerons lors de la description de Moulins.

De Souvigny, les congressistes partent en voiture pour aller visiter Meillers, le Plessis et Autry-Issards.

Le petit village de Meillers situé, au sud-ouest de Souvigny, possède une église du xii^e siècle, dont le portail et le clocher sont remarquables et qui possède aussi plusieurs beaux chapiteaux.

On y remarque l'emploi de grès à coloration jaune-brunâtre pour les murs.

Sa nef n'a pas d'éclairage direct et est voûtée en berceau brisé et les bas-côtés sont voûtés en quart de cercle. Le chœur est en berceau plein cintre, terminé par un cul-de-four. Il faut noter un curieux écusson se trouvant au-dessus de la porte de la chapelle au nord qui remplaça, au xv^e siècle, l'absidiole primitive. Cet écusson est parti: au 1^r d'un demi-paon, la queue éployée et au 2^d d'un demi-rencontre de cerf cantonné de trois étoiles. L'assemblage de ces deux demi-écussons est d'un effet singulier, car la tête de cerf a l'air complétée d'un côté par une auréole formée de plumes de paon.

Le portail, formant saillie avec toiture et modillons, sur la façade, est flanqué de six colonnes, dont celles, supportant l'archivolte en plein cintre, sont plus massives et ont d'énormes chapiteaux historiés. Les tailloirs sont ornés à droite de la porte de billettes formant cordon et rejoignant tous les tailloirs entre eux, et à gauche de rinceaux.

Le tympan est nu, sauf un grand linteau en bâtière très décoratif et représentant le Christ nimbé dans une gloire en amande, sous un dais en forme de toit dépassant le linteau; le Christ a la main droite levée et béni, à sa droite et à sa gauche se voient saint Pierre et saint Paul et plus loin, le long du linteau, les autres apôtres dans des niches en plein cintre.

Une ligne de fleurs se remarque sous la corniche de la façade, au-dessus du portail.

Le clocher qui s'élève à l'entrée du chœur est à deux étages percé de baies géminées en plein cintre. De petites colonnettes forment les angles de l'étage supérieur et il est couronné par une flèche octogone en pierre.

Le château du Plessis est le vrai type de ce que l'on appelait au moyen âge: les manoirs. Dès le XIII^e siècle on en bâtissait qui n'avaient plus le caractère défensif. Ici le manoir est décoré d'échauguettes partant du fond et de tours trop petites pour être défensives. C'était l'habitation de plaisance offrant cependant quelques garanties de sécurité. Jean-Nicolas, seigneur du Plessis, reçut du duc de Bourbon, en juin 1497, l'autorisation de bâtir ce manoir et de le fortifier. Il n'est plus entouré de fossés, quoiqu'il y en eut primitivement, ainsi qu'un pont-levis. Son plan est simple, il a la forme d'une croix, car un des bras est formé au nord par le donjon carré et au sud par le bâtiment contenant la cage d'escalier.

Il est flanqué de deux échauguettes ou petites tourelles rondes reliées au sommet par une galerie avec machicoulis.

D'autres échauguettes plus basses se voient de chaque côté du bâtiment central et, pour compléter l'ensemble, deux grosses tours rondes, détachées et, qui, de chaque côté, à environ 20 mètres du château, servaient, l'une, de chapelle, l'autre, de colombier.

La porte d'entrée est très basse et communique avec l'escalier, d'où l'on pénètre dans deux grandes salles ornées de grandes cheminées de grès. Le donjon est voûté d'ogives.

Ce château appartient longtemps à la famille des Aubery et est actuellement la propriété de M. Jules Roy, professeur à l'Ecole des Chartes.

L'église d'Autry-Issard, visitée ensuite, offre à peu près la même disposition que celle de Meillers, dont elle est contemporaine. Sa nef unique se termine par un chœur en hémicycle très restauré. On remarque aux murs ces pilastres cannelés caractéristiques, comme il y en a à Autun et à Beaune. Le portail a beaucoup d'analogie avec celui de Meillers et possède également un linteau en bâtière et est aussi encadré de six colonnes, sauf que les deux colonnes extérieures sont ici des pilastres cannelés, influence bourguignonne, surmontés de grands chapiteaux à entrelacs.

Le linteau, comme à Meillers, est orné d'un Christ bénissant dans une auréole perlée, le dais en forme de toit qui le surmonte atteint presque le sommet du tympan. Aux cotés sont les archanges saint Michel et saint Raphael et dans les autres arcatures du tympan se voient (ornementation rare) des lampes suspendues par des chaînes.

Ce tympan est signé, on y lit: NATALIS ME FECIT.

Le clocher qui s'élève au sud de l'église, contre le chœur, est fort beau, très élancé et a été restauré en 1912.

En retournant en voiture à Souvigny, nous avons vu de loin des restes de l'ancien prieuré de Saint-Maurice datant du XIII^e siècle, il n'en reste que l'abside, une absidiole avec modillons et une partie de la nef au nord.

Le vendredi 27 juin avait lieu l'intéressante excursion de Charlieu. Un train spécial conduit d'abord les congressistes à Saint-Germain l'Espinasse, où des voitures nous attendaient pour nous mener à Ambierle, situé aux environs de Roanne, dans le département de la Loire.

Le prieuré d'Ambierle était primitivement abbaye, mais les moines de Cluny en firent dès le XI^e siècle un simple prieuré. Durant la guerre de cent ans l'église et le monastère furent incendiés, de sorte qu'il ne reste plus rien de la construction primitive et l'église telle que nous la voyons actuellement fut reconstruite d'un seul jet, par le prieur commendataire, Antoine Balzac d'Entragues, vers le milieu du XV^e siècle.

L'extérieur massif et sans ornementation ne révèle pas la beauté de l'intérieur. Lorsqu'on pénètre dans l'église, on se trouve devant un magnifique vaisseau de 47 mètres de long, sur 16 mètres de haut, très bien éclairé avec ses hautes fenêtres et très harmonieux d'ensemble.

L'abside avec ses cinq grandes fenêtres de treize mètres de haut, garnies de très beaux vitraux et ses remplages terminés en fleurs de lys, tamisant une abondante lumière, est du plus bel effet. Des contreforts très puissants permettent cette hardiesse de construction des fenêtres, où l'architecte a cherché à mettre le plus de jour possible. L'avant-chœur est de deux travées, avec bâtiments collatéraux, dont l'un qui était primitivement une chapelle funéraire sert aujourd'hui de sacristie. On y reconnaît la tradition bénédictine, communication entre le chœur et les chapelles latérales.

Les bas-côtés sont peu élevés, de façon à permettre l'éclairage de la nef par en haut. On voit partout que la préoccupation constante de l'architecte, a été de donner partout le plus de lumière possible et il y a réussi. D'ailleurs tous les vitraux, et surtout ceux de l'abside, sont d'un coloris merveilleux et offrent des scènes mouvementées et bien comprises. Il serait trop long de les énumérer tous; citons seulement le curieux vitrail de la deuxième fenêtre au nord, représentant le martyr de saint Hippolyte de Tourzy, il subit le supplice de l'écartèlement attaché à quatre vigoureux chevaux.

Partout se voient les armes de Balzac. Il faut noter dans l'église, les belles stalles du xv^e siècle, et une jolie piscine avec dais ajouré, ainsi que le célèbre triptyque de Michel de Chaugy, qui se trouve dans le transept nord.

Nous nous trouvons ici devant une œuvre flamande de grand intérêt, et quoiqu'on n'ait pu jusqu'ici identifier l'artiste sculpteur des trois panneaux du centre, les volets, en revanche, ont pu être attribués à Roger van der Weyden.

Le triptyque de la Passion se compose de trois panneaux sculptés et polychromés, celui du centre plus élevé et fermé par deux volets, quatre autres volets ferment le bas du triptyque. Ils sont tous les six, peints sur leurs deux faces.

Le motif central se compose d'un calvaire, les trois croix sont surmontées chacune de magnifiques dais ajourés et ornés de pinacles du meilleur style. Au bas se voient une foule de personnages et, dans une attitude très mouvementée, à l'avant-plan, la Vierge entre saint Jean et Marie-Madeleine, les bras tendus vers la croix, avec une très belle expression d'effroi et de douleur. Trois cavaliers sont mêlés à la foule.

Dans les deux panneaux de côté se voient six scènes de la Passion, toutes les six aussi sous de beaux dais ajourés et très élevés. Le première, à gauche, représente le Baiser de Judas; la tête du Christ surtout est fort belle. La seconde scène est le Couronnement d'épines; le Christ est assis entouré de trois soldats. La troisième est la Flagellation; le Christ est attaché à une colonne; à ses pieds, à l'avant-plan un homme à moitié couché, regarde. De l'autre côté, à droite, la première scène est la Descente de Croix; au premier plan, se voit un homme debout, coiffé d'un grand turban; puis viennent la Mise au tombeau et la Résurrection; deux hommes sont accroupis à l'avant-plan et regardent le Christ s'élever du tombeau.

Sur les deux volets du haut, on voit les doubles armes des donateurs: les Chaugy, soutenues par deux anges. D'un côté, Chaugy et Montagu, de l'autre, Chaugy et Jaucourt.

La partie intérieure des volets du bas représente, à gauche, le donateur et sa femme: Michel de Chaugy et Laurette de Jaucourt, Michel de Chaugy est agenouillé sur un prie-Dieu, tête nue, les mains jointes, un livre ouvert devant lui; sur le panneau, à côté, Laurette de Chaugy est agenouillée aussi, tenant un livre ouvert et revêtue d'une longue robe bordée d'hermines, sa haute coiffe blanche est de la plus belle coloration. Derrière les donateurs, leurs patrons sont représentés debout dans une attitude de protection, le fond est entièrement occupé par un paysage flamand.

A droite, on voit le père et la mère du donateur, Jean de Chaugy et Guillemette de Montagu. Les costumes sont plus archaïques. Ils sont aussi accompagnés de leurs patrons et on remarque pour Guillemette de Montagu, saint Guillaume d'Aquitaine, patron rare dans cette école.

Les parois extérieures des volets sont peintes en gri-

sailles, selon l'usage habituel de cette époque. On y voit saint Martin, patron d'Ambierle, sainte Catherine, sainte Anne, sainte Marthe et la Tarasque et aussi une Annonciation.

Toute cette œuvre est de la plus belle composition. On y remarque une théorie parfaite de l'anatomie, surtout dans les raccourcis, les figures sont pleines de foi et d'inspiration religieuse, le tout est d'un coloris admirable, principalement dans les draperies.

Michel de Chaugy était conseiller et chambellan de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, aussi n'est-il pas étonnant qu'il se soit adressé à ces grands artistes de la cour du duc.

Je me suis étendu peut-être un peu longuement sur ce triptyque, mais il est utile de signaler les œuvres de nos artistes flamands là où elles se rencontrent, et au cours des congrès français d'archéologie, j'ai eu plusieurs fois l'occasion de signaler, soit des vitraux, comme au congrès d'Agen, soit des fonts baptismaux tournaisiens, comme aux congrès de Reims et de Beauvais, soit des tableaux, soit des tapisseries, soit des dinanderies. Œuvres quelque fois niées et débaptisées, et il est bon de rendre à la gloire de nos ancêtres ce qui leur revient.

En quittant Ambierle, un très petit nombre de congressistes, et j'étais du nombre, grâce à l'aimable invitation d'automobilistes de la région, ont pu voir en dehors du programme officiel du Congrès, quelques belles églises situées un peu en dehors de l'itinéraire.

Ainsi on nous a fait voir la « Bénissons-Dieu » (dans la Loire, arrondissement de Roanne,) abbaye fondée en 1138, par saint Bernard, premier abbé de Clairvaux.

L'église d'une simplicité toute cistercienne, possède une

nef de sept travées avec bas-côtés, séparés par des piles carrées sans chapiteaux, mais avec tailloirs. Ces piles devraient être cruciformes, mais les grands arcs doubleaux (sauf pour les deux dernières travées au chœur, où ils partent du fond) reposent sur des pilastres reposant sur console à la hauteur des tailloirs. De grandes baies en plein cintre éclairent la nef, sauf pour la dernière travée au chœur, qui est éclairée par une rose.

Il règne autour de la nef un embryon de triforium aveugle, composé d'une seule baie en plein cintre par travée.

Le chœur primitif a été démoli et on en voit les ruines derrière l'église. Un grand chevet plat a fermé la nef de sorte que le chœur actuel est, somme toute, établi dans la dernière travée.

Le portail d'entrée, restauré, est roman, en plein cintre, soutenu par quatre colonnes avec chapiteaux à crochets.

Le tympan est aveugle, décoré de quatre arcatures trilobées terminées par un fleuron surmontant un large linteau. Une belle rose romane à remplages éclaire la nef et surmonte le portail.

Ces roses se remarquent quelque fois sur les façades de transition, mais ne devinrent très grandes que dans le dernier quart du ^{xii}^e siècle.

L'ensemble est du ^{xii}^e siècle, mais faisant pressentir déjà la période gothique. Les voûtes sont à croisée d'ogives reposant sur de grands doubleaux en arc brisé.

Une belle tour carrée du ^{xv}^e siècle flanque l'église à droite de l'entrée, elle est accostée d'une petite tourelle d'escalier, et surmontée d'une balustrade ajourée avec pinacles aux angles.

On remarque à l'intérieur, dans le bas-côté nord, un

autel en pierre qui pourrait dater du temps de saint Bernard. Il est orné de six arcatures en plein cintre, encadrées d'un gros boudin, supportées par sept colonnettes à chapiteaux très primitifs. Certains vitraux du XII^e siècle pourraient aussi dater de l'époque de saint Bernard. Il y a un retable en pierre du XV^e siècle et un beau reliquaire du XIII^e siècle orné de pierreries et contenant un doigt de sainte Marguerite.

La chapelle de Nerestang est de style rococo et on y voit des armes: d'azur à trois bandes d'or, l'azur entre la 1^e et 2^e bande chargé de trois étoiles posées en bande. Il faut aussi signaler un spécimen du carrelage primitif, mis au mur.

Charlieu, l'ancien *Curilocus*, est une petite ville des plus intéressantes, remplie de monuments. Il y a d'abord l'église priorale avec magnifique cloître.

Lorsque les bénédictins voulaient fonder une abbaye, ils choisissaient d'abord un lieu propice, dans un endroit sain, abondamment pourvu d'eau, où la terre était fertile et où tous les métiers pouvaient s'exercer, car le moine de l'ordre de saint Benoît était à la fois un contemplatif, un lettré, un artiste et un laboureur.

On le voyait tour à tour à l'église, aux champs, à la bibliothèque, à la forge ou au moulin. Il exerçait tous les métiers, il s'adonnait à tous les arts, l'enluminure, la sculpture, la peinture, tout en passant la majeure partie de son temps en prière; aussi lorsque le moine Guusmar vint jeter les fondements du nouveau monastère, avait-il choisi un endroit tout-à-fait propice et réunissant toutes les conditions désirées, aux bords du Sornin qui coulait au sud, descendant de la Roche d'Ajoux, et près de deux larges ruisseaux au Nord, qui pouvaient être

dérivés et irriguer les jardins de l'abbaye, avant de se jeter dans le Sornin, faisant en même temps une défense naturelle aux bâtiments projetés. Le courant très rapide pouvait également faire tourner des moulins. Sur les hauteurs environnantes, d'épaisses forêts fermaient la vallée.

Fondée en l'an 872, l'abbaye se mit sous la protection de Bozon, roi de Provence, qui en devint le principal bienfaiteur et fut mise, en l'an 930, sous l'autorité de Cluny et par conséquent devint simple prieuré. Au XI^e siècle, saint Odilon, abbé de Cluny fit d'importants changements et reconstruisit une partie des bâtiments.

L'église priorale rebâtie, fut consacrée en 1094 et subsista jusqu'à la Révolution. Il n'en reste plus que la première travée de la nef et des bas-côtés, avec un porche ajouté au XIII^e siècle, qui est admirable et heureusement est maintenant bien préservé et clôturé par une grille; grâce à la générosité de M. François Coignet qui légua 50.000 francs pour la restauration, et l'Etat fit ensuite l'acquisition de ces belles ruines aux héritiers de M. Coignet.

Les archéologues admirent son élégance de formes et la délicatesse de sa décoration. Sa façade principale est tournée vers le nord. Le portail central est accosté, à droite, d'un petit portail non moins intéressant que le principal. Ils sont tous deux en plein cintre et avec tympan ornementé. Celui du grand portail est orné d'un Christ dans une gloire en amande (sorte de nimbe allongé) soutenue par deux anges et encadré des symboles des quatre Evangélistes. Les prototypes de cette effigie, d'origine byzantine, se retrouvent au portail intérieur de Vézelay et au tympan de la cathédrale d'Autun. Les sculpteurs indigènes, tout en imitant les modèles byzantins qui étaient trop hiératiques, les approprièrent aux idées des populations occidentales en observant mieux et en imitant

la nature. Le linteau offre une suite de quinze personnages assis; on y reconnaît les douze apôtres et deux anges, mais le personnage du centre offre quelque difficulté à être identifié, d'après les uns ce serait le Christ et d'après les autres ce serait la Vierge. Il y a cependant difficulté à admettre que le Christ soit représenté deux fois à la même place, sur le linteau et sur le tympan. Les trois voussures sont de très riche décoration. La première est ornée de rinceaux avec larges palmettes; la seconde recouverte d'une ornementation en damier; la troisième décorée au centre de l'Agneau-Pascal et à la retombée, de deux anges musiciens, est complètement recouverte de quatre-feuilles encadrées d'un cercle formé d'un pointillé entre deux ronds. Les deux premières voussures reposent sur des pieds-droits, entièrement revêtus de feuillages et de rinceaux, la partie rectangulaire au sommet, formant chapiteau à la hauteur du linteau, est décorée de statuette, où on a cru reconnaître les effigies du roi Boson, fondateur et bienfaiteur de l'abbaye et de son frère Ratbert, archevêque de Vienne.

La grande voussure extérieure est soutenue par deux minces colonnes en délit avec chapiteau d'une sculpture très fine. On y remarque l'emploi de bagues, il y en a deux à chaque colonnette et elles sont ornées de feuillage recourbé, comme à des chapiteaux. L'école bourguignonne fut peut-être la première à employer ces bagues.

L'encadrement de gauche est formé d'une ligne de méandres et celui de droite d'un double ruban plissé.

Le petit portail de droite est tout à fait remarquable. Il offre, au tympan, les noces de Cana, quelques-uns cependant croient y reconnaître la Cène, mais alors le nombre des apôtres ne serait pas suffisant.

La composition est d'un grand effet. Les personnages sont assis, rangés autour d'une table de forme sémi-circulaire et garnie de mets, les trois personnages du centre sont nimbés.

Le linteau offre une scène très compliquée, remplie d'un fouillis de personnages, groupés autour d'un autel central. C'est une scène d'holocauste, empruntée à l'Ancien Testament.

La voussure unique représente la Transfiguration, Moïse et Elie sont représentés debout sur le tailloir des pieds-droits, puis viennent, au-dessus, les apôtres saint Pierre, saint Jean et saint Jacques, indiqués par leurs noms gravés dans la pierre. Un fragment sculpté qui se voit au-dessus de la voussure, semble indiquer que Dieu le Père venait compléter l'ensemble de cette scène, qui devait être anciennement polychromée, car on retrouve des traces de peinture à certains endroits.

Etait-ce vraiment un portail, auquel on accédait par des marches, et ne serait-ce pas plutôt une large baie destinée à apporter plus de lumière à l'intérieur du narthex, car il est surélevé du sol et les bases sont à environ 60 centimètres plus élevées que l'entrée du grand portail.

Au-dessus du porche se trouve une grande salle dite : salle des archives. Elle possède une voûte d'arête et deux voûtes en berceau brisé et est éclairée par une immense baie en plein cintre qui jadis donnait dans la nef. Cette baie est moulurée de gros boudins ornements reposant sur des colonnettes en délit, à chapiteaux décorés de figurines et de palmettes. Les tailloirs et les baies sont décorés de feuillages, d'oves et de torsades, et on remarque de chaque côté deux petites arcatures aveugles, supportées par des colonnettes.

Sous cette salle se trouve le porche recouvert de voûtes d'arête et donnant accès dans l'église (démolie); ce portail intérieur se trouve à l'est et est beaucoup moins décoré que celui de l'extérieur. Seuls le tympan et le linteau sont recouverts de sculptures. Les quatre voussures sont nues. Le tympan offre un Christ dans une gloire en amande entre deux anges, et le linteau est décoré d'une série d'arcatures en plein cintre formant niches contenant les apôtres.

La salle capitulaire, ainsi que le cloître, ont été reconstruits entre 1460 et 1520, mais entre les deux on a conservé une colonnade du XI^e siècle fort intéressante, formée de colonnes jumelles avec beaux chapiteaux décorés d'aigles, de fleurs et de palmettes, avec tailloir très massif. Les bases de ces colonnettes sont curieuses, car elles sont formées de deux, de trois, de quatre et même de cinq bagues en boudin superposées. Une porte à malheureusement été percée au milieu de cette belle colonnade, à l'époque où on refit les voûtes en pénétration de la salle. On remarque à la colonne centrale de cette salle un pupitre en pierre servant à faire la lecture.

La cloître, très délabré, a perdu une partie de ses arcatures tréflées et tout autour on a réuni un petit musée de débris et de pierres sculptées provenant des démolitions.

Une pierre représente Daniel dans la fosse aux lions. Les deux lions sont debout contre Daniel; le sujet est encadré d'une ravissante ornementation circulaire, inscrite elle-même dans un rectangle formé de méandres.

Le cloître des Cordeliers, qui se trouve à quelque distance des ruines de Charlieu et hors de la ville, est ensuite visité par les membres du Congrès.

Il est assez bien conservé et ses arcades tréflées reposent sur de doubles colonnettes reliées ensemble par un

petit pilier central d'où part l'ornementation trèflée. Les écoinçons sont ajourés d'un trèfle renversé. Sa construction date de 1391 à 1393, et il servit probablement d'inspiration aux moines de Charlieu lorsqu'ils reconstruisirent le leur, sous Simon de Roncheval. On remarque dans l'angle un arc trèflé de biais, forme très rare.

Près de là, se trouve l'église des Cordeliers convertie en grange, elle date du xv^e siècle et possède une abside à cinq pans.

Il faut encore signaler à Charlieu, l'église Saint-Philibert, dont le chœur est du xiii^e siècle et la nef de cinq travées de la fin du xiv^e, mais la façade en est moderne. Le chœur est intéressant, il est à chevet plat, composé de deux travées voûtées d'ogives et est garni de stalles en bois, formées d'arcs à remplages flamboyants encadrant des peintures fort curieuses de la fin du xv^e siècle. D'un côté, les douze apôtres, de l'autre, douze saints revêtus de tuniques avec manteaux rouges brodés.

Les fonds sont décorés d'une ornementation dorée, rappelant des étoffes anciennes.

Cette église possède une Vierge noire, classée comme monument historique avec la Pictà de la chapelle du fond au sud et les stalles.

Il y a aussi une tour massive que l'on voit à l'angle de la place de l'Abbaye près de la rue Grenette. C'est une grosse tour cylindrique dite de Philippe-Auguste et datant du xii^e siècle.

La cure actuelle est aussi une vieille bâtisse, c'était l'ancienne habitation des prieurs; on y entre par une porte à machicoulis bien conservés; au-dessus de l'entrée, il y a un grand écusson soutenu par deux licornes.

Dans le fond de la cour, il y a une tourelle octogone,

contenant un escalier et devant un grand puits à margelle. La porte d'entrée de cette tourelle est entourée d'élégantes colonnettes et surmontée d'armoiries écartelées soutenues par deux anges, encadrées d'un élégant cartouche de la Renaissance. La partie extérieure de la cure possède aussi une tourelle ronde en encorbellement, communiquant dans un vaste grenier dont la charpente de l'époque est fort remarquable.

A l'hôtel de ville se trouve une belle série de tapisseries d'Aubusson et quantité de vieilles maisons éparses dans la ville sont à noter.

La maison des Anglais, située rue Nationale possède deux tourelles rondes en encorbellement et une cheminée monumentale.

Rue Grenette, une maison possède de jolies fenêtres jumelles avec arcatures trèflées, dont deux sont décorées intérieurement de feuillages.

Rue Chevrotterie, plusieurs maisons sont dignes d'intérêt, car elles datent du XIII^e siècle. Rue des Moulins, existe, à l'angle, une vieille maison en bois.

Place Raspail, se voit aussi une maison en bois, avec galerie à l'étage, mais fort délabrée.

Rue Mercière, il y a une porte Renaissance avec deux effigies de grande allure, représentant l'Abondance et les Vendanges. Cette porte donne dans la cour; l'extérieur de la maison est en partie du XIII^e siècle.

Enfin, signalons à l'hôpital un autel en bronze doré et ciselé dont le devant est un beau spécimen de cuir de Cordoue.

En quittant cette intéressante petite ville, un peu avant le départ des congressistes, d'aimables automobilistes nous ont conduits à travers un pays charmant et pittoresque, voir la belle église de Semur-en-Brionnois, dans le département de Saône-et-Loire.

Datant de la fin du XII^e siècle, elle est dans le style de la haute Bourgogne et en tous points digne d'intérêt. Construite en roman fleuri de la transition, elle se compose d'une nef avec bas-côtés, d'un transept sur le carré duquel s'élève une coupole sur trompes, avec élégante galerie aveugle. Un splendide triforium règne tout autour de l'église et communique au-dessus du porche avec une de ces rares tribunes seigneuriales, comme on en rencontre parfois. Ici elle est semi-circulaire, très grande et portant sur un encorbellement, affectant la forme d'un balcon (fig. 13).

Le chœur en cul-de-four est précédé d'une travée droite, communiquant avec les absidioles par une seule arcade, comme à Monsempron, à Anzy-le Duc, à Saint-Loup de Naud et en d'autres endroits. Cette disposition est d'ailleurs assez usuelle, elle existait déjà à l'époque carolingienne, comme à Saint-Généroux (1) (départ. des Deux-Sèvres), puis à l'époque romane, elle se rencontra fréquemment, surtout dans la région du centre. La voûte de la nef est en berceau avec doubleaux, selon la coutume des écoles de Bourgogne, réservant les voûtes d'arête pour les collatéraux. Les doubleaux sont soutenus par des piliers étroits, cannelés dans le bas se terminant à la hauteur du triforium pour se continuer par des colonnettes.

Le portail en arc brisé se compose de trois voussures soutenues, la première, à l'extérieur par deux pilastres, les deux autres par des colonnettes en délit. Les fûts de pilastres et les colonnettes sont complètement revêtus ainsi que les archivoltés d'une ornementation losangée, de feuillages et de spirales. Le cordon d'archivolte est aussi

(1) Voir mon rapport sur le Congrès archéologique de Poitiers, 1903, p. 42.

orné d'un ruban d'ovales; au sommet se voit l'Agneau pascal. Le tympan offre un Christ dans une gloire en amande entouré des symboles des quatre Evangélistes.

Le linteau représente deux scènes avec personnages couronnés; les chapiteaux sont à palmettes et à feuillages et les bases ont la même ornementation que les fûts; torsades pour les uns, dessin losangé pour les autres. C'était surtout en Bourgogne que les fûts de colonnettes étaient décorés de motifs sculptés.

La tour qui s'élève sur le carré du transept est octogone, à deux étages. La partie inférieure est décorée d'arcatures romanes aveugles, deux arcatures jumelles sur chaque face. La partie supérieure est ajourée sur chaque face d'une grande baie en arc brisé à trois voussures soutenues par des colonnettes; dans cette baie s'inscrivent deux baies jumelles en plein cintre séparées par une colonnette centrale (fig. 14).

Le pignon de la travée du chœur devant l'abside possède une croix antéfixe.

En quittant Semur on aperçoit, à gauche, dans le fond de la vallée, la petite chapelle romane de Saint-Martin avec haut clocher carré flanqué à gauche de la nef.

On nous conduisit ensuite à Anzy-le-Duc (Saône-et-Loire), dont l'église est très remarquable. C'est l'ancienne église du prieuré d'Anzy, dépendant jadis de l'abbaye de Saint-Martin, c'était un des rares monastères de la Bourgogne qui ne dépendait pas de Cluny.

Elle se compose d'une nef de cinq travées avec bas-côtés, d'un transept et d'un chœur en hémicycle. C'est le plan bénédictin de la 1^e moitié du XII^e siècle. Le chœur possède dans le fond une petite absidiole ou espèce de niche d'autel et est flanqué de deux absidioles communiquant avec le chœur par une arcade, comme à Semur, dont

nous avons parlé ci-dessus. De plus, deux autres absidioles se trouvent dans les croisillons du transept.

Une coupole à huit pans recouvre le carré du transept et repose sur des trompes.

La nef est voûtée d'arêtes avec doubleaux, les bas-côtés sont aussi voûtés d'arêtes, mais les croisillons du transept sont voûtés en berceau.

Les piles sont de plan cruciforme avec colonnes engagées sauf vers les bas-côtés.

Les chapiteaux sont très intéressants; on y voit des animaux affrontés et des têtes barbares. Les chapiteaux du passage du chœur aux absidioles, offrent d'un côté, de grands aigles au vol abaissé et de l'autre, des personnages. D'autres sont garnis de feuillages en volutes et de sujets divers: homme monté sur un lion, saint Michel luttant contre le démon, groupe de lutteurs, homme dévorés par des lions, le tout traité avec une grande liberté d'allure.

Des peintures caractéristiques se voient en différents endroits. Les sujets de l'abside représentent la fondation du prieuré, il en existe aussi dans les absidioles des croisillons.

Le portail a été très abîmé par un incendie, à l'époque des Huguenots, il est en plein cintre à deux voussures ornées de figurines mutilées et soutenues par des colonnes monolithes avec chapiteaux très abîmés, mais où on peut encore distinguer des feuillages et quelques petits personnages. La première voussure représente des personnages assis, les vieillards de l'Apocalypse comme à Aulnay-de-Saintonge. La seconde voussure est remplie de rinceaux avec petits personnages couronnés. Le tympan classique, est orné du Christ dans une gloire en amande accosté de deux anges et le linteau représente la Vierge, au centre

entourée des douze apôtres, rangés tout le long du linteau.

La tour fort belle qui s'élève sur le carré du transept est octogone, comme à Semur et à Paray-le-Monial et plus loin à Brioude, à Saint-Etienne de Nevers, et en beaucoup d'autres endroits.

Elle est à trois étages, percée sur chaque face de baies géminées encadrées dans une grande arcature en plein cintre. Les étages sont séparés par des corniches à arcatures et l'ensemble est du plus bel effet.

On remarque la beauté des modillons à l'abside. L'appareil des croisillons est différent de celui des bas-côtés; il aurait donc eu collage. Les modillons de l'abside sont à copeaux.

Il y a une crypte sous l'église, avec voûtes d'arêtes et chapiteaux à trois tores, la niche d'autel est également sur crypte.

On remarque un des modillons de la nef, au sud, le 3^e près du transept qui représente un guerrier avec casque à nasal.

Les congressistes traversent ensuite une cour de ferme pour aller voir les restes d'un beau portail roman, il se compose d'une seule voussure en plein cintre, recouverte de palmettes et reposant sur deux colonnettes aux chapiteaux historiés. Le tympan offre deux sujets très mouvementés. A droite, on voit Adam et Eve chassés du Paradis terrestre, un serpent est enroulé autour d'un arbre; plus loin, on les retrouve accroupis sous un buisson et se cachant la face de leurs mains. A gauche, on voit la Vierge assise sous un dais et tenant l'Enfant Jésus sur ses genoux. Les trois Rois Mages viennent lui apporter des présents.

Le linteau représente le Jugement dernier: à gauche, les élus se dirigeant guidés par un ange, les ailes éployées, vers un petit édicule déjà rempli d'élus et représentant le

Paradis, à droite un immense serpent enlaçant les damnés attachés entre eux par un chaîne, et dans le fond un ange protégeant trois âmes qu'il a réussi à sauver.

Ce joli portail est muré et le bas n'en n'existe plus.

Nous rentrons ensuite, après cette dernière visite, par un train spécial à Moulins.

Le samedi 28 juin, nous visitons Moulins où nous étions depuis 6 jours sans avoir rien vu de la ville, car on partait de grand matin pour rentrer le soir. On se dirige d'abord vers le couvent de la Visitation, situé rue de Paris et étant actuellement transformé en Lycée. C'était le troisième monastère de la fondation de Saint-François-de Sales et de Sainte-Chantal. Lorsque le connétable de Montmorency paya de sa tête, en 1632, sa révolte contre le roi. Félicité des Ursins, sa veuve, se retira au monastère de Moulins, qu'elle rebâtit à ses frais. Elle fit édifier une grande chapelle de plan cruciforme et en posa elle-même la première pierre, le 21 juillet 1648, mue par un pieux désir d'y transporter les restes de son époux et de lui élever un monument gigantesque. devant lequel elle pourrait venir prier tous les jours. L'exécution de ce monument fut confiée à François Auguier, sculpteur parisien.

Dès 1646, elle avait obtenu de faire transporter à Moulins, les restes du connétable, mais le monument ne fut achevé qu'en 1653 et consacré en 1657. On le plaça dans le bras de la chapelle faisant face au chœur des religieuses. Conçu dans le style grec alors à la mode, il s'élève jusqu'à la voûte et se compose d'un grand sarcophage sur un socle de marbre noir. Les statues du duc et de la duchesse sont couchées, à moitié assises sur le sarcophage. Le duc est revêtu d'une armure à l'antique finement ciselée, il est représenté tête nue, la main droite posée sur son casque

et tenant de la gauche l'épée de connétable. La statue de la duchesse semble avoir été posée peu après et un peu en arrière de la statue principale. C'est plutôt une allégorie de la Douleur, le visage est tourné vers le ciel et les mains croisées reposent sur les genoux. L'inscription latine est sur le socle. Deux grandes statues assises, de merveilleuse beauté sont à droite et à gauche du monument. A gauche, Hercule symbolisant la Force et, à droite, une femme assise (Cérès?) personnifiant la Charité. L'Hercule dénote une influence italienne et détonne quelque peu au milieu des autres statues plus maniérées et plus solennelles.

Il est nu, sauf une peau de lion repliée sur le genoux, étale de puissants muscles fortement accusés et est d'un ensemble un peu vulgaire et réaliste. Il est assis, s'appuyant sur sa massue et confiant dans sa force. C'est de toutes les statues, celle qui frappe le plus et attire immédiatement l'attention.

Au-dessus, quatre grandes colonnes supportent un fronton soutenu d'une large frise et encadrent trois sujets: au milieu une urne funéraire posée sur un large socle qui sert en même temps de support à deux génies nus et ailés manœuvrant une longue guirlande de fleurs qui enlacent autour de l'urne. A droite et à gauche, dans des niches, les statues debout de Mars représentant le courage militaire et de la Foi. Nous ne pouvons y retrouver Cérès comme on l'a prétendu, car elle tient une croix en mains. La statue assise en bas serait plutôt Cérès ou l'Abondance, car elle tient d'une main un panier rempli d'or et de bijoux, qu'elle distribue de l'autre main.

Comme couronnement au mausolée on voit dans le haut les grandes armes des Montmorency, avec le manteau ducal, des anges ailés comme supports, couronne, cas-

que et lambrequins. On y voit aussi les deux colliers du Saint-Esprit et de Saint-Michel, le bâton de maréchal et l'ancre, comme amiral. On raconte que lorsque ce mausolée fut achevé, la duchesse se montra fort mécontente, parce que sa propre statue avait été ajoutée sans son consentement, et que l'on n'avait pas tenu compte de l'orientation, le groupe devant être tourné vers le maître-autel.

En face de ce monument se trouve le chœur des religieuses, avec beau plafond peint sur toile, exécuté aussi sur les ordres de la duchesse, devenue alors supérieure des Visitandines (1).

On visite ensuite la cathédrale, dont le chevet seul est ancien avec les quelques travées qui précèdent le chœur. Tout le reste fut ajouté (cinq travées) vers la fin du XIX^e siècle, l'église étant trop petite pour la population.

L'architecte Millet a eu l'heureuse idée de respecter le style de la vieille collégiale et de suivre les traditions auvergnates.

Le chœur, à chevet plat, est accosté de bas-côtés formant déambulatoire. Les voûtes sont fort belles (fig. 15) et d'une grande richesse d'ornementation avec leurs nombreuses clefs.

(1) Marie-Félice des Ursins était fille de Virginio des Ursins, duc de Bracciano, chevalier de la Toison d'Or et de Fulvia Peretti; elle était nièce par sa mère, du pape Sixte-Quint. Elle le fit d'ailleurs placer sur le maître-autel, un grand tableau peint par Pierre de Cortone et qui lui fut donné par un de ses neveux, le cardinal Félix des Ursins. Ce tableau représente la Présentation de la Vierge au Temple. Le pape Sixte-Quint y est figuré sous les traits du grand-prêtre, ayant à sa droite Isabelle des Ursins, femme de César de Gonzague, et à sa gauche le prince Jean-Baptiste des Ursins, grand prieur de Pise. D'autres membres de la maison des Ursins sont aussi représentés parmi les différents personnages de ce tableau.

Il faut remarquer que le chevet n'est pas à angle droit, mais suit la rue François Péron, qui se trouve derrière la cathédrale; l'architecte a résolu la difficulté qui en résultait par la disposition des piliers d'angle du déambulatoire.

L'église est très lumineuse, grâce aux immenses fenêtres à remplages flamboyants très remarquables, avec cinq mouchettes, qui entourent l'ancienne partie de la collégiale. Les vitraux de la fin du xv^e siècle, sont fort beaux, et donnent parmi les sujets religieux les portraits des derniers ducs de Bourbon et des dignitaires de leur cour. M. Lucien Bégule, de Lyon, nous décrit, avec sa grande compétence, les principaux vitraux.

Le cardinal de Bourbon a donné le second, au nord, mais le premier est plus remarquable. C'est le vitrail ducal. On remarque les beaux tissus employés pour la robe de sainte Catherine, on y voit un chien et un aigle; un philactère porte la devise: *Raison partout*. Le cardinal est représenté avec son patron: Charlemagne. On nous signale aussi la beauté et la transparence du vert employé.

L'autel moderne est surélevé de quelques marches et placé comme dans les anciennes basiliques de façon à ce que l'officiant soit tourné vers les fidèles, mais le grand dais qui le couvre a peut-être trop d'importance. Derrière l'autel se trouve un second dais contenant la statue de la Vierge noire, très en vénération et objet d'un pèlerinage suivi. Elle est à Moulins depuis le xiii^e siècle et a souvent été mentionnée dans les vieilles chroniques locales. La statue est en bois et mesure 1^m03^e de hauteur, elle est représentée assise, mais pas tout à fait dans la position hiératique romane, car elle est un peu plus avancée, la Vierge a sur ses genoux l'enfant Jésus et tient un livre ouvert de la main gauche.

Cette statue porte bien les caractères romans avec le

visage allongé. les traits fortement accentués et surtout le dossier du siège dont les arcades archaïques ne laissent pas de doute; mais elle est revêtue comme la Vierge de Hal, de riches habits brodés et d'un grand manteau qui cachent toute la statue, sauf les deux figures.

Il existe plusieurs Vierges noires célèbres et on peut les ramener à deux catégories:

1^o celles qui ont été sculptées dans le type caucasien, mais jamais du type nègre; en interprétation de la troisième antienne de l'office de la Sainte-Vierge: *Nigra sum sed formosa*;

2^o celles devenues noires par l'âge, la nature du bois employé où la fumée des lampes et des cierges brûlant autour de la statue.

Parmi les plus célèbres, il faut citer la Vierge de Hal, celle de Châton près de Paris, celle de Marseille, dans la crypte de Saint-Victor, celle de Rocamadour, celle de Liesse, dans l'Aisne, celle de Mauriac, celle de Bresse dans le Cantal, et Notre-Dame du Port à Clermont-Ferrand. La Vierge noire du Puy était en ébène, mais fut brûlée durant la Révolution, en 1794; on l'a remplacée depuis par une autre. Il en existe aussi en Espagne à Tolède, en Suisse à Einsiedeln et en Bavière, déposée actuellement au Musée de Nuremberg.

Dans la sacristie de la cathédrale, se trouve le célèbre tryptique du Maître de Moulins, que tous les amateurs d'art ont pu voir en 1904, à Paris, à l'Exposition des Primitifs français. Ce magnifique joyau de la collégiale frappe par le fini de l'œuvre, l'harmonie de la composition et la vivacité de son coloris. Le panneau central, qui a environ 1^m50 de haut, représente la Vierge avec l'Enfant Jésus bénissant, sur ses genoux. Le vert et le pourpre de la

robe et du manteau sont d'un excellent coloris. L'expression du visage est d'une infinie quiétude. La Vierge a les pieds posés sur un croissant et une auréole lumineuse l'entoure, s'irradiant par gradation vers des groupes d'anges en adoration. Deux autres anges ailés soutiennent une couronne au-dessus de la tête de la Vierge. Le panneau de gauche offre l'effigie du donateur, le duc Pierre II de Bourbon, à genoux, ayant derrière lui son patron : saint Pierre avec la tiare et les clefs. Le panneau de droite représente Anne de France et sa fille Suzanne, ayant derrière eux sainte Anne debout. L'expression d'Anne de France est à remarquer, elle est d'une exécution splendide tout en conservant la raideur et la sévérité d'une femme de caractère habituée au commandement (1).

Les revers des volets sont couverts de grisailles de grand caractère ; sur un panneau l'Annonciation, la Vierge à genoux devant un prie-Dieu, sa tête est délicieuse d'expression, deux anges dans le haut. Sur le second panneau, l'ange de l'Annonciation, suivi de trois anges, très bien rendus. Le tout encadré de trilobes fleurrés.

M. le marquis de Fayolle fait remarquer aux congressistes, que dans le panneau de l'Annonciation, le sommet des arcatures de gauche est moins élevé et on dirait que celui de droite était destiné à être plus grand, car le bras de l'ange est tronqué.

(1) Anne de France, décédée le 4 novembre 1522, était fille du roi Louis XI, elle avait épousé Pierre II, qui prit le titre de duc de Bourbon, après la mort de son frère aîné Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne. Leur fille unique, Suzanne de Bourbon, épousa en 1505, Charles III de Bourbon, comte de Montpensier. Un frère de Pierre II, fut Louis de Bourbon, évêque de Liège, tué en 1482, par le Sanglier des Ardennes (Guillaume de la Marck). Une de ses sœurs avait épousé Adolphe d'Egmont, duc de Gueldre.

Dans la première chapelle du bas-côté nord de l'ancienne collégiale on remarque une de ces litres funéraires, comme nous en avons déjà observé à d'autres congrès, et sur lesquelles le regretté comte de Marsy, avait dans le temps publié une étude. Ici la litre est aux armes de la famille Feydeau.

Contre la cathédrale se trouve ce qui reste du palais des ducs de Bourbon; transformé complètement par Pierre II et par Anne de France, les donateurs du tryptique de la cathédrale; il est actuellement divisé en deux parties: l'une, la plus ancienne, se compose d'un gros donjon carré, surnommé: la Mal-Coiffée, et qui comprend sept étages, et des sous sols voûtés de voûtes d'arête. Il sert actuellement de prison. L'autre, élégante construction de la Renaissance, se nomme: Pavillon d'Anne de Beaujeu et renferme le Musée.

Ce Musée possède, comme pièce capitale, la célèbre bible de Souvigny (1), déjà mentionnée plus haut. Provenant de la bibliothèque des Bénédictins de Souvigny, elle fut lors de la Révolution transférée à Moulins avec les autres livres de la bibliothèque supprimée et resta longtemps perdue dans un grenier où elle servait d'escabeau!

Lorsqu'on la retira de l'oubli, les ais de bois de la couverture furent recouverts de velours rouge, tout en conservant la riche ornementation extérieure, composée de plaques de bronze ciselées et ajourées, de boutons émaillés et d'une applique centrale fortement bombée et circulaire, le tout de la même époque que le manuscrit. L'art de l'orfèvre du XII^e siècle s'y révèle dans ces rinceaux feuillagés avec

(1) Voir: Bulletin de la Société d'Emulation du Bourbonnais, année 1910, et Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, années 1833.

chimères et entrelacs. La partie centrale seule est festonnée, les autres motifs sont rectangulaires. Quatre gros clous aux angles, empêchent cette fine décoration de s'user par frottement.

Le manuscrit se compose de 392 feuillets de parchemin, avec beaucoup de lettrines historiées et cinq grandes compositions. Parmi les plus belles enluminures, il faut citer au premier livre des Paralipomènes, le Père Eternel portant l'Humanité dans son sein; au chapitre XIII, Judith revenant à Béthulie avec la tête d'Holopherne; la lettre E du Livre des Rois, représentant David donnant audience; au chapitre premier de la Lévitique, la lettre U renfermant une curieuse scène qui montre Dieu dictant ses lois à Moïse, de l'intérieur d'un édicule. Une fort belle aussi, est la miniature représentant le combat de David contre Goliath.

La Bibliothèque Municipale est fort riche en ouvrages rares, car là sont venus s'échouer les trésors imprimés et manuscrits des Bénédictins de Souvigny et des Augustins de Moulins; outre 70 incunables et de nombreux manuscrits, parmi lesquels le *Claudiani opera* du XIII^e siècle, la bibliothèque possède aussi un manuscrit de Méditations dont les 100 premières pages ont été écrites, dit-on, par la duchesse de Montmorency, au couvent de la Visitation.

Le Musée de peinture contient quelques bonnes œuvres, parmi lesquelles il faut citer huit panneaux de bois gothiques dont il est difficile de déterminer l'attribution première. Elles ont un certain mérite et peuvent être considérées comme une œuvre flamande. Le fond en est doré et guilloché. Il y a 1^o : l'Entrée de Jésus à Jérusalem, monté sur une ânesse; la composition ne comporte que 6 personnages. 2^o Jésus au Jardin des Olives, les Apôtres endormis à ses pieds. C'est la moins

bonne à cause des roches schisteuses qui prennent une trop grande importance dans le fond du tableau. 3° La Flagellation, œuvre assez réaliste. 4° La Résurrection; c'est le plus beau, comme expression et comme coloris. Une armure de soldat à l'avant-plan est remarquable. 5° Saint Etienne devant ses juges. Certaines têtes juives sont très caractéristiques et les perles brodées sur la tunique de saint Etienne sont d'un fini merveilleux. 6° saint Etienne est lapidé: même remarque pour la finesse des perles, mais les contorsions des juifs qui lapident sont exagérées. Contre le cadre, à gauche, on remarque une belle et expressive figure, tout en étant réaliste, ce doit être un portrait. 7° Ce panneau représente saint Etienne et saint Laurent couchés dans la même tombe et nimbés. Les figures qui les entourent sont très expressives, surtout le Pape encensant, un évêque et un cardinal. Il y a évidemment des portraits parmi ces personnages, et l'un d'eux, à gauche, coiffé d'un bonnet plissé (ce pourrait être le portrait du peintre) porte autour du cou une bande blanche, sur laquelle on lit: AWERHRS. 8° Le dernier panneau représente quatre sépulcres contenant des corps, avec chaque nom indiqué sur une banderole, le premier est de nouveau saint Etienne et il est seul nimbé. Dans le fond, deux arcades en plein cintre, contiennent chacune un personnage, le premier, vêtu, est debout frappant d'une longue gaule, le second, couché sur un pupitre, à moitié vêtu et tonsuré. L'ensemble de cette œuvre est belle et d'un excellent coloris, mais il est difficile de déterminer à quel usage ces huit panneaux peuvent bien avoir servi.

Le musée renferme également quelques belles sculptures et les objets préhistoriques et gallo-romains y sont particulièrement nombreux.

Ne quittons pas Moulins sans signaler encore la tour de l'Horloge ou beffroi, haute tour carrée du xv^e siècle, avec étrange campanile construit au xvii^e siècle; la tour du Fredaill, ayant fait partie des fortifications; et quelques vieilles maisons parmi lesquelles le Doyenné, une maison de bois, étant actuellement restaurant, au coin de la rue de l'Ancien Palais; la maison à hautes lucarnes, percée par le passage Moret dont la façade postérieure fait un effet singulier avec sa haute tour encadrée dans la moitié d'un pignon; mais somme toute, ces maisons sont bien moins intéressantes que celles de Charlieu et de Riom.

L'après-midi les congressistes quittaient définitivement Moulins pour se rendre à Nevers, en passant par Saint-Pierre-le-Moûtier et par la Charité-sur-Loire. Saint-Pierre-le-Moûtier était un prieuré de Bénédictins, fondé, croit-on, dans le courant du ix^e siècle; mais on en est aux conjectures, car malheureusement toutes les archives sont perdues; au commencement du xix^e siècle, un maire de Saint-Pierre-le-Moûtier fit vendre au poids du papier toutes les chartes et archives et il y en avait des mannes! Les premières mentions que l'on retrouve de ce prieuré sont dans la lettre de Bernard, évêque de Nevers, énumérant les églises de son diocèse, dépendant de Saint-Martin d'Autun: *Actum Nivernis* anno ab Incarnatione Domini MCLXI. Il y est dit: *In prioratu de Monasterio*, et dans la bulle du pape Alexandre III confirmant les donations faites à l'abbaye de Saint-Martin: *datum Senones XIII kal. Aprilis Incarnationis Dⁿⁱ A^o MCLXIIII*. Le prieuré y est cité: *Ecclesiam de S. Petro Monasterii*. D'après la tradition l'origine en remonterait à la reine Brunehaut qui avait une maison de chasse dans la forêt de Lecenna, et donna

à Saint-Martin d'Autun des terrains dans la vallée proche de sa maison de chasse.

En tous cas, son souvenir est resté dans le voisinage, car une partie de l'ancienne voie romaine de Bordeaux à Autun, entre Buy et Sancoins, porte encore le nom de « chemin de la reine Brunichon ».

Lorsqu'on ouvre l'*Histoire du Nivernais* par Guy Coquille, (*Guido Conchylius*) on voit cette phrase peu encourageante :

« Cette ville est bien bâtie, mais elle est malsaine et les » habitants d'ycelle sont souvent malades et ne sont de » longue vie; ce qui peut advenir par deux raisons: l'une » que du côté du soleil levant... la dite ville a un grand » estang d'eau croupie, venant d'esgout, qui ne flue or- » dinairement... l'autre... c'est que ladite ville est un fond » environné de montagnes de toute parts. »

Mais depuis cet étang malsain a été desséché.

Les moines néanmoins n'ont eu cure au moyen âge de cette situation désavantageuse, car ils y édifièrent une splendide église et leur monastère fut prospère.

L'église priorale que nous voyons aujourd'hui date du commencement du XIII^e siècle, avec ajoutés au XV^e et au XVII^e, mais fut abîmée vers le milieu du XIX^e siècle par de très mauvaises restaurations.

Lorsqu'on pénètre dans la nef, on est frappé par la disposition étrange des piliers et des colonnes dont les chapiteaux se perdent à une grande hauteur dans la voûte, sans utilité apparente. Cela provient de la reconstruction de la voûte. On a voulu conserver les amorces des arcs-doubleaux et ainsi les beaux chapiteaux ont été conservés.

Tous ces chapiteaux sont de grand intérêt. On y voit des hommes lapidant une sirène, la tête en bas, appuyée sur ses

mains et la queue s'élevant en volute jusqu'au tailloir ; plus bas, de l'autre côté de la nef, une corbeille de feuilles d'acanthé sur laquelle se dessine un groupe étrange : un personnage assis, joue de la harpe, derrière lui deux personnages vêtus de longues tuniques entraînent une femme nue, devant lui un homme apporte trois pommes qu'il tient élevées dans la main. Plus loin, sur un chapiteau de même forme : corbeille de palmettes, d'où surgissent la Concorde et la Discorde, le premier groupe s'embrasse (1), le second s'arrache les cheveux et la barbe. Un autre groupe tient un bâton et chacun cherche à se l'approprier. Plus loin encore des griffons affrontés ou de grands aigles. Tous ces chapiteaux sont intéressants par leur naïveté et leur étrangeté.

La coupole qui se trouvait sur le carré du transept non saillant, fut démolie en 1650. Le chevet est carré et percé des trois baies en plein cintre.

L'extérieur de l'église n'offre à l'archéologue qu'un portail en plein cintre avec colonnettes, à la façade, et un second portail en tiers-point au nord, qui est assez beau avec son tympan polylobé encadrant le Christ entre les quatre Evangélistes. Les voussures sont ornées d'anges ailés, en adoration, et deux anges plus petits, au sommet, ont dû dans le temps soutenir une couronne au-dessus de la tête du Christ.

La tour massive, carrée et sans aucun caractère a été rebâtie. On trouvera une description complète de cette église dans la *Statistique monumentale de la Nièvre* par le comte G. de Soultrait.

(1) Au Musée de Moulins existe un chapiteau identique, mais il porte en dessous l'inscription : *Connubium*.

Près de l'église, au sud, se remarque un beau portail de style flamboyant. Entre l'accolade et la voûte en anse de panier s'ouvre une baie trilobée à remplages, deux pinacles sur culs-de-lampe, l'encadrent, il s'élèvent assez haut et tout l'espace compris entre eux est rempli d'une belle dentelle flamboyante.

Deux autres portes sont encore à noter dans la ville, toutes deux en anse de panier et accostées aussi de pinacles de style flamboyant, l'une est surmontée des armes de France et l'autre percée d'un oculus. La ville possède aussi quelques vieilles maisons dont l'une contient de belles poutres sculptées et armoriées.

En quittant Saint-Pierre-le-Moutier, les congressistes se sont dirigés vers la Charité-sur-Loire, jolie petite ville sur les bords de la Loire. Pour avoir une bonne vue d'ensemble il faut traverser le pont d'où l'on aperçoit dans toute sa beauté l'imposant clocher de l'église, et la belle tour octogone surmontant le carré du transept.

La Charité était primitivement un petit bourg établi sur les bords de la Loire et qui se nommait Seyr (Seol-Ir?) on a retrouvé dans les environs quelques spécimens de l'âge du bronze et à Mesves des autels votifs ainsi que des débris de briques à rebords et des fragments de colonnes de marbre, et aussi deux monnaies d'or de l'époque romaine, D'après la tradition un sous-diacre du nom de Loup vint évangéliser Seyr au VII^e et avec le concours de Roland de Roussillon y bâtit une petite église dédiée à la Vierge Marie. Mais elle était en ruines, en 1056, lorsque Bernard de Chailant en fit don à saint Hugues, abbé de Cluny.

Au XI^e siècle appartiennent le transept ainsi que les deux absidioles et les deux chapelles tangentés au chœur,

qui sont beaucoup plus profondes, et précédées chacune d'une longue travée voûtée en berceau. Le carré du transept a été complètement reconstruit lorsqu'on éleva la coupole octogone sur trompes.

Primitivement le chœur était composé d'une grande abside, flanquée de six absidioles décroissantes, dont quatre seulement subsistent encore. C'était le plan classique des grandes églises bénédictines. Mais on remplaça l'abside par le chœur actuel beaucoup plus vaste, avec déambulatoire et cinq chapelles rayonnantes. Si l'on faisait des fouilles sous le chœur, il est presque certain que l'on retrouverait les substructions de l'abside primitive sous la colonnade du rond-point du chœur actuel.

Au nouveau chœur, bâti vers la fin du xii^e siècle, on remplaça une des chapelles rayonnantes, celle d'axe, par une grande chapelle en forme de croix, bâtie au xiv^e siècle. Toute cette église a été déplorablement ravagée et en partie démolie. Elle avait primitivement 122 mètres de long.

M. Serbat, à qui nous devons déjà la très bonne étude contenue dans le *Guide du Congrès*, nous refait, en présence du monument, l'histoire et la description de cette église. Il nous signale le magnifique triforium aveugle qui règne autour du chœur, dont les arcades sont à cinq redents, disposition assez commune dans cette région. Est-ce un dérivé de l'architecture arabe ou bien simplement une complication de l'arc trilobé; on en rencontre d'ailleurs en beaucoup d'endroits dans le centre de la France; à Cluny, en Limousin, en Poitou, dans, dans le Berry. Les pilastres du triforium sont pour la plupart cannelés, mais quelques-uns sont décorés d'entrelacs. Les chapiteaux sont ornés de rinceaux, d'animaux et de feuillage.

Sous la corniche de ce triforium, se voit une série de métopes ornés d'animaux fantastiques, on y remarque des griffons, un chameau, un Agneau pascal, des dragons, tous d'assez grandes dimensions. On avait cru d'abord à des remplois, mais ce ne peut être le cas, puisqu'un Agneau pascal avec croix y figure. Ces sculptures qui ont un certain relief, sont dénommées à fond de cuve.

Les chapiteaux du rond-point du chœur sont tous remarquables: volutes, animaux affrontés, rinceaux, feuillages. Mais, sur l'un d'eux, celui à volutes, il y a des doutes. A noter que l'un des chapiteaux du centre n'est pas droit, mais posé de biais.

Dans le bras du transept sud on a placé un grand et beau tympan, provenant de la façade et rapporté à l'intérieur pour le préserver des intempéries de l'air. Il est en plein cintre et représente le Christ dans une gloire en amande, entouré des apôtres saint Pierre et saint Paul. A l'arrière plan, trois personnages en adoration. Sur le linteau, on voit deux scènes: l'Adoration des Mages et la Présentation au temple. Les personnages sont traités de manière très archaïque, à remarquer surtout le curieux siège ajouré sur lequel la Vierge est assise.

Sur le carré du transept s'élève une coupole octogone sur trompes, reposant sur des têtes dans les angles.

On remarque dans la nef d'intéressants piliers superposés (fig. 16).

A l'extérieur du portail actuel on voit une partie de l'ancienne nef transformée en maisons d'habitation. Deux travées sont restées debout. Elles se composent de grandes arcades en arc brisé surmontées d'un triforium à arcatures en plein cintre encadrées d'une ravissante ornementation.

tation, et reposant sur une large corniche soutenue par des consoles dont il reste quelques fragments. Les fenêtres qui surmontaient le triforium ainsi que la voûte ont disparu.

Toute la partie antérieure entre ces deux travées et le clocher a été démolie et remplacée par des maisons modernes, sauf une petite partie adossée au clocher et surmontant la maison du carrossier Robillot.

Ce fragment subsistant est composé de huit arcatures à cinq redents comme dans le chœur. Ces arcatures sont très étroites et élevées, supportées par des pilastres cannelés et décorés d'entrelacs avec grands chapiteaux; cela est postérieur au triforium en plein cintre de la nef, et doit dater de la reconstruction du chœur.

Le clocher est de toute beauté et s'élève au-dessus des maisons qui sont venues s'incruster de tous côtés à sa base. Ce qui reste du portail en tiers-point est encore visible contre les contreforts qui sont très saillants. Un des portails latéraux a été conservé, mais est encastré dans une des petites maisons construites entre ces contre-forts.

A une certaine hauteur on voit la même décoration d'arcatures polylobées que celle existant dans la première travée de la nef. Il y a, au-dessus, deux étages percés chacun de trois grandes arcatures en plein cintre encadrant deux baies jumelles, séparées par une colonne et à cintre trilobé. Les bandeaux séparant les étages sont formés d'une série de demi-cercles évidés dans la pierre.

Pour bien voir la tour octogone qui surmonte le carré du transept et toute la partie nord du chœur, il faut pénétrer dans la cour d'un marchand de vins, monter par une échelle de fer, et là, du haut d'une terrasse, on a

une vue d'ensemble magnifique. La tour octogone part d'un plan carré, n'a qu'un seul étage et est percée sur chacune de ses huit faces des mêmes arcatures en plein cintre qu'au clocher, encadrant des baies jumelles avec cinq lobes. Mais ici elles sont aveugles et servent de niches à une série de statuettes, décorant tout le pourtour, sauf la partie vers la nef qui n'a aucune ornementation.

La partie carrée possède une colonne engagée à chaque angle et tout autour règne une corniche avec modillons. Le chœur très long et les bras du transept, ont, entre les contreforts, la même ornementation d'arcatures aveugles polylobées, formant triforium extérieur et servant de niches à une série de grandes statuettes, dont une partie est tombée. ou peut-être n'a jamais été achevée. Cette ornementation, d'une grande richesse, se trouve directement sous la toiture et surmonte les grandes baies en plein cintre, éclairant le chœur et le transept.

Les absidioles complètement cachées par les maisons avoisinantes, ne sont visibles que de la toiture d'une de ces maisons. Elles sont également percées de baies en plein cintre, ont une corniche avec modillons et comme contreforts des colonnes engagées avec chapiteaux à volutes.

Dans la même maison, appartenant à M. Gadoin, d'où nous avons pu voir l'ensemble de la tour et du chœur, se trouvent les cloîtres de l'ancien monastère, ils servent actuellement de caves à vins et n'offrent rien de remarquable, ils datent du xvii^e siècle.

Le soir, vers 7 heures, nous quittons la Charité-sur-Loire pour nous rendre à Nevers.

Le lendemain, dimanche 29 juin, était jour de repos et d'excursions facultatives.

Le lundi, 30 juin, la première étape fut Prémery, où l'on devait visiter sa petite église, flanquée de massifs contreforts, datant du XIII^e siècle, son ancien château et ses restes de fortifications. On se rend d'abord à l'ancien château des évêques de Nevers, actuellement transformé en plusieurs habitations particulières. On y entre par une grande arcade, percée dans une grosse tour carrée, flanquée d'une petite tour ronde et d'une échauguette. Au-dessus de la porte se voient trois blasons, qui ont été brisés à la Révolution. Le corps de logis, se trouvant à droite, est garni de deux tourelles octogonales dont la première, à la hauteur du toit, passe au plan carré par un encorbellement, probablement dans le but de simplifier la toiture. Cette tourelle contient l'escalier et on y pénètre par une jolie porte en tiers-point fleuroné, avec pinacles. Un blason fruste se voit dans le tympan.

L'église de Prémery, dédiée à saint Marcel, est rectangulaire, nef de cinq travées avec collatéraux, dont les deux, voisines du chœur, sont les plus anciennes et datent du XIII^e siècle. Le chœur est anormal pour des églises rurales, car on n'en voit de semblables que dans les cathédrales. Il est à sept pans et percé de deux étages de fenêtres. Mais cette anomalie a donné une belle largeur à la nef. Le chœur des chanoines était formé des deux dernières travées de la nef. On remarque des arcatures aveugles dans le bas. L'arc triomphal est formé de deux gros tores et de deux petits portés par des colonnes annelées. Les arcs-doubleaux de la nef sont en tiers-point garnis aussi de tores sur les angles, ceux des bas-côtés sont à angles abattus. L'église possède des baies en tiers-point éclairant la nef et les piles sont rondes flanquées de quatre colon-

nes engagées. Les chapiteaux sont à crochets ou plutôt à crosses végétales avec tailloirs très saillants.

On remarque dans le fond du collatéral nord, une belle Pietà du xv^e siècle.

Il y avait dans l'église, avant sa restauration, un banc d'œuvres et un tableau de la fin du xv^e siècle, d'un grand intérêt, mais qui ont disparu. Le tableau placé au-dessus de la tombe du bienheureux Nicolas Appeleine, mort en 1266, reproduit divers épisodes de sa vie. Sa renommée était si grande, que Louis XI, malade, fit venir sa robe conservée dans l'église de Premery.

L'extérieur est flanqué de massifs et solides contre-forts et la tour qui se trouve au sud de l'entrée principale passe du plan carré au plan octogone, la partie basse est seule ancienne, mais la partie octogone avec deux étages de baies a été refaite vers 1650.

Le portail principal est très simple, formé d'une seule arcature triflée.

Près de là se voit une grosse tour ronde, reste des anciennes fortifications. On la nomme: tour des prisons.

De Premery, les congressistes se dirigent en train spécial sur Varzy, où ils visitent l'église de Saint-Pierre.

Telle que nous la voyons maintenant, cette église fut terminée et consacrée en 1350; il ne reste rien de la primitive église, dont il est fait mention dès le x^e siècle et qui fut rebâtie au commencement du xii^e. Celle du xiv^e fut construite sur un autre emplacement, d'un seul jet; elle comprend une haute nef de six travées avec bas-côtés, son transept n'est pas saillant, mais les bras servent de base aux deux clochers qui dominent l'église et encadrent magnifiquement l'abside à cinq pans, précédée d'une travée droite (fig. 17).

On est frappé par la belle harmonie d'ensemble de l'intérieur de l'édifice. La nef très élevée est soutenue par des piliers ronds, assez bas, avec quatre colonnes engagées d'où part un faisceau de trois colonnettes s'élevant jusqu'à la voûte. Seule la colonnette des arcs doubleaux part de la base des piles. Les arcades des travées sont en tiers-point. Les chapiteaux dont nous donnons ici un spécimen sont à feuillages et à crochets très épanouis (fig. 18); les tailloirs polygonaux et les chapiteaux sont traversés par la seule colonnette partant du fond et soutenant les arcs doubleaux.

Un magnifique triforium très élevé règne tout autour de la nef (fig. 19), il se compose pour chaque travée de cinq hautes arcatures trilobées avec écoinçons ornementés. Les colonnettes intermédiaires du triforium n'ont pas de chapiteau; celles soutenant le trilobe, en ont un tout petit faisant présager le flamboyant. L'éclairage est très bon, se faisant par de grandes baies trilobées, surmontées d'un trèfle, et dans le fond de l'église, par une haute fenêtre perçant la façade et composée de deux grandes arcatures, encadrant chacune deux lancettes trèflées, couronnées d'un quadrilobe; dans le haut entre les deux grandes arcatures se voit une rose à six lobes. Cette fenêtre éclaire toute la nef.

Le nef est épaulée de massifs contre-forts, dont les coffres recouverts de petits toits avec pinacles, dépassent de beaucoup les arcs-boutants. Ces derniers sont ajourés d'un trilobe et s'élancent au-dessus des bas-côtés. Un seul portail à trois voussures perce la façade et le tympan est formé d'un arc trilobé. Les deux portails latéraux donnant dans la quatrième travée, sont aussi trilobés, et surmontés d'une rose à six lobes.

Les beaux clochers carrés s'élevant sur les bras du transept sont épaulés de massifs contre-forts aux angles extérieurs et percés à l'étage inférieur d'une jolie rose à six lobes et à l'étage supérieur d'une grande fenêtre en tiers-point, dont les remplages sont composés d'une rose à neuf lobes surmontant trois lancettes trilobées, dont celle du centre est plus basse à cause de la rose.

Le trésor de l'église est riche, car on y conserve les vases sacrés et les reliquaires provenant de la collégiale de Sainte-Eugénie, aujourd'hui détruite et dont il ne reste que quelques débris d'arcades.

Il faut citer dans ce trésor: le beau reliquaire de sainte Eugénie, porté sur quatre pieds en forme de griffes et orné de colonnes avec chapiteaux à feuillage. Il est surmonté d'une flèche, est orné de gros cabochons et date de la fin du XIII^e siècle. Il y a ensuite la châsse de saint Rigobert avec toiture, du type ordinaire de celles du XI^e siècle. Puis une boîte polygonale recouverte d'un petit dôme et contenant le crâne de saint Rigobert. Il y a aussi plusieurs bras reliquaires en vermeil et en cuivre. Deux de ces bras peuvent être aussi attribués au XIII^e siècle, l'un d'eux peut même remonter au XII^e siècle, la main est fermée, avec deux doigts levés, bénissant; le bras est représenté issant d'une manche un peu large avec étoffe plissée et filigrane. Il est fort rare de rencontrer un tel ensemble de reliquaires.

La chaire avec grand cul-de-lampe à nervures date du XVI^e siècle.

Deux triptyques se voient dans l'église. L'un est un triptyque flamand de grand intérêt; il représente le martyr de sainte Eugénie au centre; sur le panneau de gauche

sainte Eugénie devant son père, et sur le panneau de droite sainte Eugénie apparaissant à sa mère. Au revers le martyr de saint Etienne et le martyr de saint Laurent. Toutes les figures sont très bien traitées, et les personnages pleins de vie et d'animation. Dans le bas du panneau central deux écriteaux sont posés, l'un contenant une prière latine à sainte Eugénie, l'autre incliné de biais contient un texte flamand assez abîmé, on peut toutefois y déchiffrer les mots :

In God es myn saligheit, sonder God is geene...

Glorien myne hulpe ende myne es...cetera (?)

... wy bekennen den God ...

Malheureusement cet intéressant triptyque pour l'art flamand était mal éclairé et la photographie que nous en avons prise est trop défectueuse pour être reproduite.

Près de l'église se trouve un très intéressant petit musée, renfermant beaucoup de faïences de Nevers, entre autres un beau Saint-Hubert, fait par Haly en 1734. Un morceau de retable de bonne facture datant du xvi^e siècle et représentant la Mort de la Vierge. Dans une vitrine on remarque une paire d'étriers de forme triangulaire typique, dont l'un est un peu plus court que l'autre et que l'on attribue au xii^e siècle. Le musée contient aussi un tabernacle du xvi^e siècle, quelques émaux et un beau tableau de Girodet.

Avant de quitter Varzy, signalons encore la curieuse petite chapelle de Saint-Lazare, flanquée à gauche d'une tour carrée, percée sur chaque face, dans le haut, d'une baie géminée. Cette pittoresque petite chapelle est située au milieu d'un bois.

L'hôtel de ville est flanqué d'un pavillon hexagone, d'une

tour carrée du xv^e siècle, et d'une autre tour octogone contenant l'escalier; le tout sur la même façade. Une autre maison est flanquée d'une massive tour octogone ajourée d'arcatures suivant l'escalier qu'elle contient, bordé d'une balustrade extérieure. Il y a encore l'hôtel de l'Ecu et la maison Delangle qui offrent aussi quelque intérêt à visiter.

Nous nous dirigeons ensuite par train spécial sur Clamecy, ville déjà visitée lors du Congrès de 1907 (1). Un bon plan de cette église était annexé au *Guide du Congrès* d'alors, il était dû ainsi que la notice qui l'accompagnait à M. André Philippe, archiviste des Vosges. Nous n'en dirons donc rien, si ce n'est pour signaler deux ou trois points; d'abord la belle alternance de la nef; les colonnettes centrales des piles partent du fond pour aller soutenir les doubleaux de la voûte, alternant avec des colonnettes issant d'un cul-de-lampe.

Les architectes bourguignons aimaient beaucoup les culs-de-lampe et ici il y en a des masses. Les profils sont partout très savants. Le triforium est large, trois arcades seulement à chaque travée, car la bonne qualité de la pierre le permettait.

Une singulière tribune ou jubé traverse l'église séparant la première travée du chœur du reste de la nef. Elle fut construite il y a une soixantaine d'années et était nécessitée par le bouclement inquiétant des piles.

Il faut aussi signaler le curieux passage fort rapproché du sol qui règne tout autour des bas-côtés, traversant les piles, sous les fenêtres et au-dessus des jolies arcatures décoratives dont nous donnons ici un spécimen (fig. 20).

(1) Voir mon *Rapport sur le Congrès d'Avallon-Auxerre*, 1907, pp. 100-103.

Nous avons déjà reproduit en 1907 ce passage vu de profil (*).

Remarquons également que dans le riche portail de l'église se trouvent aux voussures 32 tableaux fort mutilés, mais donnant les épisodes de la vie de saint Martin, patron de l'église. C'est la série la plus complète que l'on connaisse.

Lors de ce congrès nous n'avions pu voir, faute de temps, l'ancienne collégiale de Châtel-Censoir, datant en partie du XI^e siècle. Cette fois-ci nous avons pu y faire une longue visite.

Châtel-Censoir, pour clôturer la série des excursions, a été un véritable régal pour les yeux des archéologues. Située dans l'Yonne, entre Vezelay et Auxerre, non loin du cours de la rivière, cette intéressante église mérite en tous points la visite des congressistes.

On retrouve ce nom dans quelques textes très anciens : saint Censure, neuvième évêque d'Auxerre, mort en l'an 502, y aurait possédé un château qui s'appela *Castrum Censurii*, et comme il était bâti sur la hauteur et sans eau, un dicton du pays disait que pour habiter ce château, « il faut être *sans souef* ». Une pente étroite et rapide conduit au sommet et c'est là que dans l'enceinte même du château fut fondée une abbaye de Bénédictins, par les sires de Mont-Réal, possesseurs alors de ce domaine, et qui étaient de cette puissante famille des Anséric, dont le château fort était situé à Mont-Réal, au nord-est d'Avallon. Cette fondation fut probablement due à Anséric IV, le même qui data les monastères de Pontigny, de Molesmes et de Reigny (*).

(1) Voir mon *Rapport sur le Congrès d'Avallon-Auxerre*, p. 103, fig. 37.

(2) Les puissants sires de Mont-Réal s'éteignirent pour la branche aînée,

L'église est dédiée à saint Potentien dont la fête se célèbre le 19 octobre.

L'édifice est à trois nefs, la longueur du vaisseau est de 35 m. et la hauteur de 12^m75. L'église n'a pas de transept, mais est complètement rectangulaire sauf le chœur composé d'une abside et de deux absidioles. Il y a deux parties bien distinctes: le chœur, trop restauré et pour ainsi dire rebâti, mais dont les bas-côtés peuvent remonter au XI^e siècle, et la nef qui porte tous les caractères de la Renaissance (fig. 21). Elle est de quatre travées et eut pour architecte Billiet, d'après un vieux registre paroissial. Il n'y a là plus rien de gothique, sauf cependant dans les voûtes, les colonnes sont galbées avec chapiteaux toscans, à entablement très lourd. Les travées ont des arcs en plein cintre; l'architecte a supprimé l'éclairage direct de la nef, qui se fait par de grandes baies ouvertes dans les murs des bas-côtés. Cette reconstruction avait été nécessitée par les ravages subis par l'église de 1448 à 1490.

Les voûtes sont à liernes et tiercerons avec grands pendentifs, dont il ne reste plus qu'un à la troisième travée. La plus ancienne clef pendante date du XIV^e siècle et se trouve à Avignon au Palais des Papes. Il y en a de très anciennes aussi à Rouen.

On remarque dans la nef sud, une fenêtre attardée en

en la personne d'Anséric X, mort au château de Châtel-Gérard en 1269, mais les branches cadettes subsistèrent tout en changeant de nom et devinrent les Beauvoir, qui à leur tour prirent le nom de leur seigneurie pour s'appeler désormais Chastellux. Il est intéressant de signaler qu'un Chastellux descendant des anciens fondateurs, fut enterré au chœur de l'église de Saint Potentien le 20 juillet 1633. Ce fut Octave de Chastellux, mort jeune, fils d'Alexandre, seigneur de Val-de-Mercy et de Coulanges, et d'Anne de Gauville (Voir: *Histoire généalogique de la Maison de Castellux*, par le C^{te} H. DE CHASTELLUX. Auxerre, 1869, p. 135).

tiers-point. Elle a un arc ellipsoïdal plus ou moins déformé, car les architectes de la Renaissance revenaient aux formes rondes dans les formerets et les remplages. Plus de mouchettes ni de soufflets. Les meilleurs exemples de ce style de transition sont Saint-Eustache à Paris et Saint-Jean des Vignes à Troyes. L'architecte fit ici quelques beaux chapiteaux, celui près du jubé est remarquable (fig. 22).

Le chœur précédé d'un carré sans transept est surélevé de quelques marches à cause de la crypte. Un voûte en plein cintre, comme dans les anciennes basiliques, s'ouvre sous le chœur, ayant un escalier de chaque côté.

Son plan est intéressant, car il semble procéder du plan bénédictin. Le chœur communique par deux arcades avec les bas-côtés, il se compose de deux travées romanes et d'un cul-de-four.

L'absidiole nord est du plus haut intérêt, à cause de ses formes massives pré-romanes et des chapiteaux aux détails d'aspect barbare et primitif.

Nous donnons ici la photographie de trois des chapiteaux les plus curieux (figg. 23, 24 et 25); il y en a avec rinceaux et palmettes, d'autres avec animaux, les uns ont des cous allongés, les autres ont vaguement la forme d'un bison, à l'un des chapiteaux on remarque une volute en forme de crosse; plus loin on voit des éléphants, des feuilles d'acanthé, des enroulements et des animaux fantastiques. Il y a encore un étrange chapiteau à trois étages, sans aucune ornementation, il y en a aussi de méplats et dans le bas-côté nord, au chapiteau à moitié achevé et même un tout à fait brut. Partout la sculpture est très archaïque; la lourdeur et l'aspect massif de l'ensemble sont rendus encore plus frappants parce que le sol a été exhaussé lors de la reconstruction de la nef de sorte que les bases des colonnes

sont presque enfouies. Certains tailloirs sont nus, d'autres ornements ou taillés comme des cartouches, certaines bases sont formées de trois tores superposés.

L'abside est très simple, mais tout le chœur est irrégulier, on voit que l'architecte n'était pas très fort, on remarque aussi la grandeur inusitée de la fenêtre du fond de l'abside. Au sud du chœur se trouve la salle capitulaire, datant de la fin du XII^e siècle, avec belles colonnettes aux chapiteaux ornés de crosses.

La crypte se compose de trois nefs formées de deux travées, est voûtée d'arêtes et les voûtes sont soutenues par des piliers carrés.

Le portail principal s'ouvrant entre les contre-forts de la façade est de beau style renaissance, il est encadré de colonnettes et entouré de quatre niches vides de leurs statues, les deux supérieures sont à dais, les deux inférieures sont ornées de coquilles dans le haut.

Le clocher est adossé au sud de ce portail, il fut élevé par les habitants de Châtel-Censoir en 1541.

Un autre portail s'ouvre sur les côtés, dans la seconde travée de l'église; il est élevé de cinq marches à cause de la déclivité de terrain, encadré de deux colonnettes sur hauts socles et couronné d'un fronton triangulaire avec cartouche et riches ornements de la Renaissance.

Tout près de l'église se voit encore une vieille tour ronde, restes de l'ancien château et sur les rives de l'Yonne à 800 mètres de Châtel-Censoir existe la fontaine de Saint-Potentien, but jadis d'un pèlerinage très fréquenté.

Ne quittons pas Châtel-Censoir sans mentionner que ses environs sont assez riches en vestiges préhistoriques et gallo-romains. Au Champ-des-tombeaux on découvrit, il y

a quelques années, une douzaine de tombeaux en pierre, remplis d'ossements et de fragments d'armes. Le long du chemin de la Roche-à-Grillot, on découvrit également des sarcophages grossiers en pierre avec ossements parmi lesquels furent recueillis quelques bracelets en bronze et une fibule. Mentionnons aussi la Pierre-qui-tourne et la Grotte-aux-fées, ainsi que la grande quantité de débris fossiles que l'on rencontre dans les excavations.

En prenant le train pour Nevers, on pouvait apercevoir, à gauche de la voie ferrée, caché dans la verdure, un charmant manoir féodal avec pont-levis.

Le mardi, 21 juillet, dernière journée du congrès, était consacré à la visite de la ville de Nevers.

Cette ville évoque bien des souvenirs, les anciens comtes de Nevers n'étaient-ils pas aussi comtes de Flandre et il est intéressant de le rappeler. Distrait de la Bourgogne, le Nivernais fut d'abord gouverné par des comtes amovibles qui ne devinrent héréditaires que sous Othon-Guillaume, en 987.

La postérité de ces premiers comtes s'éteignit en 1181, et Nevers passa par l'alliance d'Agnès, sœur de Guillaume V, comte de Nevers, avec Pierre de Courtenay dans cette illustre maison, mais n'y resta pas longtemps pour passer successivement par alliance dans les maisons de Donzy, de Châtillon, de Bourbon et enfin de Bourgogne.

Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers et baronne de Donzy, épousa Robert, comte de Flandre et ainsi un même souverain, régna sur la Flandre et le Nivernais, de 1272 à 1405.

Il est intéressant de voir comment les comtés de Flandre et de Nevers se trouvèrent réunis sur une même tête et

pour étudier ces faits historiques, nous donnons ici la succession des comtes de Nevers depuis leur origine.

COMTES DE NEVERS.

Les historiens ne sont pas d'accord sur les premiers comtes de Nevers.

On sait que Rathier ou Ratherius, tenait Nevers en foi et hommage en l'an 890 de Richard, duc de Bourgogne. D'après les uns, Nevers fut confisqué et rejoint à la Bourgogne, d'après les autres, Seguin lui succéda et eut comme fils Rodolphe, qui épousa Luitgarde, dont il eut Gerberge, laquelle devint comtesse de Nevers et épousa en 1^{res} noces Albert, marquis d'Ivrée, alias Adalbert, roi de Lombardie et en 2^{des} noces Henri le Grand, duc de Bourgogne. Si telle est l'opinion d'André Duchesne (*Histoire des rois, ducs et comtes de Bourgogne*, Paris, 1619, p. 248), elle est combattue par dom Plancher (*Hist. de Bourgogne*, I, 244), et par Dunod de Charnage. (*Hist. des Séquanois*, II, 127). *L'art des vérifier les dates* p. 665, donne deux versions et celle des comtes de Nevers est en contradiction avec celle des ducs de Bourgogne.

Quoiqu'il en soit, il paraît certain qu'Othon-Guillaume fut comte de Nevers, du chef de sa femme Gerberge, en l'an 987, et qu'il assura, vers l'an 992, ce comté en dot à sa fille Mathilde, à l'occasion de son mariage avec Landry, seigneur de Maers et de Monceaux, mais il en garda toutefois l'administration, car on le retrouve cité encore dans une chartre de l'an 1015, comme comte de Nevers: Traité de paix avec le roi de France, attribuant définitivement le comté de Nevers à Landry, époux de Mathilde. Ce Landry, comte de Nevers, mourut le 11 mai 1028. A partir de cette époque les données deviennent plus certaines.

I. Landry eut comme successeur :

II. Renaud, qui fut en 1028, comte de Nevers et d'Auxerre. Il épousa Adélaïde, fille du roi Robert et leur fils :

III. Guillaume succéda, en 1040, aux comtés de Nevers et d'Auxerre, auxquels il adjoignit le comté de Tonnerre, par son mariage avec Ermengarde, fille aînée de Renaud, comte de Tonnerre.

IV. Renaud II, leur fils, était comte de Nevers en 1070, d'après une charte du roi Philippe I^r de l'an 1079 et mourut en 1089, ayant épousé en secondes noces Agnès de Beaugency, dont il eut :

V. Guillaume II, comte de Nevers et d'Auxerre prit part aux croisades ; rentré en France, il se fit chartreux à la fin de ses jours et mourut le 20 août 1148, laissant de sa femme Adélaïde :

VI. Guillaume III, comte de Nevers et d'Auxerre en 1147. Après avoir guerroyé en Terre-Sainte et en Espagne, il eut de grands démêlés avec l'abbaye de Vezelay et mourut le 21 novembre 1161, laissant d'Yde de Carinthie, deux fils qui lui succédèrent :

VII. Guillaume IV, comte de Nevers et d'Auxerre, mort en Terre-Sainte le 24 octobre 1168.

VIII. Gui, comte de Nevers et d'Auxerre, succéda à son frère, épousa Mahaut de Bourgogne et en eut deux enfants :

IX. Guillaume V, comte de Nevers, mort sans alliance en 1181.

X. Agnès, comtesse héritière de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, épousa en 1184. Pierre II de Courtenay. Elle décéda en 1192, et Pierre de Courtenay se remaria en 1193 avec Yolande de Flandre, n'ayant eu qu'une fille unique de son premier mariage, qui suit :

XI Mahaut I^{re}, comtesse de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, sous la tutelle de son père Pierre de Courtenay. Ils eurent une guerre à soutenir contre Hervé, seigneur de Donzy, qui fut battu et fait prisonnier, mais relâché ensuite par la médiation du roi Philippe-Auguste. La conséquence de la réconciliation fut le mariage du seigneur de Donzy, en 1199, avec la comtesse de Nevers. Pierre de Courtenay devint depuis empereur de Constantinople. Mahaut avait d'abord été fiancée à Philippe de Hainaut, second fils de Baudouin V, comte de Hainaut, mais ce projet n'eut pas de suite. Après le mort du seigneur de Donzy, Mahaut se remaria, en 1226, avec Guignes IV, comte de Forez et, veuve, elle se retira au monastère de Fontevrault, où elle mourut le 12 octobre 1254, laissant de son premier mariage:

XII. Agnès II, de Donzy, héritière présomptive de Nevers, dame de Donzy, fut fiancée d'abord à Henri, fils aîné de Jean, roi d'Angleterre, mais Philippe-Auguste s'opposa à cette union et brigua l'union de cette riche héritière pour Philippe de France, fils aîné de Louis VIII ou pour Louis, son second fils (*). Mais aucun de ces projets ne se réalisa et elle épousa Gui de Châtillon, comte de Saint-Pol, fils de Gaucher III et d'Elisabeth, héritière du comté de Saint-Pol, qui elle-même était fille de Hugues Candavène, comte de Saint-Pol et d'Yolande de Hainaut. Une sœur de Gui de Châtillon, Eustache de Châtillon épousa Daniel de Béthune, avoué d'Arras, seigneur de Béthune et de Tenremonde. Du mariage d'Agnès, comtesse de Nevers et de Gui de Châtillon, vinrent un fils: Gaucher, mort à 28 ans, sans enfants, et une fille:

XIII. Yolande de Châtillon, héritière présomptive de

1) DUCHESNE, *Maison de Chastillon*, p. 70.

Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, dame de Donzy qui épousa Archambauld IX, de Bourbon, dit le jeune, fils d'Archambauld VIII, dit le Grand, seigneur de Bourbon (dont nous avons parlé en tête de cette notice) et neveu de Guillaume, sire de Dampierre (?), qui épousa Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut. Archambauld IX, mourut à l'île de Chypre, en 1249, et sa femme Yolande de Châtillon qui l'avait accompagné revint en France où elle mourut quelques années plus tard, ne laissant que deux filles dont l'aînée :

XIV. Mahaud de Bourbon, succéda aux comtés de Nevers, d'Auxerre et de Tonnerre, par le décès, en 1254, de sa bis-aïeule Mahaud de Courtenay, alors religieuse à Fontevrault. Elle épousa en 1247, Eudes de Bourgogne, qui mourut à Saint-Jean d'Acre en 1269, fils aîné d'Hugues IV, duc de Bourgogne. Elle était déjà morte avant 1262, laissant de son mariage :

XV. Yolande de Bourgogne, comtesse héritière de Nevers, mariée 1^o en 1265 avec Jean de France dit Tristan, qui mourut de la peste au camp de Tunis en 1270, il était fils du roi saint Louis, et 2^o, en 1272, avec Robert III de Béthune, comte de Flandre, fils de Gui de Dampierre et de Mahaud de Béthune. Par ce mariage le comté de Nevers entra dans la maison de Flandre. Robert de Béthune mourut à Ypres, le 17 septembre 1322, laissant entre autres enfants :

XVI. Louis, dit de Nevers, mort à Paris, avant son père, le 12 juillet 1322, ayant épousé Jeanne, fille unique de Jacques, comte de Réthel. Dont :

XVII. Louis I^r, dit de Nevers et de Crécy, comte de Flandre, de Nevers et de Réthel, succéda à son grand-père en 1322, et mourut à la bataille de Crécy le 26 août 1346. Il

(2) DUCHESNE, *Maison de Béthune*, p. 221.

avait épousé, en 1320, Marguerite fille du roi Philippe le Long, qui depuis devint comtesse d'Artois et de Bourgogne et en eut;

XVIII. Louis II, dit le Mâle, comte de Flandre, de Nevers, et de Réthel, né en 1330, tué le 6 janvier 1384, par le duc de Berry, dans une querelle. Nevers fut érigé en comté-pairie sous ce prince, en 1347. Il épousa Marguerite de Brabant, fille du duc Jean III, dont il laissa une fille et enfant unique:

XIX. Marguerite, héritière des comtés de Flandre, de Nevers, de Réthel, d'Artois et de Bourgogne, mariée en 1^{es} noces à Philippe de Rouvre, mort sans enfants, et en 2^{des} noces, en 1369, à Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, fils du roi Jean II. Les deux Bourgogne furent ainsi réunies sous le même souverain. Elle décéda à Arras, le 21 mars 1405 et avec elle finit la série des princes ayant possédé simultanément la Flandre, la Bourgogne, le Nivernais et le Réthel; tandis que la Bourgogne et la Flandre, passaient à son fils aîné Jean sans Peur, qui continua la lignée des grands ducs d'occident, le comté de Nevers passa à son fils Philippe, qui suit, et le comté de Réthel devint l'apanage de son fils Antoine, tué à Azincourt.

Voici sommairement la suite des comtes de Nevers après leur séparation du comté de Flandre.

XX. Philippe de Bourgogne, comte de Nevers, tué aussi à Azincourt en 1415.

XXI. Charles 1^r, comte de Nevers, sous la tutelle de sa mère, qui s'était remariée avec Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Il décéda, en 1464, sans enfants de Marie d'Albret, fille de Charles, sa femme, et Nevers passa à son frère, qui suit.

XXII. Jean, comte de Nevers en 1464, d'Auxerre et

d'Etampes, mort à Nevers le 25 septembre 1491. Il fut marié trois fois, mais n'eut qu'une fille du premier lit et une de seconde lit :

XXIII. Elisabeth de Bourgogne-Nevers, morte avant son père, le 21 juin 1483, elle était issue du premier mariage et épousa Jean duc de Clèves, dont vint :

XXIV. Engilbert de Clèves, comte de Nevers, en 1498, par succession de son grand père maternel. Il mourut, le 21 novembre 1506, laissant un fils :

XXV. Charles II, comte de Nevers, mort en prison au Louvre, le 17 août 1521. Il eut de Marie d'Albret, fille de Jean, seigneur d'Orval, sa femme, un fils qui suit :

XXVI. François I^{er} de Clèves, premier duc de Nevers, par patentes de François I^{er}, de janvier 1539. Il mourut à Nevers, le 13 février 1562, laissant :

XXVII. François II, duc de Nevers, mort à 23 ans, sans enfants, le 10 janvier 1563, Son frère lui succéda :

XXVIII. Jacques de Clèves, dit le marquis de Lisle, devenu duc de Nevers, en 1563, mais mort aussi sans postérité, le 6 septembre 1564, environ 20 mois après son frère.

Le duché de Nevers, passa ensuite à leur sœur :

XXIX. Henriette de Clèves, duchesse de Nevers et comtesse de Réthel, qui épousa, le 4 mars 1565, Louis de Gonzague. Elle décéda en 1601, laissant :

XXX. Charles II de Gonzague, duc de Nevers, et comte de Réthel, puis duc de Mantoue, en 1627. Il décéda le 21 septembre 1637. Dont :

XXXI. Charles de Gonzague-Mantoue, décédé en 1631, avant son père, laissant :

XXXII. Charles II de Mantoue, hérita de son grand-père des duchés de Nevers et de Mantoue et des comtés de

Réthel et de Donzy. Il vendit, par contrat du 11 juin 1659, le Nivernais et le Donzinois au cardinal Mazarin, qui en fit don par testament à son neveu Philippe-Julien Mancini.

Les Mancini-Mazarini possédèrent ce duché jusqu'à la Révolution. Il avait été érigé en duché-pairie en octobre 1660, érection renouvelée le 7 septembre 1720.

L'ancien château des comtes de Nevers n'était pas là où se voit actuellement le beau palais ducal. Il était plus vers la cathédrale Saint-Cyr, à peu près à l'emplacement où se trouve actuellement l'hôtel de ville ('). Ce fut plus tard, lorsque Nevers passa à la maison de Clèves, que fut bâti le palais se voyant encore actuellement (fig. 26); fut-il construit par le duc Jean, ou par Engilbert son fils, on ne le sait pas; mais il paraît dater de cette époque.

Tout à la fois imposant et gracieux d'aspect, il forme un long bâtiment, flanqué au nord de deux grosses tours rondes, et au sud de deux autres tours plus petites et de forme polygonale. Ce qui donne un cachet tout particulier à la façade sud, c'est la tourelle centrale, de forme octogone, contenant l'escalier et ajourée sur chaque face de nombreuses petites fenêtres disposées selon l'élévation de l'escalier. Six hautes lucarnes dans le style de la Renaissance, donnent beaucoup de jeu à la toiture. Partout se voient les armes des Clèves et des Gonzague et des bas-reliefs commençant aux lucarnes et allant jusqu'au bas de la tourelle entre les fenêtres, retracent les légendes du chevalier du Cygne et de saint Hubert. Il n'y a rien à signaler à l'intérieur, servant actuellement de palais de

(1) C'est dans ce vieux château de Pierre de Courtenay que Gilbert de Montreuil, le trouvère du XIII^e siècle, place plusieurs scènes de son célèbre roman de chevalerie de Gérard de Nevers et de sa mye, la belle Euriant.

justice, si ce n'est la belle collection de faïences de Nevers, reléguée au grenier.

La cathédrale de Saint-Cyr est située non loin de là, à l'extrémité de la place de l'Hôtel de Ville. Cette cathédrale de forme assez rare, sauf pour les pays Rhénans, a plus de 100 mètres de longueur et possède deux absides avec autels se faisant face, à l'est et à l'ouest. L'une des absides est romane, l'autre est de la période gothique. Les entrées de l'édifice sont donc latérales.

Au xi^e siècle appartient l'abside occidentale avec son transept, au xiii^e siècle, la nef de cinq travées avec ses bas-côtés, au xiv^e siècle, le chœur oriental avec ses quatre travées, présentant une déviation marquée, son déambulatoire, son rond-point et ses cinq chapelles rayonnantes. Enfin, au xv^e siècle on refit les contre-forts avec leurs pinacles et les chapelles qu'ils encadrent. Il existe une crypte sous la partie romane.

L'abside surélevée au-dessus de la crypte est un peu plus étroite que la travée qui la précède, et est bordée d'arcatures en plein cintre.

Le transept précédant immédiatement cette abside est étrange à cause de deux grands arcs du xi^e siècle, séparant les bras du carré du transept (fig. 27). Ces arcs reposent sur une colonne centrale ronde, dont le chapiteau a bien les caractères du xi^e siècle, mais les bases de ces colonnes et la banquette moulurée qui repose sur l'extrados ont été profondément remaniées et sont d'une époque postérieure. On remarque dans les angles de jolis faisceaux de colonnettes avec chapiteaux à crochets, soutenant les voûtes d'ogives; à première vue on croirait que les grands arcs ont été placés après coup pour la solidité de la construc-

tion, mais un examen de l'appareil à gros joints, fait de suite reconnaître que ces arcs sont bien antérieurs aux colonnettes et aux voûtes, de même aussi que l'espèce de tympan ou partie pleine, nécessitée pour égaliser la différence de hauteur entre le carré du transept et les croisillons.

Il y a donc là des problèmes fort intéressants, que M. Serbat, explique fort bien en donnant aux architectes du XIII^e siècle, l'intention d'abattre plus tard les arcs du XI^e siècle, ce qui n'a pas été réalisé; mais c'est pourquoi ils avaient intercalé dans la construction ces petites colonnettes, dont une partie seulement est apparente, mais qui dans l'idée des architectes de la nef étaient destinées à être dégagées de leur alvéole actuelle.

La nef est majestueuse et possède un élégant triforium tréflé. Ce triforium qui, au XIV^e siècle, se prolongera sur tout le pourtour, y deviendra à claire voie pour le rond-point, ce qui rend cette partie de l'édifice très légère et d'une grande élégance.

L'ensemble du rond-point, du déambulatoire et des cinq chapelles rayonnantes est d'un fort bel effet quoique masqué en partie par de hautes stalles sans caractère (1).

L'extérieur de la cathédrale a été complètement restauré et offre sur toutes ses faces un fouillis de pinacles, d'arcboutants ajourés, de galeries, de coffres à petites toitures en bâtière et de gargouilles, dont l'ensemble harmonieux est

(1) M. DE SOULTRAIT, dans son *Repertoire archéologique de France. Dép. de la Nièvre. Nevers*, pp. 151-156-157, signale plusieurs inscriptions curieuses. Les unes gravées à la pointe sur certains piliers, les autres peintes aux murs, concernant des évêques et des chanoines. Au-dessus du portail sud existe une inscription d'*Henricus de Saxonía* † 25 février 1474, qui dirigea les travaux exécutés dans la cathédrale dans la 2^{de} moitié du XV^e siècle.

du plus bel effet. La tour, dont la base et l'étage inférieur sont du xiv^e siècle, s'élève au sud, contre le transept, sur les substructions d'une des deux absidioles du xi^e siècle, dont l'autre existe encore en son entier au nord de la cathédrale. Cette tour est très ornementée surtout dans sa partie supérieure, elle est carrée et flanquée de quatre tourelles ou contre-forts octogones ornés sur chaque face de niches avec statuettes, de balustrades ajourées et d'énormes gargouilles. L'escalier en spirale, montant dans une des tourelles jusqu'au sommet, se termine par une ravissante petite tourelle octogone de style flamboyant, toute recouverte de sculptures avec balustrade ajourée et immenses gargouilles formées d'animaux fantastiques.

L'église de Saint-Etienne est d'un grand intérêt par son ensemble uniforme, elle est située à l'autre bout de la ville, fort loin de la cathédrale, entre la rue Saint-Etienne et la rue du Charnier.

Cette remarquable église est tout à fait homogène, on a seulement reconstruit l'absidiole sud du transept et la chapelle rayonnante voisine.

Elle se compose d'une nef de six travées avec bas-côtés, d'un transept avec deux absidioles, dont le carré est recouvert d'une coupole sur trompes et d'un chœur avec déambulatoire flanqué de trois absidioles ou chapelles rayonnantes. Le tout datant du xi^e siècle.

La nef est à trois étages: les arcades des bas-côtés, la tribune régnaient tout autour et dans le haut s'ouvrent de grandes baies en plein cintre au-dessus des tribunes et sous la voûte qui est en berceau, construction assez hardie. Les bas-côtés et le déambulatoire sont voûtés d'arêtes, mais les tribunes sont voûtées en demi-berceau, contrebutant la nef et renforcé par des doubleaux.

Les croisillons sont percés de cinq baies, dans leurs parois nord et sud : deux au premier étage, encadrées de colonnettes supportant un arc en plein cintre et séparées par un arc aveugle en mitre ; trois baies en plein cintre au second étage, et dans le haut un oculus. Le grand arc séparant le carré des croisillons est surmonté d'une galerie ajourée de cinq baies avec colonnettes. Le chœur est voûté en cul-de-four, précédé d'un berceau plein cintre, et encadré d'une série d'arcatures reposant sur colonnettes.

Ces arcatures sont fortement surhaussées, au-dessus règne un bandeau chanfreiné supportant une série d'arcatures basses et aveugles, que surmontent trois grandes baies entre colonnettes, s'ouvrant sous le cul-de-four et éclairant le chœur. Les absidioles du déambulatoire sont ornées aussi d'une série d'arcatures, celles encadrant les baies, plus élevées et plus larges que les autres. La décoration des chapiteaux est plus riche et plus soignée pour le déambulatoire et ses absidioles que pour le reste de l'édifice, car dans la nef on remarque des chapiteaux épannelés avec tailloirs présentant de l'intérêt à cause de leur grand développement. Il faut signaler aussi qu'il y a un désaxement à la première travée de la nef.

Au cours de cette visite, les congressistes ont pu examiner un vieux plan de l'église fort curieux, datant de 1609, et apporté par M. de Lespinasse. D'excellentes explications ont été données par MM. Serbat, du Ranquet et Lefèvre-Poutalis, qui signale que l'on ne doit pas toujours proclamer de l'école auvergnate, ce qui semble l'être à première vue, car plusieurs architectes peuvent avoir eu des idées analogues. A Morienvall et à Vignory, il y a aussi des galeries à arcatures au-dessus des arcs doubleaux du transept.

La façade est très simple: un portail encadré de six colonnettes, intéressant à cause de la disposition de ses claveaux endentés et de ses colonnettes. On y remarque la précocité des moulures. Au premier étage, un arc en plein cintre encadrant trois petites baies, séparées par des colonnettes, supportant des arcs en mitre surmontés de deux oculi. Au second étage et dans toute la largeur du pignon, couronné par une croix antéfixe, s'ouvrent trois arcatures trilobées assez basses, avec colonnettes et encadrant des baies en plein cintre.

Les chapiteaux du portail sont épannelés. On y distingue des traces de peinture, anges et fleurs de lys, qui quoique postérieures évidemment, confirmeraient l'opinion que les chapiteaux épannelés étaient destinés à recevoir une décoration polychromée.

Les deux tours sont à l'état embryonnaire et semblent n'avoir jamais été achevées.

En quittant Saint-Etienne pour se rendre aux restes de l'abbaye de Saint-Sauveur, on voit en passant une vieille maison au n° 22 de la rue Saint-Etienne, ayant une tourelle d'escalier et une lucarne très typique avec épi de plomb et bois sculptés du xvi^e siècle.

Plus loin, rue Creuse, on voit aussi plusieurs vieilles maisons du xv^e siècle.

Nous arrivons ensuite par les rues de Nièvre et du Rivage, au bord de la Nièvre où s'élevait jadis l'église de Saint-Sauveur, bâtie près du confluent de la Nièvre et de la Loire, datant du xii^e siècle, mais qui s'écroula en 1838, dans la nuit du 14 au 15 février. Il n'en reste que le portail d'entrée en plein cintre avec colonnes annelées, dont le tympan a été porté au petit musée installé à la porte du Croux; quelques murs noyés dans des constructions modernes et une

très curieuse colonne restée debout à l'angle d'un hangar. Cette colonne est ronde, mais est surmontée d'un très intéressant chapiteau cruciforme (fig. 28), et formait un des piliers de la nef. Chacune des faces de ce chapiteau est décorée d'un sujet. Celui visible ici représente un lion et un dompteur. Le tailloir est nettement cruciforme et devait probablement recevoir des colonnettes pour les retombées d'arcatures et des parties hautes de la nef. On ne cite qu'un seul autre exemple de ces piliers cruciformes à Saint-Gervais, dans l'Oise. Nous avons donc cru intéressant de le reproduire ici à cause de sa rareté.

Les congressistes remontent ensuite les pentes raides de la ville haute, par les escaliers de la rue des Faïenciers, pour aller voir ce qui reste de l'église Saint-Genest, transformée actuellement en garage et en brasserie.

Jadis tous les faïenciers étaient groupés autour de cette église, dont la toiture et le clocher étaient recouverts de ces éclatantes tuiles émaillées, fabriquées à Nevers.

Le carré du transept, qui jadis possédait une coupole, existe encore et on admire les beaux chapiteaux de ses piliers, décorés de rinceaux et de palmettes. Les colonnes sont engagées et entre ces chapiteaux dans l'angle rentrant de la pile, on voit de curieux culs-de-lampe, formés d'une tête humaine supportant le tailloir inscrit entre les tailloirs des chapiteaux voisins. Le portail en arc brisé est très surhaussé, et le tympan est actuellement percé d'un tuyau de poêle! Le linteau est encore intact et garni d'une série de personnages nimbés. L'archivolte est décorée d'une série de pointes de diamants, disposés sur quatre rangs.

Près de là se trouvent les restes de l'abbaye de Notre-Dame, fondée au VIII^e siècle, dont une partie du cloître et de la salle capitulaire du XV^e siècle, subsistent encore.

L'église Saint-Gildard, située au-delà du parc, conserve encore quatre travées avec voûtes d'ogives à grandes clefs feuillagées et une jolie porte du XIII^e siècle, mais tout cela est noyé dans l'église moderne appartenant à la Maison-Mère des Sœurs de la Charité. Là fut inhumée Bernadette Soubirous, et son tombeau y est en grande vénération.

De l'autre côté du parc, près de la place Carnot, existe la jolie petite Chapelle de la Visitation avec curieuse façade de style rococo, datant de 1639 (1).

Les façades des églises des Jésuites (paroisse Saint-Père), et de l'Oratoire, en face de la rue des Quatre Fils Aymon, sont de la même époque, mais plus sobres de décoration. A la même période appartenait aussi la façade des Minimes, démolie aujourd'hui.

L'ancien palais de l'évêché, situé derrière la cathédrale, rue du Cloître, possède une belle grille en fer forgé, il est actuellement transformé en musée.

Mais plus intéressant que celui-ci est le Musée archéologique installé dans la vieille porte du Croix, construite de 1393 à 1398. Cette porte est à machicoulis très saillants, encadrés d'échauguettes d'angle, crénelées et établies sur les contreforts de la tour.

Ce musée renferme beaucoup de pièces de grand intérêt, parmi lesquelles, une série de chapiteaux provenant de l'église de Saint-Sauveur; l'un surtout est très connu, car il offre la représentation complète d'une église, dont Viollet-le-Duc avait fait le modèle d'une église bysantine.

En y voit aussi un grand nombre de pierres tombales, un bas-relief avec saint Hubert et le cerf, et les restes des

(1) Gresset composa dans l'ancien couvent des Visitandines, son poème de Vert-Vert.

célèbres tapisseries représentant la légende de saint Cyr et de sa mère sainte Julitte, données à la cathédrale par Marie d'Albret, veuve en 1521, de Charles de Clèves, comte de Nevers. Ces tapisseries portent son monogramme et ses armes en losange, avec cordelière prouvant qu'elle était veuve lorsqu'elles furent exécutées. Dans les bordures, les plumes d'autruche des d'Albret se mélangent aux branches à nœuds avec flammes des Clèves. Des devises s'enlacent gracieusement dans les ornements.

La porte de Croux est la seule des portes restant de l'enceinte construite par Pierre de Courtenay. Les vieilles portes de Loire et de Nièvre, du Pont-Cizeau, de la Barre, de Saint-Didier, et la porte de Paris ou des Ardilliers ont été démolies successivement. Cette dernière fut remplacée en 1746, par un arc de triomphe élevé au maréchal de Saxe, après Fontenay. Cet arc se trouve près de la préfecture, au bout de la rue des Ardilliers, ou Artilliers.

La visite de la ville de Nevers clôturait le Congrès.

Il nous reste un mot à dire des séances et des communications qui y furent faites. Les séances eurent lieu le soir vers 9 heures, à Moulins, les 23, 24 et 27 juin, et à Nevers le 30 juin.

Parmi les nombreuses communications faites, il faut citer le premier soir, les explications données par M. Deshoulières, sur la trouvaille du tumulus de Joux, près de Saint-Menoux. Cette trouvaille consistant en vases, bracelets, épées et débris divers est exposée dans la salle par M. le chanoine Moret. Ensuite, l'archiviste de l'Allier, M. Flament, lut un rapport résumant tous les travaux archéologiques parus soit dans les Annales des Sociétés Savantes de l'Allier et de la Nièvre, soit publiés séparément depuis le dernier congrès de 1854. Travail bien fait, précis et clair. Parmi

les ouvrages qu'il analyse il faut citer : une étude de M. Jacquinet, parue en 1887, sur les monuments mégalitiques de la Nièvre; une étude du MM. Méplain et de l'Estoille, sur les voies romaines de Bourbonnais; un ouvrage de M. l'abbé Clément, sur les églises de Bourbon-l'Archambault; l'histoire de la maison de Chabannes, par le comte de Chabannes; l'histoire générale du Bourbonnais, par N. de Nicolay; et le Guide archéologique de Nevers, par M. de Soutra. M. Gauchery prit ensuite la parole pour décrire l'abbaye de Notre-Dame de Font-Marigny, dans le Cher, et la séance se termina par un résumé fait par M. Lefèvre-Pontalis du travail de M. l'abbé Raffin, sur les pierres tombales de Cluny. Trente-trois sépultures ont été retrouvées d'après un texte du XVIII^e siècle, dû à Philibert Bouché de la Bertillière.

La seconde séance fut aussi très intéressante. M. Viple, de Moulins, fait un rapport sur les fouilles effectuées à Bègues. Parmi les découvertes faites se trouve un four enduit intérieurement de terre réfractaire, plusieurs squelettes les pieds tournés vers l'est; beaucoup de débris de poteries, dont plusieurs portent une marque consistant en trois cercles concentriques, mais M. Prou, qui préside la séance, fait remarquer que ces cercles concentriques sont très fréquents sur les poteries de cette époque et ne constituent donc pas une marque de fabrique. Parmi les autres objets trouvés, il y a un très beau vase gaulois et deux autres, d'une décoration artistique, dont l'un a été déformé par la cuisson; on a trouvé aussi de nombreuses monnaies gauloises et romaines. L'orateur signale également d'autres fouilles faites par M. Guyon, de Gannat et croit que la poursuite méthodique de ces fouilles pourrait amener des découvertes intéressantes.

M. le chanoine Clément décrit ensuite les peintures murales des églises du Bourbonnais; il parle de l'église de Saint-Désiré, renfermant la plus belle des cryptes bourbonnaises et des peintures, trop restaurées, mais que l'orateur croit du XIII^e siècle. Il attribue aussi à cette époque les peintures de l'abside de Bagneux, M. le chanoine Clément fait circuler dans la salle les copies qu'il a faites des peintures de l'église de Saulzet, peintures d'une charmante naïveté. Il parle ensuite des fresques restaurées de l'ancien prieuré de Saint-Mayol au Veusdre, puis il parle de l'église et du château de Bourbon-l'Archambault, où l'on voyait de grandes fleurs de lys d'un magnifique galbe héraldique; des églises de Gipey et d'Yzeure, puis de l'église de Jenzat où l'on voit toute une série de scènes du XV^e siècle. Il cite le Saint Georges remarquable de l'église d'Ebreuil, vu par les congressistes, puis les fresques du château de Danglard et l'Assomption du palais de justice de Moulins, œuvre d'un père jésuite et datant de XVII^e siècle. Cet inventaire de toutes les peintures murales de la région a été vivement applaudi.

M. Roger de Quirielle parle ensuite de l'art de la faïencerie à Moulins et fait un intéressant résumé de tous les travaux des faïenciers de la ville. Il montre une série de photographies de vases, d'assiettes et de statuettes, parmi lesquelles un Saint Roch et un Saint Jean-Baptiste, attirent l'attention quoique n'étant pas des chefs-d'œuvre, mais parce qu'ils sont datés et portent les noms des faïenciers Cholet et Mauguin en 1741.

A la séance du 27, M. Lefèvre-Pontalis commence par analyser un mémoire remis par M. Benoist, sur la fouilles opérées par lui aux Cordeliers d'Amboise, et sur les découvertes qui y ont été faites.

Puis M. Emile Wentz, de Reims, signale à l'assemblée un procédé nouveau inventé par le colonel Laussedat et démontre comment la métrophotographie peut rendre de grands services à l'archéologie.

M. le chanoine Clément fait ensuite une très intéressante conférence sur les vitraux qui se retrouvent encore en différents endroits dans les églises bourbonnaises. Il décrit ceux de Souvigny, de Coulandon et de Saint-Palais, puis s'étend longuement sur les beaux vitraux que nous avons tous pu admirer dans la partie ancienne de la cathédrale de Moulins, et qui avaient déjà été décrits sur place au cours de la visite faite à l'ancienne cathédrale des ducs de Bourbon. Ils datent de la fin du xv^e siècle et du commencement du xvi^e et on y voit les portraits des derniers ducs, des dignitaires de leur cour et aussi de quelques personnages en vue à cette époque et habitant Moulins, parmi lesquels Geoffroy Aubery et sa femme, Catherine Chabas, Pierre Petidié et sa femme Barbe Cadier, Gilles le Tailleur, argentier du duc Charles, sa femme et leurs neuf enfants, enfin plusieurs membres de la famille Papillon; il signale la belle coloration des draperies figurées sur ces vitraux, l'harmonie et la grâce des anges portant les instruments de la Passion, les diverses scènes de la vie de Sainte-Catherine, l'Eglise souffrante et triomphante, l'Eglise militante, représentée par les Croisades, le Jugement dernier, le Crucifiement et enfin un arbre de Jessé fort curieux. Cette conférence est très applaudie.

On entend ensuite une communication de M. Gauchery, de Vierzon, sur la pierre de Volvic, puis deux communications de M. Flament, l'une sur une charte de Châtel-Montagne, datant de 1083, l'autre sur l'obituaire précieux de Souvigny.

La séance se termine par la lecture du Palmarès: une grande médaille est décernée à M. Henri Heuzé, le dévoué secrétaire de la Société, de grandes médailles de vermeil à M. le chanoine Clément, à MM. Joseph Déchelette, G. Ruprich-Robert, René Aynard et Jean Virey. Vingt-quatre médailles de vermeil et d'argent sont décernées à différents autres archéologues, soit pour les fouilles faites par eux, soit pour la part active qu'ils ont prise à la diffusion de l'archéologie.

Dans un magistral discours de clôture, M. Lefèvre-Pontalis remercie tous les archéologues, rappelle que la Société d'Emulation du Bourbonnais est la plus vitale et la mieux organisée des Sociétés archéologiques de France et que ses Mémoires, après ceux de la Société française d'Archéologie, sont les mieux rédigés et les plus utiles à consulter. Il annonce ensuite que le prochain congrès se tiendra en Bretagne.

Il n'y eut qu'une seule séance à Nevers; après les souhaits de bienvenue adressés aux Congressistes par M. Bourcier, maire de Nevers, M. Lefèvre-Pontalis fait l'historique de la Société française d'Archéologie, dépassant actuellement 1400 membres et dont c'est en ce moment la 80^e session, depuis sa fondation par Arcisse de Caumont. M. Massillon-Rouvet présente à l'assemblée un rapport sur les divers monuments de Nevers et du Nivernais, puis M. de Saint-Venant, dont tout le monde connaît la grande compétence, prend la parole et dans une éloquente improvisation, nous transporte en pleine préhistoire, décrivant les nombreuses recherches qu'il eut l'occasion de faire dans les forêts nivernaises, où l'appelaient ses fonctions. Il nous montre les traces d'habitations et les constructions de défense relevées par lui en différents endroits. Les observations pleines d'in-

térêt et les déductions très savantes qu'il en tire, jettent un jour nouveau sur ces périodes encore si obscures de la préhistoire et de la Gaule primitive. L'attention soutenue des auditeurs, les discussions savantes qui suivirent et surtout les applaudissements prolongés, montrent combien M. de Saint-Venant avait réussi à intéresser les Congressistes réunis à Nevers.

M. de Lespinasse lui succède et dans un mémoire très étudié fait connaître les débuts de l'artillerie. Il fait l'étude du canon depuis ses origines, décrit les bombardes, les coulevrines et autres engins primitifs. Il signale des commandes faites par Jeanne d'Arc, lorsqu'elle se prépara à faire le siège de la Charité.

Le temps manquait malheureusement pour entendre la lecture d'autres mémoires déposés sur le bureau, parmi lesquels il faut citer des travaux de M. l'abbé Cochet, du vicomte de Truchis, de M. Massillon-Rouvet et de M. Destray.

La séance s'est terminée par différents vœux émis et la lecture du Palmarès de Nevers. Une grande médaille de vermeil est décernée à M. Paul Gauchery, architecte; des médailles de vermeil à M. R. de Lespinasse et à M. V. Gueneau, ainsi que de nombreuses médailles d'argent et de bronze à divers archéologues.

Mon rapport est terminé; suivant le plan que j'avais adopté antérieurement j'ai d'abord décrit les monuments visités, réservant pour la fin l'énumération des travaux savants présentés aux diverses séances.

Ce qui a frappé surtout au cours de ce Congrès, c'est la grande quantité et la richesse des chapiteaux que l'on rencontre dans toutes les églises.

S'il fallait donner un nom à chaque congrès, si l'an dernier nous avions eu le Congrès des coupoles, si auparavant nous

avons eu le Congrès des « voûtes dominicales » (nom impropre, mais qui rend bien l'idée de ces voûtes), cette année on pourrait le dénommer le Congrès des chapiteaux, car nulle part on ne trouve comme dans cette région une telle richesse d'ornementation dans les chapiteaux. Dans cette région, les artistes se sont surpassés et soit à Châtel-Censoir, soit à Charlieu, soit à Mozac, soit à Saint-Pierre-le Moûtier, soit à la Charité, soit à Souvigny, partout on voit l'imagination la plus féconde se révéler. Monstres variés, cavaliers montés sur des chèvres, Jonas avalé par la baleine, animaux à têtes humaines; il y aurait là une étude curieuse de comparaison à faire entre ces différents chapiteaux: les grouper, les réunir et les décrire en les comparant entre eux.

Espérons qu'un jour un travail complet et exclusif sur les chapiteaux sera entrepris, car le sujet est digne d'intérêt et mériterait un recueil spécial. Ils sont presque tous décrits, dira-t-on, dans différents manuels et ouvrages d'archéologie. C'est vrai, mais ce qu'il faudrait c'est un travail d'ensemble visant exclusivement les chapiteaux.

Vicomte DE GHELLINCK-VAERNEWYCK.



Fig. 1. — Chapiteaux de Mozac.
Les deux griffons.



Fig. 2. — Chapiteaux de Mozac. Les cavaliers aux chèvres.



Fig. 3. — Chapiteaux de Mozac.
Personnages dans une forêt.



Fig. 4. — Chapiteaux de Mozac. Jonas et la baleine.

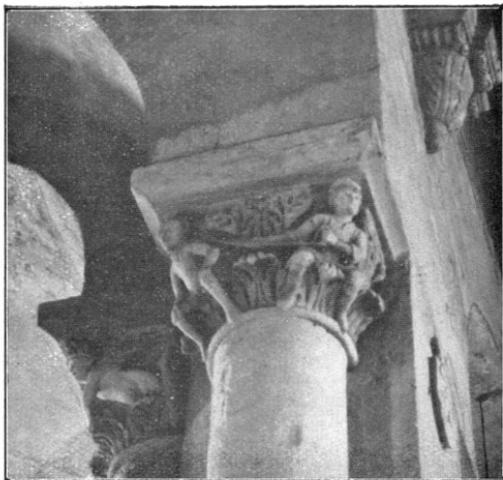


Fig. 5. — Mozac. Le chapiteau du Pêcheur.



Fig. 6. — Mozac. Le tombeau du Christ.



Fig. 7. — Chapiteaux de Souvigny.

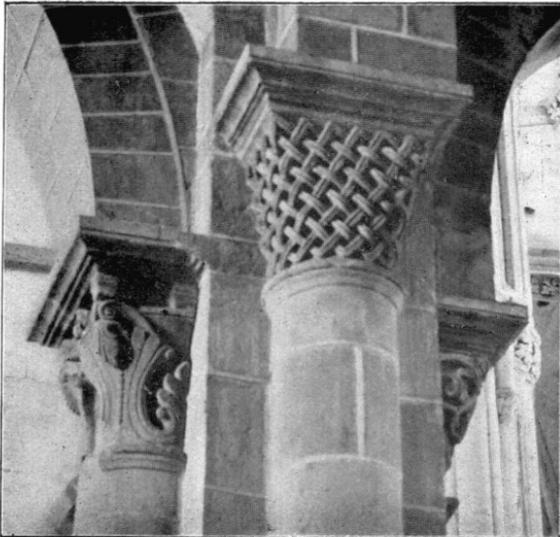


Fig. 8. — Chapiteaux de Souvigny.

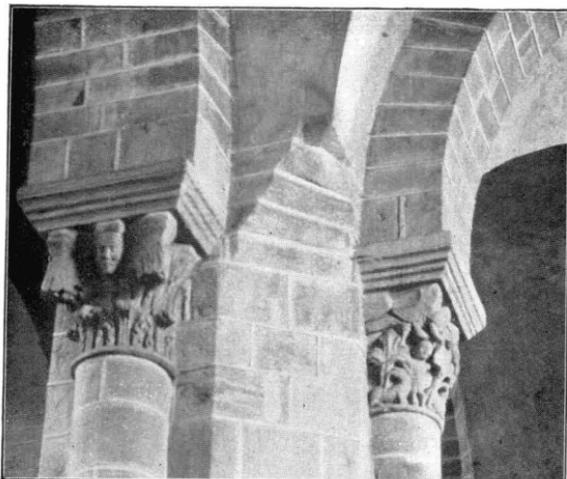


Fig. 9. — Chapiteaux de Souvigny.

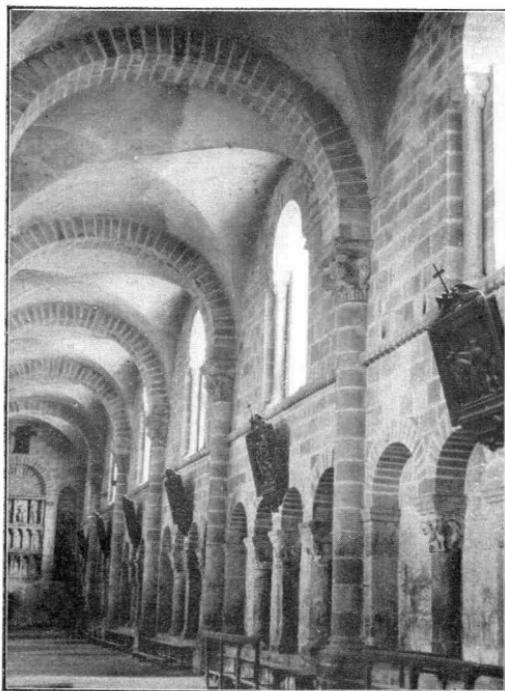


Fig. 10. — Souvigny. Bas-côté nord.



Fig. 11. — Souvigny. Le zodiaque.



Fig. 12. — Souvigny. Le cloître.

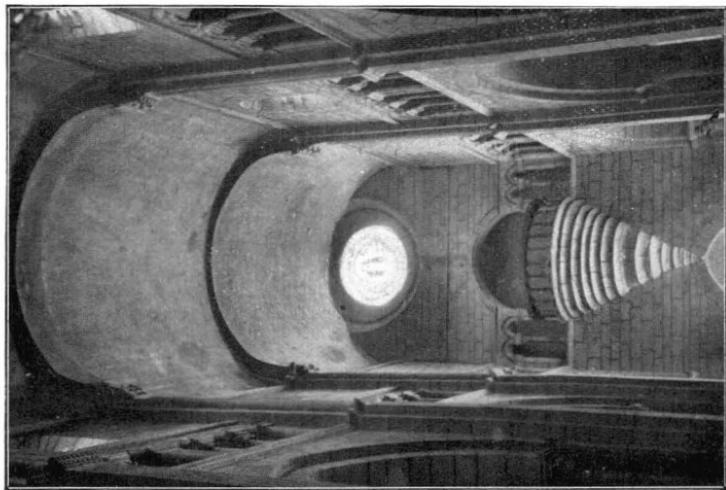


Fig. 13. — Eglise de Semur. La Tribune.

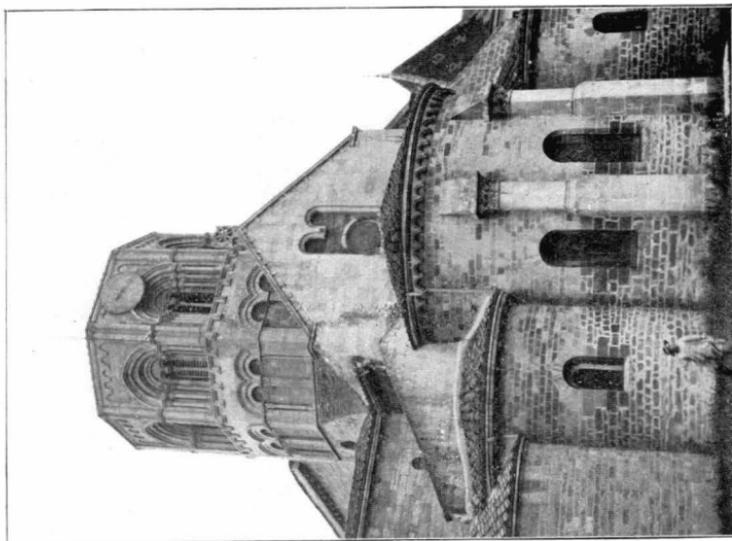


Fig. 14. — L'abside et la tour de Semur



Fig. 15. — Cathédrale de Moulin. Voûtes.

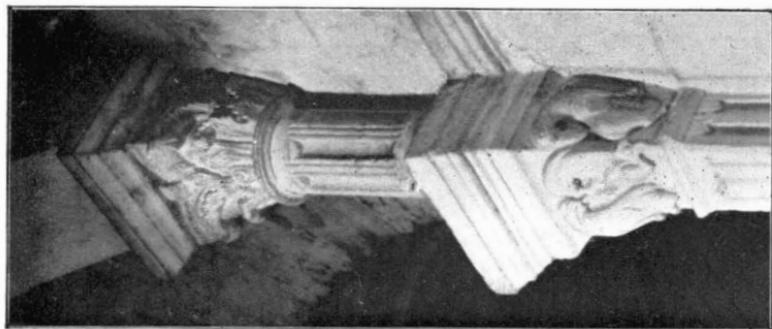


Fig. 16. — La Charité-sur-Loire. Les piliers superposés.



Fig. 17. — Eglise de Varzy. L'abside.

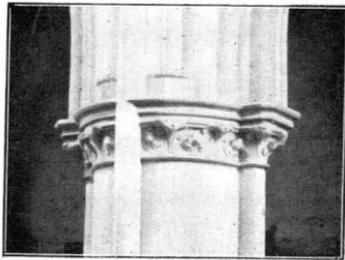


Fig. 18. — Varzy. Chapiteaux.

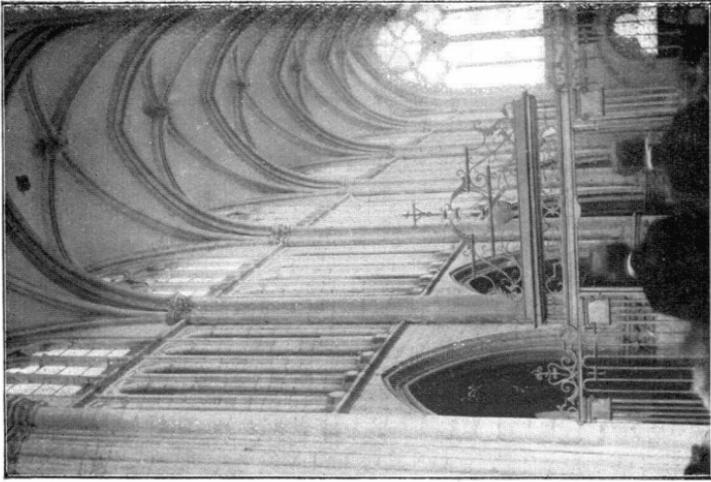


Fig. 19. — Eglise de Varzy. La nef.

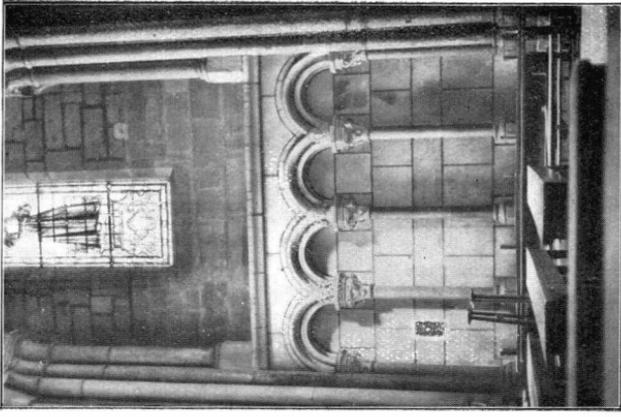


Fig. 20. — Clamecy. Arcatures basses.



Fig. 21. — Châtel. Censoir. Nef.



Fig. 22. — Châtel Censoir.
Le chapiteau Renaissance.

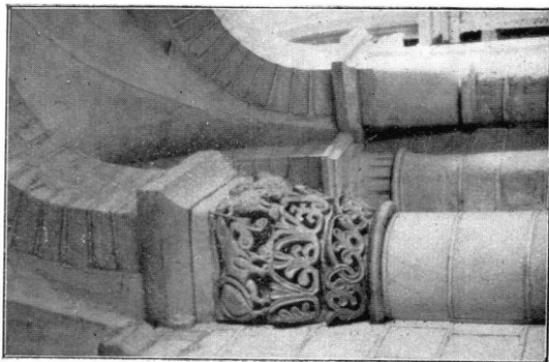


Fig. 24. — Châtel Censoir,
Chapiteaux.

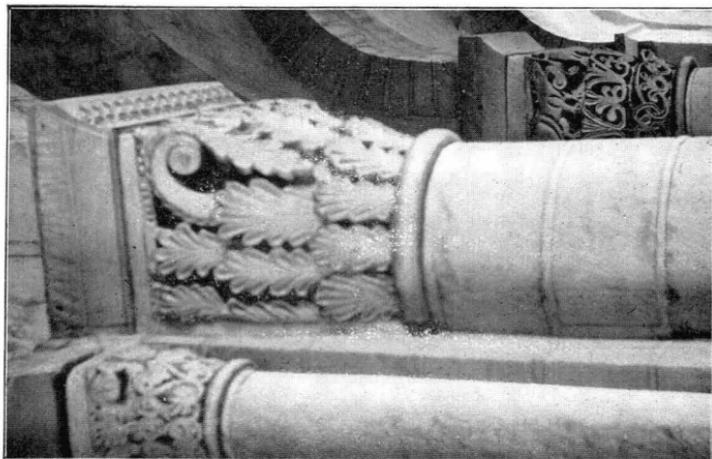


Fig. 23. — Châtel Censoir, Chapiteaux.

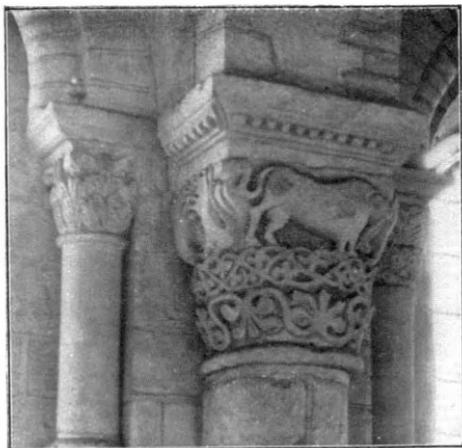


Fig. 27. — Châtel Censoir. Chapiteaux.

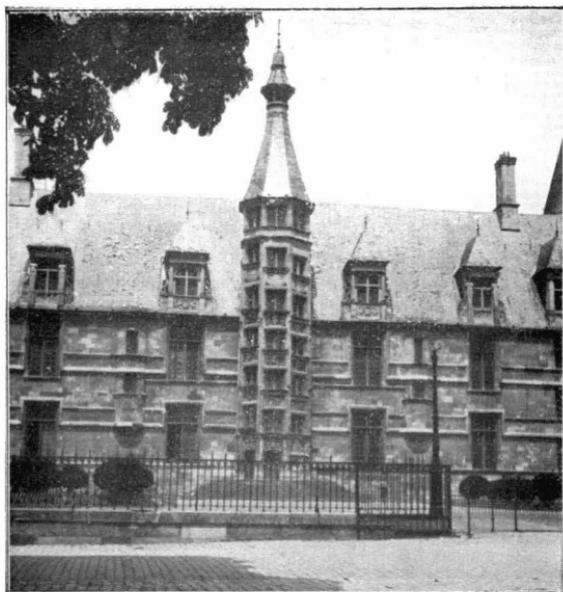


Fig. 26. — Nevers. Le palais ducal.

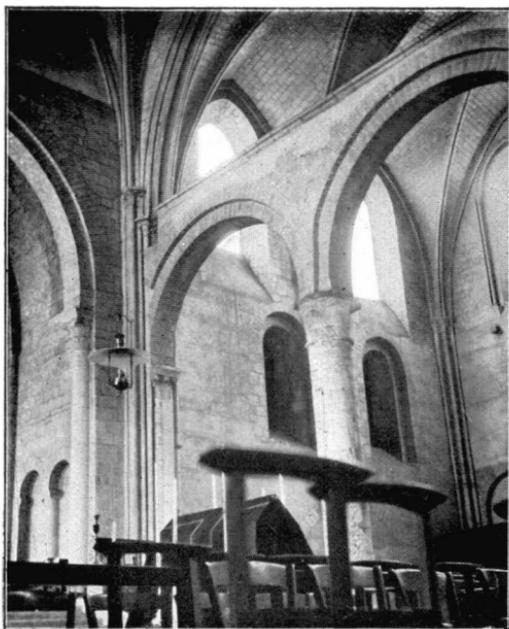


Fig. 27. — Cathédrale de Nevers.
Les grands arcs de décharge.



Fig. 28. — Nevers. Le chapiteau cruciforme.

Errata

- P. 55, ligne 22, tribolées, *lire*: trilobées.
P. 65, ligne 25, fleur-delysée, *lire*: fleurdelysée.
P. 67, ligne 17, formée, *lire*: formé.
-

TABLE DES MATIERES

	PAGES.
Composition du Bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1914	I-XII
<i>Etienne de Tournai et les pouvoirs politiques en Flandre</i> , par M. J. B. WARICHEZ	5
<i>Congrès archéologique de Moulins-Nevers. 23 Juin — 1^{er} Juillet 1913</i> (avec planches), par M. le vicomte de Ghellinck Vaernewyck	50

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ANNALES

DE

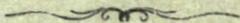
l'Académie Royale d'Archéologie

DE

BELGIQUE.

LXVI.

6° SÉRIE. — TOME VI. — 3° et 4° LIVRAISONS.



ANVERS

IMPRIMERIE VAN HILLE ET MARIEN, RUE ZIRK, 35.
1915.

PUBLICATION PÉRIODIQUE PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS.

TARIF DES TIRÉS A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	5 centimes
" velin	8 "
Couverture non imprimée	1 "
" imprimée	5 "

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	5 centimes
" velin	8 "

<i>Brochage:</i> par feuille	2 centimes
" Encartage des planches: par planche	2 "

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

Les Hals à Malines

« Die groote Kunstschilder (Frans Hals)
was een gebooren Maanblusscher, anders
een Mechelaar waar hij het eerste daglicht
zag... »

JAKOB CAMPO-WEYERMAN.
(1639-1747)

Le titre et l'épigraphe inscrits en tête de ces quelques pages ne prêtent guère à équivoque. Nonobstant ils ne donneront pas le change à celui qui est quelque peu initié à la polémique pendante au sujet de l'origine du peintre **Frans Hals**, que Malines Anvers et Haarlem, tour à tour, ont revendiqué pour leur enfant.

En effet, il ne s'agit de rien moins que de rouvrir cette question que l'on pourrait croire résolue, quoique sous une forme dubitative, mais en raison même de cette forme, telle qu'elle est présentée dans le très beau et très consciencieux travail de vulgarisation du Directeur du Cabinet des estampes d'Amsterdam, E. W. Moes, publié sous le titre de : *Frans Hals sa vie et son œuvre* (traduit par J. De Bosschere) et sorti, en dernier lieu, des presses de la « Librairie Nationale, d'Art et d'Histoire », G. Van Oest et C^{ie}, à Bruxelles.

Paru en 1909, il y a donc cinq ans déjà qu'on semble vouloir s'en tenir aux conclusions très judicieuses émises par cet auteur. Bien plus, au sens strict des mots, les considérations qui suivent, semblent ne pas devoir être de nature à infirmer le résultat auquel il est arrivé. Mais, quant à l'esprit, aux déductions morales à tirer de recherches subséquentes mises à profit ici, ils peuvent conduire à admettre une solution moins péremptoire.

Depuis que la publication susdite est venue donner une satisfaction longtemps attendue aux intéressés, il a été possible de pousser plus avant les investigations, de compulsier les archives, de rassembler des preuves palpables plus nombreuses, là où elles semblaient rares ou à peine soupçonnées.

En un mot, et tout chauvinisme local à part, on ne pouvait se borner à s'en tenir à des conjectures tout au plus vraisemblables et l'enjeu valait la peine de rassembler en un faisceau compact des glanes par leur multiplicité autrement éloqu岸tes. Cette moisson extraordinairement fertile conduit à fortifier la conviction que, *si les circonstances ont fait que Frans Hals naquit à Anvers, il n'est pas du tout invraisemblable qu'il est Malinois par ses origines.*

Cette conviction mérite-t-elle d'être partagée? On en jugera par les indications et les commentaires qui suivent et pour l'intelligence desquels, l'état de la question, admirablement résumée, ainsi qu'il suit par l'auteur ci-dessus cité, vaut d'être établie.

L'opinion que le Dr Van der Willighen, l'érudit historien des artistes de Haarlem, étaya d'un crayon généalogique, le premier qui fut tenté, et qui fait naître Frans Hals, d'une famille de magistrats à Haarlem, semble devoir être définitivement écartée, et les raisons qu'en donne Moes sont tout à fait probantes à cet égard. En effet, ainsi qu'il le fait remar-

quer, entre autres, il n'est pas fourni de preuves de l'exactitude de l'arbre généalogique dressé; on y constate, en outre, une erreur et mainte obscurité. Bref, la plus élémentaire prudence commande les plus extrêmes réserves.

Le terrain ainsi déblayé, Moes continu en ces termes :

« Mais d'autres considérations me font douter de l'exactitude des communications de Van der Willighen. Il tient Dirck pour l'aîné des enfants de Pieter et le dit né à Harlem, alors qu'il déclare que Pieter se maria en 1579 et quitta Harlem. S'il en était ainsi, il aurait contracté son union au commencement de 1579 et Dirck serait né vers la fin de cette même année à Harlem. En réalité c'est en cette ville que Dirck dut voir le jour, — lui-même l'affirme en toutes occasions —, mais seulement en 1591. Le 16 mars de cette même année, il fut baptisé au temple des protestants réformés. Qu'il fut le frère cadet et non l'aîné de Frans, cela ressort de ce que ses contemporains le citent toujours en second lieu. L'acte de naissance de Dirck Hals, n'a pas encore, que nous sachions, été publié. Nous n'en sommes que plus reconnaissants à M. Gonnet, archiviste de Harlem, de nous avoir donné l'occasion d'en prendre copie :

» *Aldoe een kint gedoopt Dirric genaemt, de vader **FRANCHOIS HALS**, de moeder **ADRIANA HALS**, getuigen Dirric van Offenberch, Nicolaes Snaephaes? Maria van Loo.*

» *Le père* de Dirck, et par conséquent de **Frans Hals**, ne s'appelait donc pas Pieter, mais **FRANCHOIS**, la mère non pas Lysbeth Coper, mais **ADRIANA**.

» Frans Hals était donc, sans contredit, l'aîné des deux frères.

» Où et quand est-il né?

» D'après une vieille tradition ce serait à Malines: « Ils furent Malinois de naissance », dit Houbraken.

» Emm. Neeffs a recherché cette tradition et à découvert (malgré qu'il n'en fournisse que de rares preuves) que durant tout le xvi^e siècle, et même avant celui-ci, une famille du nom de Hals résida à Malines. Il trouva même parmi les membres de cette famille un François Hals, comme héritier de Peter Hals; mais ceci se passe en 1560, longtemps avant la naissance du peintre.

» Celui-ci se déclare lui-même originaire d'Anvers. Vincent van der Vinne, marqua sur un billet de faire part d'enterrement cité par Houbraken, qu'en août de l'année 1666, Frans Hals avait atteint l'âge de 85 ou 86 ans. Cela nous mènerait par conséquent aux années 1579, 1580 ou 1581. Par contre, Jacob Campo Weyerman, affirme qu'il était né en 1584, et le même millésime se rencontre sous l'estampe que Cornelis Van Noorde grava d'après son portrait, en 1767.

» Comme les chiffres donnés par van der Vinne, sont assez incertains et que, par contre, Weyerman donne une année déterminée que rien ne vient contredire, j'estime le plus sûr d'admettre provisoirement la date indiquée par ce dernier et je suppose, comme lui, que Frans Hals, est né à Anvers en 1584. »

Certes, la question de dates ne doit pas être systématiquement écartée, car elle a son importance. Mais l'accord n'ayant pu se faire sur celle-ci, on peut se dispenser d'ergoter sur des chiffres, tout en faisant remarquer que les dates présumées de la naissance de Frans Hals, ne sont pas éloignées de celle qui intéresse le François Hals, héritier de Pierre Hals, au point de pouvoir faire litière de l'existence de cet homonyme. Il en sera, du reste, question plus loin.

Il semble que Malines, abstraction faite de Haarlem ait eu le monopole des noms patronymiques Hals et de leurs variantes. Quant à celles-ci elles comprennent, entre autres :

Les **Van Halen**, famille patricienne, qu'un tombeau — celui de Frans van Halen, ancien échevin de Malines — œuvre d'un Keldermans, rappelait jadis en l'église Saint-Rombout. Mutilé au cours des révolutions, les débris du monument ont été enlevés et sont devenus, à la suite de circonstances qu'il est inutile de rappeler ici, propriété particulière;

les **van Halen** ou **van Haelen**, parmi lesquels Jacques Van Halen, sa femme Marie Verelst, leur fils Charles et son épouse Elisabeth van den Berge, fille de Gauthier van den Berge, peintre;

les **van Halle**, alliés aux Schooffs et aux Kermans, **Pierre van Halle**, teinturier en bleu, juré du métier, sa femme Elisabeth van Assche alias Vermijlen, leurs enfants Luc et Catherine;

Guillaume van Halle, dit Kemmere, sa fille Barbe, veuve en premières nocés de Guillaume Stappaerts, dont sa fille Barbe, épouse en deuxièmes nocés de Gauthier Gelders, leurs deux enfants Catherine et Barbe, et leurs alliés, **Aert van Halle**, et ses filles Elisabeth et Catherine, **Rombout van Halle** et sa fille Barbe;

Elizabéth van Halle, épouse de Nicolas Wollebosch;

Marie van Halle, épouse de Louis de Groete;

Catherine van Halle, épouse de Rombout Kermans;

Jean van Halle, prêtre;

Catherine van Halle, veuve de Jean Walschaerts dit Camerlinck, épouse de Jean Claes dit Zaghere;

Catherine van Halle, épouse de Rombout Ghys;

Marie van Halle, épouse de Jean Schooffs;

les **de Halle**, parmi lesquels Jean de Halle et sa femme Adeline Gossaerts;

enfin, les **van der Halst**, dont Gilles entre autres;

tous noms qui rappellent singulièrement celui qui fait l'objet des présentes investigations. Simple coïncidence, dira-t-on, ne se prêtant, en outre, ni à rapprochements, ni à déductions utiles au sujet.

Les **HALS**, proprement dits se rencontrent, comme on l'a du reste fait valoir, déjà dans le courant du xv^e siècle, mais à une date beaucoup plus reculée qu'on ne le soupçonna, ceux là formant souche qui donne naissance à une filiation dont il est possible aujourd'hui de suivre les ramifications un siècle durant.

La première mention qui en est faite se lit dans les « *Poor-tersboeken* » de la ville de Malines. A la date du 21 novembre 1475, acquiert le droit de bourgeoisie Olivier de Cruydenere, tisserand en toiles, fils de feu Jean, originaire de Roosebekc. Ses témoins sont : Renier Van Orssagen, tisserand en laines, et **Jacques Hals**, boulanger. Celui-ci, on le suit sa carrière durant et on peut déterminer sa descendance.

En 1480, 8 novembre (Archives de Malines, Registre Scabinal n° 99 f° 84 v°) Jacques Hals, dit « in Cranenborh », du nom de la maison qu'il habitait dans le voisinage de la Grand' Place, derrière le Vieux Palais, reconnaît, de concert avec Jean van Maldere, qu'à eux deux a été remis de la part de l'église paroissiale de Poederlé, et au profit de Jean van Opberge, bourgeois de Bruxelles, une somme de soixante-quatorze florins du Rhin, pour la fourniture d'une cloche fondue par maître Henri Wagevyns de Malines. Un acte de 1481, 7 mars (R. S. n° 98), fait connaître le nom de la femme de Jacques Hals, **Catherine Gheraerts**, veuve de Guillaume Scheelkens, et sa fille Catherine Scheelkens, épouse de Antoine Persoens. Du second lit naissent **Pierre Hals** et **Barbe Hals** (1505, 15..., R. S. n° 124). L'acte qui l'apprend permet de soulever un coin du voile qui recouvre la situation de

fortune des intéressés, qui semble ne pas avoir été fort brillante et qui, subissant des hauts et des bas au cours des ans, est donc plutôt défavorable. Déjà, à cette époque, les conjoints et leurs enfants reconnaissent qu'ils doivent à leur propriétaire, Godefroid Vlemings et Catherine Blasens sa femme, deux années de loyer, soit soixante-seize florins du Rhin, intérêts et principal; ils habitaient la maison « den Valck », située à la Grand'Place.

Pierre Hals meurt en 1550 et est enterré dans la paroisse Saint-Jean. La mention qui accompagne l'inscription du décès est très suggestive:

„ 1550 — 26 Januari.

„ Peeter Hals ghehraven op viii pond. Exequie ghecelebreert 22^e Augusti op ii pond, *want daer niets en was.*

Que la malchance poursuivait celui-ci, ressort d'une reconnaissance du 17 avril 1529 (R. S. 152 p. 51 v^o).

Pierre Hals s'était jadis porté garant pour un batelier d'Amsterdam nommé Joachim; au moment opportun l'intéressé fit défaut et son répondant fut condamné par sentence échevinale à payer le principal — dix-huit florins quatre sous — au créateur Jean Joris qui, à la date susdite, se déclare satisfait. Pierre Hals eut, en outre, à s'acquitter des frais de la procédure.

Une mésaventure analogue lui échut une dizaine d'années plus tard, condamné qu'il fut alors à payer ses propres dettes soit trois ans de loyer de la maison « den Creeft » rue de la Chaussée, qu'il avait habitée. L'acte y relatif date du 21 août 1539 (R. S. 153, p. 81 v^o). Les propriétaires de l'immeuble, et qui délivrent la quittance, sont Pasquier de Calonne, huissier ordinaire du Grand Conseil et sa femme Demoiselle Marguerite van den Broecke.

Bref, ce qui précède incite à ne se faire aucune illusion

sur la part des biens de ce monde dévolue à Pierre Hals, malgré que, de ci de là, dans les actes, des traces se révèlent de transactions, ventes, etc., d'immeubles ou de rentes lui ayant appartenu.

De sa femme il n'est guère question, ce qui fait supposer qu'elle mourut jeune, après avoir donné à son mari trois enfants: **Pierre**, **François** et **Jean**.

Quant à la sœur de Pierre le Vieux, **Barbe Hals**, on ne rencontre pas davantage son nom, à moins qu'elle ne fit qu'une et même personne avec la demoiselle **Béatrice Haels**, béguine, mentionnée dans des actes de 1491, 7 juin (R. S. 108) et de 1497, 12 avril (R. S. 109). L'état religieux de l'intéressée expliquerait alors suffisamment ce silence.

Des trois enfants de Pierre Hals le Vieux, **Pierre**, désigné maintes fois « le jeune », est celui dont la personnalité et l'odyssée se dégagent le mieux des documents. Il avait épousé **Anna Verbeke**, fille d'Adrien, et ce mariage le met en contact avec une série de familles qui, soit de près, soit de loin, ne sont pas étrangères à l'art. Par ricochet, et c'est un point sur lequel il conviendra d'insister au moment opportun, ses parents consanguins n'ont pu, davantage, y rester étrangers.

Pierre Hals et Anne Verbeke n'eurent pas d'enfants; ils semblent s'être mariés vers 1526. Le 28 mars 1539, malades, ils songent à mettre en règle leurs affaires de ce monde et ils dictent leur testament (Archives de Malines, Testaments, S. I, n° 7). Ce qui ne les empêcha pas de vivre encore longtemps après; le mari meurt vers 1560; sa femme le précéda de quelques années dans la tombe.

Leurs noms sont mêlés à une série de transactions: achats et ventes d'immeubles ou de rentes, affaires de successions, qu'il n'est pas inutile de relever, au moins

les principaux. En 1526, 18 septembre (R. S. 149), les conjoints précités acquièrent de Catherine Scraven, veuve de Jean van Velthoven, un tiers de la maison « den Clippel », marché aux grains. En 1539, 6 octobre (R. S. 165), ils achètent des enfants Blanckx, auxquels ils étaient alliés, les trois septièmes du tiers de la même maison. En 1543, 12 mars (R. S. 168), la femme Anne Verbeke acquiert de Marie Standaert, veuve de Hugues Cools, les deux septièmes d'une maison voisine, appelée « den cley-men Clippel », pour la distinguer de la première qui a nom « den grooten Clippel ». Cette part, les époux Hals-Verbeke la cèdent en 1551, 26 mai (R. S. 172) à leur beau-frère Nicolas Wyaert, apothécaire, veuf de Marie van den Perre et qui avait épousé Petronelle Verbeke, sœur de Anne. Successivement, jusqu'à en devenir plein propriétaire, Nicolas Wyaert acquiert, d'abord en 1551, 27 mai (R. S. 172) le sixième des cinq septièmes de cette dernière maison qui eut nom aussi : « 't gulden Eemerkken »; ensuite, en 1552, 24 décembre (R. S. 176) une part de la même importance des orphelins de Jean van den Perre, frère de Corneille. Il devient en outre propriétaire, en 1553, 17 mars (R. S. 176) et en 1555, 19 septembre (R. S. 177) d'une partie de la maison « den Wolff », marché aux Grains, appartenant à la famille Van den Perre. Enfin, en 1555, 15 octobre (R. S. 177), Gilles Vijdt, lui cède une rente sur la même maison, que Pierre Hals avait prélevée en faveur du cédant, son parent, et que nonobstant il avait hypothéquée à l'insu de ce dernier. Les héritiers de Pierre Hals, qui venait de mourir, vendent en 1560, 25 mai (R. S. 185), à Nicolas Wyaert, la part qui leur revenait dans la propriété de la même maison.

Nicolas Wyaert s'était porté garant en 1547, 31 août

(R. S. 172), pour son beau-frère Pierre Hals, dans un procès que celui-ci eut devant le Conseil de Flandres, au sujet de la fourniture de douze et demi fûts de vin des Amerrois; ce qui fait supposer que Pierre Hals était tavernier. Celui-ci fit, en outre, assez bien de transactions avec ce dernier, peut-être rendues nécessaires par une situation financière plus ou moins obérée, ainsi que les actes le laissent soupçonner. Il lui vendit en 1548, 11 janvier (R. S. 170), la moitié de la maison de Jean de Sluytere, rue Haute; à son tour, il acquiert du premier, en 1548, 29 juin (R. S. 171), trois maisons sises rue du Cimetière appelées « den grooten ende cleynen Wolf en dander geheeten 't huys van den Dorpe », qui furent rachetées par Wyaert en 1554, 10 mars (R. S. 175).

Pierre Hals fut également propriétaire d'une maison située rue Penninc, de parties de maisons rue Haute; bref, il paraît avoir joui, par intermittences, d'une certaine aisance. Il fut tuteur des enfants qu'Elizabeth 's Borgheers, épouse de Daniël Melis, eut de son premier mari Christophe van Eemeren et des enfants de Nicolas Wyaert, renseigné comme tel dans la donation Barbe Keldermans, de 1550, 24 juillet (R. S. 173).

Quant à la descendance de Nicolas Wyaert, il eut, entre autres, un fils Jacques, pharmacien comme lui, dont la fille Marie épousa, le 25 janvier 1603, Jean le Sayve, dit de Namur, peintre connu.

De par les van den Perre, Pierre Hals connut les Keldermans, son beau-frère Nicolas Wyaert, ayant épousé en premières noces Marie van den Perre, fille de Nicolas et de Barbe Keldermans, et les Van Beringen dont Imbrecht avait épousé Catherine, sœur de Barbe Keldermans. Les Keldermans et les van Beringen figurent en bonne place dans les fastes de l'art malinois.

Unis par les liens du mariage aux Vanderbeke, autre famille d'artistes malinois de souche et de race, il fut à ce titre sinon parent par alliance, au moins par les relations de familles à familles, le commensal des van Steyne-meulen, des Crabbe, des de Drijver, des Machiels, des Caut-hals, orfèvres, fondeurs, peintres et sculpteurs, dont les noms ne sont pas moins cités avec honneur dans les annales de l'art à Malines aux xv^e et xvi^e siècles.

Enfin, lorsque un quart de siècle plus tard le peintre namurois Jean le Sayve songe à prendre femme, il la choisit dans la descendance directe des Verbeke et des Hals.

Comme il a été dit plus haut, Pierre Hals le jeune eut deux frères: **François** et **Jean**.

Le premier, **Frans**, épousa le 7 mai 1526, dans la paroisse Saint-Jean, **Barbe de Witte**. Il fut teinturier de son état, habita le long fossé aux poils à Malines, et fut enterré dans la même paroisse, le 8 mai 1571. Un extrait des comptes de l'église Saint-Pierre de 1563, mentionne que l'épouse du prénommé fut payée pour la teinture de deux rideaux de soie rouge pour l'autel de la Sainte-Croix. Son nom, celui de sa femme et d'Augustin, frère de celle-ci, se rencontrent dans un acte de vente du 14 février 1528 (R. S. 150); avec ses frères Pierre et Jean parmi les héritiers de Jean Woytiers, prêtre, le 26 janvier 1541 (R. S. 166) et cette même année, le 12 août (R. S. 166), dans un autre acte échevinal.

Il eut comme enfants un fils, **François**, qui ne se maria pas à Malines, mais dont les bans furent publiés dans la paroisse Saint-Jean, en septembre 1562. La future, **Elizabeth Baten**, étant Anversoise, l'union fut célébrée à Anvers, où selon toute probabilité, les conjoints se sont ensuite établis et ont fondé une famille, détail important à retenir. On

connaît entre autres d'eux un fils **Karel**, qui contracta mariage à Amsterdam ainsi qu'il ressort de l'extrait suivant :

« Ondertr. (nieuwe kerk) 13 febr. 1593. Caerl Hals Fansz.
» van Antwerpen passamentwerker, out omtrent 24 jaeren
» won. bij Jan Roopootstooren in de Nieustraat, vertoon.
» acte onder de handt van Johannes Damius inhoudende
» Vaders consent. t. e. ende Marytgen Jans dr wede van Jan
» Gerritsz, mandemaker, verclarende een half jaer wede
» geweest te hebben. »

Et plus loin :

« Ondertr. 25 oct. 1635. Mathijs Cornelissen Hals, van
» Antwerpen, vergulder, geen ouders hebbende, synde
» geass. met d^s Eleasar Swalmius dienaer der Godd. woorts
» deser stede, en Maria de Bary van A. out 26 jaer woon.
» als vooren, geass. met haer vader Pieter de Bary en
» Sara de Maarees haer moeder (1). »

Le second des fils de François Hals fut **Jean Hals**, qui épousa à Saint-Jean, le 29 octobre 1567, **Jaqueline van Merchtene**. Il est déclaré, de concert avec Georges Verberct, par acte échevinal du 15 avril 1572, pris sur requête présentée le 3 avril 1570, être héritier sous bénéfice d'inventaire, de feu Pierre Hals (Archives de Malines, Judicature des Echevins S. III, n° 2). Il est en outre question des conjoints dans une « Requête des Béguines exécutrices testamentaires de Gertrude Vervoir, à l'effet d'être autorisées à diriger des poursuites contre Jacqueline van Merchtene, épouse de Jean Hals, qui avait récelé des meubles que la dite Gertrude avait déposés chez elle en 1572. » (Inventaire des Archives de Malines, tome 6).

(1) *Oud Holland*, III (blz. 147) Biografische aantekeningen betreffende voornamelijk Amsterdamsche schilders, plaatsnijders, enz., verzameld door M. A. D. de Vries Azn.

Enfin, le second des frères de Pierre Hals junior, fut **Jean**, cardeur de son métier, demeurant rue des Vaches, qui épousa à Saint-Jean, le 11 avril 1529, **Anne Pauwels** (qu'un acte postérieur appelle improprement Anna Scalen ou de Cale). Il mourut dans cette même paroisse et y fut enterré le 3 mai 1560. Les noms des conjoints se rencontrent dans les actes suivants : 1543, 7 juillet (R. S. 168), par lequel les héritiers de feu Rombout Pauwels établissent une rente de 3 flor. car. sur leur maison, rue des Vaches, au profit de Gertrude van den Hove et Jean Stamelaerts; 1552, 18 novembre (R. S. 175), où il est question de la vente à Elisabeth van der Weerden, veuve de Pierre Peeters, de deux maisons situées à l'entrée du nouveau Bruul; de 1556, 26 novembre (R. S. 179), fondateur d'une messe à dire à perpétuité dans l'église Saint-Jean, au moyen d'une rente de 3 florins du Rhin sur une maison sise rue des Vaches; de 1559, 5 décembre (R. S. 185), où Jean Hals figure en qualité de tuteur de Marie van Moerssele ou van Mortsele.

Ce Jean Hals eut deux enfants : **Pierre**, mort célibataire et enterré dans la paroisse Saint-Jean, le 12 juillet 1563. Il figure comme témoin au testament de Jean van Haecht et de Catherine Verlijzen de l'année 1555 (Archives de Malines, Registre des Forgerons, n° 1, fol. 98), et en 1560, 25 mai (R. S. 185), comme héritier sous bénéfice d'inventaire de Pierre Hals.

Marie Hals, sœur de Pierre, née en 1530, figure également et en semblable qualité dans l'acte susdit; dans un acte de 1568, 23 décembre (R. S. 192), on déclare qu'elle a payé à qui de droit, 3 florins de rente sur sa maison, rue des Vaches, et dans un acte de 1585, 12 novembre (R. S. 207), elle cède à Jean de Clermez, avocat au Grand Conseil de Malines, trois parts d'une rente sur deux maisons situées à l'entrée du nouveau Bruul. Elle mourut pensionnaire de l'Hospice de Villers et fut enterrée à Saint-Rombaut, en 1586, le 17 juillet.

Tout ce qui précède est matière à crayonner une filiation qu'on trouvera plus loin en son lieu et place.

Indépendamment des personnes du nom de Hals qui viennent d'être citées, on constate l'existence d'un autre **François Hals**, qu'il n'est pas possible, jusqu'ici, de rattacher aux précédents. Il en est question dans un acte de 1551, 20 juillet (R. S. 172), où il est dit être le mari d'Elisabeth Rousel, avoir pour belle mère Barbe Vernaren, veuve de Jacques Rousel, à eux trois vendant à Jean Verdonck trois florins du Rhin sur la moitié d'une maison, sise rue de Beffer. En 1558 (R. S. 181), les époux Hals-Rousel, vendent à M. Pierre van Kerstynen, alias de Costere, Procureur au Grand Conseil, et à sa femme Jeanne Candriesch, la moitié de la maison « de Blauwhand », précédemment « de Gaffel », rue de Beffer. Enfin, en 1561, 21 juin (R. S. 183), François Hals est renseigné comme tuteur des enfants de feu Jérôme Rosel, et en cette qualité, reconnaît que les acquéreurs prénommés ont acquitté une rente que la veuve Catherine 'S Ridder, ou de Ridder, avait sur l'immeuble de la rue de Beffer.

A partir de la fin du xvi^e siècle, les Hals disparaissent de Malines, soit qu'ils aient déménagé pour s'établir à Anvers, soit qu'ils aient dû émigrer pour de bon, ce qui est bien plus probable. Il est intéressant à ce propos, de constater que les Hals des Pays-Bas, malgré qu'ils eussent là bas de quoi suffire amplement aux nécessités de l'éducation des leurs, et en profitent, puisqu'on les voit étudier entre autres, à Leyde, il en arrive en Belgique, où, dans les registres aux promotions de la Faculté des Arts de l'Université de Louvain à la date du 16 mars 1557, se lit le nom de Pierre Hals de Haarlem, sous le n^o 33. Le fait est symptomatique de relations probables ayant existé entre les branches septentrionale et méridionale de la famille.

A Malines, donc, tout le xvii^e siècle durant, ils n'est plus question des Hals, les registres paroissiaux en font foi. On les voit réapparaître tout à coup au xviii^e siècle. Le 10 janvier 1737 est enterré, à Saint-Jean, **Pierre Hals**, fils de Michel et de Antoinette Vervloet; le 3 mars 1757, contractent mariage à Saint-Rombout **Judocus Halst**, et Catherine Slegers; enfin, en mai 1762, est enterré à Notre-Dame, l'enfant **Egide Jean**, fils de **François Joseph Hals** et de Marguerite Mertens.

Les données qui précèdent, permettent de formuler des conclusions adéquates.

Un fait paraît désormais définitivement acquis: c'est qu'il ne sera peut être jamais possible de déterminer, preuves à l'appui, la date exacte de la naissance du peintre Frans Hals. Qu'on se souvienne, en effet, qu'à l'époque où il dut voir le jour, une crise grave autant que violente travaillait les Pays-Bas; qu'y régnaient à l'état endémique les luttes religieuses et la guerre civile; que l'anarchie et le désordre étaient partout. Avec le pillage des richesses marchait de pair la mutilation de ce qui ne pouvait être emporté, la rage de détruire s'assouvissant sur les matières les moins propres à exciter la convoitise: les documents et les archives. C'est donc en vain qu'on cherchera à mettre la main sur les registres paroissiaux ou autres révélateurs de la date tant cherchée, et solutionnant le problème.

Quant à l'endroit qui vit naître le grand artiste, les contemporains disent que ce fut Malines; l'intéressé déclarait, dit-on, que c'était Anvers. Alors pourquoi mettre

en doute son témoignage? Autre chose est de le prendre à la lettre.

Il semble, en tout cas, qu'on ne s'arrête plus à l'idée qu'il fut natif de Haarlem; la balance penche vers Anvers. Mais d'Anvers à Malines il n'y a qu'un pas. Maint Malinois artiste de l'époque, alla se réfugier à Anvers, première étape sur la route de l'exil volontaire. Et c'est plus qu'une présomption, on vient de le voir, que les, ou plutôt le *Hals d'Anvers vient de Malines*.

A Haarlem, les Hals sont famille de magistrats.

A Malines, les Hals sont en plus modeste situation. Là bas l'atavisme, le milieu, ne sont pas tout à fait ce qu'il faut pour faire éclore un talent d'artiste. Ici l'influence n'est pas immédiate; mais il y a des influences indirectes, il y a une infiltration qui trouve son origine dans les alliances et dans les relations qui en sont la conséquence. Les Hals de Malines ont eu des points de contact avec des familles d'artistes; ne pourrait-on y chercher la raison d'affinités mystérieuses qui finissent par se révéler au grand jour et qui expliquent le pourquoi d'une vocation dont on chercherait vainement ailleurs la cause initiale.

En résumé, et quiconque s'est occupé quelque peu de recherches généalogiques, partagera cette manière de voir, tout comme elle est monnaie courante quand on se met à retracer la carrière d'une personnalité quelconque, le milieu est symptomatique de tendances, est favorable à l'éclosion d'une vocation. Or, à pâlir sur des textes de lois, où à consacrer ses veilles à la stricte observation de règlements communaux, on ne gagne généralement pas le goût de choses moins terre à terre. Tel est le cas des Hals de Haarlem. Au contraire, bourgeois vivant au

Les HALS de Malines

1) au XVI^e siècle.

JACQUES Hals, dit in Cranenborch, épouse vers 1480, Catherine Gheraerts, veuve de Guillaume Scheelkens, dont elle eut Catherine Scheelkens qui avait épousé Antoine Persoens.

PIERRE Hals, † janvier 1550
épouse ?

BARBE Hals,
(Béatrice, béguine ?)

FRANÇOIS Hals,
époux de Elisabeth Roose.

} ?

2) au XVIII^e siècle.

MICHEL Hals,
Antoinette Vervloet.

} **PIERRE Hals**,
mort jeune en 1737.

JUDOCUS Halst,
épouse en mars 1757 Catherine Slegers.

} ?

FRANÇOIS Joseph Hals,
Marguerite Martens.

} **EGIDE JEAN-BAPTISTE Hals**,
mort jeune en 1762.

PIERRE Hals, tavernier,
† vers 1560 épouse avant 1526
Anne Verbeke, fille d'Adrien.

FRANÇOIS Hals, teinturier,
† mai 1571, épousa le 7 mai
1526, Barbe de Witte.

JEAN Hals, cardeur, † mai 1560,
épouse le 11 avril 1529, Anne
Pauwels.

} **FRANÇOIS Hals**, marié à Anvers
en septembre 1562 à Elisabeth
Baten d'Anvers.

} **JEAN Hals**, épouse le 29 octobre
1567, Jacqueline van Merchtere.

} **PIERRE Hals**, décédé célibataire,
en juillet 1563.

} **MARIE Hals**, décédée en février
1587, à l'Hospice de Villers.

*Les Hals
originaires d'Anvers*

CHARLES Hals, épouse à Amsterdam, en février 1593, Marytgen Jansdr^e veuve de Jan Gerritz.

MATHIEU CORNEILLE Hals, épouse à Amsterdam en octobre 1645, Marie de Bary.

LES HALS

Tableau généalogique dressé par E. W. MOES, directeur du Cabinet des estampes d'Amsterdam, complété par les dernières trouvailles faites par M. BRÆDIUS, directeur du Musée Royal de La Haye.

	<p>Du premier lit :</p> <p>Frans Hals, né à Harlem vers 1609 et marié à Bloemendaal, le 29 novembre 1643, avec Hester Jansdr. van Groeneveld, décédée en avril 1669.</p> <p>Herman Hals, baptisé à Harlem le 2 septembre 1611, décédé à Harlem le 15 février 1669, épousa...</p> <p>Joannes Hals, né à Harlem en 1613, y enterré en 1674, marié en premières noces à Bloemendaal, le 12 janvier 1648, avec Marie de Wit,</p>	<p>Lysbeth Hals, baptisée le 16 juillet 1644.</p> <p>Joannes Hals, baptisé le 19 septembre 1645.</p> <p>Janneke Hals, baptisée le 4 mai 1655.</p> <p>Johannes Hals, baptisée le 23 juillet 1658.</p>	
<p>FRANS HALS, peintre, né à Anvers en 1584, décédé à Harlem le 29 août 1666, y enterré le 1^r septembre, épousa en premières noces, vers 1608, Anneke Hermansdr. Abeels, enterrée à Harlem le 18 septembre 1616; et en secondes noces, à Sparendam, le 12 février 1617, Lysbeth Reyniers.</p>	<p>et en secondes noces à Sparendam le 4 juin 1649 avec Saertje Gerritsdr.</p> <p>Du second lit :</p> <p>Sara Hals, baptisée à Harlem le 21 février 1617, épousa vers 1644, à Moekwerum, Sjoerd Eebes.</p> <p>Pieter Hals, né à Haarlem vers 1620.</p>	<p>Jacobus Hals, baptisé le 26 janvier 1650, décédé le 5 janv. 1703, épousa à Heemstede, le 4 mai 1674, Magdaleentje Bartels.</p> <p>Reynier Hals, baptisé à Amsterdam le 1^r mai 1663.</p>	<p>Aegje Hals, baptisé le 28 septembre 1683.</p>
<p>FRANÇOIS HALS, cardeur, épousa ANDRIANA VAN GEERTENRIJCK; ils habitaient Harlem et étaient nés venant de Malines.</p>	<p>Adriaentgen Hals, né le 21 juil 1623, épousa à Amsterdam, le 6 juin 1654, Pieter Roestraeten (Harlem 1624/30— Londres ? 1698).</p> <p>Jacobus Hals, né le 12 décembre 1624.</p> <p>Reynier Hals, né le 11 février 1627, décédé après 1671, épousa en 1657 Lysbeth Pietersdr. Groen.</p> <p>Nicolaes Hals, né le 25 juillet 1628, et enterré le 17 juillet 1683, épousa à Harlem le 29 mars 1655, Janneke Hendrix van Haaxbergen, veuve Willem Jansdr.</p> <p>Maria Hals, née le 12 novembre 1631.</p>	<p>Jacobus Hals, né à Amsterdam le 6 mai 1666, y baptisé le 12 mai et décédé à Colombo le 22 février 1735; capitaine de la garde civique à Colombo. Il épousa en premières noces à Colombo le 19 février 1696, Dominga Suarez, née à Colombo en 1680 et y décédée le 28 juin 1720, et en deuxièmes noces à Colombo le 15 mars 1722, Sophia van Giethoorn, baptisée à Colombo le 29 mai 1696.</p> <p>Pieter Hals, baptisé à Amsterdam le 17 octobre 1668.</p> <p>? Jan Hals, séjournant en 1689 aux Indes Néerlandaises.</p> <p>? Martinus Hals, baptisé à Amsterdam le 18 février 1671.</p>	<p>Elizabeth Hals, née à Colombo le 20 août 1701, décédée à Galle le 28 décembre 1732, épousa le 22 juillet 1718, Daniel Overbeek, gouverneur de Ceylan.</p>
<p>Dirck Hals, baptisé à Harlem le 19 mars 1591, y enterré le 17 mai 1656, épousa en 1621, ou avant, Agneta Jansdr.</p> <p>Cornelia Hals, sœur jumelle de Geertruide, décédée en bas âge.</p> <p>Geertruide Hals, sœur jumelle de Cornelia, décédée en bas âge.</p>	<p>Antonius Hals, né le 17 octobre 1621, épousa Tryntje Salomonsdr. Saaghmolen.</p> <p>Maria Hals, née le 19 septembre 1623, épousa Adriaen Guyderhoef.</p> <p>Anneke Hals, née le 20 nov. 1625.</p> <p>Hester Hals, née le 17 novembre 1627.</p> <p>Catharina Hals, née le 1^r janv. 1630.</p> <p>Adriaenke Hals, né le 20 janv. 1633.</p> <p>Cornelia Hals, née le 27 nov. 1635.</p>		

dépens d'un métier ou d'un commerce plus ou moins lucratif, peu surs du lendemain, quelquefois ayant à se raidir et à faire bon cœur contre mauvaise fortune, à l'occasion, par des relations de famille à famille, se mouvant dans un milieu imprégné d'art, tel est le cas des Hals de Malines.

Aux fins de la présente étude, le choix entre les deux ne peut être douteux.

Enfin, et ici, entre le crayon généalogique des Hals de Malines, et celui de la descendance de Frans Hals dressé par M. Moes, la comparaison est hautement suggestive. Exception faite pour les prénoms qui rappellent les parents alliés, ceux relevés dans l'un de ces documents se retrouvent et se répètent dans l'autre avec une régularité qui saute aux yeux : les **Pierre**, les **François**, et les **Jean**, incidemment **Jacques** et **Adrien** qui rappellent les ancêtres ; et si les **Pierre** foisonnent à Haarlem, les **Frans** poussent drus à Malines. Y aurait-il présomption plus forte en faveur d'une origine malinoise de Frans Hals ? Ou au moins, de ce qu'il doit, au point de vue des liens du sang à la branche dont la filiation vient d'être établie ?

Que les circonstances, que les événements aient été cause que l'illustre peintre vit le jour ailleurs, c'est probable. Mais, puisqu'on ne conteste désormais plus à Anvers ses titres à avoir servi de berceau au prince de l'école flamande, à Rubens, né sur la terre de l'exil, pourrait-on hésiter plus longtemps à reconnaître à Malines le droit de revendiquer pour son enfant Frans Hals que des traditions respectables déclarent tel, corroborées par des présomptions morales qui viennent d'être exposées.

Mai 1914.

H. CONINCKX.

Addendum

Ce qui précède était écrit et livré à la publicité lorsque parut dans le « Nieuwe Rotterdamsche Courant Ochtendblad B, Zaterdag 27 Juni 1914 », sous la signature du D^r Bredius, ce qui suit:

„ De Hr. Gonnet had gevonden en aan Moes medege-
„ deeld, dat de vader van Frans Hals ook Franchoy's heette.
„ Ik heb toen verder gezocht en gevonden dat zijne moeder
„ Adriaentje van Geertenrijck heette en als Wed. 1612
„ nog armelijk? leefde, dat de vader droochscheerder, laken-
„ berijder was, en beider leeftijd en dat hij uit Mechelen
„ kwam.

.
„ Bode gaf mijn vondst nog in zijn nieuw Hals-werk
„ als naschrift...

„ Ik wist het al zóó lang, maar eerst mijne laatste
„ vondsten hadden de zaak gecompleteerd, toch weten
„ we nog Frans Hals' geboortejaar niet zeker en zullen
„ 't wel nooit weten, omdat hij niet roomsch gedoopt is.
„ Mijn vondsten bewijzen alleen dat hij niets heeft uit te
„ staan met de Haarlemsche familie Hals die in de 16^e eeuw
„ in den magistraat van Haarlem zat. „

Ces ultimes renseignements confirment les déductions exposées plus haut, tranchent définitivement *en faveur de Malines* la question de l'*origine* du peintre Frans Hals et le rattachent par son père, à la branche des Hals qui trouva dans la draperie ses moyens d'existence.

La vocation artistique du peintre, — celui-ci dérogeant aux traditions ancestrales — s'explique suffisamment par les attaches énumérées dans les pages précédentes.

La guerre ayant éclaté au mois d'août 1914 et l'auteur ayant dû précipitamment quitter Malines, bombardé par les Allemands, le manuscrit de l'article ci-dessus et la première épreuve ont été perdus. Le lecteur voudra donc bien ne pas tenir rigueur à l'auteur des lapsus éventuels.

Résumé des documents utilisés

Les Hals des XV^e et XVI^e siècles

21 novembre 1475. Est reçu bourgeois de la ville de Malines, Olivier de Cruydenere, tisserand en toiles, fils de feu Jean, de Roosebeke; les témoins sont Jacques Hals, boulanger, et Renier van Orssagen, tisserand en laines. (Archives de Malines, Poortersboeken).

7 mars 1482. Catherine Gheraerts, veuve de feu Guillaume Scheelkens, et Jacques Hals son époux, Catherine Scheelkens sa fille et Antoine Persoens son mari, vendent à Jean Bake dit Staes, la moitié de trois maisons contiguës, dont l'une est appelée « de Wieghe », situées rue Sainte-Catherine, derrière la chapelle Saint-Rombout et dont la maison de milieu forme coin de l'allée qui conduit au puits de Saint-Rombout (Archives de Malines, Registre Scabinal n° 98).

8 novembre 1480. Jean van Maldere et Jacques Hals, dit « in Craenenborgh » reconnaissent avoir reçu au profit de Jean van Opberghe, bourgeois de Bruxelles, et de la part de l'église paroissiale de Pouderlé, une somme de 74 florins d'or du Rhin à raison de

40 gros de Flandre 8 sous et 1/2 par florin, pour la confection d'une cloche qui fut fondue par M. Henri Wagevijn. (R. S. n° 99).

11 juillet 1487. Jacques Hals et Catherine Gheraerts sa femme s'engagent à payer annuellement, au profit de Elizabeth Scheelkens, fille de Catherine Gheraerts, issue de son premier mariage avec Guillaume Scheelkens, et de Antoine Persoens, son mari, une somme de 4 peeters d'or, à raison de 36 gros de Flandre, sur les 2/5 de deux maisons contiguës, dont l'une est appelée « Cranenborch », situées derrière la Halle aux Viandes, qui ont été vendues et le produit touché par les premiers conjoints. (R. S. 107).

1505. Jacques Hals, Catherine Gheraerts sa femme, *Pierre* et *Barbe* Hals leurs enfants, reconnaissent devoir à Godefroid Vlemings et Catherine Blasens sa femme, une somme de 67 florins du Rhin, pour deux ans de loyer de la maison « Den Valk », sise Grand'Place. (R. S. 124).

1490-91, 7 juin (R. S. 108). Henri van der Hagen et Elizabeth van Blarenberge sa femme vendent à demoiselle Béatrice Haels, béguine, et à Marguerite van der Heyden, fille de Martin, sa nièce, quatre quarterons de seigle sur leur maison située hors la Porte Sainte-Catherine près des « Walemsebergen », entre Gilles Vranckx et la « heerenstrate », et s'entendant à l'arrière jusque contre la propriété de l'église Saint-Jean.

1497, 12 avril (R. S. 109). Les bénéficiaires de la rente ci-dessus déclarent avoir touché celle-ci des mains de Guillaume van der Haghen, fils de feu Jean...

1529, 17 avril (R. S. 152). Jean Joris reconnaît que Pierre Hals

qui se porta garant pour un batelier, Joachim, demeurant à Amsterdam, a payé la somme de xvii florins 4 sous, ensuite d'une sentence échevinale qui le condamnait en même temps aux dépens du procès.

1539, 21 août (R. S. 153). Pasquier de Calonne, huissier du Grand Conseil et demoiselle Marguerite van den Broecke sa femme, reconnaissent que Pierre Hals leur a satisfait de trois années de loyer de la maison « den Creeft » rue de la Chaussée, que ledit Pierre avait habité, somme que celui-ci, par sentence échevinale, avait été condamnée à payer.

Saint-Jean. Reg. aux décès.

1550, 26 January. Peeter Hals ghegraven op viii fl . Exequie ghecelebreert 22^e Augusti op ii fl , want daer niets en was.

1539, 28 mars. Arch. de Malines. Testaments S. I, n^o 7. Pierre Hals et Anne Vanderbeeken sa femme, malade, décident qu'au cas où ils mourraient sans enfants, leurs biens seront partagés entre huit branches, c. a. d. entre les six sœurs de la femme et les deux frères du mari.

1525, 7 avril (R. S. 146). Jean Welmans et Martin Smet, prêtres, exécuteurs testamentaires d'Adrien Cornelis (oncle d'Anne Verbecke) vendent aux termes de ce testament, à Pierre Hals, le quart d'une maison avec jardin et colombier, sise hors la porte « Winket », entre les propriétés de Jean Cloots et de l'hospice de Bethanie.

1526, 10 avril (R. S. 148). Pierre Hals vend à Marguerite Vereycken, veuve de Rombout Quistwaters un quart et demi d'une pièce de terre avec colombier etc., hors la porte « Winket », entre les propriétés de Jean Cloots et de Jean Vijts.

1526, 24 avril (R. S. 149). Dimphe van Napelterre, veuve d'Adrien Cornelis, assisté de Martin Scoox son mari, reconnaît qu'Antoine Robosch au nom de sa femme (Catherine Cornelis) et Pierre Hals, au nom de sa femme (Anne Verbeke) ont repris d'elle l'usufruit des biens délaissés par Adrien Cornelis prénommé.

1526, 24 avril (R. S. 149), Catherine Cornelis et Antoine Roebosch, Anne Verbeke et Pierre Hals, conjoints, Marie Verbeke et Pierre Waelgheerts, son tuteur, bénéficiaires d'une rente sur une maison quai au Sel.

1529, 3 juillet (R. S. 152). Pierre Hals, autorisé à l'effet que dessous de Jean Verbeke, Gilles Verbeke, Anne Verbeke et Pierre Hals prénommé, son mari, Marie Verbeke et Georges Verberet son mari, Jeanne Verbeke et Jean Smet son mari, Antoine Roebosch, Jacques Verbeke, Nicolas van den Dycke et Rombout Verbeke, tuteurs de Catherine et de Petronnelle Verbeke, tous enfants légitimes d'Adrien Verbeke et d'Appolline Cornelis, chacun pour un septième, vendent à Jean Daems une série de pièces de terres :

« Drij dachmale winnents lants buyten der oversterpoirten op
» barbelegheemervelt tusschen Jacobs de borgere ende wylen Peter
» Stockmans...

» Half buender winnents lants opt selve velt... tusschen des vrn.
» Antoenis Roobosch ende O. L. Vr. gasthuys...

» Item onderhalf dachmael winnents lants opt voorn. barbeleg-
» heemervelt gelegen tusschen der vrn. Anthoenis Roobosch... ende
» Joos de Smet die men heet de horemakere.

» Item een stucsken winnents lants opt zelve velt tusschen Jonck-
» heer Gheeraerts van der Aa ende der vrn. Joos Smet.

» Een stuck hoflants... op schoonjansvelt tusschen Claude cloet
» ende Sebastiaen Wisschavens.

- » Dry dachmale broecklants in hombekerbroeck tusschen der vrn.
- » Antoon Roobosch ende den pandt van Sr Ronmonts.
- » Een half bunder braecklants int selve broeck tusschen Tvrijbroeck
- » ende Peter Schelkens.

1536, 4 décembre (R. S. 162). Anne Verbeke et Pierre Hals son mari, Marie Verbeke et Georges Verberct son mari, Jeanne Verbeke et Jean de Smet son mari, Catherine Verbeke et son frère Gilles Verbeke, Petronelle Verbeke et son tuteur Pierre Hals, ont vendu à Antoine van Henegauwe et Ide van Hoovorst sa femme, et au profit de leurs enfants Anne et Elizabeth, les trois quarts d'une maison, quai au Sel, entre les héritiers de Gilles van Vossel, et Antoine Gooten le vieux...

1545, 10 juillet (R. S. 169). Anne Verbeke et Pierre Hals, Marie Verbeke et Georges Verberct, Petronelle Verbeke et Nicolas Wyaert, tous conjoints, Catherine Verbeke et son tuteur, Jeanne Verbeke leur sœur et son mari Jean Smet, vendent à Jean Carpentier, trésorier des guerres de S. M. une prairie sise « gheerdeghem broeck ».

1545, 17 février (R. S. 169). Anne Verbeke et Pierre Hals, Marie Verbeke et Georges Verberct, Jeanne Verbeke et Jean Smet, Nicolas Wyaert et Petronelle Verbeke, Catherine Verbeke, tous enfants de feu Adrien Verbeke, reconnaissent qu'Antoine Joes s'est acquitté vis à vis d'eux des biens leur revenant de la succession de Claire Scocx, veuve de Gilles Verbeke leur frère.

1526, 18 septembre (R. S. 149). demoiselle Catherine Scraven, veuve de Jean van Velthoven, vend à Pierre Hals et Anne Verbeke sa femme un quart de la maison « den Clippel », marché aux Grains.

1527, 17 février (R. S. 148). Pierre Hals vend à Elizabeth

s'Hertoghen, fille de Jean, six florins du Rhin sur sa troisième part d'une maison « den Clippel », marché aux Grains, entre les propriétés de Philippe Schooff et Nicolas van den Perre.

1539, 6 octobre (R. S. 165). Antoine Blancx et Anna Blancx avec Gaspard van Cranen son mari, Marguerite Blancx avec Adrien de Cock son mari, sœurs du dit Antoine vendent à Pierre Hals et Anne Verbeke, conjoints, les trois septièmes du tiers de la maison « den Clippel », marché aux Grains.

1540, 7 octobre (R. S. 166). Jean Blancx, fils de feu Antoine, vend à Rombout van den Eynde (vettewarier) quatre florins Carolus qu'il avait sur les quatre septièmes du tiers, et sur un autre tiers de la maison « den Clippel », marché aux Grains, appartenant à Pierre Hals.

1543, 12 mars (R. S. 168). Marie Standaerts veuve de Huyghe Cools vend à Anne Verbeke, épouse de Pierre Hals, trois septièmes de la maison « den Cleynen Clippel », sise marché aux Grains à côté du « grooten Clippel », appartenant à Pierre Hals.

1548, 11 janvier (R. S. 170). Pierre Hals le jeune, a ce autorisé de Jean de Sluytere, vend à Nicolas Wyaert apothécaire, la moitié d'une maison appartenant au dit Jean, située rue Haute.

1550, 5 mars (R. S. 172). Une maison... sise marché aux Grains appelée « den Clippel » appartenant à Pierre Hals le jeune.

1551, 26 mai (R. S. 172). Pierre Hals et Anne Verbeke sa femme transportent à M^e Nicolas Wyaert leur beau-frère, les deux septièmes d'une maison formant deux habitations, marché aux Grains, dite « den cleynen Clippel » entre la maison « den grooten

Clippel » et celle appartenant à Martin de Brueckere, et ce, sans que le bénéficiaire ait à déboursier quelque chose, ces parties de maison lui appartenant et son nom ayant été oublié dans l'acte primitif de vente.

1551, 27 mai (R. S. 172). Corneille van den Perre vend à M^e Nicolas Wyaert le sixième des cinq septièmes de la maison marché aux grains, « den cleynen Clippel ».

1552, 24 décembre (R. S. 176). Antoine de Lingny à ce autorisé des tuteurs de Nicolas, Jean, Jacquemyne, Marie et Philippine van den Perre, enfants de feu Jean, fils de Nicolas van den Perre et de demoiselle Catherine « Hendrickx dochter » cèdent à Nicolas Wyaert le sixième des cinq septièmes d'une maison marché aux Grains « geheeten den cleynen Clippel oft t gulden Eemerken ».

1553, 18 avril (R. S. 175). Anne van den Perre et Jean de Cremere son mari, vendent à M^e Nicolas Wyaert, apothécaire, les trois sixièmes d'une maison marché aux Grains « den cleynen Clippel geheeten daer nu ter tijd den Eemere vuythangt » entre les maisons « den grooten Clippel » et « Hemelrijck »...

1553, 4 août (R. S. 176). M^r Jean de Cremere junior, barbier et Anne van den Perre sa femme vendent à Pierre Laureys et Anne Huyghs sa femme, douze florins Carolus qu'ils avaient sur la maison « den cleynen Clippel geheeten daer nu ter tijd den Eemere uythangt », marché aux Grains, appartenant à Nicolas Wyaert.

1548, 29 juin (R. S. 171). Nicolas Wyaert vend à Pierre Hals le jeune, trois maisons, sises rue du Cimetière, dits « den grooten ende cleynen Wolf ende dander geheeten thuy van den

Dorpe », entre les propriétés de Adrien van den Dorpe et de Jean de Riddere.

1554, 10 mars (R. S. 175). Pierre Hals vend à Nicolas Wyaert, apothécaire, trois maisons contiguës rue du Cimetière « de twee daer af geheeten den grooten ende cleynen Wolf ende het derde is geheeten het huys van den Dorpe », entre les propriétés d'Adrien van den Dorpe et de Jean de Riddere.

1554, 10 mars (R. S. 175). Le même Pierre Hals vend à Gilles Vydts le jeune, fils de Jean, vingt-cinq florins Carolus sur sa maison « den Clippel », marché aux Grains.

1555, 29 mars (R. S. 177). Gilles Vydts, fils de Jean transporte à Nicolas Wyaert, vingt-cinq florins Carolus sur une maison, marché aux Grains, entre la propriété du dit Wyaert et celle de Philippe Schooff. « *Dit transport es geschiet vuyt dien Peeter Hals, dese voernoemde rente inde... ende sonder wete van den voern. Gielis hem bekend.. geyptheceert hadde* », (in margine : *dese gesubvirguleerde woorden en zijn in den brieff niet gescreven cum consensu Wyaert*).

1555, 2 août (R. S. 176). Pierre Hals vend à Gilles Vydts le jeune et Elizabeth Verbeke douze florins Carolus sur la moitié d'une maison « den grooten Clippel », marché aux Grains, entre la maison « den cleynen Clippel » et la propriété de Philippe Schooff, chevalier.

1559, 10 janvier (R. S. 182). Marie Verbeke et Georges Verberct son mari, vendent à Nicolas Wyaert un quart de la maison « den Clippel », marché aux Grains.

1542, 23 juin (R. J. Judicat. des Bourgm. et Echev. S. I,

n° 1). Pierre Hals et Jean van Eemeren, tuteurs des enfants de feu Christophe van Eemeren et de Elizabeth Sborgers.

1543, 10 octobre (R. S. 168). Elizabeth Sborghers, épouse de Daniel Melis absent aux services des armées de S. M., Pierre Hals et Jean de Borghere, tuteurs des enfants de la prénommée et de Christophe van Beveren son premier mari...

1543, 10 octobre (R. S. 168). Elizabeth et Daniel susdits, vendent au profit des tuteurs prénommés à Pierre Hals le jeune, huit florins du Rhin sur deux bois « in de Heerstrate », à Heffen.

1544, 15 février (R. S. 168). Pierre Hals le jeune vend à Henri Verschueren les huit florins susdits.

1541, 26 janvier (R. S. 166). Pierre Woytiers prêtre, pour une branche, Catherine Verbeke et son mari Henri Copieters, Antoinette Verbeke, fille de Pierre et Elizabeth sa sœur, pour une autre branche, Jean Verhoeven, Hedwige de Ruyscher, Corneille Bouwens, Barbe Bouwens et son mari Pierre Lybaert, Aert Bouwens prêtre, Catherine Bouwens et son mari Thierry Van den Nest, Pierre Hals, François Hals, Jean Hals, Catherine Switten, pour eux-mêmes, Jacques Huybens tuteur des enfants de feu Jacques de Ruyscher, tous héritiers de feu Jean Woytiers prêtre, ont transporté à Jean van den Bossche « procliaen van Hombeke » au profit d'une fondation faite par le défunt et par testament, dans l'église de Hombeke, sept florins Carolus sur une maison appartenant à Michel van den Nyewenhuyse au Neckerspoel « rechte straat » entre la propriété des dits héritiers et ceux de feu Pierre Verbruggen.

1544 (R. S. 168, bl. 113 v°). Jeanne Scocx, veuve de Guillaume

Woytiers transporte l'usufruit qu'elle avait d'une brasserie « de Roose ». Neckerspoel, au « heergracht » entre les propriétés des enfants van Schotteputte et Jean Vereycken prêtre, au profit de Pierre Woytiers et Aert Bouwens, prêtres, Pierre Liebaert et Barbe Bouwens sa femme, Thierry van den Nest et Catherine Bouwens sa femme, Nicolas van Horicke et Jeanne Smeijers sa femme, Pierre Hals le jeune, François Hals et Jean Hals frères, Pierre Verhoeven, Elizabeth Verbeke, Jean Bouwens, Catherine de Witte, Catherine Verbeke et Hedwige de Ruyschere et leurs descendants.

1544, 24 avril (R. S. 168). Les prénommés : Pierre Woytiers, pour une part, Pierre Lybaert, Thierry van den Nest et Pierre Hals chacun pour soi et représentant les autres adhérents pour l'autre moitié ont donné, en cause du transport ci-dessus, à Jeanne Scoex, veuve, dont question, quinze florins Carolus sur la dite maison.

1545, 27 mars (R. S. 168). Elizabeth Verbeke, vend à Pierre Lybaert et Thierry van den Nest, le dixième de la moitié de la maison « de Roose ».

1550, 24 juillet (R. S. 173). Barbe Keldermans, veuve de Nicolas van den Perre, transporte l'usufruit qu'elle avait sur la moitié de propriétés sises à Hever, à Anne van den Perre et Jean de Cremere son mari, Corneille, Catherine et Jean van den Perre ses enfants, ainsi qu'aux enfants de Nicolas Wyaert dont était mère Marie van den Perre, également son enfant, ainsi qu'aux enfants de feu Jean van den Perre, dont est mère Catherine Heyndrickx, fils de Nicolas. Ensuite les prénommés Anne van den Perre et M^e. Jean de Cremere, Corneille, Catherine et Jean van den Perre, assistés du prédit Corneille leur frère et tuteur, Jean Van den Perre et Pierre Hals, tuteurs des enfants de Nicolas Wyaert, et le même Jean van den Perre, comme tuteur et à ce autorisé des autres

tuteurs Philippe Bourgeois et Martin van den Perre, « stiefvader » des enfants de feu Jean van den Perre, fils de Nicolas, les prénommés Barbe Keldermans, et M^e. Nicolas van Beringen au nom de André van Beringen, âgé de vingt-trois ans, Nicolas van Beringen, âgé de trente-un ans, tous deux à l'étranger, enfants de Imbert van Beringen et de feu Catherine Keldermans (in margine: Gooris van Beringen pict. pictor), ont vendu à Pierre van Loocke et Anne van der Gracht sa femme les propriétés en question...

1553, 19 janvier (R. S. 175). Barbe Impens et... van den Wyngaert, Digne Impens et Pierre Govaerts, conjoints, vendent à Pierre Hals une maison rue Penninc, « achter de Croone bij de Aedeghemplaetse tusschen desselfs Peeters erve in den Clippel aan deen zijde ende ider vrouwen in den Beer erve aan dander zijde...

L'acheteur cède aux vendeurs quatre florins Carolus sur la dite maison, et désigne en garantie un jardin sis rue Penninc entre la propriété des enfants Goyens et celle du dit Pierre Hals.

1557, 14 juin (Reg. aux actes de l'Ammanie n° 2). Pierre Hals vend une maison avec dépendances située rue Penninc.

1557, 11 février (R. S. 177). Pierre Hals vend à Marie Verbeke et Christophe Beckeneels son mari, un septième de deux maisons rue Haute entre la propriété de Pierre van den Gheyne et celle des héritiers de Henri van Gavere.

1547, 31 août (R. S. 172). Nicolas Wyaert, apothécaire, voulant assurer la garantie consentie en faveur de Pierre Hals le jeune, devant les magistrats de Gravelingen, par le nommé Philippe Rapeghier, et pour décharger celui-ci de la dite obligation se porte garant pour le prénommé Pierre Hals et ce en cause d'un procès pendant devant le Conseil de Flandres entre le dit Pierre Hals et Robert

Coudromme et M^e Jean Jouvenel, au sujet de douze et demi fûts de vin des Amerrois.

1560, 25 mai (R. S. 185). Franchoyhs Hals, Pierre Hals et celui-ci représentant Marie Hals sa sœur, Marie Verbeke et Georges Verberct son mari, a eux tous représentant Catherine Verbeke veuve d'Antoine van den Bossche héritiers sous bénéfice d'inventaire de feu Pierre Hals, vendent au profit de Nicolas Wyaert et de Petronelle Verbeke sa femme, cohéritiers, la moitié d'une maison « den Clippel », marché aux Grains, entre la propriété de Philippe Schooff, chevalier et celle de l'acheteur.

(Judicature des Echevins, S. III, n^o 1, f^o 50). Wordt belast Laureysen van Haecht van stonden aene overteleveren... de somme van 416 guld. eens onder hem berustende eertijts bij hem Laureys ontfanghen van wegen den sterfluyse wijlen Peeteren Hals, 30 october 1567.

(Judicature des Echevins, S. III, n^o 2, f^o 11, 15 April 1572). Op Requeste van der dathe den iii aprilis 1570 tot behoeff van allen den crediteuren wijlen Peeteren Hals, is bij denzelven heeren seepenen geacordeert Jannen Hals Franz. ende Jorissen Verberct als erffgenamen onder beneficie inventoir desselfs wijlen Peters sterfhuys...

(xi avril 1529, Paroisse Saint-Jean. Reg. aux mariages, f^o 29). Jan Hals - Anna Pauwels.

1559 (Registres des impôts, K. S. II, n^o 3). Hals Jan, droechscheerder. Huis Coestraat.

1543, 7 juillet (R. S. 168). Elizabeth Hynens, veuve de Rom-

bout Pauwels, Anne Pauwels et Jean Hals son mari, et Barbe Pauwels ses filles, vendent à Gertrude van den Hove et Jean Stamelaerts trois florins Carolus sur leur maison, rue des Vaches entre Mathieu de Visschere et les enfants Sauvage.

1552, 18 novembre (R. S. 175). Anne Pauwels et Jean Hals son mari, Barbe Pauwels, Goedele Rynens et son tuteur, Jean van Mortsele, ensemble représentant Anne van Mortsele habitant l'hôpital, vendent à Elizabeth van der Weerde, veuve de Pierre Peeter, Peeterss. « den necker vuyt heemvliet » deux maisons contiguës à l'entrée du Bruul entre la propriété jadis de Martin Laureyn et la veuve Verelst.

1556. 26 novembre (R. S. 179). Anna Scalen et Jean Hals son mari, vendent à Christophe van Creekenbeke au bénéfice de l'Eglise Saint-Jean, trois florins Carolus sur une maison rue des Vaches, entre les héritiers de Mathieu de Vysscher et le Prévot d'Arien (Busleyden) afin qu'il soit dit perpétuellement une messe en la dite église, et ce suivant le désir exprimé par Marie Sdoncken, veuve Jacques Lefebvre « die welcke de hootpenninc van dese dry gulden verschooten heeft ».

1559, 5 décembre (R. S. 185). Jean Hals et Jacques Puttemans, tuteurs de Marie van Moersele fille de feu Marie Puttemans.

1560, 3 mai (Registres aux décès de Saint-Jean). Jan Hals, iii^o may. viii fl .

1555 (Reg. des Forgerons n^o 1). Testament de Jean van Haecht et de Catherine Verlijzen sa femme.

Témoins : Pierre Hals, fils de Jean, et Pierre de Mantere, habitants de Malines.

1563, 12 juillet (Registre au décès de Saint-Jean). Peeter Hals, Jonge gheselle, xii^o july, viii *ii*.

Registre aux mariages de la paroisse Saint-Jean, fol. 24. vii may 1526.

Fransen Hals-Barbara Switte (de Witte).

1527, 28 août (R. S. 150). Barbe Bormans et Thomas Evrarts son mari, pour un tiers, Augustin de Witte et Barbe de Witte avec François Hals son mari, ensemble pour un autre tiers, Georges Verberet, Jean Verberet et Barbe Verberet avec tuteur Jean Walgheerts, et Gaspard Verberet, ensemble pour le troisième tiers, vendent au profit de l'hôpital N. Dame au-delà de la Dyle, la moitié d'une maison rue de Bruxelles, entre la propriété de M^e Hans Poppenruyter et celle de Michel Potghieters, et dont l'autre moitié appartenait au dit hôpital.

1528, 14 février (R. S. 158). Augustin de Witte, Barbe de Witte et François Hals son mari, vendent à Barbe Borremans le tiers de deux prairies au Neckerspoel dans la « Bobbelstraat ».

1541, 12 août (R. S. 166). Georges Verberet, fils de feu Rombout, Gaspard Verberet son frère, Jean Verberet leur frère, absent, Catherine Vernaken, fille de feu Barbe Verberet, sœur des précédents, Barbe de Witte et François Hals son mari, et Augustin de Witte, héritiers de Rombout Borremans le vieux.

(Registre des impôts, 1544, f^o 125 v^o). Lange heergracht. Francen Hals huert.

(Judicature du Doyenné S. I, n^o 3, 18 janv. 1554). France Hals contra Luyck van Cortrycke.

1563 (Comptes de l'église Saint-Pierre). Payé xiiii sous à la femme de Frans Hals pour avoir teint deux rideaux de soie rouge pour l'autel de la Sainte-Croix.

(Judicature des échevins, S. III, n° 1, f° 37). 16 Meert 1567, Zoe heeft Jooris Verberet ende Francen Hals geconstitueert ende mach-tich gemaect ad lites Anthoenis Persoons ende alle dander ? met Anthonissen Smets alias stoefmakere ende gelooft, enz.

1571, 8 mai. Registre aux décès de Saint-Jean. Franssen Hals, gestorven viii^o may. iiii \mathcal{L} .

1568, 23 décembre (R. S. 192). Dorothea Scalen veuve de Jan van den Woenkel reconnaît que Marie Hals s'est acquittée envers elle des trois florins de rente sur sa maison rue des Vaches entre la propriété de Jean Momges et la maison van Marsum.

1585, 12 novembre (Reg. Scab. 207). Marie Hals, âgée de 55 ans environ, en récompense des services que lui a rendus M^e Jean de Clermez avocat au Grand Conseil vers 1573, du temps que le dit Conseil était installé à Namur, lui fit don de trois parts de rentes: deux de 80 florins et la troisième de 12 florins, sur deux maisons contiguës à l'entrée du nouveau Bruul. En garantie sont désignées deux maisons, rue Bogaert, entre les propriétés Vrank van Middel-donck.

1587, 18 février Saint-Rombout (Reg. aux décès). Een jonghe dochter ghestorven int huys van Villers gheheeten Maeken Hals, viii \mathcal{L} .

1587, 16 février (Arch. Com., P. 51, n° 3. Comptes de l'église

Saint-Rombout, 17 juillet 1586-87). Reçu pour huit livres de cire, des mains du S^r Pierre Snyers, pour le service funèbre de Marie Hals célébré le xvi février.

1562, 1 septembre. (Reg. aux mariages de la paroisse Saint-Jean).
f^o 130.

Fransen Hals

Iysbeth Baten *in margine* Antwerpenare.

1572, 5 mars (Procuratoria Reg. n^o 7). Jean Hals donne procuration aux fins de Jan van den Winckele et consorts.

1567, xxxi octobre. (Saint-Jean. Reg. aux mariages). Jan Hals-Jacomyne van Merchtere.

(Reusens. Promotions de la Faculté des Arts de l'Université de Louvain, 1869, p. 204).

16 mars 1557. 33. Petrus Hals, Haerlemensis.

1551, 20 juillet (R. S. 172). Barbe Vernaren, veuve de Jacques Rousel, et Elizabeth Rousel sa fille avec François Hals son mari ont vendu à Jean Verdonek trois florins carolus, sur la moitié d'une maison, rue de Baffer, entre la maison « de Witte Hynne », et la maison de Jacques Capellemans...

1558, 18 avril (R. S. 181). Elizabeth Rousel et François Hals son mari ont vendu à M^e. Pierre van Kerstynen alias de Coster, procureur au Grand Conseil, et à sa femme dem. Jeanne van Candriesch, la moitié d'une maison, rue de Baffer, « dat certijds te heeten plach de Gaffele ende nu geheeten is de Blauwhand »

et dont l'autre moitié appartenait déjà à l'acquéreur, entre les maisons de Gaspard de Neve et Jacques van den Zijpe.

1561. 21 juillet. (R. S. 183). Catherine Sridders, veuve de Jérôme Rosel en son nom et au nom de ses enfants mineurs, François Hals. tuteur des mêmes, en son nom et au nom de son cotuteur Gaspard M..., absent, reconnaissent que M^e. Pierre van Kerstynen, procureur, s'est acquitté vis à vis de la dite veuve et de ses enfants des treize florins carolus qu'ils avaient sur sa maison, rue de Beffer, appelée « de Blauwe Handt », entre les propriétés de Jacques van den Zype et Gaspard de Neve...

Les Hals au XVIII^e siècle.

Saint-Jean. Reg. au décès.

1737, 10 January. Begraven Peeters Hals, kint van Michiel en Anthonette Vervloet. Pro Deo.

Saint-Rombout. Reg. aux mariages.

3 Marty 1757. Obtensa dispensatione in tribus bannis et tempore clauso matrimonio juncti sunt Judocus Halst et Catherine Slegers.

Coram me f. Alaerts pleb. S. Rum. presentibus testibus R. D. Joannes Franciscus Hesselaers et Pretronilla Segers.

Notre-Dame. Reg. aux décès.

Mey 1762. Den 13 Mey is begraven Egidius Joannes Baptista, sone van Franciscus Josephus Hals en Magreta Martens, kinderkercklijck.

Wyaert - Le Sayve.

1553, 17 mars (R. S. 176). Corneille van den Perre vend à M^e Nicolas Wyaert, apothécaire, le sixième d'une maison « Den Wolf » marché aux Grains, entre les maisons de Philippe Schooff, chevalier et « den Carper »...

1554, 6 juillet (R. S. 175). Les Cools et les Blanckx vendent à Antoine Langnese huit florins carolus sur les deux septièmes d'une maison « den cleynen Clippel », appartenant à Nicolas Wyaert, marché aux Grains, entre les maisons « den grooten Clippel » ende « Huys Hemelrijcke ».

1555, 16 mai (R. S. 178). Nicolas Wyaert... sa maison appelée « den gulden Eemere », marché aux Grains, entre la maison « den Clippel » d'une part et la maison « Hemelrijck » d'autre part.

1555, 19 septembre (R. S. 177). Antoine de Ligny a ce délégué par Martin van den Perre, demeurant à Middelbourg, vend à Nicolas Wyaert et Petronelle Verbeke sa femme dix-huit florins sur la maison « den Wolf », marché aux Grains.

1555, 25 septembre (R. S. 177). La propriété de Nicolas Wyaert apothécaire, appelée « den Guldenen Eemer », marché aux Grains, entre la propriété de Pierre Hals « den Clippel » et la maison « Hemelrijck ».

1559, 6 mai (R. S. 182).

Nicolas Wyaert
† Marie van den Perre } (Marguerite, tuteur Adrien van Hildernisse.)

1562, 9 mars (R. S. 183). Marguerite Wyaert et Lambert de

Moernert son mari, vendent à Nicolas Wyaert apothécaire son frère un sixième d'une maison « den Gulden Eemere » marché aux Blés...

1562, 22 juin (R. S. 183). Nicolas Wyaert vend aux enfants Mussaert, quatorze florins carolus sur sa maison « den Clippel » marché aux Grains.

1563, 2 avril (R. S. 187). Nicolas Wyaert, vend à M. Philippe Doublet prêtre, comme tuteur des trois enfants mineurs de feu S^r Jean Le Saige et de dem^{lle} Anne Brants, vingt-huit florins carolus de rente sur les deux maisons « den Gulden Eemere » et « den Clippel », marché aux Grains.

1563, 7 juillet (R. S. 187). Nicolas Wyaert, apothécaire, vend à M^e. Pierre Machefoing au profit de M^e. Guillaume Pecters, fils d'Adrien, vingt-cinq florins Carolus de rente sur sa maison « den gulden Eemere » marché aux Grains entre les maisons « den Clippel » et « Hemelrijcke ».

1566, 24 décembre (R. S. 190). Nicolas Wyaert, apothécaire, a vendu à M^e Pierre van Cristynen, procureur au Grand Conseil et demoiselle Jeanne van Candriesch, sa femme, vingt-cinq florins carolus de rente sur sa maison « den gulden Eemere », marché aux Grains, entre la maison « Hemelryck » et la maison « den Clippel ».

1555, 29 mars (R. S. 177). Le régisseur de l'église Sainte-Catherine reconnaît avoir vendu à Nicolas Wyaert une propriété, longue rue Pennine, entre les enfants de Michel van Loevene et Jean Sas.

1553. 24 octobre (R. S. 176). Une maison... appelée den Wolf, marché aux Grains, appartenant à Nicolas Wyaert, apothécaire.

1558, 4 février (R. S. 181). M^e Nicolas Wyaert apothécaire, vend à Rombout van den Bossche, brasseur, deux maisons rue du Cimetière, « geheeten deen den grooten Wolf ende dandere den cleynen Wolf ».

1562, 4 juillet (R. S. 186). Le régisseur de l'hospice Saint-Julien passe à Nicolas Wyaert deux maisons contiguës, rue du Cimetière, « den grooten Wolf ende dander den cleynen Wolf geheeten », entre une propriété de l'acquéreur et celle de Jean de Ridder, que le régisseur susdit avait emprisé pour retard dans le paiement d'une rente.

1562, 18 septembre (R. S. 183). M. Nicolas Wyaert, apothécaire, vend à Jonckh. François van Maldere, deux maisons rue du Cimetière.

1563, 2 août (R. S. 183). L'acheteur ci-dessus transporte à Nicolas Wyaert et sa femme Petronelle Verbeke, les deux maisons reprises ci-dessus.

EM. NEEFS. — *Les deux Le Saive.*

P. 3. Il serait difficile de déterminer au juste l'époque à laquelle l'artiste namurois (le vieux) vint habiter Malines; c'était certes avant 1603, année que M. Bequet semble admettre, car le 25 janvier de cette année, le jeune étranger s'y engagea dans les liens matrimoniaux avec Marie Wyaerts ou Wiaerts, fille de Jacques, apothécaire, et de Guillaume Jacobs qui habitaient au marché aux Grains, à l'enseigne « den Clippel » (1).

(1) 25 Januari 1603. Jan-Baptiste Sayve Maeyken-Wiaerts; test. Nicolaus Burins, Petronelle Wiaerts. Reg aux mariages de la paroisse Notre-Dame.

La famille Wyaerts était alliée à la maison de van Mansdale alias Keldermans, célèbre par les nombreux architectes et sculpteurs qu'elle produisit.

Le beau-père du peintre namrois mourut à Malines, dans la paroisse de Notre-Dame au delà de la Dyle, le 19 novembre 1615. Il laissa une jolie fortune. Après le décès de sa veuve, les héritiers mirent en vente publique la maison paternelle « den Clippel ». Cet héritage fut poussé à 6500 florins et 500 enchères (2).

(2) Registres de la Vierschaer, 26 août 1639.

Un artiste ecclésiastique: le chanoine Comperis

Vainement, dans les divers dictionnaires biographiques ou artistiques, on rechercherait son nom. Vainement aussi, dans les catalogues des musées ou collections importantes, on voudrait trouver l'indication d'une de ses œuvres. Et dut-il en résulter une certaine désillusion, nous sommes forcé d'avouer qu'il ne nous est guère possible de fournir aujourd'hui des renseignements positifs sur sa carrière artistique.

Des documents faisant partie de nos collections nous permettent d'établir que Charles Comperis, chanoine et archiprêtre de la cathédrale d'Anvers, s'adonnait à la peinture, qu'à son décès il délaissa un assez grand nombre de toiles, et que celles-ci furent partagées entre ses héritiers. Mais quelle était leur valeur ou que sont-elles devenues? Nous l'ignorons. Si nous nous permettons d'attirer ici l'attention sur un artiste inconnu, c'est dans l'espoir de susciter de nouvelles recherches, d'obtenir sur ce point des

indications plus détaillées, et de concourir peut-être à l'identification de l'une ou l'autre de ses œuvres.

Le chanoine Comperis que, dans quelques instants, nous ferons connaître d'une manière plus précise, était mort à Anvers, le 22 janvier 1707. Par testament, il avait laissé toutes ses œuvres peintes à son frère François Comperis. Celui-ci décéda à son tour le 27 novembre 1713. Lors de la rédaction de ses volontés dernières, il avait stipulé, que les tableaux de son frère devaient être partagés entre son neveu Charles Comperis, chanoine à Lierre, et les enfants de sa nièce Marthe Comperis, qui avait épousé Jean-Antoine Guyot.

Tous ces tableaux furent délivrés par l'échevin Henri Vinck, exécuteur testamentaire de François Comperis, au chanoine de Lierre. Celui-ci en donna quittance le 14 décembre 1713. Nous reproduisons ici ce document qui fournit quelques indications, malheureusement bien maigres, au sujet des tableaux :

Ick onders. bekenne dat den heere schepenen Vinck als executeur van myn ooms testament my heeft lieten volgen de naervolgende schilderyen geschildert door wylen mynen oom den heere canonnick ende arspriester Comperis te weten: rondeeltiens in ronde lysten vier en twintigh boven noch dry rondekens in eenen boeck liggende. Item in viercanten lystiens die int midden de lyste rondt hebben vyfthien daer en boven onder die vyfthien synder abusive-lyck twee rondekens niet viercantigh ghenombreert. Daer en boven noch een hondert seven en viertich stucken schilderye van allerlye groote welcke leste schilderyen met briefkens in dorso geteekent syn met cyfferletteren, de rondeeltiens syn geteekent met de letters van den alpha-

beet geheel uyt de vier canten int midden ronde syn insgelyck in dorso geteeckent met de letters van den alpha-beet tot de letters J. J. inclus behalvens dat onder die letters twee rondekens syn gheteekent die niet viercant en syn als bovens: boven dien soo hebbe ick noch dry schilderykens ongeteeckent ontfanghen ende daer en boven het portrait van myn oom den arspriester op doeck geschildert door de neeff het welck oock niet geteeckent en is, alle welke stucken schilderye ick bekenne ontfanghen te hebben op den voet van het testament van mynen oom d'hr Francō Comperis. Ady 14 December 1713.

C. Comperis pb^r et can.

Nous voilà donc en présence de cent quatre-vingt-neuf tableaux, peints par l'archiprêtre de la cathédrale d'Anvers, Charles Comperis. Malheureusement, si le document que nous venons de citer, permet de supposer que ces toiles étaient de petit format, s'il nous fait connaître la forme de leurs cadres, il ne nous fournit aucune indication relativement aux sujets qu'ils représentaient, et encore moins concernant leur valeur artistique. Une liste détaillée qui a servi au partage des tableaux n'est pas plus explicite sous ce rapport.

L'archiprêtre avait joint à son legs une grande toile qui ornait la hotte de sa cheminée. Aucune explication n'est fournie relativement à cette œuvre. Nous ne la connaissons que par le reçu suivant que libella, en 1718, un des héritiers, Jean-Alexandre Guyot. Voici cette pièce:

Ick onders. bekenne ontfangen te hebben van mynen oom den heere Comperis canonnick van S^t Gommer tot Lier uyt den sterffhuys van mynen oudt oom d'heer

Francisco Comperis eene schilderye wesende eenen grooten schoudoeck genumbreert door den heere adv^t ende schepenen Vinck sub n^o 146. Actum desen 26 Meert 1718.

J. Alex. Guiot.

Toutefois, pour des raisons que nous ignorons, le partage des tableaux ne se fit pas immédiatement entre le chanoine de Lierre et ses neveux. En 1736, le premier dut rappeler à ceux-ci que les œuvres d'art étaient à leur disposition. Il le fit en ces termes :

Liere le 24^{me} de Septembre 1736.

Mynheer ende Neve,

Soe aenstons is by my gecomen Mynheer den priester Guiot ende comen vraeghen oft het my soude te passe comen om Ued. de schilderye over te leveren en donderdagh ben besigh van die by een te doen ende sal Ued. op donderdagh verwachte ende bleyve.

*Mynher ende Neve
Ued. geaffectioneerde
oom C. Comperis
pb^r et can.*

In dorso: Mynheer

*Mynheer Iacobus Guyot
op de Minnebroeders ruye
tot Antwerpen.*

A la suite de cette invitation, le partage des œuvres peintes par le chanoine Charles Comperis, eut lieu le 27

septembre 1736. Jean-Alexandre Guyot s'y trouvait, représentant ses frères et sœurs. Il était accompagné de ses frères Jean-Antoine-Joseph et Pierre-Joseph; toutefois, seul, il accusa réception des tableaux en ces termes:

Bekenne alle de schildereyen geschildert door myne out oom den h^{re} canonnick & arts priester Comperis ontfangen te hebben van mynen oom den h^r Comperis canonnick tot Lier de welcke hy ontfangen hadde uyt den sterff huyse van h^{re} Franciscus Comperis op den voet van syn testament. Actum Lier 27 7^{ber} 1736. J. Guyot. Present myne broeders Joan, Ant. Josephus & Paulus Josephus Guyot.

Les tableaux étaient arrivés à Anvers. Il s'agissait maintenant de les partager entre les héritiers Guyot. Cette opération eut lieu le 4 octobre 1736. Nous possédons le procès-verbal de cette opération. En voici le texte:

Partage gedaen vande schilderye die geschildert syn door den herspriester Comperis tussen den canonnik Comperis tot Lier en de kinderen van wyle Marthe Comperis syne suster op 4 8^{ber} 1736.

Wy onderget. dry gebroeders ende susters bekennen op heden alle de schilderyen geschildert door onsen out oom den heere canonnick en arts priester Comperis gepaert ende gedeylt te hebben onder malcanderen omme daer van vollen meester te wesen en ieder daer mede te doen als te raede niettegenstaende de subsitutie by den testamente van onsen out oom den h^r Franciscus Comperis geordonneert aengaen'te de gemeelde schilderyen waer aen wy onderget.

syn derogerende voor soo veele raecht de voors. schilderyen. Actum binnen Antwerpen desen 4^{en} October 1736.

J. A. Guyot.

1736

J. A. J. Guyot.

P. Guyot.

Cet acte fait allusion à une clause du testament de François Comperis. Celui-ci en effet avait stipulé que son neveu le chanoine de Lierre, Charles Comperis, devait hériter de tous les tableaux et dessins exécutés par l'archiprêtre d'Anvers, *alle de schilderyen ende teekeninghen ghemaect door synen oom den heere arts priester*, ainsi que de ses papiers de famille⁽¹⁾. Ces œuvres d'art et ces documents, après la mort du chanoine de Lierre, devaient revenir à l'aîné des enfants de sa sœur, la préférence devant être accordée aux fils. Ces clauses, nous l'avons vu, ne furent pas observées. D'abord un premier partage eut lieu entre le chanoine de Lierre et les enfants de sa sœur; puis ces derniers, une seconde fois, divisèrent entre eux les peintures et sans doute aussi les dessins exécutés par leur grand oncle, l'archiprêtre d'Anvers.

Le chanoine C. Comperis était décédé à Lierre le 12 août 1748. Ses plus proches héritiers, les enfants de sa sœur Isabelle-Marthe Comperis, s'inquiétèrent naturellement de connaître ses dispositions dernières. Sans délai, en leur nom, Jean-Alexandre Guyot s'adressa au chapitre de Saint-Gommaire pour obtenir des renseignements. Il reçut du chanoine Van Kessel la réponse suivante:

(1) Archives communales d'Anvers. Minutes du notaire A. de Pieters Jr, 1709. 101.

Mynheer,

De heeren van het capittel hebben op dyndtsdagh geopent, soo dat hier geplegen wordt het testament van den weerden heere Comperis UEd. oom het gene gemaekt is ende uytvalt soo ende gelyck wy altydt gesupponeert hebben, hy institueert voor synen eenighsten erffgenaem syn myssen met seer strickt verbodt dat niemandt de selve eene stooenenisse sal mogen aen doen, verbiedende daer en boven dat niemandt den dorpel van syn huys sal mogen betreden. Alle syne legaeten waer van hy voordere disponeert bestaen in 25 guldens eens, aen de distributie, den procureur Thys heeft eene copye van syn testament die in syn sterff huys ten deele de directie heeft benevens den weerden heere executor Mynheer Borrens pastor onser beggynhove tot Lier, den welcke soo ick niet en twyffele eel seeckerlyck al heeft geprevenieert, die gercompenseert wordt met syne getey boecken ofte breviers: waer mede blyve met veel respect.

Mynheer,

*Ul. oodtmoedighen ende
onderdaenighen dienaer
J. C. J. Van Kessel canu.*

Lier den 15 Aug. 1748.

In dorso:

Mynheer

Myn Heer Guyot

Oudt schepenen der stadt

in de Hobokenstraete

tot Antwerpen.

Cette réponse était plutôt décevante. Toutefois, s'il faut en juger d'après une allusion qu'on aura sans doute re-

marquée dans la lettre du chanoine Van Kessel, les héritiers Guyot devaient s'attendre à une décision de ce genre. Ceux-ci devaient se souvenir que des dissentiments s'étaient antérieurement élevés entre leur oncle et eux. Ces dissentiments étaient tels qu'ils provoquèrent en 1714 un procès fort long. Nous en ignorons malheureusement la cause directe et les résultats définitifs.

Ces démêlés furent sans doute aussi cause de la longue période de temps qui s'écoula avant qu'on ne procéda au partage des œuvres d'art délaissées par le chanoine Comperis d'Anvers.

Il est à supposer que l'héritière du chanoine de Saint Gommaire, puisque le directeur du béguinage de Lierre intervint comme exécuteur testamentaire, après avoir reçu l'héritage de son défunt maître, se sera retirée pour finir ses jours dans cette pieuse retraite.

On peut présumer qu'elle aura emporté alors avec elle les tableaux du chanoine d'Anvers échus en partage à son maître. Peut-être l'une ou l'autre de ces toiles repose-t-elle encore aujourd'hui oubliée dans quelque « Convent » ou quelque local du béguinage de Lierre. Mais jusqu'ici nous n'avons pas réussi à les découvrir.

Quant aux tableaux formant l'autre part, ils auraient dû se retrouver chez le dernier héritier des Guyot, l'avocat Théodore Guyot, décédé il y a quelques années à Anvers. A cette époque, nous avons visité la maison qu'il habitait, et nous n'avons nul souvenir de l'existence d'une œuvre d'art de ce genre.

Faut-il renoncer à tout espoir d'identifier une toile quelconque du chanoine Charles Comperis? Ce serait regrettable. C'est dans l'espoir d'obtenir sur ce point quelque renseignement que nous avons cru bon de tirer de l'oubli l'exis-

tence d'un peintre ecclésiastique dont aucun auteur n'avait fait mention jusqu'ici.

Mais si son œuvre doit rester inconnue, sa personnalité est assez intéressante, et l'histoire de sa famille est assez importante pour que nous fournissions encore ici à leur sujet quelques renseignements.

Charles Comperis, naquit à Anvers. Il était fils de Jean Comperis et d'Elisabeth Doncker. Il fit de solides études et obtint les grades de licentié en théologie et en l'un et l'autre droit. En 1670, il fut pourvu d'un canonicat dans la cathédrale d'Anvers. Désigné pour remplir les fonctions de trésorier du Chapitre, il s'acquitta de cette charge pendant treize ans. Lors de la nomination de l'archiprêtre du diocèse, Paul van Halmale, en février 1653, aux fonctions d'archidiaque, il fut appelé à lui succéder. Sa carrière fut sans doute exempte d'événements quelque peu saillants, car on trouve dans les anciens actes fort peu de traces de son existence. En 1677, il fut désigné pour remplir les fonctions d'exécuteur testamentaire du doyen de la cathédrale, le chanoine Charles Braus.

Charles Comperis, mourut à Anvers le 22 janvier 1707; il fut inhumé dans l'église Notre-Dame, dans le même sépulcre que ses parents et ses deux frères. Ce monument en marbre noir et blanc, placé dans le bas-côté méridional, formant la continuation de la chapelle du Saint-Sacrement, était orné de figures d'enfants représentant l'éternité, œuvre du sculpteur Jean-Claude de Cock.

Au centre se déroulait une longue inscription, dont voici le texte (1) :

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers, I, 322.

D. O. M.

Ioanni Comperis

et

Elisabethæ Donckers

conjugibus

obiit ille XXIV feb. A° Sal. M. DC. LXVIII

illa vero VI febru. M. DC. LXXXVI

eorum filiis

R. adm. D. Carolo Comperis S. T. ac J. U. L.

hujus eccl. cathed. per annos XXXVII canonico

graduato per XIII thesaurario per XIV in

Cathedrali Antverpiensi archipresbytero qui

fundato sibi in summo choro anniversario

perpet. cum distributione pauperibus facienda

obiit XXII Januarii M. DCC. VII

et

Henrico Comperis J. U. L. hujus urbis consuli

qui fundato pari cum fratre añiversario

devixit XX Septembris M. DCC. VIII.

parentibus ac fratribus opt. mer. P. C.

Franciscus Comperis qui fundato

anniversario in choro nec non missa

quotidiana et statione hebdomadatim

feria quinta in Sacello ven. Sacramenti

per Capitulum et clerum celebranda

et insuper distributione panis inter

viginti et quatuor pauperes

singulis diebus dominicis in mensa

S. Spiritus in perpetuum eroganda

obiit 27 Novembris 1713

R. I. P.

Quant à la carrière artistique du chanoine Comperis, nous n'avons jusqu'ici pas pu recueillir d'autres détails que ceux que nous avons fournis au début de cette étude. Nous ignorons dans quel atelier ou sous quelle direction il s'initia à la peinture. Nous ne savons pas davantage s'il produisit un plus grand nombre d'œuvres que celles qui sont renseignées dans les documents relatifs à sa succession.

Le chanoine Comperis appartenait à une famille essentiellement anversoise, dont la filiation peut facilement se rétablir jusqu'au xv^e siècle. L'Académie a autrefois publié, dans le volume XIV de ses Annales, une généalogie de cette famille. Mais celle-ci est très incomplète, et pour les premiers degrés surtout passablement inexacte.

Le premier membre de cette famille qui acquit quelque notoriété fut un chanoine de l'église Notre-Dame à Anvers, Jean Comperis; il remplit également les fonctions d'archiprêtre. Dans un acte daté de 1490, il se dit âgé de 78 ans; il doit donc être né en l'année 1412.

Son testament daté de l'année 1491, à la fin du mois de février, est encore conservé dans les archives de la cathédrale. Ce document est important. En débutant, le chanoine s'intitule: *Johannes Comperis artium magister ac venerabilis ecclesie collegiate beate Marie Antwerpiae Cameracensis dyocesis canonicus*. Il exprime d'abord la volonté d'être enterré dans le déambulatoire du chœur de l'église Notre-Dame, contre la clôture, en face des autels de la Vierge et de Saint-Sébastien, dans la tombe qu'il s'y était fait préparer: *in ecclesia beate Marie Antwerpense in ambitu retro chorum contiguo muro chori in opposito altarium Salve reginae et Sancti Sebastiani sub sarcophago suo ibidem posito sepeliri et inhumari voluit*. Il fait ensuite de très nombreux legs à des étran-

gers et à tous les membres de sa famille, et désigne ses exécuteurs testamentaires.

Ces indications très précises permettent d'établir le crayon généalogique suivant: *N. Comperis* ou Coperis eut pour enfants:

A) *Jean Comperis*, chanoine de l'église Notre-Dame à Anvers, né en 1412, testant en 1491;

B) *Marie Comperis*, qui épousa, 1^o N..., 2^o Pierre De Ronde, alias Scoenman;

C) *Henri Comperis*;

D) *Guillaume Comperis*;

E) *Marguerite Comperis*, épousa N. Piron, dont N. Piron, qui devint femme de Jean Van den Meerschen, et en eut cinq enfants;

F) *Pierre Comperis*, (qui fut père de: a) Jean Comperis, b) Catherine Comperis, c) Gudule Comperis;

G) *Jeanne Comperis*, qui épousa N..., dont deux filles: 1^o Catherine N..., femme de Jean Van den Brande, et 2^o Jeanne N... .

Mais parmi ses frères, sœurs ou neveux, que le chanoine cite dans son testament, en indiquant soigneusement leur degré de parenté, il nomme encore d'autres Comperis, à savoir: Thomas Comperis, son fils Jean et sa sœur Andrée. Mais il omet cette fois de préciser les liens qui l'unissent à ceux-ci. Ce sont évidemment des parents; ils figurent parmi les frères et sœurs, mais leur nom n'est suivi d'aucune qualification qui permette de les identifier plus sûrement. Nous ne comprenons pas le motif de cette omission, qui est d'autant plus regrettable que ce Thomas Comperis est précisément le premier ascendant que nous ayons pu découvrir de notre chanoine-peintre.

Sans donc le rattacher d'une façon plus précise au cha-

noine Jean Comperis, et à ses frères et sœurs. Nous pouvons établir que :

I. *Thomas Comperis* avait épousé *Heylwige Schillemans*, qui décéda le 10 février 1535.

C'est, du moins, la date que donna l'inscription de la pierre funéraire qui rappelait son souvenir dans l'église Saint-Jacques. Ce même mémorial indique comme date de décès de *Thomas Comperis*, le 14 octobre 1498. Voici extrait de l'inscription qui se rapporte à ces deux défunts (1) :

D. O. M.

*Thomas Comperis sterft
den 14 October 1498 ende
Heylwige Schillemans syne
huysvrouw sterft 10 februari 1535
ende*

Cette inscription n'est pas contemporaine; elle fut sans doute tracée en 1668, quand la dernière de ceux qui furent ensevelis dans cette tombe, *Jeanne Baseliers*, femme de *Simon Viruli*, prit place sous la pierre sépulcrale.

Quoiqu'il en soit, la date de décès de *Thomas Comperis* est manifestement inexacte. Il mourut plusieurs années avant 1498. En effet, le 12 mai 1497, *Jean Comperis* comparait devant les échevins d'Anvers pour faire régulariser un achat de rentes, il est dit fils de *feu Thomas Comperis* et d'*Helwige Schillemans* (2).

Le 12 juillet 1491, *Jean Schillemans*, boulanger, fait une vente à sa sœur *Helwige Schillemans*, *veuve* de *Thomas*

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers, II, 204.

(2) Archives communales d'Anvers. Actes scabinaux, 1491, vol. 1, p. 80.

Coperis et à Jean Coperis, leur fils légitime (1). Enfin, de deux actes du 18 juin 1502, il appert qu'Helwige Schillemans s'était remariée avec Godefroid Lauwaers, dont à cette date elle était également veuve. Elle règle dans cet acte, de concert avec son fils Jean Comperis, la destination de la rente dont il est question dans le contrat de 1491 (2).

Andrée Coperys ou Comperis, sœur de Thomas, qui vivait encore en 1512, épousa en premières noces, avant 1482, Guillaume Vuesels, mort à la fin du xv^e siècle. En secondes noces, elle se maria avec Daniel De Clerck, et enfin, en 1500, elle conclut un troisième mariage avec Corneille Gressens, alias van Diest, alias Diesteneer, tanneur, qui, après la mort de sa femme, se remaria avec Catherine Colen et vivait encore en 1527.

Les époux Comperis-Schillemans eurent un fils.

II. *Jean Comperis*, que les actes surnomment *den ouden* et qui mourut le 21 novembre 1452, après avoir été marié avec Catherine van Schilden, fille de N. van Schilden ou van den Schilde et de Catherine van Duynen ; celle-ci décéda le 12 juillet 1565. Ils furent enterrés dans l'église Saint-Jacques, à Anvers.

Il nous serait aisé d'établir dans toutes ses branches, la généalogie détaillée de la famille Comperis ; nous possédons dans nos archives de nombreux documents qui nous fourniraient d'amples renseignements inédits ; mais nous croyons que ce travail ne se justifierait pas entièrement ici. Nous nous bornerons donc à fournir la filiation directe permettant de rattacher entre eux les différents membres de cette famille dont il est question dans notre note.

(1) Archives communales d'Anvers. Actes scabinaux. 1497, vol. II, p. 17.

(2) Id., 1502, G. & L., p. 20.

Parmi les nombreux enfants des époux Comperis-van Schilde, nous citerons :

III. *Jean Comperis, den jongen*, marchand, qui s'unit à Marie de Lengaigne, fille de Jean de Lengaigne et de Marie de Chatoren. Ils moururent respectivement le 17 septembre 1543 et le 18 août 1552; ils furent enterrés dans l'église Notre-Dame, dans le caveau de la famille de Lengaigne. La partie de l'inscription qui leur était consacrée portait en lettres gothiques (1) :

.
Ende Jan Comperis cooꝓman
sterft den 17 September
Anno 1543
ende Jouffrou Maria de
Lengaigne syn huysvrouwe
sterf den 28 Augusti A^o 1532.

Un second fils de Jean Comperis et de Catherine van Schilde, s'appelait Jacques Comperis. Si nous le citons ici c'est que celui-ci s'adonna aussi à la peinture. Il prit des leçons du peintre Joachim Buckeleer et fut, à titre d'apprenti, reçu en 1573, à Anvers, dans la gilde Saint-Luc (2). Ce Jacques Comperis, qui mourut en 1593, avait épousé Catherine van Triere, dont il y eut descendance.

Jean Comperis et Marie de Lengaigne délaissèrent trois filles et un fils qui suit :

IV. *Jean Comperis*, marchand, *canifassier*, c'est-à-dire

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers, I, 231.

(2) ROMBOUTS & VAN LERIEUS. *Les liggeren et autres archives historiques de la Gilde anversoise de Saint-Luc.*

fabricant de toile grossière, naquit en 1538, et habitait à la Grand'Place; il décéda à Anvers, le 13 octobre 1592. Il avait aussi rempli, en 1588 et 1589, les fonctions de receveur et, en 1590 et 1591, celles de trésorier de la ville. Il s'était marié avec Anne Viruli, fille de Pierre Viruli, pharmacien, et de sa seconde femme, Anne Puynders. Celle-ci mourut, le 18 mars 1606, et fut ensevelie avec son mari dans un tombeau dans la Cathédrale d'Anvers.

Leur fils:

V. *Jean Comperis*, né à Anvers, le 17 juillet 1570, se trouve désigné dans de nombreux actes comme ayant exercé la profession paternelle de *canifassier*. Dans d'autres actes, il est qualifié de marchand de papier. Lors de son décès, qui eut lieu le 27 juillet 1607, il habitait au Kipdorp, la maison portant pour enseigne: « den Coninck David ». Le 15 mai 1592, il avait épousé Marie Moons, fille de Henri Moons, et de Anne Snellinck. Elle mourut le 4 mars 1639. Elle fut inhumée dans le caveau de ses beaux-parents à la Cathédrale; le corps de son mari y avait également été déposé. Ce caveau était fermé par une dalle funéraire sur laquelle se lisait l'inscription suivante, qui rappelait leur souvenir et celui des parents du défunt (1):

D. O. M.

Sepulture van Jan Comperis

coopman en rentm^r in syn leven

sterft onder tresorier deser stadt den 13 Oct. 1592

ende jouff., Anna Viruly syn huysvr^w

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers, I, 270.

*sterft 18 Meert 1606 ende Jan
Comperis hun beyder soon coopman
sterft 27 July 1607 ende jouffr.
Maria Moens syne huysvrouw
. 1630 . . .
.*

Parmi leurs enfants, il faut mentionner Henri Comperis, qui fut religieux à l'abbaye d'Afflighem, où il décéda en 1636 et

VI. *Jean Comperis*, qui avait été associé dans les affaires de son père, et après le décès de celui-ci, les avait continuées avec sa mère. C'est ainsi qu'on les trouve, en 1617, acceptant à titre d'apprenti, pour un terme de six ans, un jeune homme de seize ans, Pierre van Waelwyc, *om te dienen in heunen winckel ende handel van coopmanschappen*. Par contrat du 31 décembre 1620, passé devant le notaire G. van den Bossche, Jean Comperis, assisté de son oncle Henri Moens et de son beau-frère Guillaume Verspreet, épousa Elisabeth Doncker, fille de François Doncker et de Marie van Woensel. Celle-ci avait comme témoins son frère Jean Donckers, et son beau-frère Lambert Greyns.

Jean Comperis s'était établi un peu plus tard pour son propre compte, et le 27 février 1640 il avait conclu un contrat d'association avec son frère François qui avait épousé Madeleine Doncker.

Il mourut le 24 février 1668, tandis que sa femme, Elisabeth Doncker, lui survécut jusqu'au 6 février 1686. Ils furent enterrés à la cathédrale d'Anvers.

La pierre sépulcrale qui recouvrait leurs restes mortels portait l'inscription suivante (1) :

(1) Inscriptions, etc., I, 323.

D. O. M.
Monumentum
Joannis Comperis
et
Elisabethae Doncker
conjugum
obiere
ille XXIV feb. A° M. DC. LXVIII
illa XI feb. A° M. DC. LXXXVI
et suorum
R. I. P.
P. M.
J. C. et E. D.

Jean Comperis et Elisabeth Doncker délaissèrent deux filles: Maria et Isabelle Comperis, et quatre fils: Charles, Henri, Jean et François Comperis.

VII. *Jean Comperis*, était né en 1624; licentié en droit, il remplit la charge d'avocat. Le 18 décembre 1655, il épousait Marthe Bollaert, née le 7 novembre 1631. Il mourut en 1668, et sa femme le 24 mai 1713; ils gisent dans l'église Saint-Jacques.

Nous nous occuperons plus loin de leurs enfants,

Henri Comperis siégea dans le magistrat d'Anvers où on le rencontre, accomplissant en 1670 et 1671, les fonctions d'échevin, et de 1699 à 1702 celles de bourgmestre de l'intérim. Il mourut sans alliance le 20 septembre 1708.

Les recueils héraldiques modernes donnent pour armoiries à la famille Comperis un blason d'argent à cinq merlettes de sable, posées 3 et 2. Bourrelet et lambrequins d'argent et de sable. Cimier: une merlette de l'écu entre un vol d'argent et de sable. Cette description ne concorde nullement avec

les armoiries gravées sur le sceau que se fit faire Henri Comperis. Nous en possédons une belle empreinte fixée à un acte de 1671, dans lequel, en qualité d'échevin, il assiste à la constitution d'une rente hypothéquée sur la maison portant pour enseigne: « den slach van Brabon » et située au pont du Bourg. Ce sceau sur lequel les émaux et couleurs ne sont pas indiqués, porte un blason de ... à cinq oies ou cygnes aux pattes coupées de ..., posées 3 et 2. Il n'est pas sommé d'un casque; des ornements enroulés simulent adroitement celui-ci et remplacent également, de manière factice, les lambrequins. Pas de bourrelet, mais un cimier composé d'un meuble du champ entre un vol de... Légende. SIGILLUM † HENRICI † COMPERIS. Nous nous trouvons probablement ici devant une première tentative d'emploi d'armoiries, dans lesquelles on s'est efforcé, plus ou moins adroitement, de simuler des ornements honorifiques. A remarquer encore que tous les meubles de l'écu et du cimier sont sinistrés.

Charles Comperis est le chanoine-artiste auquel nous avons consacré cette notice. Après avoir conquis les grades de docteur en théologie et de licencié en l'un et l'autre droit, il fut, en 1670, nommé chanoine gradué de la cathédrale d'Anvers. Il est resté dans les archives de cette église, comme nous l'avons dit plus haut, fort peu de traces de son passage. En 1677, on le voit figurer comme exécuteur testamentaire du doyen de la cathédrale, le chanoine Charles Braus. Dans cet acte, il est qualifié de *S.T.D et U.J.L. canonik gradueel*. Lors de la nomination comme archidiacre de l'archiprêtre Paul van Halmale, le 4 février 1693, il lui succéda dans ses anciennes fonctions. Il mourut à Anvers le 22 janvier 1707 et fut enterré dans l'église Notre-Dame.

Lors de son décès, on trouva dans sa mortuaire un écrit

daté du 2 mars 1706, dans lequel il exprimait ses intentions au sujet de certaines libéralités qu'il désirait faire à la cathédrale. Un extrait de ces instructions existe encore (1); il porte pour titre: *Extract uyt seecker manuael belliet door wylen den seer eerw. heere Carolus Comperis canoninck graduaet en aertspriester der cathedrale kercke op den tweede meerte 1706, behelsende eenighe pieuse legaten.*

Cette pièce nous apprend que le chanoine léguait à la chapelle de Sainte-Ursule de la cathédrale un calice en vermeil et plusieurs chasubles. Toutefois ces objets devaient être donnés en jouissance à son neveu, le chanoine Charles Comperis, et la chapelle n'entrerait en possession de son legs qu'après le décès de celui-ci.

Un autre document nous fournit quelques détails intéressants concernant ces objets. C'est le reçu que le chanoine Comperis, neveu du défunt, délivra en présence du notaire Verbruggen en 1707, à ses deux oncles, Henri et François Comperis, héritiers de leur frère.

Le calice en argent doré était orné sur la coupe de trois têtes d'anges; trois motifs identiques en relief, étaient ciselés sur le pied: *staende op de cuype gedreven dry serafains ofte engels hoofden ende van gelycken oock dry engels hoofden hoogh verheven op den voet van den selven kelck.* Ce calice qui pesait 38 onces était l'œuvre de l'orfèvre H. Hennekin; une patène l'accompagnait.

Les chasubles étaient au nombre de trois. C'en était d'abord une de drap d'argent, doublée de soie bleue et bordée de galons d'argent. Le voile d'autel était orné du monogramme du Christ brodé au centre. La seconde chasuble était en velours rouge, doublée de soie de même

(1) Archives de la cathédrale d'Anvers. Capsa rerum extraord., n° 224

couleur et bordée de galons d'or en relief. Sur le voile était brodé un Saint-Esprit. Quant à la troisième, elle était en soie, parsemée de bouquets de fleurs rouges et noires. La doublure était orange.

Le chanoine Comperis avait créé une fondation consistant en un service solennel à célébrer annuellement le 22 janvier, au maître-autel de la cathédrale. De minutieuses prescriptions fixaient le taux des émoluments à attribuer à tous ceux qui assistaient à cette messe anniversaire. On y voit que le service devait être célébré par l'archiprêtre, aidé d'un diacre, d'un sous-diacre et de deux chantres. Des élèves de théologie du Séminaire devaient porter les chandeliers et manier l'encensoir. Tous les chanoines et les chapelains devaient être présents, et il est même stipulé de quels instruments devra être composé l'orchestre qui accompagnera les chantres. Des rémunérations sont également prévues pour le maître de cérémonies, le sacristain et ses aides, les sonneurs de cloches, etc. De plus, une somme était réservée pour les frais de la cérémonie.

Les héritiers du chanoine Comperis constituèrent le capital de cette fondation, en remettant au chapitre, le 10 novembre 1708, un titre de rente d'un capital de 1200 florins, productif d'un intérêt annuel de 42 florins, hypothéqué sur les revenus de l'impôt de 13 sous établi par la ville au profit de la caisse communale sur chaque tonnelet de savon, *op ieder kinneken zeepe* (32 litres) (1).

Le dernier des enfants de Jean Comperis et d'Elisabeth Doncker était *François Comperis*, qui survécut à tous ses frères et sœurs. Il mourut le 27 novembre 1713. Il avait épousé Marguerite Doncker qui lui donna six filles : Marie,

(1) Archives de la cathédrale d'Anvers. Capsa anniversariorum, n° 74.

Anne-Thérèse, Madeleine, Suzanne, Isabelle-Catherine et Claire Comperis. Une seule d'entre elles se maria, ce fut l'aînée, Marie Comperis. Elle était née le 25 novembre 1628. Le 11 janvier 1665 elle épousa Guillaume Vinck, négociant. Elle mourut le 14 septembre 1672 et son mari le 27 janvier 1713; ils eurent une nombreuse descendance.

François Comperis avait passé son testament, le 6 juillet 1709, par devant le notaire A. de Pieters Jr et y avait ajouté un codicille le 29 août 1710. Il demandait d'être enterré dans un caveau à la cathédrale, près de la chaire de vérité et ordonnait en même temps que, contre le pilier voisin, devait être appliqué une épitaphe en marbre d'une valeur d'au moins 800 florins. Lui même avait rédigé l'inscription qui devait figurer sur ce monument.

Il créait également diverses fondations et prescrivait que pour la distribution des secours il fut frappé des méreaux en cuivre ou en étain portant son nom et ses armoiries.

Jean Comperis et *Marie Bollaert* eurent quatre enfants. Nous ne nous occuperons que de deux d'entre eux. Le premier fut :

VIII. CHARLES COMPERIS.

Nous manquons de détails sur les premières années de sa vie. Il se destina à l'état ecclésiastique et devint prêtre. En 1694, il fut nommé chanoine du chapitre de Saint-Gommaire à Lierre. Il fut le 25^e titulaire de la seconde prébende dont pouvaient bénéficier les chantres et les écolâtres du chapitre. Les revenus en étaient garantis par des biens situés à Elsfort.

En 1734, le chanoine Comperis entreprit un voyage à l'étranger. C'est du moins ce qu'on peut conclure d'un certificat qui lui fut délivré par le magistrat de cette ville et qui était

conçu comme suit (1): « Nous borgemre, eschevins et conseil de la ville de Lierre duché de Brabant, certifions et déclarons par cette que Mons^r Charles Comperis chanoine de la collégiale de Saint-Gommar, à La susditte ville, y est inhabitant, et comme le dict Mons^r Comperis est d'intention de voijager par diverses provinces et pour quoj nous requirons à tous ceux à qui il appartiendra de le Laisser librement passer, sans lui faire, ny souffrir que luy soit fait aucun tort, nij empeschement, ainsy toute aide et assistance nécessaire, en foij de quoj ett^a. Fait à Lierre le 3 du moij de maij de l'an 1734. »

Le chanoine Comperis mourut à Lierre le 12 août 1748. Il fut enterré dans la nef septentrionale del'église collégiale de Saint-Gommaire, en face de la sacristie. Sur sa tombe fut placée l'inscription suivante:

Hic jacet
R. D.
Carolus Comperis
hujus ecclesiae
canonicus
per annos 54
obiit 12 Aug. 1748
Aetatis suæ 81
R. I. P.

Le chanoine Comperis était le dernier membre masculin de sa famille. Ses deux frères n'eurent pas de descendance. Sa sœur *Isabelle-Marthe Comperis* épousa à Anvers, le

(1) Archives communales de Lierre. *Scabinale protocollen. Procuratiën en certificaten.*

3 mai 1680, Jean-Antoine Guyot, né à Anvers le 16 juin 1647, écoutête de Santhoven. Elle mourut le 5 janvier 1732, et son mari le 2 septembre 1722. Les époux Guyot-Comperis eurent treize enfants. Ce sont quelques-uns de ceux-ci que nous avons vus intervenir lors du décès de leur oncle le chanoine Charles Comperis. Ce sont eux aussi qui héritèrent d'une partie des œuvres d'art exécutées par leur grand-oncle, l'archiprêtre d'Anvers, Charles Comperis.

Malheureusement, nous le répétons, si nous avons pu établir que ce dernier s'est livré à la peinture, si nous avons réussi à reconstituer la généalogie exacte de sa famille, si nous avons pendant quelque temps suivi la trace des œuvres qu'il avait produites, il ne nous a pas été possible de retrouver une seule de celles-ci.

Espérons que les indications que nous publions ici puissent amener sur ce point quelque découverte. Ce serait peut-être intéressant pour l'histoire de l'école artistique anversoise.

FERNAND DONNET.

Herry Bredemers

organiste et maître de musique

1472 - 1522

La personnalité d'Herry ou Henry Bredemers mérite d'être mise en lumière à plusieurs titres.

A la fois organiste et chantre de la chapelle de Philippe-le-Beau, Bredemers reçut au surplus la mission d'enseigner la musique aux choraux de cette même chapelle, mission dont il s'acquitta avec un zèle et une perfection si rares que les résultats obtenus lui valurent plus tard l'honneur d'être chargé de l'éducation musicale des enfants royaux. L'un de ceux-ci, Charles-Quint, se l'attacha dans la suite en qualité d'organiste et de directeur des choraux de sa chapelle. Au départ de Charles-Quint pour l'Espagne, Bredemers quitta ces hautes fonctions, pour vouer le reste de sa vie toujours encore à l'éducation musicale, mais cette fois à celle des choraux de la collégiale de la ville de Lierre où il se retira à ce moment.

Par le goût de la musique qu'il sut inculquer à ses augustes élèves, qui tous, par une protection éclairée, favorisèrent la culture de cet art, et, plus encore, par la formation à ses principes d'un grand nombre de musiciens qui répandirent au loin son enseignement empreint d'un esprit rénovateur et d'une science profonde, Herry Bredemers a exercé une influence prépondérante sur l'évolution de l'art musical dans les Pays-Bas.

Il séjourna à Malines pendant plusieurs années et son passage y a laissé des traces qui attirèrent notre attention sur lui.

Les renseignements inédits que nous avons pu recueillir depuis de nombreuses années, tant ailleurs qu'à Malines, complètent les notes, disséminées et confuses, publiées jusqu'ici et nous permettent de tracer une notice biographique à laquelle manque seule la preuve documentaire de son origine.

* * *

L'inscription, au profit d'Herry Bredemers, d'une rente viagère sur la ville de Malines nous informe que ses parents s'appelaient Hubert Bredemers et Jeanne Symons et étaient décédés à la date du 1^r décembre 1517.

Une annotation marginale du registre, qui porte cette inscription, renseigne que le bénéficiaire avait alors 45 ans et permet de fixer la date de sa naissance à l'année 1472 (Voir Annexes, I).

L'orthographe de son nom a été mal lue par quelques auteurs, voilà pourquoi la notice qui lui est consacrée dans la « Biographie Nationale », porte la version « Bredeniers ».

Quant à la détermination du lieu natal, des hypothèses

diverses, basées sur des déductions plus au moins judicieuses, ont été émises. On a cité successivement comme tel Lierre, Anvers et Namur, mais un acte des archives capitulaires de la métropole Saint-Rombaut à Malines nous ayant appris que Bredemers était un clerc appartenant au diocèse de Liège (V. Annexes, II), du coup les deux premières villes doivent être écartées. Namur reste possible et nous paraît probable, car, n'était-ce la forme essentiellement flamande des noms des deux parents, nous n'hésiterions pas à adopter cette attribution, parce qu'au cours de recherches entreprises à Namur nous y avons retrouvé les traces de la résidence de la famille du musicien.

La résidence de la famille de Herry Bredemers à Namur donne un crédit tout particulier à l'hypothèse de son origine namuroise, émise par le chevalier de Burbure, sur la foi d'un extrait des comptes de 1500-1501, de l'église Notre-Dame à Anvers, dans lequel le nouvel organiste de l'église, qui n'est autre que notre musicien, est désigné par la qualification de « Herri van Namen » (1).

Comme on le voit, par cette citation ainsi que par sa signature reproduite ici, Bredemers lui-même adopte pour son prénom une forme française, qu'on retrouve du reste encore en 1512 à Malines (2) et en 1518 à Lierre (3).

(1) Archives de l'église N-D. à Anvers. Comptes de 1500-1501. — *Betaelinge van loon, meester Claes de organist van Kerss. xv^e ende Jan. xv^e ende een, nu Herri van Namen. viij ₧. ij sch.*

(2) Compte comm. 1512-1513, f. 190 — *Item iiiij stoepen Rynswyns gepnt Hery den orghelist metten sangers van hertoge Kaerle ende gehaelt int Guld. Hood, ix s., 29 dec.*

(3) Compte communal: 1518-1519, f. 21. — *It. meester Hery den proest die metten gecommiteerden van der stadt aen den Co. heeft helpen sollicitereen omme te continuatie van den voers. state (van rekeninghe).*

A handwritten signature in black ink, reading "Herry Bredemers". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping flourish at the end.

Cependant, en raison de la forme flamande des noms patronymiques des deux parents, un doute subsiste, d'autant plus qu'avant eux on ne trouve aucune trace de ce nom dans les archives namuroises.

Nos investigations, relatives à la provenance de la famille, dans le Limbourg belge, qui fait partie du diocèse de Liège, ont été négatives. D'autre part l'inscription de Herry Bredemers parmi les membres de la confrérie de Notre-Dame, établie en l'église de Bois-le-Duc, au nombre desquels on le trouve dès 1504 jusqu'au moment de sa mort, pourrait être considérée comme une indication pour rechercher l'origine de la famille dans les provinces septentrionales de la Hollande (1).

Pour trancher définitivement la question, il faudrait mettre la main sur un document établissant la résidence de la famille à Namur antérieurement à la naissance de maître Herry, soit donc avant 1472.

La composition de la famille de notre artiste nous est connue par le testament du chanoine Amand Bredemers, frère de maître Herry (V. Annexes, III).

(1) BOUWSTEENEN, II. Jaarboek der Vereeniging voor Noord-Nederlands Muziekgeschiedenis, bl. 211. — Uittreksel uit de rekeningen van het Illustre Lieve-Vrouwe Broederschap te 's Hertogenbosch. — 1504. Hendrik Bredemers, organist des Konings van Castilien — TAXANDRIA: Bergen-op-Zoom, 1907, t. 14, livr. 6 et 7. — Leden der Lieve-Vrouwe broederschap te 's Hertogenbosch van 1318-1642, p 191 — Hendrik Bredemers, muzikmeester en kanunnik te Lier, 1523.

D'après ce document, transcrit dans les registres capitulaires de la cathédrale Saint-Aubain à Namur, maître Herry Bredemers avait deux frères, l'un Amand, chanoine de la cathédrale, décédé en 1513 et dont le testament en question; l'autre Colin (Nicolas), barbier, établi au Marché des Fèvres à Namur et dont la veuve, Isabelle X, relevait le droit de bourgeoisie, au 28 juin 1544 (V. Annexes, IV).

De l'union de Colin avec Isabelle X. il y eut trois fils: Henri, Colinet et Edouard.

Les deux premiers de ces trois neveux d'Herry Bredemers nous intéressent.

Henri, du fait que son oncle lui cède une prébende canoniale en l'église Saint-Aubain et aussi de ce qu'à sa mort, en 1521, la dignité de prévôt du Chapitre de la même église, dont il était investi, échoit à l'oncle, maître Herry Bredemers (V. Annexes, V).

L'occupation alternative de ces mêmes dignités par l'oncle ou le neveu, qui tous deux portaient le même nom de Henri Bredemers, nous a amené à les confondre pendant quelque temps, comme il en fut du reste de tous les auteurs qui se sont occupés du musicien.

Colinet aussi nous intéresse parce que nous présumons qu'il faut l'identifier avec le personnage de ce nom faisant partie du personnel de la chapelle de Charles-Quint, comme porteur d'orgues, emploi dont il dut l'octroi vraisemblablement à la recommandation de son oncle (1).

Le testament d'Amand Bredemers nous apprend encore que maître Herry avait deux sœurs, l'une, Marie, restée apparemment célibataire; l'autre, Pasquette, épouse de Gilles

(1) EDM. VAN DER STRAETEN. *La Musique aux Pays-Bas*, t. VII, pp. 269 et 277.

Loyson ou Noyson dont elle relève, comme veuve, le droit de bourgeoisie, au 19 juillet 1523 (1). C'est un fils de Pasquette, nommé Jean, qui, en 1522, à la mort de maître Herry à Lierre, s'y présente en qualité de mandataire de sa mère et de sa tante Marie.

Pour terminer ce qui concerne la famille de maître Herry Bredemers, ajoutons que celui-ci eut deux enfants naturels.

L'un d'eux, une fille, appelée Josine, est légitimée plus tard par Charles-Quint (2).

Elle est née en 1506 de Anthonine Berten, Berthem, Beerthout ou Bartouts, fille de Jean et de Elisabeth de Fevere. Anthonine Berten, née en 1487, mourut le 9 avril 1529, probablement à Lierre où elle possédait une propriété (V. Annexes, VI et XVI).

Maître Bredemers affectionna beaucoup cette fille en faveur de laquelle il prit trois inscriptions de rente, une première sur la ville d'Anvers en 1513, une autre sur la ville de Lierre le 15 février 1517 (n. s.) dont bénéficia aussi la mère de Josine, et la troisième sur la ville de Malines le 1^r décembre 1517 (V. Annexes, VI). Cette fille est également bénéficiaire d'un legs, dans le testament de Amand Bredemers (V. Annexes, III). Elle se maria à Rombaut Borremans, avec lequel elle fait un testament enregistré le 22 mars 1560 et ratifié le 23 février 1567 à Malines, où ils habitaient et possédaient des biens (3). Josine meurt, veuve, dans la paroisse Saint-Jean de cette même ville, le 7 mai 1593.

(1) Archives de l'Etat à Namur. Reg. des bourgeois. — La veuve de Gilles Loyson fait enregistrer son testament par les échevins de Namur, à la date du 5 mai 1559,

(2) Inventaire des archives du Nord, t. II, p. 212.

(3) *Arch. comm. de Malines*. Testaments, Reg. 13, f^o 41 v^o; Reg. 14, f^o 110, et Reg. scab. n^o 174, f^o 114 v^o.

L'autre enfant de maître Bredemers s'appelait, comme lui, Henri. Son existence n'est révélée que par un testament, enregistré à Malines le 24 mars 1547 au moment où il se propose d'entreprendre un voyage lointain et par lequel il dispose, en faveur de sa sœur Josine, du revenu de ses biens situés à Niel dans le pays de Lierre et d'une rente inscrite en son nom sur la ville de Lierre (V. Annexes, VII).

Ce fils apparemment plus jeune que Josine pourrait être né dans la ville de Lierre, au cours du séjour de son père en cette ville. Nous ignorons ce qu'il est devenu.

* * *

Quel que soit le lieu de naissance de maître Herry Bredemers, c'est vraisemblablement à la maîtrise de la cathédrale de Namur qu'il reçut, comme choral, l'enseignement des premiers éléments de son art. La preuve nous en fait défaut parce que dans la série des registres aux actes capitulaires de cette église il y a une lacune correspondante précisément à l'époque qui nous intéresse (1).

Son éducation musicale se compléta à Anvers, à la maîtrise de la cathédrale N.-D. Les proviseurs de la confrérie de la Sainte-Vierge, établie en cette église, octroyent, en 1488, un bonnet à l'un des choraux, nommé *Hery*, pour le zèle déployé, dit de Burbure, en l'exécution journalière du salut en musique institué dans la chapelle de cette confrérie (2).

Hery, le bénéficiaire du bonnet, ne peut être que Herry Bredemers, âgé alors de 16 ans, et qui plus tard, dans cette même chapelle, remplaça comme organiste le vieux maître

(1) Cette lacune va de 1474 à 1490.

(2) It. bet. voer *Hery* een van den jonghen om een bonet. I sc. vi den.

Godfroid de Nève ou Nepotis admis à prendre la retraite. Il reçut, comme tel, pour l'année 1493 et aussi pour des services antérieurs, des rémunérations mentionnées dans les comptes de cette année (1).

Initié au jeu de l'orgue dès son arrivée à Anvers, ses progrès furent tels qu'au lendemain de ses vingt ans déjà on l'installa à pareil office. Au cours de ces fonctions il affermit ses talents et lorsqu'au mois de janvier 1501 la place d'organiste du grand chœur était devenue vacante, par le décès de maître Nicolas de Hagha (2), sa nomination s'imposa.

Mais son passage à ce poste fut éphémère. La rare perfection de ses talents fut signalée à l'archiduc Philippe-Beau au moment où, projetant un voyage en Espagne, la mort vint enlever au prince son fidèle organiste Flourkin (Nepotis). Par un mandement daté de Bruxelles au xv janvier mil v^e (1501, n. s.), l'archiduc retint « pour son organiste maistre Henry de Bredemerch au lieu de feu Flourkin et aux mesmes gaiges que prenait le dit feu à son vivant et a ordonné le dit Henry estre enregistré es presentes escrits » (3).

Aux fonctions d'organiste Herry Bredemers joignit celles de chantre et à ce double titre il fut chargé, tant pour le choix des voix que pour celui des instruments, de la bonne organisation de la chapelle qui devait accompagner Philippe-Beau en Espagne. Il lui procura donc, en même temps que des chantres nouveaux, un « grant instrument en manière

(1) Archives de la cathédrale N.-D. à Anvers. Comptes de la confrérie de la Sainte-Vierge, 1493. Bet. Henri de organist van zijn jaer, met ij sch. vj den. dat hem doude meesters schuldich bleven. . . III ¶ ij sc. vj d.

(2) Voir note 1, page 211.

(3) *Arch. génér. du Royaume*. Archives de l'audience, 1^e vol. de la maison du Souverain, f^o 103.

de manicordion pour jouer, quant on chante les messes devant mondit s^r, en sa chambre, au Faufelt » (1).

L'Archiduc et son épouse, accompagnés de leur suite, se rendirent en Espagne au mois de novembre 1501.

Passant par la France, ils furent retenus pendant cinq jours à Blois, par les souverains de France, Louis XII et Anne de Bretagne, qui leur offrirent de somptueuses fêtes. Bredemers eut certes là l'occasion de faire valoir et de faire apprécier ses rares talents de virtuose.

Poursuivant ce voyage, Philippe-le-Beau et sa suite atteignirent les Pyrénées vers la fin de janvier 1502.

Au cours des visites que fit l'archiduc aux différentes villes de l'Espagne, Bredemers se trouvait toujours à ses côtés, c'est ainsi qu'on relève ses traces à Zidracq, près de Medina-Coeli, au 12 octobre 1502 (2).

Après avoir quitté l'Espagne au 22 décembre 1502, Philippe-le-Beau passa par Lyon, où il arriva le 22 mars 1503. Le roi de France et Anne de Bretagne l'y rejoignirent quelques jours plus tard. Ces souverains étaient accompagnés de leur chapelle particulière dont les membres s'unirent aux musiciens de la chapelle de Philippe pour exécuter, le 2 avril 1503, une messe solennelle en l'église Saint-Jean de cette ville. Après une visite faite, dans le courant du même mois, à sa sœur Marguerite d'Autriche qui résidait à Bourg, Philippe retourna à Blois où il tomba gravement malade. Rétabli, il alla séjourner quelque temps à Bourg et de là, traversant la Franche-Comté et la Suisse, se dirigea vers Inspruck où il retrouva l'empereur Maximilien.

(1) EDM. VAN DER STRAETEN. *La musique aux Pays-Bas*, t. VII, p. 146.

(2) EDM. VAN DER STRAETEN. *Op. cit.*, t. VII, p. 156.

Bredemers ne quitta pas son prince pendant tous ces déplacements, puisque, par une quittance signée de sa main, il atteste avoir été en Allemagne en sa compagnie (1).

L'archiduc quitta Inspruck le 6 octobre 1503, pour arriver à Louvain le 8 novembre suivant.

Le lendemain il se rendit à Malines pour y rejoindre ses enfants confiés à la vigilance de sa grand'mère, Marguerite d'York.

De grandes fêtes accueillirent la rentrée de Philippe-le-Beau au pays; il en visita plusieurs villes, mais fut rappelé bientôt à Malines au chevet de Marguerite d'York, qui mourut le 29 novembre.

Cette circonstance retint Philippe quelque temps à Malines, près de ses enfants, et Bredemers vint l'y rejoindre après avoir pris soin du transport par mer, de Madrid à Anvers, des musiques de la chapelle archiduciale (2).

En 1504, Philippe-le-Beau, pris d'humeur guerrière, chercha querelle au duc Charles de Gueldre, et envahit le pays de Gueldre dont il réduisit la plupart des places fortes.

Pour lui permettre de tenir compagnie à son souverain, on avait mis à la disposition de Bredemers un cheval dont l'entretien incombait à la Cour. Il fut même indemnisé de la perte de son coursier dans le courant de cette année (3).

L'archiduc continua à guerroyer et à se déplacer jusqu'en 1505, lorsqu'une trêve de deux ans fut convenue.

(1) Inventaire des arch. du Nord, t. IV, p. 325. — 1511... pour services... au feu Roy tant en ses voyages d'Espagne d'Alemagne...

(2) EDM. VAN DER STRAETEN. *Op. cit.*

(3) EDM. VAN DER STRAETEN. *Op. cit.*, t. VII, p. 214.

Vers la fin de cette année, Philippe-le-Beau, devenu roi de Castille, entreprit un second voyage dans la péninsule. Bredemers l'accompagna de nouveau et dut s'occuper, comme la première fois, de l'organisation de la chapelle musicale qui devait suivre le souverain.

Grâce aux suggestions de maître Bredemers, toujours préoccupé de donner le plus grand éclat à tout ce qui pouvait mettre son art en relief, un vaisseau spécial fut affrété pour l'installation des membres de la chapelle royale. L'acquiescement de Philippe à pareille dépense, qu'on peut qualifier de luxueuse, prouve en quelle estime le souverain tenait son organiste.

Les débuts du voyage furent pénibles. Partie le 17 novembre 1505, la petite expédition subit, en sortant de l'Escaut, une violente tempête qui la contraignit de regagner Flessingue. Deux jours après, l'on remit à voile, mais à peine les navires se trouvaient-ils en vue des côtes de la Bretagne, qu'un calme plat les immobilisa sur la mer. Enfin, une nouvelle tempête dispersa la flottille et obligea les souverains à chercher un refuge dans le port de Hampton, sur les côtes de l'Angleterre. L'embarcation que montaient les membres de la chapelle subit le même sort. Henri VII, roi d'Angleterre, prévenu de l'événement, recueillit avec empressement tous les naufragés à sa Cour de Windsor.

Durant les trois mois de leur séjour en Angleterre, les souverains de Castille y furent choyés par des fêtes magnifiques, organisées en leur honneur, et dans lesquelles les artistes de la chapelle de Philippe-le-Beau firent merveille.

Le 23 avril 1506, Philippe et sa suite s'embarquèrent à Falmouth et trois jours après ils arrivèrent, sans encombre cette fois, à la Corogne.

Bredemers accompagna le souverain au cours des visites qu'il fit aux différentes villes d'Espagne et se trouvait à Burgos, avec toute la chapelle, lorsque Philippe-le-Beau mourut inopinément en cette ville, au 25 septembre 1506.

Cette circonstance dispersa tous les membres composant la chapelle. Une partie de ceux-ci, dont Bredemers, reprit le chemin des Pays-Bas, pour y former bientôt le noyau de la chapelle particulière du jeune archiduc Charles.

Une nouvelle fois Bredemers s'acquitta de la mission d'effectuer le transport, de l'Espagne à Anvers, des livres et missels emportés lors du second voyage de Philippe-le-Beau dans ce pays. Le remboursement des frais suscités par ce retour se fit attendre jusqu'au 4 février 1510 (1).

La mort de Philippe-le-Beau vint mettre un terme, momentanément tout-au-moins, à la vie vagabonde de notre musicien.

Bredemers, dont l'activité à la Cour sembla devoir prendre fin, caressa le projet de vivre retiré dans la petite ville de Lierre, pour s'adonner librement à la culture de son art.

Dans cette intention il sollicita et obtint, au 22 décembre 1506, une prébende de la collégiale de Lierre, contre laquelle il permuta une autre qu'il détenait à l'église Saint-Liévin à Zirickzee (V. Annexes, VIII).

La jouissance de cette prébende, la troisième des douze prébendes instituées en cette église, exigeait du titulaire un séjour permanent à Lierre lui permettant d'assister régulièrement aux offices du Chapitre.

Bredemers se conforma à cette obligation et en prenant possession de la prébende, le 19 mai 1507, il fixa sa résidence à Lierre (V. Annexes, VIII).

(1) EDM. VAN DER STRAETEN. *Op. cit.*, p. 170 et Arch. génér. du Royaume. Acquits de la recette générale des finances. Carton 16.

L'observance de la résidence était maintenue d'une façon rigoureuse car, au 28 juin suivant, quoique délégué en mission pour une huitaine de jours par le Chapitre lui-même, Bredemers dut cependant obtenir licence pour pouvoir déroger aux statuts (V. Annexes, VIII).

Mais les projets de Bredemers pour vivre une vie calme et tranquille devaient bientôt sombrer.

Sa réputation d'artiste habile et d'administrateur consciencieux et à la fois soucieux de la bonne organisation d'une chapelle musicale, valut à maître Bredemers la confiance de la Gouvernante Marguerite d'Autriche, qui avait été chargée de l'éducation de Charles-Quint et de ses sœurs.

Lors de l'installation de ceux-ci dans son palais de Malines, en août 1507. Marguerite manda Bredemers pour lui confier en même temps que l'office d'organiste celui de maître des enfants de chœur de la chapelle particulière du jeune archiduc Charles.

De ce fait Bredemers se vit forcé d'élire son domicile à Malines. .Quittant Lierre à regret, il voulut y perpétuer le souvenir de son passage en instituant, en faveur des chœurs de la collégiale, une fondation de trois florins du Rhin, à charge pour eux de chanter quotidiennement, à l'élévation de la grand'messe, l'hymne: *O Salutaris hostia* (V. Annexes, VIII).

Pour s'acquitter de sa nouvelle mission à la Cour de Marguerite d'Autriche, il est octroyé, dès le premier jour de janvier 1508 (n. s.), « à maistre Henry Bredemers, organiste et maistre des enffans de la chapelle domestique de mondit S^r l'archiduc, la somme de quarante livres, tant à cause des dépens qu'il avoit faitz et faisoit lors journallement, pour l'entretènement de quatre jeunes enffans que, par ordonnance que dessus, il a gardez, monstrez et enseignés

la musique pour chanter en la dite chapelle, et pour leurs dépens... »⁽¹⁾.

Le logement de ces enfants exigeait une habitation spacieuse, qu'il trouva vraisemblablement à la Plaine des Berthout, car, au 6 août 1510, il acquiert une maison nouvelle, contiguë à celle qu'il y occupait alors (V. Annexes, IX).

Les travaux d'aménagement de son installation, élargie par cette nouvelle acquisition, semblent avoir eu quelque importance puisque, sur avis de Marguerite d'Autriche, Bredemers reçut, en 1511, en guise de don de la part de ses élèves royaux, une somme de dix-neuf livres dix sols, « afin qu'il eust mieux de quoy pour édifier et parfaire certain nouvel ouvrage qu'il avait commenchié en la ville de Malines... »⁽²⁾, et la Ville, de son côté, lui octroye, au 26 mars 1512, la somme de dix philippus d'or pour l'aider à supporter les frais de construction et une autre somme de six escalins trois deniers, au 11 juillet de la même année (V. Annexes, IX).

Cet immeuble, d'une construction apparemment peu banale, reçut au surplus une décoration artistique, car il fut orné de verrières, les unes aux armes royales, les autres aux armes communales, dont les frais sont supportés par le Roi et par la Ville. Celle-ci lui fait don de quatre philippus d'or pour le placement de deux verrières à ses armes (V. Annexes, IX), tandis que la maison royale lui fait don, au 1 janvier 1512, de cinquante livres « pour l'employer en la façon d'une verrière armoyée des armes mesdits S^{rs}, qu'ilz luy avoient auparavant octroyée mettre

(1) EDM. VAN DER STRAETEN. *Op. cit.*, t. VII, p. 214.

(2) EDM. VAN DER STRAETEN. *Op. cit.*, t. VII, p. 215

en sa maison, qu'il avoit nouvellement fait construire et édifier en la dite ville de Malines » (1).

Cette particularité incite à croire que l'immeuble, tout en étant une propriété personnelle de Bredemers, avait une destination empreinte d'un caractère officiel.

L'intervention de la Ville trouve son explication dans des sentiments de reconnaissance que celle-ci lui manifeste pour les services que, de par son intimité à la Cour, Bredemers avait trouvé l'occasion de rendre en diverses circonstances à ses concitoyens.

Ses installations s'amplifient encore, dans la suite, au moyen d'acquisitions nouvelles. L'une d'elles, faite au 17 octobre 1511, consiste en une maison contiguë aux deux premières. Une autre, probablement attenante aussi quoique sise dans la rue de la Blanchisserie, était grevée de rentes hypothécaires qui font l'objet de quelques transactions financières et est vendue enfin, le 22 décembre 1514, en même temps que celle qui la voisinait dans la même rue, à Charles le Clerck, au profit de maître Jean de Marnix, secrétaire de l'Empereur (V. Annexes, IX).

Mais outre la mission d'instruire les enfants de chœur de la chapelle archiducale, Bredemers eut celle bien plus délicate, mais plus flatteuse aussi, de diriger l'éducation musicale de l'archiduc lui-même et celle de ses sœurs, Eléonore, Marie et Isabelle, tous élevés à la Cour de leur tante.

Déjà au 20 décembre 1507 Bredemers reçut « la somme de cinquante livres... pour une fois, oultre ce par dessus ses gaiges ordinaires, en faveur des bons et agréables services qu'il leur a faiz et faisoit journellement, meismement pour aucunement le récompenser des paynes et

(1) EDM. VAN DER STRAETEN. *Op. cit.*, t. VII, p. 215.

labeurs qu'il prend journellement devers mondit Sr l'Archiduc et Mesdames ses seurs, pour les apprendre et instruire au jeu de manicordium » (1).

L'année suivante, Bredemers, satisfait des progrès du jeune archiduc, fait acheter un nouveau manicordium que livra Marc Moers, demeurant à Lierre, « pour icellui apprendre à jouer pour son desduit et passe-temps. »

La préférence donnée à un fabricant de la ville de Lierre, pour la fourniture de cet instrument, se justifie par l'estime dans lequel Bredemers, tenait les produits des facteurs d'orgues, habiles et consciencieux, du nom de Moers ou Mors, établis à Lierre et qu'il avait eu l'occasion d'apprécier quelque temps auparavant, au cours de son séjour en cette ville.

La ville de Lierre paraît, du reste, avoir possédé au xvi^e siècle une école spéciale pour la facture d'orgues, dont est sorti le fameux Gilles Brebos. Les Moors, qui étaient ses prédécesseurs et peut-être aussi ses patrons, ont eu plusieurs membres de leur famille qui se sont distingués dans cet art. Certains d'entre eux ont établi leurs ateliers à Anvers, tandis qu'un autre, Bernard de Moor, s'est fait apprécier comme organiste de la collégiale de Lierre.

Il est assez probable que l'existence de ce milieu de culture musicale et de facture d'orgues à Lierre fut une circonstance déterminante dans le choix de Bredemers pour cette ville comme lieu de sa retraite.

Mais Bredemers n'enseignait pas à ses jeunes élèves princiers que le « manicordium », car, dans un mandement du 31 octobre 1510, on rappelle les « soing, paine et traveil qu'il pris et prenoit encoires chascun jour à instruire et apprendre

(1) EDM. VAN DER STRAETEN. *Op. cit.*, t. VII, pp. 199 et suivantes.

mondit Sr l'archiduc et Mesdames ses sœur au jeu du manichordium et *autres instrumens.* »

Ce mandement accorde à Bredemers une somme de cent livres « en considération de bons et agréables services qu'il a par cy-devant faiz au dit feu roy de Castille, tant en ses voyaiges d'Espagne, d'Alemaigne, que ailleurs ou dit estat d'organiste et autrement, » et dont l'octroi lui est continué annuellement par ses élèves « par manière et forme de don, oultre et par dessus les gaiges ordinaires qu'il prend d'eulx, à cause de son dit estat d'organiste... tant et si longhement qu'il apprendroit mesdits sr et dames à jouer des dis instrumens et non plus longhement... »

Un article marginal, faisant suite à ce poste, dit « soit prins garde quant ce maistre Henry cessera d'instruyre mondit Sr ou Mesdames ses sœurs, que aucune chose ne luy soit plus payé, à cause de ce don annuel, selon que le contiennent les lettres patentes icy allégués. » Cette note souligne simplement le texte du mandement en appelant l'attention sur le caractère temporaire de cette allocation annuelle de cent livres; il ne faut pas y voir, comme Van der Straeten, un avis annonçant la fin des leçons; du reste, la suite prouvera qu'il ne faut pas l'interpréter dans ce sens.

L'un des autres instruments enseigné concurremment avec le clavicorde est la « grande viole ». Henri Bredemers est payé, à la date du 28 août 1512, de ses débours « pour avoir fait mectre à point, gardé et entretenu *les grandes violes*, pour le desduit et passe-temps de mondit Sr et de madite dame. »

Cette grande viole pourrait être la « viola di gamba » sinon une « viola de mano » de format assez ample comme alors on en jouait en Espagne.

Le luth aussi était un de ces instruments dont l'enseignement faisait l'objet des leçons de Bredemers.

Madame Eléonore d'Autriche, douée apparemment d'une facilité particulière pour les instruments à clavier, reçut en cadeau un « clavicenon » qui avait été acheté à Anvers, au mois de décembre 1512, chez Hans van Ceulen.

Parmi les divers paiements octroyés par continuation à Bredemers « pour enseignement de la musique au prince et aux princesses », on distingue, en 1514, cette variante: « tant ouudit estat d'organiste que à instruire mondit S^r et Mesdames ses seurs, en l'art de musicque et au jeu de plusieurs *divers instrumens mélodieux*, à grant peine et travail. »

Un autre jeune élève, protégé de Mesdames les princesses, vint partager avec elles le temps de Bredemers pour l'enseignement musical. Il s'agit du tambourin attaché au service de ces dames, Etienne Diedeghem. placé en pension chez Bredemers vers la fin de 1510, pour apprendre de lui la flûte, le luth, le clavicorde, l'orgue, etc., instruments dont il devait jouer, au palais de ces dames, « quantes fois qu'il leur plairoit ».

Le jeune élève, dont l'apprentissage n'était pas encore terminé au 31 décembre 1515, a dû répondre parfaitement aux vœux de ses protectrices puisqu'en 1514, il put se procurer, à leurs frais, une série d'instruments nouveaux, tels que luth, flûtes, tambourins allemands.

Bredemers avait acquis, par ses études sur la structure de l'orgue et par une longue pratique de son jeu, les connaissances nécessaires à l'appréciation des qualités inhérentes à un bon instrument. Aussi fut-il qualifié par ses élèves pour l'acquisition des instruments nouveaux.

Il en expertisa un livré en 1514 par Antoine Mors, facteur d'orgues à Anvers, au prix de cent quinze livres. Cet orgue d'une puissante sonorité devait remplacer à la chapelle royale celui qui était devenu impropre au service.

Il en était de même pour deux orgues fournies par le même facteur en 1515 et qui devaient être livrées à La Haye où le prince Charles se trouvait alors. Ces instruments, d'une valeur de douze livres dix sous pour l'ensemble des deux pièces, devaient n'avoir qu'une importance minime, que justifiaient les difficultés du transport à la suite du prince.

Sa réputation d'expert était du reste si bien établie qu'on venait de divers côtés solliciter ses conseils. C'est ainsi que les proviseurs de la confrérie de la Sainte-Vierge à l'église de Notre-Dame d'Anvers, l'appellent par deux fois en cette ville pour examiner, avant leur réception, des orgues construites en 1515. Bredemers fut fêté, lors de ces séjours, par ses anciens confrères et reçut en outre un présent de huit aunes de velours noir pour s'en faire un manteau.

On peut juger par ces citations de la diversité des connaissances de notre artiste dans l'enseignement instrumental de ses élèves. Aussi reconnaît-on sans ambages son « grant peine et travail » dont on le rémunère largement et pour lesquels il est comblé de dons particuliers, tel entre autres celui que lui fait le prince Charles d'un pourpoint en satin noir qui coûtait quarante huit sous l'aune.

L'instruction musicale des élèves princiers est près de son terme.

Charles-Quint, déclaré majeur en 1515, délaissa bientôt l'étude de la musique. Pour récompenser son professeur « en considération de ses services », il lui alloue en 1516 une pension annuelle de cent livres. A ce témoignage de reconnaissance il joint encore, dans le courant de la même année, un don de « quatre aunes de velours et quatre aunes de satin » destinées à un « sayon bigarré » le tout coûtant vingt-quatre livres douze sous.

Madame Eléonore d'Autriche, avant de renoncer à ses leçons, charge encore son professeur, en 1516, de l'achat d'un instrument à clavier chez Antoine Mors à Anvers.

Le mariage de l'archiduchesse Isabelle d'Autriche, en 1514, avec le roi de Danemark, vint aussi mettre un terme à l'enseignement de Bredemers.

A cette occasion, elle confia à son professeur la mission d'acheter un « manicordion » qui fut offert à Herniele, sa demoiselle d'honneur. Ce ne fut pas là le seul service que le professeur rendit à son élève. Par un mandement du 13 juillet 1513, Isabelle d'Autriche fait rembourser à Bredemers 250 livres qu'il avait avancées pour « une baghe d'or à pendre au col, où il y avoit enchassé cinq jacinthes et trois perles pendans à icelles. »

Les relations journalières des élèves avec leur professeur, leur avaient donné l'occasion d'apprécier les sentiments de noblesse et de discrétion de Bredemers et avaient fait naître en sa faveur une confiance illimitée, dont ils l'honorèrent pour l'accomplissement de missions délicates, telle entre autres celle qu'il remplit en 1514 en Hollande « pour les affaires » des archiducs Charles et Ferdinand.

C'est au cours de ce voyage, que maître Bredemers remit à l'écoute de la ville de Delft une procuration en vue de réclamer, en son nom, des sommes qui lui étaient dues par un sieur Yenout Aelbrechts, habitant de cette ville (V. Annexes, X).

* * *

Charles-Quint, devenu roi d'Espagne, forma le projet de se rendre dans son nouveau royaume.

Cet événement constitua pour Bredemers, son organiste, un tournant de sa vie.

Peu enclin à s'expatrier, il préféra renoncer à son poste d'organiste de la chapelle royale.

Il eut soin d'initier un successeur aux fonctions qu'il allait abandonner à la Cour, car, en 1516, on trouve à ses côtés un aide-organiste, Florent Nepotis, qui, après avoir été l'organiste effectif de la Gouvernante Marguerite d'Autriche, deviendra vers 1524 celui de Charles-Quint.

Quoique renonçant aux fonctions effectives d'organiste royal, Bredemers en conserva cependant le titre.

Déchargé, du même coup, de l'enseignement des enfants de chœur de la chapelle royale, il ne peut toutefois se décider à délaisser l'enseignement de la musique qui lui avait donné tant de satisfactions au cours de sa carrière.

Ne pouvant disposer à Malines d'un poste qui répondit à ses aspirations, il prit la détermination de se fixer à Lierre où, en remplissant les obligations imposées pour la jouissance de la prébende canonique et auxquelles il avait dû se soustraire en prenant service à la Cour, il s'adonna à l'instruction des chœurs de la collégiale. En effet, au cours de cette période on le trouve (V. note 1, p. 211) qualifié tantôt de « muziekmeester » maître de musique, tantôt de « scolasticus » (V. Annexes, II).

Dans cette ville il trouvera du reste, près des Moors, les constructeurs d'orgues dont il a pu apprécier les talents, un milieu très favorable à la culture de son art d'organiste, et cette circonstance, comme nous le disions déjà, n'aura pas été étrangère à sa décision.

Bredemers s'y fit construire ou plutôt aménager une habitation.

Ce fut pour Charles-Quint une occasion nouvelle pour marquer l'estime qu'il portait à son ancien organiste et professeur en lui octroyant le 5 mars 1517 (n. s.) un don

de 25 livres pour « faire faire verrière armoyée de nos armes et blason en sa maison à Lyere ».

Pendant que l'aménagement de cette maison s'achève, Bredemers rend encore quelques services à son souverain et se rend à Vaudray où il tient les orgues pendant les offices de la Semaine Sainte, ce qui lui valut un pourpoint de drap de soie.

Avant de partir pour l'Espagne, Charles-Quint se préoccupa d'organiser sa chapelle particulière et chargea Bredemers de lui procurer un orgue spécialement fabriqué pour la traversée. La construction en fut confiée à Henri Mors de Lierre et, par l'attestation de la livraison de cet instrument entre ses mains, le 30 mai 1517, Bredemers signifie son approbation des qualités de l'instrument.

Mais Charles-Quint réclama de son fidèle Bredemers un service autrement important.

Il le pria de lui servir de mentor au cours de son voyage en Espagne, ce pays étant particulièrement bien connu de lui pour avoir été parcouru deux fois en compagnie de Philippe-le-Beau, son père.

Obéissant à ses sentiments d'abnégation et de dévouement, Bredemers accéda au désir de son ancien élève et partit avec lui, le 6 septembre 1517.

Ils arrivèrent à destination le 4 novembre suivant.

Après avoir séjourné en Espagne le temps nécessaire pour accomplir la mission que son souverain avait réclamée de lui, Bredemers s'empessa de regagner son pays.

Mais avant son départ, Charles-Quint voulut l'honorer encore d'une manière toute spéciale en le nommant sommeiller de l'oratoire du Roi.

Bredemers quitta l'Espagne par San Fernando, près de Cadix, d'où il arriva à Lierre dans le courant de mai 1518.

Le cantor de la collégiale de cette dernière ville était rentré d'Espagne en même temps que lui et l'arrivée de ces deux personnages fut saluée solennellement par le magistrat communal qui leur offrit à chacun un présent de deux pots de vin, en guise de bienvenue (V. Annexes, XI).

Bredemers s'installa à Lierre, dès le début de 1517, dans la maison qu'il s'était choisie, près du Pont des Moines et dont l'acte d'acquisition est enregistré à la date du 3 décembre 1517 (V. Annexes, XII).

C'est vraisemblablement pour cette même maison que Charles-Quint lui fit don d'une verrière à ses armes.

Destinée, comme à Malines, à héberger les choraux, elle fut probablement agrandie dans la suite par celle qu'il acheta derrière le cimetière, le 3 septembre 1520.

Ces propriétés font l'objet de quelques transactions financières qui ont laissé des traces dans les archives de la ville de Lierre (V. Annexes, XII).

La Ville de Lierre apprécia beaucoup la faveur de compter Bredemers au nombre de ses citoyens et sut tirer profit, en des circonstances diverses, des bonnes relations que celui-ci avait conservées à la Cour Impériale. C'est ainsi que, dans le courant de l'année 1517, le domestique de maître Bredemers fut dépêché à Bruxelles pour rapporter une missive relative à l'octroi d'une indulgence (V. Annexes, XIII). Une autre fois, en 1519, Bredemers se joignit aux délégués communaux pour solliciter du Roi l'autorisation nécessaire au maintien d'une procédure financière (V. Annexes, XIII).

Ce fut, du reste, un plaisir pour Bredemers d'obliger ses nouveaux concitoyens et l'empressement qu'il y mit lui valut de leur part une popularité se traduisant par la dénomination familière « den proest Hery », actée même dans les documents officiels (V. Annexes, XIII).

Quoiqu'au loin Charles-Quint ne perdit jamais le souvenir de son fidèle Bredemers, dont les services lui avaient toujours été précieux et chaque fois qu'il en sentit le besoin c'est à ses talents et à son expérience qu'il fit appel.

Il les mit à profit en 1519, pour faire effectuer la réparation de ses orgues détériorées au cours de leurs transport « par les champs de Barcelone à Molin del Rey » (1).

Mais un témoignage bien plus flatteur encore pour les talents de l'illustre organiste lui fut donné par l'Empereur Charles-Quint, lorsque celui-ci quitta l'Espagne, en 1520, dans le but de visiter nos pays, en passant par l'Angleterre. Il manda Bredemers pour venir le rejoindre en ce dernier pays. L'empereur, parti le 20 mai, débarqua le 25 mai 1520 et se rendit le lendemain à Douvres, où le Roi Henry VIII vint le prendre pour se rendre ensemble à Cantorbéry et y passer deux jours.

Bredemers dont le talent avait déjà été apprécié à la Cour d'Angleterre lors de l'abordage après la tempête de 1506, eut l'occasion de se faire applaudir de nouveau comme virtuose. Choyé par ses collègues anglais, Bredemers répondit à ces manifestations de sympathie en offrant un banquet, à ses propres frais, aux chantres de la chapelle du roi d'Angleterre.

L'empereur, qui n'avait pas voulu imposer à son organiste une charge aussi lourde, l'en dédommagea plus tard par l'octroi d'une somme de 18 livres 15 sous.

Débarqué avec son souverain à Flessingue, le 31 mai suivant, Bredemers le suivit non seulement dans ses visites à travers le pays, mais même en Allemagne, car une liste du personnel formant la suite de l'empereur, dressée à

(1) EDM. VAN DER STRAETEN. *Op. cit.*, t. III, p. 106.

Mayence au 1^r juin 1521, porte le nom de notre musicien et atteste ainsi sa présence en cette ville.

Charles-Quint rentra dans les Pays-Bas, le mois suivant, et Bredemers prit aussitôt le chemin de Lierre où son retour fut salué avec satisfaction par le Magistrat qui lui offrit en guise de bienvenue six pots de vin (V. Annexes, XIII).

Le doyen et le cantor du Chapitre, revenus en même temps que Bredemers, reçurent, en cette circonstance, chacun quatre pots de vin (1).

Herry Bredemers meurt dans la ville de Lierre, le 20 mai 1522. Il fut enterré à l'église Saint-Gommaire, près du tabernacle du Saint-Sacrement, dans la chapelle dont il était le chanoine titulaire. Sa pierre tombale se trouvait jadis dans le chœur à côté de celle de Frédéric de Bade, évêque d'Utrecht (V. Annexes, XV).

Il a dû prévoir l'imminence de sa mort, car deux jours avant son décès il dicta ses dernières volontés au notaire apostolique, le chanoine Laurent Perre (V. Annexes, XVI).

Ce testament, dont nous n'avons pu retrouver le texte, disposait d'un legs de cinquante florins au profit du Chapitre de la cathédrale Saint-Aubain à Namur et d'un legs de deux cents florins au profit de ses deux sœurs Pâquette et Marie Bredemers. C'est Jean Noyson, le fils de Pâquette, qui vint à Lierre, muni d'un acte de procuration passé le 25 septembre devant le notaire J. Gareau, pour toucher la somme léguée par ce testament.

(1) Le doyen du Chapitre de Lierre, à cette époque, était messire Antoine a Bergis dont le nom se retrouve aussi sur la liste dressée à Mayence le 21 juin 1521. Le cantor était alors Nicolas Liégoir (Liégeois ?) sans doute Nicolas Champion (dit Liégeois) dont le nom se trouve également sur cette liste ainsi que sur celle des chanoines titulaires de la collégiale de Lierre.

Cette pièce a dû faire mention aussi d'une fondation de messes à l'église Saint-Gommaire, signalée dans un autre acte (V. Annexes, XVI).

* * *

Le zèle inlassable dont Bredemers fit preuve dans l'organisation de toutes les expéditions de Philippe-le-Beau et de Charles-Quint, les ressources d'initiative qu'il révéla en triomphant de toutes les difficultés inhérentes à ces déplacements continuels, la science profonde et la patience éprouvée qu'il mit au service de l'enseignement de ses augustes élèves, enfin les nombreux services qu'il rendit à ceux-ci dans les domaines les plus divers, trouvèrent leur juste récompense dans l'octroi d'honneurs et de faveurs.

Il lui échut quantité de prébendes fructueuses dont il fait échange ou abandon, selon ses préférences inspirées soit par des avantages soit par des commodités.

Par un mandement signé au 1^r mars 1503 (1504, n. s.), l'archiduc Philippe nomma Bredemers, chantre et organiste de sa chapelle domestique, titulaire de la prébende canoniale, vacante par le décès de Pierre Barbery, à la cathédrale de Saint-Aubain à Namur. Ses déplacements incessants ne lui permirent d'en prendre possession à ce moment et la cérémonie d'investiture se tint seulement au 8 janvier 1505 (V. Annexes, XIV).

Il résigna cette prébende en juin 1508 au profit de son neveu Henri Bredemers (V. Annexes, XIV).

Une prébende canoniale de l'église collégiale de Saint-Gommaire à Lierre lui est octroyée le 22 décembre 1506, grâce à la résignation qu'en fait messire Jean Braconnier, qui reçoit en échange une prébende canoniale attachée

à l'autel de Sainte-Anne, dans l'église Saint-Liévain, à Ziriczee Bredemers la conserva jusqu'à la fin de ses jours (V. Annexes, VIII).

D'autres prébendes encore lui furent octroyées, mais ne sont connues que par l'abandon qu'il en fit.

C'est ainsi qu'en août 1507 il résigne au profit de maître Dorville Scoutens une prébende de la chapelle N.-D. à l'autel à La Haye (V. Annexes, XIV).

En avril 1508, il résigne une autre prébende non spécialement désignée qu'il détenait en cette même ville, au profit de maître Albert Alberty, chapelain de la chapelle royale (V. Annexes, XIV).

Au cours de la même année, en septembre 1508, il résigna encore une prébende de Saint-Panrace à Oostvoorde, en Hollande, au profit de maître Nicaise de Longmes (V. Annexes, XIV).

Bredemers tenait beaucoup à la ville de Namur qui, apparemment, l'avait vu naître, aussi y occupa-t-il toujours une dignité dans l'un ou l'autre des Chapitres de cette ville. La dignité de prévôt du Chapitre de Saint-Pierre au château lui tenait particulièrement à cœur, car dans les actes où il est question de lui, c'est le plus souvent ce titre qui est enregistré. A Lierre il est même connu sous la dénomination de « proost Herry » ou de « proost van Namen ». Cette dignité qu'il occupait dès avant 1514 était, à cette époque, distincte de la dignité de prévôt du Chapitre de Saint-Aubain de la même ville. Il brigua aussi celle-ci et l'obtint par mandement de Charles-Quint, au 12 mai 1521, en remplacement de son neveu, Henri Bredemers, décédé, et qui l'occupait depuis le 31 décembre 1516. La reconnaissance de ce mandement fut refusée par les membres du Chapitre, en raison de l'absence de signature du secrétaire de l'Empereur. Ce

vice de forme fut régularisé et Bredemers fut installé le 5 juillet de la même année (V. Annexes, XIV).

Il est honoré d'une prébende canonique à l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 28 mai 1517 (1).

En 1519, il résigna au profit de Arnold Bouwens, une prébende de chapelain à la chapelle de Saint-Laurent de première fondation en l'église Saint-Servais à Maastricht (V. Annexes, II).

Il résigna, au mois de janvier 1522, en guise de permutation au profit de sire Jehan Darenberge, une prébende qu'il possédait à la chapelle de N.-D., en l'église de Hoirnaer (V. Annexes, XIV).

Le 27 avril 1522, il résigna la dignité de prévôt à la cathédrale de Saint-Aubain, qu'il possédait à peine, en faveur de maître Jean Hanne-ton, bachelier en droit canon (V. Annexes, XIV).

Ce fut là le dernier acte public de cette carrière si remplie et caractérisée par un dévouement sans bornes.

* * *

Les compositions qui lui ont été attribuées nous sont inconnues.

Fétiş cite de lui un motet à cinq voix : *Misit me Pater*, inséré dans les *Ecclesiasticæ cantiones, sex, quinque et quatuor vocum*, publiées à Anvers chez Plantin, in-4° oblong. Cet auteur mentionne par erreur l'année 1529 comme date

(1) ROMBAUTS. *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 100, et Arch. du Chapitre Saint-Rombaut. Actes du notaire Gauthier de Riddere. Reg. 1514-1520-20 déc. 1517. (Annexes, II).

de cette publication, qui du reste n'a été retrouvée ni par Edm. Van der Straeten ni par A. Goovaerts.

Fétis met encore à son actif une messe à quatre voix : *Ave Regina Cœlorum*, qui se trouverait dans un manuscrit de la Bibliothèque Royale de Belgique.

En vain, nous-mêmes nous avons cherché dans ce dépôt l'existence de ce manuscrit.

Ces lacunes sont bien regrettables et nous privent de l'intérêt qu'il y aurait à connaître les compositions de cette personnalité d'une influence transcendante.

* * *

D'après les détails de sa carrière, Bredemers semble être un homme d'action.

Servi par une intelligence vive son caractère énergique parvient à écarter tous les obstacles qui encombrent la voie vers le but poursuivi.

Essentiellement bon et serviable, il se plie, de bonne grâce, aussi bien aux exigences de son service qu'aux désirs de toute nature qu'on s'avise de lui manifester.

Virtuose d'une rare perfection, il eut la faveur que ne partage aucun artiste de son époque de faire apprécier ses talents dans tous les pays de l'Europe.

Ni Charles-Quint, ni Philippe-le-Beau ne manquaient jamais, lors de leurs déplacements à l'étranger, de l'enrôler dans leur suite, flattés qu'ils étaient de compter parmi le personnel de leur chapelle, un artiste de son envergure. Bredemers eut ainsi l'occasion de se faire entendre devant les Souverains et les sommités de presque tous les pays de l'Europe ; il voyagea trois fois en Espagne, deux fois

en France, en Angleterre, en Allemagne et en Hollande et une fois en Suisse.

Bredemers s'intéressait énormément à la construction des instruments à clavier.

C'est vraisemblablement pour ce motif qu'après avoir pris sa retraite comme organiste royal il s'est rapproché des facteurs Moors, qu'il avait appris à apprécier lors de son premier séjour à Lierre.

Le succès de leurs produits date de cette époque et dans ces conditions l'on est en droit de se demander si une part de ce succès ne revient aux savants conseils de Bredemers.

Considérant aussi que nous sommes à l'époque où les instruments à clavier se perfectionnent on en vient tout naturellement à se poser la question si la naissance de l'épinette, précurseur du piano, ne peut être attribuée à ces habiles facteurs, grâce aux suggestions de Bredemers. Celui-ci, virtuose habile, sut tirer de cet instrument les ressources nombreuses qu'il offrait et lui gagna la faveur de ses élèves princiers qui furent des premiers à l'étudier.

Mais l'influence prépondérante de Bredemers est due à sa haute culture musicale, largement mise en œuvre dans l'enseignement de son art.

Il exerça son rôle didactique dès 1501, en entrant au service de Philippe-le-Beau. Successivement maître des chœurs de la chapelle archiducal et de la maîtrise de l'église Saint-Gommaire à Lierre, il fut, grâce à cet enseignement d'une durée de plus de vingt ans, le directeur artistique de toute une génération de musiciens auxquels il inculqua ses méthodes personnelles.

Son influence, tant comme musicien-chantre que comme

organiste, s'est donc fait sentir incontestablement sur l'évolution de l'art musical dans nos provinces. Il a su lui donner une impulsion énergique et hautement artistique, dont on peut se rendre compte par le grand nombre et la valeur des musiciens sortis de cette génération.

Ceux-ci, en s'expatriant, ont transporté au loin les connaissances acquises et ont ainsi donné à l'art musical néerlandais une expansion mondiale.

Bredemers ne fut pas seulement professeur d'enfants de chœur.

Il fut aussi le conseil artistique des enfants de son roi. Il dirigea l'enseignement musical de Charles-Quint et de ses sœurs Isabelle, Eléonore et Marie, qui, formés à son école, ont favorisé, dans les pays où ils ont vécu, l'importation de la méthode rénovatrice de leur professeur.

L'archiduchesse Eléonore, unie d'abord à don Manuel, dit le Grand, roi de Portugal, puis à François I, roi de France, eut l'occasion d'exercer dans les deux pays une propagande efficace pour l'art qu'elle aimait et cultivait avec tant de passion.

En Hongrie, ce rôle de propagande fut dévolu à l'archiduchesse Marie, qui prit pour époux Louis II, roi de Hongrie et de Bohême. Elle exerça incontestablement ce rôle, puisque de retour ici, comme régente des Pays-Bas, elle porta le plus grand intérêt au monde musical.

Il faut en dire autant de l'influence exercée par l'archiduchesse Isabelle, unie en 1514 à Christern II roi de Norvège et de Danemark, et qui avait tenu Bredemers en si haute estime.

Enfin l'influence exercée par Charles-Quint est mieux connue. Musicien consommé, ainsi que nous l'a fait con-

naitre Edm. Van der Straeten, ayant apprécié par lui-même les profondes connaissances et les excellentes méthodes de son professeur, il accorda une protection éclairée à l'art musical. Il emmène en Espagne non seulement des instruments néerlandais, mais aussi des musiciens, formés à la nouvelle école, qui ont fait la gloire de la musique néerlandaise.

L'exhumation des archives des noms des anciens élèves de Bredemers nous révélera un jour quelle est la part exacte de son rôle dans l'évolution de notre école de musique à cette époque, mais, dès maintenant, par les documents connus, Bredemers nous apparaît comme un maître et un propagandiste dont les efforts, couronnés d'un immense succès, lui créent un titre à la reconnaissance du monde musical.

D^r G. VAN DOORSLAER.

Index Bibliographique

1. ROB. EITNER. *Biographisch-Bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker und Musikgelehrten*. Leipzig, Breitkopf et Haertel, 1900.
 2. DE BURBURE, le Chevalier. *Notice dans la Biographie Nationale*.
 3. EDM. VAN DER STRAETEN. *La musique aux Pays-Bas* Tomes III et VII.
 4. EDM. VAN DER STRAETEN. *Charles-Quint musicien*, in Bulletin de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique, 4^e série, II^e Partie, 1893.
 5. FÉTIS. *Biographie universelle des musiciens* 2^e édition.
 6. PINCHART. *Archives des Sciences et des Arts*. T. I, p. 8. — Idem in *Messenger des Sciences Historiques*.
 7. ED. GRÉGOIR. *Histoire de l'Orgue*, Anvers, 1865.
 8. *Le Beffroi*. Revue. T. III. 1866-1870. Bruges.
-

Annexes

LES ANNEXES NE CONTIENNENT QUE DES DOCUMENTS INÉDITS

I.

Archives communales de Malines. Compte communal de Malines, 1517-1518, f° 12 v° : Ontfaen van M^r Henrick Breedenmeers wijlen Huybrechs wettich zoene daer moeder af was wylen Johanna Symoens, van iiiij £. xi sc. oud. gr^ote tjrs lyft... gaf M^r Henrick voers. pr^o decembri 1517. (En marge): 45 jaer.

— Registre des Rentes. S. II, n° 1, f° 42 v°, 1517, 1 Juny. Meester Henrick Breedemers f^s qd. Huberti et qd. Johanne Symoens. (En marge): obijt in mayo 1522.

II.

Arch. capitulaires de Saint-Rombaut à Malines. Actes du notaire Gauthier de Ridder (Walter Militis), registre de 1514 à 1520: 20 déc. 1517; M. Henricus Bredemerssche clericus leodiensis diocesis canonicus ecclesie Sancte Gudule Brux. ..

Dans le même registre on trouve encore mention du même personnage aux dates suivantes :

1514, 30 april... magrum Henricum de Bredemers pp^{tum} Namuracensem.

1518, 6 feb... dñm Henricum Bredemers can^{cum} Lyrens.

— 11 dec... Breedemeersse cano^{cum} Lyren.

1519, 11 aug... D. Henricus Bredemersche pptus Namurcensis necnon capellanus capellanie S^{ti} Laurentij de prima fundatione in ecclesia S^{ti} Servatij, Trajecti, leod. dioc.

1520, 9 nov... Henricus de Bredemerssche, scolasticus Lyrensis.

III.

Arch. de l'Etat à Namur. Actes capitulaires de l'église Saint-Aubain, Reg. de 1507-1533, f^o 36: 3 may.

(Extrait).

Je Amand Bredemers chanoyne indigne de l'église collégiale Monsr S^t-Aubain fay mes dernières volontés. Je laisse

à ma sœur Mary iiii livr. de cens que j'ay sur la maison de no(tre) p(è)re.

à mon frère Colin un hana(p) d'argent et un lousse.

à mon frère maistre Henry outant ung goblet d'argent et une lousse.

à ma seur Paquet un goblet et une lousse d'argent.

à mon beau-frère Gilet un des plus belles chemises que j'aye.

à mon nepveu Colinet ma bage dor que je porte a mon dois.

à mon nepveux Henri chanoine de S^t-Albain ma belle amarysse avec mon...

à son frère Eduart une de mes robes.

à Henry de... un pourpoint de damassé.

à Guill mon nepveu un pourpoint de satin.

à la petite fille de mon frère Henry 1 florin.

Je laisse tous aultres biens meubles et immeubles à mes deux frères Colin et Henry et à mes deux seurs.

Je laisse ma maison à mon neveux Henricus Bredemers mon confrère ou à Monsieur le Doien pour en paier mes debtes et aussy pour paier mon service.

IV

Archives de l'État à Namur. Actes capitulaires de l'église Saint-Aubain, Reg. de 1507-1533, f^o 45 v^o. Ce ii^je d'octobre 1514, Colin Bredemers a mys la maison claustrale que estoit à Henry Bredemers son fils, chanoine de ceans es mains de mess^{rs}.

Ibid. — Registe des bourgeois, 28 juin 1544. Isabelle veuve de Nicolas Bredemers le barbier habitant Marché des Fèvres, reçue bourgeoise.

V

Archives de l'État à Namur Actes capitulaires de l'église Saint-Aubain. Reg. de 1507 à 1533, f^o 59. 1516. Admissio Dni Henrici Bredemers ad preposituram Carolus dei gra Rex... nris decano et caplo ecclie colle^{ti} S^{ti} Albani in oppido nro Namur. leodien. dioces. salutem. Notum vobis faciemus quod nos prepositurem dicte eccl. quam nuper obtinet defunctus mgr Eduardus de Proches ejusdem ultimis pacificis possessor... dilecto nro mgro Henrico Bredemers canonico prebendato dicte ecclesie... dedimus.

Datum in oppido nro Bruxell. die ult. mensis decembris anni millesimo quingentesimo decimo sexto...

Ibidem, Idem, f^o 115 v^o. 1521. Je Colin Bredemers borgois de Namur cognois et confesse asserner ung ms desplt a leglise de S^t Aubain... ou donner x flor. es mains du chapitre pour l'anniversaire de feux mossieur Henri Bredemers prevost jadis de ceans mon filz et che

en dedans le jour S^t J.-B. prochain. Temoin mon signe manuel cy mis le xix jour de novembre v^e vingt unc.

(signé) Nycolas Bredemers.

VI

Archives communales de Malines. Compte communal 1517-1518, f^o 12 v^o. Ontf. van Sozine Breedenmeers, M^r Henrickx natuerlycke dochter daer moeder af es Anthonine Beerthen uts. (En marge) 11 jaer.

Ontf. van Anthonine Beerthen wylen Jans wettighe dochter daer moeder af was wylen Lysbeth de Fevere. (En marge) 30 jaer. gaf M^r Henrich voers. pr^a decembri 1517.

Ibidem. Registre des Rentes, S. II, n^o 1, f^o 42 v^o. 1517, 1 Juny: Sozine Bredemers fil. n^{alis} mgri Henrici et Anthonine Berten.

Antonine Berten fil. qd Johis et qd. Eliz. de Fevere. objit ix april. 1529.

— *Archives communales d'Anvers.* Registre des Echevins Ryt et Ballinck, 1523, f^o 314. Jozyne Bredemers met Rombouten Borreman, coopman, ejus marito et tutore, vercocht meesteren Remaculus van Ardennen... die vyftich rynnssche gulden erflic van den hondert Rynnssche gulden t sjaers erflyckere renten die zy heeft ende jaerlicx mediatim prima martii... heffende is op de stad van Antwerpen... de voers. rente meesteren Henric Bredemers anno xviii thiene dage in octobri vercocht hebben ende alsoe de voers. meester Henrick haer die in behulp van hueren huwelycke gegeven heeft...

— *Archives comm. de Lierre.* Compte communal 1^r déc. 1516-1^r déc. 1517, f^o 5. In den iersten ontfacen op ten xv^{en} dach van februario aⁱ xv^oxvj: van Anthoninen van Beerthout dochter wilen... daer moeder aff was... ende ten lyven van der selven Anthoninen

ende Josinen Bredemers voer v £ brab. ter quitingen den penn. thiene op te voers. stadt vercocht. L £ brab.

VII

Arch. comm. de Malines. Testaments, Reg. n^o 10, f^o 73 v^o, 24 mars 1547.

Henrick Bredemers, wylen m^r Henricxsone, in meyningen buyten slants te reysene, heeft in gevalle dat hy geraecte te stervene sonder wettich hoir van synen lyfve gecomen achter te laten, opgedragen overgegeven ende getransporteert Joufr. Josyne Bredemers synder sustere, huysvrouw van Rommont Borremans, de seven veerteelen rog. erff. pachts die hy heffende es tot Nyele in den byvanck van Lyere, ende noch sekere lyfrente van xlv gulden lyftochte staende tsynen lyfve opte voirs. stadt van Lyere.

VIII

Arch. de la collégiale de Lierre. Manuscrit du chanoine Drymans, T. II. Tubula chronographica ecclesiae S. Gummari, Lyræ, 1500-1600. f^o 20, 1506, 22 x^{bris}. Honor vir ac m^r Henricus Bredemers organista ducis, clericus, dioc. Leod., prepositus ecclesiae Castri opidi Namurensis vigore litt. principis Caroli archid. Austriae ducis Brab. fit canonicus per lib. resign. D. Jois Braconier cui permutatur canonicatus et præbenda ad cantuarium perpetuam sitam ad altare S. Annæ in ecclesia S. Livini de Ziriczee, dioc. Traject.

f^o 22, 1507, 19 May. D. Hen. Bredemeers can. venit ad residentiam.

1507, 28 Juni. Wiert m^r Hend. Bredemeers ten tyde van syne stricke residentie gedeputeert wegens het capittel naer verschyde rechtens, om te verhandelen eenige affairens hun concernerende, van 8 a 9 daegen sonder quetsinge van syne residentie, niet tegenstaende het contrarie gebruyck hunner statuten.

1507, 16 Aug. D. Hen. Bredemeers canon. sg. necnon præpositus Castri Namurc. fundat in perpetuo, ut chorauli quotidie in summa missa cantent ad elevationem *O Salutaris hostia* pro qua fundacione dat sing. annis choraulibus sub æquali portione tres flor. renenses monetæ currentis.

IX.

Arch. comm. de Malines. Reg. scabinal n° 129, f° 3, 6 août 1510. Katlyne Wielmans, weduwe wylen Jan Guedens ende Michiel Guedens, huer ende desselfs wylen Jan Guedens zone, hebben vercocht meester Henrick Bredemer de twee vyfste deelen van eenen huys gelegen op ten Beerthouthoff, tusschen meester Henricx Bredemer erve aen deen zyde ende Jan Bormans erve aen dander zyde.

— Compte comm. 1510-1511, f° 206, 4 février 1511. Item gegeven meester Henr. Bredemeers, organist ons genadigen Heeren Hertoghe Karels, tot hulpen van twe gelasen vensteren tot zyner huys metter stad wapenen, ex grat., iij xxv s.

— Compte comm. 1511-1512, f° 206 v°, 26 mars 1512. Item gegeven meester Henrick, den orgalist ons genadigen Heeren, tot hulpen van synder metselryen, x gouwen phl. val. iij # ij s. vj d.

Idem. f° 209 v°, 11 juillet 1512. Item gegeven den orgalist van den Keyser, vi s. iij d.

— Reg. scab. n° 130, f° 19 v°, 17 octobre 1511. Jan Borreman heeft vercocht meester Henrick Bredemer een huys gelegen op ten Beerthoushoff, tusschen Jans van Couwenberghe erve aen deen zyde ende desselfs meester Henricx erve aen dander zyde.

— Reg. scab. n° 131, f° 13 v°, 17 novembre 1511. Rommont Smet heeft bekent dat meester Henrick Bredemer, organist ons genadigen Heeren, tegen hem gelost heeft de acht R. gulden, die de voors. Rommont hadde ende jairlyx heffende was op ende aen des voirs.

meester Henricx huysse, gelegen in de Bleekstrate tusschen Heeren Jans van Springele erve aen deen zyde, ende der weduwen wylen Jan Guedens erve aen dander zyde.

— Reg. scab n^o 131, f^o 14 r^o, 17 nov. 1511. Meester Henrick Bredemer organist ons genad. Heeren heeft vercocht Rommond Smet twaelf Rynsguld. elken van dien tot xl gr. vlaems gelts gerekent erff. chys te heffene altyt... op ende aen syn huys metten hove gronde etc. gelegen in de bleekstrate, tusschen heeren Jan van Springele erve aen deen zyde ende der weduwe wylen Jans Gueden erve aen dander zyde.

Idem, f^o 49, 3 jan. 1512. Katlyne Wilmans, weduwe wylen Jan Guedens, heeft vercocht meester Henrick Bredemer vyfste deel van eenen huysse gelegen opt Beerthouthoff, tusschen meester Henricx Bredimers erve aen beyde syden.

Idem, 20 nov 1512. Meest. Henrick Bredemers organist van der capellen ons genad. heeren heeft vercocht heeren Roelant le Fevere ridder van Theemseke ende van Liesvelt, Raedt ende Tresorier gnl. van der K. Majest... 14 Rynsguld. op zyn huys... (comme ci-haut).

— Compte comm. 1512-1513, f^o 231. It. ghegeven meester Hendr. Bredemers voer zekere diensten der stad ghedaen als voer een gra-tuite, vi ff v s.

— Reg. scab. n^o 134, f^o 51 v^o, 8 août 1513. Meester Henrick Bredemer organist ons genaedigen Heere, heeft bekent dat Katheline Wielmans weduwe wylen Jan Gutens, heir tocht die sy hadde aen syn huys, gelegen alhier in de Bleekstrate tusschen Jan Borremans erve aen deen zyde ende meester Adriaen de Wilde aen dander zyde, tot synen behoef vuytgegaen heeft...

— Reg. Testaments, n^o 1, f^o 99, 22 décembre 1514. Meester Henrick Bredemer, proost van Sinte Piters tot Namen, heeft vercocht Charles Le Clerck, meester van de financiën ons genaedigen Heere, tot behoef van meester Jan van Marnix, secretaris ons genaedigen Heere, twee huysen met eenen hove achter deene huys liggende, gestaen

de den neven dander in de Bleekstrate, tusschen meester Adriaen de Wilde erve aen deen zyde ende Jan Borremans erve aen dander zyde. A. D. M. war. op vier cappoenen die de fabrycke van Sinte Peters alhier daer op heeft...

X

Arch. comm. de Malines. Procuratoria, reg. 1, f^o 135, 2 may 1514. Meester Henrick Bredemer, organist ons genaedigen Heeren, heeft geconstitueert..., schoutheit van Delft, om van synen wegen ende tot synen behoef tontfangen ende te heysschen alsulken scult als hem sculdich ende tachter es een geheeten Yewout Aelbrechts tot Delft...

XI

Arch. comm. de Lierre. Compte communal 1517-1518, f^o 79, may. It. betaelt noch voer iijj stoepen wys de twee daer af gepnteert den cantere alhier die vuyt Spaengnen quam ende dandere twee meester Henr. Bredemers die van Fernando quam, al ter pryse van xv gr^o den stoop.

XII

Archives comm. de Lierre. Actes scabi aux. Reg. n^o 18, 1512-1523, acte 820. Heer Xpoffel Coels priestere en familie... hebben bekent ende verleden dat zy overmits eender sommen van penn... wette-lyck hebben vercocht ende erff. overgegeven M^r Henricke Bredemers proest tot Namen ende canonick alhier inder kercke, etc. Een huys, met zynen gronde hove ende toebehoorten gestaen ende gelegen by de Monickbrugge aldaer tusschen de Riviere van der Neten

in de drie zyden ende aen tsHeeren strate voere aen de vierde zyde.
Actum iij Decembri 1517.

Ibidem, acte 954. Vercoop... van een rente... opeenen huysse gestaen opt kerchoff nu ter tyt toebehoirende M. Henr. Bredemers, canonick. Actum, xxvj^o Aug. aⁱ xvij.

Ibidem, acte n^o 1055. M. Hendrick Bredemers proest van Namen ende canonick in der kereken van S^t Gomaers alhier, heeft getransporteert ende erff. overgegeven omme eene somme gelts etc... Kathelinen Mys wylen Henricx dochtere alsuleken xx stv^s jaerliker ende erffelycker renten alsoe hy hadde ende heffende was op een huys met zynen hove, gronde ende toebehoirten gestaen ende gelegen in de Bruyel toebehoirende nutertyt mgr van Vaken. Actum xix may xv^o xix.

Ibidem, acte n^o 1059. M^r Janne van Brabant canonick alhier heeft getransporteert ende erff. overgegeven omme een somme gelt etc. M. Hendr. Bredemeer proest van Namen ende canonick in der kereken van S^t Gummarus te Lyere alsuleken verbrande stede metten hove... Actum xix may, xv^o xix.

Ibidem, acte n^o 1270. Meester Anthonis Pycquot, canonick in der kereken van Sinte Gommaers en heere Michiel Perre, priester... als executors van den testamente van wylen heeren Willeme Michiels, in zyn leven canonick in der voers. kereke... hebben vercocht... meester Hendricke Bredemeers canonick inder voers. kereken organist ons heeren des Co... een huys enz... achter aen t kerckhof.

Actum, iij^o sept. a^o xx.

XIII

Arch. comm. de Lierre. Compte comm. 1^r déc. 1516-1^r déc. 1517, f^o 18. Item betaelt den dienere van M^r Hendrick Bredemers van eender missiven van Bruessel aen de wet alhier te brengene den afflaete aengaende... iij s. 1 1/2 d.

Compte comm. 1^r déc. 1518-1^r déc. 1519, f^o 21. It. meester Hery den proest die metten gecomiteerden van der stadt aen den Co. heeft helpen solliciteeren omme te continuatie van den voers. state te helpen (state van rekeninge). xijs vj d.

Compte comm. 1520-1521, f^o 197. It. voire vj stoopen wysn gesconcken den proest van Namen voer zijn willecome uut Duytslant. — Item den choordeken tot zijn willecome van daer oec iij stoopen wysn. — Item den cantere van gelycken oec iij stoopen.

XIV.

Arch. de l'État à Namur. Chap. de Saint-Aubain; Actes capit. reg. 1490-1507, f^o 103.

Admissio Bredemers. — Phls dei gracia Archidux Austrie, etc. Dilectis nros preposito decano et caplo ecclie sancti Albani Namurac. leodien. dioc. salutem et dilectionem notum vobis facimus qd nos canonicatum et prebend. predicte vre ecclie quos in ead diem viveret obtineret solebat deffunctus Dns. Petrus Barbery... et ad nras collonem provisionem et onnodam. disponem pleno jure spect. et pertinen. dilecto nro Henrico Bredeners cantore et organiste capelle nre domestice... dedimus.

Datum in opido nro Gand. die prima mensis marcy anno Dni millo quingentesimo tercio.

Anno Dni millo quingentesimo quinto stilo. leodien. viij mens.

january horo decima vel circiter de mane, honestus ac discretus vir magister Henricus Bredemers cantor et organista capelle illustrissimi principis in albo. . fuit admissus stallum sibi in choro et locum in caplo.

Arch. génér. du Royaume. Chambre des comptes, Reg. n° 20402, du 1 janv. 1507 au 31 déc. 1508 (1 janvier au 31 déc. 1508, n. s.), f° x, juni 1508. Du mesme droit six livres a cause dune lettre de collacion de la prébende de Saint-Aulbain de Namur vacant par resignacion faicte par maistre Herry Bredemers au prouffit de Henry Bredemers son neveu apparant par ledit conterolle pour ce icy lesd. vj £.

Ibidem. Chambre des comptes, du 1^r janv. 1506 au 31 déc. 1507. Reg. n° 20401, f° ix. (1^r janv. 1507 au 31 déc. 1507, n. s.). Août 1507, Dicell. droit encoires six livres dud. pris a cause dune lettre de collacion de la prébende fondée en la chappelle de Nre Dame en lostel à La Haye en Hollande vacant par resignacion faicte par Henry Bredemers au prouffit de maistre Dorville Scoutens apparant comme dessus pour ce icy, vi £.

Ibidem, Chambre des comptes, Reg. n° 20402, du 1^r janv. 1507 au 31 déc. 1508. (1 janv. au 31 déc. 1508, nouv. style), f° 5, avril 1508. Au mesme droit huit livres dud. pris à cause dune lre de collacion de la prébende de La Haye en Hollande vacant par resignacion et permutacion faicte par maistre Henry de Bredemers organiste de la chappelle domesticque de Monseigneur au prouffit de maistre Albert Alberty chappellain de lad. chappelle. Apparant par ledit contrerolle pour ce icy. lesd. viij £.

Ibidem, Ch. des comptes, Reg. 20402, du 1 janv. 1507 au 31 déc. 1508 (1 janv.-31 déc. 1508, n. s.) f° xiiij v°, septembre. Dudit droit

six livres dud. pris à cause dune lre de collacion de la prebende de Saint Pancras a Oostvoirne au prouffit de maistre Nicaise de Longmes vacant par resignacion a luy faicte par maistre Henry Bredemers. Appert par le dit contrerolle pour ce ycy lesd. vi £.

Arch. de l'Etat à Namur. Chapitre de Saint-Aubain. Actes capitulaires, Reg. 1507-1533, f° 114. Admissio mgri Henrici Bredemers ad preposituram prnte eccl. — Carolus... delectis nrs decano et caplo. ecclesie colle^{tae} bti Albani, notum vobis facimus quod nos preposituram predicte ecclesie vre, quam in eadem dum viveret obtinere solebat quondam Dns Henricus Bredemers ipsius ultimi possessoris...

Dilecto et fiali organiste nro magistro Henrico Bredemers avunculo dicti defuncti dedimus...

Datum in civitato nro imperiali Wormacia die duodecimo mensis may anno dui millesimo quingentesimo vicesimo primo...
et Nicolao Bredemers testibus.

Arch. génér. du Royaume. Chambres des comptes, Reg. n° 20414, du 1 janvier 1520 au 18 avril 1522, f° 36, janvier 1521 (janv. 1522, nouv. style). — Dudit droit autres quarante solz a cause dune lre de collacion de la chappelle fondee à lautel Nre Dame en l'egle de Hoirnaer au prouffit de sire Jehan Darenberge pbre, par resignacion que lui en a faicte a tiltre de permutacion maistre Henry de Bredeniers. Apparant par lesd. contrerolle pour ce icy lesd. xl s.

Arch. de l'État à Namur. Chapitre de Saint-Aubain. Reg. capitulaire de 1507-1533, f° 118 v°, 1522. — Admissio mgri Johannis Hanneton ad preposituram pnte eccles. — Carolus... cum dilectus noster Henricus Bredemers organista capelle nre domestice ac prepositum prefate eccleie Sti Albani Namuracensis eandem preposituram hodie data pntum per procuracionem suam legitimam sufficienter ad hoc mandato fulsitum jure libere et simpliciter resignari fecerit in manibus

dilecti et fialis equit. aurat. et prd. pnot. mri consili ad opus et utilitatem magri Johannis Hanneton in jure canonico bacchalarii.

Dat. in opido nre Bruxelle xxvij^o die mensis Aprilis anno dni millesimo quingentesimo vicesimo secundo.

XV

Arch. de l'église St-Gommaire à Lierre. Manuscript du chanoine Drymans. T. II, p. 65, 1522. M^r Hendrick Bredemers canonick objit 20 may, 20 mott. in den pand.

Ibid., p. 281, 1522. Objit R. D. Henricus Bredemers canon. 20 may, begraven in syn capelle tegen het venerabel, 20 mott. met 12 tortsen, plura sacella dedit ornamenta.

Idem, T. VIII, p. 169. Den grooten serck in de choor is van den Bischop Fredericus de Bade van Uytrecht. Den volgenden is van d'heer Bredemer, canonick.

Arch. comm. de Malines. Comptes comm. 1521-1522, f^o 180. It. betaelt van der doot van M^r Henrick Bredemers van iiij £ xj s. oude g^o tse lyft die hy op de stadt hadde in de^b et jaⁿ, xij s. iiiij d.

XVI

Arch. comm. de Lierre. Actes scabinaux, reg. 18, acte n^o 1558. H^r Merten Smet priester ende capellaen in der kercken van Sinte Gommaers in de voers. stadt ende Quityn Myntens secretaris der selver stait, beyde executoeren van den testamente ende vuttersten wille van wylen mynen heere meester Hendricke Bredemers in zynder tyt organist ons heeren des Keysers, proest tot Namen ende canonick in der voers. kereken van S^te Gommaers. Ende oec also daertoe

behoorlyck gemechticht van heeren Philipse Lombaert oec canonick inder voers. kerken hueren medeexecutoer in den landen van Spaengnen zynde gelyck tselve heere Gregorius Baeck priestere voere hem alsoe notaris ende sekeren getuyge daertoe geleeden vercleerde op ten xxv^e dach Juny lestleden gebuert zyn, hebben bekent ende verleden dat zy vuyt crachte van den selven testamente ende vut specialen laste hen mitten selven gegeven omme alle zyn achtergelaten havelyck ende erfelycke goede te alieneren, te veranderen ende te vercoopen omme daermede zyn voersc. vutersten wille sculden ende lasten te volbueren gelyck ons tselve is gebleken by een instrumente inhoudende den voers. vutersten wille gepasseert voere heeren Laureyse Perre priester ende notaris wesende van der date int jaer ons heeren duysent vyff hondert ende xxij op ten xvij^e dach van meye van welcke voers. instrumente den coopere hiernae genoempt tot zyne versueke by den voers. executoren copie autenteyck gescreven in franschyne ende geteeckent by heeren Janne van Hoetayn oec priestere ende notaris overgegeven is geweest, wettelyck hebben vercocht erff. overgegeven ende getransporteert overmits eene foeye etc... heeren meesteren Pectere Baguet priestere canonick ende archidiaken van Antwerpen inder Cathedraele van Onser Lieven Vrouwen van Cameryck. Een huysinge dat twee woensteden plegen te zyne met hueren hove... over den vliet van der Neten aldaer liggende ende huer streckende tot aen den hof van den huysse Antonyne Bartouts... gelegen de voers. huysinge voer lanx 't kerkhoff vander voern. kerke van S^t Gommaers... voertyts gecocht ende vercregen van den executoren van wylen heere Willeme Michiels...

Actum vj^o sept. xv^e xxij.

Het zelfde huys werdt vercocht 1541 act. n^o 110. Reg. 19.

Ibidem N^o 1561. Jan de Muelery (Noyson?) zoene van Paschasie Bredemeers, inden name ende alsoe gemechticht van zynder voers. moeder, ende van Marien Bredemers zynder moeyen gelyck dat bleeck by een instrumente gemaect ende gepasseert den xxv^e dach

septembri lestleden voer J. Garea notaris ende getuygen daer inne genoempt, ons gebleken heeft bekent ende verleden dat hy van heeren Mertene Smet pbr. ende van Quinten Myntens alse executeurs van den testamente wylen M^r Henr. Bredemeers proest van Namen ende canonick van Lyere, ontfaen heeft de somme van twee hondert gulden, den gulden te xx stuvers gerekent die de voers. M. Henr. wylen hen gemaect hadde by zyn testament alsoe etc. heeft oeck bekent dat hy tot behoef van den deken ende caple. van der collegiaelder kerken van S^t Aulbain inder stadt van Namen ontfaen heeft de somme van vyftich R. guld. ten pryse als voere die de voers. M. Henr. hen oick by zyn testament gelegateert ende gemaect hadde. Ende noch de xxv R. guld. die de voers. M. Henr. zyn oom hem bekenner gemaect ende by zyn testamente als voere gelaten hadde...

Actum xxvij^e sept., a^o xxij^o.

Ibidem, reg. 1569-1572, acte n^o 291... tot behoef van sekere missen gefundeert binnen der kerke van S^{te} Gommaers by heeren Henrick Breedemers, 6 april 1570.

Jean et Philippe Moermans

orfèvres-ciseleurs anversois

(SECONDE MOITIÉ DU XVII^e SIÈCLE)

I. — JEAN MOERMANS

La ville d'Anvers qui fut le berceau des plus grands peintres, des plus habiles architectes et des plus célèbres sculpteurs, a produit également des orfèvres de renom. Feu Génard, dans sa *Notice sur la corporation des orfèvres anversois* (1), et dans les pages qu'il leur consacra dans son travail *Anvers à travers les âges* (2), a cité un nombre suffisant de leurs œuvres pour en être convaincu. Et, récemment, dans les expositions rétrospectives d'art, qui eurent lieu successivement à Bruxelles (1910), Malines (1911) et Gand (1913), on a pu juger de *risu*, et par le nombre des objets exposés, et par la beauté de leur facture, que la

(1) *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, tome XLIV (1889), p. 291.

(2) Tome II, pp. 462-463.

réputation de l'ancienne école d'orfèvrerie anversoise n'est nullement surfaite (1). Au contraire, son renom augmenterait encore s'il était donné au public de pouvoir contempler de près ces nombreuses pièces que les exigences du culte ne permettaient pas d'éloigner pour un certain temps du trésor de nos églises, et dont l'existence nous est heureusement révélée par les inventaires archéologiques en cours de publication dans quelques-unes de nos provinces (2), et par le récent beau travail sur l'orfèvrerie religieuse belge des abbés L. et F. Crooÿ (3).

Les anciens ateliers d'orfèvrerie anversois ont non seulement produit des œuvres capitales, ils ont également témoigné d'une activité absolument remarquable. Les abbés Crooÿ, durant quatre années de patientes recherches, examinèrent trois mille pièces et retrouvèrent cinq cents fois le poinçon à la main couronnée d'Anvers, soit sur la sixième partie de tous les objets inspectés (4). Mais si les trésors de nos églises peuvent encore exhiber tant d'anciennes œuvres, que devait-il en être avant cette époque néfaste de notre histoire, où tant de productions furent jetées au creuset pour payer les contributions de guerre extorquées par de cupides et impitoyables vainqueurs? En-

(1) L'exposition régionale d'argenteries et d'orfèvreries d'art anciennes organisée en 1902, à Saint-Nicolas, par le Cercle archéologique du Pays de Waes, fut déjà, au même point de vue, une véritable révélation.

(2) Notamment celui de la province d'Anvers, élaboré par notre confrère F. Donnet, publication copieusement illustrée et comptant déjà sept gros fascicules.

(3) *L'Orfèvrerie religieuse en Belgique depuis la fin du XV^e siècle jusqu'à la Révolution française*. Bruxelles (Vromant & C^{ie}) 1911, petit in-4° avec de nombreuses illustrations.

(4) L. et F. Crooÿ. *Op. cit.*, pp. 5 et 20.

suite que l'on ne perde de vue qu'il doit être également fort important le nombre d'œuvres méritantes qui furent sacrifiées sans merci, soit pour satisfaire à des besoins d'argent plus ou moins pressants, soit pour faire place à des pièces modernes presque toujours d'une facture quelconque et d'un goût fort discutable.

C'est également en dépouillant les anciens comptes d'églises, de confréries, de corporations, et en consultant des monographies locales déjà parues, que l'on se convainc de la fécondité des ateliers anversoïis de jadis. Personnellement nous avons déjà recueilli de cette façon plusieurs centaines de mentions de travaux ou d'œuvres exécutés par nos artistes locaux.

Cette importance et ce renom étant établis, il serait certes à souhaiter que l'on puisse tirer de l'oubli ceux qui créèrent et soutinrent cette réputation. Malheureusement ce qui nous est resté des archives de la corporation est insuffisant pour atteindre ce but d'une manière plus ou moins complète. Si feu Génard, en 1882, et nous même, en 1903, sont pourtant parvenus à faire connaître d'une façon encore très relative les de Rasières (1) et les Somers (2), ce n'est pas seulement à la suite de patientes recherches, mais aussi à des circonstances tout à fait exceptionnelles facilitant singulièrement la tâche du biographe.

En ce qui concerne les orfèvres Jean et Philippe Moermans, que nous allons tenter de faire connaître, nous pouvons considérer comme une circonstance éminemment favo-

(1) *L'aiguière de Rubens, dite des archiducs Albert et Isabelle*. Bulletin Rubens. tome I (1882), p. 224.

(2) *Notice sur Wierick Somers le Vieux, orfèvre-ciseleur anversoïis (1^o moitié du XVII^e siècle)*. Anvers, 1903.

nable le fait que le premier de ces artistes remplit à l'église Saint-Jacques, durant plus d'un demi-siècle, les fonctions de directeur ou administrateur (*kapelmeester*) de la chapelle du Très Saint-Sacrement. Or, comme Jean Moermans fit toujours montre, dans l'exercice de ses fonctions, de la plus grande activité, il n'y a rien d'étonnant que les archives de la susdite chapelle et celles de l'église, qui nous sont toutes assez familières, aient laissé de nombreuses traces de son passage aux affaires. Grâce aux renseignements puisés à ces sources, et à d'autres données recueillies dans les archives de la ville et dans quelques monographies locales, nous sommes parvenu à connaître d'assez près et l'homme et l'artiste.

* * *

Jean Moermans naquit dans la paroisse de Saint-Jacques et y fut baptisé le 25 janvier 1625.

Il était le troisième des dix enfants issus de l'union de Hans et de Marie van Boven, qui occupaient la maison *Sint-Jacob* à l'angle du Kipdorp et de la rue Saint-Jacques, à l'endroit où s'élèvent actuellement les vastes magasins de confections dits la *Vierge noire*, et où son grand-père Pauwel Moermans exerçait la profession de *bancket-baeker* ou pâtissier. Jacques Moermans, apprenti-peintre chez Rubens en 1621-1622, et franc-maître à Saint-Luc en 1629-1630, était son oncle (1).

Le nom du maître qui lui inculqua les principes de l'art de l'orfèvrerie, de même que l'année où il obtint la maîtrise, nous sont inconnus. Quoi qu'il en soit, en 1654, donc à l'âge de 29 ans, il devait déjà être très expert dans

(1) Au sujet de la famille Moermans, à consulter le fragment généalogique que nous publions ci-après à titre d'annexe.

son art, attendu que la ville, en cette année, lui confia d'importantes réparations à effectuer au calice de la chapelle privée du magistrat. Du reste, la première œuvre proprement dite connue de lui, une paire de burettes en vermeil, rapportée approximativement par les auteurs du catalogue de l'exposition de Bruxelles à l'année 1657, est considérée par les abbés Crooÿ comme un travail fort réussi.

La réputation de Jean Moermans s'établit vite et solide. A partir de 1660, nous voyons déjà les commandes lui affluer nombreuses et importantes. Nous croyons que l'orfèvrerie religieuse fut sa spécialité. Nous relèverons tous ses travaux, une bonne vingtaine, dans la seconde partie de cette notice.

Nous ignorons presque tout concernant les rapports de Jean Moermans avec la corporation des orfèvres. Son nom ne figure pas sur la liste des doyens dressée par Génard, à l'aide de renseignements extraits d'actes officiels. Par contre, nous trouvons sa signature au bas d'un acte du 29 octobre 1699, en vertu duquel les doyens et les anciens du métier fixaient le prix des métaux précieux ouvragés (1).

Ce fut en 1656. que Jean Moermans accepta la charge d'administrateur de la chapelle du Très Saint-Sacrement à Saint-Jacques, ce qui nous incite à croire qu'il habitait encore à cette époque la maison paternelle; en tous cas, en 1662. nous le trouvons occupant la maison *De roij Letie*. courte rue Neuve, entre le rempart Sainte-Catherine et la rue Suderman.

Moermans, comme nous l'avons dit plus haut, s'acquitta de ces fonctions avec une activité inlassable, un dévoue-

(1) Archives de la ville d'Anvers. Dossier relié relatif à la corporation des orfèvres.

ment constant et surtout avec un désintéressement digne d'éloge. Tous les comptes inscrits de sa main, dans les registres *ad hoc*, sont minutieusement détaillés, et fort souvent accompagnés d'annotations explicatives. Dans d'autres volumes il coucha également de nombreuses notes concernant l'administration de la chapelle, ainsi que des copies d'actes de fondation et de contrats passés avec les artistes travaillant pour compte de celle-ci. De plus, il fit preuve de beaucoup d'initiative et témoigna en outre par ses actes que le culte des arts lui était infiniment cher.

La susdite chapelle, quand Moermans entra en fonctions, ne présentait encore en profondeur que la moitié de son étendue actuelle. La chapelle correspondante, au nord de l'église, celle de la Sainte-Vierge, avait déjà obtenu, depuis 1640, l'étendue qu'elle présente de nos jours (1). Cette anomalie dans la distribution intérieure de Saint-Jacques nuisait évidemment à l'harmonie de la construction; elle prit fin en 1664, par l'incorporation de la première chapelle du déambulatoire sud, chapelle fondée en 1626, par Alonzo de Palma Carillo, et dédiée à saint Alphonse, et par une emprise de la même étendue sur le cimetière méridional de l'église.

Nous n'oserions prétendre que Moermans fut l'initiateur de cet important travail — la chose pourtant est fort probable, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il le rendit possible en avançant, sans aucune bonification d'intérêt, les fonds nécessaires à une aussi coûteuse entreprise, et cela moyennant la simple concession d'un caveau destiné

(1) TH. VAN LÉRIUS. *Notice des œuvres d'art de l'église paroissiale et ci-devant insigne collégiale de Saint-Jacques à Anvers*. Anvers, 1855, pp. 84 et 135.

à recevoir la sépulture de sa mère et des siens (1). Le travail en question, commencé le 7 juillet 1664, se trouva terminé le 4 avril 1665, et se fit sans la moindre intervention pécuniaire ni de la fabrique d'église ni de la magistrature communale. Le généreux bailleur de fonds, pour le remboursement de son prêt, se contenta de percevoir annuellement le boni des comptes de la chapelle; en 1668-1669, il toucha le solde du capital avancé. De ce beau geste nous pouvons conclure que l'orfèvre Jean Moermans jouissait d'une incontestable aisance.

Cinq ans plus tard, on construisit la petite mais fort élégante chapelle dite des mariages, ainsi que la sacristie contiguë, petit corps de bâtiment faisant saillie sur le cimetière sud de Saint-Jacques, c'est-à-dire du côté de la longue rue Neuve. L'ornementation intérieure de cet oratoire, qui sert également de tabernacle perpétuel au saint Sacrement, et où abondent de belles sculptures en marbre et en bois, et où l'on voit également plusieurs œuvres picturales très méritantes, demanda cinq ans (2). C'est dans ce travail, de

(1) F. H. MERTENS et K. L. TORFS. *Geschiedenis van Antwerpen*, tome VI (1851), pp. 92 et 93

Les comptes et autres pièces d'archives de la chapelle en question confirment parfaitement les dires des historiens d'Anvers.

(2) Une plaque de marbre ornée de trois têtes d'anges sculptées, avec inscription commémorative se rapportant à cette construction, se trouve dans le susdit oratoire. Le nom de Jean Moermans y figure à côté de ceux de ses collègues. Cette inscription est rédigée comme suit:

WY KOCHTEN D'ERF, TOT DESEN BOVW
OM DAT DAER GODT IN RVSTEN SOVW,
DOOR MENICH AELMOES OP GHEHAELT,
OP DAT DIT WERCK SOV SYN BETAELT.
IOANNES MOERMANS, ANDREAS ERCKEN
LUDOVICUS V COVERCKEN, MELCHIOR FRAN. CEDERIX
DIT IS HIER NV VOELMAECKT IN FEBRVARIVS.

même que dans la construction du splendide autel de marbre se trouvant dans la grande chapelle, que Moermans témoigna d'un sens artistique très prononcé, car ce fut bien lui qui fut le promoteur, l'inspirateur de tous ces travaux (1). C'est l'impression très vive que nous avons ressentie, en lisant les comptes et autres pièces d'archives se rapportant à l'époque où tout cela fut exécuté.

Au reste, Moermans contribua personnellement à l'embellissement de la petite chapelle des mariages, en y plaçant à ses frais, en 1673, un tableau de moyennes proportions et peint sur marbre. Cette composition, due au pinceau d'Antoine Goubeau, représente la dernière Cène. L'apôtre bien-aimé, assis à la droite du Christ, la tête reposant sur l'épaule du Maître, y est figuré sous les traits du donateur (2). Ce tableau forme panneau entre la deuxième et la troisième fenêtre du gracieux oratoire.

En la même année, Moermans obtint la concession, moyennant une somme de 104 florins, d'une plaque de marbre blanc, formant également panneau sous le susdit tableau, avec faculté d'y placer une inscription (3). Le texte que nous

(1) Nous avons lieu de croire que l'orfèvre Moermans ne fut pas étranger à l'érection de l'arc de triomphe, que le chapitre de Saint-Jacques fit placer en août 1685, devant le grand portail, à l'occasion de la célébration du 100^e anniversaire de la soumission de la ville au prince de Parme. Des comptes du chapitre il appert qu'il fut chargé du paiement des artistes ayant collaboré à cette œuvre, notamment du peintre Henri Herregouts.

(2) TH. VAN LÉRIUS *Ouvrage cité*, p. 100. — C'est le seul tableau authentique de l'artiste que nous connaissions aujourd'hui dans nos édifices religieux, disent les auteurs du catalogue du Musée d'Anvers, édition de 1874.

(3) *Item soo vereere ick de Cappel de somme (van gl. 104.—) voor een seker plaets van marmar om myn naem tot een cleyn memorie te schryven.*
(Compte de 1672-1673).

lisons à l'endroit indiqué relate qu'il fit don du tableau *La Cène*, qu'il administra la chapelle durant plus de trente ans et que tous les travaux d'embellissement lui sont dus. Nous ignorons l'année où cette inscription fut placée et le nom de celui qui la rédigea. Quoi qu'il en soit, elle doit être postérieure à 1686, puisque Moermans, étant entré en fonctions en 1656, ne pouvait justifier, ayant cette date, de trente années de service. Voici l'inscription en question:

D. O. M.

HANC SACRAM CÆNAM SCENAM PATIENTIS IESV
IOANNES MOERMANS EIVS AMORE DEDIT
ANNOS SVpra TRIGINTA HVIVS FVIT IPSE SACELLI
RECTOR ET AVGVSTVM, LATIVS AVXIT OPVS
R. Q. I. P.

La même chapelle renferme encore une œuvre d'art à laquelle Moermans ne fut pas étranger et où de nouveau nous retrouvons son portrait.

C'est une vaste toile placée au-dessus de la grande porte conduisant à la sacristie attenante, et couvrant tout l'espace libre entre cette porte et les deux plus petites qui la flanquent, et le plafond en plein cintre de la chapelle. Cette grande composition exécutée magistralement par Pierre Thys, fut placée en cet endroit aux frais personnels des quatre membres directeurs et de leur chapelain, en souvenir des travaux d'agrandissement et d'embellissement que nous venons d'esquisser (1). L'artiste y a groupé les

(1) *Item soo dient voor memoirie al(s) dat de 4 diene(n)de Cappelmeesters, met (den) Eerwoerden Heer Caplaen, hebben een schilderey (ge)geven in het trou coerken uyt haer lieden boerse, om het werck te sluyten ende*

personnages dénommés d'une heureuse façon. Au milieu, sur la partie évidée par le cintre de la porte d'entrée, se trouve l'ancien grand ostensor de la chapelle, entouré de draperies soutenues par des anges; répartis de droite et de gauche, le chapelain Jean van den Bossche — qui malgré son élévation à la dignité de curé de la paroisse n'avait pas voulu abandonner ses modestes fonctions de chapelain — et les quatre directeurs de l'époque, Jean Moermans, André Ercken, Louis van Caukercken et Melchior-François Cederickx, et leur clerc Jean Kimps. De ces six personnages, trois sont agenouillés et trois se tiennent debout; le chapelain, en surplis et portant l'étole, encense le saint Sacrement; les quatre directeurs, la tête couverte d'amples perruques, drapés dans de larges houpelandes, le rabat blanc au cou et des manchettes de dentelles au poignet, ont tous le flambeau allumé à la main; le clerc, placé à l'arrière-plan, agite le carillon. Tous ces personnages sont figurés en grandeur naturelle. L'orfèvre Moermans s'y trouve représenté à genoux, à côté du curé-chapelain, la main droite sur la poitrine, dans une attitude de profonde piété (1).

volmaekt te seyn, de welcke schilderey ieder seyn contereissel (is), ende hebbe(n) daer voor betaelt elck 36 guld. ende de Cappelmeesters ende Capelaen waeren dese, de Eerwoerde Heer J(o)annes van den Bos:(ch)e, Capelaen ende Pastoer van dese proghie, J(o)annes Moermans, Andries Eerckens, Loedovicus van Coucarken, Melsioer Fran(ci)s(c)us Cederick, gemaeck(t) door S^r Peeterus Teysens, tegemoordich schilder van den Ceyser.

(Compte de 1675-1676)

(1) Cette magistrale composition passe pour le chef-d'œuvre de Pierre Thys. Max Rooses en parle avec force éloges dans sa *Geschiedenis der Antwoerpsche Schilderschool*, Anvers. 1879, p. 510; il estime même que Thys, comme portraituriste, peut hardiment être rangé, en première ligne, après van Dyck.

Par suite de son emplacement à une hauteur relativement grande, et

Moermans, disions-nous précédemment, vivait dans l'aisance. Les services anniversaires qu'il fonda dans la chapelle dont il était co-directeur en sont une nouvelle preuve. En 1668, il ordonna une messe chantée annuelle pour le repos de l'âme de ses parents et versa de ce chef un capital de 100 florins (1); en 1672, il prescrivit deux messes basses annuelles avec distribution de vingt pains, pour le repos de son âme et de celle de sa sœur, et affecta à cette œuvre pie une rente annuelle de huit florins, gagée sur la maison paternelle, dont il était devenu propriétaire (2).

Cet homme de bien, cet ami de l'art, cet administrateur modèle, mourut célibataire, le 24 août 1703. Il avait donc dépassé les 78 ans. Sa dépouille mortelle fut déposée le soir du lendemain dans le caveau qu'il s'était fait construire dans l'enceinte de la chapelle du Saint-Sacrement, mais dont l'emplacement, par suite d'un nouveau dallage posé en 1845, ne nous est plus connu (3).

à cause de la demi-obscurité qui règne constamment dans la chapelle des mariages, il n'est malheureusement pas possible au spectateur de juger des qualités maîtresses de cette œuvre.

Le rentoilage et la restauration de ce tableau datent de 1851; depuis il s'est trouvé continuellement et directement exposé à la fumée des cierges et de l'encens, fort abondante en cet endroit de l'oratoire; il nous semble, pour autant que nous puissions en juger, qu'un nettoyage prudent et soigné s'impose à bref délai.

(1) Acte de fondation rédigé le 22 février 1668 par le notaire Gaspard van den Berghe.

(2) Acte de fondation rédigé le 4 janvier 1672 par le notaire Jean van Nos.

(3) 25 Augusti 1703. — *De kerck moet hebben van het lyck van Jan Moermans, capelmeester van het Venerabel, gecomen uyt onse Lieve Vrouwe parochie, savons gesoncken, licht in Venerabel Capel in hunnen kelder.*

(Compte du sacristain de l'église).

3 April (1704) ontfangen 20 gl. van d'Erffgenaemen van Confrater Moer-

Moermans fit deux testaments, le second annulant le premier. Celui-ci, en date du 31 décembre 1687, fut acté par le notaire J.-M. Lodewyckx; celui-là, le 28 février 1703, par le notaire Maximilien de Vetter (1). Nous nous bornons à dire ici qu'il avait prescrit un service de deuxième classe, *een cleyn kercklyck*, avec assistance des quatre aumôniers de la ville, auxquels il avait légué 25 florins à distribuer aux pauvres, ainsi que cent messes à dire après son décès; ensuite qu'il délaissa tous ses outils d'orfèvre à son neveu Philippe Moermans, également orfèvre, et qu'il confia l'exécution de ses ultimes volontés à sa nièce Marie Moermans, fille dévote. Suivant le même document, il occupait encore, à cette époque, la maison de la courte rue Neuve, ce qui coïncide avec le libellé du poste de recette inscrit au registre de droits funéraires de Saint-Jacques. Mentionnons également à l'adresse des techniciens, que les outils spécialement dénommés dans le premier testament sont *den grooten aenbelt*, *den grootsten bigorne*, *den grooten planeertas en den grooten planeerhamere* (2).

mans, te weten 12 gulden voor sepultuer gelt en 8 gl. voor de fondatie.

Aen Rondelet betaelt 3 gl. voor den miserere te singen voor Confrater Moermans.

(Compte de la Chapelle de 1703-1704).

(1) Aux archives de la ville.

(2) *Den grooten aenbelt*: la grande enclume.

Den grootsten bigorne: la plus grande bigorne.

La *bigorne* est une enclume spéciale servant à *emboutir* une plaque de métal. Il y a de nombreuses espèces de bigornes: *droites* pour les timbales; *demi-rondes* pour le corps ou la panse des vases; des bigornes *en boule* pour les objets à fond arrondis. On se sert aussi d'une bigorne pour restreindre le corps des vases et former les goulots. *Emboutir* est l'action de rendre une feuille de métal convexe d'un côté et concave de l'autre.

Den grooten planeertas. Par *tas* on entend une sorte de pyramide ren-

La dalle qui donnait accès au caveau funéraire de la famille Moermans portait cette inscription :

D. O. M.
 RUSTPLAETS VOOR DE EERBARE
 MARIA VAN BOVEN WEDVWE
 VAN IOANNES MOERMANS GESTORVEN
 DEN 11 FEBRUWARI 1667
 ENDE HAEREN SONE IOANNES
 MOERMANS IONGMAN ENDE
 CAPPELMEESTER DESER CAPPELLE
 DOOR WIENS NEERSTIGHEYDT
 DE SELVE CAPELLE IN HET IAER 1664
 DE HELFT VERGROOT
 IS STERFT DEN 24 AUGUSTI 1703
 PHILIPPUS MOERMANS STERFT DEN



7 OCTOBER 1702 ENDE SYNE HUYSVROUWE
 IOANNA RYMERS STERFT DEN 27 NOVEMBER 1676
 BIDT VOOR DE SIELEN (').

Moermans avait résigné ses fonctions de directeur de la

versée faite en acier trempé, dont le sommet se trouve engagé dans une large mortaise préalablement pratiquée dans l'établi, ou encore enfoncée dans un billot de bois, et dont la base, devenue partie supérieure, est parfaitement polie. Il y a des *tas à planer*, à *canneler*, à *soyer*, etc. Il s'agit donc ici du grand tas à planer, c'est-à-dire le tas servant à rendre une pièce de métal unie des deux côtés.

Den grooten planeerhamere: le grand marteau à planer.

(HENRY HAVARD. *Les Arts de l'Ameublement. L'Orfèvrerie*. Paris, Ch. Delagrave, sans date.)

(1) *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers*, tome II, p. 104.

chapelle quelques mois avant son décès; son grand âge seul l'avait obligé à démissionner, à preuve que le dernier compte qu'il rédigea et inscrivit de sa main dans le registre *ad hoc* date de 1701-1702. « Il avait servi la chapelle durant » 49 ans et nous l'avons remercié pour les services rendus », lisons-nous dans le volume, où l'on annotait, à cette époque, les nominations et les départs ou décès des administrateurs (1). Si la période de 49 ans est exacte, et nous en doutons, on devrait reculer son entrée en fonctions à l'année 1654.

Cette annotation d'un laconisme déconcertant, en présence des services rendus par le démissionnaire, est le seul témoignage de gratitude que ses confrères rendirent à sa mémoire. Bientôt son nom tomba dans l'oubli et il fallut qu'un siècle et demi s'écoulât avant qu'il ne fut ressuscité. Ce furent les historiens d'Anvers, Mertens et Torfs, qui, en 1851, rendirent justice à Jean Moermans, en rangeant son nom parmi ceux de leurs concitoyens qui, aux siècles écoulés, contribuèrent largement, soit par leurs libéralités, soit par leur initiative, à l'édification et à l'embellissement des monuments sacrés de leur ville natale ou de leur cité d'adoption (2).

Au conseil de fabrique de Saint-Jacques en fonction en 1871, revient tout l'honneur d'avoir érigé un mémorial en souvenir de celui qui contribua si intelligemment à l'embellissement du temple confié à sa garde. Ce mémorial placé contre un des massifs piliers qui soutiennent la tour, dans

(1) *Memorie 1703; naer dat onse confrater Joannes Moermans den tyt van 49 jaere (de Kapel) heeft gedient, heeft hy door syne ouderdom syn afscheyt genome ende wij hebben hem voor syne goddelycke dienst bedanck(t).*

(2) *Geschiedenis van Antwoerpen*, tome VI, pp. 92 et 93.

la petite nef méridionale, se compose d'un tableau peint sur cuivre, en de petites dimensions, par Gaspard de Crayer et représentant saint Norbert, l'hérésiarque Tanchelin vaincu à ses pieds (1), et d'une console rectangulaire portant en lettres d'or cette élogieuse inscription:

PIÆ MEMORIÆ JOANNIS MOERMANS J^{IS} ET M^Æ VAN BOVEN F.
AURIFICIS PERITISSIMI ET SAC^I S. SI SACR^I RECT^{IS} VIGIL^MI 24
[AUG. 1703 DÉFI
CUJUS OPERA SACELLUM ILLUD ANNO 1664 DIMIDIA PARTE
[PROLATUM
OPERIBUSQUE ARTIFICE MANU CÆLATIS DIDATUM FUIT.
HAEC TABULA GASPARIS DE CRAYER ANNO 1871 POSITA.

* * *

Jean Moermans. comme nous l'avons dit au cours de cette notice, se trouva à la tête d'un atelier des plus actifs. Son poinçon, les lettres I et M superposées dans un petit triangle à bordure perlée, est un de ceux qui, au dire des abbés Crooÿ, se rencontrent le plus souvent. De notre côté, nous avons déjà trouvé de lui dans des documents d'archives au-delà d'une vingtaine de mentions, soit de travaux de réparation, soit de fournitures ou d'exécution de vases sacrés et autres objets nécessaires au culte. Plusieurs de ces œuvres existent encore et peuvent être considérées, croyons-nous, comme des pièces de grand mérite,

(1) TH. VAN LÉRIUS. *Tableau des Œuvres d'art anciennes et modernes dont l'église de Saint-Jacques à Anvers a été enrichie depuis une trentaine d'années, ainsi que de quelques embellissements qui y ont été opérés à partir de cette époque.* Anvers, 1871.

toutefois nous laissons aux critiques d'art, plus compétents en la matière, le soin de les juger à leur juste valeur. Nous allons maintenant passer en revue toutes ces mentions de travaux, en y ajoutant chaque fois, autant que faire se peut, quelques intéressantes particularités.

I. La première mention d'un travail exécuté par Jean Moermans nous est fournie par le compte de la ville de 1654. Il s'agit de réparations à effectuer au calice de l'oratoire privé du magistrat communal à l'hôtel de ville (1). Ce travail n'a pas grande importance au point de vue de l'art, toutefois il est nécessaire de le signaler pour marquer l'entrée dans la carrière de son auteur. D'autre part nous pouvons raisonnablement supposer que nos édiles ne confièrent pas au premier venu un travail qui est souvent fort délicat.

II. A l'exposition de l'art belge au xvii^e siècle, à Bruxelles, en 1910, figura, sous le n^o 391, une paire de burettes en vermeil appartenant à l'abbé Jean Proost. Elles étaient décorées de scènes repoussées et ciselées et portaient le poinçon de Jean Moermans, accompagné de la lettre déca-nale Z, ce qui, suivant les auteurs du catalogue, leur donne pour date approximative l'année 1657 (2).

Ces burettes présentent la forme de buires en réduction.

(1) *Aen Joannes Moermans... over reparatien by hem gedaen aenden kelck diemen int Collegio dagel(yks) is gebruyckende totten dienst vande H. Misse, naer luyt de specificatie ende ordonnantie in date 28 februarii 1654, met quitan(tie).* xvj £. xiiij sch. vj gr.

(Compte de la ville d'Anvers, Domaines 1654, f^o 450).

(2) *Exposition d'art ancien. L'art belge au XVII^e siècle. Catalogue.* Deuxième édition; Bruxelles, 1910, p. 231.

Les abbés Crooÿ les trouvent charmantes (1). Parmi les motifs qui les décorent se trouvent des dauphins, détail qui nous fait présumer qu'elles peuvent bien avoir été exécutées pour compte d'Henri Hillewerve, protonotaire apostolique, seigneur de Heyns et de Weert, et grand bienfaiteur de Saint-Jacques. Ce noble ecclésiastique portait un dauphin dans ses armoiries, figure répétée à foison sur toutes les œuvres de sculpture qui furent exécutées à ses frais dans la susdite collégiale (2).

III. Les comptes de la chapelle du Saint-Sacrement en la même église, de 1656-1657, accusent, à la date du 20 avril, un paiement, à Moermans, de 48 florins, en contrevaieur de la quantité d'argent employée par lui à la confection, à titre gracieux, d'un « nouvel ostensor », et le compte suivant, un autre, pour la dorure du même objet (3).

Le peu d'importance de ce paiement, et le fait que l'inventaire de l'argenterie de la chapelle dressé, le 26 juillet 1659, ne renseigne que la présence d'un ostensor en vermeil de 333 onces, ne nous permettent pas de donner la moindre explication à ces postes de dépenses. S'agirait-il peut-être d'un reliquaire en forme de monstrance? C'est

(1) L. et F. Crooÿ. *Op. cit.*, p. 173.

(2) Notamment sur la porte d'entrée du chœur et les belles colonnes de marbre blanc qui soutiennent l'entablement du maître-autel.

(3) *Item 20 April, 48 gul. betaelt aen Confrer Moermans. voor het silver van een nieuwe remonstrantie ende het fatsoen aen de cappelle v(er)gunt, gelyckt blyckt aender ordonnancie n^o 17 48.—*

(Compte de 1656-1657).

Item betaelt aen confrer Moermans om de remonstrantie te bruyner(en) gl. 3.5..

(Compte de 1657-1658).

possible, néanmoins aucun des inventaires subséquents ne signale l'existence d'une pièce de ce genre.

IV. Le culte de saint Roch est très ancien à Saint-Jacques. On en trouve des traces non équivoques dès 1485-1486. Philippe II accorda, le 4 mai 1563, la personnification civile à la gilde des saints Roch, Geneviève, Bavon, François et Fiacre, y érigée pour honorer ces bienheureux. La confrérie actuelle fut établie canoniquement, le 12 août 1658, par l'évêque d'Anvers, Marius-Ambroise Capello (1). Un registre d'apparat ou livre d'or fut commandé à cette occasion au marchand de papier Anthoni Gillis, et l'on chargea l'orfèvre Jean Moermans de le munir de fermoirs en argent. Le coût de son travail, 60 florins et 18 sous, indique clairement que par les mots *silveren sloetwerck*, employés par le rédacteur des comptes de l'année, il faut entendre non seulement les fermoirs mais également diverses appliques destinées à embellir les plats du volume (*). Cette argenterie n'existe plus.

V. En parlant du tableau de Pierre Thys, peint en 1675-1676, aux frais du chapelain et des directeurs de la chapelle du Saint-Sacrement, en la même église, nous fîmes mention du « grand » ostensor de la susdite chapelle. C'était un ostensor à cylindre, de grande dimension, et du style de la Renaissance. Il avait été ciselé en 1638, par les orfè-

(1) THÉOD. VAN LÉRIUS. *Notice des Œuvres d'art*, etc., p. 61.

(2) 23 ditto (October 1658) betaelt aen J(o)annes Moermans oever het maken van silveren sloetwerck 60.18.—

(Compte de la Confrérie).

vres Abraham et Jehan Valck et accusait un poids de 333 onces (1).

Pour des motifs inconnus, peut-être pour en diminuer le poids, on chargea Jean Moermans, en 1661-1662, d'y faire un changement. Il s'acquitta de ce travail et remboursa de ce chef à ses confrères « quelques onces » d'argent représentant une valeur de 63 florins (2). Un inventaire postérieur, soit du 26 juin 1673, renseigne que l'ostensoir en question ne pesait plus à cette époque que 305 onces.

VI. L'église Saint-Pierre, à Rumpst, comme un de nos plus distingués confrères nous l'a fait connaître dans un travail antérieur, fut à maintes reprises l'objet des libéralités de la famille de Brouhoven (3). Aux objets déjà énumérés nous pouvons ajouter un ciboire en argent, haut de 0^m43, donné par Chrétien de Brouhoven, échevin d'Anvers, et sa femme Dorothee de Berti, en l'année 1661. Ces particularités résultent d'une inscription gravée à l'intérieur du couvercle et reprise par les auteurs du catalo-

(1) Van Lérius, dans une note communiquée à Const. Simillion, pour la rédaction de son travail: *Levensschets van David Teniers, den Jonge*, inséré dans le recueil *Kermisfeesten van Antwerpen van 1864*, note publiée à la p 133, prétend que cette monstrance avait disparu de l'église, sans laisser de traces, dès avant 1737. Cette assertion n'est pas exacte. L'ostensoir en question fut vendu en 1733, et à l'aide du produit de cette regrettable aliénation, on acquit le grand ostensor à soleil qui sert encore actuellement aux grandes solennités.

(2) *Item ontfangen van Confreer Moermans voor soo veel hy de remonstrantie wat verandert heeft ende daeraff genome eenighe oncen silver vergult, volgende syn billet alhier gethoont beloopende 63.—*

(Compte de 1661-1662).

(3) F. DONNET. *Dons de la famille van Brouckhoven à l'église de Rumpst*, Anvers, 1907.

gue de l'exposition des anciens métiers d'art malinois, tenue à Malines en 1911. Ce vase sacré est une œuvre de Jean Moermans, dont elle porte le poinçon onomastique. Il est décrit en ces termes: « Pied circulaire et nœud ornés de » têtes d'anges et de fruits. Fausse coupe ajourée avec » anges tenant des armoiries. Couvercle surmonté d'une » couronne. A l'intérieur du couvercle, une inscription » relatant etc. » (1).

Ce ciboire avait déjà figuré, l'année précédente, à l'exposition de Bruxelles, sous le n° 390.

VII. Le 5 avril 1662, l'église de Pulderbosch, en Campine, prit réception d'un ostensor en vermeil, dont son curé Jean Verbraecken avait fait la commande à Jean Moermans. Il accusait un poids de 103 onces 10 esterlins, sans la lunule, et coûta 438 florins 6 sous (*). Cette pièce de valeur fut sacrifiée à la fin du XVIII^e siècle, pour payer la contribution forcée imposée par les Sans-Culottes.

(1) *Exposition des anciens métiers d'art malinois, d'art religieux de la province d'Anvers et de folklore local*. Malines, 2^e édition, n° 315.

(2) *Rekening van den Eerwoerdighe Heer Menheer Joannes Verbraeken, van een silver remonstrantie geleverd den 5 April 1662, door my Joannes Moermans, in de Corte Nieuwstraet, in de roy lelie.*

De remonstrantie sonder half maen weeght 103 oncen ende 10 engelsche, ider once tot 4 gulden ende 6 st., ende de zonne is dan te vergulden, ook betaeld, bedraecht 434 gulden 14 st. Verschoten aen de gelasen nog 1 gulden 4 st.

Voor het maken van de goude maen 2 gulden 8 st., somma samen 438 gulden 6 st.

Hier van alles kenne ick voldaan te syn in 'pattacons ende ducconats door de voors. Heer den 5 April 1662.

Joannes Moermans.

Copie du compte original reposant aux archives de la paroisse, prise et nous adressée fort gracieusement par son digne curé, le R. M. De Peuter.

VIII. La même année, Jean Moermans livra encore un ostensor en argent à l'église Saint-Laurent, à Wilmarsdonck. Cette monstrance, qui existe encore, mesure en hauteur 0^m68, et porte le poinçon anversoïis et celui de son auteur, ainsi que la lettre décanale R. C'est un fort beau spécimen d'orfèvrerie ancienne, mais dont l'aspect a été malheureusement défiguré par la suppression du cylindre et le remplacement de celui-ci par un soleil rayonnant de trop grande dimension. Elle a été reproduite en phototypie dans l'Inventaire archéologique de la province d'Anvers, fascicule III, p. 358. Cette planche, que les conjectures actuelles nous ont empêché de rééditer, nous permet d'en donner une description détaillée.

Le pied quadrilobé repose sur un rebord orné de feuilles de vigne, alternant avec de petites grappes de raisins; sur les lobes se détachent de jolies têtes d'anges ailées et des grappes de raisins d'une certaine ampleur. La tige est coupée d'abord d'un bourrelet surmonté d'une cloche de feuilles retombantes, ensuite d'un nœud piriforme d'un très élégant dessin quoique un peu lourd, finalement d'un second bourrelet à bordure perlée. Sur ce dernier repose une corbeille de feuilles formant support au soubassement du cylindre et de ses parties accessoires. Sur les extrémités de ce soubassement s'élèvent deux colonnes torsées, accostées, extérieurement, d'une branche de vigne avec feuilles et nombreuses grappes de raisins d'où jaillit une grosse touffe d'épis de froment. Entre les colonnes, là où se trouvait jadis le cylindre, se voit actuellement un soleil à rayons espacés et découpés en forme de flammes, dont les extrémités, en dehors de ceux des angles, disparaissent derrière les colonnes et les bagues finement découpées en feuilles dans lesquelles jadis s'enclâssait le cylindre. Sur l'enta-

blement formant la base du second étage, et au-dessus de la fermeture en forme de dôme du cylindre, s'élève un petit baldaquin soutenu par deux petites colonnes torsées et surmonté d'une couronne royale travaillée à jour, et sous lequel se trouve une statuette de Vierge assise, entourée de quelques rayons. Sur les extrémités de cet entablement, au-dessus des colonnes torsées du premier étage, l'artiste a placé les statuettes, finement ciselées, de saint Jean-Baptiste et de saint Laurent. Un globe cerclé et une croix tréflée portant le Christ servent d'amortissement à cette belle pièce d'orfèvrerie.

Ce remarquable ostensor, qui porte sous le rebord du pied l'inscription: *Gegeven van Balthazar Voets en jofvrouw Lowisi van Overstraten syn huysvrouw 1662. Voor de kerck van Wilmerdonck* (1), a figuré à l'exposition de Malines et se trouve mentionné au catalogue sous le n° 328.

IX. En 1665. nous rencontrons Jean Moermans à Berchem-lez-Anvers. Le registre aux comptes de l'église Saint-Willibrord accuse, en cette année, une dépense de 74 florins, pour le renouvellement de la coupe d'un ciboire, travail exécuté par notre orfèvre (2).

X et XI. Parmi les plus belles pièces d'orfèvrerie religieuse de la seconde moitié du xvii^e siècle, nous pouvons assurément ranger le bel ostensor et le grand ciboire que Jean Moermans cisela pour compte de la chapelle du Saint-Sacrement à Saint-Jacques, en 1665, pièces qui ont heu-

(1) D'après F. DONNET, *Notes artistiques et archéologiques sur la province d'Anvers*, Anvers, 1905, p. 150.

(2) J.-B. STOCKMANS. *Geschiedenis der gemeente Berchem*, pp. 153 et 154.

reusement doublé le cap de la tourmente révolutionnaire à la fin du xviii^e siècle. Ces deux objets ont une origine commune qui ne nous permet pas de les disjoindre et dont la courte relation trouve ici sa place toute marquée.

Jean-Baptiste Pallavicini, gentilhomme d'origine génoise, un des descendants de Jean-Baptiste qui, en 1549, avait acquis le droit de bourgeoisie, épisode choisi par le peintre Leys pour une des fresques dont il orna la salle qui porte son nom à l'hôtel de ville d'Anvers, légua, en 1665, à la chapelle du Saint-Sacrement de Saint-Jacques, une somme de 1000 florins, à charge de les appliquer à l'acquisition d'un nouvel ostensor ou bien à un autre objet à désigner par l'évêque. La fabrique d'église, à court d'argent, dès qu'elle eut connaissance de ce legs princier, émit la prétention de se l'approprier, sous prétexte que la susdite chapelle possédait déjà une fort belle monstrance, et que cette somme dès lors aurait bien meilleure destination puisqu'elle lui aurait servi à couvrir les frais de construction du nouveau jubé en exécution en ce moment. Mais les directeurs de la chapelle n'entendirent pas renoncer bénévolement à leurs droits, et, en présence de l'obstination des fabriciens, ils se virent obligés de confier à l'avocat Anselmo la défense de leurs intérêts. Les partis, après s'être longuement chamailés, *na lange wederzeydsche discussien*, consentirent finalement à soumettre le litige à l'arbitrage de l'évêque. La décision épiscopale fut favorable à la chapelle. Sa Grandeur ordonna que, pour la somme léguée, il serait fait, non une, mais deux pièces, un ostensor et un ciboire, et que le travail serait confié à l'orfèvre Jean Moermans. A cet effet, l'évêque lui passa un modèle de ciboire et lui adjoignit, quant à l'ostensor, de suivre exactement celui en or que possédaient les Carmes-déchaussés

de cette ville (1) et dont le dessin, d'après une tradition encore en cours, avait été fourni par Rubens. Cette tradition est sans doute basée sur cette circonstance que le marquis Nicolas Pallavicini, parent du donateur, ainsi que la famille Moermans étaient en relations d'amitié avec Rubens (2).

L'ostensoir fourni par Moermans mesure 0^m68. Il se compose d'un pied quadrilobé ovale reposant sur un rebord orné de feuilles de vigne et de grappes de raisins repoussées. Sur les lobes de face et d'arrière se trouve une corbeille garnie d'épis de froment et de grappes de raisins; sur ceux de droite et de gauche se détache une tête d'ange dont les ailes fortement développées couvrent presque toute la surface du compartiment. Le nœud est décoré des symboles des quatre évangélistes et de quatre festons formés de fleurs et de fruits (3). De l'extrémité de la tige, et soutenues dans les angles par les ailes de deux têtes d'anges en forte saillie, partent deux consoles en forme

(1) Détails pour la plupart empruntés aux comptes de la susdite chapelle, de 1773-1774, et rédigé par le notaire J.-B.-J. Grangé, un des administrateurs de l'époque.

L'ostensoir que possédaient les Carmes-déchaussés leur avait été donné en 1642, par Henri de Clerck, échevin d'Anvers et prévôt de l'archiconfrérie du Saint-Scapulaire. (*Beknopte geschiedenis van het aartsbroederschap van den H. Scapulier... in de Parochiale Kerk van den H. Carolus Borromeus*. Anvers, 1875, p. 13).

Cette pièce d'orfèverie, d'après AUG. THYS, *Historiek der straten*, etc., Anvers, 1893, p. 436, représentait une valeur de 25.000 florins. Elle disparut, de même qu'une statue de la Sainte-Vierge en argent massif que possédaient les mêmes religieux, lors de l'invasion des Sans-Culottes, à la fin du xviii^e siècle,

(2) A consulter le fragment généalogique publié ci-après.

(3) L'usure a rendu ces détails d'ornementation presque méconnaissables.



OŒTENSOIR PAR JEAN MOERMASS, 1665.
(ANVERS, ÉGLISE SAINT-JACQUES, CHAPELLE DU
SAINT-SACREMENT).



CIBOIRE PAR JEAN MOERMANS, 1665.
(ANVERS, EGLISE SAINT-JACQUES, CHAPELLE DU
SAINT-SACREMENT).

de volutes d'un gracieux dessin. Sur les extrémités rentrantes de ces volutes sont agenouillés deux anges adorateurs amplement drapés et aux ailes éployées. Ces deux figures, d'une expression ravissante, soutiennent un entablement formé par un amoncellement de nuages entrecoupés de huit petites têtes d'anges ailées. Au centre de ce groupement se trouve un soleil rayonnant destiné à abriter la sainte Hostie. La lunule extérieure et entourée d'une guirlande finement travaillée à jour. Au-dessus de l'entablement se dressent de nouveau deux chérubins ailés, aux membres potelés, et soutenant une couronne à double étage, le second encore une fois décoré de petites têtes d'anges ailées. Sous la couronne, qui est sommée du pélican symbolique, on remarque un saint Esprit rayonnant. Un Christ en croix sert d'amortissement à cette belle composition.

Une petite plaque gravée aux armes du donateur est attachée par une chaînette au pied de la tige.

Cet ostensor porte deux poinçons que l'usure a malheureusement rendu indéchiffrables; de l'un d'eux toutefois une couronne est encore nettement visible. Il porte en outre sur le bord inférieur du pied une inscription gravée en cursives et en capitales relatant, entre autre, qu'il fut doré en 1677, aux frais de la sœur du prêtre Henri Hillewerve. Le soleil seul jusqu'ici avait été doré. Voici le texte de cette inscription :

IS GEGEUEN (AEN) DE CAPEL VAN HET HOOGHWERDICH H.
SACRAMENT VAN MENHEER JOAN BAPTISTA PALLAUCINO 1665.
JOAN MOERMANS FECIT CAPELMEESTER INDE KERK VAN STE
JACOBS EN V. GVLT DOOR D'EERW. H. H. HILLEWER-
VEN ZVSTER 1677.

Cette monstrance, qui, suivant un inventaire du 26 juin

1763, pesait 113 onces 14 esterlins, fut dorée une deuxième fois en 1763-1764, par l'orfèvre Lambert-Joseph Hannoset, au prix de 180 florins. Un autre orfèvre, que les comptes désignent simplement sous le nom de Verberckt, et qui ne peut être autre que Jean-Baptiste Verberckt, le jeune, fut chargé, en la même année, d'appliquer sur le cercle entourant la sainte Hostie (*om de casse*), les diamants et les autres pierres précieuses provenant du dessertissage des bijoux offerts par les fidèles, et qui jusqu'ici avaient été simplement attachés ou pendus en divers endroits de l'ostensoir. Le chanoine Henri Engelgrave solda généreusement les frais de ces deux opérations.

On remarquera sur la planche reproduisant la belle œuvre de Moermans, que six gousses de maïs et quelques feuilles, issant de la partie centrale des consoles ou volutes, accostent fort malencontreusement le cercle garni de pierres précieuses qui entoure la sainte Hostie. Nous n'avons rencontré nulle part mention d'un travail de ce genre; tout ce que nous en savons c'est que ces gousses existaient en 1861. En effet, une note non signée, mais datée du 11 juin de cette année, nous renseigne sur le nombre et le poids des pierres précieuses ornant alors l'ostensoir en question, soit 172 diamants de diverses grandeurs pesant 41 1/4 carats et 672 perles (*Fyne witte Peerels*) accusant 168 carats.

En 1896, eurent lieu une nouvelle dorure et la réfection des gousses de maïs, où l'on ne constata plus la présence que de 612 pierres fines véritables; pour compléter les gousses il fallut en ajouter 8 fausses. Le monogramme du Christ, en diamants, placé à l'intersection de la partie supérieure de la tige et des consoles, ainsi que l'application de brillants sur ces dernières, sur la couronne et sur la lunule datent de la même année. Ces travaux furent

soigneusement exécutés par l'orfèvre Albrecht Jacobs de cette ville, aux frais de feu le vicaire Victor Glénisson.

Le ciboire livré également par Moermans se trouve encore dans son état primitif, sauf qu'il fut doré, tout comme l'ostensoir, en 1677. Il se compose d'un pied hexagonal avec rebord sur lequel l'artiste a repoussé des feuilles de vigne assez fortement échancrées et légèrement distancées l'une de l'autre. Sur trois lobes du pied on voit comme motifs d'ornementation la croix, les pains de proposition et les instruments de la Passion, soutenus respectivement par deux anges; sur les trois autres, alternant avec les premiers, une tête d'ange ailée en relief très prononcé. La tige est ornée d'abord d'un bourrelet surmonté d'une cloche de feuilles accostées et retombantes, ensuite d'un nœud sur lequel se détachent entre autres motifs des petites têtes d'anges et des grappes de raisins. La fausse coupe présente un vrai fouillis de ciselures composé de branches de vignes avec vrilles, feuilles et fruits, et de bouquets d'épis de froment, dans lesquels s'enchevêtrent gracieusement en diverses poses maints angelets ailés. Sur le couvercle, dont la partie inférieure, plus ou moins infléchie, est ornée des armoiries couronnées des Pallavicini, et d'autres motifs décoratifs où derechef apparaissent des grappes de raisins, se dresse une couronne royale travaillée à jour et de grande dimension. Elle se compose d'un cercle garni de pierreries simulées, sur lequel s'élèvent six grands fleurons ou feuilles d'ache portant en cœur, en guise de cabochons, des verres de couleur diversement taillés; quatre autres grands fleurons recourbés, s'élevant au-dessous des premiers, ferment la couronne et servent de supports à un bourrelet et un globe cerclé ayant une croix-balustre à

quatre petits rayons pour amortissement. Cette couronne subit, en 1672-1673, une légère modification (1).

Ce ciboire, du rebord du pied à l'extrémité de la croix, mesure 0^m71; la coupe offre un diamètre de 0^m22. Aucun poinçon n'est visible, probablement qu'un démontage en ferait découvrir. Il y a quelques années il servait encore de ciboire de réserve; actuellement il est hors d'usage par suite de la malencontreuse exiguité d'un nouveau tabernacle.

XII. En 1668, la fabrique d'église de Saint-Jacques comanda à Moermans un calice avec patène. Le 12 août de la susdite année, il lui fut payé de ce chef la somme de 57 florins 18 sous (2). La pièce livrée à ce prix ne pouvait être une orfèvrerie de luxe.

XIII. Deux années après, nous retrouvons encore une fois notre orfèvre travaillant pour compte de la puissante confrérie de saint Roch en la même église. Il lui livra une lampe de sanctuaire en argent d'une valeur de 43 florins (3). L'exiguité relative de l'endroit où cette lampe

(1) Cette modification fut effectuée par Moermans lui-même; de ce chef il remboursa 3 fl. 10 sous: *int veranderen van de croon vande groote communi... cop is af ge gaen etc.*

(2) 12 Agosto. *Aen Joannes Moermans, over het maecken van eenen nieuwen kelck met patene* g. 57.18
(Compte de l'église Saint-Jacques, de 1668).

(3) *Betaelt aen Sr Moermans op de lamp* 9.—
(Compte de 1670).

Betaelt aen Moermans, op de lampt 16.0.—
(Compte de 1671)

Betaelt aen Moermans 10.0.—

Betaelt aen Moermans 8.0.—
(Compte de 1672).

devait servir exigeait une pièce de modestes proportions. C'est ce qui explique le montant peu élevé de la dépense.

XIV. Les comptes de l'église de Cruybeke, sur la rive gauche de l'Escaut, que nous avons tous dépouillés, renseignent à la même année 1670, un travail indéterminé exécuté par Moermans, et de minime importance, soit d'un coût de 9 escalins de gros (1).

XV. Si les trois articles précédents ne nous ont rien appris de bien important, le travail à citer présentement, et qui se rapporte à l'année 1672, les compensera largement. Il s'agit d'un crucifix en argent de proportions colossales et accusant le poids énorme de 1553 onces. Cette pièce capitale fut exécutée par Jean Moermans, pour compte de la chapelle du Saint-Sacrement à la cathédrale d'Anvers. Le prix fixé par contrat à raison de 3 florins 8 sous l'once, façon comprise, fit monter la note à payer à la respectable somme de 5280 florins (2).

XVI. Au xvii^e siècle on pratiquait encore à Saint-Jacques, à Anvers, l'ancien usage de servir du vin aux fidèles, après la réception de la sainte Eucharistie. C'est ce qui résulte d'une dépense inscrite aux comptes de cette église à la

(1) *Item betaelt aen Joannes Moermans over leveringhe van silverwerck voor de kercke, volgens syne quittantie vanden 2 July 1670, de somme van ix sch. 9 gr.*

(Compte de l'église de Cruybeke).

(2) *Aen een groot silvere cruys gecoght van Joannes Moermans, wegende in allen met syne toebehoorten te samen 1553 oncen, tot 3 guldens 8 stuyvers ieder once, bedongen met fatsoen, bedraecht 5280 guld.*

(Compte de la chapelle du Très Saint-Sacrement à la Cathédrale, de 1672),

date du 8 avril 1672, et concernant la livraison par l'orfèvre qui nous occupe de deux calices d'argent pour le vin de communion, *tot den communie wyn*. Nous nous expliquons difficilement qu'au prix de 6 florins 5 sous, comme le renseigne le poste en question, il ait pu être livré deux calices tels que nous les concevons. C'étaient peut-être des petites coupes en cuivre argenté, à moins qu'il ne s'agisse d'un travail de réparation (1).

XVII. L'église de Beeringen exposa en 1910, au Cinquantenaire, à Bruxelles, un chrismatoire en argent poinçonné aux initiales de Jean Moermans. Les auteurs du catalogue, où la pièce figure sous le n° 392, la rapportent à l'année 1673.

XVIII. En 1674, nous rencontrons de nouveau le nom de notre artiste dans les comptes de la fabrique de Saint-Jacques. Celle-ci lui avait confié le renouvellement du pied d'un calice en vermeil. Ce travail exigea une dépense de 20 florins (2).

XIX et XX. En 1678, le chapitre, érigé en 1656, dans la même église, chargea Moermans d'un travail de réparation à effectuer à la masse de son maître de cérémonie.

(1) 8 April 1672. *Aen Moermans, silversmit, voor 2 silvere kelcken te maecken tot den communiewyn.* *guld.* 6.5.—
(Compte de l'église Saint-Jacques).

(2) 2 December 1674. *Aen Jean Moermans, voort maecken van den voet van eenen kelck en het vergulden* *guld.* 20.—
(Compte de l'église Saint-Jacques).

Cinq ans plus tard le même collège lui ordonna d'en garnir la hampe de trois plaques d'argent ciselé (*).

XXI. L'église Saint-Antoine, ermite, à Edeghem possède encore un ostensor en cuivre doré qui est l'œuvre de Jean Moermans. Il lui fut commandé en 1687, et coûta près de 200 fl. (2). La description qui nous en est fournie par l'inventaire archéologique (3), et qui rappelle dans les grandes lignes les dispositions de celui de Saint-Jacques, nous le présente sous l'aspect suivant :

« Un grand ostensor en cuivre doré d'une exécution assez fruste, mais d'une composition générale assez riche, dénotant les caractères en vogue au milieu du XVIII^e (lisez XVII^e siècle). Le pied est formé de quatre lobes sur lesquels se détachent en relief deux têtes d'anges et deux bouquets formés d'épis et de raisins. Le nœud et également formé de petites têtes d'anges. La partie centrale est formée d'un soleil destiné à recevoir la sainte Hostie. De part et d'autre deux anges agenouillés soutiennent le couronnement, formé d'un entablement sur lequel deux autres anges supportent une couronne royale; sous celle-ci est suspendue, au milieu de rayons, un saint Esprit ».

(1) 31 Xber 1678. *Aen Moermans, silversmit, voor reparatie van (den) ceremoni stok.* gl. 5.—

24 Xber 1683. *Betaelt aen den silversmit Moermans, per rest voor den ceremonistock te perficioneeren met dry silvere plaeten.* gl. 13.—

(Compte du chapitre de la collégiale de Saint-Jacques, de 1677-1679 et de 1683).

(2) *Item aen Jan Moermans, silversmit tot Antwerpen, van een remonstrantie betaelt* 194 gls. 9 sts.

(Compte de l'église d'Edeghem, de 1687),

(3) Fascicule V, p. 679.

Ajoutons à cette description que le rebord du pied est à *jour* et que le nœud, fortement usé, est orné non de têtes d'anges, mais des symboles des quatre évangélistes.

XXII. Jean Moermans, comme beaucoup d'autres orfèvres anversois, travailla également pour compte de paroisses flamandes de l'autre côté de l'Escaut. La Mère de Dieu est particulièrement vénérée à Zwyndrecht, sous le vocable de Notre-Dame du Mont-Carmel (1). En 1690, il cisela pour cette madone une couronne, un sceptre et un globe en argent. Ces pièces existent encore; nous n'avons pas eu l'occasion de les examiner.

XXIII. En 1696, la dernière année à laquelle se rapportent les travaux retrouvés de l'orfèvre qui nous occupe, il livra encore une fois au chapitre de Saint-Jacques une verge, *eene roede*, pour le bedeau au service des chanoines.

XXIV. L'œuvre ultime retrouvée de Jean Moermans, en la même année 1696, il avait donc dépassé les 70 ans, est assez importante. Ce sont six grandes lanternes de procession qu'il exécuta pour compte d'Alphonse van Breuseghem, grand aumônier, et de sa femme Catherine Clément, et que ceux-ci destinaient à la confrérie du Saint-Viatique, érigée vingt ans auparavant dans la collégiale de Saint-Jacques. Ce don, libre de toute charge, fut considéré comme ayant une grande importance, car il en fut dressé un acte notarial qui, entre autres stipulations, en réglait l'emploi (2).

(1) DE POTTER et BROECKAERT. *Geschiedenis der gemeente van de provincie Oost Vlaanderen. Arrondissement S. Niklaas*. Tome IV. *Zwyzndrecht*, p. 32.

(2) Archives de Saint-Jacques. *Variaboek* 1600. Copie de l'acte passé

Ce don coïncidait avec celui du splendide banc de communion de marbre blanc, qui constitue un des plus beaux ornements de la chapelle du Très Saint-Sacrement et qui passe pour une merveille de la sculpture flamande. Les directions des deux institutions en cause profitèrent de cette occasion, pour adresser à leurs insignes bienfaiteurs une pièce de vers, écrite sur parchemin et entourée d'enluminures, et où la destination de ces six lanternes est indiquée par ces mots :

*Den duyst'r'en Avondt heeft oock geen gebreck van Licht;
Want ses Lanterens zÿjn uyt milde Jongst gesticht,
Om 't Heyligh Heylighdom! waer voor al d'Engl'en knielen,
Te brengen over straet, by Godts behoefde Zielen.*

Ces lanternes de procession, ornées des armoiries des donateurs, passèrent au creuset pour parfaire les 6.700 livres tournoi, part de la confrérie du Saint-Viatique dans les 70.000 livres à fournir par Saint-Jacques dans la contribution forcée de l'an 1794.

* * *

Telle une partie évidemment de l'œuvre connue de Jean Moermans. Les abbés Crooÿ connaissent certainement encore d'autres travaux exécutés par lui, puisqu'ils rangent son poinçon au nombre de ceux qu'ils ont le plus souvent

le 24 mai 1696, par le notaire J. M. Lodewyckx. Signataires: Jean Moermans, Simon-Conrad Douglas dit de Schott, van Breuseghem, J.-C. de Labistrate, P. M. Charwin, Pedro de Vos, B. J. Bosschaert, J. Martens, Fr.-Xav. Martens, Franç. Schilders, J.-B. de Vos, Nicol de Vos et Paul Charlé.

rencontrés (1). De plus, à en juger par des reproductions et des descriptions d'œuvres anonymes, rencontrées dans plusieurs sources imprimées, il est certain que le relevé des travaux sortis de l'atelier de notre orfèvre pourra encore s'allonger de nombreuses unités.

Sans vouloir émettre une appréciation personnelle quant à la valeur artistique des vases sacrés et d'autres objets que nous venons de passer en revue, mais, d'autre part, en tenant note de ce que la corporation des orfèvres anversoïis, au dire des Crooÿ, compta toujours en son sein des artistes consciencieux (2), pourrions-nous hésiter un instant à ranger Jean Moermans parmi les plus féconds et les plus habiles orfèvres qui vécurent à Anvers, durant la seconde moitié du xvii^e siècle?

(1) *Op. cit.*, p. 30.

(2) *Ibidem*, p. 187.

II. — PHILIPPE MOERMANS LE VIEUX

Philippe Moermans, le neuvième des enfants des époux Moermans-van Boven, naquit, comme son frère Jean, dans la maison *Sint-Jacob*, et fut tenu sur les fonts baptismaux à Saint-Jacques, le 1 novembre 1636. Jacques van Boven, son oncle, et Marie Schut, sa tante, remplirent les fonctions de parrain et de marraine.

Ses débuts dans l'art de l'orfèvrerie nous sont inconnus; quant à ses rapports avec la corporation, tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'il en devint sous-doyen en 1688, et doyen en 1689. Nous rencontrons également sa signature aux bas de l'acte du 29 octobre 1699, mentionné précédemment et relatif à la fixation des prix de l'or et de l'argent.

Les archives de Saint-Jacques renseignent cinq travaux exécutés par Philippe Moermans: ils se répartissent entre les années 1676 à 1701. A Saint-Nicolas (Waes), nous l'avons également rencontré, travaillant, en 1698, pour compte de l'église primaire de cette ville. Son poinçon onomastique

se composait des lettres P et M entrelacées, de façon à ce que la première jambe de la lettre M servait en même temps de jambe à la lettre P.

Philippe Moermans épousa le 2 septembre 1662, à la cathédrale, quartier sud, Jeanne Rymers. Six enfants, deux garçons et quatre filles, furent les fruits de cette union, ou plus exactement, six enfants étaient encore en vie le 22 novembre 1675, date de décès de leur mère.

Les deux fils des époux Moermans-Rymers, Philippe, né aux environs de 1665, et André, né vers 1667, embrasèrent tous les deux la carrière paternelle. Il y eut donc deux orfèvres répondant au nom de Philippe.

Philippe Moermans, le vieux, à l'exemple de son frère Jean, avantagea également la chapelle du Saint-Sacrement de Saint-Jacques de ses libéralités. Par acte passé par-devant le notaire M. Lodewycx, à la date du 26 juin 1687, il y fonda deux messes chantées annuelles, la première à son intention, la seconde pour Elisabeth, sa fille. Il versa à cette fin une somme de 100 florins et, en outre, se chargea de faire peindre à ses frais un tableau destiné à orner l'autel de la susdite chapelle. Cette composition devait représenter « l'histoire de l'empereur Constantin » (*d'histoire van den keyser Constantinus*); devait également y figurer saint Ildephonse, patron d'Alonzo de Palma Carillo, le fondateur de la petite chapelle, supprimée, comme il a été dit antérieurement, en 1664, lors de l'agrandissement de la chapelle dédiée au Saint-Sacrement. Le nom de l'artiste qui peignit cette composition, tout comme le sort de celle-ci, sont restés inconnus.

Philippe Moermans, père, mourut le 7 octobre 1702. Sa dépouille mortelle fut déposée deux jours plus tard dans le caveau de famille construit à Saint-Jacques par son

frère Jean (1) et où sa femme, un quart de siècle auparavant, avait également été ensevelie (2). Le registre aux recettes funéraires nous apprend que le défunt avait habité la longue rue Neuve, dans la partie ressortissant à la paroisse de Notre-Dame.

Passons maintenant à l'énumération des travaux exécutés par Philippe Moermans, le vieux.

I. Le grand ciboire exécuté en 1665, par son frère Jean, pour compte de la chapelle du Saint-Sacrement, fut doré par lui en 1676-1677, au prix de 175 florins, dépense dans laquelle Henri Hillewerve, prêtre, et sa servante, intervinrent respectivement pour 88 et 12 florins (3).

II. Le bel autel de marbre de la prédite chapelle, sculpté vers 1670, par Pierre Verbruggen, le vieux, et Louis Willemsens, fut embelli, vingt ans après, par les statues de marbre blanc de saint Pierre et de saint Paul, deux œuvres de mérite dues au ciseau de Pierre Verbruggen, le jeune, et de Louis Willemsens. Au-dessus de ces statues voltigent des anges portant les attributs plus ou moins propres

(1) 9 October 1702. *Item moet hebben van t' lyck van Philips Moermans, zilversmidt, gebrocht tot onse Lieve Vrouwe parochie, gewoont in de lange Nieuw straat; licht gesoncken in hun graf in H. Sacraments' Cappel, ende gebruyckt het groot geluyt, dus gl. 5.—*

(2) L'inscription de la dalle funéraire de la famille Moermans, reproduite à la page 269, dit qu'elle décéda le 27 novembre 1676. Les comptes de la mortuaire dressés par le notaire L. Willemsens, senior, donnent le 22 novembre 1675, comme date de décès.

(3) *Item aen Philips Moermans voor het vergulden van de groote Chiborie betaelt, blyckt by quitantie 175.—*

(Compte de 1676-1677).

aux saints personnages qu'elles représentent; deux couronnes, une trompette, deux palmes de martyr et un tronçon d'épée. Ces objets, ciselés en cuivre, et dorés dans la suite, sont l'œuvre de Philippe Moermans. Ils datent de 1689-1690 (1).

III. En 1693-1694, la même chapelle se fit livrer par le même orfèvre, un nouveau ciboire en vermeil avec couvercle en cuivre doré. L'argent doré coûta 4 florins 10 sous l'once, sans la façon. Le couvercle pesait 36 onces, les autres parties de vase 10 onces 10 esterlins (2). De cette notable différence de poids il y a peut-être lieu de déduire que le couvercle représentait, tout comme celui du grand ciboire ciselé par Jean, une couronne royale, mode d'ornementation fort usité déjà à cette époque. Ce vase sacré n'existe plus.

IV. En la même année, notre orfèvre fit des travaux de réparation au porte-paix appartenant à la fabrique de la même collégiale (3).

V. L'église primaire de Saint-Nicolas, au pays de Waes,

(1) *Item aen Philips Moermans betaelt voor het maken van 2 koperen croonen die boven de 2 marbere figuren comen, en een koper trompet en palmtacke, met een koper gevest en het yser, samen . . . 11.16.—*

(Compte de 1689-1690).

(2) *Item betaelt voor de nieu chibori aen Philips Moermans, en weeght in silver vergult 10 oncen 10 e(ngelschen), tot vier gulde 10 stuyver don(e), is 47 gulde 5 stuyver; item noch voor het koper vergult scheel van dese chibori, en weeght 36 onc., compt 48 guld., met het facoe(n) same betaelt volgens syn quitantie en reken(ing) 95.5.—*

(Compte de 1693-1694).

(3) *Item aen Philips Moermans voort maecten van den peys gl. 3.10 —*

(Compte de l'église, de 1694).

garde encore une œuvre de Philippe Moermans, le vieux : un ciboire dûment poinçonné à ses initiales. Il livra cette pièce au cours de l'année 1698, et toucha de ce chef, ainsi que pour quelques réparations effectuées à d'autres objets, la somme de 32 livr. 10 esc. 2 gr., monnaie de Flandre, soit près de 196 florins (1).

VI. Le travail le plus considérable que nous ayons trouvé de lui est une garniture de chandeliers d'autel faite en 1701, pour compte de la chapelle du Saint-Sacrement à Saint-Jacques. Cette garniture, d'après des inventaires subséquents, se composait de six grands et de quatre petits chandeliers. Elle coûta la somme de 680 florins. Ce montant fut soldé en divers acomptes: les deux derniers paiements furent effectués l'un, le 3 avril 1704, à ses héritiers; l'autre, en 1704-1705, à Marie Moermans, sa fille aînée (2). Cette argenterie n'existe plus.

(1) *Item betaelt aenden heer pastor de somme van twee en dertich ponden thien schell. twee grooten, soo veele desel(ve) heer betaelt ende verschoten hadde aen Philippus Moermans, silversmit, over het vermaecken ende vergulden van eenen silveren kelck met eenige andere reparatie aen het silverwerck deser kercke gedaen, volgens de specificatie etc.*

(2) *Item den 8 Augusti aen mynen broeder betaelt 160 gul., en den 13 October 200 gulde, en den 22 Mey noch 100 gulden op afcortinghe van de silver candelaeren, samen de somme van 460 gulde etc.*

(Compte de 1701-1702, rédigé par Jean Moermans).

1702. 8^{ber} betalt aen confrater Moermans 100 gul.

(Compte de 1702-1703).

1704. 3 April, dito betaelt aen d'ersffgenamen van confrater Moermans 20 gl. op reeckeninge van de candelaers.

(Compte de 1703-1704).

Aen Joffrou Moermans betuylt voor de candelaren honderd guldens wis-selgelt, nu in hooggeldt f. 116.13.—.

(Compte de 1704-1705).

VII. Les comptes de 1703, de l'église de Saint-Nicolas (Waes), renseignent une dépense de 4 livres 15 esc. 7 gr., monnaie de Flandre, pour la livraison d'un petit ciboire d'administration (*een berechtcopken*) par Marie Moermans (1). Philippe étant mort en 1702, et Marie étant sa fille aînée, il n'y a rien de hasardé à lui attribuer également ce travail. Ce vase sacré ne se trouve plus au trésor de l'église.

(1) *Item betaelt ende gerestitueert aenden voorn. heer pastor, de somme van vier ponden vyfthien schellinghen ende seven grooten, permissie wisselgelt, soo veel de selve betaelt hadde aen Maria Moermans, over coop ende leveringhe van een berechtcopken, compt volghens de quitantie etc.*

Le présent extrait des comptes de l'église de Saint-Nicolas, ainsi que celui qui précède, nous ont été communiqués par M. G. Willemsen; nous remercions vivement notre ami et confrère de sa grande obligeance.

III. — PHILIPPE MOERMANS

LE JEUNE

Philippe Moermans, le jeune, fils aîné de Philippe, le vieux, et de Jeanne Rymers, naquit vers 1665. Il avait donc 37 ans à la mort de son père en 1702, et sans aucun doute, apprit son art chez ce dernier. On se rappellera que nous avons dit précédemment qu'il hérita de tous les outils d'orfèvre délaissés, en 1703, par son oncle Jean.

Son nom, tout comme celui de son oncle, ne figure pas sur la liste des doyens de la corporation des orfèvres d'Anvers, dressée par Génard. Nous ne pouvons en conclure qu'il fut artiste médiocre et peu achalandé.

Philippe Moermans, le jeune, se maria fort tôt, puisque sa femme fut ensevelie à Saint-Jacques, dans le caveau de la famille, le 25 mars 1686 (1). Il convola plus tard en secondes noces et eut postérité. Il décéda au commence-

(1) 1686, 25 *Meert, (ontvangen) voor supputuer gelt vande huysvrouw van menh Phillipus Moermans gt. 8.—*

(Compte de la chapelle du Saint-Sacrement, de 1685-1686).

ment de décembre 1721 ; sa dépouille mortelle fut déposée à Saint-Jacques, le 7 du même mois, dans le caveau de ses ancêtres. Suivant le registre aux recettes funéraires il avait habité la courte rue Neuve, fort probablement dans la maison *de rooi Lelie*, occupée jadis par son oncle (1).

Les abbés Crooÿ ont bien voulu nous communiquer qu'ils ont rencontré, au cours de leurs patientes recherches, un poinçon identique à celui de Philippe Moermans, le vieux, c'est-à-dire les lettres P et M entrelacées, mais sommées cette fois d'une petite fleur de lys. Cette fleur de lys, croyons-nous, est une allusion à l'enseigne de la maison occupée par Philippe, le jeune, et nous en concluons que ce poinçon est bien à lui.

Nous avons trouvé mention de cinq travaux exécutés par le plus jeune des Moermans: deux pour compte de paroisses flamandes et trois à Anvers. Les voici en ordre chronologique.

I. En 1711, Philippe Moermans, le jeune, cisela un ostensor en argent pour l'église de Zwyndrecht, en Flandre. De Potter et Broeckaert, dans leur histoire de cette commune, disent que ce travail fut effectué par Jean Moermans (2). C'est là évidemment une erreur attendu que cet orfèvre mourut en 1703. Philippe, le vieux, étant mort en 1702, c'est indubitablement à Philippe, le jeune, qu'il faut attribuer cette pièce. En voici la description quelque peu détaillée.

Le pied, de forme ovale, repose sur un rebord travaillé

(1) 7 December 1721 *Een lyck comende uyt de corte Nieuw straet, Philip Moermans, begraeven int' Venerabel in eenen kelder van de familie.* f. 4.10

(2) *Op. cit.*, p. 32.

à jour ⁽¹⁾ et se divise en quatre lobes, dont trois seulement ont reçu une ornementation; celui de face est décoré d'une gerbe de froment accostée de deux branches de vignes avec feuilles et fruits, tandis que sur les deux lobes latéraux se détachent, en haut relief, deux têtes d'anges à ailes largement déployées. La tige est coupée d'abord d'un bourrelet ajouré de grosses perles et surmonté d'une petite cloche de feuilles renversées, ensuite d'un gros nœud piriforme s'engainant dans une cloche de feuilles redressées; quelques grappes de raisins ornent cette partie de la tige. La partie centrale est formée d'une lunule entourée d'un double cercle de pierres fausses blanches, et de rayons rectilignes qui s'amortissent sur un encadrement composé de volutes superposées et de différents dessins; aux côtés de celles-ci se détachent deux têtes d'anges ailées, et de la base s'échappent deux cornes d'abondance déversant des feuilles, des fleurs et des fruits; une troisième tête de chérubin à ailes éployées en éventail clôt cet encadrement à la partie supérieure, alors qu'au bas sont appendues, en hors-d'œuvre, et de chaque côté de la tige, une grappe de raisins et une guirlande de feuilles et de fruits. Détail caractéristique: sur le contenu de la corne de droite se promène un lézard. Le couronnement de cette composition comporte un petit saint Esprit rayonnant, ayant à ses côtés deux chérubins ailés, agenouillés, sommairement drapés et soutenant une couronne fermée, sertie de pierres de couleurs et sommée du globe et de la croix. Sur l'étroite plate bande du pied on remarque un poinçon représentant la main couronnée d'Anvers, et un autre dont une partie seule-

(1) Détail caractéristique aux œuvres des Moermans (CROOÿ, *Op. cit.*, p. 177).

ment a pu trouver place; cette partie reproduit clairement une petite fleur de lys, sans aucun doute la figure, dont Philippe Moermans, le jeune, sommat ses initiales pour les distinguer de celles de son père.

Cette pièce d'orfèvrerie, dorée il y a quelques vingt-cinq années, n'aurait coûté, d'après les auteurs de la monographie historique de Zwyndrecht, que 20 livres 3 escalins de gros, soit un peu plus de 120 florins! Cela n'est guère possible; ce montant ne peut représenter tout au plus qu'un sérieux acompte.

II. L'église Saint-André, à Anvers, fit en 1712, l'acquisition d'un nouveau dais ou baldaquin destiné aux administrations. Les quatre hampes ou supports de ce dais furent exécutés en argent, de même que les quatre vases qui les surmontaient. Ce travail, qui exigea une dépense de 1721 florins 3 sous, fut effectué, au dire du curé P. Visschers, par un orfèvre du nom de Moermans (1). Comme Philippe, le jeune, en cette année, était le seul orfèvre en vie de ce nom, c'est bien de lui qu'il s'agit.

III. En 1713-1714, les quatre directeurs de la chapelle du Saint-Sacrement, en la collégiale de Saint-Jacques, en cette ville, firent confectionner à leur usage, quatre bâtons ou cannes de cérémonie. Trente huit livres d'un bois d'ébénisterie spécial, dit *letterhout*, furent employées à cet effet. Philippe Moermans fut chargé de les décorer d'appliques et de vases, le tout en vermeil, et ce moyennant la somme

(1) *Geschiedenis van Sint-Andries kerk te Antwerpen, sedert hare opkomst tot den huidigen dag*. Tome II, p. 31.

de 228 florins (1). Ces cannes servaient sans doute aux quatre directeurs comme insignes de leur charge dans les cérémonies où le flambeau n'était pas requis. Il est bien dommage qu'aucune de ces intéressantes pièces ne soit parvenue jusqu'à nous.

IV. Deux ans plus tard, le même orfèvre fut appelé par les mêmes directeurs à exécuter, pour compte de la chapelle confiée à leur gestion, deux grands chandeliers en argent, d'un poids total de 287 onces et 10 esterlins. Ce travail, à raison de 3 florins 8 sous l'once, donna lieu à une dépense de plus de 945 florins (*). Ces chandeliers n'existent plus.

V. L'église de Verrebroeck, Flandre orientale, se trouve placée sous le vocable de saint Laurent. En 1718, une confrérie y fut établie en l'honneur du patron de la paroisse, dont on venait de recevoir, l'année précédente, une relique de Rome. Un sculpteur d'Anvers, Jean Feremans, exécuta à cette occasion un porte-reliquaire en bois, en forme de tombe; quant au reliquaire proprement-dit, celui-ci, ciselé en argent, fut livré, au dire de l'auteur de la monographie

(1) *Voor letterhout tot 4 stocken voor de cappelmrs, wegende 38 pond, (betaelt) aen N. Balhoxen gl 6.3 1/2*

Aen Philippus Moermans, silversmit, voor (het) maecken van silvere vergulde plaeten en vassen op de stocken etc, volgens rekeninge ende quittance 228 gulds en 2 stuyvs wisselgelt, dus in courant. gl 266.2 1/4

(Compte de 1713-1714).

(2) *Aen Philippus Moermans, silversmit, voor (het) maken van twee silvere candelaren wegende 287 oncen en 10 engelschen, a 3 gl. 8 st. wisselgelt d'once, comt in courant gelt 1146.8. —*

(Compte de 1715-1716),

de l'église en question, par Marie Moermans, d'Anvers, au prix de 3 livres 8 escalins et 4 gros, monnaie de Flandre, soit près de 20 florins (1). Cette Marie Moermans ne peut être, à notre avis, que la tante ou bien la fille de Philippe, le jeune. Ayant, sans doute, acquitté la note, il n'y a rien d'étonnant à ce que le rédacteur des comptes de l'église y ait inscrit son nom; aussi n'hésitons-nous pas à considérer ce reliquaire comme l'œuvre du plus jeune des Moermans.

(1) VYNCKE. *Geschiedkundige schets over de Kerk van Terrebroeck*. Saint-Nicolas, 1913, p. 21.

IV. — L'ŒUVRE DES MOERMANS D'APRÈS LES ABBÉS CROOÏ

La présente notice était rédigée, quand nous eûmes l'honneur d'entrer en correspondance avec les savants auteurs de l'histoire de l'orfèvrerie religieuse en Belgique durant la période de la Renaissance. MM. les abbés CrooÏ, entre autres nombreux et intéressants renseignements, ont bien voulu nous communiquer également la liste des travaux exécutés par les Moermans et rencontrés par eux au cours de leurs multiples pérégrinations. Nous les en remercions et d'autant plus vivement que, préparant une nouvelle étude sur l'histoire générale de l'orfèvrerie belge par ordre d'écoles ou de corporations, ils n'ont pas hésité un instant à nous faire une communication pouvant éventuellement déflorer leur propre travail.

La nomenclature des pièces d'orfèvrerie découvertes par nos distingués et aimables correspondants, comporte 20 numéros pour Jean Moermans, 10 pour son frère Philippe, et 4 pour le fils de celui-ci, soit 34 au total. Additionnant ce nombre à celui des travaux mentionnés par nous,

nous arrivons ainsi à un chiffre global de 70 travaux, dont la majeure partie, malgré que plus de deux siècles se soient écoulés depuis leur exécution, est parvenue jusqu'à nous. N'hésitons donc plus à considérer l'atelier des Moermans comme l'un des plus actifs, si pas le plus actif, de tous ceux qui existèrent dans notre métropole durant la dernière moitié du xvii^e siècle.

Nous aurions pu, au cours de l'impression de notre travail, mentionner dans le corps de celui-ci les œuvres signalées par les abbés Crooÿ, c'eût été certainement préférable à plus d'un point de vue. Si nous ne l'avons pas fait, c'est uniquement pour remplir l'engagement pris par nous de ranger les travaux découverts par eux sous une rubrique spéciale.

Voici maintenant la nomenclature fournie par nos correspondants.

ORFÈVRES AU POINÇON DE JEAN MOERMANS.

- | | |
|-------------------|----------------------------------|
| 1. Ciboire | Beveren (Waes) (1). |
| 2. Calice | Bruxelles, église du Béguinage. |
| 3. " | R. M. Boone, curé d'Etterbeeck. |
| 4. " | Grembergen. |
| 5. Ostensoir 1662 | Gheel (Hôpital). |
| 6. Calice | Helchin. |
| 7. Ostensoir 1669 | Herenthals, église du Béguinage. |

(1) Ce ciboire fut fourni à l'église de Beveren en 1677. Le compte de cette année renseigne la dépense dans les termes suivants :

Betaelt aen Joannes Moerman(s) tot Antwerpen, de som(m)e van 25 ponden gr. tot goeder rekeninge van eene vergulde Ciborie die den voorn. Moermans ten dienste van dese kercke gemaect ende getevert heeft.

(PYPERS, *Geschiedkundige schetsen uit Beveren (Waes)*, tome II, pp. 34-35).

- | | |
|---------------|--|
| 8. Calice | Malines, église des SS.-Pierre et Paul. |
| 9. Burettes | 1669 Melsele (1). |
| 10. Ostensoir | Melsen (2). |
| 11. » | Ostende, église Saint Pierre. |
| 12. Calice | Pulle. |
| 13. Ostensoir | Rupelmonde (3). |
| 14. Châsse | Saint-Nicolas (Waes), église primaire (4). |
| 15. Ostensoir | Stabroeck. |
| 16. Ostensoir | Thielrode. |
| 17. Couronnes | Wintham. |
| 18. Calice | 1656 Zele. |
| 19. Plateau | » |
| 20. Ciboire | » |

(1) Ces burettes ont figuré à l'exposition de Saint-Nicolas en 1902. D'après le catalogue elles portent pour inscription : *Dono. D. Nicol. Snorck. 1659.*

(2) En 1685, l'église de Melsen possédait déjà un ostensoir en argent, don de dame Marie Goubau (DE PORTER et BROECKAERT. *Melsen*, p. 12). C'est sans doute la pièce signalée ici.

(3) Cet ostensoir fut exposé à Saint-Nicolas (1902) et Gand (1913).

(4) Les comptes de 1661, de l'église en question, renferment à propos de cette châsse la mention suivante :

Noch is by den voorn. Zaman (Pierre, fils de Gilles) gemaect ofte doen maecken ende dese kercke geiont inden jaere 1661 eene schone silvere casse, daer de reliquien van den h: Nicolaus in rusten met tgone daertoe behoort, alle het welke heeft gecost ses hondert patagons. Memorie.

Cette châsse présente la forme d'une tombe surmontée du buste de saint Nicolas; sur le bas de la face postérieure du chef, on remarque le poinçon onomastique de Jean Moermans, ainsi que la lettre décanale D, ce qui correspond suivant le tableau d'équivalence dressé par les Crooy à l'exercice 1660-1661.

Cette belle pièce d'orfèvrerie a figuré avec honneur aux expositions de Saint-Nicolas (1902) et de Gand (1913).

Nos remerciements à M. G. Willemsen de ce qu'il a bien voulu nous communiquer la plupart des renseignements qui précèdent.

ORFÈVRES AU POINÇON DE PHILIPPE MOERMANS I.

- | | |
|----------------------|--------------------------------------|
| 1. Ostensoir | Aerschot (Hôpital). |
| 2. Burettes 1707 (?) | Lierre, église Saint-Gommaire. |
| 3. Ciboire | Melsele. |
| 4. Calice | Gand, église Sainte Elisabeth. |
| 5. Ostensoir | Grembergen. |
| 6. » | Huyssinghen. |
| 7. Ciboire | Termonde, couvent des Sœurs-Noires. |
| 8. Ostensoir | » » » Bénédictins. |
| 9. » | Verviers, église des Capucins. |
| 10. Calice. | Wavre-Notre-Dame. |

ORFÈVRES AU POINÇON DE PHILIPPE MOERMANS II.

- | | |
|---------------|---------------|
| 1. Ciboire | Lebbeke. |
| 2. » | Malderen. |
| 3. Reliquaire | Overmeire. |
| 4. Calice | Schellebelle. |

Quant au mérite artistique de l'œuvre des Moermans, point de vue que nous n'avons osé franchement aborder, à défaut de compétence voulue, nous nous hasarderons à publier ici, quoique nous n'en ayons reçu l'autorisation, l'appréciation émise à ce sujet par l'abbé Louis Crooÿ, curé à Mellery, frère et collaborateur de l'abbé Fernand Crooÿ, professeur au collège Sainte-Marie à Schaerbeeck, au cours de notre correspondance. Cette citation, émanant d'un archéologue, dont la compétence en la matière ne saurait être mise en doute, formera une heureuse conclusion à notre modeste contribution à l'histoire de l'école anversoise d'orfèvrerie religieuse.

« Jean Moermans, » écrit notre correspondant, « est le
» premier maître-orfèvre de son temps. Son œuvre, très
» considérable, date surtout du 3^e troisième quart du xvii^e
» siècle. Travail sérieux, fort, solide, de bon goût et telle-
» ment caractéristique qu'on reconnaît à 20 mètres une œuvre
» de ce maître. Son frère et son neveu ont suivi ses tra-
» ditions. »

EMILE DILIS.

ANNEXE

Fragment généalogique de la famille

Moermans

I. **Pauwel** ou **Paul Moermans**, qui exerçait la profession de *bancket-backer* ou pâtissier-confiseur, dans la maison *Het Suyckerhuys*, jadis *Den blauwen Twyn*, rempart Sainte-Catherine (actuellement le n° 74), mourut le 1 juillet 1619. Veuf en premières noces de *Judith Vermaesen*, il s'était remarié avec *Anna van Schelle*, qui décéda le 16 février 1623. Tous les deux furent enterrés à Saint-Jacques.

De la première union naquit *Hans Moermans* qui suit II.

Du second mariage naquit *Jacques Moermans* qui se maria à Saint-Georges avec *Marie Schut*, fille d'*Otto*, boulanger-peintre, et de *Judith Vronen*. A vingt ans, il fut reçu à l'atelier de *Rubens*; en 1630, il devint franc-maitre et ouvrit dans la maison paternelle un magasin de tableaux. *Rubens*, sur son lit de mort, le chargea, de concert avec les peintres *Fr. Snyders* et *Jean Wildens*, de la liquidation de ses œuvres d'art. Après la mort du grand maître, il reçut la mission d'aller priser au château le *Steen* les tableaux qui s'y trouvaient. Sa femme mourut en 1652, et lui

même la rejoignit au tombeau le 21 décembre 1653, victime d'un accident : on le trouva noyé dans les eaux de l'ancien Canal (1).

Douze enfants naquirent de cette union; tous furent baptisés à Notre-Dame, quartier Sud, aux dates suivantes :

1° *Octave*, 10 novembre 1627; parrain : Octave Schut, marraine Marie Moermans.

2° *Marie-Anne*, 1 mai 1629; parrain Michel Symons, marraine Sara Smits.

3° *Judith*, 27 juin 1631; parrain Jean Moermans, marraine Judith Vronen.

4° *Jacques*, 10 janvier 1634; parrain Jean Nielis, marraine Sara van Schelle.

5° *Elisabeth*, 11 février 1635; parrain Franç. Wouters, marraine Marie Davens.

6° *Marie*, 3 octobre 1636; parrain Gérard Zegers, marraine Marie van den Eynde.

7° *Hélène*, 24 octobre 1641; parrain Franç. Denys, marraine Hélène Fourment.

8° *Gaspard*, 6 avril 1644; parrain Gaspard de Crayer, marraine Constance van Nieulandt.

9° *Gertrude-Anne*, 23 mai 1646; parrain Léonard van Can, marraine Marguerite van Brecht.

10° *Jean-Baptiste*, 26 septembre 1647; parrain Jean-Baptiste Schut, marraine Claire Michielsens.

11° *Jacques-Pierre*, 25 avril 1649; parrain Pierre Moesman, marraine Marie Nielis.

12. *Catherine* 26 juillet 1650; parrain Adrien van Utrecht, marraine Catherine Wouters, femme du peintre Gérard Zegers (2).

(1) F. JOS. VAN DEN BRANDEN. *Geschiedenis der. Antwerpsche Schilderschool*, Anvers, 1883, pp. 803 et 804.

(2) Archives de la ville. Dossiers généalogiques provenant des collections Van der Straelen — Moons — Van Lérius.

II. **Hans** ou **Jean Moermans** hérita, en 1619, la maison *Sint-Jacob*, au coin du Kipdorp et la rue Saint-Jacques et s'y installa comme pâtissier-confiseur. Il décéda le 5 février 1638, après avoir contracté deux unions, la première avec *Jacomyne van Camp*, morte le 21 juillet 1620, la seconde avec *Marie van Boven*, décédée le 11 février 1667.

Dix enfants furent les fruits de cette dernière union ; ils furent tous baptisés à Saint-Jacques et se nommaient :

1° *Anne*, 23 janvier 1622. Elle épousa *Guillaume van der Wielen*.

2° *Susanne*, 12 janvier 1623. Elle se maria avec *Jean van der Biest*.

3° *Jean*, 25 janvier 1625. Devint orfèvre et mourut célibataire le 24 août 1703.

4° *Paul*, 7 avril 1627.

5° *Marie*, 2 juillet 1629 ; fille dévote ; mourut en 1678.

6° *Elisabeth*, 10 octobre 1630 ; fille dévote ; décéda en 1669-1670.

7° *Marie*, 10 février 1633.

8° *Jacques*, 13 mai 1635.

9° *Philippe*, qui suit III, 1 novembre 1636. Parrain et marraine : Jacques van Boven et Marie Schut.

10° *Pierre-Paul*, 25 mars 1639 ; parrain Pierre-Paul Rubens, marraine Constance van Nieulant. Il épousa *Marie van Thienen* (1).

III. **Philippe Moermans**, orfèvre, mourut le 7 octobre 1702. De son mariage avec *Jeanne Rymers*, décédée le 22 novembre 1675 ou le 27 novembre 1676, naquirent :

1° *Marie*, née vers 1663, qui devint fille dévote.

2° *Jeanne-Thérèse*, née vers 1664, qui devint également fille dévote et mourut au début de 1731.

(1) *Ibidem*.

3° *Philippe*, qui suit IV.

4° *Elisabeth*, née vers 1666.

5° *André*, né vers 1667, se maria avec *Adrienne Michielsens van Boexel*. Il signa le 29 octobre 1699, en qualité d'orfèvre, un acte fixant la valeur des matières d'or et d'argent. En 1694, ils est agrée comme amateur dans la Chambre de Rhétorique les *Violieren* et, deux ans après, il est également inscrit comme membre de l'*•Olijftak*. Nous n'avons rencontré aucune œuvre de lui. Jean Moermans, son oncle, en vertu de son premier testament (31 décembre 1687), lui lègue, ainsi qu'à son frère Philippe, tous ses outils d'orfèvre; dans son second testament (28 février 1703) il n'est plus question d'André. Dans un acte de partage en date du 16 mai 1713, rédigé par le notaire de Vetter, nous voyons comparaître *Adrienne Michielsens van Boexel*, en qualité de veuve et de tutrice de ses enfants, et ce en vertu d'un testament passé le 17 février 1697, par-devant le notaire van Bredael. Nous pouvons donc placer le décès d'André Moermans aux dernières années du XVII^e siècle. Comme descendants nous connaissons de lui :

A. *Jacques Moermans*, qui devint prêtre et curé à Gierle. Par acte dressé par le notaire Jos. van de Venne, en date du 9 octobre 1755, il versa à la chapelle du Saint-Sacrement, à Saint-Jacques, une somme de 3500 florins, dont les intérêts devaient servir à l'exonération de quatre messes anniversaires, d'une distribution de pains et aux honoraires du chapelain, qui, en dehors de ses fonctions habituelles, devait également occuper le confessionnal se trouvant dans la susdite chapelle.

B. *François-Joseph Moermans*, qui figure au tableau des directeurs de la chapelle de la Sainte-Vierge à la cathédrale comme ayant été installé en 1738. Il s'unit à *Marie-Jacqueline Pinceel*. De cette union naquit :

Florentine-Jacqueline Moermans qui, le 16 juin 1792, vendit la maison *Sint Jacob*, où l'orfèvre Jean Moermans avait vu le jour,

IV. **Philippe Moermans**, le second orfèvre du nom, naquit vers 1665. Il contracta deux unions et mourut au début du mois de décembre 1721. Sa première femme fut inhumée à Saint-Jacques le 25 mars 1686. Nous ne connaissons de lui qu'un enfant qui fut également enseveli le 22 novembre 1709, dans le caveau de la famille en la même église.

ANNALES

—
TOME LXVI (6^e série. Tome VI)
—

	Pages
Composition du Bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1914	I-XII
Etienne de Tournai et les pouvoirs politiques en Flandre, par le chanoine M. WARICHEZ	5
Congrès archéologique de Moulins-Nevers, 23 juin-1 ^{er} juillet 1913, par M. le vicomte DE GHELLINCK-VAERNEWIJCK	50
Les Hals à Malines, par M. H. CONINCKX	145
Un artiste ecclésiastique : le chanoine Comperis, par M. FERNAND DONNET	185
Herry Bredemers, organiste et maître de musique, par M. le Dr G. VAN DOORSLAER	209
Jean et Philippe Moermans, orfèvres-ciseleurs anversois (seconde moitié du XVII ^e siècle), par M. EM. DILIS	257

TABLE DES MATIERES

	PAGES.
<i>Les Hals à Malines</i> , par M. H. CONINCKX.	145
<i>Un artiste ecclésiastique: le chanoine Comperis</i> , par M. FERNAND DONNET	185
<i>Herry Bredemers, organiste et maître de musique, 1472-1522</i> , par M. le Dr G. VAN DOORSLAER	209
<i>Jean et Philippe Moermans, orfèvres-ciseleurs an- versois (seconde moitié du XVII^e siècle) (avec planches)</i> , par M. EMILE DILIS	257

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **10 frs. par an** — au **Bulletin** de **3 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

ANNALES

DE

l'Académie Royale d'Archéologie

DE

BELGIQUE.

LXVII

6^e SÉRIE. — TOME VII. —

^{LIVRAISON UNIQUE}
~~1^{re} et 2^e LIVRAISONS~~



ANVERS

IMPRIMERIE E. SECELLE, RUE ZIRK, 35.

1919.

TARIF DES TIRES A PART

POUR COMPTE DES AUTEURS DES MÉMOIRES

Texte: La feuille de 16 pages: (1)

Papier du Bulletin	20 centimes
" velin	30 "
Couverture non imprimée	10 "
" imprimée	20 "

Titre et faux-titre:

Papier du Bulletin	20 centimes
" velin	30 "

<i>Brochage:</i> par feuille	10 centimes
" Encartage des planches: par planche (sans engagement)	10 "

(1) Droit à 25 tirés à part pour compte de l'Académie avec couverture non imprimée.

ANNALES
DE L'ACADÉMIE ROYALE D'ARCHÉOLOGIE
DE BELGIQUE.

ANNALES

DE

l'Académie Royale d'Archéologie

DE

BELGIQUE.

LXVII.

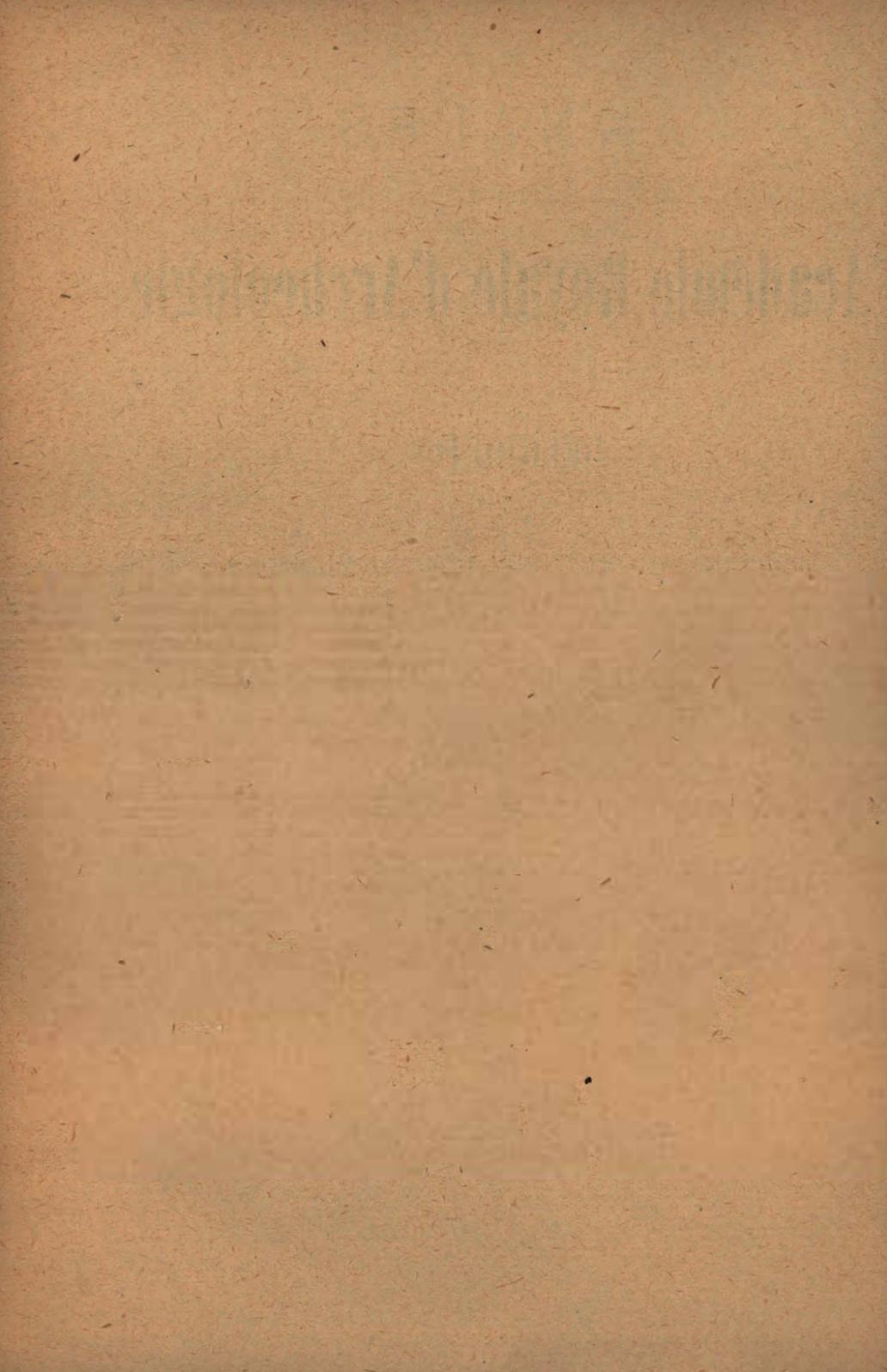
6^e SÉRIE. — TOME VII. — 1^r et 2^e LIVRAISONS.



ANVERS

IMPRIMERIE E. SECELLE, RUE ZIRK, 35.

1919.



Académie royale d'Archéologie de Belgique.

Composition du bureau et liste des
membres de l'Académie pour l'exercice 1919.

PRÉSIDENT ANNUEL :

M. Paul Bergmans

VICE-PRÉSIDENT :

M. Joseph Casier.

SECRÉTAIRE ET BIBLIOTHÉCAIRE :

M. Fernand Donnet.

TRÉSORIER :

M. Em. Dilis.

CONSEIL.

CONSEILLERS SORTANT EN 1922 :

Messieurs,

A. De Ceuleneer,
Dilis,
Alph. Goovaerts

Hulin de Loo.

Bergmans.

vicomte de Ghellinck Vaernewyck.

CONSEILLERS SORTANT EN 1925 :

Messieurs,

Pirenne,
Fernand Donnet,
Edm. Geudens,

Destrée,

L. Stroobant,

Paul Saintenoy.

CONSEILLERS SORTANT EN 1928.

Messieurs,

A. Blomme,
J. Casier,
Eug. Soil de Moriamé,

H. Pirenne,
chanoine **van den Gheyn,**
Willemsen.

COMMISSIONS.

COMMISSION DES PUBLICATIONS :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,** **Bergmans,**
Edm. Geudens, **A. Blomme,**
Fernand Donnet, **Casier.**

COMMISSION DES FOUILLES :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,** **H. Siret,**
Hasse, **Willemsen,**
Fernand Donnet, **Stroobant.**

COMMISSION DES FINANCES :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,** **Edm. Geudens,**
Fernand Donnet, **A. de Ceuleneer,**
L. Blomme, **Dillis.**

COMMISSION DE LA BIBLIOTHÈQUE :

Messieurs,

vicomte **de Ghellinck Vaernewyck,** **A. Blomme,**
Fernand Donnet, **Hulin de Loo,**
Bergmans, **Casier.**

MEMBRES TITULAIRES.

Messieurs,

1. **De Ceuleneer Ad.**, professeur honoraire à l'Université,
Gand, 5, rue de la Confrérie. 1876 (1871)*
2. **Goovaerts, Alph.**, archiviste-général honor. du royaume,
Etterbeek, 27, rue Beckers. 1883 (1877)
3. **Soil de Moriamé, Eug**, président du tribunal de 1^{re} instance,
Tournai, 45, rue Royale. 1888 (1883)
4. **Blomme, Arthur**, président honoraire du tribunal de
1^{re} instance de Termonde, 88, rue des Echevins,
Ixelles. 1889 (1870)
5. **Siret, Henri**, ingénieur, Bruxelles, 27, avenue Brugman. 1889 (1888)
6. **Destrée, Jos.**, conservateur au Musée du Parc du
Cinquantenaire, Etterbeek, Bruxelles, 123, chaus-
sée St.-Pierre. 1891 (1889)
7. **Geefs, Eug**, architecte, Anvers, 10, rue Saint-Vincent. 1891 (1880)
8. **Donnet, Fernand**, administrateur de l'Académie royale
des Beaux-Arts, Anvers, 45, rue du Transvaal. 1892 (1890)
9. **Gudens, Edm.**, archiviste des Hospices civils et de l'Eglise
Notre Dame, Anvers, 32, rue de l'Empereur. 1892 (1891)
10. **Errera P.**, avocat, Bruxelles, 14, rue Royale. 1895 (1888)
11. **de Ghellinck Vaernewyck d'Elseghem**, (vicomte **Amaury**),
château d'Elseghem (près Audenaerde). 1895 (1891)
12. **Saintenoy, Paul**, architecte, professeur à l'Académie des
Beaux-Arts. Bruxelles, 123, rue de l'Arbre bénit. 1896 (1891)
13. **de Behault de Dornon, Armand**, Bruxelles, 61, avenue de la
Couronne. 1896 (1893)
14. **de Pauw, Nap.**, procureur-général honoraire, Gand, 279,
rue des Violettes. 1896 (1889)
15. **van Overloop, Eug.**, conservateur en chef des Musées du
Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 6, rue de
l'Armée. 1896 (1889)
16. **van den Gheyn**, (chanoine), directeur-général des œuvres
eucharistiques, Gand, 10, rue du Miroir. 1896 (1893)

(*) La première date est celle de l'élection comme membre titulaire. La date entre parenthèses est celle de la nomination comme membre correspondant régnicole.

17. **de Jonghe, (vicomte B.)**, président de la Société royale de Numismatique, Bruxelles, 60, rue du Trône. 1896 (1894)
18. **Bergmans, Paul**, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque et professeur à l'Université. Gand, 29, rue de la Fourche. 1900 (1897)
19. **Stroobant, L.**, directeur des colonies agricoles de bienfaisance de Wortel et Merxplas, Président de la Société d'archéologie Taxandria, Merxplas. 1903 (1896)
20. **Pirenne, H**, recteur de l'Université, Gand, 132, rue Neuve Saint-Pierre. 1906 (1903)
21. **Laenen, (chanoine)**, archiviste de l'Archevêché, Malines. rue de Stassart. 1906 (1900)
22. **Kintsschots, L.**, Anvers, 74, avenue d'Italie. 1906 (1901)
23. **Comhaire, Ch.-J.**, Liège, 85, en Féronstrée. 1908 (1894)
24. **Willemsen, G.**, référendaire, Saint-Nicolas (Waes). 1908 (1903)
25. **Matthieu E.**, avocat, Enghien. 1908 (1886)
26. **van Doorslaer**, docteur, Malines, 34, rue des Tanneurs. 1908 (1906)
27. **Hulin de Loo, G.**, professeur à l'Université de Gand, 3, place de l'Université. 1912 (1906)
28. **Casier, Joseph**, Gand, 3, rue des Deux Ponts. 1912 (1906)
29. **Berlière O. S. B. (dom Ursmer)**, Abbaye de Maredsous. 1913 (1904)
30. **Continckx, D.**, 11, rue du Ruisseau, Malines. 1914 (1906)
31. **Dilis, Em.**, 98, longue rue Neuve, Anvers. 1914 (1908)
32. **Bilmeyer, Jules**, architecte, avenue cardinal Mercier, 5/1, Berchem (Anvers). 1919 (1894)
33. **Cloquet, L.**, professeur émérite à l'Université, 9, boulevard Léopold, Gand. 1919 (1899)
34. **de Witte, Edg.**, major d'artillerie, rue Jacques Jordaens, 13, Bruxelles. 1919 (1913)
35. **Fris, V**, archiviste de la ville, 45, quai Ter Plaeten, Gand. 1919 (1908)
36. **Heins, Armand**, artiste-peintre, 7, rue de Brabant, Gand. 1919 (1906)
37. **Van Heurck, Emile**, 6, rue de la Santé, Anvers. 1919 (1911)
38. **Janssen O. P.**, (chanoine **J. E.**), curé, Beuzet près Gembloux. 1919 (1908)
39. **Paris, Louis**, conservateur en chef de la Bibliothèque royale, 39, rue d'Arlon, Bruxelles. 1919 (1908)

10. **Maere**, (chanoine **René**), professeur à l'Université, 3, rue Kraken, Louvain. 1919 (1904)

MEMBRES CORRESPONDANTS REGNICOLES.

Messieurs,

1. **van den Branden, F.-Jos.**, archiviste honoraire de la ville d'Anvers, 32, rue de Moy, 1875.
2. **Fredericq, P.**, professeur à l'Université, Gand, 9, rue de la Boutique, 1883.
3. **D^r Jacques V.**, président de la Société d'anthropologie, Bruxelles, 42, rue du Commerce.
4. **van de Castele**, conservateur honoraire des Archives de l'Etat, Liège, 1884.
5. **de Radigès de Chenneviève H.**, Namur, Faubourg Sainte-Croix, 1886.
6. **Siret, Louis**, ingénieur, 65, avenue Louis Lepoutre, Bruxelles, 1888.
7. **Cumont, G.**, avocat, Saint-Gilles, (Bruxelles) 19, rue de l'Aqueduc, 1888.
8. **Van Speybroeck** (l'abbé **A.**), aumônier de la garnison, Bruges, 4, Dyver, 1889.
9. **La Haye, L.**, conservateur des Archives de l'Etat, Liège, 1890
10. **de Loë** (le baron **Alfred**), conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Etterbeek, 82, avenue d'Auderghem, 1890.
11. **Combaz, P.**, major, Bruxelles, 10, rue de la Banque, 1891.
12. **Naveau, L.**, château de Bommershoven par Jessoren, 1894.
13. **Tahon V.**, ingénieur, Bruxelles, rue Breydel, 40^a, 1894.
14. **Daniels**, (abbé **P.**), Hasselt, Bèguinage, 1895.
15. **Le Grelle** (comte **Oscar**), Anvers, 15, rue des Pinsons, 1896.
16. **Nève, Jos.**, directeur honoraire des Beaux-Arts, Bruxelles, 36, rue aux Laines, 1896.
17. **Gaillard, Ed.**, secrétaire perpétuel de l'Académie royale flamande, Gand, 24, quai Ter Plaeten, 1898.
18. **van Ortroy, F.**, professeur à l'Université, Gand, 35, quai aux Moines, 1899.
19. **Maeterlinck, L.**, conservateur du Musée de Peinture, Gand, 6, rue du Compromis, 1901.
20. **Cumont, Franz**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles, 75, rue Montoyer, 1902

21. **Waltzing, J.-P.**, professeur à l'Université, Liège, 9, rue du Parc, 1902.
22. **Dubois, Ernest**, directeur de l'Institut supérieur de commerce, Anvers, 36, rue de Vrière, 1904.
23. **Zech** (abbé **Mauricé**), professeur de philosophie, Bruxelles, 53, rue Stévin, 1906.
24. **Bernays, Edouard**, avocat, Anvers, 33, avenue van Eyck, 1907.
25. **Warichez** (abbé **J.-P.**), archiviste de la cathédrale et de l'Evêché, Tournai, 17, rue du Chambge, 1907.
26. **Sibenaler, J**, Bruxelles, rue Potagère, 163, 1907.
27. **de Pierpont, Ed.**, château de Rivière (par Lustin), 1908.
28. **Hasse, Georges**, médecin-vétérinaire du gouvernement, 28, avenue cardinal Mercier, Berchem, 1910.
29. **Alvin, Fréd.**, conservateur à la Bibliothèque royale, Uccle-Bruxelles, avenue Beau Séjour, 1911.
30. **Van Bastelaer, René**, conservateur à la Bibliothèque royale, Bruxelles, 22, rue Darwin, 1911.
31. **Des Marez, Guill.**, archiviste de la ville, Bruxelles, avenue des Klauwaarts, 11, 1912.
32. **Capart, Jean**, conservateur au Musée du Parc du Cinquantenaire, Bruxelles (Woluwe), avenue Verte, 8, 1912.
33. **de Marneffe, Edg.**, chef de section aux Archives générales du royaume, Louvain, 1, rue du Pèlerin, 1912.
34. **Visart de Bocarmé, (Albert)**, Bruges, rue S' Jean, 1913.
35. **Cuvelier, (Joseph)**, archiviste général du royaume, Bruxelles, avenue des Rogations, 33, 1913.
36. **van der Essen, L.**, directeur de l'Institut historique Belge, Rome, 1914.
37. **Philippen** (abbé), 63, avenue Moretus, Anvers, 1914.
38. **Aerschot** (comte d'), chef du cabinet du Roi, 23, rue du Prince royal, Bruxelles, 1914.
39. **Bautier, Pierre**, secrétaire de la Société royale des Beaux Arts, 537^b, avenue Louise, Bruxelles, 1914.
40. **Bernard, Charles**, avocat, 80, rue Anselmo, Anvers, 1914.
41. **De Bruyn, Edm.**, avocat, 33, rue d'Orléans, Bruxelles, 1914.
42. **Buschmann Paul**, 60, avenue Goemaere, Anvers, 1914.
43. **Crooij** (abbé **Fernand**), 11, rue de la Ruche, Schaerbeek-Bruxelles, 1914.

4. **Fierens-Gevaert**, secrétaire des Musées royaux, 99, rue Souveraine, Bruxelles, 1914.
45. **Holvoet**, président à la Cour de Cassation, 211, rue du Trône, Bruxelles, 1914.
46. **Poupeye**, 27, rue Breesch, Laeken, 1914
47. **Ramaekers**, médecin principal de l'armée. Anvers, 1914
48. **Verhaegen** (baron **P.**), 5, Place du Marais. Gand, 1914.
49. **Lamy, O. P.**, (Mgr **Hugues**), prélat de l'abbaye de Tongerlo, 1914.
50. **Laurent, Marcel**, professeur à l'Université de Liège. 19, rue Le Titien, Bruxelles, 1914.

MEMBRES D'HONNEUR.

Messieurs,

1. **Mercier** (S. E. le cardinal) archevêque de Malines. 1914.
2. **van der Bruggen**, (le baron **Maurice**), ancien ministre de l'Agriculture et des Beaux-Arts, Bruxelles. 1902
3. **Ladeuze** (Mgr.), recteur magnifique de l'Université, rue de Namur, Louvain, 1914.

MEMBRES HONORAIRES REGNICOLES.

Messieurs,

1. **de Borman** (baron **Camille**), château de Schalckhoven par Hasselt. 1860.
2. **Smekens, Th.**, président honoraire du tribunal de 1^{re} instance, Anvers, 34, avenue Quinten Massys, 1887
3. **van de Werve et de Schilde**, (baron), château de Schilde, 1887.
4. **Cogels**, (baron **Frédégand**), gouverneur honoraire de la province, rue de la Justice, Anvers, 1901.
5. **De Vriendt, Julien**, directeur de l'Académie royale des Beaux-Arts, Anvers, 29, rue Mutsaert, 1903.
6. **van de Werve et de Schilde**, (baron **G.**), gouverneur de la province, rue Kipdorp, Anvers, 1914.
7. **de Renesse**, (comte **Theodore**), gouverneur de la province de Limbourg, château de Schoonbeek, Bevést, 1914.
8. **Delbeke**, (baron **Aug.**), avocat, rue de l'Empereur, Anvers, 1914.
9. **Lagasse de Loch**, président de la Commission royale des Monuments et des Sites, chaussée de Wavrè, 1914.

MEMBRES HONORAIRES ÉTRANGERS.

Messieurs,

1. **Lair**, (comte **Charles**), château de Blou (Maine-et-Loire) (France), 1900. Correspondant. 1896.
2. **Blok, P -J.**, professeur à l'Université, Leyde. 66, Oude Singel, 1908.
3. **Montelius, Oscar**, professeur, Stockholm. 11, rue S' Paulsgatan, 1908.
4. **Marrucchi, Orazio**, archéologue, Rome. 1908.
5. **Bulic**, (Mgr. **Franz**), directeur du Musée archéologique, Spalato (Dalmatie) 1908.
6. **Venturi**. (D^r **Alphonso**), professeur, Rome. 48, Via Savelli, 1908.
7. **Enlart, Camille**, directeur du Musée de sculpture comparée du Trocadéro, Paris, 14, rue Cherche-Midi, 1908.
8. **Ricci, (Corrado)**, directeur général des Antiquités et des Beaux-Arts, Rome, 11, Piazza Vénézia, 1912.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

Messieurs,

1. **Beauvois. E.** Corberon (France), 1880.
2. **Brassart. Félix.** archiviste municipal. Douai (France), 63, rue du Canteleux, 1884.
3. **Philips. J., Henry.** Philadelphie (Etats-Unis), 1884.
4. **Wallis, Henry.** Londres, 9, Beauchamp Road-Upper Norwood (Angleterre). 1880.
5. **Stein, Henry**, archiviste aux Archives nationales. Paris (France), 1890.
6. **Germain de Maily. Léon**, 26, rue Heré, Nancy (France), 1894.
7. **Bredius, (D^r A.)**, conservateur du Musée de peinture. La Haye (Pays-Bas), 6, Prinsengracht, 1896.
8. **Montero, Belisario**, consul-général de la République Argentine, Berne, 1896.
9. **Santiago de van de Walle.** avocat, Madrid (Espagne), 1896.
10. D^r **Lopes**, consul-général, Lisbonne (Portugal), 1896.
11. **Vallentin du Cheylard, Roger**, ancien receveur des domaines, rue du Jeu de Paume, Montélimar, (Drôme), France.
12. **Poutjatine** (prince **Paul Arsenievitch**), maréchal de la noblesse. Saint-Pétersbourg (Russie), Basselnaja, 60. Log. 68, 1897.
13. **Rocchi, Enrico**, colonel du corps du génie italien, Rome (Italie), 1897.

14. **Cust, Lionel**, directeur de la National Gallery, Datchethouse Windsor, Datchet, (Angleterre), 1898.
15. **de Beaumont** (comte **Charles**), château de Chantigny par Fondettes, (Indre-et-Loire), 1899.
16. **de Swarte, Victor**, 5, rue Bassano, Paris (XVI^e) (France), 1900.
17. **Grob** (abbé **Jacques**), curé à Bivinghem Berchem (Grand-duché de Luxembourg), 1900.
18. **Lefèvre-Pontalis, Engène**, directeur de la Société française d'archéologie, Paris, 13, rue de Phalsbourg, 1901.
19. **Geloes d'Eysden** (comte **R. de**), chambellan de S. M. la reine des Pays-Bas, château d'Eysden (par Eysden), Limbourg Hollandais, 1901.
20. **Serra y Larea (de)**, consul général d'Espagne, Paris.
21. **Andrade (Philotheo Pereira d')**, Saint-Thomé de Salcete (Indes Portugaises), 1901.
22. **Avout** (vicomte **A. d'**), Dijon, 14, rue de Mirande, 1901.
23. **Vasconcellos (Dr José Leite de)**, Bibliotheca national, Lisbonne, 1901.
24. **Caix de Saint-Aymour** (comte **de**), Paris, 198, boulevard Pereire, 1901.
25. **Uhagon y Guardamino** marquis de Laurencin (**Francisco de**), membre de la Real Academia dela historia, 24, calle de Serrano, Madrid, 1902.
26. **Calore (Pier Luigi)**, inspecteur royal des Monuments et Antiquités, Torre de Passeri, Teramo (Italie), 1902.
27. **Pereira de Lima, J. M.**, rue Douradores, 149, Lisbonne, 1903.
28. **Vasconcellos (Joaquim de)**, directeur du Musée industriel, Ceicofeita, Porto, 1903.
29. **Berthélé Jos.**, archiviste départemental, Montpellier (France), 36, rue des Patriotes, 1905.
30. **Fordham** (sir **Herbert George**), Odsey Ashwell, Baldock (Werts, Angleterre), 1905.
31. **Braun, S. J. (R. P. Joseph)**, Luxembourg, 1908.
32. **Mely, (F. de)**, rue de la Trémouille, 26, Paris, 1908.
33. **Rodière (Roger)**, Montreuil-sur-Mer (France), 1908.
34. **Leuridan** (chanoine **Th.**), archiviste du diocèse de Cambrai, rue des Arts, 14, Roubaix (Nord France), 1908.
35. **Baldwin Brown G.**, professeur d'histoire de l'art à l'Université, George Square, 49, Edimbourg, 1908.

36. **Vitry, Paul**, conservateur adjoint au Musée du Louvre 15^{bis}, avenue des Sycomores, Paris, 1908.
37. **Juten, G. C. A.** (l'abbé), directeur de Taxandria, Ginneken-lez-Breda, 1908.
38. **Holwerda jr** (D^r **J. H.**), conservateur du Rijksmuseum van oudheden, Leiden, 1908.
39. **Lehman** (D^r), directeur du Musée suisse, Zurich, 1908.
40. **Fayolle** (marquis **de**), président de la Société archéologique de la Dordogne, château de Fayolle par Tocane (Dordogne), 1908.
41. **Riemsdyck (B. W. F. van)**, président de la Nederlandsch Oudheidkundig Genootschap, 21, Hobbemastraat, Amsterdam, 1908.
42. **Plunkett** (comte **G.**), directeur du Musée des sciences et des arts, Dublin, 26, Upper Fitz Williamstreet, 1908.
43. **Triger, Robert**, président de la Société archéologique du Maine, aux Talvasières, près Le Mans, 1908.
44. **Beauchesne** (marquis **de**), château de la Roche-Talbot par Sablé (Mayenne), 1908.
45. **Arlot de Saint-Saud** (comte **d'**), château de la Valouse par la Roche-Chalais (Dordogne), 1908.
46. **Male, Emile**, rue du Navarre, 11, Paris, 1907.
47. **Capdafalg (Puig y)**, architecte, Carrer de les Corts Catalanes, 604, Barcelone, 1909.
48. **Thompson, (Henri Yates)**, 19, Sportman Square, Londres, W 1909.
49. **Bilson (J.)**, Hull, vice-président du royal archæological Institute, Hessle (Yorkshire), 1909.
50. **Reber, B.**, Cour Saint-Pierre, 3, Genève, 1909.
51. **Gargan** (baron **de**), château de Presch (Lorraine-France), 1911.
52. **Dubois, Pierre**, Amiens, rue Pierre l'Ermitte, 24, 1912.
53. **Smits, (D^r Xav.)**, archiviste adjoint de l'Etat, Hoefstr. 207, Bois-le-Duc, 1912.
54. **Saint Léger (Alex de)**, professeur à l'Université, rue de Paris, 60, Lille, 1912.
55. **Colenbrander, (Herman Th.)**, secrétaire de la Commission royale d'histoire, Frankenslag 129, La Haye, 1912.
56. **Van Riemsdyk**, archiviste général honoraire du Royaume, La Haye, 1912.
57. **Montégut, (H. de)**, château des Ombrais, par La Rochefoucauld.

58. **Ferreira Pinto (Ninen)**, secrétaire de l'Institut historique et géographique Parahybano, Parahyba do Norte (Brésil).
59. **Jan Kalf, (D^r)**, secrétaire de la Rijkscommissie van monumenten, Stationslaan, La Haye, 82.
60. **Esperandieu**, (commandant), correspondant de l'Institut. 208. avenue Victor Hugo, Clamart (Seine), France, 1913.
61. **Durrien** (comte **Paul**), conservateur honoraire du Musée du Louvre, membre de l'Institut. 74, avenue Malakoff, Paris, 1913.
62. **Serbat, Louis**, Valenciennes, 1913.
63. **Theodore (Emile)**, conservateur général des Musées du Palais des Beaux-Arts, Lille, 197, rue Solferino.
64. **Frederiks, (F. A.)**, archiviste, La Haye, Bazarstraat, 1914.
65. **N...**

MEMBRES DÉCÉDÉS PENDANT L'EXERCICE 1914-1919.

Messieurs,

- Grangaignage (E.)**, membre titulaire. Anvers † 30 décembre 1916.
- Rooses (Max)**, membre titulaire, Anvers † 15 juillet 1914.
- Kurth (God.)**, membre titulaire, Assche † 4 janvier 1916.
- De Witte (Alph.)**, membre titulaire, Bruxelles † 1 août 1916.
- van Caster** (chanoine), membre titulaire, Malines † 7 mai 1918.
- de Borrekens** (baron **C.**), membre titulaire, Anvers † 7 mars 1915.
- Van Kuyck (Fr.)**, membre titulaire. Anvers † 31 mai 1915.
- Blomme (Leonard)**, membre titulaire, Anvers † 23 juillet 1918.
- van der Onderaa (P.)**, membre titulaire. Anvers † 5 janvier 1915.
- van der Haegen (Victor)**, membre correspondant regnicole, Gand † 3 mai 1916.
- Lonchay (H.)**, membre correspondant regnicole, Bruxelles † 13 décembre 1918.
- Balau** (le chanoine), membre correspondant regnicole, Liège † 10 juillet 1915.
- Scholaert (Fr.)**, membre d'honneur, Le Havre † 29 juin 1918
- Freson (J.)**, membre honoraire regnicole, Liège † 1 mai 1916.
- du Sart du Bouland** (baron), membre honoraire regnicole, Moustier † 9 juillet 1919.

de Borchgrave (baron), membre honoraire régnicole, Bruxelles † 19 septembre 1917.

Maspero (Gaston), membre correspondant étranger, Le Caire † 1 juillet 1916.

de Steurs (chevalier), membre correspondant étranger, La Haye † 21 mars 1916.

Dechelette (Jos.), membre correspondant étranger, Roanne † 1914.

Brom (Mgr. **G**), membre correspondant étranger, Rome † 7 février 1915.

Ambrosetti, membre correspondant étranger, Buenos-Ayres † 1917.

Un Recensement horticole à Anvers en 1338

ÉTUDE D'AGROGRAPHIE

AVANT-PROPOS.

Les origines de la dime (*dixme*) datent de 2000 ans avant Jésus-Christ. Il en est parlé aux premières pages de l'Écriture.

La première fois : Abraham (1908 a. av. J.-C.) offrit *volontairement* à Melchisedech, roi de Salem (1) et prêtre du Seigneur, le *dixième* du butin que, outre son neveu Loth, il avait, à l'aide de quelque trois cents serviteurs, enlevé à Condorlahomor, roi des Elamites (2).

Plus loin : Jacob (1832 av. J.-C.) offrit spontanément au Seigneur *le dixième* des biens ancestraux recueillis par lui en Mésopotamie (3).

Enfin : Dieu Lui-même, sur le mont Sinaï, dicta à Moïse un règlement sur les dîmes. Entre autres, Il ordonna aux Israélites de lui consacrer *le dixième* des produits de leurs champs, de leurs fruits d'arbres, de leurs troupeaux de toute espèce. Il répartit ces « dixièmes » ou « dixmes » aux enfants de Lévi, la caste des auxiliaires des prêtres (4).

(1) Plus tard Jérusalem.

(2) Gen. Chap. 14, v. 14-20.

(3) Gen. Chap. 28, v. 22.

(4) *Leviticus*, Chap. 27, v. 30-32.

(30) *Omnes decimæ sive de frugibus, sive de pomis arborum, Domini sunt, et illi sanctificabuntur.*

(31) *Si quis autem voluerit redimere decimas suas, addet quintam partem earum.*

(32) *Omnium decimarum bovis, et ovis, et capræ, quæ sub pastoris virga transeunt quidquid decimum venerit, sanctificabitur Domino.*

Vide ultra : *Deuteronomium* Cap. 12, v. 17-18 ; Cap. 14, v. 22-23 et 28 ; Cap. 26, v. 12.

Les Lévites, cependant, ne pouvaient en tirer profit avant d'en avoir compensé leurs chefs hiérarchiques.

Sous la Nouvelle-Alliance, aux premiers temps de l'Eglise, les fidèles entretenaient leurs prêtres de leurs oblations. Dès les IV^e et V^e siècles, les revenus ainsi départis au clergé, reçurent la dénomination de dîmes, non qu'ils fussent la dixième partie des revenus des fidèles, mais parce qu'ils rapelaient l'usage de l'ancienne Loi.

Avec le temps les conciles et les princes légiféraient sur la matière. Ils attribuaient au clergé paroissial la dîme, en proportion du dixième des fruits et revenus de la communauté chrétienne. La pénurie de leurs ressources obligea beaucoup d'églises à céder, contre argent comptant, leurs dîmes à des communautés religieuses (1).

En ces quelques lignes, je crois avoir exposé comment, au cours des âges, les dîmes son presque généralement devenues le patrimoine des cures et des couvents.

C'est ainsi qu'à Anvers, d'après la tradition constante, Godefroid de Bouillon, avant que de partir en Terre-Sainte, assura des revenus assez notables aux chanoines de Notre-Dame, en leur cédant les dîmes sur les terres situées entre Santvliet et Olmeremuthen (2), qu'il tenait en fief de l'empereur Henri IV (3).

Mal conseillé (4) ou, comme d'aucuns le pensaient, sous

(1) Cfr. P. J. GOETSCHALCKX : *Kerklijke geschiedenis van Eekeren*, p. 16.

(2) C.-à-d. l'embouchure de l'Olma (Holma), *alias*, *Laersche beek*, sous Eekeren. Cfr. GOETSCHALCKX : *Bijdragen etc.*, 5^e année, pp. 520 et s.s.

(3) *Ab imperatore libere in feudo tenuit*. V. *Diplomata Capituli*, in *Capsa I^a Dominorum*, N^o 49. A cette même source sont puisés presque tous les éléments du présent travail.

(4) ... *quorundam susurronum oblatratu* ...

l'influence des prosélytes de Tanchelin, Henri de Limbourg reprit, à la mort de Godefroid de Bouillon, les dîmes concédées par ce dernier au Chapitre. Il les retint sa vie durant, du moins jusqu'en 1106. Il fut alors dépouillé du duché de Lothier par l'empereur Henri V, qui en investit Godefroid le Barbu, envisagé à tort ou à raison, comme premier duc de Brabant. Ce prince, après les avoir levées de bonne foi, restitua, en 1116, ses dîmes au Chapitre de Notre-Dame. L'empereur Henri V homologua cette cession le 21 novembre 1119. L'évêque de Cambrai, Burchard, la consolida en 1124. Il menaça en outre de l'excommunication quiconque, dans la suite, contesterait au Chapitre son droit sur les dits revenus. Après l'empereur Lothaire II (1134), le pape Adrien IV ainsi que l'empereur Frédéric confirmèrent, en 1157, le Chapitre dans son droit sur les dîmes et, comme l'évêque Burchard, lui garantirent leur haute et efficace protection.

En 1179, le concile de Latran interdit aux personnes laïques de lever la dîme sur les terrains nouvellement défrichés. Respectant cette sentence, Henri III, duc de Lothier et de Brabant, par son testament daté de Louvain, en 1256, le samedi après la fête de S. Mathias, ratifia des lettres patentes récemment délivrées par lui au Chapitre au sujet des dîmes appelées *decimæ novales*, soit les dîmes levées sur les terrains visés par le concile et Latran. Il entendit notamment céder au Chapitre les dîmes de l'espèce, levées jusque-là par lui à Anvers et en d'autres endroits de son duché, où le Chapitre possédait ou obtiendrait le *Jus patronatus*, le droit de cure. Tout en reconnaissant que ces dîmes appartenaient au Chapitre, le duc stipula expressément que celui-ci les conserverait dorénavant en toute paix et plein repos, au même titre que les menues dîmes ou dîmes vertes (*decimæ leviores*). Ces dernières s'appliquaient aux jardins clos, aux closeaux et à

leurs produits, tels les pois, les fèves et les cultures maraichères, alors que les grosses dîmes (*decimæ graviores*) frappaient le blé, le foin, le vin, les charnages, etc. Les unes et les autres pouvaient être *decimæ novales*.

En 1288 enfin, deux jours avant la S. Barnabé, Guillaume, évêque de Cambrai, voulant permettre au Chapitre de « pourvoir aux besoins du culte au moyen de biens temporels », l'autorisa à accepter des dîmes de main profane, en compensation des pertes subies par suite de l'inondation de certaines terres. Le Chapitre, semble-t-il, était donc armé de toutes pièces pour tenir tête aux contestations éventuelles.

LE RECENSEMENT DE 1338.

De 1298 à 1314, le troisième agrandissement d'Anvers recula les remparts et, par suite, étendit non seulement le territoire communal, mais éventuellement les droits du Chapitre à la dîme sur certains produits horticoles. Aussi, ce dernier eut-il bientôt l'occasion de faire valoir ces droits. Il s'ensuivit des conflits avec les occupants, dont les jardiniers ou horticulteurs étaient les porte-voix tout désignés. Les contestations en vinrent à ce point, que le Chapitre — « o tempora, o mores! » — prononça l'interdit contre Jean de Scaefhundere, clerc de la ville, qui s'était rangé du côté des récalcitrants. Respectivement au mois de juin 1302 et en juin 1303, le Chapitre conclut un accord avec le Magistrat concernant les endroits où les dîmes seraient levées et les exemptions dont jouiraient les jardiniers-fruitiers (1).

Ces arrangements ne firent pas long feu. Je ne m'y arrêterai donc guère, tout en notant que, par l'accord de 1302, le

(1) Cfr. FRÉDÉRIC VERACHTER : *Inventaire des anciennes chartes et privilèges*, etc. pp. 20 et 21.

Chapitre s'était engagé à lever l'interdit prononcé contre Jean de Scaefhundere.

Aucun nouvel arrangement n'intervint avant 1336. Mais, que de conflits s'étaient amoncelés entre le Chapitre et le Magistrat, non moins qu'entre les horticulteurs et le Chapitre! Les disputes s'étaient envénimées de rancune, tant et si fort, qu'on décida d'en appeler, par voie de compromis, à un jury d'honneur. Les dimes des produits horticoles étaient l'objet principal des querelles (1).

Voilà pourquoi l'on vit, le 16 juin 1336, se réunir devant le duc Jean III, à Bruxelles, dans une dépendance du palais ducal, au « Caudenbergh, » les personnes de marque suivantes : Pour le Chapitre : Guillaume, dit Loze, grand chantre ; Nicolas de Castro, pléban ; Théodore, dit Loze, trésorier ; Jean Sprongh, Jean van Nodenbeke et Gautier, dit Cauwe, chanoines.

Pour l'évêque : l'écolâtre de Cambrai et Guillaume de Balliole, chanoine de l'église de la même ville.

Pour la ville d'Anvers : le chevalier Jean van den Scoete, écoutête ; Jean van der Elst, Arnold Cantman, Gautier Boc, Jean Drake et Jean Bode, échevins, assistés de Jean Bornecolve, pensionnaire (*juratus*).

Cette assemblée reçut pour mission de s'entendre sur le choix d'arbitres, qui régleraient les différends, y compris les litiges se rapportant aux dimes horticoles. Elle arrêta son choix sur l'écolâtre de Cambrai et Julien de Sarto, prévôt de l'église de Nivelles, pour défendre les droits du Chapitre ; sur M^e Jean de Groote, docteur en droit civil et canon et

(1) *Cum inter dictas partes jam dudum lis et rancor moti fuerunt quoad articulos inferius annotatos. ET PRIMO QUOAD DECIMAS ORTORUM JACENTIUM INTER LIMITES PAROCHIALES ECCLESIAE ANTVERPIENSIS.*

Arnold van Liere, greffier (*clericus*) pour soutenir les prétentions du magistrat d'Anvers.

De part et d'autre on s'engagea solennellement à respecter la sentence des arbitres et à ne pas résilier cet engagement, sous peine d'une amende de 100 livres de gros vieux, au profit du duc, pourvu que les arbitres se prononçassent avant la S. Lambert prochaine. Si, dans ce délai, les arbitres n'étaient pas tombés d'accord, on leur adjoindrait, d'après la désignation du duc, Jean, abbé de Villers, de l'Ordre de Citeaux. Ce dernier conférerait avec les quatre arbitres jusqu'à la Toussaint. Son avis prévaudrait. La partie récusante encourrait l'amende de 100 livres déjà stipulée.

Les arbitres pourraient siéger aux jours fériés ou non fériés. Ils agiraient en tout et pour tout « largement, amicalement, et discrètement ».

Le 16 septembre 1336, leurs délibérations ayant abouti, les parties scellèrent un accord devant le Magistrat d'Anvers. Elles étaient représentées : le Chapitre, par Guillaume Loze, chanoine et Jean Sprongh, pléban ; les Dominicains, par le frère Jean de Santo Petro ; la Ville, par Jean van den Scoete et ses échevins Jean van der Elst, Arnold Cantman, Gautier Boc, Jean Bodé, Jean Drake et Jean Bornecolve, juré ou homme de lois.

Entre autres dispositions, le contrat confirmait, pour les jardiniers et les exploitants de jardins, en général, le droit de posséder, dans les limites de la paroisse d'Anvers, cinquante verges de terrain libre ou exempt de dîmes. Ce terrain devait être délimité de façon fixe et apparente au point de prévenir tout sujet de contestation. L'exemption, toutefois, n'était pas accordée aux terrains semés de blé, de lin, de chardons et de garance. En dehors de ces cinquante verges, tout terrain cultivé au moyen de la charrue ou de la bêche, était atteint

par la dîme. Celle-ci était prélevée de droit sur le blé, le lin, les navets, la garance, les chardons, les fèves et les pois mûrs, hormis, cependant, les navets récoltés après la fenaison et réservés pour l'usage domestique. Quoiqu'exempts de la dîme, les fruits, les graines et les récoltes similaires payaient, à la S. Remi, par bonnier ou par division d'icelui, au prorata, 6 gros Tournois vieux ou l'équivalent de cette taxe conventionnelle en monnaie courante. C'était le « *buyndergelde* », une levée de dîmes indirecte, comme on voit.

L'accord en question aurait aplani, croyait-on, des difficultés aussi importantes, pour le moins, que l'opposition des horticulteurs. Je me bornerai à signaler : le commerce de vins disputé aux chanoines, les revendications des Dominicains pour l'exercice du saint ministère, l'administration de la Fabrique de l'église de Notre-Dame, etc.

Il se comprend que le Chapitre ait établi un contrôle spécial sur la levée des ses dîmes horticoles. De là, en 1338, son recensement des terrains tributaires.

Ce recensement fut consigné par son *actuarius* ou greffier, non dans un registre *ad hoc*, mais, selon l'usage du temps, sur un rouleau de parchemin du type des « *cijnsrollen* », des comptes en rouleau, *rotuli*, etc. dont, au 13^e et au 14^e siècles, on faisait généralement usage.

Le rouleau mesure exactement un mètre 50, sur 17 1/2 centimètres. Il porte pour titre, au revers : *Rolla originalis 1338. Orti et nomina ortulanorum circa Antverpiam* (1). Au

(1) Pour bien suivre, dans son itinéraire, le rédacteur de la pièce, il importe de tenir en vue qu'en 1338 le périmètre d'Anvers se traçait ainsi : partant de de la tour de Croonenburg, par l'Esplanade, les rues Bervoets et des Escripteurs joignant la Tour Bleue (place Léopold), la place de l'Ancien Canal, les rues Wappers, des Claires, St. Jacques, (porte du Kipdorp), la rue de la Princesse, le Montagne aux Corneilles, le Canal de l'Amidon, le Canal Falcon, le Canal des Teinturiers rejoignant le Canal St. Pierre.

recto, en tête, on lit: *Orti et nomina ortulanorum, anno XXXVIII, in Junio.*

Un scribe peu judicieux a écrit *in dorso* 1438, sous le millésime précité. Cette substitution est inadmissible, étant établi que les caractères d'écriture de la «rolla» sont bien du XIV^e siècle, même de ses années premières. D'autre part, le recensement qui en faisait l'objet, n'aurait plus eu sa raison d'être cent ans après les contestations dont il vient d'être parlé.

Notre «rolla» constitue un beau document dans l'apparence comme pour le fonds. Sans doute, ne présente-t-elle plus aucun intérêt d'actualité. Mais comme la pièce abonde en détails suggestifs! L'ancienne topographie de la ville, des noms de familles notables, pour la plupart éteintes, l'étendue des terrains non bâtis *intra muros*, la superficie des jardins d'agrément, l'importance des cultures maraîchères, que sais-je encore? Tout cela passe sous les yeux en vingt paragraphes ou chapitres, dont la concision ne fait que captiver l'observation.

Faire suivre ici la «rolla» telle quelle, serait œuvre assez fastidieuse. Il m'a semblé préférable d'en tirer ici l'essence aux endroits vraiment instructifs. A noter que, par ci, par là, l'ensemble des terrains bâtis et des terrains non bâtis ne concorde pas, avec la superficie des terrains tributaires. Les terrains étaient «bâtis» ou ne l'étaient pas. Si donc nous devons constater une irrégularité du côté du rédacteur du document, laissons-la pour son compte. Certain est-il, que ce «*factum*» est censé donner exactement :

1° A un minimum près, par quartier de la ville, la quantité des terrains de culture et de leurs exploitants (*), sur le pied de la convention de 1336 ;

(1) Je désigne par là tout occupant, propriétaire ou locataire, car la «Rolla» ne fait pas de distinction à cet égard.

- 2° la superficie bâtie ou non bâtie de ces terrains ;
- 3° les produits de culture gagnés par superficie, ou évalués par quantité cubique ;
- 4° les noms des censitaires et, pour quelques-uns, les espèces de leurs récoltes.

La plupart se libéraient en argent comptant, les paiements en nature restant, d'après la convention. imposés à des produits de culture restreints.

Voici maintenant, en ordre principal, ce que nous apprend le document.

AU "ELST"

In alneto juxta portam Jo de Alneto. (1)

PARCELLES DE TERRE CULTIVÉES : 29, réparties entre autant d'exploitants.

CONTENANCES : 9 bonniers, 140 verges. (2)

Terrains bâtis, c. à d. pourvus d'une maison (*cum domo*) : 1 bonnier, un quart.

Id. non bâtis (sine domo) : 1/2 bonnier, 120 verges.

Id. sans mention de constructions : 7 bonniers, 120 verges.

PRODUITS DE CULTURE. *Chardons* : 43 gerbes (?) plus deux rendements du même produit non évalués (3).

(1) Il s'agit de la section *den langen Els* ou *Elst*, dans le voisinage de la propriété de Jean van der Elst. La rue longue des Aulnes, au Kiel, nous rappelle cet ancien quartier.

(2) Le bonnier, à Anvers, comprenait 400 verges carrées et représente aujourd'hui 1.316 068 ares. Le "*gemet*" valait 300 verges (V. HORACE DOURS-
THER : *Dictionnaire universel des poids et mesures a. v.*

(3) On distingue le chardon en chardon médicinal, chardon industriel et chardon domestique ou comestible, soit l'artichaut de jardin (*cardon*). Après

Graines de pavot : 1 rasière (*viertel*), plus un quart de rasière (*meuken*). *Pois* : 50 verges. *Garance* : 15 verges. *Blé* : 400 verges. Pas de censitaires récalcitrants.

CENSITAIRES PRINCIPAUX : Grijnse, Guillaume ; Candelator (de Keersdragere ?), Mathieu ; Van Ghent, Agathe ; Gheldonc, Guillaume ; de Lyra (van Lier), Jean ; Van Borchstraten, Jean ; Gerardi, Gautier ; Van Halle, Guillaume ; Van Boechoute, Marguerite ; Van Ypre, Marguerite ; Waghenman, Gautier, marqué pour 100 verges de terrain près de la Chaussée de Malines (1) ; Capric, Henri ; Grijnse, Jean ; Sterke, Pierre ; Pollarinne (Pollar), Adelaïde.

mûre réflexion, j'incline à penser que la « rolla » visait le chardon à carder la laine (*carduus fullonum*).

Dans son « *Glossarium van rechtstermen* », à la page 24, CH. STALLAERT s'appuie précisément sur le texte de la convention de 1303, dont j'ai fait état, pour donner l'explication suivante : « CAERDE, CARDE z. n. v., zoo als thans *kaarde*, *kaardedistel*, *werversdistel*, *vollerskaarde*, fr: *chardon à carder*, à *bonnetier*, à *foulon*. MAIGNE ■'ARNIS : *cardo*, *carduus*, seu *cardui*, *strobilus*, quo lanæ carminantur ; chardon. KIL. AUCT. *Kaerde*, *kaerden*, *kruydt*. *kaerdendistel* : *carduus fullonum* = chardon à carder « || » Utegenomen oec meede ende carden ; ware dat sake, dat zij die wonnen bynnen dese voirgennoemde 50 roeden ».

Cfr. MERTENS ET TORFS, T. I, p. 567.

V. encore la note à la 1^{re} page de l'annexe.

(1) *Juxta plateam Machl(iniensem)*. Le lopin de terre, semble-t-il, n'avait rien de commun avec le « Lange Elst ». La Chaussée de Malines en était séparée par une section entière, que limitaient : au nord, l'Avenue du Margrave et l'Avenue St. Georges ; au sud, une partie de la rue Lozane : à l'ouest, la « *Galgestrate* », (prolongement nord de la rue Lozane) ; à l'est et au sud le Kiel ou le *Lange Elst*.

HORS LA PORTE PRÈS DU PONT DES BÉGUINES

« *Juxta pontem beghinarum extra portam* »

PARCELLES CULTIVÉES : 20.

EXPLOITANTS : 15.

CONTENANCES : 4 bonniers, 210 verges.

Terrains bâtis : 2 bonniers, 360 verges. *Id. non bâtis* : 320 verges.
Id. sans mention : 330 verges.

PRODUITS DE CULTURE : *Chardons* : 27 gerbes (?). *Blé* : 150 verges.
Garance : 2 rendements désignés par *lcos.* (?)

CENSITAIRES : Van Standonc, Henri ; Grijnse, Jean, junior ; Lichtvoet, Pierre ; Candelator, Jean ; Van Beke, Michel ; Bervoets, Elisabeth ; Van Dale, Jean ; Van Olenghem, Gertrude ; Dullinc, Pierre ; Van Dorent, Jean ; Van Belle, Henri.

Les deux derniers cultivaient respectivement, le premier, 250 verges, réparties entre trois jardins ; le second, 280 verges, contenance totale de quatre jardins.

PRÈS DU MOULIN DU BÉGUINAGE ET DERRIÈRE LA CURE

« *Juxta molendinum beghinarum* »

PARCELLES CULTIVÉES : 3.

EXPLOITANTS : 2.

CONTENANCES : 1/2 bonnier, 100 verges, le tout exploité par les Pierre Pyroie, père et fils.

Terrains bâtis : 1/2 bonnier « *retro presbiterium beghinarum* »
Id. non bâtis : 100 verges.

PRODUITS DE CULTURE. Non spécifiés.

EN « LOZANE ».

In de « Losane ».

PARCELLES CULTIVÉES: 7.

EXPLOITANTS: 7.

CONTENANCES: 1 bonnier, 500 verges = 2 bonniers, 100 verges.

Terrains bâtis: 300 verges, plus un terrain non arpenté, pourvu d'un bâtiment.

Terrains non bâtis: 1 bonnier, 200 verges.

PRODUITS DE CULTURE. *Blé*: 1/2 bonnier, 200 verges. *Graines de navets*: 1 1/2 « *meuke*. » Une *partie de verger (pomarij)*: 100 verges.

CENSITAIRES: Balduini, (*Baudewyns, Bauwens*), Egide; Van Lozane, Egide; Wale, Arnold. Celui-ci cultivait deux jardins, dont un avec maison, mesurant entre eux 200 verges semées de blé. Le verger de 100 verges appartenait à la châtelaine de Berlaer (Domina de Berlaer).

AU LIEU DIT « CALOES »⁽¹⁾.

PARCELLES CULTIVÉES: 11

EXPLOITANTS: 11.

CONTENANCES: 7 bonniers, 335 verges

Terrains bâtis: 4 bonniers, 10 verges.

Terrains non bâtis: 1/2 bonnier.

Terrains sans mention: 3 bonniers, 125 verges.

OBJETS DE CULTURE: Un *verger (cum domo)*: 2 bonniers. *Blé*: 2 1/2 bonniers, 150 verges.

CENSITAIRES: Balduinus, Witram; Bervoets, Jean; Van Borchstraten, Jean.

(1) Quartier situé derrière l'ancien Béguinage.

PRÈS DE « TER NONNEN » (1).

« **Juxta Moniales** ».

PARCELLES CULTIVÉES: 16.

EXPLOITANTS: 16.

CONTENANCES: 3 bonniers, 376 verges.

Terrains bâtis: 90 verges.

Terrains non bâtis: 2 bonniers, 56 verges.

Terrains sans mention: 1 bonnier, 230 verges.

PRODUITS DE CULTURE. *Chardons*: Quantité mesurée ou superficie plantée indéterminées.

CENSITAIRES: Lamberti, Catherine; les religieuses Victorinnes; Van Hackendonc, Nicolas; Van Olengehem, Gérard; Buc ou Boc, Gautier; de Moelnere, Guillaume.

HORS LA PORTE DU « CLAPDORP » (2).

« **Extra portam de Claepdorp** ».

PARCELLES CULTIVÉES: 22.

EXPLOITANTS: 19.

CONTENANCES: 11 bonniers, 190 verges.

Terrains bâtis: 5 bonniers, 140 verges.

Terrains non bâtis: 5 bonniers.

Terrains sans mention: 1 bonnier, 50 verges.

(1) *Moniales S^æ Margaretæ, Monasterium S^{tæ} Margaretæ, ordinis Sⁱ Victoris, Ter Nonnen* nunc (1500 ?) dictum. C'étaient autant de dénominations des religieuses Victorinnes. Jusqu'à l'invasion de Martin Van Rossem (1542) elles avaient leur couvent à l'emplacement actuel de notre parc *intra-muros*. Ce quartier s'appelait également « *Ter List* ». Il en sera encore question à l'article *Cammerstrate*.

(2) Id. La Porte aux Vaches. Elle donnait accès au pont du même nom, dont la dénomination et l'emplacement existent encore.

PRODUITS DE CULTURE. *Chardons*: rendement non précisé. *Pois*: 50 verges.

CENSITAIRES: Alout (Elout?), Charles; Goetheins, Henri, qui exploitait 260 verges, dont faisaient partie 50 verges semées en pois; Vlaminck, Jean, qui cultivait deux jardins, mesurant 200 verges; Van Yssche Ida; Cortpape, Egide; Goetheins Gautier; Beele, Nicolas; Van Hovorst, Arnold.

EN DEÇA DE LA MÊME PORTE, DONC DU CÔTÉ DE LA VILLE

« Infra portam de Coeporte »

PARCELLES CULTIVÉES : 5, réparties entre autant d'exploitants.

CONTENANCES : 370 verges.

Terrains bâtis : 150 id.

Id. non bâtis : 220 verges.

PRODUITS DE CULTURE. *Graines de navets*, sans indication de la quantité.

CENSITAIRES : Boele, Jean ; Van Wijneghem, Nicolas ; Scat, Guillaume ; de Castro, (Van der Borch ?) Jean ; de Hodime (?), Arnold.

SECTION « POTVLIET » (1)

« Apud Potvliete »

PARCELLES CULTIVÉES : 7, réparties entre autant d'exploitants.

CONTENANCES : 2 1/2 bonniers, 340 verges.

Terrains bâtis : le tout.

PRODUITS DE CULTURE. *Chardons* : 30 gerbes (?), plus une partie non spécifiée. *Blé* : 340 verges.

(1) Derrière l'église St. Willibrord (démolie), donc dans la direction du « *Pothoek* ».

CENSITAIRES : de Scoerbruc, (1) Bauduin ; Pipejaes, Elisabeth ; Van Sassen, Jean ; Van Soersele, Gautier : Van Nielende, Jean.

PRÈS DU PONT DE « L'AYENDYK » (2)

« Juxta pontem de Ayendike »

PARCELLES DE TERRE CULTIVÉES : 19, réparties entre 15 exploitants.

CONTENANCES : 8 bonniers, 192 verges.

Terrains bâtis : 5 bonniers, 60 verges.

Id. non bâtis : 1 bonnier, 380 verges.

Id. sans mention : 1 bonnier, 152 verges.

PRODUITS DE CULTURE : *Blé* ; 2 bonniers, 290 verges ; *Graines de navets* : 10 verges et 4 *meukens* ; *Graines de pavot* : 1 1/2 *meuken* ; *Chardons* : 42 gerbes, plus une quantité non déterminée.

CENSITAIRES : Hugo, Pierre ; Van Nielende, Arnold ; Van Halle, Jacques ; Hollanders, Marguerite et Ivan ; Adewighen, Gautier ; Monper, Jean.

(1) Van Schoorbroeck. (?)

(2) Le « *Ayendijk* » ou « *Eyendijk* » formait dès le VI^e siècle la voie de communication, exhaussée mais peu large, qui reliait le Bourg à l'abbaye des Bénédictins à Deurne. Ces moines, d'ailleurs, la firent construire. Le « *Ayendijk* », si je ne me trompe, était entrecoupé de trois ponts, en autant d'endroits où il était tranché par un cours d'eau. Je pense qu'on désigne ici le pont jeté sur le ruisseau dit « *Stertingerbeek* ou *Vuilbeek* », soit le cours d'eau qui marque de nos jours encore la séparation entre Anvers et Borgerhout.

Une résolution de la Chambre des Comptes en date du 4 Avriil 1491 (v. s.) attribuait en pleine propriété à la ville d'Anvers (sur sa réclamation) : « *alle d'erven gelegen vander bruggen van Aeyendycke tot Doernebrug neffens de noertzijde tot aen d'erve van St. Michiels, en aende suytzijde tot aen de oude grechten.* » Cfr. J. B. STOCKMANS : Deurne en Borgerhout, vol. 1, p. 226.

EN DEÇA DE LA PORTE DU « KIPDORP » (1).

« *Infra portam de Kijpdorp* ».

PARCELLES CULTIVÉES : 8, réparties entre 9 exploitants, dont un sans désignation de son bien-fonds.

CONTENANCES : 420 verges.

Terrains bâtis : 270 verges.

Terrains non bâtis : 150 verges.

CULTURE : Rien d'indiqué, ce qui permet de présumer que ce quartier ne comptait que des jardins d'agrément.

CENSITAIRES : Van Snacken, Jean ; Van Breule, Gilbert ; Van Dorent, Jean ; Bode, Egide ; Van Buseghem, Elisabeth ; Van Parys, Jacques.

MONTAGNE AUX CORNEILLES.

« *Supra Coudenberch* ».

PARCELLES DE TERRE : 8, réparties entre autant d'exploitants

CONTENANCES : 1 1/2 bonnier.

Terrains bâtis : 1 bonnier.

Terrains non bâtis : 1/2 bonnier,

CULTURE : Néant. Même observation que ci-dessus.

CENSITAIRES : Peu intéressants. Ils furent notés respectivement pour 1/2 bonnier de jardin.

RUE NEUVE.

« *In nova platea* ».

PARCELLES DE TERRE : 5, réparties entre autant d'exploitants.

CONTENANCES : 246 verges et 1 « gemet » (300 verges).

Terrains bâtis : 100 verges.

(1). V. l'observation faite ci-dessus sur le périmètre de la ville.

Terrains non bâtis : 146 verges, plus 1 « gemet. »

CULTURE : Néant. Même observation.

CENSITAIRES : *Dominus* Jean Case ; Colutsius ; Wale Guillaume ; Gorter, Paul ; Henricus, dit *de Hospitali*, qui seul possédait 100 verges de jardin pourvu d'une habitation (*cum domo*).

PLACE DE MEIR, PRÈS DU FOSSÉ (1)

« *In mere apud fossatum* , »

PARCELLES DE TERRE CULTIVÉES : 15, réparties entre 13 exploitants.

CONTENANCES : 3 bonniers, 70 verges.

Terrains bâtis : 1 bonnier, 210 verges.

Id non bâtis : 1 bonnier, 260 verges.

PRODUITS DE CULTURE. *Blé* : 1/2 bonnier.

CENSITAIRES : Rademakere, Bauduin, auquel appartenait ce demi-bonnier semé de blé, couvert en outre d'une habitation. Il possédait encore un jardin de 30 verges, mais sans maison.

Viennent ensuite : Rademakere, Jean ; Jacques, dit *de Bruxella* ; Cant, Luc ; Van Triest, Arnold ; Van Halle, Henri ; Heidemaïere, Jean ; Vettere, Alexandre et Pierre ; Banse, Pierre ; Andree, Godefroid.

RUE DES BRASSEURS. modo RUE DES PEIGNES.

« *In Cammerstrate* , »

PARCELLES CULTIVÉES : 9, et 2 sans détermination de leur superficie.

EXPLOITANTS : 8.

CONTENANCES : 1 bonnier, 335 verges.

(1) C'était le fossé de l'enceinte, lequel, à l'époque de notre recensement, traversait la place de Meir, presque perpendiculairement à son axe entre la rue Wappers et la rue longue des Claires.

Terrains bâtis : 100 verges.

Id non bâtis : 170 verges.

Id. sans mention : 1 bonnier, 65 verges.

PRODUITS DE CULTURE : *Chardons*. Quantité ou couches indéterminées. *Pois* : 30 verges.

CENSITAIRES. Jean Gerardi, senior ; Jean de Malines ; Nicolas Gorter, avec 100 verges, *au champ des Moines*, (*in campo monachorum*), Nicolas Zierijc ; Jean de Castro ; Jean de Breda.

Tout d'abord, semble-t-il, la plupart des propriétaires ou exploitants habitaient la « *Cammerstrate* », alors qu'ils avaient leurs jardins dans la banlieu, en d'autres mots, les terrains horticoles, en la dite rue, étaient rares.

Un mot, en passant, concernant le « *campus monachorum* » que signale ici le recenseur. Après vingt années de recherches sur l'ancienne topographie d'Anvers, c'est la seconde fois seulement que cette dénomination m'est venue ici sous les yeux. Le quartier qu'elle désignait doit rester à l'état d'énigme, à moins que certaines constatations ne puissent aider à en déterminer l'orientation. La plus ancienne mention (à ma connaissance) en est faite dans le testament du chanoine Henri Nose, daté du 19 août 1272 (1).

L'hôpital Ste-Elisabeth excepté, dont les prés (*gasthuisbeemden*) s'étendaient considérablement vers l'est, aucune communauté monacale ne pouvait, en 1272, avoir fait naître cette dénomination de « *campus monachorum* ».

Tenons pour exact que les Victorines ou religieuses du Val Ste- Marguerite (V. § 6) se fixèrent ici en 1274, d'où la dénomination de « *Nonnenvelt* » ou « *Ter Nonnen* ». Ces « *moniales* » y seraient elle arrivées plus tôt, amenant, pour

(1) Archives de l'hôpital Ste-Elisabeth. Fonds des documents historiques, Reproduit par DIERCXSENS, vol. 1, p. 302.

leur quartier, la qualification éphémère voire même incorrecte de *campus monachorum*? C'est peu probable.

Anvers, avant son agrandissement de 1314, avait comme une ceinture de champs ou de plaines (*camporum*) soit, en partant du nord: le « *S. Willebrordsveld* », le *Antwerpsveld*», le « *Philippusveld* » (1); ici je fais suivre le « *Monnikenveld* » pour les raisons qu'on va lire; enfin le « *Beghynenveld* », vers le Kiel, derrière le Béguinage original. Entre ce dernier, avec les terrains de l'abbaye St. Michel, on trouve, entre 1130 et 1137, un couvent de Norbertines, qui de là s'établit à Santvliet (2).

Voici maintenant le texte *ad rem* du testament du chanoine Nose. . « *Item lego dicto hospitali* (3) *et leprosie allodium meum apud Ouchwele* (4) *et in Lillo, et in CAMPO ANTWERPIENSI, retro ortum Walteri Vuest super Mere, dimidium bunarium solvens annuatim xxviii sol(idos) et ij capones, ET IBIDEM retro hospitale unum agrum, qui VISACKER appellatur, tres quartas unius bunarij continentem; et in CAMPO MONACHORUM retro ortos, quartam unius bunarii solventum annuatim xij sol(idos) et iiij capones, [tali conditione quod dicti hospitale et leprosia de dictis terris solvent annuatim predicatoribus nostris xx sol(idos) Lov(anij) ad anniversarium meum ibidem annuatim observandum cum debitis officiis et consuetis* (5). »]

(1) En 1281, les Victorines acquièrent de l'hôpital un demi-bonnier de terre situé « *in Campo Philippi* », à l'ouest de leur verger (*petiam terre in campo qui dicitur campus Philippi, retro pomarium nostrum versus occidentem*). Elles en firent probablement leur cimetière, car ce dernier fut inauguré en 1281. (Archives de l'hôpital. Fonds susdit. Cartulaire I. f^o c v j.)

(2) Cfr. DIERCKXSENS: *Antverpia* etc. T. 1, p. 302.

(3) L'hôpital Ste-Elisabeth.

(4) Austruweel.

(5) Archives de l'hôpital. En original. Fonds des documents historiques et

Fait remarquable! L'hôpital Ste-Elisabeth compte parmi ses fondations une épave du legs Nose de 1272. C'est un stipendium de messe, s'élevant de nos jours à fr. 3,90, représentant un setier de seigle légué pour cet anniversaire. Ses archives conservent les traces d'un cens de 3 escalins « *van den hoplande van den hove achter des gasthuys beemt* »; puis, d'un cens de 8 escalins « *van den wederdeele van den hoplande* »⁽¹⁾. Il s'agit là: a) d'une rente de 3 escalins sur « la houblonnière d'un jardin » situé derrière le pré de l'hôpital; b) d'une rente de 8 escalins sur la moitié de cette houblonnière.

Je ne sais si ces rentes ont rien de commun avec le legs Nose. Mais, tablant sur le texte du testament, je crois pouvoir avancer que le « *Visacker* » et le « *Campus monachorum* » étaient des quartiers voisins, respectivement situés derrière les prés de l'hôpital et les jardins de la « Houblonnière », soit le vaste champ planté de houblon, sur lequel furent percées les rues Otto Venius et de la Houblonnière⁽²⁾.

Je ne prétends pas avoir tranché la question en établissant la vérité absolue. Il me semble toutefois que l'on peut admettre que le « *Campus monachorum* » ait pu faire partie du périmètre d'Anvers, notamment à la hauteur de la rue Houblonnière et du Parc adjacent. A noter que nos historiens signalent en cette endroit le « *Mollekensraem* ». Serait-ce par hasard, l'ancien « *Monnikenveld* »?

Maintenant, rejoignons notre recenseur, et entrons dans la

Cartulaire I. f^o cvj. Le membre de phrase enclavé fut omis par DIERCKXSENS. Pourquoi?

(1) Inventaire de cens de l'année 1524. Article « *Scutterssteege* ».

(2) Cfr. A. THYS, *Historique*, etc., p. 341.

RUE DE L'HÔPITAL

« In Gasthustrate »

PARCELLES DE TERRE : 3. EXPLOITANTS : 9,

N.B. — Six biens-fonds ne sont autrement rappelés que par l'inscription des exploitants.

CONTENANCES exprimées : 1 bonnier, 200 verges.

Terrains bâtis : Néant.

Id. non bâtis : 1 bonnier, 100 verges.

Id. sans mention : 100 verges.

CULTURE : Néant.

CENSITAIRES : de Stega, Jean ; de List, Mathias ; Everdey, Jean ; Van Lille, Denis ; De Voert ou Van Voert, Pierre ; Ydensone, Gautier ; Van Olenghem, Gérard. Cité encore : Petrus Vetter, *in Stega* ; ce qui place cet exploitant dans la rue courte de l'Hôpital, (*de gasthuyssteghe*).

PRÈS DE ST. GEORGES.

« Juxta Sanctum Georgium »

PARCELLES DE TERRE : 3. EXPLOITANTS : 3.

CONTENANCES : 160 verges.

Terrains bâtis : 100 verges.

Id. non bâtis : 20 verges.

Id. sans mention : 40 verges.

CULTURE : Néant.

CENSITAIRES : Pyroie, Jean ; *Dominus* Jean Bode ; la mère de Jean van Hoboken.

AU ROSIER

« In de Rosierstrate »

PARCELLES DE TERRE : 6. EXPLOITANTS : 5.

CONTENANCES : 1/2 bonnier, 392 verges.

Terrains bâtis : 1/2 bonnier, 160 verges.

Id. non bâtis : 132 verges.

Id. sans mention : 100 verges.

PRODUITS DE CULTURE : *Chardons*, 20 gerbes (?)

CENSITAIRES : Gerardi, Gauthier : Rosier, Paul ; Lemssone, Jean, possesseur (?) de deux jardins, mesurant 200 verges, près la route vers Malines (*juxta viam Machliniensem*) ; Van Borchstraten, Josse.

RUE DES BÉGUINES (1)

« In platea beghinarum infra portam »

PARCELLES DE TERRE CULTIVÉES : 5, plus une non déterminée.

EXPLOITANTS : 5.

CONTENANCES : 1/2 bonnier, 320 verges.

Terrains bâtis : Néant.

Id. non bâtis : 200 verges.

Id. sans mention : 320 verges.

PRODUITS DE CULTURE ; *Garance*: 23 verges. *Un verger* : 20 verges.

CENSITAIRES : Van Scelle, Catherine ; Van Dorant, Jean, occupant du verger ; Gerardi, Nicolas, qui exploitait 100 verges, dont 20 semées de garance ; Gerardi, Catherine ; Robyns, Marguerite.

(1) Comme pour la Porte du « *Clapdorp* » (Porte aux Vaches), il s'agit ici de la rue en deça de la Porte des Béguines, du côté de la ville, par conséquent. Anciennement notre rue Large était même comprise dans la rue des Béguines (Cfr. EDM. GEUDENS, *Straten van Antwerpen etc.* article *Beggijnenstraat*, vol. 1, p. 10.

RUE DE LA CUILLER.

« In Cabretstrate » (1).

PARCELLES DE TERRE CULTIVÉES : 10.

EXPLOITANTS : 9.

CONTENANCES : 2 bonniers, 100 verges.

Terrains bâtis : 370 verges.

(1) On rencontre fort rarement cet archaïsme qui désigne la « *Lepelstraat* », dont, fort improprement, la traduction porte: rue de la Cuiller. *Lepel* est en l'occurrence le nom patronymique de Guillaume Lepel, *Wilhelmus, dictus Lepel*, sur les terrains duquel la rue fut percée en 1305. (*Ita* AUG. THYS. *Rues et places publiques d'Anvers, a v.*)

Quant au sens du mot *Cabret*, les glossaires n'en donnent d'autre que celui d'*auberge, rôtisserie*, etc. A la rigueur, on pourrait ajouter le mot *étuve*, voire même des désignations analogues, eu égard à la réputation équivoque de jadis de la rue en question.

Je m'autorise cependant à offrir une autre interprétation. *Cabret* se rencontre dans « *cabretleder* », peau de daim ou de chamois (*capra alpina*); de là on le retrouve dans « *cabretleerenhandschoenen* » = gants faits de peau de chamois. Simple question : la dénomination de « *Cabretstrate* » n'aurait-elle pas correspondu à *rue du Daim*, dénomination qui aurait passé au quartier St. Laurent, où elle survit dans *ruelle du Chevreuil* et dans l'enseigne de cabaret « *den hertsdein* » ?

Par prudence, je n'insiste pas.

Reste à étayer l'identification de « *Cabretstrate* » avec « *Lepelstrate* ».

On en trouve la preuve dans le rachat d'une rente de 6 deniers de gros, constituée en 1398, au profit d'une chapellenie en l'église de Notre-Dame, sur une maison sise au coin de la « *Cabretstrate* ». Le dit rachat se fit le 11 juillet 1611. A cette occasion, on nota que l'hypothèque grevait la maison *St^e Anne*, située au coin sud de la *rue St. Michel*, aujourd'hui la rue du Couvent, et de la *rue des Prédicateurs*. Ceci était un *lapsus* évident, car la maison appelée *St^e Anne* occupait le coin sud de la rue de la Cuiller, que de nos jours même on confond aisément avec la rue des Prédicateurs. (Archives de l'église N. D. Inventaire des chapellenies et charte correspondante, cote N° 95. Archives communales, *Wijkboeken*.)

Terrains non bâtis : 430 verges.

Id. sans mention : 100 verges.

PRODUITS DE CULTURE : *Graines de pavots* : 11 « *meukens* ».

CENSITAIRES : Silversmit, Jean ; Gaudyn, Jean. Ce dernier occupait deux jardins, mesurant chacun 200 verges ; Voecht, Jean ; Gerardi, Nicolas, occupant de trois jardins.

ENVIRONS DU KIEL.

« *Apud Kiele* ».

PARCELLES DE TERRE : 9, réparties entre autant d'exploitants.

CONTENANCES : 4 1/2 bonniers, 200 verges, 1 « *gemet* ».

Terrains bâtis : toute cette superficie, c-à-d. que chaque parcelle ou exploitation agricole avait sa maison (*cum domo*).

PRODUITS DE CULTURE : *Blé* : 1 1/2 bonnier, 200 verges ; *Graines ou semences de navets* : 2 rasières, 2 « *meukens* » ; *Chardons* : 7 verges.

CENSITAIRES : Lucienssone, Gratien ; Segherssone, Henri (*blé*) ; Herenbrecht, Jean (*id.*) ; Van Crumstrate, Catherine (*id.*) ; Van Meerbeke, Jean ; Van Berenscot, Marguerite ; Gorter, Jean.

Parti du « *Elst* » (« *in Atneto* »), le rédacteur de la « *Rolla* » rentre en quelque sorte à sa station d'embarquement.

En faisant l'addition des contenances des terrains recensés, nous trouvons, *salvo justo*, 74 bonniers, 196 verges, ce qui représente 98 hectares, 3 ares, 39 centiares, 0532/10000.

Qu'on ne s'étonne point de cette énorme étendue de terrains peu ou point bâtis. La ville étant tout récemment agrandie, cette étendue correspondait en 1314 aux deux tiers environ de

sa superficie totale. soit 148 hectares, 47 ares, 36 centiares (1)

Il en fut de même lors des agrandissements successifs d'Anvers. Au milieu du xv^e siècle seulement les entreprises spéculatives de Gilbert Van Schoonbeke dénonceront l'improductivité onéreuse de vastes terrains, dont, en mainte occasion, le Magistrat fut prodigue, par exemple en faveur de l'établissement de couvents.

La prospérité publique et l'opulence qui s'ensuivit, eurent leur part dans l'accroissement de l'immigration, l'occupation et l'exploitation du sol anversoïis. On n'en était pas là à l'époque où le Chapitre de Notre-Dame contrôlait jusqu'à la poignée de grain germant à l'intérieur de nos murs.

Le plan de mon sujet comporte l'examen sommaire des mesures protectrices et coercitives dont le Chapitre étayait son droit aux dîmes.

Le 10 juillet 1445, il se le vit confirmer sur la foi d'une bulle du pape Adrien IV, datée du 11 des kalendes de novembre 1157, proclamant que les biens capitulaires provenus des largesses de rois, de princes et de fidèles, « y compris les dîmes à Anvers et dans les campagnes », étaient une possession légale, intégrale, inviolable, indiscutable. Le Souverain Pontife menaçait des peines canoniques les plus sévères quiconque attenterait aux droits des bénéficiers.

Malgré cela, les contestations au sujet des dîmes ne démor-daient point. Voilà pourquoi l'official de Cambrai lança, le 3 avril 1455, par les mains du doyen de S. Denis, Henri de Puthem, un avertissement général contre « certains habitants

(1) Je signale avec reconnaissance le travail de triangulation exécuté à cette occasion, sur un ancien plan d'Anvers, par feu mon ancien collègue, Mr Arthur Fontaine, chef du bureau technique à l'Administration des hospices civils d'Anvers.

nouveaux » (*novos incolas*), qui refusaient de payer les dîmes. Ils étaient cent et une trentaine, qu'il citait à sa barre. Je ne résiste pas à l'envie d'en nommer quelques-uns. Voici venir Jean Scoyte, Arnold Rubbens, Jean Volaert, Jean van Doerne, Jean van Coten, Guillaume van Dapel, Louis van Ranst, Nicolas de Moelnere, le Margrave lui-même, Jean van Elsaer, Chrétien et Guillaume van Ekeren, les Chartreux, Jean Noyts, Rombaut van der Beke, Henri van Dapele, le recteur des Falcontines, Pierre Tollinc, Adrien de Hertoghe, Adam van Berchem, les Maitres de la Table du S.-Esprit, Jean Mannaert, Henri-Nicolas Neefs, pléban (!), Jean van der List, Guillaume van Riethoven, Servais van Hoboken, Jean van der Meere, Jean Cant, M^e Jean van Hamele, Henri van Sompeken, Jean Meeus, la veuve Stercx, Guillaume Bosscaert, les frères van Pantgate, Adrien van Lyer, Mathieu van Hellemont, Pierre Cant, etc. etc.

Il conste de cette brève nomenclature, que le Chapitre ne luttait pas contre les jardiniers et les petits horticulteurs seulement; il voyait dans l'opposition des personnes de marque, voire même des prêtres, des religieux, jusqu'au pléban Neefs, qu'on ne parvient pas, certains d'entre eux du moins, à envisager comme des « habitants nouveaux ».

Le juge ecclésiastique leur donna un délai de douze jours, au cours desquels, tous les quatre jours, une admonition canonique parvint aux récalcitrants, les incitant à payer au Chapitre les dîmes généralement quelconques, y compris celles des jardins, ou à transiger au sujet des arrérages, sans surseoir au paiement directement ou indirectement, sous peine d'excommunication majeure.

C'était dur, oui, mais conforme aux mœurs du temps. D'autre part, cette rigueur se basait sur les multiples et vaines

instances du Chapitre auprès de ses débiteurs. En 1446, entre autres, l'official de Cambrai était déjà intervenu énergiquement, au nom de l'évêque. Les van Doerne, les Volaert, les Scoyte, avaient été pris à partie, mais, nous venons de le constater, sans s'être ravisés.

Le plan de cette étude m'interdit d'en étendre les limites. Il me faudrait pousser jusqu'au XVII^e siècle, alors que se renouvelaient encore fréquemment les contestations et les contrats pacifiants entre le Chapitre et les horticulteurs.

Ces querellés, essentiellement issues d'un régime condamné à tomber en désuétude, furent assoupies seulement par les évolutions politiques et économiques qui menaient notre pays vers la conquête de ses institutions modernes.

E. G.

ANNEXE.

Orti et nomina ortulanorum Anno XXXVIII^o. In Junio.

In Alneto juxta portam Joannis de alneto.

Willelmus grijnse. c. virgas terre. habet vj (1) cardonum

Matheus candelator. xxx. virgas terre. et habet. iij (1) cardonum.

Johannes monoc. l. virgas sine domo. et habuit .j. fertillam seminis papaveris.

Item habuit pisa.

Johannes melijs. ii $\frac{1}{2}$. quartas bonarii terre. et habet cardones.

Johannes bonart. ii $\frac{1}{2}$. quartas bonarii. dabit pecuniam.

Johannes haveloes. l. virgas. dabit pecuniam.

Arnoldus fikere. pro agatha de ghent. j. Mensuram terre. dabit pecuniam.

Item idem ubi moratur. c. virgas. dabit pecuniam.

Gerardus buelen. xl. virgas. dabit pecuniam.

Hugo Hoedemakere. c. virgas. dabit pecuniam.

Willelmus gheldone. et habet. j. modium Seminis papaveris.

Walterus eghel. c. virgas. totum bladum.

Johannes de lyra. c. virgas. dabit pecuniam. et habet iij (1) cardonum.

Judocus de borchstraten. $\frac{1}{2}$. bonarium. habet cardones et virgas rubee

Walterus gerardi. c. virgas. totum bladum.

Johannes haveloes. $\frac{1}{2}$. bonarium dabit pecuniam.

Willelmus de halle. $\frac{1}{2}$. bonarium. dabit pecuniam.

Margaretha de boechout. c. virgas. totum bladum.

Theodericus de Haghe. l. virgas. Dabit pecuniam.

Margaretha de Ypre. iij. quartas bonarii. cum domo. Dabit pecuniam.

(1) Suit un mot indéchiffable qu'on lit : scū. Pourrait-on lire scuas? Cardones est employé pour cardui.

Walterus waghenman. $\frac{1}{2}$. bonarium sine domo.

Item. Idem. c. virgas juxta plateam machliniensem.

Nicholaus muul. c. virgas. totum bladum.

Henricus Capric. $\frac{1}{2}$. bonarium cum domo. et habet xv. (1). cardonum. dabit. iiiij. grossos.

Johannes grijnse. c. l. virgas. dabit pecuniam. et habet xvj. (1). cardonum. et xiiij. virgas rubeae.

Johannes grijnse Junior. c. virgas. dabit pecuniam.

Henricus Jaghere. l. virgas sine domo. dabit pecuniam.

Petrus sterke. xx. virgas. sine domo.

Aleydis polarinne. c. virgas. dabit pecuniam.

Arnoldus de ekele. c. virgas. dabit pecuniam.

Juxta pontem beghinarum extra portam.

Henricus de standone. c. l. virgas. cum domo. totum bladum

Johannes grijnse Junior. l. virgas. totum bladum.

Petrus lichtvoet. xc. virgas. cum domo.

Johannes candelator. l. virgas. dabit pecuniam.

Michael de beke. lxx. virgas cum domo. dabit pecuniam.

Egidius iu. c. virgas cum domo dabit pecuniam

Nicholaus mul. lxx. virgas. cum domo. dabit pecuniam.

Elyzabeth bervoets c. virgas. cum domo. dabit pecuniam.

Johannes de dale. lxxx. virgas cum domo dabit pecuniam et Johannes loeve dedit de anno præterito.

Gerardus de olengheem. l. virgas sine domo. dabit pecuniam.

Johannes de serieke. l. virgas sine domo. dabit pecuniam.

Petrus Dullinc. C. V. virgas.

Item idem alium ortum. xl. virgas.

Item idem tercium ortum. lxxv. virgas.

Johannes de dorent ubi moratur l. virgas.

Item idem. alium ortum. xc. virgas habet xx. (1) cardonum.

Item idem tercium ortum. xc. virgas.

Item idem. quartum ortum l. virgas.

beatrix diermans. c. virgas cum domo. dabit pecuniam.

(1.) V. la note à la première page de cette annexe.

Henricus de belle. iij¹/₂. quartas bonarii cum domo. habet. vij. (1) cardonum. et duos l(o)cos(?) rubee.

Juxta molendinum beghinarum.

Petrus pyroie senior. ¹/₂. bonarium. cum domo.

Item Idem L. virgas sine domo. retro presbyterium beghinarum.

Petrus pyroie Junior. L. virgas. sine domo.

In de losane.

Egidius balduini. c. virgas cum domo.

Egidius de lozane. ¹/₂. bonarium. dabit pecuniam. de L. virgis et habet modium seminis raparum.

Johannes kivit. ¹/₂. bonarium. totum bladum.

Nicholaus Egel. c. virgas cum domo. dabit pecuniam.

Arnoldus Wale c. virgas. cum domo. totum bladum.

Item Idem alium ortum. c. virgas totum bladum

Godefridus Winter cum domo. dabit pecuniam.

Domina de berlaer. c. virgas pomarij.

Caloes.

Egidius gheynsere. iij. bonaria de quibus. ij. bonaria pomarij. cum domo. balduinus Witram ij. bonaria. totum bladum.

Johannes braem. ¹/₂. bonarium cum. domo. totum bladum.

Johannes bervoet. ¹/₂. bonarium sine domo. dabit pecuniam.

Johannes de borchstraten. c. virgas. cum domo. dabit pecuniam.

Egidius micke. xc. virgas cum domo. dabit pecuniam.

Nicholaus ronere. c. L. virgas cum domo dabit pecuniam. de LXX virgis.

Petrus samenen. XLV. virgas nichil dedit.

Petrus grove. c. xx. virgas. cum domo. dabit pecuniam.

Johannes de dorent. LXXX. virgas apud caloes.

Engelbertus coman. c. L. virgas cum domo totum bladum.

Juxta Moniales.

Petrus buelen. xvj. virgas. sine domo. dabit pecuniam.

Katarina lamberti. c. l. virgas sine domo. dabit pecuniam.

(1) Voir la note à la 1^{re} page.

Moniales. c. *virgas*. debent *pecuniam*. sine domo.

Henricus lange. c. *virgas* sine domo.

Johannes Engel. c. *virgas*. sine domo.

Johannes pinart. xl. *virgas*. sine domo.

Nicholaus de hackendone. $\frac{1}{2}$. *bonarium*. dabit *pecuniam*.

Arnoldus hake. $\frac{1}{2}$. *bonarium* dabit *pecuniam*.

Nicholaus godescalc. xc. *virgas* cum domo. dabit *pecuniam* et habet (1) cardonum.

Egidius hacke l. *virgas*. dabit *pecuniam*.

Gerardus de olingheem. l. *virgas* sine domo.

Willelmus rommel. c. *virgas*. dabit *pecuniam*.

Johannes druus. ii $\frac{1}{2}$. *quartas bonarii* sine domo

Walterus buc l. *virgas* sine domo. dabit *pecuniam*.

Johannes pinart. xl. *virgas*. dabit *pecuniam*.

Willelmus moelnere. xl. *virgas* dabit *pecuniam*.

Extra portam de Claepdorp.

Paulus Alout. iij. *quartas bonarii* cum domo.

Petrus Romans. iij. *quartas bonarii* cum domo.

Nicholaus grove. vij. *quartas bonarii* cum domo et habet cardones.

Egidius plaekere. i $\frac{1}{2}$. *bonarium* sine domo.

langhe nout. l. *virgas*.

Item Idem unam *mensuram terre*. in alio orto.

Henricus goetheine. c. *virgas* de quibus. l. *virgas* cum pisis

Item Idem. c. *virgas* cum domo. dabit *pecuniam*.

Johannes vlaminc. c. *virgas*.

Item Idem. c. *virgas* in alio orto.

Yda de ijsche. c. *virgas*. sine domo.

Egidius cortpape. c. *virgas* sine domo.

Walterus goetheine. c. *virgas* cum domo.

Nicholaus beele. unam *mensuram terre* sine domo.

Willelmus vlascopepe. unam *mensuram terre* sine domo.

Petrus edelman. c. *virgas* cum domo.

Henricus Aven sone. l. *virgas* cum domo.

Gerardus hollands. xc. *virgas* cum domo.

(1) Voir la note à la 1^{re} page.

Item Idem *aliū ortū continentem unam mensuram terre sine domo.*

Arnoldus de hovorst. c. *virgas*. dabit pecuniam.

Hugo zomer. $\frac{1}{2}$. bonarium cum domo.

Maria coels. $\frac{1}{2}$. bonarium cum domo.

Infra portam de Coeporte.

Arnoldus de hodime (?). *habet semen raparum.*

Johannes boele. Juxta fossatum. c. L. *virgas* cum domo. dabit pecuniam de c. *virgis* dedit de anno *præterito.*

Dominus N. de Winegheem miles. c. *virgas*. sine domo.

Willelmus scat. xx. *virgas*. sine domo.

Johannes de Castro. c. *virgas*. sine domo.

Apud Potvliete.

Balduinus de scoerbruuc. $\frac{1}{2}$. bonarium. cum domo.

Elyzabeth pipyaes. lxx. *virgas*. cum domo. totum bladum.

Johannes de sassen. lxx. *virgas* cum domo. totum bladum.

Johannes gobbe. iij. *quartas* bonarii cum domo, *habet Cardones*

Walterus de soersele. c. *virgas* cum domo. totum bladum.

Nicholaus gobbe c. *virgas* cum domo. totum bladum.

Johannes de nielende v. *quartas* bonarii. cum domo. *habet Cardones* circa. xxx (1). et dabit pecuniam de. c. L. *virgis*. Et *habet aliū ortū.*

Juxta pontem de Ayendike.

Petrus hugo. iij. *quartas* bonarii cum domo. *habet cardones.*

Item idem. iij. *quartas* bonarii sine domo. dabit pecuniam de. L. *virgis.*

Arnoldus de Nielende. ij $\frac{1}{2}$. *quartas* bonarii. *habet* xxx. (1) *cardonum.*

Item Idem *aliū ortū.* xlj. *virgas*. dabit pecuniam de c. *virgis.*

Elyzabeth de leue. c. *virgas*. cum domo. totum bladum. et dedit de. xij. (1) *cardonum.* s. sol. (?) de terra. (2)

Dominus N. rose L. *virgas.*

Willelmus scat. c. *virgas*. cum. domo. dabit pecuniam. et habuit. i $\frac{1}{2}$. *modium seminis papaveris.*

Jacobus de halle. $\frac{1}{2}$. bonarium cum domo. totum bladum.

(1) Voir la note à la 1^{re} page. (2) Sed solvit ?

Item Idem alium ortum. de L. *virgis*. sine domo.

Margaretha hollanders. $\frac{1}{2}$. *bonarium*. cum domo. totum bladum.

Ywanus hollandere. iij. *quartas bonarii* cum domo. dabit pecuniam. de C. *virgis*. et habet. iij. *modios seminis raparum*.

Walterus adewighen. c. L. *virgas*. cum domo. dabit pecuniam.

Johannes mompere. j. *bonarium*. cum domo. totum bladum præter. j. *modium seminis raparum*.

lange nout. $\frac{1}{2}$. *bonarium* sine domo. dabit pecuniam.

Petrus duffelman c. LX. *virgas* cum domo.

lange nout. c. LX. *virgas*.

Willelmus de novo orto. xxx. *virgas* sine domo.

Petrus coutbeke. $\frac{1}{2}$. *bonarium*. cum domo.

Walterus afhaghe. $\frac{1}{2}$. *bonarium*. sine domo. totum bladum. præter. x. *virgas* cum semine raparum.

Infra portam de kÿpdoorp.

Willelmus de novo orto. XL. *virgas*. sine domo.

Johannes de snacken. xx. *virgas*. sine domo

Ghiselbertus de bruele. xx. *virgas*. sine domo.

Johannes de dorent. xxx. *virgas*. sine domo.

Johannes de stene. XL. *virgas*. sine domo.

Egidius bode. LXX. *virgas*. cum domo.

Elyzabeth de busegheem. c. *virgas* cum domo.

Jacobus de parijs. c. *virgas*. cum domo.

Jacobus kare.

Supra Coudenberch.

Gerardus avendoer. $\frac{1}{2}$. *bonarium*. cum domo.

Arnoldus lieden. $\frac{1}{2}$. *bonarium*. cum domo.

Johannes bruel. $\frac{1}{2}$. *bonarium*. sine domo.

In nova platea.

Dominus Johannes case. Lvj. *virgas*. sine domo.

Colutsius. lxx. *virgas* sine domo.

Willelmus wale. j. *mensuram terre* sine domo.

Henricus de hospitali. c. *virgas*. cum domo.

Paulus gortere. xxx. *virgas*. sine domo.

In mere juxta fossatum.

Balduinus rademakere. $\frac{1}{2}$. bonarium cum domo. totum bladum.

Item Idem alium ortum. de xxx. *virgis*. sine domo.

Johannes rademakere. lx. *virgas*. sine domo.

Jacobus de bruxella. l. *virgas*. sine domo. dabit pecuniam de xxx *virgis*.

Henricus Wede.

Henricus Wede. xl. *virgas*. sine domo. et dedit de anno præterito.

Lucas cant. l. *virgas*. sine domo.

Zandrinus vettere. c. l. *virgas*. cum domo.

Arnoldus de triest. lx. *virgas*. cum domo.

Johannes heidemaiere xxx. *virgas*. sine domo.

Melijs. c. *virgas* cum domo. dedit de anno præterito.

Petrus vettere. c. *virgas*. cum domo.

Henricus de halle. c. *virgas*. sine domo.

Item Idem. c. *virgas*. sine domo.

Petrus banse. c. v *rgas* sine domo.

Godefridus Andree. c. *virgas*. sine domo.

In Cammerstrate.

Johannes gerardi senior. c. *virgas*.

Johannes de machlinia. de orto apud kiele. xc. *virgas*. sine domo et habet cardones et pisa. xxx. *virgas*.

Nicholaus gortere. c. *virgas*. in campo monachorum.

Item Idem alium ortum de. xl. *virgis*.

Item Idem tercium ortum de. $\frac{1}{2}$. bonario.

Item Idem quartum ortum de. xxv. *virgis*.

Johannes gerardi. habet Cardones.

Nicholaus zierijc. habet Cardones.

Johannes de Castro textor. l. *virgas*. sine domo. dedit de anno præterito.

Johannes de machlinia. c. *virgas* cum domo.

Johannes de breda. xxx. *virgas*. sine domo. C In doudane.

In Gasthuustrate.

Johannes de stega. c. *virgas*.
Mathias de list J. *bonarium* sine domo.
Johannes Everdey.
Dyonisius de lille.
Pius (?) de voert.
Petrus Vettere in Stega.
Walterus ijden sone.
Johannes backere.
Gerardus de olengheem. c. *virgas*. sine domo.

Juxta sanctum Georgium.

Johannes pyroie. xx. *virgas*. sine domo.
Dominus. *Johannes* bode. c. *virgas cum* domo.
Mater domini. *Johannis* de hoboken. xi. *virgas*.

Inde Rosier strate.

Walterus gerardi. $\frac{1}{2}$. *bonarium*. cum domo.
Paulus rosier. LXXX. *virgas*. cum domo.
Johannes. lems sone. c. *virgas*. sine domo. Juxta viam machliniensem.
Item Idem alium ortum de. c. *virgis*.
Judocus de borchstraten. LXXX. *virgas cum* domo. habet. xx. (1) Car-
donum.
Georgius hantscoemakere. xxxiiij. *virgas*. sine domo.

In platea beghinarum Infra portam.

katarina de scelle. L. *virgas* sine domo.
Johannes de dorent. xx. *virgas* pomarij.
Nicholaus gerardi. c. *virgas* habet. xxiiij. *virgas* rubee
katarina gerardi. $\frac{1}{2}$. *bonarium*.
Nicholaus de brande.
Margaretha robijns. c. *virgas* sine domo.

(1) V. la note à la 1^e page.

In de Cabretstrate.

- Henricus draijselere. lxx. virgas. cum domo.
Johannes ghiselberti c. virgas. cum domo.
Nicholaus couse. c. virgas. sine domo.
Johannes silversmit. c. virgas cum domo.
Johannes gaudiijn. c. virgas sine domo.
Item Idem alium ortum. de. c. virgis. habet xj. modios seminis papaveris.
Johannes voecht. c. virgas cum domo.
Nicholaus gerardi. l. virgas. sine domo.
Item Idem tercium ortum.
Johannes gerardi. c. l. virgas. sine domo.
Johannes hose. xxx. virgas. sine domo.

Apud kiele.

- Egidius cramme J. bonarium cum domo. habet. ij. modios seminis raparum.
Nicholaus laet. c. virgas cum domo. totum bladum.
Dankardus lucien sone. $\frac{1}{2}$. bonarium cum domo. totum bladum.
Henricus deghers sone. $\frac{1}{2}$. bonarium cum domo. totum bladum.
Johannes gorys. J. bonarium. cum domo. habet. J. firtillam seminis raparum.
Johannes herenbrecht. $\frac{1}{2}$. bonarium. cum domo. totum bladum.
Katarina de crumstrate. c. virgas. cum domo. totum bladum.
Johannes de meerbeke. J. bonarium cum domo et habet. xvij. virgas. cardonum.
Margaretha de berenscot. J. firtillam seminis raparum sine orto.
Johannesgortere. J. mensuram cum domo. totum vacuum.

Texte in dorso :

N^o vij
Rolla originalis
1338
1438 (1)
orti et nomina ortulanorum circa antwerpiam
N^o XXij
Capsa dominorum prima
N^o 22.

I. O.

(1) Réfutation de ce millésime au cours du travail.

Les imprimeurs Trognæsius et leur famille.

Le nom des Trognæsius, qui figure sur la liste des imprimeurs anversois du xvi^e siècle, est connu des bibliophiles. Mais les ouvrages qui sortirent de leurs presses ne sont pas nombreux et ne se rencontrent que rarement. D'autre part, on retrouve le même nom intimement mêlé aux affaires ecclésiastiques de cette époque si troublée. Il existe même entre ces manifestations d'un ordre si différent, une relation intime qu'on ne soupçonnait guère jusqu'ici, et qui même, au point de vue de l'identification exacte de quelques membres de cette famille, a produit une confusion méritant d'être dissipée. C'est à cette tâche que nous nous sommes attaché. La solution de ce petit problème d'histoire locale, nous semble présenter assez d'intérêt pour que nous l'exposions avec quelques détails.

Un marchand de toile, originaire de la localité de St. Jansgheest, en Gueldre, ayant nom Jean de Trogney, fils de Roland de Trogney, s'établit à Anvers au milieu du xvi^e siècle. Il se fit, en 1553, recevoir bourgeois de la ville. Les registres communaux portent en effet au 19 décembre de cette année, mention de l'admission de *Jan de Trogney Roelantss van Jansgheest bij Gelderlandt, lijnwartier*.

(1) Archives communales d'Anvers. *Poortersboeken*.

La profession qu'il exerçait ne devait guère lui réussir, car nous le trouvons quelques années plus tard en embrassant une autre, d'un genre complètement différent. Il s'établit comme libraire, puis comme imprimeur. Il nous reste peu de traces de cette première période de son existence commerciale. Il vendait sans doute des ouvrages liturgiques, car nous trouvons qu'en 1566 il procurait à l'église Notre-Dame un psautier manuscrit: *Anno LXVII. XIX april Janne Trognese voor I souter gescreven in percament II ƒ III sc Br.* (1) Mais avant de pouvoir se livrer à ce dernier genre d'affaires, il devait se faire recevoir comme membre de la gilde St. Luc. C'est en 1570 qu'il accomplit cette formalité. Nous trouvons en effet en cette année son nom, il est vrai défiguré d'une étrange façon, renseigné parmi ceux des nouveaux maîtres. Les registres de cette corporation artistique, mentionnent à cette date l'admission de *Jan Toorgulus, boeckvercooper* (2). Il est à remarquer que Jan de Trgoney en changeant de profession, avait suivant la mode du temps, latinisé son nom, et se faisait appeler Trognæsius, Trogneseus ou Tronesius.

Ses débuts comme imprimeur ne durent guère être fort brillants car il dut recourir aux emprunts. Et c'est ainsi, que de concert avec sa femme et son fils Emmanuel-Philippe, qui déjà était entré dans les ordres, il dut le 22 octobre 1572 signer une reconnaissance en faveur de deux italiens Philippe Luchini et Jehan Spicelli, qui lui avaient prêté une somme de 1500 florins. Ceux-ci s'engageaient à rembourser cette dette en versant 210 fl. au mois de juin 1573, 400 fl. à la même époque pendant les années 1574 et 1575, et le solde de 490 florins

(1) Archives de l'église Notre Dame. Comptes 1566-1567 210.

(2) Ph. Rombouts et Th. Van Lerijs. Les liggeren et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint Luc I.

l'année suivante en payant un intérêt de 6 1/4 %, et en donnant comme garantie leur personne et tous leurs biens. (1)

Avant de faire connaître de plus amples particularités au sujet de la carrière qu'avait embrassée Jean Trognæsius, nous croyons nécessaire de fournir quelques détails au sujet de son mariage et de sa descendance directe, car, comme nous le verrons, pendant les premières années de sa profession, ses travaux sont si intimement liés avec ceux de l'un de ses fils, qu'il est impossible de les étudier séparément.

JEAN TROGNÆSIUS avait épousé Catherine Van der Heyden, qui le rendit père de cinq enfants, savoir :

1° *Joachim Trognæsius*, donc nous parlerons plus loin.

2° *Emmanuel-Philippe Trognæsius*, dont nous ferons connaître la carrière plus en détail quand nous aurons exposé le rôle qu'il joua pendant quelques années comme libraire.

3° *Catherine Trognæsia*, qui épousa N. Berthel ou de Bendele, dont elle eut Antonie, Phillippe, Sabine et Angèle Berthel ou de Bendele.

4° *Anne Trognæsia*, morte jeune.

5° *Sara Trognæsia*, qui se maria avec Gabriel Nunez ou Nonnius, dont sont issus Luys, Leonora et Constantia Nunez.

Jean Trognæsius eut de plus une fille naturelle qui avait nom Madeleine Trognæsia.

Nous ignorons la date du décès de Jean Trognæsius. Dans un acte de 1587, son fils Joachim y est dit « fils de feu Jean » : *Joachim Tronesius coopman Janss, wylen daer moeder af was Catlyne Van Heyden* (2). D'autre part, en 1593, Jean Trognæsius donne procuration à Luc Blommaert, procureur

(1) Archives communales d'Anvers. Schepen-brieven 1572 MN 600.

(2) Archives communales d'Anvers. Schepen-brieven 1587 MNI 147.

à Gand, pour recevoir en son nom les créances qui lui sont dues dans cette ville (1).

Enfin, dans un autre acte passé également devant le magistrat d'Anvers en 1600, lors d'un partage entre ses enfants, ceux-ci sont encore une fois déclarés fils de feu Jean Trognæsius(2). Toutefois, comme la convention en question confirme un premier partage qui eut lieu le 20 février 1587, nous croyons pouvoir conclure que dans l'acte de 1573 le copiste aura fait erreur en écrivant Joan au lieu de Joachim, et que Jean Trognæsius est en réalité décédé au début de l'année 1587.

* * *

Emmanuel-Philippe ou Emmanuel Philibert, qui sur son monument funéraire est même appelé Philippe-Emmanuel Trognæsius, fut reçu en 1564, comme libraire dans la gilde St-Luc. Son nom y est inscrit dans les registres d'une manière toute aussi fantaisiste que celui de son père ; on l'y appelle *Samuel Tonesius, boeckvercooper* (3). Il habitait la boutique paternelle, qui portait pour enseigne une croix d'or et était située à proximité de la Cathédrale : *In 't gulden cruys op 't kerkhof*. On connaît quelques ouvrages imprimés à cette époque dans son officine ou du moins portant sa marque.

Celle-ci offre deux variantes. La première est composée d'un cartouche ornemental en style renaissance au milieu duquel, dans un cercle, est gravée une croix plantée au centre d'un paysage. La couronne d'épines est fixée à l'intersection de la croix. Dans l'encadrement du cercle est gravée la devise

(1) Loc. cit. 1593 MNI 149.

(2) Loc. cit. Certific. B 1600 141.

(3) Rombouts & Van Leries. Loc cit.

datée : *Hoc Signo Vinces 1565* (1). La seconde marque est en forme de médaille de piété ovale. On y voit la Vierge agenouillée aux côtés du cadavre de son divin Fils. Cette scène figure au premier plan d'un paysage dans lequel apparaît, au lointain, le Calvaire que domine la croix. Dans l'encadrement la même devise : *In hoc Signo Vinces*.

Ces marques se trouvent sur deux ouvrages portant respectivement pour titre :

Ordonnancien ende decreten van den heiligen Concilie generael ghehouden tot Trenten. 1565.

Van den heylighen, weerdigen, alderhoochsten Sacrament des Autaers, hoe dat is een gedurich sacrificie oft offrande. Authore F. Arnaldo Mermannio Alostano. 1567.

Ces ouvrages furent-ils imprimés par Trognæsius ou, celui-ci se borna-t-il à les éditer ? Il serait difficile de donner à cette question une réponse définitive. Quoiqu'il en soit, à la même époque, en 1567, nous trouvons que Plantin imprima pour compte de Trognæsius un autre ouvrage intitulé *De Spieghel der Calvinisten*.

L'année suivante la bonne entente qui regnait entre les deux imprimeurs fit place toutefois à une vive concurrence. A cette époque le bréviaire romain avait été remanié d'après les prescriptions du Concile de Trente et Paul Manuce avait obtenu le privilège exclusif d'en éditer une édition in 8°. Plantin qui était en rapports suivis avec l'éditeur venitien, avait reçu, grâce à son entremise, l'autorisation d'imprimer le nouveau bréviaire dans les provinces belges. En 1568 il adressa au Conseil du Brabant une requête dans le but d'obtenir la confirmation de son privilège. A son grand éton-

(1) Chevalier Gustave van Havre Marques typographiques des imprimeurs et libraires Anversois.

nement, il apprit qu'une demande semblable avait été introduite par Emmanuel Trognæsius (1).

Plantin se mit immédiatement en campagne pour supplanter son concurrent. Le 10 Décembre 1568 il écrivait à Rembert de Malpas, « maistre d'hostel de monsr. l'illustrissime cardinal Granvelle » (2) « qu'il avoit esté exhibée une licence de sa Sainteté à un nouveau et jeune libraire de ceste ville nommé Phillebert Tornesius de pouvoir imprimer le dict breviaire. » Il lui demandait en même temps, de tâcher de faire « prolonger l'affaire » afin de pouvoir entreprendre les démarches nécessaires pour obtenir gain de cause.

Il s'adressait dans ce but à un membre du Conseil privé à Bruxelles, lui expliquant son cas et lui demandant sa protection contre son compétiteur. Dans sa lettre il disait : *Haec autem, dum ex praecipuis de Concilio regio consciis ita sese habent, nomine Emmanuellis Philiberti Tronesii, consilio regio libeltus supplex offertur, qui mihi postea ab accenso hic traditur, atque huic quod eadem quae et ille praetenderem, intra octo dies respondere jubeor. Ego autem, lecto dicto libello supplici, miratus sum adolescentem hunc Tronesium, etsi abhinc duobus plus minus annis ad libros vendendos admissum nunquam tamen in typographia neque in aliqua taberna libraria antea versatum, exemplari P. Manutii hominis, alioqui doctissimi et in arte typographica exercitissimi, satis grave et periculosum munus, si non onus ambire* (3).

On le voit, Plantin faisait surtout valoir le jeune âge de son

(1) Max Rooses. Christophe Plantin, imprimeur anversois, p. 101.

(2) Max Rooses. Correspondance de Christophe Plantin II. 22.

(3) Même ouvrage p. 37.

concurrent, et détail intéressant, affirmait, que si depuis peu de temps il se livrait au commerce de librairie, il ne s'était cependant jamais occupé d'impression.

Peu après, le 27 février 1569, c'est au cardinal Granvelle lui même, que Plantin s'adressait (1). Dans sa lettre il se plaignait que le doyen de la Cathédrale travaillait contre lui, le calomniait et soutenait par tous les moyens son compétiteur. Il ajoutait, qu'un de ses protecteurs qui appuyait sa cause à Rome, venait de lui écrire que « Tronésius (pour qui Monsgr. nostre doyen a sollicité apertement et comme j'entends sollicite encore par divers moyens) avoit aussi le mesme cousent et poursuivoit l'impression, à quoy, j'ai respondu que pour mon particulier, je ne l'empecherois point, me contentant d'avoir aussi le consent de sa sainteté et de nostre roy de pouvoir continuer, etc. »

Le doyen dont il est ici question n'est autre que Jean-Roger de Tassis (2). Né à Malines en 1513, il embrassa fort jeune la carrière ecclésiastique. Ses études terminées, il obtint le grade de docteur en l'un et l'autre droit et le titre de protonotaire apostolique. Il fut alors nommé prévôt de l'église collégiale de St-Pierre à Louvain et chancelier de l'Université. Le 6 mars 1545, il fut désigné pour remplir les fonctions de doyen de l'église Notre-Dame à Anvers, fonctions dans lesquelles il fut confirmé après l'érection de l'évêché d'Anvers. Il fut ainsi le premier doyen de la cathédrale. Envoyé en mission à Rome en 1577 par don Juan d'Autriche, il eut après son retour à Anvers en 1579, à subir les sévices des protestants et fut exilé de la ville. Il se retira à Louvain ; plus tard

(1) Même ouvrage p. 40.

(2) Vide de Ram. Synopsis actorum ecclesie Antverpiensis - Chifflet. Les marques d'honneur de la maison de Tassis.

en 1585, après le retablisement de l'exercice du culte catholique, il reprit ses fonctions dans l'église Notre-Dame. Il donna sa démission de doyen en 1590 et mourut à Anvers le 14 Mars 1593. Il fut enterré dans l'église du couvent des Beggards.

Malgré les démarches de son protecteur, le doyen de Tassis, Emmanuel Trognæsius n'obtint pas la faveur tant désirée. C'est à Christophe Plantin, que le 10 janvier 1569, le roi accorda le privilège exclusif d'imprimer et de vendre dans les Pays-Bas, le nouveau bréviaire.

Cet insuccès contribua-t-il à modifier la vocation de notre jeune imprimeur? C'est possible. Dans tous les cas, à partir de ce moment on n'en trouve plus trace dans les annales typographiques anversoises. Par contre, peu après apparait à Anvers, mais dans une sphère tout à fait différente, un personnage portant les mêmes noms et prénoms. Et ici les biographes qui se sont occupés de l'un et de l'autre, ont commis une confusion évidente.

* * *

Le chevalier van Havre et Fr. Olthoff ont fait de l'imprimeur Emmanuel-Philippe Trognæsius le père de Joachim Trognæsius, tandis que, nous l'avons vu plus haut, il en était le frère⁽¹⁾. M. Rooses se trouvant en présence de deux homonymes, en a fait deux personnages, deux frères, un imprimeur et un chanoine, Emmanuel-Philibert et Philibert-Emmanuel Trognæsius⁽²⁾.

(1) Chev. G. van Havre. *Marques typographiques, etc.* — Fr. Olthoff. *De boekdrukkers, boekverkoopers en uitgevers in Antwerpen.*

(2) Max Rooses. *Christophe Plantin, etc.*, p. 155.

Or les deux personnages n'en font qu'un ; l'imprimeur abandonna ses presses, pour embrasser la carrière ecclésiastique. Quant à son prénom, il a de tout temps prêté lieu à confusion.

Sur ses monuments funéraires il est appelé Philippe-Emmanuel Trognæsius ; Plantin dans sa missive de 1568 à Rembert de Malpas parle de Phillibert Trognæsius. A notre avis la forme exacte devrait être Emmanuel-Philibert. On remarquera en effet que de tous les enfants de Jean Tragnæsius, il est seul à porter un double prénom, et si l'on veut se rappeler qu'à cette époque brillait à la cour de Charles-Quint, le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, on pourra présumer que ce prénom caractéristique lui fut donné en l'honneur du prince qui devait jouer un rôle si saillant au siège de Metz et à la bataille de Saint-Quentin.

Quoi qu'il en soit, nous lui conserverons les prénoms d'Emmanuel-Philippe, qui lui sont le plus généralement attribués dans les actes officiels.

Un fait est certain : à partir de 1569 il n'est plus question de l'imprimeur Emmanuel-Philibert Trognæsius, et d'autre part, dans la liste des imprimeurs anversoïis, rédigée vers 1570 par Plantin, apparait le nom de *Joannes Tronesis, in 't gulden cruys op 't kerckhof* (1). Le père avait pris la place de son fils.

Du reste un certificat délivré le 2 août 1570 par Plantin, en sa qualité de prototypographe royal, va nous donner la clef du mystère. Dans ce document officiel nous lisons (2) : « Jehan Tronesius, marchand, demourant en ceste ville d'Anvers, voulant estre admis par Sa Majesté pour imprimer livres, a exhibé lettres attestant bonne fame, renommée et vie catho-

(2) Rombouts. Certificats, etc.

(3) Rombouts, loc. cit.

lique romaine, a dict n'avoir pas aprins ledict estat de l'imprimerie, et de faict il n'y est pas exercé, mais bien dict avoir gouverné l'imprimerie en sa maison par l'espace de 3 1/2 années sous le nom et admission de Philippes Tronesius son fils, désire estre admis a exercer ledict estat.»

Si maintenant nous complétons les renseignements que nous avons fournis plus haut, par les indications importantes que nous apporte le certificat du prototypographe royal, nous pouvons avec sécurité reconstituer le *curriculum vitae* de l'imprimeur Emmanuel Philippe Trognæsius, pendant les quelques années qu'il exerça son métier dans l'officine de la croix d'or. En 1564 il est reçu à la gilde de St. Luc ; en 1565 il est établi au domicile paternel *In 't gulden cruys* ; en 1566 son père déjà le remplace, mais continue à exercer le métier d'imprimeur libraire sous le nom de son fils ; en 1570 Jean Trognæsius reprend définitivement l'officine pour son compte et devient imprimeur, tandis que de son fils il ne sera plus question en cette qualité.

Que s'est il produit pendant ces dernières années ? Tout simplement ceci, c'est qu'Emmanuel-Philippe Trognæsius éprouvant peut-être peu de dispositions pour la carrière d'imprimeur, et appelé sans doute par vocation dans une voie toute autre, a abandonné le monde pour adopter la vie religieuse. Avant de le suivre dans cette nouvelle phase de son existence, disons un dernier mot de Jean Trognæsius.

Celui-ci continua à exercer le métier d'imprimeur-libraire, sans que les produits de son atelier, très peu nombreux, n'aient grandement attiré sur lui l'attention du monde savant, ni lui aient apporté la fortune. C'est en effet sous bénéfice d'inventaire que ses enfants durent accepter sa succession. Il en résulta même un procès entre Joachim Trognæsius et

son frère Emmanuel Philippe. Cette contestation ne fut terminée qu'en 1612 par un arrangement amiable (1).

* * *

Emmanuel-Philippe Trognæsius ayant abandonné la carrière artistique, entreprit les études qui devaient lui permettre d'aspirer à recevoir la consécration sacerdotale. Il obtint le titre de licencié en l'un et l'autre droit, et très jeune encore. en 1570, fut pourvu d'une prébende canoniale dans l'église Notre-Dame d'Anvers.

Pendant l'occupation de notre ville par les protestants, il se refugia à Rome. Le pape Sixte V l'aurait même à cette époque nommé chanoine de l'église St-Paul à Liège (2).

Rentré à Anvers après le retablisement de la paix religieuse, il ne tarda pas à prendre dans le chapitre une place prépondérante, grâce à la protection que continuait à lui prodiguer le doyen de l'église Jean-Roger de Taxis. Il devait bientôt même jouer un rôle assez discutable dans les démêlés religieux qui, à cette époque, troublèrent profondément le diocèse d'Anvers.

Le 10 septembre 1587, Laevinus Torrentius avait été consacré évêque et avait pris sans délai possession de son siège épiscopal. Il trouva le diocèse en proie à une désorganisation dangereuse que les troubles religieux avaient encore profondément aggravée. Le doyen et le chapitre prétendaient jouir de privilèges uniques. Ils réclamaient la pleine autorité sur le clergé, prétendaient avoir le droit d'accorder le pouvoir

(1) *Archives communales d'Anvers*. Scabinale protocolen 1614 G. & K 11 78 et Minutes du notaire Ketgen, 22 septembre 1612.

(2) I.E. ROY. *Théâtre Sacré du Brabant*. II.

d'absoudre les cas réservés, voulaient seuls diriger toutes les écoles ; en un mot, ils visaient à être entièrement exemptés de la juridiction épiscopale. Ils fondaient ces prétentions sur les privilèges que le pape Urbain VI leur avait accordés à l'origine du schisme d'Occident, et dont ils avaient joui sous la juridiction des évêques de Cambrai. Ils méconnaissaient ouvertement les prescriptions du Concile de Trente et assumaient, que la création de l'évêché d'Anvers, n'avait en rien modifié leur situation spéciale.

C'est contre cette tendance que le nouvel évêque eut, dès le début, à lutter. Il s'appliqua avec un zèle rare à restaurer tout ce que l'hérésie avait désorganisé et à rétablir les droits de la juridiction épiscopale. Dans cette tâche il ne fut pas seulement contrarié par le chapitre de la cathédrale, mais celui-ci, accentuant son opposition, entra bientôt contre lui en lutte ouverte (1).

Cette situation désespérait l'évêque, et dans une lettre qu'il adressait à Arius Montanus, il s'en plaignait vivement. Il avouait qu'au milieu des obstacles qu'il rencontrait dans l'exercice de ses fonctions épiscopales, rien ne lui coûtait plus de peine que de ne pouvoir s'entendre en aucune manière avec le doyen de sa cathédrale et ses adhérents, tandis qu'il parvenait facilement à satisfaire les autres. Il constatait lui-même que ce désaccord était la source d'un grand mal.

A un autre de ses correspondants, le cardinal Antonio Caraffa, membre de la congrégation du concile de Trente, Torrentius adressait les mêmes doléances ; il se plaignait que

(1) Vide Diercxsens. *Antverpia Christonascens et crescens* VI -P. Claessens. Vie et travaux de Lævinus Torrentius, second évêque d'Anvers — de Ram. *Synodicon belgicum sive acta omnium ecclesiarum Belgii. III Episcopatus Antverpiensis.*

ses adversaires avant tout tenaient à leur liberté, mais que parmi eux bien peu comprenaient où était la vraie liberté. Et dans sa lettre, qui porte la date du 13 décembre 1588, il confirmait ainsi cette appréciation :⁽¹⁾ « *Adversarii, nisi antiquis suis privilegiis atque exemptionibus concessis olim a Sancta Sede apostolica, non aliter se gerant, quam si nullum adhuc haberent episcopum, aut si concilium Tridentinum nunquam in lucem prodisset; imo multo minus nunc mihi permittunt quam permiserunt olim episcopo Cameracensi, cui, ante novos in Belgio constitutos episcopatus subfuere.* »

Dans une lettre de la même époque, il s'adressait dans un sens identique, le 19 septembre 1588 au nonce apostolique Octavio Frangipani (2) : *Amant interim simul omnes libertatem suam; sed quae vera sit libertas, pauci cognoscunt. Unde alii in licentiam saepe detestabilem prolabuntur.*

L'évêque aurait pu mettre fin à cette situation en s'adressant aux magistrats séculiers ou au roi. Il aurait sans peine obtenu la cessation de ces abus qui ne reposaient, de la part du chapitre, que sur des droits anciens entièrement périmés par suite de l'érection de l'évêché d'Anvers. Les chanoines, sans le moindre doute auraient été contraints de se soumettre au droit commun. Torrentius préféra cependant tâcher de provoquer une solution amiable. Il obtint que la cause fut soumise à l'autorité ecclésiastique et que le différent fut porté devant la congrégation du concile. Dans ce but des mémoires furent rédigés de part et d'autre et des agents furent envoyés à Rome pour faire les démarches nécessaires.

(1) Reusens. Lettres de Lævinus Torrentius, évêque d'Anvers au cardinal Caraffa.

(2) Reusens. Lettres de Lævinus Torrentius évêque d'Anvers au nonce apostolique Octavio Mirto Frangipani.

Le chapitre de la cathédrale d'Anvers choisit le chanoine Trognæsius pour le représenter en ces circonstances. L'évêque, le 3 juin 1589, en annonçant au cardinal Caraffa le départ du délégué de ses adversaires, se plaint de ses agissements et le dépeint en termes qui, sans être explicites, sont toutefois gros de sous-entendus. Ce passage de sa lettre est curieux, voici comment il est conçu (1) :

Interim missus est Romam a nostris adversariis (qui quantumvis pauci sunt, reliquos tamen perturbant) Emmanuel Philippus Trognæsius, ecclesie meæ canonicus, ut adversum me agat. Tutius atque honestius domi mansisset; nam allatæ huc fuerunt Celsitudinis tuæ literæ antequam discederet. Verum, his non obstantibus, iter arripuit... Homo Romæ non ignotus et hic notissimus; quique adversus episcopum suum audiri minime debeat.

Les lettres dont il est question dans ce passage, sont celles dans lesquelles le cardinal donnait son avis sur la question en litige, et concluait en affirmant que les prétentions du chapitre n'avaient, en droit, aucun fondement. Le doyen et ses partisans prétendirent que ce jugement était absolument privé et ne pouvait prévaloir contre leurs privilèges. Trognæsius partit donc pour Rome. Arrivé dans la capitale du monde chrétien, sans perdre de vue le but de son voyage, il intrigua dans un autre sens encore et obtint du pape la suppression, pendant dix ans, des sept premières prébendes qui deviendraient vacantes dans le chapitre d'Anvers et l'attribution des revenus de celles-ci aux titulaires des autres sièges. L'évêque protesta immédiatement contre l'octroi de ce privilège. Le 25 novembre 1589, il écrivait au cardinal Caraffa (2) :

(1) REUSENS. *loc. cit.*

(2) REUSENS. *loc. cit.*

Nova accessit animo meo ex his quæ Romæ agitat adversariorum meorum procurator Trognæsius molestia; tanto equidem intolerabilior quanto proprius me attingit, atque auctoritatem meam gravius lædit. Quæ quanquam sanctæ sedis apostolicæ debeat esse cura, ut esse confido, accidit tamen, nescio quo tandem pacto, ut Trognæsius, quem dixi novam, pendente nostra super jurisdictione episcopali controversia, obtinuerit gratiam.

En présence de ces agissements l'évêque paraît découragé. Son amertume, de nouveau, se fait jour dans sa correspondance avec le nonce Frangipani. Il est à Anvers complètement méconnu et une fois de plus il s'en plaint: *quin imo me vexant et provocant, perinde ac si nihil minus essem quam episcopus. Huc enim tendunt ut præter titulum in civitate antverpiensi nihil episcopo competat* (1).

Dans une nouvelle lettre, datée du 3 février 1590, Torrentius croit encore devoir rappeler à son protecteur le cardinal Caraffa, que ses adversaires n'ont pas tenu le moindre compte de son intervention et en même temps il renouvelle ses insinuations contre Trognæsius. Dans cette missive, nous lisons en effet (2): *Visis etiam his celsitudinis tuæ literis, quæ ad decanum et capitulum diriguntur, non magis illis quam si scriptæ non essent, commoventur, non veriti, nescio qua inverecundia, privatam appellare scripturam, atque affirmare rem a procuratore suo Trognæσιο aliter gestam fuisse, neque comprehendi in sententia derogationem antiquæ suæ possessionis... Procurator istorum hominum Trognæsius si tam notus esset Romæ quam Antverpiæ est, non tam favorabiliter exaudiretur.*

(1) REUSENS, *loc. cit.*

(2) REUSENS, *loc. cit.*

Bientôt il accentue ses accusations contre Trognæsius, et dans une nouvelle lettre écrite le 17 mars 1590, il affirme au nonce Frangipani que si celui-ci a obtenu le privilège de la suppression temporaire de certaines prébendes du chapitre d'Anvers, ce ne peut être qu'en usant de calomnie (1) *Nunc vero*, écrit il, *manifestum est quam calumniöse ac fraudulentè rem narraverit Emmanuel Trognæsius. Licuit igitur hoc ipsum detegere et ad pontificis clementiam refugere.... Nam nuperrime, cum de suppressione aliquot præbendarum ad decennium petitam gratiam signari obtinuisset idem Trognæsius, jam concessam ac signatam pontifex melius instructus revocavit.*

Le souverain Pontife, en effet, mieux informé de la situation réelle, avait annulé sa concession et révoqué le privilège que le chanoine Trognæsius avait réussi à obtenir. La situation semblait donc quelque peu s'éclaircir pour l'évêque. Cependant son découragement reste profond et bientôt il parle, s'il n'obtient pas promptement justice, de se retirer et de solliciter l'autorisation de passer ses derniers jours soit à Louvain, soit à Douai, pour s'y livrer à la prière et à l'étude. C'est encore au nonce Frangipani qu'il fait part de cette alternative dans sa lettre du 13 juin 1590: *Jam finem sperabamus, confirmata priori de jurisdictione episcopali sententia. Verum et hanc per calumniam nobis incertam reddidit ille, qui Romæ coelo terram miscet homo importunissimus Trognæsius; qui, si tam illic notus esset, quam hic est Antverpiæ, non tantam mereretur fidem in re mala.... Quid supersit, non video nisi ut quam possum humillime, cum apud regem tum apud pontificem orem atque obsecrem, ut ipsorum gratia me*

(1) REUSENS, *loc. cit.*

subducere hinc possim vel Duacum vel Lovanium, ubi quod afflictæ adhuc superest vitæ, piis meditationibus atque studiis impartiar.

Cependant la situation perdure, aucune solution n'intervient, l'official Delrio envoie à Rome un mémoire pour défendre son évêque et réclamer une solution définitive, tandis que d'autre part Trognæsius multiplie ses intrigues. Dans une lettre du 22 mars 1591, l'évêque d'Anvers s'en plaint derechef au nonce Frangipani: *Res in litem abiit necquicquam me juvant binæ sententiæ, quin turbare pergat negotium procurator adversariorum Trognæsius, qui quis qualisve sit, omnes hic norunt, nec, quantum intelligo, Romæ factus est melior.*

Dans l'entretemps mourait le cardinal Caraffa. Il avait toujours été le protecteur fidèle de Torrentius; son décès donna un nouveau courage aux adversaires de l'évêque.

Toutefois la Congrégation du Concile avait enfin terminé son examen et avait conclu à la justice complète de la cause de ce dernier. Par bref du 20 juillet 1591, le pape Grégoire XIV, confirma cette manière de voir et déclara entre autres, que les privilèges de l'ancienne collégiale d'Anvers, érigée en cathédrale, ne pouvaient plus en général prévaloir en faveur du chapitre contre la juridiction épiscopale, principalement et surtout pas dans les cas qui, d'après les prescriptions du Concile de Trente, devaient être soumis à la juridiction directe et personnelle de l'évêque.

L'aveuglement et l'obstination du chapitre n'en persistèrent pas moins. Il refusa de se soumettre à la décision pontificale et en appela au serment de l'évêque. Il présentait que Torrentius, en prenant possession de son siège, avait juré de respecter les libertés, les exemptions et les privilèges de son église, et que par le fait même, il était obligé de reconnaître les anciens droits du chapitre.

Pareille argutie, malgré son inanité, servit de base au chanoine Trognæsius pour nouer à Rome de nouvelles intrigues contre son évêque. L'indignation de Torrentius fut grande, et le 4 Janvier 1592, il écrivait au nonce Frangipani : *Ut aliqua credo ratione se ulciscerentur, novam per procuratorem suum Emmanuelem Trognesium hominem importunissimum Romae excitarunt tragoediam, ita ut per advocatos et procuratores ultro citroque magna fuerit facta altercatio.*

La tentative désespérée du chapitre d'Anvers ne réussit cependant pas à tromper la congrégation romaine. Les dernières démarches de son délégué, *l'importunissimus* Trognæsius furent vaines. Par bref, du 16 mai 1592, le pape Clément VIII renouvela les prescriptions de son prédécesseur et donna entièrement raison à l'évêque d'Anvers (1). Celui ci, dans une lettre qu'il adressait le 1 août 1592 au cardinal Jérôme Mathæus, le remerciait de l'envoi du bref pontifical et loin de se glorifier du succès de sa cause, se montrait plein de bienveillance et de charité pour des adversaires qui pourtant ne l'avaient pas ménagé dans la lutte entreprise contre son autorité. « Quand aux membres de mon chapitre, écrivait-il, je ne doute nullement qu'enfin tous ne se soumettent ; car l'opposition de quelques chanoines a déplu dès le principe aux plus prudents et aux plus sages. Néanmoins ils ne manifesteront pas encore publiquement leur soumission Nous travaillerons à les vaincre par notre mansuétude et notre patience. »

L'évêque tint parole et finit par désarmer ses adversaires. Il est vrai que le chef de ceux-ci, le doyen de Tassis, avait peu

(1) On peut lire le texte des différents brefs dans DIRICXSENS *Antverpia Christonascens et crescens VI*, et dans DE RAM *Synodicon belgicum sive acta omnium ecclesiarum Belgæ III*.

auparavant résigné sa charge et décédait au début de l'année 1593. Cette mort devait sans doute faciliter la tâche de Torrentius. Quoiqu'il en soit, peu après, nommé archevêque de Malines, il mourut à son tour inopinément à Bruxelles le 25 avril 1595, avant d'avoir été confirmé dans sa nouvelle charge, laissant l'évêché d'Anvers complètement pacifié. Le chapitre avait enfin mis fin à son inqualifiable opposition et s'était entièrement soumis à la juridiction de son évêque.

* * *

Après l'échec de sa mission, le chanoine Trognæsius avait quitté Rome et était rentré à Anvers. Dès lors il ne semble plus avoir joué un rôle actif dans les affaires religieuses de sa ville natale ; il n'est du moins plus resté de lui trace de quelque importance dans les annales du diocèse d'Anvers. Il mourut à Anvers le 4 janvier 1614 et fut enterré dans l'église cathédrale.

Il habitait une des grandes maisons canonicales situées au marché au linge, en bordure du petit cimetière qui s'étendait au côté septentrional du chœur de l'église. Cette demeure était trop vaste pour lui, car le 20 février 1612 il en louait la majeure partie à Luys Peraca, capitaine d'une compagnie d'infanterie au service du Roi et à sa femme Clara de Cuellar Salamanca. (1)

Le contrat, qui a cette occasion fut signé par les intéressés, offre dans ses clauses certains détails qui ne manquent pas d'intérêt, et méritent que nous nous y arrêtions un instant.

La location, conclue pour une durée de trois ans, s'appli-

(1) Archives communales d'Anvers. Minutes du notaire F. Ketgen, 1612, f° 203.

quait donc à la maison canoniale avec jardin, *alsulcken huys canonical als des v^r heer Trognesi^{us} is compètēn gestaen opt cleyn kerckhoff der vrs kercke aen noortsijde metten hove*. Le chanoine, dans cette demeure, se réservait pour y habiter et en user à sa guise le bâtiment de devant en son entier depuis la cave jusqu'au grenier. *Den vorsten kelder aen straet oft aen vrs kerckove vuytcomēn, mette camers ende solders boven v^r kelders tot in den toppe van vrs huys die de vrs h. Trognesi^{us} soo voor sijne wooninghe als tot sijnen gebruycke ende beleefte is houdēn* (1).

Trognæsius s'engageait à exécuter des réparations dans deux salles et à y faire placer des cadres qui pussent servir à tendre des tapisseries; de plus il devait faire blanchir une troisième salle qui avait servi de local d'école. Quand il aurait eu envie de donner un repas d'apparat soit aux Romanistes, soit à d'autres convives, son locataire devait lui abandonner l'usage temporaire de la grande salle et la cave avec cheminée qui devait servir de cuisine : *zoo wanneer het de voorēn heer Trognesi^{us} geliefden cenige treffel. maelyt te houden, tsy mette romanisten oft andere heeren, dat hy die sal v̄mogen te houden inde groote camer ende daer te oock syne spyse te doen bereyden in den kelder mette schouwe*.

Le chanoine pourrait faire blanchir son linge dans le jardin. Par contre, si au cours de la location, la femme du capitaine Peraca devait venir en couches, il lui était interdit de faire garnir, suivant l'usage local, le marteau de la porte d'entrée d'un linge blanc. Pareil ornement eût en effet été pour les non

(1) Nous avons tout lieu de croire qu'il s'agit ici de cette maison du marché au Linge qui a encore gardé trace de son ancienne opulence, avec son avant corps, sa cour, sa tourelle et ses modillons soutenant les toitures.

initiés assez inexplicable à la porte de la demeure d'un ecclésiastique.

En cas de maladie du chanoine, son locataire devait autoriser le libre accès auprès de sa personne, de l'évêque, du doyen du chapitre ou des principaux personnages qui viendraient le visiter. Enfin, la mort du propriétaire aurait pour effet l'annulation du bail, et il serait dans ce cas réservé au locataire six mois pour évacuer l'immeuble.

* * *

Avant qu'il eut embrassé la carrière ecclésiastique, Emmanuel-Philippe Trognæsius avait eu, d'amours passagères, une fille naturelle, Catherine-Philippote Trognæsia que plus tard il reconnut, et qui fut officiellement légitimée en 1608 par les autorités royales et pontificales. Elle épousa dans la suite Jacques van Puthem, secrétaire de la seigneurie et comté d'Everghem.

Le chanoine Trognæsius avait passé son testament le 27 septembre 1612 par devant le notaire François Ketgen. Il laissait ses biens à sa fille et instituait des legs en faveur de ses sœurs et de ses neveux. Il stipulait en même temps qu'il devait être enterré dans l'église Notre-Dame près de la tour, en l'endroit où il s'était fait emménager un caveau : *in de kerk onder den thoren waer ik myne serck heb doen leggen*. Par un codicille, rédigé le 23 décembre 1613, en présence du notaire Rinckens, il modifiait quelque peu ses dernières dispositions. Il exprimait en effet le désir d'être enterré dans le petit cimetière de Notre-Dame, aux environs du puits, dans la caveau où reposait sa mère, *opt 't cleyen kerkhof van O. L. V. tegens over de hantscoen cramen omtrent den bornput onder der sarck synen moeder Catharina vander Heyden*.

Il ordonnait en même temps que son corps fut embaumé: *moest gebalsemt worden, moest gespercert worden en de ingewanden begraven*. Puis il réglait les détails de ses funérailles, stipulant qu'à son service, on emploierait trente deux flambeaux ornés de ses armoiries; on en devait placer quatre devant l'autel de la Sainte Croix, quatre devant celui du Saint Sacrement et tout autant dans la chapelle de la confrérie des SS. Pierre et Paul. Enfin, il créait des legs en faveur de l'église Notre-Dame et de son cousin François Van der Heyden, doyen de la corporation des merciers.

Quelques jours plus tard, le 28 décembre 1613, le chanoine Trognæsius compléta encore une fois par un codicille ses dispositions testamentaires. Cet acte complémentaire fut passé devant le notaire Ketgen en présence de trois témoins: Corneille Mertens, ancien doyen de la corporation des bouchers, Jacques Van Santfoort, marchand de harengs, et Pierre Henssen, brasseur (1). Ce document renferme un passage fort intéressant pour l'histoire locale auversoise; on nous permettra de nous y arrêter quelque peu. Et d'abord voici reproduction du texte de cette clause:

Alzoo hij heer codicillateur tot vele ende vscheyden stonden heeft overdacht gehadt de onsprekelijke en̄ goondelouse genade en̄ bermhertigheyt van Godt almachtich en̄ de miraculeuse ontsettinghe ofte vlossinge van dese stadt geschiet den XVII^{en} dach, meye a^o XVI^e vijff als wanneer de gheusen vijanden van Godt en̄ van zijne heylige kercke met eene groote armee van schepen en̄ volcken te water en̄ te lande opgecomen waren om dese stadt te belegeren en̄ te benauwen met het doorsteken van dijcken in diversche quartieren, Godt almach-

(1) Archives communales d'Auvers. Annales du notaire F. Ketgen 28 décembre 1613.

tich hennen booten aenslach en opseth voorcommende met dat sij hen ierst gemende voor wint van Lillo aff tot dat hij met hennen admirael en andere schepen van orlogen waren gecomen tot aan het vuytterste van Vlaemschen dijck legens over Cattenberch en alsdoen doende den wint hen tegens keeren sulcx dat zij lieden met henne orloochs schepen dese stadt nyet en consten voor bij passeren en dat daer naer oock alzoo sy lieden naer middach wederom naer Lillo voors met dien wint meynden te keeren den wint anderwerwen vanderde en hen legens oft contrarie bleeff. Waer door dat vele van hennen vrs schepen in brant geschoten en andere hen affgenomen werden, met vliēs van veel volcx. Des Godts almachtich inder cewich zij gedanckt en geloeft Soo eerst dat hij heer codicillateur willende diesaengaende voor zijn hoofd eenich st^s voor dat weldaet Gode danckbaer wesen, gegunt, gegeven, gelaten en gemaect heeft aen tafele des Heylighen Geest binnen onse Lieve Vre Kercke de soē van een hond^t tsestich gūl eens overmits welcken hij codicillateur gewilt en begeert heeft dat de Heylich Geest mrs der vrs tafele alle jaere den XVIIⁿ dach meye selen uytreycken en distribueren aen zyne grave ofte scpulture inde vrs kercke aen eenhondert-persoonen van schamelen huysarmen deser stadt die hem lieden by den executeurs van syns heer cōd. testām en uyltersten wille oft by zyne institueerde erffgenaeme ofte andere syne vrinden des last hebbende gerecommand^t selen worden ende cesserende de vrs recommandatie aen alsulcken psoonen alst den vrs Heylich Geestmrs gelieven sal (wel virstaen nochtsaens oft hr codicillateur quaeme te treden in suo anno jubilei dat indien gevalle dese donatie cessereren en nulle wesen sal) elcken van hen een stuyvers wittebroot en daer toe oock eenen st in gelde en dat tot eene

eeuwighe memorie gedenckennisse van vrs Godts gratie en victorie.

Cette fondation pieuse n'eut toutefois aucune suite. Quelques jours plus tard, le 3 janvier 1614, le chanoine Trognæsius annulait toutes ses dispositions antérieures et les remplaçait par son testament définitif, dans lequel il n'était plus question de la commémoration du fait prodigieux qui se serait passé à Anvers le 17 mai 1605.

Quant à cet événement lui-même nous ne pouvons relever à son sujet que quelques sobres indications dans les historiens locaux.

Mertens et Torfs, en quelques lignes, et sans spécifier de date, rapportent que le comte Ernest de Nassau avait été chargé de remonter l'Escaut avec une flotte transportant des troupes de déchargement afin de s'emparer de la digue du fleuve en face d'Anvers, mais qu'il fut contrarié dans son entreprise par le vent contraire, *hij werd door tegenwind naer den regteroerer der rivier gedreven*. et que les troupes qui avaient réussi à gagner la rive y furent taillées en pièces. Puis ils ajoutent, en guise de conclusion : *De toeleg van Antwerpen verthween dierhalve in rook; de beangste inwooners onzer stad mogten adem scheppen, en degenen die zich bereids op de vlugt hadden begeven, konden terug komen* (1).

Van Meerbeek, dans sa chronique, parue peu après ces événements, en 1620, est un peu plus explicite (2). L'expédition contre Anvers avait été organisée par Maurice de Nassau. Celui-ci avait quitté Bergen-op-Zoom avec 2500 cavaliers et 7000 fantassins, tandis que le comte Ernest de Nassau remontait l'Escaut avec cinq cents navires qui transportaient 8000

(1). MERTENS & TORFS. *Geschiedenis van Antwerpen*. V 343.

(2). ADRIANUS VAN MEERBEEK. *Chroniicke van de gantsche werelt ende sonderlinge van de seventhien Nederlanden*. F^o 1068.

soldats. Cette flotte, arrivée à Lillo, jeta l'ancre afin d'attendre la nuit. A minuit elle fit voile vers Anvers, et malgré les pertes que lui occasionna le tir des redoutes construites sur la rive, elle parvint à l'endroit où la digue avait été percée lors du siège de la ville par Farnèse. Une partie de la cavalerie arrivée par voie de terre l'y rejoignit. Nassau débarqua ensuite sur la rive de Flandre, au Blockersdyck, 400 pionniers munis de bèches pour y détruire également la digue. Mais les troupes Espagnoles qui étaient placées en embuscade en cet endroit assaillirent les soldats ennemis et les taillèrent en pièces. Bientôt l'artillerie, que les défenseurs d'Anvers avaient amenée, se mit à tirer sur les bateaux arrêtés au coude du fleuve. Le prince Maurice voyant la mauvaise tournure que prenaient les événements, fit en hâte débarquer les troupes, renvoya les navires à Flessingue et s'en retourna à Bergen-op-Zoom. Le chroniqueur qui fournit encore quelques détails au sujet de l'échec des forces hollandaises, ne parle pas de la saute de vent qui aurait été la cause initiale de la défaite de la flotte ennemie Diricxsens qui résume le même récit n'en fait pas davantage mention (1). D'autre part, l'auteur de l'ouvrage publié en 1624, à Amsterdam, en l'honneur de la maison de Nassau, se borne sur ce point à une simple mention, ce qui de sa part peut aisément s'expliquer (2). Il avoue toutefois le fait matériel : « le comte ayant continuellement le vent contraire, écrit il, ne peut venir à terre au lieu ou son Excell, luy a donné charge de descendre » et plus loin « il eut peu parvenir à son desseing, mais le vent estant contraire, cela fut du tout impossible ».

(1). J. C. DIRICXSENS, *Antverpia Christo nascens et crescens* VI 359.

(2). *Les lauriers de Nassau*. La généalogie des illustres comtes de Nassau avec la description des victoires lesquelles Dieu a octroïées aux Etats des Provinces Unies sous la conduite du prince Meurice de Nasseau 288.

Dans la grande *Cronyke van Antwerpen* que de Rouveroy édita en 1775 la tentative des Hollandais contre Anvers est également résumée en ces termes : (1)

In het jaar 1605, den 5 mey, heeft den prince Mauritz met 80 vendelen voetvolk over Zeeland gescheept onder het beleyd van Ernestus van Nassouwe, met meyninge om Antwerpen te beleggen, maer den wind contrarie dien nde is hem belet het landen, al hoe wel stoutelyk passerende de Spaensche schanzen, te weten de Peerle ende Ordam, die nogtans dapper op hun schoten, waer tegen die van Antwerpen hun volk uytgezonden hebben, hebben hun den 17 mey voor den dag afgekeerd, ende by de 80 op het kasteel gevangen gebrogt, ende eenige sloepen wierden gezonken ende verbrand. Ter zelven tydc meynde den graef Ernest een brugge over de Schelde te werpen, ontrent Austruceel haer schepen van oorloge ende andere in het gezigt van Antwerpen gekomen zynde, dan alzo den aenslag op de dyken van Vlaenderen mislukt door den wint, zoo trok hy met zyn volk naer Eckeren, alwaer den prins Mauritz leger gekomen was, die doen weder naer Bergen-op-Zoom trok, in de stad Antwerpen was groote beroerte onder de borgers, waer van veel vlugtig waeren. maer gehoor d hebbende het verlaeten, zyn weder gekeerd.

Ces quelques extraits nous permettent de nous rendre compte de l'accord qui existe entre les divers historiens locaux au sujet de la tentative hostile qu'entreprit au mois de mai 1605 le prince Maurice contre la ville d'Anvers; ceux qui recherchent la cause de son insuccès sont unanimes aussi à l'attribuer aux vents contraires. Ce n'est toutefois que dans le seul document manuscrit que nous avons découvert et que nous avons transcrit ici, qu'il soit donné à ce notable

(1) F^o 192.

contretemps une origine prodigieuse. Il ne nous appartient pas de juger du bien fondé de pareille assertion. Il est toutefois intéressant de retrouver dans un acte particulier, perdu dans les minutes d'un notaire de l'époque, un récit émanant d'un témoin oculaire, récit qui dans ses détails historiques, concorde parfaitement avec ceux que les chroniqueurs ont rapportés, et qui de plus témoigne, par un acte de piété, par une fondation religieuse, d'une opinion qui indubitablement devait avoir cours à l'époque même où les évènements se déroulaient. Il serait curieux de rapprocher cette délivrance de la ville d'Anvers de deux faits prodigieux du même genre qui survinrent quelques années plus tard, mais qui cette fois sont unanimement constatés et acceptés, et qui se produisirent grâce à l'intervention de la fidèle compagne de Ste Thérèse, de la fondatrice du Carmel d'Anvers, de la mère Anne de St. Barthélemy, dont une récente décision de l'Eglise a proclamé la sainteté.

* * *

Nous l'avons vu, la veille de sa mort, le 3 janvier 1614, le chanoine Trognæsius annulait ce codicille et faisait consigner cette révocation par le notaire Ketgen. Il avait choisi comme exécuteurs testamentaires deux de ses collègues du chapitre, les chanoines Antoine Van Heylwegen, trésorier, et Denis Leermans, chantre.

Deux monuments lui furent consacrés dans l'église Notre Dame. Ce fut d'abord un tableau placé au dessus des stalles de la corporation des selliers, représentant la Transfiguration, et peint par Dieudonné Delmont. Ces stalles étaient placées vis-à-vis de l'autel de Ste Lucie, patronne de cette même corporation. L'autel était fixé à la dernière colonne

de séparation des deux dernières nefs septentrionales, vers la tour. Sous ce tableau fut placée l'inscription suivante :

*Salvatori transfigurato Sacr.
Hoc monumentum est
R. D. Philippi Emanuelis
Trognesii
qui per XLIV annorum hujus
eccl. canonici subdiaconi graduatus contentus vixit
variamque urbis & cleri
fortunam alternis expertus, linguarum peritia
rerum usu iterata Romæ peregrinatione
et in agendis prudentia, ac dexteritate spectatus.
Decessit A° Domini M. DC. XIV
ætatis suæ LXVIII pridie non. Januarii. (1)*

Sur ce monument nous possédons fort peu de renseignements précis. Tout ce que nous avons pu découvrir à son sujet, c'est une courte mention dans un ancien manuscrit. Nous y trouvons, parmi la description des œuvres d'art qui ornaient au XVII^e siècle la cathédrale d'Anvers, la simple note suivante :

Hier by tegen den muer is een groot stuck een epitaphium van den cononinck Trogne presenteert de transfiguratie Christi de figuren grooten als het leven geschildert door Deodatus del Monte ().*

Par contre, le tableau de Deodat del Monte, la Transfiguration, existe encore; il fait partie des collections du musée de peinture d'Anvers.

(1) Cette inscription est reproduite avec des variantes dans les *Inscriptions funéraires de la province d'Anvers I* et dans le bⁿ *Le Roy. Théâtre Sacré du Brabant*, tome II, 1^e partie, p. 55. Nous avons adopté la version de ce dernier auteur.

(2) Bibliothèque royale de Bruxelles. Section des manuscrits. II 2707. Besonder schilderijen van O. L. V. t'Antwerpen.

L'autre inscription fut gravée sur une pierre sépulcrale placée dans la seconde nef latérale septentrionale de l'église, près de l'autel des charpentiers, accolée à la seconde colonne, suivant celle contre laquelle était placé l'autel des selliers.

L'inscription était conçue comme suit :

D. O. M.
R. D. Philippi Emanuelis
Trognæsi
hic dum vixit canonici
exuviæ
hoc sarcophago condite
decretorium restorationis
universalis
diem expectant
Anima ut in pace sit
riator roga. (1)

Cette inscription était surmontée du blason de Trognæsius qu'accompagnaient les quatre quartiers de Trogney, Van der Heyden, Faes, Vos. L'examen de ces armoiries, mérite un moment d'attention.

Le blason du chanoine était écartelé : aux 1 & 4 d'or à la bande d'azur chargée d'un blaireau d'argent, accompagnée en chef d'une aigle et en pointe d'un lion, le tout de sable, qui serait Trogney ou Trognæsius ; aux 2 & 3 d'azur à la fasce d'argent chargée de trois maillets penchés de gueules, accompagnée de trois fleurs de lys d'or deux en chef et une en pointe, qui serait van der Heyden.

A remarquer, que le blason formant quartier de Van der

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers, I p. 367.

Heyden porte en chef trois fleurs de lys; mais ce peut être une erreur de transcription. Nous n'insisterons pas.

Il était d'usage à cette époque qu'un ecclésiastique qui obtenait sa licence universitaire choisissait un blason dont désormais il faisait usage. Tel aura été sans doute le cas pour le chanoine Trognæsius.

Mais le blason qui surmonte son inscription funéraire n'a plus ce caractère. C'est bien un blason de famille; ce que confirme encore l'écartelé avec les armoiries de sa mère, et l'encadrement des quatre quartiers paternels et maternels.

A notre avis, nous nous trouvons ici en présence d'une spéculation héraldique postérieure à la mort du chanoine, mais contemporaine de l'inscription de son frère Joachim à l'abbaye St. Michel et de sa nièce Victoria-Candida à l'église St. Laurent. Ces deux dernières furent posées par Victoria-Candida Trognæsia, qui probablement aura également fait placer la première. Toutes trois ne sont le résultat que d'une de ces créations héraldiques dont on retrouve tant d'exemples à cette époque, et qui auront eu pour auteur un de ces généalogistes faussaires dont les machinations ne se comptent plus.

En admettant que les premier et quatrième quartiers du blason du chanoine Trognæsius représentent réellement ses armoiries particulières, nous ne croyons cependant pas pouvoir les accepter comme ayant appartenu réellement à sa famille. Nous avons vu en effet le premier de Trogney qui s'établit à Anvers y débiter de la toile. Sa boutique fut transformée en librairie; ses enfants devinrent imprimeurs. Ce sont certes tous métiers honorables, mais qui ne semblent cependant pas dans ce cas avoir été exercés par des membres d'une famille patricienne.

D'autre part, nous avons dit que le frère du chanoine, Joachim Trognæsius, avait été enterré dans l'église de l'abbaye

St. Michel. Une inscription commémorative, consacrée à sa mémoire, fut inscrite dans le déambulatoire sud du chœur, sur la balustrade en marbre qui clôturait la chapelle de S. Herman Joseph (1). Or à quelques pas delà, en sortant de cette chapelle, s'élevait le monument du jurisconsulte Jacobaeus. Les armoiries de ce dernier sont identiques comme disposition, et presque entièrement comme composition, à celles de Trognæsius. Elles portent en effet : tranché d'or à l'aigle de sable, et de sable au lion d'or. Le tout chargé d'une bande de gueules à trois fleurs de lys d'argent. Les deux blasons sont pour ainsi dire identiques. Dans celui de Trognæsius on a simplement modifié les émaux et les couleurs. Puis on a remplacé les trois fleurs de lys par un blaireau. Cet animal, dont l'emploi en héraldique est assez rare, est d'après nous, tout simplement emprunté au blason de la famille Taxis ou Tassis. On se rappellera que le doyen Jean-Roger de Tassis fut le constant protecteur d'Emmanuel-Philippe Trognæsius, aussi bien quand il était imprimeur que quand il fut devenu chanoine.

Nous estimons donc nous trouver ici en présence du blason que se composa le chanoine Trognæsius, quand il obtint sa licence en l'un et l'autre droit.

Quant à l'écartelé avec le quartier de Van der Heyden, il est au moins bizarre. Nous ne croyons pas trouver d'autres exemples d'ecclésiastiques ayant intercalé dans leurs armoiries particulières, le blason de leur mère.

La mère du chanoine Trognæsius était Catherine van der Heyden. Nous estimons que, pas plus que son mari, elle n'appartenait à une famille patricienne.

Les familles de ce nom à Anvers sont nombreuses ; on en

(1) *Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers III.*

rencontre à tous les degrés de l'échelle sociale, sans qu'il existe entre elle le moindre lien de parenté. Il y en eut qui furent anoblies, telle par exemple celle du bourgmestre Michel van der Heyden, mais celle-ci est éteinte. Une autre plus tard à même porté le blason que Trognæsius avait adopté ; mais ce fut assez longtemps après le décès de ce dernier. Peut-être s'agit-il d'un de ses parents ; nous n'avons pas vérifié la chose. Catherine van der Heyden appartenait à une ancienne famille qu'on retrouve déjà à Anvers au XV^e siècle. Toujours ses membres se livrent au commerce du cuir : tanneurs, marchands de cuir, etc. Le père de Catherine, Jacques van der Heyden, mort en 1523, était conseiller de la corporation des merciers ; son grand père était doyen de la corporation des tanneurs et cordonniers, *de huidvetters en scoenmakers ambacht* ; il était également régent de la chapelle des SS. Crespin et Crispinien qui appartenait à ce métier. François van der Heyden, en faveur duquel, dans le codicille de son testament, le chanoine instituait un legs, était marchand de cuir, *leerverkooper*, et en 1613-1614 fut choisi pour remplir les fonctions de doyen de la corporation des merciers. Encore une fois, famille des plus honorables. Nous en connaissons la généalogie détaillée et vainement on y rechercherait une origine patricienne, des alliances ou des situations qui puissent justifier, en quoi que ce soit, une prétention de ce genre.

Nous croyons cette démonstration assez péremptoire pour que nous n'ayions plus à renouveler notre argumentation au sujet des autres quartiers qui accompagnent le blason du chanoine Trognæsius.

* * *

Le fils aîné de Jean Trognæsius et de Catherine Van der Heyden, *Joachim Trognæsius*, naquit en 1556. C'est du moins

la date que l'on peut déduire d'une indication fournie par la liste des jeunes gens qui furent inscrits pour faire partie de la chorale de l'église Notre-Dame et sur laquelle on peut relever, sous la date du 10 mars 1571, l'inscription de *Joachim Tornesius antreрпиensis legitimus 15 annorum* (1). Toutefois une autre indication retrouvée dans un acte scabinal de 1606, le dit en cette année âgé de 47 ans, ce qui rapporterait sa naissance à l'année 1559 (2). Joachim Trognæsius suivit la carrière paternelle. Il s'établit comme libraire et devint imprimeur. Dans les comptes de recettes de la gilde des *Violieren*, dressés pour l'exercice 1588-1589, figure au chapitre des contributions annuelles, parmi les noms des confrères qui acquittèrent leur cõtisation de 5 sous, celui de *Tornesius Jochim, boeckvercooper* (3). Il continua à habiter la boutique paternelle, *in 't gulden Cruys*, au cimetière Notre Dame, jusqu'au jour où ses affaires s'étant suffisamment développées, il trouva nécessaire de se loger en une demeure un peu moins exigue.

Le 15 Juin 1604 il achetait en effet de l'échevin Gaspard Rovelasco une maison portant pour enseigne « le fer à cheval » et située dans une impasse aboutissant rue Porte aux Vaches. Voici comment cet immeuble est décrit dans l'acte d'acquisition : *Eene huysinge met kelderen, plaetse, cameren, solderen, gronde ende allen den toebehoerden innegaende van Coeperstraele deur lancx ende over den ganck van der silversmeden gestaen ende gelegen achter de vrs silversmeden huysinge genaempt thoefijserre inde vrs Coeperstrate gestaen tusschen de voors ganck oostwaerts, Jans Deschamps den ouden huysinge westwaerts, Jans Garnis ende consorten m^r Alecan-*

(1) Archives de l'église Notre-Dame. Caps. Dom. N. p. 36.

(2) Archives communales d'Anvers. Schepen brieven 1606. K B II 467.

(3) ROMBOUTS & VAN LERUÏS. De Liggeren en andere historische archieven der Antwerpsche Sint Lucasgilde.

der Goubous huysinge en erve hier af gespleten sijnde genaempt den wolsack suytwaerts ende Pauwel van Gheemarts erve en huysinge noortwaerts (1). Il ne fut payé lors de la signature de cet acte qu'une partie du prix d'achat. Une somme de 2700 florins restait due par l'acheteur qui s'engageait à l'acquitter par annuités.

Les affaires commerciales de Joachim Trognæsius devaient avoir pris une certaine ampleur, car nous le trouvons en 1602 donnant procuration successivement à Suzanne Croethleyns, veuve de Jehan Genoels, et à Walrand Moers, procureur à Liège (2), pour réclamer le paiement de diverses créances qui lui étaient dues à Liège, dans le Hainaut, l'Artois et les Flandres.

Il possédait probablement des dépôts dans plusieurs villes de ces régions. Dans divers actes qu'il passa devers les échevins d'Anvers, nous le trouvons affirmant son droit de propriété sur des livres et papiers qu'il avait reçus de Dixmude, sur des *boecken, pampieren ende andere coopmanscapens* qui sont déposés à Courtrai et ailleurs encore, confiant la défense de ses intérêts à Jean Corbde, procureur à Ypres, pour revendiquer ses droits vis à vis de Michel Vale, libraire dans cette ville, etc. (3).

Ce fut vers la même époque qu'il se réconcilia avec son frère, le chanoine Trognæsius, pour terminer à l'amiable un procès qui était engagé entre eux depuis plusieurs années pour le règlement de la succession paternelle. Le 17 mars 1606 les deux frères s'engageaient en effet à renoncer à toute action judiciaire et à se céder mutuellement leurs prétentions en transformant leurs droits en une donation mutuelle entre

(1) Archives Communales d'Anvers. Schep. brieven 1604 M N 1 21.

(2) *Loc. cit.* 1602 certif. B. 194. 224.

(3) *Loc. cit.* 1592 certif B 33. Schep. Brieven 1599. 54. 341.

vifs (1). Toutefois cette affaire ne fut définitivement terminée qu'en 1614 à la suite d'une transaction passée entre Joachim Trognæsius et les exécuteurs testamentaires de son frère (2).

Pour l'impression des publications qui sortirent des presses de Joachim Trognæsius, on connaît diverses marques que successivement il employa (3).

Ce fut d'abord la seconde marque qu'avait utilisée son frère Emmanuel-Philippe. Toutefois il la modifia en entourant le médaillon d'un encadrement ornemental. Peu après il adopta un type de marque tout à fait différent. Celle-ci représente un feu de bois ; d'un nuage qui le surmonte surgit une tête d'enfant ou de génie qui souffle pour attiser les flammes. Sur deux côtés du rebord de la pierre qui sert de base au foyer, se lit le mot : *Augetur*. Il existe deux variétés de cette vignette. Une autre marque ne diffère de la précédente que par l'inscription de la devise sur un seul des côtés de la pierre du foyer. Cette marque se retrouve également en deux variétés. Le même foyer figure encore une fois sur une nouvelle variété de cette marque, toutefois il est ici placé à l'avant plan d'un paysage. Toute la composition est enfermée dans un médaillon qu'entourent divers ornements et que soutiennent deux figures de femmes. De cette dernière marque il existe également une variété d'un type agrandi.

On remarquera qu'une des premières publications portant le nom de Joachim Trognæsius n'est qu'éditée par lui et

(1) *Loc. cit.* Schep. brieven 1614 G K II.

(2) Archives communales d'Anvers. Schepen brieven 1606. K B III 227 V^o.

(3) Chev. VAN HAVRE. Marques typographiques des imprimeurs et libraires d'Anvers. — Fr. OLTHOFF. De boekdrukkers, boekverkoopers en uitgevers in Antwerpen. — G. D. BOM. Vlaemsche drukkers uit het tweede en derde tijdvak der renaissance.

qu'elle fut imprimée par Matthieu de Rische. Les publications que lui même édita sur ses propres presses semblent être postérieures à celle-ci. Il est probable qu'il fut d'abord libraire, et même éditeur, mais que ce ne fut que plus tard qu'il devint réellement imprimeur.

Les comptes de l'imprimerie Plantin fournissent encore un exemple qui confirme cette supposition (1). On y trouve en 1586 mention d'achats que fit Joachim Trognæsius en qualité de libraire ou d'intermédiaire. En effet, Abraham Ortelius est débiteur de 5 1/2 sous « pour pasport et tolle d'une siene balle payé envoyée par J. Trognæsius ». Plus loin, Trognæsius est inscrit comme acheteur de six exemplaires de l'édition française de la description des Pays-Bas de Guicciardini : « pour Joachim Trognæsius 6 description du Pais Bas, fig. f.° pl. 42 ». Ces ouvrages étaient destinés à l'imprimeur François Hogenberg de Cologne, mais en route ils avaient été détériorés, et ce dernier refusait de les recevoir : « item pour 6 descriptions de Guicciardin avecq figures à luy envoyées pr J. Trognæsius lesquels estamit mouillez en chemin. Il ne les a voulu recevoir mais demandoit autant livres en cuivre ».

Joachim Trognæsius publia aussi bon nombre d'ouvrages consacrés à la musique; il sont recommandables par leur bonne exécution typographique (2). Le premier d'entre-eux

(1). JAN DENUCÉ. Oud Nederlandsche kaartmakers in betrekking met Plantijn I 202 - II 296, 297.

(2) ALPHONSE GOOVAERTS. *Histoire et bibliographie musicale dans les Pays-Bas*. M. Goovaerts consacre quelques lignes aux imprimeurs Trognæsius et à leur famille. Il rappelle que Joachim travaillait depuis 1595, qu'il était frère du chanoine Emmanuel Philibert et que son fils Alexandre était imprimeur de réputation. Ce dernier point est contestable. Ce qu'il est encore davantage c'est l'assertion que Joachim Trognæsius appartenait à une famille noble, que sa femme Livine de Pickere était aussi noble, et qu'il possédait une seigneurie en Anjou. Nous avons fait justice de ces prétentions. M. Goovaerts

sortit de ses presses en 1600 ; il porte pour titre : *Les hymnes sacrez et odes spirituelles pour chanter devant et après la leçon du catéchisme par Michel Coysard de la Compagnie de Jésus. A Anvers chez Joachim Trognese MDC* (in 8° 165 p.)

La musique qui souligne le texte sacré est l'œuvre de Jean Ursucci gentilhomme lucquois.

Peu après se succédèrent d'autres ouvrages consacrés au chant grégorien. Le principal de ceux-ci fut édité en deux volumes, dont voici le titre :

Pars hiemalis antiphonarii Romani secundum novum breviarium recogniti. Antverpiæ apud Joach Trognæsium. M.DC.XI. (in f° frontispice gravé).

Pars aestivalis antiphonarii romani secundum novum breviarium recogniti. Antverpiæ apud Joach Trognæsium. MDCXI (in f° frontispice et portrait de Mathias Hovius archevêque de Malines).

* * *

Joachim Trognæsius n'était pas dépourvu d'ambition et un moment il conçut le projet d'obtenir la charge de prototypographe royal.

Plantin en effet, était décédé le 1 juillet 1589. La charge de prototypographe royal devenait vacante. On sait que celle-ci avait été créée en 1570 par Philippe II. Quelques années plus tard, pendant que nos provinces soulevées étaient gouvernées par les Etats, il ne pouvait plus être question de censure.

ajoute aussi que l'on voit encore dans l'église St. Laurent un vitrail avec les quartiers de Victoria Trognæsia. Bornons nous à observer que l'église St. Laurent dans laquelle ce vitrail se trouvait placé et qui s'élevait à proximité de l'*Hof ter Beke* dans le *Markraveley* a été démolie en 1832, et que dans la nouvelle église bâtie sous le même vocable, au coin de la rue Van Schoonbeke, plus rien ne rappelle le souvenir de la dynastie de Trognæsius.

Après le retablisement du gouvernement espagnol, Plantin reprit son titre et le conserva jusqu'à sa mort. Les Moretus, ses héritiers et successeurs, sollicitèrent à leur tour l'octroi de cette charge royale.

De son côté Joachim Trognæsius posa également sa candidature et fit faire des démarches à Rome, car pour cette nomination, l'autorité royale admettait l'intervention religieuse, et l'avis du pape pouvait avoir un grand poids. L'évêque d'Anvers, Lævinus Torrentius, dans une lettre qu'il adressa le 22 août 1590 au nonce Octave Frangipani, intervint en faveur des héritiers de Plantin (1) : *Ad cetera negotia, quod attinet epistolam Celsitudinis tuæ ad Consilium regium de typographo Trognæσιο reddi curavi.... nec video quis Plantini heredibus præferri possit. Trognæsius certe nullo modo huic oneri sufficit, et compescenda esset fratris ejus, qui Romæ nihil non audet, impudentia.*

Trognæsius ne réussit pas dans ses démarches ; les héritiers de Plantin ne furent du reste guère plus heureux. On négligea de remettre en vigueur l'édit constitutif, et quoique les Moretus gardassent le titre de prototypographie, la fonction fut virtuellement abolie et ne fut pas rétablie.

Au sujet de la moralité de Joachim Trognæsius nous avons exhumé quelques documents, qu'on pourrait peut être souhaiter un peu plus explicites et qui semblent la faire entrevoir sous un jour assez douteux. Son fils Alexandre paraît même dans cette voie avoir dans sa jeunesse suivi les errements paternels. Voici les faits :

Au début de l'année 1613, à la requête des conseillers de la corporation des libraires anversoises, Sébastien Vrancx, doyen

(1) REÛSENS. Lettres de Lævinus Torrentius, évêque d'Anvers au nonce apostolique Octave Mirto Frangipani.

de la gilde St. Luc ; Guillaume De Vos, ancien doyen et conseiller de la même gilde ; Jérôme Verdussen, le jeune, libraire ; et Jean Van Keerbergen, également libraire, déclarent, sous forme officielle, (1) que les 5 et 6 Décembre précédents ils se sont rendus à Bruxelles pour y avoir une entrevue avec l'archevêque de Malines, qui était alors Mathias van den Hove ou Hovius. Ils lui exposèrent une plainte qu'ils étaient chargés d'émettre au nom du libraire Jérôme Verdussen. Celui-ci protestait parce qu'un antiphonaire qu'il avait fait venir de Paris à la demande du clergé de l'église St. Jacques avait été saisi par Joachim Trognæsius, sous prétexte que le privilège dont il était investi lui donnait le droit d'user de pareille procédure : *opt stuck van seker antiphonale gedruet tot Parÿs dwelck hy voor de kercke van St. Jacops alhier door ordre van pastoor en kerckmrs hulde doen come ende dwelck by Joachim Trognæsius in arreste was genomen wt crachte soe hy pndeerde van syne privilegie ende alsoe hy affirm in vicatie wesen metten vrs eerw en doorl heere den ertsbisschop nopen vrs stuck.*

Le prélat répondit qu'il était fort étonné de cette affirmation et qu'il n'avait nulle connaissance de cette affaire. Par contre il exprima son mécontentement au sujet de la liberté dont on usait pour vendre ouvertement des livres prohibés ou licencieux. Il fit notamment connaître, que lors de la dernière fête de St. Luc, Alexandre Trognæsius lui avait montré deux ouvrages de l'Arétin renfermant des gravures obscènes, *repnteren actus obscenos venerios*. L'archevêque avait gardé comme pièce de conviction le plus grand de ces ouvrages ; Alexandre Trognæsius avait conservé le plus petit pour lequel, prétendait-il, on lui avait offert 15 florins.

(1) Archives communales d'Anvers. Minutes du notaire L. VAN DEN BERGHE. Année 1613. f^o 23. & 37 Vo.

Les délégués se montrèrent fort étonnés de cette révélation et assurèrent qu'ils ignoraient entièrement que des livres de ce genre pouvaient s'acheter à Anvers : *waerop syl. affirmanten vwoonderl synde allegeerden noyt gheertast gesien te hebben dat men diergel schandaleuse beelden oft boecken hadde vercocht.*

L'archevêque leur révéla alors que Joachim Trognæsius et son fils, Alexandre, depuis longtemps déjà avaient cherché à se procurer ces ouvrages chez divers libraires, notamment à Anvers chez Pierre De Jode l'ancien, doyen de la gilde St. Luc, et à Bruxelles chez le libraire Hans Ryns. Finalement ils avaient réussi à les découvrir chez un boutiquier bruxellois, et les avaient payés respectivement 2 et 1 florins.

Comme les délégués insistaient pour avoir des détails au sujet de la manière dont Trognæsius avait pu acquérir ces ouvrages, l'archevêque fit appeler le libraire Ryns. Invité à préciser les renseignements qu'on désirait, celui-ci déclara ; que depuis bon temps déjà Trognæsius et son fils l'avaient chargé de rechercher des ouvrages de ce genre. Il s'en était procuré divers, parmi lesquels Alexandre Trognæsius avait choisi les deux volumes incriminés. Il prétendit avoir brûlé les autres et assura qu'il refusa d'en vendre encore à Trognæsius qui le menaca de s'en emparer par force, dans le cas où il ne voudrait pas les lui céder volontairement. Reyns lui avait demandé ce qu'il avait fait des deux volumes de l'Arctin ; Alexandre Trognæsius répondit qu'il les ferait soigneusement relier : *heel fraey souden doen binden.* Malgré les instances de son acheteur, Ryns refusa de lui vendre les ouvrages convoités et assura les avoir ensuite brûlés.

Les délégués des libraires anversoises, désireux de compléter leur enquête, se rendirent chez l'ancien doyen Pierre De Jode, et lui demandèrent si en réalité Trognæsius s'était

rendu chez lui avec son fils, pour s'informer s'il ne pouvait lui procurer certaines publications licencieuses : *omme soecken oft vraegen naer eenige schādaleuse boecken naementl. eenige inhoudende de gesneden figueren van Aretino repnten actus obscenos venerios*. De Jode reconnut que le fait était exact ; qu'en effet Trognæsius lui avait rendu visite accompagné de son fils, pour lui demander de lui procurer les ouvrages en question. De Jode avoua que cette démarche l'avait fort étonné, d'autant plus qu'elle était faite en présence d'un jeune homme non marié : *in p̄ntie van syne sone noch jongman eñ ongehoudt wesende hem nyet en schaenden nuer alsulcke schādaleuse boecken te vraegen*.

Il est probable que l'ouvrage incriminé était les *Sonetti lussuziosi*, composés par Pierre l'Aretin vers 1525, qui étaient illustrés de gravures excessivement libres, gravées par Marc Antoine Raimondi d'après les dessins de Jules Romain. Ces estampes furent aussi réunies, sans texte, en un certain nombre de recueils qu'on appela des « Aretins ».

Quoiqu'il en soit, cette enquête n'est pas faite pour nous donner une haute idée de la moralité de Joachim Trognæsius et de son fils Alexandre.

* * *

Le 15 novembre 1587 Joachim Trognæsius épousa en l'église cathédrale d'Anvers Livine de Pickere, fille d'Arnould de Pickere. Les témoins du mariage furent le chanoine Emmanuel-Phillippe Trognæsius et Corneille de Dale (1). Joachim Trognæsius mourut le 23 juin 1624 ; sa femme l'avait précédé dans le tombe depuis le 27 mars 1620. Ils furent enterrés dans l'église de l'abbaye St. Michel, dans le déambulatoire, à l'entrée de la chapelle de S. Herman-Joseph. Sur la balustrade

(1) Archives de l'église Notre Dame d'Anvers.

en marbre clôturant cette chapelle fut placée la double inscription suivante :

D. O. M.
Domino Joachimo Trognæcio
domino in Augou
qui obiit XIII Junii anno MDCXXIV
ac toti familie

—
D. O. M.
et Livinæ de Pickere
ejus conjugii
quæ obiit XXVII Mart aº MDCXX
filia Victoria posuit

Puis, sur une pierre sépulcrale couvrant le caveau, ménagé au pied de la balustrade, se lisaient ces mots :

Ostium
Monumenti
Joachimi
Trogney
et
Suorum⁽¹⁾

La qualification de seigneur d'Angou qui est donnée à Joachim Trognæsius nous déconcerte. Les quelques renseignements que nous avons fournis sur son existence, nous l'ont fait connaître comme libraire, exerçant sa profession dans la boutique paternelle, puis comme imprimeur. Rien ni dans sa manière de vivre, ni dans ses alliances, ni dans son entourage.

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers III.

ne trahit la possession d'un bien seigneurial, ni une manière de vivre en rapport avec une situation de ce genre.

Puis, où placer cette seigneurie d'Augou ? Nous en avons vainement cherché la situation, sans en trouver trace. L'inscription nous apprend que le monument fut érigé dans l'église St -Michel par Victoria Trognæsia, la fille de l'imprimeur. Ce renseignement nous fournit sans doute la clef du mystère. La solution sera la même que pour l'inscription du chanoine Trognæsius. Nous l'exposerons plus loin, en parlant du troisième de ces étonnants monuments héraldiques, celui que Victoria Trognæsia éleva pour perpétuer sa propre mémoire.

Par testament Joachim Trognæsius avait légué une rente grévant un bien situé dans la paroisse de Rosselrede en stipulant que les intérêts devaient servir à exonérer les frais d'un service funéraire annuel à célébrer pour le repos des âmes de tous ceux qui seraient ensevelis dans le caveau des Trognæsius à l'abbaye St. Michel : « *Voor d'overledene sielen die begraven syn ende begraven sullen worden in den kelder van de twelf apostellen binnen d'abdye van Ste Michiels alhier* ».

JOACHIM TROGNÆSIUS ET LIVINA DE PICKERE eurent huit enfants, tous baptisés à l'église Notre-Dame à Anvers. Ce sont :

1° *Alexandre-Charles Trognæsius*, dont nous parlerons plus loin ;

2° *Catherine Trognæsia*, baptisée le 29 avril 1590. Elle eut pour parrain le clerc Tackoen et pour marraine Catherine Méganck. Elle était déjà morte en 1612 ;

3° *César-Joachim Trognæsius*, frère jumeau de la précédente. Il en sera question ci-bas, après son frère Alexandre ;

4° *Liévin Trognæsius*, dont nous ignorons la date exacte de naissance. Il en est encore fait mention dans le testament de son oncle, le chanoine Trognæsius ;

5° *Prudentia-Modesta Trognæsia*, baptisée le 25 août 1591. Parrain Henri de Pickere Marraine Anna van Ouwegem ;

6° *Georges Trognæsius* fut tenu sur les fonts baptismaux le 14 avril 1593, par Georges Van Weesemael et Sara Trognæsia, mort sans alliance ;

7° *Victoria-Candida Trognæsia*, baptisée le 31 décembre 1595. Parrain Livinus de Muldere, prieur de l'abbaye d'Afflighem ; marraine Susanne Goetteyns. Il en sera fait mention à la fin de notre travail ;

8° *Sophia Trognæsia*, baptisée le 10 août 1597, parrain Antoine Rysheuvels, marraine Madeleine Van den Broecke. Elle mourut jeune.

* * *

Livine de Pickere devait avoir joui d'une assez jolie fortune ; elle possédait notamment des propriétés en Flandre. Elle avait de plus hérité d'un jardin maraîcher assez considérable, appelé *de veldekens*, situé au coin est de l'avenue du marcgrave et de l'avenue de la barrière. Elle mourut le 27 mars 1620, et le 23 juin de la même année il fut procédé, entre son mari et ses enfants, au partage des biens de la communauté. Joachim Trognæsius garda pour son compte l'imprimerie avec la boutique de librairie et toutes les marchandises en magasin : *boecken, gerietschappe van druckerye, drucken, papierèn in druckerye, winckel off binderye*. Cette exploitation était alors installée dans l'immeuble de la rue Porte aux Vaches, *achter de huysse geheeten het hoeffyser*. Il reçut encore des terres situées à Pitthem, dans la châtellenie de Courtrai. Ses enfants, le même jour partagèrent entre eux la part qui leur était échue, c'est à dire d'autres biens à Pitthem, une ferme à Tronchiennes près de Gand, une métairie à Capellen près de Reckem, différentes terres

ou jardins au Kiel et au Marcgraveley, entre autres le *Visput*, dont nous parlerons tantôt et *de veldekens* (1). Cette dernière propriété échut à Prudentia Trognæsia, qui la revendit le 10 février 1621 à son frère César Joachim Trognæsius; celui-ci ne la garda du reste pas (2).

Il est à remarquer que dans ces actes il n'est nulle part question d'une seigneurie d'Augou ou Auggu dont Joachim Trognæsius aurait été propriétaire. Elle doit avoir existé seulement dans l'imagination de sa fille, à moins que l'on n'ait décoré de ce titre l'une ou l'autre ferme ou quelque bien rural de ce nom qu'il aurait possédé en Flandre. Les généalogistes du XVII^e siècle avaient l'imagination féconde et pour eux, pareille transformation, aurait été peccadille.

La fortune de Joachim Trognæsius s'était encore accrue en 1578 de quelques rentes dont il avait hérité, de concert avec ses enfants, de Marguerite Wellems alias van Craywyck qui avait épousé Gelmerius Memoremontius devenu lors de son veuvage curé de l'église St Pierre à Rostock (3). La défunte était la tante maternelle de Catherine van der Heyden, femme de Trognæsius.

* * *

Alexandre Trognæsius eut une existence des plus mouvementées. Sous beaucoup de rapports elle présente de frappantes analogies, avec celle de son oncle le chanoine Emmanuel-Philippe Trognæsius. On le trouve d'abord suivant les traditions familiales et exerçant la profession de libraire.

C'est en cette qualité qu'il fit partie de la gilde St. Luc et y entra comme fils de maître. La date de son inscription n'est

(1) FERNAND DONNET. *Histoire du Marcgraveley*. (mss.)

(2) Archives communales d'Anvers. Schepenbrieven 1620 l 142.

(3) *Loc. cit.* 1578 M K l 134 - 1587 M N l 147, 213.

pas connue : elle ne se trouve pas dans les registres de cette corporation artistique. Par contre, dans le compte de gestion que présentait pour l'exercice 1627-1628 le doyen Jean Baptiste Barbe, il est deux fois fait mention d'Alexandre Trognæsius. Au chapitre de recettes consacré aux : *Anderen ont-fanck van meesterzsonen, die met den wijn sijn vrij geworden*, se trouve renseigné le nom d'*Alexandre Tornesius bouckvercooper*, et plus loin : *vervolch van de wijnmeesters oft meesterzsonen die resteren*, indiquant également un paiement fait par *Alexandre Tornesius, bouckvercooper* (1).

Ces inscriptions, à cette date, sont assez énigmatiques. Il est évident qu'en 1627, Alexandre Trognæsius devrait déjà depuis de nombreuses années faire partie de la gilde, son nom figurant dix sept ans plus tôt sur des ouvrages édités par lui. D'autre part, depuis longtemps aussi il avait abandonné les affaires commerciales pour embrasser la carrière ecclésiastique. Une seule supposition nous paraît acceptable, c'est celle d'une dette restée longtemps en souffrance et dont le solde, par suite de circonstances que nous ignorons, fut acquitté longtemps après.

Alexandre Trognæsius semble avoir à cette époque liquidé plus d'un ancien compte. Nous avons en effet trouvé qu'il avait cédé le fonds de librairie lui appartenant à deux confrères, les libraires Jérôme Verdussen, le jeune, et Guillaume Leestins. Ceux ci lui payèrent le montant de leur achat le 18 février 1627, Trognæsius leur en donna quittance (2). Cette pièce est intéressante parce qu'elle énumère les ouvrages qui avaient fait l'objet de cette transaction. Parmi ceux-ci nous rele-

(1) ROMBOUTS & VAN LERJUS. *De liggeren der Antwoerpsche Sint Lucasgilde*. I 851 & 658.

(2) Archives communales d'Anvers. *Schepen brieven*, 1627 I f° 329.

vons mention de 207 antiphonalia, 24 graduale, 79 différents sermons de Costerus, 204 « cabinet de prières » du même auteur. 100 « méditationen » en deux volumes de Scribanus, 154 « phases poeticæ », 198 « comparationes veterum poetarum », 208 metamorphoses. 178 poemata de Vernardus, 251 « flores epitaphorum », 190 « euchridion oratorum », 76 « épigrammata » Verentii, et nombre d'autres publications trop longues à énumérer.

L'année suivante il éteint une nouvelle dette, dont il était redevable, nous ignorons pour quelle cause, à une certaine Martine Cocx. Pour obtenir son complet désistement il lui cède en toute propriété, le 23 août 1628, tous les livres, meubles et autres objets lui appartenant et déposés à Anvers dans une maison appelé « Het boomken », située rue du Paradis⁽¹⁾.

Il est à remarquer qu'à partir de cette époque Alexandre Charles Trognæsius adopte pour son nom la forme A. Trogney. Dans certains actes il s'intitule pompeusement : Archidiacre d'Utrecht, curé de la ville et fortifications du Sas de Gand, au service de Sa Majesté catholique.

En même temps il cédait à ses frères et sœurs la part indivise qu'il avait conservée dans certains biens hérités de ses parents et mettait fin par des transactions à des procès dans lesquels il était impliqué avec des étrangers.

Les ouvrages que publia Alexandre Trognæsius sont rarissimes. Nous n'avons trouvé jusqu'ici cités que les deux suivants, portant la date de 1610 : *Veterum poetarum comparationes in usum studiosæ iuventutis collectæ* et *Lexicon Flandrico Latinum*.

Le premier de ces ouvrages mérite un moment d'attention. C'est un volumineux bouquin de 512 pages, rédigé en forme

(1) *Loc. cit.* 1628 I, 94 V°.

de dictionnaire, c'est à dire qu'il se compose d'une interminable série de verbes, de noms propres, de substantifs et même de membres de phrases rangés par ordre alphabétique, et suivis chaque fois d'extraits d'œuvres poétiques diverses dans lesquels ils sont employés. Une mention manuscrite ancienne, inscrite sur la garde du volume qui fait partie de notre bibliothèque, désigne Alexandre Trognæsius comme auteur de cet ouvrage (1). Cette indication est elle exacte ? Certains passages de la préface permettraient de le supposer. Il est à remarquer toutefois que le nom d'Alexandre Trognæsius ne figure pas sur le titre en qualité d'imprimeur et qu'on n'y relève que cette mention : *Ex officina Joach Trognæsii*. Il est possible que Joachim Trognæsius, qui ne mourut qu'en 1624, avait dès lors cédé ses affaires à ses fils qui les continuaient sous cette forme quelque peu modifiée et moins personnelle de son ancienne firme.

L'ouvrage débute par une préface toute imprégnée des louanges les plus exagérées et signée du nom de *Alex. Carol. Trognæsius*, I. F. Que signifient ces deux dernières initiales I. F. ? Faut-il lire *Juris facultatis* et supposer que le signataire, âgé alors de 22 ans, était encore élève de quelque faculté universitaire ? Ce pourrait être vraisemblable.

Quoiqu'il en soit, cette préface est adressée à *Ampliss, clarissimoq. viro D. Petro Peckio consiliario Mecliniensi et SS. Archiducum Belgii P. P. in Francia legato*.

(1) Notre volume, du reste en fort bon état de conservation, offre encore une particularité assez intéressante. Il fut donné en prix, en 1666, à un certain Corneille Verscuren de Tilburg, élève des religieux du prieuré de Corsendoncq. On y relève en effet une inscription manuscrite qui débute ainsi : *Præmium pietatis | ex maiori figura ad gramaticam | ingenio ac probò adolescenti | Cornelio Verscuren Tilburgensi*. Suivent quelques vers qui sont signés : *In gymnasio Turnauthano sub | regimine can. reg. de Corsendoncq | anno 1666*.

Ce patronage était d'une haute valeur, car Pierre Peckius fut sans contredit un des personnages les plus illustres du début du XVII^e siècle (1). Il était fils de Pierre Pecq ou Peck, natif de Zirickzee, qui fut un juriste célèbre. Elève de Mudée, il fut reçu docteur en 1553 et enseigna à l'université de Louvain les droits romain et canon. Membre du grand conseil de Malines, puis du conseil privé, il composa de nombreux ouvrages juridiques et traita surtout le droit maritime. Il mourut en 1589. Son fils Pierre Peckius vit le jour à Louvain en 1562. Il fut élève de son père à l'université de Louvain où il obtint le grade de licencié ès lois. Avocat au grand conseil de Malines, il parcourut rapidement une carrière des plus brillantes. En 1601 il fut nommé conseiller au même conseil en remplacement de Jean Bennynck ; puis il passa le 24 octobre 1610 au conseil privé. De 1607 à 1611 il fut envoyé en France par les archiducs en qualité d'ambassadeur. Son action dans ce pays fut considérable ; il eut d'abord à aplanir les difficultés nées à la suite de la fuite de la princesse de Condé qui s'était réfugiée à la Cour de Bruxelles ; il dut ensuite s'efforcer d'obtenir qu'Henri IV, qui se proposait de porter secours aux Hollandais, abandonnât ses projets belliqueux ; il obtint aussi que la neutralité des duché et comté de Bourgogne fut reconnue. Son savoir, son éloquence, son habileté politique étaient si appréciés à la Cour de France, qu'on l'avait surnommé « le sage Flamand ».

Il fut en 1612 envoyé en mission à Vienne pour régler diverses successions auxquelles prétendait l'archiduc Albert. En 1620 il assiste à Wurtzbourg à la réunion de la ligue

(1) BRITZ. Code de l'ancien droit Belgique. I.. STROOBANT. Les magistrats du grand Conseil de Malines. BUTKENS. Trophées du Brabant. J. B. STOCKMANS. *Geschiedenis der gemeente Mortsel*. LOYENS. De Consilio Brab.

catholique; il y préconise quelque peu la liberté religieuse. Après s'être fait en 1618 le défenseur des échevins du ban de Malines dans la question de la collation de certaines charges, et avait, en 1619, soutenu les intérêts des corps de métiers qui s'opposaient à la levée d'impôts irréguliers; il remplit encore en 1621 une importante mission à la Haye. Dès 1616 il fut nommé garde des chartes et conseiller d'État et remplit aussi les hautes fonctions de chancelier de Brabant.

Le 28 mars 1618, Peckius avait acquis en engagères d'Antoine de Tassis la seigneurie de Bouchout, Borsbeek et Hove. Il avait épousé Barbe Marie Boonen, sœur de l'archevêque de Malines dont il eut postérité. Il portait pour armoiries: fascé de sable et d'or, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'or.

Il mourut à Bruxelles le 28 juillet 1625 et fut enterré dans l'église du couvent des Annonciates. Il existe un remarquable portrait de Peckius que Rubens peignit vers 1615 et qui fait partie des collections du palais d'Arenberg à Bruxelles.

Nous ignorons quels furent les motifs qui autorisèrent Alexandre Charles Trognasius à dédier son recueil poétique au chancelier Peckius. Il est probable qu'il ne fut poussé que par le désir de se ménager les bonnes grâces d'un protecteur puissant et haut placé. A moins qu'il ne se crut autorisé à prendre cette audacieuse liberté en considération de certains penchants poétiques auxquels le savant jurisconsulte sacrifiait pendant ses loisirs, et dont il est fait une discrète mention dans la préface qui lui rappelle: *Habes etenim pœsim in delitiis, eamque sic comis. sic ornas, sic foves, ut cum quorvis, si sit opus, in arenam descendere et de palma felici digladiatione certare possis. Nam quicquid temporis a publicis negotiis vacui habes, huc confers: ...animusq̄ vicissim aut curam impendit populis aut otia musis.*

De la carrière commerciale d'Alexandre Trognæsius nous possédons encore un témoin du même genre et assez intéressant. En 1608, fut imprimé à Anvers par son père Joachim Trognæsius un ouvrage qu'on rencontre aujourd'hui assez rarement. Il porte pour titre : *Daretis | Phrygii | poetarum et historicorum | omnium primi | de | bello troiano | libri sex | a | Cornelio Nepote | latino carmine donati* |. Sous la marque du feu de bois, souligné par la devise *Augetur*, se trouve la mention : *Antverpiæ | apud | Joach. Trognæsium | CIO. IO. CIIIX | Cum gratia et privilegio* |.

En tête de ce volume de 256 pages qui, outre la poëme *de bello troiano* de Darès le Phrygien, renferme une série de pièces poétiques écrites par divers auteurs et intitulées *Pœmata quædam vetera*, est encore une fois insérée une dédicace adressée cette fois à Jean de Bloys, conseiller au conseil de Flandre, et signée par Alexandre Trognæsius. Cette pièce qui se distingue surtout par son style ampoulé et son exagération louangeuse, est adressée à :

Ampliss et clariss, domino D. Joanni de Bloys in suprema Fland, curia consiliario, Alexander Carolus Trognæsius I. F. libens merito, dedicat consecratque.

Inutile de reproduire ce pompeux fatras qui est signé :

Antverpiæ, prid. non. Septemb. 1608.

Nous nous sommes demandé à quel titre cette dédicace était adressée à Jean de Blois et quelles relations pouvaient exister entre le conseiller gantois et l'imprimeur anversois.

Jean-Baptiste de Blois était entré au Conseil de Flandre en qualité de conseiller le 5 janvier 1594. Les archiducs Albert et Isabelle le nommèrent le 27 août 1601 avocat fiscal; enfin le 23 juin 1605 il fut promu en qualité de conseiller ordinaire du même conseil de Flandre, dont, plus tard, pendant plusieurs années, il remplit les fonctions de vice-président. Il

devait jouir pendant longtemps de sa charge, car, fait très rare, il célébra le 6 janvier 1644, le cinquantième anniversaire de son entrée en fonctions (1).

En 1629, en collaboration avec son collègue Gilles Stalins, il publia une édition flamande du complément des ordonnances et édits émanant des souverains qui avaient présidé aux destinées de la Flandre depuis 1560. Cet ouvrage porte le titre suivant :

Tweeden placcaert boeck inhoudende diversche ordonnancien, edicten ende pluccueten van de koninckl. majestyten ende haerdorl. hoogheden graeven van Vlaenderen, mitsgaaders van heurlieden provincialen raede aldaer gepubliceert in den voorgenoemden lande van Vlaenderen l' sedert het jaer 1560 tot ende met den jaere 1629. Gandavi. Anno 1629.

Dix ans plus tard, les mêmes auteurs firent paraître une réimpression du premier volume des placcards; ils l'intitulèrent : *Tweeden druck van den eersten boeck der ordonancien, statuten, edicten, etc. van Vlaenderen, nieuwelingsh vermeerdert. Gandavi. 1639* (2).

Britz qui renseigne aussi ces ouvrages, ajoute qu'ils furent publiés par Jean de Bloys ou Deblois, chevalier de la Toison d'or, conseiller au conseil de Flandre, puis conseiller au grand conseil de Malines en collaboration avec Gilles Stalins (3). C'est une erreur, Jean de Blois ne fut ni chevalier de la Toison d'or, ni conseiller au grand conseil de Malines. Britz a mal compris un passage de Foppens qui dans sa *Bibliotheca belgica* avait écrit que *Joannes de Bloys, eques auratus, una cum Ægidio Stalins, tunc collega, dein in*

(1) J. F. FOPPENS. Histoire du conseil de Flandre.

(2) FOPPENS. Bibliotheca Belgica I 582.

(3) Code de l'ancien droit Belgique 275.

supremum regis Mechliniense consilium evocato, compilavit et elidit etc.

Ce n'est pas Jean de Bloys, mais son collègue Gilles Stalins qui passa plus tard au grand conseil de Malines. En effet il y fut nommé le 23 mars 1628 (1). De Blois resta à Gand et fit partie du conseil de Flandre jusqu'à son décès.

De Blois ne fut pas davantage chevalier de la Toison d'or, comme le dit Britz, ni honoré du titre de chevalier, comme l'affirment d'autres auteurs. Foppens le qualifie de *equus auratus*, ce qui est tout autre chose. Le titre de chevalier de la milice dorée ou de l'épéron d'or est purement honorifique et souvent prodigué; il ne peut en aucune manière être confondu avec le titre nobiliaire de chevalier. Il donnait au bénéficiaire uniquement le droit de porter certains insignes honorifiques.

Les divers auteurs qui s'occupent de Jean de Blois ne font connaître ni la date de sa naissance, ni son origine. Ils se bornent à nous apprendre qu'il mourut à Gand, le 22 septembre 1647, et qu'il fut enterré dans l'église Saint-Michel, dans le caveau de son beau père Pierre van Beveren, également conseiller au conseil de Flandre.

Il avait en effet épousé Marguerite van Beveren, une des filles que ce dernier avait eue de sa femme Joosine Ghys (2).

A quelle famille Jean de Blois appartenait-il? M. P. C. Bloys van Treslong Prins qui publia il y a quelques années la généalogie de la famille van Blois, suppose qu'il fut fils d'un Corneil van Bloys lequel aurait été frère de Jean van Bloys, auteur de la famille de ce nom fixée à Anvers au XVI^e siècle (3). Sans avoir fait des recherches spéciales sur cette famille, nous croyons cependant ne pouvoir partager cette hypothèse.

(1) L. STROOBANT. Les magistrats du grand conseil.

(2) FOPPENS. Histoire du Consul de Flandre 163 & 190.

(3) De Nederlandsche Leeuw XX 2.

On rencontre dans le cours des siècles de nombreuses familles van Blois, qui toutes se disent issues des anciens comtes de Blois et de Chatillon ; ce qui leur permet de remonter jusqu'au IX^e siècle et de prétendre à des unions ou à des alliances avec nombre de maisons souveraines. Inutile de dire que la preuve de semblables assertions reste à faire, à moins qu'on ne veuille admettre comme telles les affirmations des rois d'armes du XVII^e siècle et de leurs successeurs. Mais on sait ce que valent pareilles autorités.

Quoiqu'il en soit, il existe en Hollande une fort ancienne famille de Bloys de Treslong. Elle eut des représentants à Anvers au XV^e siècle ; nous citerons : Ghy van Beloys, qui en 1458 loue le bien d'Overbeke à Schelle ; en 1476, Jan van Bloys chevalier, fils de Gossuin ; dans le troisième quart du XV^e siècle, Louis van Bloys et son frère Jean qui épousa Gertrude Coelghenensoens dont il eut deux filles, Clarisse et Heylwige ; à la fin du même siècle Heylwige van Bloys, femme de Jan bâtard de Bergen-op-Zoom ; puis Jan van Bloys chevalier, fils de Gisbert qui fut bourgmestre d'Anvers en 1481 et se maria avec Catherine van Oppendorp, dont il eut descendance ; etc. etc.

Dès lors, pendant près d'un siècle, les annales anversoises sont pour ainsi dire muettes ; quand dans la seconde moitié du XVI^e siècle apparaît un nouveau Jean van Bloys. Les actes locaux le nomment Hans Lambrechts als Bloys, et il exerce la profession de *zydenlakenverkooper*. Le 1 mai 1575 il épousa Madeleine Donckers. C'est lui qui fut l'auteur de la famille Van Bloys, dont M. P. C. Bloys van Treslong Prins a publié la généalogie, travail exact quoiqu'incomplet⁽¹⁾. Ses descendants s'établirent en Hollande où ils furent anoblis

(1) De Nederlandsche Leeuw. X 2.

sous le nom de de Blois van Treslong van Ginderdeuren et subsistèrent jusqu'au milieu de la XVIII^e siècle.

Nous supposons que le conseiller du conseil de Flandre, aurait été originaire d'Anvers, d'autant plus que sa femme Marguerite van Beveren, appartenait à une famille, qui à cette époque, était aussi largement représentée dans la même ville. Cette origine aurait pu expliquer le motif qui lui aurait valu la dédicace qu'Alexandre Trognæsius fit imprimer en tête de l'œuvre de Darès le Phrygien. Mais comment concilier cette supposition avec la mention du même Trognæsius qui semble lui donner une origine brugeoise. D'autre part, ce Jean-Baptiste van Bloys fut-il, comme on le veut, fils d'un Corneille van Bloys qui aurait été frère de Jean Lambrechts, alias Bloys, marchand d'étoffes de soie à Anvers? Rien ne le prouve. Nous rencontrons bien à cette époque à Anvers un « Cornelis van Bloys genoemt Dreslong » mais il était fils d'Abraham van Bloys et rien n'indique une possibilité de parenté entre lui et les autres van Bloys dont nous venons de parler.

* * *

Alexandre Trognæsius, nous l'avons vu, avait de bonne heure délaissé la boutique paternelle pour se livrer à l'étude et entrer dans les ordres sacrés. Sur cette partie de son existence les sources locales offrent fort peu de renseignements. Nous le voyons figurer dans les actes officiels avec la qualité de prêtre, et certains documents lui attribuent même le titre d'archidiacre du diocèse d'Utrecht. En 1620, entre autres, dans l'acte de partage des biens de sa mère, il est qualifié *d'archidiaconis van Utrecht*. A ce sujet nous avons cherché vainement des renseignements dans les divers ouvrages qui s'occupent de l'histoire de cet évêché. Nous n'y avons

pas retrouvé son nom parmi ceux des dignitaires de cet évêché. Cette omission nous paraissait inexplicable, quand un passage d'un historien anversois nous mit sur la trace de l'énigme.

En effet, le curé de l'hôpital S^{te} Elisabeth, Diricxsens, dans son grand ouvrage d'histoire religieuse locale (1), à l'année 1619, reproduit textuellement un passage du dictionnaire biographique de Foppens, conçu comme suit (2) : *Alexander Carolus de Trogney sive Trognæsius antverpiensis, bibliopolarum ibidem filius et frater, J. U. doctor anno aetatis 25 renuntiatus est sacrisque initiatus. Tum protonotarius apostolicus, eques ordinis militaris N. D. de redemptione captivorum, præpositus titularis ecclesiæ S. Werenfridi Elstensis in Gelria: Romæ quoque obtinuit canonicatum in metropolitana Ultrajectensi et archidiaconatum ibidem majorem Dum autem eo titulo jurisdictionem in clerum Batavicum exercere molitur, dissidiorum ibi magnam causam dedit; et anno hoc 1619 a nuntio bruxellensi ulterioribus functionibus interdictus est.*

Ce passage intéressant nous apprend qu'Alexandre Trognæsius, à l'âge de 25 ans, était entré dans les ordres sacrés et qu'il avait promptement réussi à être pourvu de fonctions et de titres nombreux. Il est en effet qualifié de docteur en l'un et l'autre droit, de protonotaire apostolique et de chevalier de l'ordre militaire de Notre Dame de la Rédemption. Il obtint ensuite, ou aurait obtenu la jouissance, de la cure du village d'Elsta ou Elst, en Gueldre, dans le doyenné d'Amersford. Enfin, la curie romaine l'aurait encore gratifié d'un canonicat dans la cathédrale d'Utrecht et de la charge

(1) Antverpia Christo nascens et crescens VII 115.

(2) Bibliotheca Belgica I. 44.

d'archidiacre du diocèse. Toutefois son immixtion dans l'administration diocésaine ayant provoqué de graves dissentiments, le nonce du pape, en 1619, fut forcé de lui interdire l'exercice de ses fonctions.

C'est à dessin qu'en énumérant les titres divers d'Alexandre Trognæsius, nous avons employé la forme conditionnelle. Car un passage extrait d'un document émanant de l'autorité ecclésiastique va à ce sujet nous fournir des détails suggestifs.

Jacques de la Torre, archevêque d'Ephèse, vicaire apostolique des provinces belgiques, dans un rapport qu'il adressa au sacré collège en 1656, présente un tableau rétrospectif de l'état du diocèse d'Utrecht. Ce document porte pour titre : *Relationem seu descriptionem status religionis catholicæ in Hollandia, eique confæderatis provinciis, a se collectam, exhibuit sanctissimo D. N. Alexandro VII atque eminentissimis ac reverendissimis S. R. E. principibus ac cardinalibus S. Congregationis de Propag. fide. Kalendis aprilis anni Dom 1656* (1).

Dans ce document fort étendu, un chapitre est consacré au village d'Elsta et il y est fait mention des hauts faits d'Alexandre Trognæsius. Nous y lisons ces renseignements :

Pagi Elstensis præpositum se scripsit quidam Alexander Carolus de Trognei seu Trognæsius, qui plures in clero nostro turbas a 40 circiter annis excitavit, bibliopolarum Antverpiensium filius et frater, se etiam dicens et scribens proto-notarium apostolicum, equitem ordinis militaris nostræ Dominæ redemptionis captivorum, præpositum hujus quasi oppidi Elstensis, canonicum S. Lamberti Leodii et toparcham trium temporalium dominiorum ; et falso : uti declarat universitas Lovaniensis sua in illum sententia 20 Novemb.

(1) *Batavia Sacra* II 158, 460.

1615 qua illum et de concub. et his aliisque falsitatibus convictum testatur. Ille vero sub prætextu præposituræ Elstensis varias instituerit per Hollandiam visitationes, donec per Nuntium apostolicum Bruxellensem, postea S. R. E. cardinalem Sanseverinum inhibuit illi fuit amplius in Hollandiam excurrere. Sub initium tamen pontificatus Urbani VIII hic in curia obtinuerat cononicatum et archidiaconatum Ultrajectensem et partim ut archidiaconus hujusmodi, partim vigore commissionis apostolicæ suppositæ, Antverpiæ e sua residentia in aliquos primarios e clero Hollandiæ pastores et sacerdotes sententiam excommunicationis tulit, et civitates et loca plura commovit et dissidiorum scandalosam dedit, donec rex catholicus in suis consiliis et nuntiis alius apostolicus, postea S. R. E. cardinalis a Balneis contra illum egerint, ejusque attentata varia, invalida et irrita declaverint.

Les accusations que formulent ce document sont graves et nous dévoilent la vie d'Alexandre Trognæsius sous un jour peu édifiant. Il se serait donc, dès les débuts de sa carrière ecclésiastique, paré de titres auxquels il n'aurait eu aucun droit. L'archevêque de la Torre est catégorique : un certain Alexandre Trognei se disant prévôt d'Elstra, se qualifiant de protonotaire apostolique, de chevalier de l'ordre de Notre Dame de la Rédemption et de seigneur de trois seigneuries, répand le trouble dans le clergé du diocèse d'Utrecht. L'université de Louvain intervient, et dans une sentence datée du 20 novembre 1615, le convainc d'inconduite et de faux. Trognæsius n'en poursuit pas moins ses errements irréguliers. Sans aucun droit, il procède à des visites en Hollande et suscite un tel mécontentement parmi le clergé, que le nonce du pape doit intervenir et lui défend d'encore se rendre dans les provinces septentrionales. Trognæsius, toutefois qui devait jouir en cour de Rome d'un crédit assez puissant, obtient au début

du pontificat d'Urbain VIII, le 19 juin 1619, un canonicat dans l'église d'Utrecht et le titre d'archidiacre de ce diocèse. Il en profite pour renouveler ses ingérences irrégulières dans la gestion de l'église d'Utrecht. De sa résidence d'Anvers il lance l'excommunication contre bon nombre de curés et d'ecclésiastiques. Le scandale devint bientôt tel, que les conseils royaux et le nonce apostolique intervinrent encore une fois et déclarèrent nuls et de non valeur tous les actes posés par Trognæsius.

Dans le grand ouvrage consacré à l'histoire du diocèse d'Utrecht, *l'Historia episcopatum foederati Belgii, utpote metropolitani Ultrajectini*, l'auteur n'inscrit pas le nom de Trognæsius dans les listes des chanoines ou archidiacres d'Utrecht. Il se borne dans la notice relative au village d'Elst ou Elstra, d'imprimer son nom parmi ceux des prévôts de l'église de cette localité, en ajoutant : *Alexander Carolus Trognæsius, ementitis tabulis sub seculi XVII, auspiciis se præpositum Elstensem inscripsit, refragantibus Ecclesie Bataviæ rectoribus* (1).

Dès lors nous perdons toute trace d'Alexandre Trognæsius. Il est vrai que nous relevons dans les « Liggeren » de la Gilde S^t Luc les deux mentions que nous avons citées plus haut. Mais de sa vie nous ne savons plus rien, ni ne connaissons le lieu ou les circonstances de sa mort. Vint il à récipiscence ? Modifia-t-il sa conduite en abandonnant les titres et les qualités qu'il avait usurpés ? Il faut l'espérer sans toutefois pouvoir l'affirmer, car au XVIII^e siècle encore l'auteur de *l'Historia episcopatum Ultrajectini* le jugeait en deux lignes : *Præpositus Elstensis subreptitius, turbulentus et in clericum Batavum contumeliosus*.

* * *

(1) *Loc. cit.* l 282.

César Joachim Trognæsius né à Anvers en 1590 et baptisé le 29 avril de cette année dans l'église Notre Dame, se maria deux fois. Il épousa en premières noces dans la même église, le 25 Juin 1625, Marie van den Bossche, fille de M^r Gilles van den Bossche et de Françoise Depina. Les témoins du mariage furent Alexandre Trognæsius et Gilles van den Bossche, prêtre. Sa femme mourut en 1635. L'année suivante, le 20 avril 1636, il se maria en secondes noces dans l'église St Jacques à Anvers avec Barbe de Houwere, en présence de Philippe Bal et d'Egide Fabri, témoins.

Il eut de son premier mariage deux filles à savoir :

1^o *Anna Maria Trognæsia*, née à Anvers en 1635, qui épousa Michel Rodriguez Agraz, fils de Francisco Rodriguez Agraz, dépositaire général de Sa Majesté, et de Eléonore van Bueldre, né en 1627. Ils habitèrent Bruxelles.

2^o *Maria Anna Trognæsia*, qui se maria avec Edouard Idens. Nous ne possédons guere de renseignements sur celle-ci. Nous savons seulement qu'en 1650 elle revoqua le testament qu'elle avait passé le 13 août 1648 devant le notaire Doppegieter (1).

On assure que Cesar-Joachim Trognæsius fut reçu en 1624 comme maître dans la gilde St Luc. La chose est admissible, mais il n'est pas possible de contrôler cette affirmation, les listes des membres de 1616 à 1629 n'existant plus. Dans tous les cas, sa qualité de maître ne pourrait être mise en doute car dans les comptes de l'exercice 1634-1635, est noté le paiement de la dette mortuaire de sa femme : *De huyscrou van Sesar Tornétius gl. 3. 4* (2). Il avait repris la librairie paternelle *in 't gulden kruis, op onser liever vrouwen Kerkhof*.

(1) Archives communales. Minutes du Notaire Doppeguter, 25 février 1650.

(2) ROMBOUTS & VAN LERIEU. *Loco cit.*

Cette reprise avait fait la matière d'un accord conclu le 17 janvier 1626 par devant le notaire G. Van den Bossche, avec son frère Alexandre et ses sœurs Prudentia et Victoria (1).

Toutefois ce séjour ne lui agréait pas trop car il aspirait à pouvoir prendre possession de la maison « *Het Hoeffijzer* », que ses parents avaient occupée en dernier lieu dans la rue Porte aux Vaches. L'usufruit en avait été assuré à Suzanne Goetheyns, mais un accord conclu le 15 octobre 1625 avec son frère et ses sœurs lui en avait assuré la propriété. Toutefois ceux-ci lui refusaient la mise en possession aussi longtemps qu'il n'aurait pas acquitté les sommes dont il était encore redevable à la liquidation de la succession paternelle.

Celle-ci du reste donna lieu à pas mal de difficultés. C'est ainsi que les enfants Trognæsius ne pouvant se mettre d'accord au sujet des propriétés sises en Flandre, avaient décidé de soumettre leur différent à un arbitre, Jean de Mol, doyen de Thielt et du quartier de cette ville. Celui-ci, après avoir pris connaissance par écrit des griefs des intéressés, et après avoir entendu les témoins, convoqua les héritiers le 9 novembre 1626 à Gand, dans l'auberge portant pour enseigne *Hemel-ryck* et leur fit connaître son avis. César-Joachim et Alexandre Trognæsius, ainsi que leurs sœurs, se soumirent à ce jugement, mais pour éviter la naissance de nouvelles difficultés, chargèrent quatre hommes de loi, Guillaume Lange, Ferdinand Berot et les procureurs Murœus et Brouwer, de régler à l'amiable et définitivement cette affaire litigieuse (2).

S'il faut en croire les nombreux actes notariés dans lesquels il comparait, César-Joachim Trognæsius eut toute sa vie à lutter contre la fortune adverse. Ce ne sont qu'hypothèques,

(1) Archives communales. Minutes du notaire G. Vanden Bossche. 1626. I.

(2) Archives communales d'Anvers. Minutes du notaire Van den Bossche, 1626 I. 17 janv. II. 25 oct. et 26 oct.

procès, cessions de biens et autres actes du même genre. Lorsque sa femme, Marie Van den Bossche, eût hérité de ses parents, Gilles Van den Bossche, le vieux, et Claire Van Gelren, des biens assez importants, il s'empressa d'aliéner la part que lui était échue. A chaque instant il dut se soumettre à des interventions judiciaires et c'est ainsi, qu'en 1631, nous voyons « que Mr Cesar-Joachim Trognæsius, imprimeur juré de cette ville, en conformité des lettres de bénéfice d'inventaire pour luy impétrées en l'audience générale de sa majesté du 26 de febvrier dernier, s'est constitué plaige et caution des biens de la maison mortuaire de feu sire Alexandre-Charles à Trogney et spécialement sa maison et imprimerie tenante et située en cette ville en la rue de Coepoortstraet à luy competente tant par succession de feu son père que par transport desdits ses frère et sœurs. »

Malgré ces déboires, il tint cependant, lors qu'il fit dresser l'acte de ses volontés dernières, à stipuler certaines libéralités. Et c'est ainsi que pour « consolider et ameliorer » la fondation que son père avait instituée à l'abbaye St-Michel, il légua une rente de 12 florins grévée sur la maison de la rue porte aux Vaches, à condition que le plus âgé de ses héritiers serait tenu de surveiller la bonne exécution des conditions de la fondation. Celle-ci consistait notamment en la distribution de 24 pains blancs avec addition d'un sous en monnaie, qui seraient attribués à 24 vieillards des deux sexes, lesquels devaient assister au service anniversaire. Pour la célébration de cette cérémonie religieuse, on serait tenu d'employer douze chandelles d'une demi livre sur l'autel, et d'allumer dans les chandeliers d'acolyte deux flambeaux du poids d'une livre et demie. Ils devaient être employés pendant la célébration des messes anniversaires et des vigiles ; tous devaient être décorés du blason de la famille Trognæsius.

Nous ignorons la date exacte du décès de César-Joachim Trognæsius. Elle dut toutefois être antérieure au 26 mars 1650, car à cette date Barbe de Houwer, sa seconde femme, était qualifiée de veuve dans les comptes de tutelle des enfants du premier lit (1).

Pour les publications imprimées sur ses presses, il employa deux des marques paternelles, c'est à dire l'une de celles qui représentait le foyer incandescent, et celle dans laquelle le même sujet est emmenagé au centre d'un paysage. On retrouve ces marques sur les ouvrages suivants :

Decas pestifuga seu decem questiones problematicæ de peste auctore Guilielmo Marquis Antverpiensi medico. Antverpiæ 1627 in 4^o.

Juan Francisco Rodriguez. Nieuwen dictionaris om te leeren de Nederlandsche ende Spaensche talen. Antwerpen 1634 in 4^o.

César-Joachim Trognæsius publia bon nombre d'autres ouvrages encore. Il en composa peut-être aussi, car c'est sous son nom que parut un volume in-4^o oblong, formé de 24 feuillets avec une lettre capitale, intitulé : *Nouvel A. B. C.*, par *César de Troigneu*, et portant comme adresse d'imprimeur : *'t Antwerpen by Arnoudt van Brakel op de Wyngaertbrugh inde Wyngaert poort 1671.*

C'est un alphabet, un recueil de lettres savamment dessinées et ingénieusement variées. Leur ornementation est excessive, et au milieu d'entrelacs compliqués, se détachent des petits personnages, des grotesques, des animaux divers. Chaque lettre occupe une page. Dans le *J* se remarque la signature *Cæsar a Troignk*. Sur le recto de la dernière page est inscrit un alphabet complet en plus petits caractères.

(1) *Loc. cit.* 1628 l 124.

(2) *id.* Minutes du notaire Doppegieter 1650.

Trognæsius était-il réellement l'auteur de cette publication? Nous ne le croyons pas, car il n'a fait que reproduire l'œuvre d'un auteur, spécialiste en ce genre, Sambix, dont le Musée Plantin à Anvers possède encore le manuscrit daté de 1585 et portant pour titre : *Nouvel A. B. C. escrit par Félix de Sambix.*

Ce recueil avait du reste, nous l'avons vu, été publié par Jean Trognæsius, sous le titre de *Nouvel A. B. C. par F. V. G.* Il comprend une série de lettres majuscules et divers modèles d'écriture. Au dernier feuillet il porte la mention : *Escrit le XXVIII Décembre A^o M. D. LXXXV. à Anvers par Félix de Sambix H. S. A. T.*

Celui-ci, calligraphe de renom, naquit à Anvers; et remplit pendant cinquante ans les fonctions de maître d'école, d'abord dans sa ville natale pendant 16 ans, puis pendant 34 à Delft, où il mourut.

César Joachim fut le dernier libraire-imprimeur de la lignée des Trognæsius.

*
* *

Parmi les diverses publications sorties des presses des Trognæsius que nous avons signalées plus haut, il en est deux sur lesquelles nous voulons un instant appeler l'attention, ce sont *Den schadt der christelicker leeringhe* du P. Lud. Makeblyde et le *Catechismus van Mechelen*. Ce dernier, extrait et résumé du premier, eut de nombreuses éditions depuis 1610 jusqu'au moins en 1750. Quant au premier, il fut édité en 1610 et 1621 par Joachim Trognæsius. Il conserva longtemps de la vogue et, plus tard, lorsque l'imprimerie des Trognæsius eut cessé d'exister, l'imprimeur Jacques Woons, par rescrit impérial de 22 Décembre 1682, reçut à son tour l'autorisation de l'imprimer. Cette nouvelle édition fut

approuvée le 25 mars 1684 par le censeur ecclésiastique, le chanoine A. Hoefslaght et parut alors sous le titre de :

Den schat | der | christelijcker | leeringhe | tot verclaringhe den | catechismus | uytghegheven voor de catholycke ionckheydt van | de provincie des | Arts-bischdoms | van Mechelen | door P. Ludovicum Makeblijde | priester des Societeyt Jesu | Van nieuws oversien ende verbeterd | Den sesden druck | 't Antwerpen | Bij Jacobus Woons, op den hoeck van de Wijn-/gaert brugghen inde Wijngaert poort Anno 1684 | in-8^o (caractères gothiques, 558 pages, plus tables, introductions et approbation).

César Joachim Trognæsius dédia la première édition qu'il publia de cet ouvrage à l'évêque d'Anvers Gaspard Nemius. Dans cette dédicace il fournit, après une longue entrée en matière à prétentions mystiques, quelque détails au sujet de l'impression de cet ouvrage et au sujet des éditions irrégulières et incorrectes qui furent faites du Catéchisme qui en était extrait. C'est à ce point de vue qu'il nous semble intéressant de reproduire cette pièce :

AEN DEN EERWEERDIGSTEN HEERE ENDE VADER IN CHRISTO
H. GASPARD NEMIUS, BISSCHOP VAN ANTWERPEN.

Mijnen eerweerdighsten heere ghelijck uyt dese woorden Christi Joannis aen 't 21, voedt mijne schapen, voedt mijne lammeren, (ghesproken aen den persoon Petri, ende in hem aen alle sijne wettighe naervolghers inden Stoel van Roomen) verstaen wordt den oppersten last van Christi heylighe Kercke die Christus met dese woorden is ghevende aen Petrus, om in de selve te regheren ende te roeden, niet alleen de ghemeyne Christi gheloovighe (die gelijck lammeren zijn), maer oock de herders van de selve ghemeyne gheloovighe, die ghelijck voedende oyen oft schaepen zijn, als ghevende het

gheestelijck voedtsel aen dese lammeren : alsoo can de selve schrifture bequameelijck verstaen worden van elcken bischop oft prelaet in het besonder, aen den welcken in sijn opneminghe belast wordt sorghe te draghen over het gheestelijck voedtsel van sijne ondersaeten, niet alleen van de ghemeyne inwoonders maer oock van alle de pastooren ende bevelhebbers van elcke stadt, prochie, vleecke oft dorp in 't besonder, die als melck gherende schapen elck voor sijne ghemeynte behooren te zijn.

Dus alsoo Uwe eerweerdigheydt door de goddelijcke voorsichtigheijdt, ten aensiene van hare deughden ende gheleertheijdt door wettelijcke middelen, als oppersten herder ende bisschop van onse stadt en de bischdom van Antwerpen ghestelt is, ende 't samen den last op haer schouderen gheleydt, van goede gheestelijcke weyden voor haer schaepen (dat zijn pastooren, predicanten, catechisten ende andere leeraers der ghemeynte) ende haer lammeren (dat d'andere ghemeyne ondersaeten zijn, die ghevoelt moeten worden) te besorghen; ende aenghesien het buyten twijffel is dat het oprecht voedtsel der gheloovighe soo schaepen als lammeren is het woordt Gods, dat is de christelijcke leerinnghe, door de welke de siele in het gheloove, hope, liefde ende andere deughden ghevoet ende ghemest wordt: ende dat de leeraers als voedende schaepen die eerst moeten knauwen ende verteeren, ende in melck veranderen bequaem tot voedtsel van hunne lammeren : soo ist dat over ettelijcke jaeren door 't bevel vanden doorluchtigsten H. Matthias Hovius arts-bisschop van Mechelen, met advys van de comprovinciale bisschoppen dese gheestelijcke weyde ghevoechtelijk is ghereet ghemaect tot ghemack van alle leeraers der ghemeynte, door den eerweerdighen P. Ludovicus Makenblijde priester der societeyt Jesu, ende door de druck conste allen man voorghestelt door wijen

mijnen vader Joachim Trognesijs : ende ick ten lesten mij verstout hebbe, nu ick den selven boeck ben herdruckende den selven den uwe eerweerdigheydt op te draghen : om den selven door uwen bisschoppelijcken naem aen alle christene leeraers aenghenaem te maecten, om daer uyt hunne lammeren te voeden. Te meer, om dat ick bevinde, dat den cleynen catechismus (die tot gherief van de jonckheyt uyt desen schat ghetrocken, oock door mijnen vader ghedruckt was) nu van alle man seer onnuttelijck ende met vele fouten naeghedruckt wordt, tot groot achterdeel van de ionckheyt ende de christelijcke leeringhe, die dickwils door het af oft aendoen vervalscht, iae van goede spijse venijn der sielen gemaect wordt. Ten lesten om dat ick hope dat uwe eerweerdigheydt siende desen mijnen arbejlt, ende bequaemheydt van druck, sal believen te besorghen dat soo wel desen schat der christelijcke leeringhe als den cleynen catechismus incorrect van andere ghedruckt, niet meer onder den volcke verkocht noch naeghedruckt en worde. Het en is niet van noode de bequaemigheyt van desen boeck alhier te verhaelen, te weten dat in den selven alle de mysterien van ons gheloove elck nae advenant sijne duysterheydt breeder oft korter uytgheleydt worden, om dat se den christelijcken leeraer met mindere moeyte verstaende bequaemelijcker aen sijne leerkinderen soude kunnen voor houden. Ten tweeden, om dat alle pastooren, die dese materien in hunne sermoonen willen handelen, oft op de heylighe daeghen den volcke uyt legghen, hier vol gherief kunnen vinden: ende d'andere wien het niet ghelegghen en is ter kercken te komen, het besluyt van dese verclaringhe bij hen selven lesende, de mysterien van ons catholyck gheloove met Godts gratie nae hunnen staet volkomelijcker verstaen.

Neemt dan, eerweerdighsten here, in danck dit eerste staetken van de goede begheerte, die ick hebbe om door myne

druck konste oft andere occasien uwe eerweerdigheyt te dienen : ende sal hier door verweck worden om met meerdere couragie somtijds eenighen arbeydt tot profijt ende gherief van de catholycke ghemeente van Antwerpen te aenveerden. Ende sal daer en tusschen den almoghenden Godt bidden, dat hem believe uwe eerweerdigheyt langhe in ghesonthejdt naer siele ende lichaem ons te laeten behouden, ghelijck ons U voorgaende onberispelijck leven, geleertheyde. ende godtruchtigheyt doet hopen eenen sorghvuldighen ende liefhebbenden heere ende vader voor ons bischdom in dese ellendighe troubele tijden, in de welcke van alle kanten de wreede wolven, beeren, leeuwen ende andere ghedierten hunne tanden wetten, om d'arme catholycke schaepen van Nederlandt te vernielen. Godt gheve u dan, eerweerdighsten heere, sijne goddetijcke hulpe, om dese quade wreede ghedrochten van uwe culde van Antwerpen te weijren. Ende ick wensche ende begheere altijd te blijven.

*Mijn eerweerdighsten heere
Uwer eerweerdighejdt
Aller onderdanighsten sone
Cæsar Joachim Trognæsius.*

Les Trognæsius, nous l'avons montré, avaient l'habitude de dédier leurs ouvrages, à de hautes personnalités. Nous pourrions encore citer de nombreux exemples de ce souci ; bornons-nous à en rappeler un dernier. L'ouvrage du P. Ribera, *Het Leven der H. Moeder Terese van Jesus* que Joachim Trognæsius imprima en flamand en 1620, est précédé d'une pompeuse dédicace rédigée en espagnol et adressée à l'infante Isabelle: *A la serenissima donā Isabel Clara Eugenia sonora de los estados de Flandes*, etc. Dans cette pièce l'imprimeur s'autorise de la dévotion que l'archiduchesse professait pour

sainte Thérèse et de la faveur qu'elle témoignait aux Carmélites pour la prier d'accepter l'hommage de la biographie de l'illustre fondatrice du couvent d'Avila.

* * *

Victoria-Candida Trognæsia, fille dévote, n'aurait laissé nulle trace dans l'histoire locale, si elle n'avait signalé sa générosité par un acte important, la fondation de l'église St-Laurent, aux portes d'Anvers.

Primitivement les habitants du Kiel et du Marcgraveley n'avaient eu à leur disposition qu'une modeste chapelle qui dépendait de la paroisse St-Georges. Elle se trouvait située sur l'emplacement qui fut choisi par les Espagnols pour l'érection de la citadelle. Les ingénieurs militaires la démolirent en 1567. Depuis lors les cérémonies religieuses étaient célébrées dans un local emménagé dans les dépendances de l'*Hof Terbeke*, la maison de campagne de Gonzalo-Ximènes d'Arragon, au Marcgraveley. Cette situation précaire ne pouvait perdurer. Le 27 septembre 1659 l'évêque d'Anvers, Ambrosius Capello, décréta le démembrement de la paroisse St Georges, et la création d'une nouvelle paroisse *extra-muros* comprenant les territoires du Kiel, du Marcgraveley, et d'Herinckrode. Le local servant de chapelle était devenu tout à fait insuffisant ; il fallut construire une église. Grâce à Victoria-Candida Trognæsia, cette œuvre fut singulièrement facilitée (1). Elle fit en effet dans ce but don d'un terrain situé à l'endroit appelé *den Visput*, à l'angle de la *Marcgraveley* et de la *S' Joris Ley*, d'une superficie de 11 verges et 70 pieds, soit, d'après les mesures agraires actuelles, 3 ares, 67 centi-

(1) Notice sur l'église St Laurent, dans notre *Histoire du Marcgraveley à Anvers*. (miss.)

ares et 76 centiares. A ce premier don la généreuse donatrice ajouta une partie des fonds nécessaires à l'érection des bâtiments religieux. Un emprunt permit de trouver les ressources complémentaires nécessaires pour parfaire le travail. La nouvelle église fut achevée en 1661 et livrée au culte. Elle subsista jusqu'en 1814, quand elle fut détruite pendant le siège de la ville, sur les ordres du général Carnot.

Par testament, Victoria Trognæsia avait encore alloué à l'église, outre diverses libéralités, une parcelle de terrain pour permettre l'agrandissement du cimetière qui précédait l'église. Aujourd'hui un terrain vague, encombré de matériaux divers, existe encore au coin des rues St. Laurent et de la vieille église. Un grand crucifix, caché dans le lierre et fixé contre une muraille moderne, témoigne seul qu'autrefois en cet endroit s'élevait un temple consacré au Seigneur et un enclos benit où de nombreux fidèles furent ensevelis.

Nous venons de parler du testament de Victoria Candida Trognæsia. Ce document est assez intéressant pour que nous l'analysions ici brièvement. Il fut passé le 20 juin 1662 par devant le notaire G. Le Rousseau. Un codicille y fut ajouté, quelques jours avant le décès de la testatrice, le 27 février 1665 par le notaire Pierre van Baest. C'est devant ce dernier que le testament fut ouvert le 29 mars de la même année.

Après avoir fait une déclaration de foi et de soumission à l'église catholique, la testatrice ordonna que ses restes mortels fussent ensevelis dans le caveau de ses parents, dans l'église de l'abbaye St-Michel. Toutefois son corps ne pouvait être mis au cercueil qu'après avoir été embaumé. Elle donna au sujet de cette opération les instructions les plus précises et recommanda d'enterrer ses entrailles en terre bénite et de placer son cœur, enfermé dans une caisse, près de son corps. Voici comment elle formule ces lugubres prescriptions :

Dat doot lichaem sal worden opegesneden ende myn ingewant uyl genomen, maar het herte moet bij het lichaem blijven dat met canneel en nagelen met ierck sal gevull worden, ende in een hert houte kiste geleyt, om daer mede begraven te worden, het ingewant in een cleyn kistken geleyt en inde gewyde aerde begraven worde.

Après avoir stipulé diverses libéralités pieuses, après avoir ordonné la célébration de services anniversaires et de nombreuses messes, après avoir prescrit des distributions de pains aux pauvres, après avoir constitué plusieurs legs particuliers, elle fait mention d'une de ses deux nièces, Marie-Anne Trognæsia, femme d'Edouard Idens. Mais pour des motifs que nous ignorons, elle la deshérite, c'est à dire qu'elle lui lègue une minime pension viagère, en l'excluant strictement de toute participation à son héritage: *Item laete ende maecke aen mijn nyte Marianne Trognæsius hondert guldens 't jaers gedurende haer leven ende voordien niet, waer mede ick de selve met haer kinderen soo die syn, uylt mijne achterste laeten goederen ende successie midts desen ben excluenderende om redenen my morerende.*

Puis Victoria-Candida Trognæsia passe à l'église du Maregraveley, qu'elle nomme « Son église ». Elle lui lègue trois statuettes: une vierge sculptée en bois provenant du chêne de « Jesukens Eycke », à Yssche, près Bruxelles; une autre vierge en bois de l'arbre de Montaigu, et une figurine de St. Guidon sculptée en bois de l'arbre que le Saint avait planté. Elle institua ensuite dans la même église la célébration d'une messe hebdomadaire, pour les frais de laquelle elle constituait une rente annuelle de 20 florins. Voici les deux paragraphes du testament qui se rapportent à ces legs:

Item laete ende maecke aen mijn kercke inde Maregraveleye het lieverouwe beelt van het oprecht hout van Jesukens Eycke

buyten Brussel, ende onse lieve vrouwe van Schaerpenheuvcl eyge houdt, ende het beelt van St. Guido wesende van de boom die hij geplant heeft.

Item laete ende mæecke aen de heere pastoor vande March-gravenlye twintig guldens 's jaars met laste van eene wekelijcke misse te doen alle saterdaghe ten acht uuren ter eeren van onse lieve Vrouwke.

Elle ordonna qu'après son décès ses meubles seraient vendus et que le produit de cette opération, joint à l'argent disponible qui serait trouvé dans la mortuaire, servirait à acquitter les frais de ses funérailles et les charges de ses prescriptions testamentaires. Par contre, elle défendait que ses propriétés immobilières et celles qu'elles avait héritées de sa sœur, fussent aliénées. Du revenu de ses biens elle constituait une série de bourses d'un montant annuel de 100 florins en faveur des fils ou filles de sa famille, tant maternelle que paternelle, âgés de 14 ou 15 ans, afin de leur permettre de se livrer aux études, d'apprendre un métier, ou d'entrer dans un couvent. Toutefois, en cas d'inconduite, *als men sal bevinden datter eenige geronden worden, die het sij door drancck ofte oncuysheyt ofte anderen onbehoorde manieren*, les bénéficiaires des bourses en seront privés et remplacés par des candidats plus dignes.

Elle devait avoir des motifs fort graves de mécontentement contre sa nièce Idens, car à la fin de son testament elle en fait encore une fois mention, pour défendre à son mari d'assister à ses funérailles, *my begeerte is dat de man van mijn nichte Maria Anna Trognesijs niet met mijn begræffenisse geroepen en sal worden, om redene mij bekend.*

Enfin, disposant de sa fortune, elle en lègue : un tiers pour la fondation de « son église » du Marcgraveley : *een deel tot voor der fonderinge van mijne kercke in de Marcgraveleye,*

à charge pour l'église de payer annuellement 50 florins pour l'entretien du curé de la paroisse ; un tiers aux aumôniers de la ville en faveur des hospices pauvres. Enfin le troisième tiers devait être repartie entre tous les légataires constitués par son testament, sauf toutefois sa nièce Marie-Anne Troгнаesia.

Elle prit encore la précaution de stipuler que si l'église du Marcgraveley devait changer de destination, le tiers qui lui était attribué, devrait passer aux aumôniers: *Synde myne intentie dat oft myne kercke niet en bleve gelijk die tegenwordick is, dat het legaat oft institutie vuyt bovengestaende deelsal comen te cessereren ende accresceren. De aelmoesseniers deser stadt hier voorw gelaeten, om daer mede distributien aen aerme godtshuysen te doen.*

La tâche de procéder au règlement de ce testament et à l'administration de sa fortune fut confiée par la testatrice au chanoine Aubert van den Eede, trésorier du chapitre de la cathédrale d'Anvers et à Philippe de Bendele, licentié en droit et avocat.

Nous l'avons dit, dans ses derniers jours, Victoria-Candida Troгнаesia, déjà malade, éprouva le besoin de compléter ses instructions suprêmes. Elle rédigea dans ce but un copieux codicille. Changeant d'avis, elle ordonna que ses funérailles devaient se faire sans aucune pompe, le soir, et que le lendemain devrait se célébrer un service funèbre.

Elle complétait ensuite ses legs particuliers et donnait encore 40 verges de terrain à l'église St-Laurent, à charge de la célébration d'un service anniversaire annuel :

Item maect en laet aen de kercke van Sinte Laureys inde prochie van de Marcgraveleye boven het gene voor desen aen, de selve kercke heeft gegunt ende gegeven, al sulcken veertich roeden lants en deerre, onbegrepen den inister maete als haer codicillatrice sijn competerende ende die gelegen sijn aen ofte

ontrent de selve kerck; op den last ende conditie hier naar volgende, te weten dat den pastoor van de selve kercke bij tijde wesende sal schultlich ende gehouden wesen daer rooren thaerder intentic te doen ende celebreeren een iuer geteyde, cewlijck duerende.

Puis, condition curieuse, elle lèguait encore à l'église trois arbres, plantés sur la voie publique, pour en faire une barrière mobile : *Item dat eene draey boom aende kercke voornoemt maectt sij alsulcken drij abeelen boomen als sijn gestaen in de aensiens leye tegen over Mendecken Van der Linden.*

Enfin, de ses exécuteurs testamentaires, l'avocat de Bendele, étant décédé, elle nomma pour le remplacer François Domis, également licencié en droit et avocat.

* * *

C'est à dessein que nous avons insisté sur les libéralités dont Victoria-Candida Trognæsia fit preuve en faveur de l'église S^t Laurent du Margraveley. Elle justifieront la pose dans ce temple d'un monument rappelant le souvenir de cette bienfaitrice. Toutefois la forme de ce monument étonne quelque peu. On se serait attendu à ce que la pieuse descendante de la lignée des libraires anversois dont nous avons évoqué le souvenir, arrivée à un âge déjà avancé, ait songé à enrichir « son église » d'un mémorial religieux destiné à solliciter pour le repos de son âme, les prières des fidèles. Rien de pareil. Elle fit simplement placer dans une des fenêtres du côté septentrional du chœur de l'église une verrière héraldique dont la composition suscite pas mal d'observations. Un ancien manuscrit a conservé la copie de ce vitrail et en a ainsi permis la reproduction dans des publications modernes (1).

(1) Inscriptions funéraires et monumentales de la province d'Anvers.

Au centre on y voit les armoiries d'attente de Victoria-Candida Trognæsia. accompagnées de huit quartiers: à droite: Trogné, van der Heyden, Vos, Faes. A gauche: Picker Walle, Verbeque, Decker. Puis, en dessous, dans un cartouche, l'inscription suivante:

*Della Victoria Candida
f. Joachim Trognesi
dom. in Auggu, fundatrix
huius parochialis eccliae
in Kiel, aedificatae anno
1660. D. D.*

Dès le premier mot, la donatrice affiché des prétentions nobiliaires; elle se qualifie de *domicella*. Ce serait une prétention assez difficile à justifier. Il est vrai qu'elle se déclare fille du seigneur d'Auggu. Il est à remarquer que la seigneurie d'Angu. indiquée dans l'inscription de l'abbaye St. Michel. s'est transformée ici en Auggu. Cette modification ne change en rien, bien au contraire, l'avis que nous avons émis plus haut à ce sujet.

Le blason de la bienfaitrice mérite d'attirer un instant notre attention. Et d'abord cette partition d'attente, héraldiquement correcte, mais d'un usage presque inconnu dans nos parages, nous paraît quelque peu friser le ridicule car elle est employée par une jeune personne qui compte déjà 65 printemps et est enrégimentée dans la pieuse confrérie des filles dévotes, *geestelijke dochters*. Quant au parti que reproduit le blason de V. C. Trognæsia, il est déconcertant. On y trouve: écartelé: au 1 d'or au lion de sable, armé et lampassé de gueules, à labande d'azur brochante, chargée d'un blaireau d'argent, qui est Trogney: au 2, de gueules au coq d'or, brisé dans le quartier

dextre du chef d'un anneau d'or, qui est de Picker ; au 3, d'azur aux trois épées d'argent garnies d'or posées en barres qui est De Decker ; au 4, d'azur à la fasce d'or chargée de trois maillets inclinés de gueules, accompagnée de 3 fleurs de lys d'or, 2 en chef et 1 en pointe qui est van der Heyden. Sur le tout, en un blason rond, d'argent à l'aigle éployée de sable, chargé en chef d'un petit blason également rond : d'or au lion de sable.

Rien de plus compliqué et de plus irrégulier que ces armoiries. L'écartelé figurant sur le monument du chanoine Trognæsius ne suffit plus ; on en compose ici un nouveau, arbitrairement formé des premier et second quartiers paternels et des premier et quatrième quartiers maternels. Le quartier de Trogney a subi une transformation complète : l'aigle a disparu du blason ; le lion en occupe tout le champ, et la bande broche sur le tout. Enfin à la place d'honneur figure un nouveau blason, qui d'après les règles, constitue celui de la donatrice ; l'aigle qui a disparu du blason paternel y figure seul, mais on a trouvé bon d'y faire reparaitre le lion en une position assez bizarre. Toutes ces combinaisons sont, il est vrai, héraldiquement correctes. Mais malgré cette exactitude, par leurs transformations, par leur arrangement, elles dénotent à l'évidence que l'on se trouve ici en présence de prétentions de pure fantaisie, qui sans doute ont eu pour auteur quelque généalogiste de métier.

Si maintenant on examine les divers quartiers, de nouveaux doutes surgissent. Nous avons étudié plus haut le quartier des vander Heyden et émis des doutes à son sujet. Nous prendrons maintenant un des quartiers maternels, celui des de Picker, et nous verrons qu'il ne paraît guère plus justifié.

Les de Picker, de Pickere ou de Picquere, appartenaient à une famille gantoise établie à Anvers pour s'y livrer au commerce. Dans les actes du XVI^e siècle, ses membres sont toujours qualifiés de *coopman* ou marchand. Nous y rencontrons surtout les enfants de Joseph de Pickere et de Marie Pruynen: Thibaut, Henri et Joseph de Pickere. Joachim Trognæsius avait épousé Livine de Pickere, fille d'Arnout. Celle-ci avait une sœur, qui le 27 juillet 1588 se maria à Anvers, dans l'église Notre-Dame, avec Barthélemy Coymans. Les témoins de cette union furent Joachim Trognæsius et Corneille de Dale, clerc.

Il était difficile de trouver dans ce milieu matière à prétentions héraldiques. Mais les généalogistes sont gens ingénieux. Il existait à Gand une famille patricienne du même nom. Des mémoriaux funéraires, des pierres sépulcrales, rappelaient leur souvenir dans l'église St-Bavon. Le nom était le même; donc avec un peu d'imagination on pouvait supposer une parenté quelconque, une communauté d'origine possible. C'est ce qui fut fait. Il est vrai qu'on n'osa pas prendre le blason complet des de Pickere qui portaient d'azur à trois roses et au coq en cœur, le tout d'argent; on se borna à leur emprunter le coq.

Et ce qui prouve que c'est à cette famille qu'on voulut rattacher la mère de Victoria-Candida Trognæsia, c'est que parmi les quartiers de celle-ci on fit figurer le blason des de Deckere. Or François de Pickere, fils d'Henri, mort le 9 décembre 1630, épousa Jeanne de Deckere, fille de Jean de Deckere et de Barbe van der Plancken, qui décéda le 29 juillet 1629. Leur descendance est parfaitement connue. Ils eurent une fille Jeanne de Pickere (+ 9 décembre 1630), femme de Charles van der Plancken (18 novembre 1645), et un fils

François de Pickere, avocat au conseil de Flandre et pensionnaire de de la ville d'Audenarde, qui épousa Susanne Van de Woestyne. Ceux-ci à leur tour eurent deux fils, tous deux avocat au conseil de Flandre : François de Pickere, seigneur de Willebeke à Elseghem et Jean-Baptiste Ignace, seigneur de Diepenbeke à Fyne, morts tous deux sans alliance, puis une fille : Adrienne Françoise de Pickere, qui épousa Philippe d'Hanins, chevalier. Ce fragment généalogique fera voir que dans la descendance de François de Pickere et de Jeanne de Deckere, il n'y aurait pas la moindre place pour une alliance, même indirecte, avec les Trognæsius. Celle-ci du reste, chronologiquement, serait fort difficile à justifier (1). Nous nous croyons donc autorisé à conclure que les quartiers de Victoria-Candida Trognæsia sont aussi fantaisistes que ceux de son oncle le chanoine Emmanuel-Philippe Trognæsius. Dans ces deux mémoriaux héraldiques, comme dans celui de Joachim Trognæsius, tous trois contemporains, nous rencontrons une même tendance, une même fantaisie; nous sommes, nous semble-t-il, autorisé à les attribuer au même auteur, et à les contester formellement.

* * *

Les Trognæsius formèrent au XVI^e siècle une lignée intéressante de libraires et d'imprimeurs. Deux d'entr'eux, après avoir d'abord suivi la carrière familiale, entrèrent dans l'église, et jouèrent sur la scène religieuse anversoise, un rôle qui fut sévèrement apprécié. Enfin la dernière descendante du

(1) A. GOETGHEBUER. L'église cathédrale St. Bavon à Gand. -- DE VLAMINCK. Filiations des familles de Flandre. -- Chanoine HELLIN. Histoire chronologique des évêques et du chapitre de St. Bavon à Gand.

nom, par une ambition difficilement justifiable, s'appliqua avant de descendre dans la tombe, à transformer la physiologie sociale de sa famille. Ses libéralités pieuses auraient suffi à fixer son souvenir. C'étaient divers points, qui nous semblaient, pour l'histoire locale, ne pas manquer d'intérêt. Nous nous sommes efforcé, en cette rapide étude, de les exposer et de les éclaircir.

FERNAND DONNET.

Décembre 1915.

ESSAI DE NOMENCLATURE
des ouvrages sortis des presses des imprimeurs
Trognæsius.

- 1565.** Ordonnancien ende decreten van den heylighen Concilie generael ghehouden tot Trenten.
t'Antwerpen by Emanuel Philips Tronesius, 1565, in 8°.
- 1566.** Le miroir des calvinistes, par Ant. Duval, Anvers.
- 1566.** Epistre aux ouvrages de la foy, par Gentian Hervet, in 8°.
- 1567.** Missyve oft seyndbrief aende verdoelde vanden christen gheloove deur Gentiaen Hervet van Orleans. By ghedepu-
teerde ghecorigeert.
tHantwerpen by Emanuel Philips Tronæsius op Onser Vrouwen kerckhof int gulden cruys, 1567, in 8°.
- 1567.** Den spieghel der Calvinisten ende die wapenen der christenen om die lutheranen ende nieuwe evangelisten van Geneven te wederstaan, vermeerdert ende vernieuw voor dmeeste deel dat sulck teecken * beyden selven autheur Anthoine de Val. Ghetranslateerd in duytschen om 't christen gheloove in alle herten te verstercken; d'inhoudt van desen boecke staet ver-
claert inde navolghende pagellen, 1 vol. in 12° car. goth.
tHantwerpen by Emanuel Philips Tronesius by Onser Vrouwen kerckhof in tgulden cruys met privilegie 1567.
- 1567.** De Verbis Domini: hoc facite pro oecumenico concilio Tridentino adversus sophisticas nebulas Matthiæ Flaccii Illyrici. Vol. in 12°, per F. Joannem Porthæsium postularum ecclesiast. celeberrimæ ecclesiæ D. Martini Turonensis

et accepto pane, gratias, egit, fregit et dediteis, dicens, hoc est corpus meū quod pro vobis datur. Hoc facite in meam commemorationem. Lu. 22-19.

Antverpiæ apud Emanuelem Philippū Tronæsiū ad cemetarium S. Deiparæ sub cruce aurei 1567.

1567. Chrestienne déclaration de l'église et de l'eucharistie en forme de réponse au livre nommé La chute et ruine de l'église romaine par F. I. Porthesius. C. postuli l'an 1566 prédicateur en l'insigne église de S. Martin à Tours. Quatre copieux indices de ce présent livre à la censure de toute l'église, soit notre escriture submise. Lors si quelcun vous dict, voicy le Christ, icy ou là, ne le croyez point. Matth. 24-2-6.
A Anvers chez Emanuel Philippe Tronæsius sur le cemetière de Nostre Dame à la croix d'or l'an 1567. (Imprimé pour Plantin).
1567. Van den heylyghen, weerdigen, alderhoochtsten sacrament des autars hoe dat is een gheduerich sacrificie oft offrande, authore F. Arnaldo Mermannio Alostano. ord. S. Francisci. Thantwerpen by Emanuel Philips Tronæsius int gulden cruys op Onser Vrouwen kerckhof, 1567, in 8°.
1568. Den cleynten catechismus ende de somme der christelycker religien ghemaect by meester Edmond Auger priester der S. J.
t' Antwerpen gheprent by Emanuel Philippe Tronesius, 1568, in 8°.
1568. Copie d'une lettre au roy. Une autre aux princes françois par le duc de Guise. 1568, in 16°.
1569. Briefve et succinte refutation de la coene de Jean Calvin par Benoist Augevin.
Anvers, Em. Ph. Trognæsius, 1569, pet. in 8°.
1585. Nouvel A. B. C. par F. V. G.
t' Antwerpen bij Jan Trognæsius op Onser Vrouwe Kerckhof

- in tgulden cruys. (in fine : Escrit le XXVIII Decembre A^o MDLXXV à Anvers par Felix de Sambix H. S. A. T.)
- 1588.** Coppie d'une lettre escrite au roy et l'extraict d'une autre aux princes et seigneurs françois le 17 jour de May dernier par monseigneur le duc de Guise, pair et grand maistre de France. A Anvers chez Joachim Trognæsius sur le cemetièere nostre Dame à la croix d'or l'an 1588. 1 vol in 16^o.
- 1586.** De verscheyden lessen Petri Messie edelman van Sivilien waerinne beschreven worden de weerdichtste gheschiedenissen alder Keyseren, coninghen, ende lotlycker mannen midtsgaders t'leven ende detreffelycxste sententien der filosofhen met verclaringhe der twyffelachtiger ende wonderlycker dinghen : seer ghenuchtelyk ende stichtelyk om lesen. t' Hantwerpen by Joachim Trognæsius. Anno 1588. 1 vol in 12^o caract goth.
- 1589.** Cort verhael vanden aenslach die d'engelsche hebben aenghevanghen in Spaengnien ende Portugael in de maent van Mey in desen jare 1589. t' Hantwerpen by Joachim Trognæsius 1589 in 12^o.
- 1591.** Almanack oft Journael voort' schrickel jaer van Onsen Heere 1592 ghecalculeert door M. I. V. doct. der seven vry consten ende discipel van H. Peter Hassart van Armentiers. t' Hantwerpen by Joachim Trognæsius op Onser Liever Vrouwen kerck hoff int gulden cruys 1591. front gr. 1 v. in 24^o goth.
- 1592.** Prognosticatie ofte voorsegginghe van dat wonderlycke schrickel jaer Onser Heeren 1592. Ghecalculeert door M. Jan Verviers gesworen geometrist der stede van Gendt en schol meester docerende deselfste conste. Die const en heeft geenen meerderen vyande gewist dan deghene de sy ignorant ende onbekend is. t' Hantwerpen by Joachim Trognæsius of Onser Liever Vrouwen kerck hoff in t' gulden cruys 1592. 1 vol in 24^o goth.

1592. Almanack en prognosticatie voor t' schrickel jaer ons heeren M. D. I C II. met die daghelijcsche ghetyden der vaert va Brussel naer Antwerpen. Ghecalculeert door M. Jan Verviers, gesworen geometrist der stede van Ghendt en school meester docerende deselfste cōste.
t' Antwerpen bij Joachim Trognesium op Onser Liever Vrouwen kerck hoff int gulden cruys 1592, 1 vol. in 24^o goth front. gr.
1592. Prognosticatie oft voorsegginge van dat wonderlijcke schrickel jaar Onser Heeren 1592 ghecalculeert door J. V. doct. der seven dry consten ende disciple van M. Peeter Hassart van Armentiers
Die const en heeft geenē meerderen vyandt gewis dan de ghene de sy ignorant ende onbekent is.
t' Antwerpen by Joachim Trognesium op Onser Liever Vrouwen kerck hoff in 't gulden cruys 1592 goth.
1595. *Liberi arbitrii cum gratiæ donis divina præscientia, providentia, prædestinatione et reprobatione concordia, altera sui parte auctiore doctore Ludovico Molma primario quondam in Eborensi academia professore et societate Jesu aducti indices rerum alter, alter scripturæ locorum auctoris opera prioribus accuratiores.*
Antverpiæ, ex officina typographica Joachimi Trognæsii, MDXCV, in 4^o.
1595. *Jacobi Gretseri, societatis Jesu. Institutionum linguæ græcæ liber primus de octo partibus orationis pro schola syntaxeos.*
Antverpiæ, ex officina typographica Joachimi Trognæsii, MDXCV, 1 vol in 4^o, front. fig.
1596. *The disposition or garnishment of the soule to receive worthily the blessed sacrament devyded into three discourses, 1 preparation, 2 presentation before Christ, 3 enterteinment, qui timent Dominum præparabunt corda tua & in conspectu*

illius sanctificabunt animas suas. Those shal feare God, will prepare their hartes : and in his sight sanctify theer soules. Eccl. 2.

At Antwerpe, imprimited by Joachim Trognæsius, 1 vol. in 16^o, 1586.

1598. Seyndt-brief aen de edele ende wiise heeren representerende de staeten ende raedt van Hollandt, Zeelandt, etc. Met eenen brief aen Gaspar Grevinchoven Francisci Costeri, Societatis Jesu. Zach 8, Veritatem et pacem diligite.
t' Hantwerpen, by Joachim Trognæsius, MDXCVIII, in 12^o.
1598. Vita Francisci Borgiæ. P. Ribadaneira.
Antverpiæ, J. Trognæsius, 1598.
1598. Homeliæ IIII S.S. patrum episcoporum. Methodii, Athanasii, Amphilachii, Ivan, Chrysostomi, nunc primum graece & latine editæ. Petro Pantino Tiletano interprete.
Antverpiæ apud Jachinum Trognæsium MDXCVIII, 1 vol. in 12^o.
1598. Apologia catholica dat is catholycke antwoorde op een kettersch boecxken Gaspari Grevinchovij, geusch predikant tot Rotterdam. Door Franciscum Costerum S. J.
t' Hantwerpen, Joach. Trognæsius, 1598, in 8^o.
1598. Franciscus Coster. Antwoorde op de Hollandsche sententie tegen Peeter Panne.
t' Hantwerpen, J. Trognæsius, 1598, in 8^o.
in fine : Brieven en depositien der steden Ypre, Antwerpen, Berghen, Duway ende Brussel.
1599. Sica tragica comiti Mauritio à Jesuitis ut aiunt Calvinistæ Leydæ intentata nuper germanice à Francisco Costero nunc latine edita ab. Aegidio Schondoncko utroque Societatis Jesu sacerdote, MD.XCIX.
Antverpiæ apud Joachinum Trognæsium in 12^o.
1599. Alphorismi confessoriorum ex doctorum sententiis collecti :

auctore Emanuele sa doctore theologo Societatis Jesu. Adjecti sunt difficillimis quibusque sententiis auctores sui editio altera recognita.

Antverpiæ ex officina Ioachimi Trognæsii MD. XCIX.

1600. S. Orientii episcopi Hiberitani commonitorium, notis ill a Mart Delrio S. J.

Antverpiæ, apud Joach. Trognæsium, 1600, in 12°.

1600. Van t' versterven der menschelycker affectien, door P. Julius Fatius. der Societeyt Jesu, overgheset uut Italiaensch in de Nederlandsche spraecke door P. Thomas Saily, der selver societeyt

t' Hantwerpen, by Joachim Trognesium, MDC, 1 vol, in 16°.

1600. Les hymnes sacrez et odes spirituelles pour chanter devant et après la leçon du catechisme, par Michel Coyssard, de la Compagnie de Jesus.

A Anvers. chez Joachim Trognese, MDC. in 8°.

1601. Conciones graecorum patrum, in 12°.

1602. Joannes Triest curatore P. F. Funus nobilissimi viri Philippi Triest d. d. Auweghem Gand. consulis primarii equitis aurati. 1602, in 8°.

1603. Emmanuelis Gommei, doctoris medici lusitani de Pestilentiae curatione methodica tractatio in qua causæ, signa præambula, medicamina anteprovida & sanantia.

Antverpiæ, ex officina Joach. Trognæsii. MDCIII, 1 vol. in 4°.

1603. Maxæmyliani Vrienti, Gandensis epigrammatum libri IX.

Antverpiæ, apud Joachimum Trognæsium, MDCIII, 1 vol. in 12°.

- 1603 Maxæmyliani Vrienti. Gandensis epigrammatum libri IX.

Antverpiæ, apud Joachimum Trognæsium, MDCIII, 1 vol. in 12°. alt. ed.

1603. Princeps christianus adversus Nicolaum Machiavellum, ceterosque huius temporis politicos a P. Petro Ribadeneira,

nuper hispanice nunc latine a P. Joanne Orano, utroque Societatis Jesu theologo editus. Poloniæ oc Sweciæ regi dedicatus.

Antverpiæ, apud Joachimum Trognæsium, MDCIII, 1 vol.. in fol.

- 1603.** Den wtersten wille van Lowys Porquin, door hem by maniere van een lieflyck testament ghestelt tot onderwys van syne kinderen.
t-Hantwerpen, by Joachim Trognesium, 160³.
- 1604.** Jacobi Gretseri Societatis Jesu. Institutionum linguægræcæ liber tertius de syllaborum dimensione. Pro schola rhetorices. Antverpiæ ex officina Joach. Trognæsii MDCIV, in 12^o.
- 1604.** Franciscus Costerus. Het cabinet der ghebeden.
t' Hantwerpen Joach. Trognesium, in 12^o fig.
- 1605.** Den spiegel der jonckheydt rhetoryckelyck ghemaect by H. A.
t' Hantwerpen by Joachim Trognesium, 1604, in 4^o fig.
- 1605.** Joannes David. Den doolhof der ketteren.
Antwerpen, 1605, in 8^o.
- 1606.** Lazarus Marquis. Volcomen tractaet van de peste, 1606 in 8^o
- 1606** Francisci Remondi Societatis Jesu Epigrammata et elegiæ.
Antverpiæ apud Joachimum Trognæsium, MDCVI, in 16^o.
- 1607.** Den Bloemhof der kerckelieker cerimonien, den christelicken huyshouder met eene spongie der quader seden voor Joannen David priester der Societeyt Jesu.
t' Antwerpen by Joachim Trognæsium, 1607, pet 8^o.
- 1608.** Augustini Hunnaci dialectica seu generalia logices præcepta omnia, quæcumque ex toto Aristotelis organo, philosophiæ tironibus ad edificendum proponi consueverunt. Ad latinos definitiones divisionesq. ex eodem organo sumptæ, græc simul adirmetat ut harum cum latinis collatione puram germinamque Aristotelis sententia inventæ facilius

certiusq̄ percipere queat. Præceptionum quoque usus diligenter est commonstratus. cetera ex nova auctores ad lectorem præfatione cognosces.

Antverpiæ apud Joachimum Trognæsium M DCIIX.

1608. Daretis Phrygii poetarum et historicorum omnium primi de bello Troiano libri sex a Cornelio Nepote latino carmine donati.

Antverpiæ, apud Joach. Trsgnæsium. C I O. I O. CIIX.

1608. Artycdelen van het bestandt ghesloten ende gheconcludeert voor XII jaren tusschen de majesteyt des Koninckx van Spagnien ende doorluchtichste eertshertogen onze souverejne princen van d'eene zijde en de Staten van der vereenichde provincien der Nederlanden van andere zyde, na de copye gedruckt.

t' Hantwerpen bij Joachim Trognæsius, s. d. in 4^o.

1609. Delle guerre di Fiandra libri VI. Di Pompeo Giustiano del consiglio di guerra di S. M. C. e sue maestro di campo d'infanteria italiana, posti in luce da Gioseppe Gamurini gentil' homo Aretino con le figure delle cose piu notabili in Anversa appresso Joachimo Trognæσιο. I vol. in 4^o ill. M. D. C IX.

1609. Artiickelen van het bestant ghesloten ende gheconcludeert voor XII jaren tusschen de majesteyt des Konincks van Spanien &c. ende de doorluchtichste eertshertoghen onse souverejne prince van d'eene syde ende de staten van de vereenighde provincien der Nederlanden van d'andere syde. t' Antwerpen, bij Joachim Trognæsius, 1609, in 4^o placard.

1610. Comparatione vett. poetarum, 1610 in 8^o.

- 1610 Lexicon Flandrico latinum, 1610.

1610. Den schadht der christelicker leeringhe tot verclaringhe van den catechismus, uytghegheven voor de catholijcke jonckheyt van de provincien des artsbisdoms van Mechelen door

Ludovicum Makebliide, priester der Societeit Jesu.
Eerst t' Handwerpen, bij Joachim Trognesijs, MDCX.
(dédicace « aen den doorluchtichstenen eerweerdichsten heere
H. Matthias artsbisschop van Mechelen. »
Le même sans l'indication, *eerst* etc.

1610. Artyckelen van het bestant ghesloten ende geconcludeerd voor XII jaren tusschen de Maj. des Koninckx van Spanien ende doorl. eertshert, onze souverejne princen van d'eene sijde ende destaten van de vereenighde provincien der Nederlanden van d'andre sijde. Antwerpen, J. Trognesijs, in 4°, 1609.
1610. Jacobi Gretseri Societatis Jesu Institutionem linguæ graecæ liber primus de octo partibus orationis pro scola syntaxeos. Antverpiæ, apud Joach. Trognæsijs MDCX. in 12°.
1610. Veterum pœtarum comparationes in usum studiosæ juventutis collectæ in 16° 1610.
1610. Den Keterschen vleeschpot der smoorender onkuysheydt tot klaer bewijs dat de ketersche ministers met allen hunnen aenhanck van de kercke Christi niet en zijn door Divoda Jansen van Heylighen stadt. Amos 4. reliquiæ vestræ in ollis serventibus.
't Handwerpen bij Joachim Trognesijs op Onser Liever Vrouwe kerkhof, in 't gulden kruis MDCX. in 120 front. car. goth.
1610. Vita Gasparis Barzæi belgæ e Societate Jesu B. Xaverii in India socii auctore P. Nic. Trigault eiusdem societatis sacerdote, 1610, in 8°.
Antverpiæ ex officina Joach Trognæsijs, anno M. DC. X, in 12°.
1610. Catechismus dat is de christelicke leeringhe ghedeylt in neghen en viertich lessen voor de catholijcke jonckheydt van de provincie des artsbisthdoms van Mechelen achtervolghende d'ordinantie van het concilie provinciael ghehouden aldaer, anno 1607.

t' Hantwerpen by Joachim Trognesium op Onser Liever Vrouwe kerckhof in 't gulden cruys M. DCX, 1 vol. in 12^o. (en 1642 avait déjà eu plus de 100 éditions successives).

1610. I. Carichi militari di fra' Lelio Brancaccio cavalier hierosolomitano del consiglio collaterale per S. M. cattolica nel regno di Napoli e suo maestro di campo e consiglier di guerra ne gli stati di Fiandra.

In Anversa appresso Joachimo Trognæsio M. DC. X. in fo.

1611. Cyclopaediae anticlaudianae seu de officio viri boni libri novem heroico carmine conscripti.

Antverpiae apud Joach Trognæsium. M. DC. XI. 1 vol in 12^o

1611. Pars hiemalis antiphonarii romani secundum novum brevium recogniti.

Antverpiae apud Joach Trognæsium. M. DC. XI in fo 1 vol front. gr.

1611. Funus nobilissimi viri Philippi Triest D. d'Auweghem Gand Consulis primarii equitis aurati Curatore Ioann. Baptista Triest. P. F.

Antverpiae apud Joach. Trognæsium MDCII. 1 vol in 12^o.

1611. Pars aestivalis antiphonarii romani secundum novum brevium recogniti.

Antverpiae apud Joach Trognæsium M. DC. XI in fo 1 vol front. gr.

(dédicace illustriss ac reverendiss domino D. Mattiæ Hovio archiepiscopo Mechliniensi).

1611. Regole militari del cavalier Melzo sopra il governo e servitio della cavalleria.

In Anversa appresso Gioachimo Trognæsio M. DC. XI 1 vol in 8^o ill.

1611. Postillon van den roskam der vermonder Eseiinne van Willem Teelinck door Divoda Jansen (Joan David Soc. J.) t' Hantwerpen by Joach Trognesium 1611 in 16^o.

1612. Delle cause dell'infelicità e disgrazie de' gli huomini litterati e guerrieri libri otto di Pietro Andrea Canonhiero, dottore di filosofia medecina e teologia all'illustrissimo signor don Alfonso d'Avalos.
En Anversa, appresso Joach. Trognésio, MDCXII, 1 vol. in 12°.
1612. Placcaet ende ordinantie van de eertzhertoghen.... voor de boeckdruckers ende boeckvercoopers, in 8°, 1612.
1613. Het tweede deel der meditatie van P. Carolus Scribani, priester der Societeit Jesu.
t' Antwerpen, by Joach Trognésius, MDCXIII, front. gr., in 12°.
1613. Flores illustrium epitaphiorum ex præclarissimarum totius Europæ civitatum et præstantissimarum, poëtarum monumentis excerpti per Petrum Andream Canonherium ad clarissimum Leonardum Bontempum, patricium florentinum.
Antverpiæ, apud Joach. Trognæsium, MDCXIII, in 12°.
1613. Joach. Scribanus. Het tweede deel der meditatie, 1613, 8°.
1613. Jacobi Gretseris, societatis Jesu Institutionum linguæ græcæ liber secundus de recta partium orationis constructione pro schola humanitatis.
Antverpiæ, apud Joach. Trognæsium, MDCXIII, 1 vol. in 12°.
1614. Poemata et orationes Francisci Remondi, divionensis Societatis Jesu.
Antverpiæ, apud Joachimum Trognæsium, MDCXIV, 1 vol. in 2-1°.
1614. Het nieu testament onses heeren Jesu Christi, met korte uytlegghingen door Franciscum Costerum, priester der Societeit Jesu.
t' Antwerpen, by Joachim Trognésio, MDCXIV, in fol., frontispice gravé.
1615. Le cabinet de prières et oraisons, par P. François Coster, de la Compagnie de Jesus.

A Anvers, chez Joachim Trognese, in 12°, fig.

- 1616.** De schole van de eenicheydt des menschs met Godt door P. F. Andreas a Soto, biechtvader der infante van Spanien. t' Antwerpen by Joachim Trognæsius, anno 1616, 1 vol. in 12° car. goth.
- 1616.** Catholiecke sermoonen op alle de heylichdaghen des jaers, inhoudende het leven der heyligen ende d'uytlegginge der epistelen ende evangeliën door Franciscum Costerum priester der Societeit Jesu. t' Antwerpen by Joachim Trognæsius, M.DC.XVI, 1 vol. in f° front. gr.
- 1617.** Catholiecke sermoonen op alle de heylich daghen des jaers, 1617, in f°.
- 1617.** Viiftien catholiecke sermoonen op d'epistelen ende evangeliën der sondaghen van den vasten tot de H. Driivuldicheydt door Franciscum Costerum priester der societeyt Jesu. t' Antwerpen by Joachim Trognæsius M.DC.XVII, 1 vol. in f° front. gr.
- 1618.** Vierthien catholiecke sermoonen op de epistelen ende evangeliën der sondagen van den advent tot den vasten door Franciscum Costerum priester der Societeit Jesu. Dit is den wech, wandelt daer in « Isai 30 ». Eerst t' Antwerpen by Joachim Trognæsius M.DC.XVIII, IV in f° front. gr.
- 1618.** Viifthien catholiecke sermoonen op de epistelen ende evangeliën der sondaghen van den vasten tot de H. Driivuldicheydt door Franciscum Costerum priester der Societeit Jesu. Dese zyn den menschen goet ende profytelyc. Tit. 3. t' Hantwerpen by Joachim Trognæsius, 1 vol. in f° M.DC.XVIII, front. gr. (Réimpressions 1666, 1667, 1668).
- 1618.** Catholiecke sermoonen op de epistelen en de evangeliën van

de sondaghen van Sinxen tot den advent door Franciscum Costerum priester der societeyt Jesu. Dit is den wech, wandelt daer in « Isa 30 ».

t' Hantwerpen by Joachim Trognæsius M.DC XVIII, 1 vol. in f° front. gr.

1619. Remondus (franc). Poemata et orationes, in 2¹°, 1619.
1620. Het leven der H. moeder Terese van Jesus fundaterse van de barvoetsche carmeliten ende carmeliterssen door P. François van Ribera van de Societeyt Jesu.
t' Hantwerpen by Joach. Trognæsius M.DC.XX, in 12° 2 vol. portrait
(Dédicace à la serenissima infanta dona Isabel Clara Eugenia senora de los estados de Flandes &c.), 1 vol. in 12°.
1620. Den schat der christelicke leeringhe tot verklaringhe van den catechismus vytghegheven voor de catholyke jonckheyt van de provincie des artsbisdoms van Mechelen door Ludovicum Makebliide priester der Societeyt Jesu. Den tweeden druck. t' Hantwerpen by Joach. Trognæsius M.D.CXX, 1 vol. in 12°.
1620. Seven schoone meditatieën te over dencken op elcken dagh vander weken met haere ghebeden.
t' Antwerpen by Cæs. Joachim Trognæsius, anno 1643, in 16 ill.
1627. Decas pestifuga seu decem quæstiones problematicæ de peste, una cum exactissima instructione purgandarum adium infectarum auctore Guilielmo Marcquis antverpiense medico, anno M.DC XXVII, cum gratia & privilegio.
Antverpiæ apud Cæs. Joach. Trognæsium, in 4°.
1628. Het leven van de salighe Angela van Fulginio door P. Petr. Rythovius recollect.
t' Antwerpen by C. Joachim Trognæsius, 1628, in 8°.
1630. Claer wederleggh vanden versierden ouderdom des calvinisten ghefoove daer in een seker manifest van roemen Gisbertus Voetius, Henricus Swalmius, Godefridus Vdemans ende

Généalogie de la famille Trognæsius.

ROELANT DE TROGNEY
(S. Jansgheest).

JEHAN TROGNÆSIUS,
marchand de toiles
CATHERINE VAN DER HEYDEN.

Joachim Trognæsius,
imprimeur † 1624
Livine de Pickere † 1620.

Emmanuel Philippe Trognæsius,
chanoine † 1614.

Catherine Trognæsia
N. de Bendele.

Anna Trognæsia.

Sara Trognæsia
Gabriel Nunez

Alexandre Charles Trognæsius,
archidiacre dT trecht (?).

Catherine Trognæsia

César Joachim Trognæsius,
imprimeur.

1) **Marie Van den Bossche** † 1635.
2) **Barbe de Houwere.**

Liévin Trognæsius.

Prudentia Modesta Trognæsia.

Georges Trognæsius.

Victoria Candida Trognæsia
† 1665.

Sophie Trognæsia.

Catherine Philippote Trognæsia.
Jacques van Puthem,
secrétaire d'Everghem.

Antoine de Bendele.

Philippe de Bendele.

Sabine de Bendele.

Angèle de Bendele.

Luys Nunez.

Léonora Nunez.

Constantia Nunez.

1) **Anne Marie Trognæsia**
Michel Rodriguez Agraz.

Marie Anne Trognæsia.
Edouard Idens.

Samuel Everwijn waarden dienaers van 's Hertogenbossche, item vanden valschen ontbindighen thoon daer over gedaen inde naerder openinge van hun manifest n. 7, met eenighe profijtelijske leer-dichten, door heer Guilielmus Bolognino S. T. L. en pastoor van de prochie kercke der HH. Petri en Pauli ende Georgii tot Antwerpen.

t' Hantwerpen, by Ces. Joach. Trognesium, MDCXXX, 1 vol. in 12^o.

1634. Juan Franc. Rodriguez, soldaet ende schoolmeester op het casteel van Antwerpen. Nieuwen dictionaris om te leeren de nederlantsche ende spaensche talen.

t' Hantwerpen, by Cæsar Joach. Trognesium, 1634, in 4^o.

1636. Volcomen tractaet van de peste, door doctor Lazarus Marquis, prelecteur der anatomie ende chirurgie in Antwerpen, vernieuwt ende vermeedert, in het welck distinctelycker d'oorsaken, de teekenen der levende ende doode lichamen, de prognosticquen, d'onderscheyden, de preservatie ende de curatie der peste gheexpliceert zyn.

Oock d'ordonnantie der magistraten, om de peste te weyren, ende eene betere maniere als te voren ghedruckt is gheweest, om de gheïnfecteerde huysen, meubelen ende cleederen te suyveren.

Ende hoe de biechtvaders ende medicyns de inghefecteerde persoonen visiterende sich van de contagie preserveren sullen.

t' Hantwerpen, by César Joachim Trognesium, op onser Liever Vrouwen kerckhof in't gulden cruys, anno 1636, in 12^o, 1 vol.

1639. El grande dictionario y thesoro de las tres lenguas espanola, francesa y flamenca, con todos los nombres ec los Reynos, ciudades y lugares del mundo. Le grand dictionnaire et tresor de trois langues françois, flameng et espagnol, avec tous les noms des royaumes, villes et lieux du monde. Den grooten

dictionaris en̄ schat van dry talen duytsch, spaensch en̄ fransch met de namē der rycken, steden ende plaetsen der wereld.

t' Hantwerpen, by Cæs. Joachim Trognesium, anno MDCXXXIX, 1 vol., in 4^o, front. gr., car. goth.

1642. Le throsne royal de Jesus Nazareen, roy des affligez. Dédie a monseigneur le prince de Barbanson, par le Réverend Père Jean Jacques Courvoisier, prédicateur de l'ordre des RR. Pères Minimes.

En Anvers, chez Cesar Joachim Trognesium, l'an MDCXLII, in 4^o, 1 vol., front. gravé par P. Bal, gravures de Galle.

1643. Costerus. Schat der sermoonen op elcken dag des gheheelen vasten.

t' Hantwerpen, C. J. Trognesium, 1643, in f^o.

1646. Den grooten dictionaris en schadt van dry talen, duytsch, spaensch ende fransch, met de naemen der rycken, steden ende plaetsen der wereld.

t' Hantwerpen, by Cæs. Joachim Trognesium, 1646, in 4^o port.

- 1636.(?) Colloques ou dialogues avec un dictionnaire en sept langues, flamen, anglais, latin, italien, espagnol, françois et allemand. Anvers, apud Joach. Trognesium, 1686, in 8^o obl.

N. B. Cet essai a été composé d'après les ouvrages que nous possédions, ceux que nous avons pu consulter à la bibliothèque du Musée Plantin, d'autres encore. Les indications complémentaires ont dû être puisées dans des catalogues de ventes, ou autres documents de ce genre. Il en résultera fatalement des erreurs ou des inexactitudes qu'on voudra bien excuser.

VARIÉTÉS MUSICOLOGIQUES

Documents inédits

ou peu connus sur l'Histoire de la Musique et des Musiciens en Belgique

En fait de matériaux, il n'en est pas qui soient à rebuter : tous ne serviront pas sans doute de pierre angulaire à l'édifice ; mais tous peuvent apporter leur part, quelque petite qu'elle soit, à la solidité de la construction.

CH. RUELENS.

TROISIÈME SÉRIE (1).

33. *Un virtuose belge du XI^e siècle : Gontran de Saint-Trond.* — 34. *Contrats de fondeurs de cloches du XV^e siècle : Jean van Coudenberghe, Antoine Belle, « Colaert fondeur », Guillaume Gheeraerts et Henri van Steenbeke.* — 35. *Un ami de Tinctoris : Jean Stokem.* — 36. *D'où était Paul Siger ?* — 37. *Gilles de Chièvre.* — 38. *Chanson latine en l'honneur de l'évêque brugeois Charles van den Bosch.* — 39. *Orgue fourni à Laerne en 1672 par N. Lenglet.* — 40. *Orgue fourni à Selzaete en 1707 par Louis de la Haye.* — 41. *Musiciens brugeois du XVIII^e siècle.* — 42. *Réfection du carillon de Poperinghe en 1781.* — 43. *Mademoiselle de Walckiers.* — 44. *Un périodique musical manuscrit à Liège en 1786.* — 45. *Le claveciniste gantois J. de Vreese.*

(1). Voir *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 4^e série, t. V, 1891, et 5^e série, t. III, 1901.

§ 33.

Au congrès archéologique belge tenu à Liège en 1909, M. Louis Lavoye présenta une note intéressante sur la musique au pays de Liège aux X^e, XI^e, et XII^e siècles. Il y mentionnait, notamment, l'abbé de Saint-Trond, Gontran, comme un musicien distingué (1).

La chronique de ce monastère, rédigée au commencement du XII^e siècle par l'abbé Rodolphe (2), lui-même excellent musicien, fournit sur Gontran, en latin *Guntramnus*, des renseignements très détaillés, qui permettent d'évoquer cette curieuse figure de moine-virtuose du moyen-âge.

Natif de la Hesbaye, Gontran entra tout adolescent au monastère bénédictin de Saint-Trond, au début du XI^e siècle. Pendant l'absence de l'abbé Adelard, retenu en exil à Metz par l'évêque Thierry II, le jeune moine fut remarqué par saint Poppon, abbé de Stavelot, qui avait été chargé par Thierry de la direction de Saint-Trond. C'était alors, au témoignage de Rodolphe, un jeune homme de très haute taille, au corps bien proportionné et d'une élégance remarquable, doué d'une voix superbe, extraordinaire autant par la puissance que par la douceur :

Erat ille primæva pube vernans, forma elegantissima, statura ultra nostræ ætatis homines procera, grossitudine pro-

(1). *Annales du XXI^e Congrès* (Liège, 1909), t. II, p. 748.

(2). Cette chronique (*Gesta abbatum Trudonensium*) a été éditée par R. KOEPKE dans les *Monumenta Germanicæ historica* (Scriptores, t. X, Hanovre, 1852), puis par le chevalier C. DE BORMAN, dans les publications de la Société des bibliophiles liégeois (N^{os} 10 et 15, Liège, 1877).

Sur Rodolphe de Saint-Trond, voir la notice de S. MALAU dans la *Biographie nationale*, t. XIX (Bruxelles, 1907), col. 618 - 623.

ceritati congrua ; vocalitas in eo instar tubæ altissona, predulcis tamen et mole corporis non indigna (1).

Le grand réformateur eut l'intuition que Gontran était appelé à être plus qu'un simple moine, et il résolut de le rendre apte à de plus hautes fonctions. Pour lui former le caractère, il le gourmanda rudement au sujet de la négligence des règles monastiques dont toute la communauté était coupable. A titre de pénitence, il lui ordonna de le suivre à pied à Stavelot. Gontran subit avec une obéissance exemplaire les épreuves auxquelles le soumit saint Poppon : il occupa avec humilité la dernière place à Stavelot, s'adonnant à l'étude et faisant résonner sa belle voix dans les offices. Une nuit que l'on célébrait la fête de la conversion de saint Paul (25 janvier), il avait chanté comme d'habitude les hymnes, psaumes, antiennes et répons, lorsqu'on en arriva à un répons que l'abbé avait coutume de faire entonner par le bibliothécaire, *armarius*, qui était aussi premier chantre. Cette fois, Poppon dit au bibliothécaire de se faire remplacer par Gontran : celui-ci charma l'assistance au point que l'abbé le fit venir sur le champ près de lui : *tam mirabili tubæ suæ vocis novitate atque organica fistulati gutturis dulcedine totum chorum ipsumque maxime abbatem permulsit, ut finito versu et Gloria Patri, eadem hora abbas significaret ei ad se venire, et de eo quo ultimus stabat loco a se secundum stare* (2).

Sur son ordre, et du consentement de tous les moines, Gontran conserva désormais la place suivant immédiatement celle de Poppon lui-même.

Il passa ensuite au monastère d'Hersfeld, en Allemagne. Dans ce milieu très littéraire, il continua ses études et il eut

(1) *Chronique de l'abbaye de Saint-Trond*, éd. C. de Borman, t. I, p. 11.

(2) *Ibid.* p. 12.

l'occasion d'y conquérir la faveur de l'impératrice Gisèle, femme de Conrad II. Il s'y trouvait quand mourut, en 1034, l'abbé Adelard de Saint-Trond.

Aussitôt l'impératrice et l'abbé d'Hersfeld songèrent à faire donner la crosse abbatiale à Gontran. Muni de riches présents, il fut envoyé à Metz, où il arriva en même temps que la délégation du monastère de Saint-Trond. Le lendemain, l'évêque Thierry le nomma abbé de cette maison, où il se rendit après avoir été consacré à Liège.

A Saint-Trond, Gontran fit régner la discipline qu'il s'était assimilée à Stavelot et à Hersfeld. Il s'attacha à corriger les mœurs des moines, en même temps qu'il rétablissait l'ordre matériel. Il enrichit le monastère grâce aux donations qui lui avaient été faites par Gisèle. Il poussa aussi la construction de l'église, notamment de la tour.

Le musicien ne manqua pas de continuer à se faire valoir. Il se produisait non seulement à Saint-Trond, mais aussi à Liège. Rodolphe de Saint-Trond rappelle que Gontran était invité, lors des fêtes solennelles, à prêter son concours au clergé de la cathédrale de Saint-Lambert. Il émerveillait les Liégeois par ses qualités physiques et le charme de sa voix « de trompette » : *pulchritudine magni corporis pascens visus astantium et dulcedine vocis tubæ aures delectans eum ammirantium* (1).

Gontran gouverna pendant vingt et un ans le monastère. Il mourut le 15 juillet 1055 (2), laissant le souvenir d'un abbé remarquable en même temps que du plus grand virtuose du chant de son pays. Il est permis de supposer qu'il dut pousser

(1) Ibid., p. 15.

(2) J. LAMBRECHTS. *Nécrologe de l'abbaye bénédictine de Saint-Trond* (Saint-Trond, 1889), pp. 17 et 20.

au progrès des études musicales dans la maison où, un demi-siècle plus tard (1099-1101). Rodolphe de Saint-Trond introduisit la méthode de Guy d'Arezzo, jusqu'alors inconnue dans le pays (*).

§ 34.

Voici quelques contrats relatifs à la fonte de cloches au XV^e siècle, extraits des registres aux actes et contrats de la ville de Gand, dit *Jaer-registers*. Ils concernent des fondeurs belges sur lesquels on ne possède guère de renseignements : Jean van Coudenberghe, Antoine Bette, « Colaert Fondeur », Guillaume Gheeraerts et Henri van Steenbeke.

1. — *Le 2 mai 1404, Jean van Coudenberghe s'engage à fondre pour l'église de Sleydinge une cloche et une clochette (schelle).*

Kenlijc sij allen dat Jan van Coudenberghe, f. Gill., commende is & kende ende lude dat hij heeft ghenomen te ghietene jeghen de kercmeesters van Sleydinghe, te wetene Henric Pauwels ende Fransoyse van den Hecke, eene clocke ende eene schelle in de maniere hiernaer verclaert, te wetene de clocke weghende 18 lib. lettel meer of min, goet ende gave van lude boven den clocke diere nu hanct, en de schelle weghende 4 c. lettel meer of min. De kercmeesters moeten Janne van Coudenberghe vors(eyt) alle de spise leveren die 't vors(eyde) clocke ende schelle gaen sal sonder sinen cost, ende al 't houtwerc diere ghelike, ende voert moet M^e Janne van Coudenberghe vors(eyt) halen dies hem besich wert ten vor(seyde) werke met waghene ende met paerde sonder sinen cost, ende Jan van Coudenberghe vorn(oemd) moet de vors(eyde) clocke

(1) Cf. *Guide musical*, Bruxelles 13 novembre 1910, et *Biographie nationale*, t. XXI, (Bruxelles 1911-1913), col. 139-140.

ende schelle ghieten op sijn plecht. Dies sal hij hebben van elke onderde 3 c. gro. ende voert tsegghe van Symoen den Pape ende Jan de Amman hier af sijn borghen over Janne van Coudenberghe, f. Gill. vorseyt, Jan van Coudenberghe ende Clais van Hoedevelde.

Actum secunda die maij anno XIII^o quarto.

(Archives communales de Gand, Jaer-register 1403-1404, fol. 49 v^o. — Mentionné dans CH. L. DIERICX, *Mémoires sur la Ville de Gand*, t. II (Gand, 1815). p. 104, et par F. VAN DEN BENDEN dans la *Petite Revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre*. 2^e année, 1901. p. 147. — Non relevé dans FR. DE POTTER et J. BROECKAERT, *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, 1^{re} série, arrondissement Gand (Gand, 1864-1870), t. VI, *Sleidinge*.)

II. — *Le 20 juin 1407, Antoine Bette, de Waereghem, s'engage à fondre pour l'église de Gavre deux cloches.*

Kenlijc sij etc. dat Antonis Bette van Waereghem commen es etc., kende ende lude dat hij heeft ghenomen jeghen Janne den Wagheneere ende Pietren den Beere, kercmeesters van der kerken van Gavere, ende jeghen de goede lieden van der prochien van Gavere te ghietene twee clocken van harer stoffen, beede de clocken weghende tusschen de derteghen ende 40 hondert lb., leverende goed acord ende gheloot, van goeden maten ende facoene, die te leverne van allen sticken diere toebehoeren boven der spise, ende me(n) moet hem leveren de balghe, eyere, houte, colen ende drie daghe temmeren eenen man, ende leem ende savel, ende al t'hout ten stellinghen van van de balghen, ende hieraf sal Anthonis Bette hebben van elken honderde 28 gro. van dat ten forneyse comt, ende Anthonis vorseit heeft beloofd de vorseide clocken te leverne gave ende goed alsoet behoert 40 daghe lanc, ludende met vleghele ende met reepe, ende daer t'enden eist dat men eeneghe faute daeran toeghen mach, hij wilse vrij leveren van diere fauten, jaer ende dach, ende conste hijs

niet ghedaen alsoet behoerde, so moeste hij de vorseide clocken verghieten van de ghewichte dat sij voeren waren sonder den cost ende scade van der kerken vorseit. Ende voert moet hij ghieten viere pannen vander kerken stoffe binnen den coepe vorseit, ende me(n) moet hem leenen mede te betaelen in sijne herberghe, sijne coste ende omme sijnen cnape te gheldene, ende omme te coepene stoffe die hem behouft, ende in minderinghen van der somme sal hij heffen de marighifte eist dat hem yet ghebreect. Daer boven dat sal men hem betalen binnen eenen jare ten tween paimenten. Ende de vorseide Anthonis sal de saken in ghewerke legghen ende beghinnen werken binnen viertien nachten eerst commende, ende hieraf sijn borghen over Anthonisse vorseit Luuc Bastoen, Raesse de Backer, Jan Daelman ende Gheerolf Bette Janssone, ende begheerens de kercmeesters, so sal hem lieden de vorseide Antonis beteren seker doen. Actum 20 die Junij anno 1407.

(Archives communales de Gand, Jaer-register 1406 - 1407, f° 60 v°. — Publié par F. DE POTTER et J. BROECKAERT. *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, 1^{re} série (Gand. 1864 - 1870), t. III, *Gavre*, p. 88 (avec des fautes de transcription).

III. — *Le 19 novembre 1411, Antoine Bette, de Worteghem, s'engage à fondre pour l'église de Zwynaerde une cloche.*

Kenlijc zij allen dat Anthonis Bette, clocghiete(re) comen is ende verkende ende lude dat hij heeft ghenomen te ghietene ende te makene jeghen de kercmeesters ende goede liede van Zwijnarde eene clocke weghende tusschen den tien ende den twelef hondert ponden zwaer, goed van fachoene ende van lude, eenen grouven toen gaende boven de beste clocke diere nu hanct. Dies sullen hem de kercmeesters ende goede lieden leveren al de clocspijse te Worteghem diere toegaen sal, sonder Antonis cost, ende Anthonis moet voert al dander coste doer dier meer ancleven, hem l(ieden) helpen de spise

coepen ten meesten proffijte, ende in manieren dat van Anthonis spise die hij hem l(ieden) leenen moet tote eenen hondert ponden zwaer toter clocken ghingen, de kerckmeesters hem daerof verghelt doen moesten ghelijc dat sij ander spijsse ghecocht hadden, ende scote der kercken spise over, Anthonis in den gheliken cost over nemen moeste.

Dese clocke Anthonis leveren sal also vors(eijt) es, vijf voete hoeghe boven der herde, hebben(de) haer fachoen ende luud vors(eijt), wel ende ghetrauwelic ghegoten sonder scamp ende ghemect. Dat men se verghieten moeste bij fauten van Anthonise ende der gheloften van siere voerwaerden vorn(oemt), dat moet Anthonis altoes doen up sijnen cost, ende als men dese clocke ghieten sal, sullen de kerckmeesters ende die hem ghelieven sal t'savons wesen te Worteghem omme t'sanderdaeghs te sien ghietene ende de clocke voer hem l(ieden) te voerne.

Al ditte Anthonis beloeft heeft te vulcommene ende te vuldoene wel ende ghetrauwelic also boven verclaert es omme de somme van vijftien scilden lichts ghelts, daer af te betaelne vijf scilde op den dach dat men de clocke ghiet, ende tsurplus draghende twintich (sceele gro(oten) ten wille van Anthonis. Ende al dit heeft Anthonis belast ende versekert op hem ende up al 't sijne. Actum XIX die novembris anno XIII^e XI^e.

(Archives communales de Gand, *Jaerregister* 1411-1412, fol. 73. — Mentionné dans CH. L. DIERICX, *Mémoires sur la ville de Gand*, t. II (Gand, 1815), p. 104, F. DE POTTER et J. BROECKAERT. *Geschiedenis van de gemeenten der provincie Oost-Vlaanderen*, 1^{re} série (Gand, 1864-1870), t. VIII, *Zwynaerde*, p. 22, et *Petite Revue illustrée de l'art et l'archéologie en Flandre*, 2^e année, Gand, 1901, p. 148.

On remarquera que le fondateur désigné dans l'acte précédent comme habitant Waereghem, habite maintenant Worteghem,

village de la Flandre orientale à peu de distance de Waereghem, et où se trouvaient jadis de grands bois. L'acte inscrit dans le registre immédiatement avant le contrat du 19 novembre 1411. concerne aussi Antoine Bette, dit *filius Wouters*: celui-ci afferme pour trois ans, moyennant la somme annuelle de huit livres, la dîme de Bevere lez Audenarde, appartenant à l'abbaye gantoise de Saint-Pierre.

IV. — *Le 17 octobre 1435, « Colaert fondeur » (1) confirme son contrat avec les marguilliers de l'église Notre Dame à Termonde pour des cloches et des travaux au clocher.*

Kenlijc sij allen dat meester Colaert fondeur clocghietier comende etc. ende heeft beloofd ende hem verbonden jeghen Ector Havelghem, kercmeester van Onser Vrouwen kerke te Dendermonde sulck clocken ende wercken als hij heeft genomen op ende af te doene van de torre vande selve kercke in de maniere van de voorwaerde daer af es wel ende ghetrouwelic te vulcommen ende vuldoen ende dat omme de somme van 3 lb. gr. die de selve Ector in de name als boven heeft beloofd te betalen) zo wanneer dat 't voorseit werc vuldaen sal sijn ende insghelijcx tghoet dat de deken van de vorn(oemde) kerke hem toelegghen sal van de 10 sc. gr daer af sijn in geschille zyn. Twelcke de vors(eide) meester Colaert versekert ende voort is borghe over hem Pieter van Conincxdonc.

Act(um) XVII^a octobris a^o [MXXXV^c] XXXV^o.

(Archives communales de Gand, Jaer-register 1435-1436, f^o 22. — Mentionné dans la *Petite Revue illustrée de l'Art et de l'Archéologie en Flandre*, Gand, 2^e année, 1901, p. 158.

(1) Est-ce un nom propre ou un sobriquet de métier? Le nom *Colaert* est plutôt wallon, ce qui me porterait à lire: « Colaert le fondeur ». Peut-être faut-il l'identifier avec *Colard Bachin le Fondeur*, fondeur tournaisien mentionné en 1431 et 1433. (F. DESMONS, *Les Cloches de Tournai*, dans les *Annales de l'Académie royale d'Archéologie de Belgique*, 5^e série, t. VII (Anvers, 1905), p. 26).

V. — *Le 21 avril 1480, les notables de Velsique reconnaissent qu'ils doivent soixantes livres de gros à Guillaume Gheeraerts, de Bruges, pour une cloche.*

Karel Karnij ende Joris Wruyer baelju van Velseke, Jaspas van der Hergen, Daniel Karnij, keercmeesters, Jan van den Bossche, meyere, Pieter de Hem, Jan Willemete over hemlieden ende over die ghemeene Lusarme van diere commen zijn en kende sculdich zijnde Meester Willem Gheeraerts clocghietre van Brugge 60 lb. gr. te garanderen rekeninghen van den coope van eender clocke elc hondert pond 32 sc. gr., ende dit boven der betalinghe van 20 lb. gr. die sij hem Gheert betalen zullen, te weten 30 lb. gr. te kerstavonde eerstcommende ende 30 lb. gr. te kersavont [14]81 met sulke ghelde, etc. Twelcke de voorseide persoonen over hemlieden ende over de voorseide ghemeene insetene hebben beloofd, bekent, etc. Ende waertst dat de voornoemde meester Willem bij ghebrek van betalinghe volghen moeste of doen volghen, al den cost ende achterdeel die hij daervore doen ende hebben zoude, bekennen zij hem dueghdelic te betalene ende in te stane boven der principaler summe, ende datmen de voorseide payementen up hemlieden ende huerlieder goedinghen eerlic zal moghen executeren alsup haerlieder goedinghen daer voorts vul bewellicht waren.

Actum 21^a April [14]80 naer Paesschen.

(Archives communales de Gand, Jaer-register 1479-1480, f^o 143 v^o.)

VI. — *Le 4 février 1483, Guillaume Gheeraerts (Gheert), de Bruges, cède des créances, parmi lesquelles une sur les notables de Velsique pour la cloche qu'il leur a fournie (voir l'acte précédent).*

Meester Willem Gheert clocghietere van Brugghe heeft wettelic upghedreghen onde overghegheven ende bij virtute van desen

draecht wettelic up ende gheeft overe, save het ghetal, zulke reste van 12 lb. grooten als hem de insetene van Velseke t'achter ende sculdich zijn bij de inhoudene van eener copien ghepasseert bij scepenen van der Kuere in daten van de 21^{en} daghe van Aprille anno [14]80; na Paesschen, int scependom van Adriaens van Ravenscoot rudder ende Jacop van Wijmeersch, f^o 143, ende voort alsulc recht als hij heeft an eenen beseghelden brief mencioen makende van 35 lb. gr. in daten den 22^{en} dach van Hoymaent a^o [14]80, metgaeders alle wettelijken costen daer anclevende, omme hem Jan Iquoven dat vorseide es te innene upheffen ende ontfane tzijnen properen goede hem daer toe machtich ende hem zelve onmachtich makende. Ende ditte in betalingen van 2 graeuwe lakenen die hij Jan hem daer vooren belooft te betaelne te vasten-avend eerstcommende, ende boven dien te betaelne 36 s. gr. t St Jansmesse daer naer, welverstaende waer zo dat de vorseide Jan de somme van 12 lb. 14 s. 10 d. gr. niet verhalen en couste up de sculdenaeren in de vorseide brieven behelst, dat hij meester Willem die zelve ghehouden weerdte ende belooft heeft te betaelne, verzekert up hem &c. Actum 4^a Februarij anno [14]83.

(Archives communales de Gand, *Jaer-register* 1483-84, f^o 104. v^o.)

VII. — *Le 15 octobre 1485, Henri van Steenbeke, de Bruges, s'engage à fondre une cloche pour la ville de Gand,*
(et non Bruges, comme le dit F. Van den Bemden).

Meester Heinric van Steenbeke, wonende binnen Brugghe an de Vrindachmaerct, kent ende lijst dat hij ghenomen heeft te ghietene een clocke jeghen de tresoriers van der vorseijde stede met ende bij consente van scepenen vornoemt, met zulken voorwaarden ende bespreken als hier naer volght, te weeten : dat de vorseijde tresoriers in den (name) van der vorseijde stede de oude clocke ende

zulcke andere spijse alsser toe dient ende behoert leveren sullen bij ghewichte in een scip binnen der stede van Brugghe onder de crane thueren coste de welcke hij meester Heindric aldaer ghehouden wert t'anveerdene, ende alle de lakinghe die daer up sal moghen commen int smelten ende verghieten van der selve spijse sal hij hebben al tziner laste, ende binnen 6 of 7 weken naer de date van desen beloeft hij te leverne binnen deser stede int scip onder crane tsijnen laste ende coste, eene goede wel ludende ende vulmaecte clocke van zulken wijdde als de oude clocke oft eer meerder naer de wijdde van de gate daer mens up doen moet, die hij beloeft heeft ende beloeft bij desen te houden ludende met eenen clepele zulk als personen hemlieder daeran ghevroedende zegghen zullen datter toe dient, zonder eeneghe vitie of empeschement in also verren alst zijnen weercke angaet een jaer naer de date van der leveringhe lanc gheduerende, ende in also verren als binnen middelen tijden in zijn weerc eeneghe faute of ghebrec bevonden woorde, dat hij dat tsynen coste sal ghehouden zijn, ende heeft beloeft duechdelic ende wel up te rechte ende goet te doene het zij bij verghietene of anderssins, ende al ditte mids de somme van 5 s. 6 d. elc hondert, die de voorseijde tresoriers ghehouden werden te ghevene ende betaelne ter stont, ende also varinc als de voorseijde nieuwe clocke bij den vornoemde meester Heinric binnen deser stede ghelevert sal wesen, al twelcke de voorseijde meester Heinric beloeft, bekent ende versekert heeft up hem ende up al tzine, ende beloeft in betere zekere buerghen te stellene binnen der voorseijde stede van Brugghe met goeden souffisante inwonende poorteren van der zelve steden. Actum 15 octobris [14]85.

(Archives communales de Gand, *Jaer-register* 1485 - 86 f° 27. — Publié dans la *Petite Revue illustrée de l'art et de l'archéologie en Flandre*, 2^e année, Gand, 1901, pp. 158-159 par F. van den Bemden.

§ 35.

Le nom de Stokem n'est pas inconnu dans l'histoire de la musique et les ouvrages de Fétis (1), d'Ambros (2), de Riemann (3) et d'Eitner (4) le mentionnent, mais en ne consacrant au personnage que des notices sommaires et incomplètes. Un passage d'un ouvrage du grand harmonicien Jean Tinctoris permet de préciser un peu sa physionomie.

Le nom de Stokem est orthographié de façons différentes dans les documents anciens, et, à côté de la forme *Stokem* employée par Tinctoris, on trouve les variantes : *Stocckem* (5), *Stockem* (6), *Sthokem* (7).

Il faut évidemment l'identifier avec celui de la commune du Limbourg belge, Stockheim, jadis une des bonnes villes du pays de Liège, et dont notre musicien est apparemment originaire.

La date de naissance de Jean Stokem n'est pas connue. Il vécut d'abord à Liège, où le rencontra Tinctoris, puis il alla en Hongrie, et fit partie de la chapelle musicale de Mathieu Corvin. On sait que ce roi appela quantité d'artistes à Buda, sous l'impulsion de sa seconde femme, Béatrice de Naples, qu'il avait épousée en 1477. Vers 1484, Tinctoris adressa à son

(1) F.-J. FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*, 2^e éd., t. VIII (Paris, 1865), pp. 144-145.

(2) A. W. AMBROS, *Geschichte der Musik*, t. III (Breslau, 1868), p. 258.

(3) H. RIEMANN, *Handbuch der Musikgeschichte*, t. II, 1^{re} partie (Leipzig, 1907), p. 294.

(4) R. EITNER, *Biographisch-bibliographisches Quellen Lexikon der Musiker*, t. IX (Leipzig, 1909), p. 298.

(5) Archives du Vatican : mention citée par F. X. Haberl (voir plus loin).

(6) *Fragmenta missarum* (Venise, 1505).

(7) *Harmonicæ Musices Odhecaton*, livre 1^{er} (Venise, 1501) et livre III (Venise, 1503).

compatriote, à la cour hongroise, une partie de son grand traité: *De inventione et usu musicae*, avec une épître très flatteuse: comme le suppose Haberl, il est vraisemblable que Stokem présenta le précieux envoi de son compatriote à la reine, très éprise de musique, et que celle-ci le fit imprimer à Budapest. Le seul exemplaire connu de cet incunable, comprenant 6 feuillets in-4°, en caractères gothiques, est conservé à la Bibliothèque Proske, à Ratisbonne; il a été étudié pour la première fois par F. X. Haberl, en 1899 (1).

Il comprend quelques chapitres seulement de l'ouvrage de Tinctoris, précédés d'une épître à Stokem, dont nous avons extrait les détails qui précèdent, et qu'il est intéressant de reproduire ici :

Joannes Tinctoris Brabantinus Joanni Stokem viro bene morato : salutem plurimam dicit.

Ad me nuper ex Pannonia scribens... rogasti obsecrasti, ut si quicquam ad ingenuam artem sonorem pertinens recentius condidissem, illud tibi mittere curarem .. Te scire velim, quod ab eo tempore quo abs te ex Leodio digressus feliciter Neapolim regressus sum, tractatum quemdam cui de inventione et usu musicae nomine ac titulo est, perviligi labore confeci. Cujus quidam tractatus quinque libros continentis... editionem haud precipitare sapientum concilio statuerim : de tuo tamen insigni studio ac erga me parta virtutibus amicitia... certissimus,... menti mea cupiditas incessit, quadamtenus parte tuæ morem gerere voluntati.

(1) F. X. HABERL. *Kirchenmusikalisches Jahrbuch*, 1899, p. 69-80: *Ein unbekanntes Werk des Joannes Tinctoris*. Le 4^e chapitre du 4^e livre du *De inventione et usu musicae*, relatif aux instruments de musique, a été reproduit par K. WEINMANN dans *Riemann-Festschrift* (Leipzig 1909), p. 267-271. Il serait bien désirable que l'on publiât une réédition complète de l'ouvrage de Tinctoris.

Quamobrem duo capitula ex ipsorum librorum secundo, duo ex tertio, totidemque ex quarto tibi libentissime mitto... cura tandem, ut valeas, et apud divam Beatricem Aragoniam, Ungarorum ac Bohemorum reginam celo similimam, in qua musicorum unicum spem ac rationem huiusque posui, tua commendatio : ratione jugis obsequii quod alme majestati sue integerrime præstas : merito efficacissima : me ex animo suum : reddat quam gratiosissimum.

Ex Parthonope : quinto Kalendas februarii.

Ce que nous traduisons :

Jean Tinctoris Brabançon envoie ses salutations à Jean Stokem, homme très respectable.

En m'écrivant récemment de Pannonie, tu m'as demandé avec instance que, si j'avais écrit quelque chose de récent sur le noble art sonore, je te le fasse envoyer. Sache donc qu'après le temps où t'ayant quitté à Liège je suis heureusement revenu à Naples, j'ai achevé, par le travail de mes veilles, un certain traité que j'ai intitulé : « De l'invention et de la pratique de la musique ». Sur le conseil de gens sages, j'ai décidé de ne pas précipiter l'édition de ce traité qui comprend cinq livres. Très certain cependant de ton zèle particulier et de l'amitié que tes vertus m'ont vouée, mon esprit a été envahi par le désir de te donner partiellement satisfaction. C'est pourquoi je t'envoie avec grand plaisir deux chapitres du livre deuxième, deux du troisième, et autant du quatrième.

Veille à te bien porter, et que ta recommandation auprès de l'auguste Béatrice d'Aragon, céleste reine des Hongrois et des Bohèmes, en qui j'ai placé l'unique espoir des musiciens et leur règle de conduite, — recommandation justement efficace à cause de ton entier et inaltérable attachement à Sa Majesté, — m'accorde sa sincère faveur.

De Naples, le cinq des Kalendes de février (28 janvier).

Le millésime n'est pas indiqué, mais Haberl assigne à la lettre la date de 1484, que l'on peut admettre.

A la fin de la plaquette, se trouvent les deux distiques suivants, dont Haberl attribue la paternité à Stokem ou à quelque poète de la Cour hongroise :

*Tinctus Pieridum Tinctoris fonte perenni
Quo tingi studuit tingere proposuit,
Accepit Gratias : gratis dat : quicquid aquarum
Fudit in os ejus profuitus ille Deus.*

On y remarquera le jeu de mots sur le nom de Tinctoris, conforme au goût des humanistes du temps, et contenant des figures dérivées du verbe *tingere*, baigner, peindre. Malgré l'expression contournée, le sens est clair : Tinctoris nous communique gracieusement ce qu'il a puisé à la source des Muses.

D'après une mention des registres du Vatican, citée par Haberl, en 1487 Stokem était chantre à la chapelle pontificale, avec Josquin Des Prés et Gaspar Verbeke. On ignore à la suite de quelles circonstances il quitta Budapest pour se rendre à Rome. Quoiqu'il en soit, il ne passa que peu de temps au service du Pape, car il n'est plus mentionné en 1488-1489. La date de sa mort n'est pas plus connue que celle de sa naissance.

Attestée par l'amitié de Tinctoris, la valeur de l'artiste est confirmée par l'insertion de plusieurs de ses œuvres dans les premières impressions musicales connues, les trois livres de l'*Harmonice musices Odhecaton*, imprimés à Venise par Ottaviano Petrucci de Fossombrone, de 1501 à 1503. Le premier contient quatre chansons françaises de Stokem, dont trois à quatre voix : *Brunette*, *Hélas ce n'est pas*, *Porquoy je*

ne puis dire, et une à trois voix : *Ha traître amours* ; le troisième contient trois chansons à quatre voix : *J'ay pris mon bourdon. Je sui d'Alemagne et Serviteur soye* (*).

Stokemest aussi représenté dans deux chansonniers manuscrits, l'un aux archives de Saint-Pierre à Rome, l'autre à la bibliothèque du Liceo musicale de Bologne. De ses compositions religieuses, il nous reste le *Gloria* d'une messe à quatre voix *De Beata Virgine : Et in terra pax*, édité dans les *Fragmenta missarum* publiés par Petrucci en 1505.

Il n'existe de réédition moderne d'aucune de ces œuvres.

§ 36.

Fétis (2) et Eitner (3) mentionnent un musicien flamand de la fin du XVI^e siècle, du nom de Paul Siger. La seule source ancienne à son sujet est la *Bibliotheca librorum germanicorum* (1611) du bibliographe colonais Georg Draud, qui cite la publication suivante, dont aucun exemplaire n'a été retrouvé jusqu'à présent : PAULI SIGERI *Herelberani Flandri Bïrgers zu Cölln, Psalmodia Davidica, Davids teutsche Psalmen mit 5, und weniger Stim. zugericht*. Cöln 1590. 4^o.

Si le mot *Flander* ne paraît devoir laisser aucun doute sur la nationalité de Paul Siger, établi à Cologne en 1590, il est plus difficile d'identifier la localité d'où dérive l'adjectif *Herelberanus*, que ne renseignent pas les dictionnaires toponymiques Fétis en fait Herenthals, tandis que Eitner conjecture Herleben, sans indiquer où se trouve cette dernière localité ignorée des géographes.

(1) R. EITNER, *Bibliographie der Musik-Sammelnwerke des XVI und XVII. Jahrhunderts* (Berlin, 1877), p. 866.

(2) F. J. FÉTIS, *Biographie universelle des musiciens*, t. VIII (Paris, 1865), p. 35.

(3) R. EITNER, *Biographisch-bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. IX (Leipzig, 1903), p. 168.

Ne faut-il pas lire *Haerel becanus*, d'Harlebeke, près de Courtrai ? Une simple négligence de copie, ou même une faute typographique suffisent à expliquer le changement de *c* en *r* ; le *ae* qui se prononce *a* en flamand, se prononce *e* en allemand. Paul Siger serait ainsi un concitoyen de son contemporain André Pevernage. (3)

§ 37.

Voici encore un nom à ajouter à la liste du personnel de la chapelle royale de Bruxelles au début du XVII^e siècle : Gilles de Chièvres, qui n'a pas été relevé par les musicographes. Après avoir été pendant quinze ans chanteur à la chapelle, il habitait en 1622 à Soignies, mais se rendait encore à Bruxelles pour jouer du violon (*tocar la lyra*), à titre gracieux. C'est ce qu'il fait valoir dans la requête suivante adressée à l'archiduchesse Isabelle en vue d'obtenir un canonicat vacant en l'église d'Andenne :

Ser^{ma} Sra

Gil de Chièvre, cantorico que feu de la Real Capilla de V. A. S. dice haver servido en ella quinze ano y qu'al presente viene desde Songnies todas las veces que se ofrece tocar la lyra en la dicha Real Capilla six que por ello se le haia echo merced alguna. Por loqual suplica muy humilmente a V. A. S. se sciba de hacer le merced de un canonicato que vaca en la Iglesia de Anden atento sas muchos servisos y la recibira muy particular ett^a

Archives générales du Royaume, à Bruxelles, Papiers d'Etat et l'Audience, Reg. 942, f^o 156^{bis}.

L'archiduchesse avait sans doute gardé le souvenir du talent de Gilles de Chièvre, car elle lui accorda la prébende, le 11 avril 1642 (ibid., f^o 175).

(1) Cf. *Biographie nationale*, t. XXII, 1^{er} fascicule (Bruxell., 1914), col. 435.

§ 38.

A l'occasion de l'entrée solennelle du neuvième évêque de Bruges, Charles Van den Bosch, en 1651, le Collège des Jésuites de cette ville fit paraître un recueil de vers, orné des armoiries du nouveau prélat et de divers emblèmes :

PERILLUSTRI ꝥ AC ꝥ REVER^{do} DOMINO ꝥ D. CAROLO ꝥ VAN DEN ꝥ
BOSCH ꝥ NONO BRUGENSIVM ꝥ EPISCOPO ꝥ PERPETVO FLANDRIÆ ꝥ
CANCELLARIO, &c. ꝥ BRUGIS INAUGVRATO, ꝥ In communi omnium
ordinum hilaritate ꝥ proprio adfectu ꝥ Gratulatur & Plaudit ꝥ
Gymnasium Collegii societatis JESV ꝥ Brugis. ꝥ MDCLI.

Pet. in-4°, 36 ff. non chiffrés, sign. [A|A2-I2 [I4] et 1 f. non chiffré, portant au bas le nom de l'imprimeur Lucas Van den Kerchove : *Brug. typ. L. Kerchovii.*

(Gand, bibl. univ., B.-L., 5770°).

Les festivités comportèrent notamment un banquet où le petit volume fut offert à l'évêque par un élève du Collège, vêtu en génie ; il tenait d'une main le recueil et présentait de l'autre aux convives une coupe pleine de vin, tout en chantant une chanson, dont paroles et musique nous ont été conservées sur le dernier feuillet.

Le texte est amusant et la mélodie, d'un tour agréable, d'un rythme bien marqué, ne manque pas de mérite. Il serait intéressant d'en connaître l'auteur, sans doute le maître de musique des Jésuites. Le fait qu'elle a été imprimée semble indiquer qu'elle a été composée spécialement pour la circonstance.

En voici la transcription (1) :

(1) Valeurs réduites au quart. Dans l'original, le huitième mesure est dédoublée pour indiquer le ralentissement final ; à la douzième mesure, nous avons corrigé en *ut* le *la* correspondant dans l'original à la troisième note de la basse, et qui est une faute d'impression évidente.

Es-to-la sos-pi-tas, O Pa-tri hos-pi-tes Of-fer-tur e-mi-nus

Hic li-ber ge-mi-nus Am-bu-let haustus fe-lix et faustus: Et

di-cant con-vi-vae: Vi-ve Vi-ve Ca-ro-le.

PLAVSVS MVSICVS CONVIVIALIS.

Genius unâ
manu libel-
lum hunc,
alterâ crate-
rem vino
plenum con-
vivis offeres.

Estote sospites, ô læti hospites,
Offertur eminus hic *Liber* geminus.
Ambulet haustus felix & faustus:
Dicant Convivæ: Vive Vive CAROLE:

Liber in oculis, *Liber* in poculis:
Hunc qui non capiet, hic illi sapiet.
Ambulet haustus etc.

Non sont crudelia hæc Bacchi prælia,
Dum belli Classicum est dulce Massicum.
Ambulet haustus etc.

Dum salus bibitur, neganti scribitur
Hæc Bacchi dura lex : pro uno bibat sex.
Ambulet haustus etc.

CAROLI ocyùs, quid enim potius ?
Bibenda salus est ; qui negat malus est.
Ambulet haustus etc.

Quin iteranda est ; SILVA riganda est ;
Possit ut crescere, diuque virescere
Ambulet haustus etc.

Hæc, quæ non vilia fert SILVA LILIA
Crescat arboribus, crescat honoribus.
Ambulet haustus felix & faustus :
Dicant Convivæ : Vive Vive CAROLE.

§ 39.

On connaît peu le facteur d'orgues Nicolas Lenglet, non cité par Grégoir dans son *Histoire de l'orgue*. En 1672, il travailla pour l'église Sainte-Waudru, à Mons (1). Le document que nous publions, relatif à un orgue qu'il confectionna la même année pour l'église de Laerne, près de Gand, montre qu'il habitait cette dernière ville. Parmi les témoins du contrat figure l'organiste de l'église Saint-Michel, à Gand, Georges van der Straeten.

Compareerde voor my Laureyns Verrooten, notaris pu(blicus) gheadmitteert by hooghe ende moghende Heeren mijne E(erweerde) Heeren van den Raede van Vlaenderen ende tot het exercitie van diere, residerende binnen der stede van Ghendt, ter presentie van de

(1) L. DEVILLERS, *la Musique à Mons* (Mons, 1879), p. 11, 36.

ghetuijghen onder ghedenommeert ; eersame heer ende m(eester) Joannes van Herke, presbyter ende pastoor der prochie van Laerne ter eender sijde, ende s(ietür) Niclays Langle hurghelmaeckere van style woonende binnen deser stede ter andere, de welcke verclaerden overeenghecommen ende veraccordeert te sijne ter causen van bij den tweeden comparant te maecken ende leveren binnen der voors(eyde) prochie van Laerne eene nieuwe hurghele op de naer-volghende conditien, als te weeten : [eene hurghele van thien registers, voor eerste een registre wesende een helpijpe van acht voeten met acht hauten pijpen daertoe dienstich ende de reste van loot naer advenant ; voor tweede registre een devantuere van vier voeten in 't gheheele van tin ; voor 't derde registre een octave van twee voeten van loot ; voor 't vierde een furniture van drij pijpen spelende op een toetse van loot ; 't vyfde een cijmbale van twee pijpen spelende op eene toetse van loot ; 't sesde een fluyte dienende voor musiecke groot twee voeten van loot ; 't sevenste een quinte fluyte groot drie voeten van loot ; 't achtste een flajollet van eenen voete en half oock van loot ; voor 't IX^de een cornet van drij pijpen sprekende op een toetse beghinnende in lami van loot, ende voor het thienste een trompet ghesneden in twee steijls luydende op acht voeten, van wit blick, ende loot ; het clavier van palmhaut loopende tot solfaut om hooghe, ende drij blaesbalcken, elck van vier voeten lanck ende van twee voeten en half breed ; ende ter lesten een wintgat, tramblant ende eenen achtergael.

Den voornoemden heere pastoor anden tweeden comparant schuldich ende verobligeert is te betaelen ter somme van acht hondert vijftentseventich guldens en dry pajjementen, te weten : twee hondert guldens 't halfven van de maent van meye toecommende alswanneer hy sal commen int wercken ende maecken van de selve hurghele, vijf hondert guldens ten daghe alswanneer de voornoemde hurghele vergaert ende inde voornoemde kercke ghestelt sal wesen, metsgh(aeders) bij persoonen hun deesverstaende behoordelick

ghevisiteert sal sijn, ende 't derde pajement wesende hondert vyfentseventich guldens een gheheel jaer naer het stellen van de voornoemde hurghele, ende gheduerende welck jaer den tweeden comparant sonder loon verobligeert is de selve hurghele gaede te slaene, onderhouden ende soo langhe voor goet houden uit onderhouden ende volcommen van 't gone voorschrevene de respective comparanten hebben verbonden haerlieders personeel goede p(re)nt ende toecommende.

Aldus ghedaen ende ghepasseerd ter p(re)ntie van Michiel van Laerebeke ende Mr Jooris Vander Straeten, orghelist van St^e Michiels kercke, als ghetuijghen, desen XXII april 1862.

[Suivent les signatures du curé J. van Herke et du facteur N. Lenglet, des témoins M. van Larebeke et Jooris vander Straeten, et du notaire L. Verrooten.

[Archives de l'Etat à Gand, fonds not., L. Verrooten, reg. 953, fol. 721-722.

C'est également Nicolas Lenglet qui fut chargé en 1680, pour la somme de huit cents florins, de confectionner deux orgues, un grand et un petit, pour l'église Saint-Nicolas à Gand, lorsqu'on décida de transférer le grand orgue placé du côté sud au jubé placé au milieu de l'église; ils furent placés dans un nouveau buffet (*theca*) fait par le maître-charpentier Philippe Wauters :

Die 21^a februarii [1680] resolutum est transferendum organum magnum de latere meridionali ecclesie ubi hactenus stetit ad medium ecclesie supra odeum, pro majori canentium commoditate, quod factum est per magistrum Philippum Wauters, fabrum lignarum, qui thecam organi tunc transtulit.

Die 4^a martii conventum est... cum magistro Nicolas Langle, organorum confectore, pro duobus organis conficiendis, majori et

minori, in dicta theca exponendis, id pro summa octingentorum florenorum... (1)

Les nouvelles orgues furent remises au curé par le facteur, le 7 septembre 1682. Elles remplaçaient un orgue acheté, le 15 mars 1605, à Nicolas Bauwens, organiste de l'église Saint-Julien d'Ath, pour 254 livres, 3 escalins, 4 gros, somme couverte par une souscription, dont la liste est conservée dans les archives de l'église. (2)

§ 40.

Parmi les facteurs d'orgues belges du XVIII^e siècle, les De la Haye ou Dell Haye occupent un rang honorable. Leur histoire est encore à faire, car les renseignements que Grégoir a fournis sur eux (3) sont à contrôler et à compléter. Cet auteur cite, comme le plus ancien représentant de la famille, Louis dell Haye, baptisé à Chièvres le 29 septembre 1696, et que Fétis appelle Louis Hey. La date ne peut convenir à Louis de la Haye, qui était établi à Gand, comme maître facteur d'orgues en 1707, et fournit cette année un instrument à l'église paroissiale de Selzaete, par acte du 19 octobre devant le notaire Philippe Verdoncq.

Voici la copie de cet acte :

Compareerde voor mij Philippe Verdoncq, notaris te Ghendt,

(1) E. COPPIETERS STOCHOVE, *les Archives de l'église Saint-Nicolas*, dans *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, t. v (Gand, 1903) p. 261.

(2) *Id.*, p. 245.

(3) V. ED GRÉGOIR. *Historique de la facture et des facteurs d'orgues* (Anvers, 1865), pp. 88, 99-102.

Lowijs de la Haije, meester orgelmaecker, binnen dese stadt, welcken comparant heeft vercocht ende geleverd binnen de kercke der prochie van Selsaete, eenen Orgel met sijne toebehoorten, soo den selven als nu binnen de selve kercke is staende ende goetgekeurt bij heer ende M^r N. ., Peireux, sangmeester ende Joannes Lambertij meester organist vande Cathedrale van Sinte Baefs; behaudens dat den selven daertoe noch moet leveren een moesel ende achtergael. Ende alhier mede comparerende heer ende M^r Joannes van Coppenole, priester, pastor der selver kercke van Selsaete, bekende vanden eersten comparant den voorseijden orgel voor de selve kercke gecocht ende levering soo voorseijt is ontfängen t'hebben, voor de somme van 918 guldens courant gelt, die een deel betaelt is door Guillaume Fierins, ontfanger der voorseijde kercke, volgens de quitantie danof verleent, ende resterende somme sal betaelt worden binnen een half jaer naer daete deser, belovende den eersten comparant den voorseijden orgel t'sijnen coste te stellen, ende onderhouden in haeren staet den tijd van twee jaeren gelijckerwijs de voornoemde sangmeester ende organist hebben geordonneert, Den 19^e octobre 1707. (signé par les diverses parties, les témoins, et le notaire précité) (1).

§ 41. •

Comme suite aux renseignements publiés plus haut (§5) sur les ménestrels brugeois au XVIII^e siècle, nous empruntons aux papiers de Michel van den Bogaerde, trésorier de Bruges (Bibl. univ. de Gand, *Documents divers, v^o Musiciens*), la liste des six musiciens officiels de cette ville en 1747: François-Louis Lermyte, Pierre Delterre, Jean-Baptiste Baude, François Provoost, Alexandre Delterre et Martin van Acker; leur salaire

(1) Arch. de l'État à Gand. Fonds notarial Ph. Verdoncq, rég. n^o 951, f^o 309.

était alors de trente livres de gros, payable par moitié fin février et fin août :

Ontfaen van J^r Guilliamme Anthone Damerin, heere van Merlebeke etc., tesorier principael der stadt Brugghe de somme van vijfthien ponden grooten courant over een alfjaer gagie van de ses menestreulen ofte stads speellieden van te spelen sondaeghs ende s'heylighdaeghs op den Hallen thoren deser stadt, verschenen den lesten Februarij een duijsent sevenhondert seven ende veertigh.

£ 15-0-0

FR^s LO^s LERMIJTE 1717.

PETRUS DELTERRE.

JEAN BAPTISTE BAUDE 1747.

FRANÇOIS PROVOOST.

ALEXANDER DELTERRE.

MAERTEN VAN ACKER.

(Même quittance en date du dernier avril 1747).

A l'occasion de la célébration solennelle de la fête de sainte Cécile, les musiciens de la cathédrale Saint-Donatien recevaient du Magistrat brugeois une gratification « pour leur récréation », dont ils avaient soin chaque année de réclamer l'octroi par une requête en bonne et due forme. Les papiers de Van den Bogaerde en contiennent plusieurs, datées de 1679, 1680, 1681, 1713, 1714, 1715, 1744 et 1745.

Voici, à titre d'exemple, celle de 1713 :

Aen Edele ende weerde Heeren Burghm(eeste)rs
ende Schepenen der stede van Brugghe.

Supplierende verthoont reverentlick den sanghmeester met de musicanten van de cathedrale kercke van St. Donaes binnen deser stede dat U. Ed^{en} ghedient sijn gheweestvan nu velejaeren errewaerts

aen(de) supp(lian)ten te accorderen eenen toeleggh voor hunne recreatie telcken S^{te} Cecilien daghe, vuyt consideratië van de extraordin(inai)re diensten die ghebeuren in de voors(eijde) kercke ten dienste van de Ma(jesteij)t ende U. Ed^{en}, danof sij niet en sijn ghenietende voldoeninghe ofte distributie, ende want alsau aenstaende is den voorseijden feestdaggh van S^{te} Cecilia, reden sij hun keeren tot U. Ed^{en}. De selve oodtmoedelick biddende believe ghedient te wesen de supplianten te accorderen eenen redelicken toeleggh ende ten dien effecte te verleenen ordonnantie, met presentatie van hunnen dienst in toecommende, 't welck doerde, etc.

Une apostille porte : *Habeant als ten voorgaende jaer, actum in camere den 20 novembre 1713...*, et, à la fin de la pièce, le maître de musique donne quittance des quatorze florins (deux livres, six escalins, huit gros) accordés :

Ontfaen vierthien gulden à l'ordinair.

Desen 28 meye 1714.

£ 2-6-8.

R. J. VAN DER ROST, 1714.

La quittance pour la Sainte-Cécile 1679 est signée par Guillaume Raspoet, maître de musique de la Cathédrale de 1677 à 1679 (1), celles de 1680 et 1681 par Paul Robyn, organiste, nommé en 1674 (2), celles de 1714 et 1715 par Jean-Baptiste Bagenrieux, maître de musique de 1707 à 1729 (3), celles de 1744 et 1745 par François-Hubert de Soije, nommé maître de musique en 1737 (4).

(1) D. VAN DE CASTEELE. *Maîtres de chant et organistes de Saint-Donatien et de Saint-Sauveur à Bruges* (Bruges. 1870; extr. des *Annales de la Société d'Emulation*), p. 35.

(2) *IBID.*, p. 40.

(3) *IBID.*, p. 36.

(4) *IBID.*, n. 37.

Le même dossier contient une quittance de six escalins, délivrée par Bagènrueux au marguillier de l'église Saint-Basile ou du Saint-Sang, *over Musicke gesongen tusschen het prediken de Passie 1724*, ainsi que des quittances de Pierre van Hecke, organiste de cette église, aux gages de quatre livres de gros par an, pour 1720 et 1721.

§ 42.

Un dossier manuscrit conservé dans la collection de pièces volantes de la bibliothèque de l'université de Gand (V^o *Carillon*), nous donne des détails sur la restauration du carillon de la ville de Poperinghe en 1781. L'abbé de Saint-Bertin étant seigneur temporel de la ville, le travail fit l'objet de l'accord suivant :

Comme ensuite de la permission du Gouvernement général des Païs-Bas du 16 Octobre 1780 le Magistrat de cette ville et juridiction de Poperinghe est autorisé de faire restaurer l'horloge et carillon de l'adite ville ainsi que de faire refondre la grosse cloche, et d'y employer la somme de f. 6030, et considéré que moyenant ladite somme le carillon ne peut point être d'un grand poid, et qu'en le plasçant dans le clocher de St-Bertin dans ladite ville, où il a été jusqu'à présent, il serait fort peu entendu, on a trouvé bon de le mettre en jour dans la flèche dudict cloches, mais pour éviter toute difficulté qui pourrait naitre entre M. l'abbé de St-Bertin, seigneur temporel et seul décimateur de Poperinghe, d'une part, et le magistrat du dit lieu, d'autre, on a trouvé bon de faire par forme de transaction et concordat la convention suivante :

Primo. La grosse cloche sera refondue et pendue aux frais de la ville au même endroit où elle étoit avant sa descente.

2^o La secunde cloche, comme devant faire partie du carillon, sera aussi refondre aux frais que dessus.

3° La restauration de l'horloge et la refonte du carillon se feront également aux frais de la ville au moien de ladite somme de f. 6000, et le déficit qui s'y trouveroit proviendra d'une contribution volontaire au (sic) dudit seigneur abbé, des magistrat et autres habitants de la ville.

4° Le carillon pourra, comme dit est, être pendu dans la flèche aux frais comme ci-dessus, et comme M. l'abbé pouroit y contredire, on est convenu que l'entretien de la dite flèche depuis et comprise la galerie qui sert pour le guet jusqu'au cocq restera à toujours à charge de la ville privativement.

5° Pour ce qui concerne le commandement et le sonnage des cloches, on observera le même pied unité jusqu'à présent, mais à l'égard du carillon le Magistrat sera libre de le faire toucher toute et quante fois qu'il lui plaira.

6° L'abbaye de St-Bertin entretiendra à perpétuité l'avant du clocher depuis ses fondements jusqu'à la dite galerie exclusivement.

7° S'il arivoit qu'une cloche faisant partie du carillon viendroit à tomber ou à crever, elle sera réparée aux frais de la ville, et pour que cette convention soit stable et permanente à toujours, elle sera à la diligence du Magistrat envoyée au Conseil de sa Majesté en Flandre pour y être décrétée et homologuée selon sa forme et teneur.

Ainsi fait et convenu en double à Poperinghe le 26 février 1781. Etoit signé Cuvelier Proost de Poperinghe, plus bas P. J. Van den Brouke, greffier.

L'autorisation du gouverneur-général Staremberg, du 16 octobre 1780, portait :

... Nous fixons à six mille florins sans plus toute la dépense que vous pourrés faire pour la refonte de la grosse cloche de l'église paroissiale et pour la restauration de l'horloge, du cadran et du carillon mentionnés dans votre représentation du 18 aout dernier,

et afin d'apporter dans ces ouvrages toute l'économie possible, vous ferés faire à Poperinghe même la refonte de la cloche...

La ville ayant soumis la convention au Conseil de Flandre, celui-ci demanda l'avis du conseiller fiscal Ch. Diericx, qui réclama des explications supplémentaires par la lettre suivante du 9 mars 1781 adressée au magistrat de Poperinghe:

Mijnheeren,

Al'eer te rescrieren op de requeste by UE in den Raede van Vlaenderen gepresenteert, versoecken van UE. naerder t'expliqueren of de naelde van den thoren van de parochiale kercke van St-Bertin tot Poperinghe is geconstrueert en de altijd onderhouden geweest door den thiende heffer, mitsgaeders of ten dien subjecte eenige accoorden ofte conventiën tusschen het Magistraet en den selven thiende heffer syn aengegeven: in cas van jae, sult ons dan of de copien oversenden als ook van het geheel decret van den 16 8bre 1780, het gonne maar bij extrait nevens uwe requeste en is gevoegd.

Voorders sult door experte onder eed doen maecken acte van begrootinge van het gone sy sullen oordeelen dat par année commune sal dependeren aen het onderhoud ende reparatien van de voorseyde naelde.

Eyndelinge het en consteert niet dat den bayaert naer den heesch van de saecke niet en soude konnen geplacéerd worden in den thoren, ende dies volgens ook niet dat de rédenen inductive van het accord dier questie soude subsisteren, emmers het en scheynt niet dat d'avantageuse positie van den bevaert in de naelde eene genougsaeme motif is om het gemeente in perpetuum te belasten met het onderhoud van een werck van enckel ciraet....

Le magistrat s'emprena de répondre le 14 mars :

Voldoende aen Ul. gheerden van den 9^e dezer, ende ons naeder replicerende, wij hebben d'eere Ul. te seggen dat men niet en weet door wie den thooren ende naelde van de parochiale Kerke van St-Berten, binnen dese stad, gheconstrueert sijn geweest, ter causen van de oudtheid der selve, als uit volgens eene constante traditic gestaen hebbende boven de duijsent jaeren, ende genaemt stads-thooren.

Dat anterieurelick aen het placcaet van 25^{en} September 1769, den selven thooren in sijn geheele, oock de naelde die van hout is, gedeckt met schalien, altijdt onderhouden sijn geweest door dese administratie, sonder datter eenighe aceoorden ofte conventien dien aengaende met den thiendeheffer aengegaen sijn geweest.

Datter tsedert het selve placcaet tot nu toe geene reparatien, alhouwel noodigh, aen den thooren noch door den thiendeheffer nochte door de stad gedaen en sijn geweest. Ende dat den baijaert, het orlogie met het gonne voorders daeraen dependerende, mitsgaeders oock de naelde van thien voeten opperwaerts als dienende tot ornament verbleven sijn een last van het gemeentē.

Dat de stad geen last en sal dragen in het werck die in de naelde moet gemaect worden in ordine van baijaert daer in te hangen, nemaer dat den onkost van dien sal commen uijt eene volontaire contributie van diversche insetenen deser stede, bij middel van eene lijfrente met welckers voisen sij hun gesaemdelick sullen belasten.

Dat bij middel van dit werck den voorseijden naelde soodaenigh sal vervromen ende verstercken, dat den onderhout van diere, sauf ongheluck van tempeest ofte onweder, zal sijn van een alderminste belanck, soo blijkt bij de redelicke begrootinghe van experten hier nevens gevought.

Den baijaert en vermag niet wel geplaceert worden, als voor desen, in den thooren, aangezien dat de f. 6000 door het Gouverne-

ment toegestemt moeten dienen niet alleen voor den baijaert maer oock tot restauratie van het orlogie ende tot vergieten van de groote klokke, — vervolgens dat de baijaert niet en can sijn van groot gewichte, ende dat hij geplaceert sijnde in den thooren somtijts niet ofte weinigh soude gehoort worden, soo heeft men geoordeelt te convenieren den baijaert die moet dienen voor urespel, te placeren in den naelde, te meer sulck den roup ende wensch is van het gemeente.

Dat hij daer geplaceert sijnde niet alleen en sal dienen tot enkel cieraat, maer oock tot commoditeit van het publicq. die soo veel lichter de ure sal hooren, bovendien dat den baijaert met het orlogiewerck in de naelde naer van elkanderen geplaceert sijnde, het onderhoud van diere min sal kosten als in den thooren.

Eindelijkge wij hebben d'eere UE. hier nevens te senden copie van geheel het decreet van den 16^e 8^e 1780...

A cette lettre était aussi joint l'avis des experts : Joseph Behijl et Joseph Aberlant (Aeberlandt), maîtres charpentiers, et Jacques Montaine (Monteijne), maître couvreur d'ardoises, disant qu'après le placement du carillon, l'entretien de la flèche ne coûtera pas plus de trois florins par an.

Les explications satisfirent le conseiller fiscal, et le Conseil de Flandre émit un avis favorable, le 17 mars 1781.

§ 43.

Aucun dictionnaire de musique ne signale le nom de Mademoiselle de Walekiers (1) auteur des opéras suivants, joués à Bruxelles dans le dernier quart du XVIII^e siècle :

(1) Fétis mentionne seulement le tâtiste-compositeur Eugène Walekiers, né à Avesnes (Nord) en 1789. J'ai relevé le nom de cet artiste : « Walekiers (Eugène), compositeur » sur la liste des souscripteurs à l'édition française de la partition d'orchestre du *Fidelio* de Beethoven, publiée à Paris par A. Farrenc à l'occasion de la première représentation à Paris, sur le théâtre de l'Odéon (in folio, p. III, col. 2).

1. ZÉPHIRE ET FLORE, *opéra en trois actes et en vers*. Représenté pour la première fois sur le théâtre de Bruxelles, par les comédiens ordinaires de Leurs Altesses Royales, le 8 mars 1781. Par M^{elle} de W***.

De l'imprimerie de l'Olympe (Bruxelles) 1781. In-8°, 28 pp.

Fr. Faber (1) n'avait pas trouvé le nom de l'auteur, mais celui-ci est révélé par un contemporain, le bourgmestre bruxellois Robert Coppieters, qui nous donne dans son *Journal* (2) les renseignements sur cette « première » nationale au théâtre de la Monnaie.

« Le 8 (mars 1781) arrivé à Bruxelles à 4 heures 1/2, été chez M. de Limpens, de là à la Comédie où on représentait l'opéra de Borée et de Flore en 3 actes, composé par M^{elle} Walckiers, orné de tout son spectacle, machines et danses ; il y avait un monde infini, et j'ai failli être écrasé au parterre, d'où je me suis sauvé avec bien de la peine pour pouvoir aller à la loge de M. de Limpens ; à la fin, on a demandé l'auteur, et elle a dû paraître. » (3)

2. DIVERTISSEMENT *chanté sur le Théâtre de Schaerbeek pour la fête de M^{elle} de Walckiers, le 25 août 1788, jour de la St-Louis*. (Bruxelles) MDCCC. LXXXVIII. In. 8°, 12 pp.

Plaquette citée par Fr. Faber (3), qui écrit à ce propos :

(1) FR. FABER, *Histoire du théâtre français en Belgique*, t. II (Bruxelles, 1879), p. 98, et t. IV (1880) p. 154.

(2) ROBERT COPPIETERS, *Journal d'événements divers et remarquables* (1767-1798), publié par P. Verhaegen (Bruges, L. De Plancke, 1907 ; publication de la société d'Emulation de la Flandre). pp. 41-42.

La loge de M. de Limpens était le n° 10 du troisième rang ; Mad. Walckiers louait la loge n° 7 du deuxième rang. J. ISSARDOX, *le Théâtre de la Monnaie* (Bruxelles, 1890), pp. 67-68

(3) FR. FABER, *ouv.* cité, t. IV, p. 350. — Edmond Van der Straeten avait déjà signalé cette « comédie de salon » dans le *Guide musical* du 9 octobre 1877.

« Presque toute la musique de cette petite production était de mademoiselle de Walckiers. Il est évident que ce fut la même société qui joua en 1788 et en 1792, et que ce qu'on appelait *le théâtre de Schaerbeeck* devait être le salon de Madame de Walckiers. » (1)

3. (?) LA RÉPÉTITION VILLAGEOISE, *opéra-comique en un acte*. 1792. Pouvons-nous attribuer à M^{lle} Walckiers la musique de cet petit opéra dont le livret est conservé à la section des manuscrits de la Bibliothèque royale? Le volume (2) provient de la collection du bibliophile Th. de Jonghe qui y a inscrit cette note : « Manuscrit bien écrit d'une petite pièce (inédite ?) jouée à Bruxelles en 1792, par une réunion d'amateurs. » En voici la distribution :

<i>M. Dorval</i> , ami du seigneur	M. C. BAESEN.
<i>Mathurine</i> , fermière du château	M ^{lle} WALKIERS
<i>Babet</i> } filles de <i>Mathurine</i>	M ^{lle} CRUMPIPEN
<i>Colette</i> }	M ^{lle} WARBECK
<i>Le Bailli du village</i>	Le baron VANDERHAGEN
<i>Michaut</i> , meunier	M. LEGROS
<i>Lucas</i> , fils de <i>Michaut</i> et amoureux de <i>Colette</i>	M. LECAILLE
<i>Maitre Jacques</i> , jardinier du château	M. CHARLIERS
<i>La petite Toinette</i>	M ^{lle} NEUFCOUR
<i>La petite Lise</i>	M ^{lle} JUL. VAN VOLDEN
<i>Trois villageoises</i> qui chantent des couples	M ^{lle} WILLEBROUCK et les D ^{elles} VAN VOLDEN
<i>Troupe des villageois et villageoises.</i>	

(1) FR. FABER, ouvr. cité, t. III (Bruxelles, 1879), p. 364.

(2) Signalé par FR. FABER, ouvr. cité, t. II, pp. 137-138.

Il existe du secrétaire du prince de Ligne, Sauveur Legros (est-ce celui qui remplissait le rôle de Michaut dans la *Répetition villageoise* ?), une gravure à l'eau forte, qui n'est autre que la carte de visite de M^{lle} Walckiers. Fr. Hillemacher la catalogue comme suit : « Une pierre sur laquelle reposent, au milieu de feuillages, une lyre, des flûtes et un livre de musique ouvert. Sur l'épaisseur de la pierre, on lit en caractères majuscules : *Mademoiselle de Walckiers*. II. 56. L. 40. »⁽¹⁾ Une autre eau-forte de le Gros, datée de 1787, représente une Ruine du Jardin de M. le vicomte de Walckiers : à gauche, à l'ombre des arbres, un homme converse avec deux dames dont l'une est assise et tient un parasol. ⁽²⁾

La généalogie de la famille Walckiers a été publiée dans *l'Annuaire de la noblesse de Belgique* ⁽³⁾. On y trouve au XVIII^e siècle Adrien-Ange de Walckiers, seigneur de Tronchiennes. Evère, Saint-Amand, grand-bailli de Termonde, conseiller d'Etat, administrateur de la loterie génoise à Bruxelles, chevalier de l'ordre de Saint-Etienne. né à Grammont en 1721, mort à Bruxelles le 21 floréal an VII (10 mai 1799). Il fut créé vicomte, *motu proprio*, par lettres patentes du 22 mai 1786, et son fils, Dominique-Edouard-Sébastien-Joseph, conseiller receveur général des finances, obtint l'autorisation de porter le titre de vicomte du vivant de son père.

Adrien-Ange de Walckiers épousa à Saint-Nicolas, le 24 mai 1755, Dieudonné-Louise-Joseph de Nettine, née à Bruxelles,

(1) FR. HILLEMACHER, *Catalogue des eaux-fortes de Le Gros*, dans l'édition des *Poésies choisies de Sauveur Le Gros*, publiée par N. Loumyer (Bruxelles 1857), p. 23. n° 28.

(2) Ibid. p. 30. n° 87.

(3) DE STEIN D'ALTENSTEIN, *Annuaire de la noblesse de Belgique*, 23^e année (Bruxelles 1869), pp. 235-243.

où elle fût baptisée à Notre-Dame de la Chapelle le 6 juillet 1736, décédée dans la paroisse de Sainte-Gudule, le 8 juillet 1789, fille du banquier de la cour, Mathieu de Nettine.

De ce mariage sont issus six enfants :

1° Louise-Jeanne-Joséphine, née en 1756, morte en 1796, qui épousa à Saint-Nicolas, le 28 février 1773, Jean-Baptiste Tavernier de Boulogne de Magnonville, né en 1757.

2° Paul-Joseph-Sébastien né en 1757, mort en bas-âge.

3° Dominique-Edouard Sébastien Joseph, cité plus haut, né en 1758, qui prit une part active aux événements de la révolution brabançonne, fut administrateur provisoire de la ville de Bruxelles loin de la première invasion française (2), et mourut à Paris le 17 février 1837.

4° Charles-Louis-Joseph, né en 1760.

5° Philippine, morte en bas-âge.

6° Joséphine-Rosalie-Pauline, baptisée à Saint-Gudule le 31 mars 1765 décédée à Bruxelles sans alliance, le 27 octobre 1839.

Je crois que cette dernière pourrait être l'amateur de musique dont je viens d'énumérer les œuvres. L'indication relative à la pièce jouée au « Théâtre de Schaerbeek » en 1788 pour la fête de M^{lle} de Walckiers, le jour de le Saint-Louis, ferait croire qu'il s'agit plutôt de sa sœur aînée, mais celle-ci était depuis 1773 Madame Tavernier de Boulogne. J'ai posé naguère une question à ce sujet dans le questionnaire publié par M. Amé Demeuldre (2), mais mon appel est resté sans réponse. Il faut attendre du hasard la découverte de nouveaux

(1) On a, notamment, de lui une lettre caractéristique adressée de Paris, 3 décembre 1792, à la Société des amis de la liberté et de l'égalité à Bruxelles : *Vergaderinge van de vrinden Vrijheid ende Gelykhyd* (Bibl. univ. de Gand, A. 56397 ; in 8°, 2 ff.).

(2) JADIS, questionnaire d'histoire et d'archéologie, t. XIII (Soignies, 1909), pp. 81-84.

renseignements sur la personnalité de M^{lle} de Walckiers, et sur le sort de ses manuscrits.

§ 44.

Dans son opuscule sur *Nos périodiques musicaux* (Gand, 1893), Edmond Vander Straeten ne mentionne pas une assez singulière entreprise musicale annoncée dans la *Gazette van Gend* du 20 juillet 1786, par un certain Perrault, habitant Liège. Il s'agit d'une feuille musicale manuscrite, contenant des morceaux de musique vocale inédits, avec leur « véritable expression acoustique propre », au prix de 30 livres par an, 16 livres par semestre, ou 9 livres par trimestre. Chaque semaine devait paraître un morceau sur paroles tantôt italiennes, tantôt françaises, plus souvent allemandes, parfois latines, et en cas de succès, Perrault promettait d'augmenter la dose. J'ignore si l'entreprise a été réalisée, et même si elle a reçu un commencement d'exécution. Voici la reproduction de l'annonce rédigée en allemand.

Musicalische Anzeige.

Es wird ein Musik-Blatt, weder gedruckt noch gestochen, sondern in *Manuscript* erscheinen, das eine Sammlung der besten neuen singbaren, jedoch noch nie gesungenen Gedichtgen, mit dem wahren eigentlichsten akustischen Ausdruck, (die gehörige Begleitung mit innbegriffen, ausmachen wird : wovon jede woche ein Stück, bald *italienisch*, bald *französich*, meist *deutsch*, bisweilen auch *lateinisch*, herausgegeben werden soll. Erhält die Sache Beifall, dann wird die Anzahl der Stücke vermehrt. Der Prænumeration's-Preis, in französischer Münze, ist so festgesetzt : *jahrweise* 30 *liv.*, *halbjahrweise* 16 *liv.* und *quartalweise* 9 *liv.* Man bittet Briefe und Geld en Endes unterschriebenen *franco* ; die Bestellung

geschiedt auch durch die Post-Aemter an das hiesige. *Lüttich* den
1 Junii 1786. *Perrault.*

§. 45.

Dans le IV^e volume de la *Musique aux Pays-Bas*, Edmond Vander Straeten analyse, d'après des copies manuscrites, des œuvres d'un claveciniste gantois de la fin du XVIII^e siècle, J. De Vreese, organiste de l'abbaye de Tronchiennes (1) qui n'avait pas « latinisé » son nom en *De Timore*, comme le dit Vander Straeten, mais l'avait italianisé en *Del Timore*.

Nous pouvons préciser les renseignements sur ces œuvres, d'ailleurs faibles et incorrectes, par deux annonces retrouvées dans le journal gantois, *Gazette van Gend*, du 16 juin 1791 et du 5 septembre 1793. La première concerne la publication de l'opus 2 de l'auteur, un recueil de quatre sonates pour orgue, clavecin ou forte-piano, qu'on pouvait se procurer chez les frères Gimblet, libraires à Gand, au prix d'une couronne de France :

J. De Vreese, Organist in de Abdye van Drongen, maekt aen het Publicq bekend, dat hy van voornemen is zyn tweede Werk uyt te geven voor de Orgel, Forte-Piano ofte Clavercingel, wel verstaende, dat hy in zyn eerste Werk zijnen naam in het Italiaensch heeft laeten stellen, te weten *J. del Timore*, het voorszeyd tweede Werk zal wederom bestaen in vier Sonata, als ook met de volgende Airen, die zullen correspondeeren achter iedere Sonata, zullen gemakkelyk zyn, om te executeeren en nochtans voldoende voor het gehoor, en zy zullen op alle Orgels können

(1) VANDER STRAETEN, *La musique aux Pays-Bas avant le XIX^e siècle*, t. IV (Bruxelles, 1878), pp. 382-385. Cf. R. FITNER, *Biographisch Bibliographisches Quellen-Lexikon der Musiker*, t. IX (Leipzig, 1903), p. 410.

gespeelt worden ten aanzien van de hoogte, hij verzekert hun, dat het hun meer zal behaegen, als het eerste Werk, en ook met uytlaetinge van de Viol-Partije, om dat zy die moeten betaalen en de zelve niet kunnen gebruyken. Degene, die gelieven inscriptie te nemen, kunnen hun adresseeren by de Gebroeders *Gimblet* op de Koornmerkt tot Gend, alwaer het Exemplair van stonden aen te zien is. De Inscriptie zal openstaen tot ende met den 15^e July, en een zeker getal van Inscibenten zal alsdan met het eynde der zelve maend afgelevert worden conforme aen het Exemplair, den kost zal bestaan in eene fransche Kroone, en de gene, die par Brief Inscriptie nemen, moeten hunne brieven franqueeren.

Le second avis est un appel aux souscripteurs, au prix d'une couronne de France, pour l'opus 6 de De Vreese, un recueil de soixante-douze « versets » pour orgue, qui paraîtra chez les frères Gimblet, où l'on peut se procurer encore les opus 1, 2, 3, 4 et 5 :

J. de Vreese, Organist in d'Abdye van Drongen, maekt aen het Publicq bekend, dat hy van voornemen is zijn zesden Werk uyt te geven voor d'Orgel, welk Werk zal bestaen in twee-en-seventig Versen, dienende tot het afspelen van den Kerk Zang, in de bezonderste toonen, die de Organisten meest gebruyken, te weten : twaelf Versen in primi toni, twaelf in secondi toni, twaelf in tertii toni, twaelf in quarti toni, twaelf in quinti toni, en twaelf Versen in sexti toni, de welke zullen zyn van eene taemelijke lengde, zeer voldoende voor het gehoor en uytnemende gemakkelijk om te spelen, ook zullen zij op alle Orgels konnen gespeelt worden ten aanzien van de hoogte, wel verstaande, dat zij boven de vier Octaven niet en zullen loopen, en hy verzekert dat dit werk Versen hun ten uystersten zal behaegen; de gene, die gelieven inscriptie te nemen, kunnen hun adresseeren by de Gebroeders *Gimblet* op de Koornmerkt tot Gend, alwaer het Exemplair van stonden af zal te zien zyn, de

Inscriptie zal openstaen tot en ende met den 15. October ende zeker getal van Inscriptbente hebbende, zal alsdan met het eynde der zelve maend afgelevert worden, conform aen het Exemplair, prys eene Fransche Kroone; de gene, die par Brief Inscriptie nemen, zullen den zelve franqueeren; ƒy de Gebroeders *Gimblet* is ook noch te bekomen het eerste, tweede, derde, vierde en vyfde Werk van den voorzeyden *J. de Vreese*.

Les documents relatifs à l'abbaye de Tronchiennes, conservés aux Archives de l'Etat à Gand, ne paraissent pas mentionner De Vreese.

La Charité romaine

dans la littérature et dans l'art

Bien de fois les mêmes apologues sont racontés dans des contrées éloignées les unes des autres ; et l'on explique le fait aisément sans devoir supposer qu'une influence quelconque se soit produite. C'est ainsi que dans la littérature de l'antique Egypte, on retrouve, et cela sous la forme d'un procès, à l'époque de la XX^e Dynastie (XII^e s.) (1) l'apologue bien connu des membres et de l'estomac le quel, au dire de Tite Live (2), Menenius Agrippa raconta à cette partie de la plèbe qui s'était retirée au Mont Sacré en 493 afin de prouver aux mécontents qu'il était de leur intérêt de rentrer à Rome ; ce en quoi il réussit parfaitement.

Pareil apologue n'est qu'un conte moral suggéré par un fait d'ordre physiologique. L'application en est si naturelle que, pour l'expliquer, pas n'est besoin de recourir à la supposition d'une influence étrangère.

Il en est de même du jugement de Salomon qu'on retrouve, avec de nombreuses variantes, dans bien des contrées — même

(1) Sur un morceau de tablette d'écolier conservé au Musée de Turin. MASPÉRO C. R. Acad. des Inscript. 1883, p. 4.

(2) T. L. II, 32.

au Tibet — et à des époques différentes; ce n'est en réalité qu'une interprétation vivante de l'amour maternel; c'est le cœur de la mère qui y parle. (1)

Plus difficile est l'explication de certaines légendes, de mainte tradition populaire, présentant des éléments identiques, avec quelques différences toutes superficielles, et qui se rencontrent dans des pays entre lesquels jamais aucun rapport n'a existé. On parvient souvent non sans peine à indiquer dans quel pays le récit remonte à l'époque la plus reculée. Telles sont les histoires de Cendrillon, de Peau d'âne, celles des Alvermannekens, Kaboutermannekens, Nutons, ou de quel autre nom on qualifie ces «Heinzelmännchen», petits bonshommes, vrai lilliputiens, qu'on retrouve dans tout pays. Dans mainte contrée on les craint parce que bien souvent ils cherchent à faire du mal, alors qu'ailleurs on les regarde comme des êtres bienfaisants. La trame de ces histoires est la même partout, les détails seuls sont différents; comment dès lors expliquer ces ressemblances? Les opinions les plus disparates ont été émises. On semble d'accord pour admettre que les contes et les légendes ne sauraient être séparés des mythes. La mythologie et le folklore se prêtent ainsi un mutuel appui. Il convient cependant de ne pas perdre de vue que les mythes constituent l'histoire légendaire des divinités, tandis que les contes et les légendes ont pour la plupart une signification morale.

On a cherché à trouver une explication générale, applicable à toutes les légendes, alors qu'elle ne pouvait raisonnablement convenir qu'à quelques-unes; et de plus, de nombreux mytho-

(1) ALF. DE COCK. *Merkwaaardige Vonnissen in de Volksoverlevering*. (Vlaamsch Leven, 1917, p. 506). On sait qu'en 1882 on a découvert à Pompéi une peinture murale représentant une caricature du Jugement de Salomon. Actuellement au Musée à Naples, n° 1343 du Catalogue de 1909.

logues et bien des folkloristes ont confondu la question d'origine avec celle de l'interprétation et surtout avec celle de la transmission.

Jadis l'école météorologique, dite aussi mytho-philologique, avait de la vogue. Elle se basait sur l'analyse des mots et soutenait que le sens des mythes serait rendu intelligible du jour où l'on parviendrait à connaître le sens primitif et exact des mots essentiels que le mythe renferme.

C'est une méthode interprétative. Kulm, et après lui Schwartz, rapportent tous les mythes aux orages, aux vents, aux nuées. Max Muller par contre retrouve partout le soleil et l'aurore. Par après est venue l'école anthropologique dont Andrew Lang (1) fut le plus célèbre protagoniste. Il s'occupe déjà davantage de folklorisme, alors que ses devanciers étaient avant tout des mythologues. Pour le savant écossais les mythes sont des productions de l'esprit humain telles qu'elles se produisent chez les peuplades sauvages ; et, lorsque leurs légendes se retrouvent chez les nations civilisées, elles sont ou des survivances de l'état sauvage primitif ou des récits empruntés aux sauvages. Le folkloriste ne constate par conséquent que des survivances des mœurs et des idées des sauvages. (2) Lang et ses partisans recherchent surtout l'origine des mythes et des légendes bien plus qu'ils n'en étudient la signification. M. Emm. Cosquin par contre se demande tout d'abord quel est le pays d'où proviennent la plupart des contes

(1) 1844+1912. Notice par VAN GENNEP dans la Rev. de l'hist. des relig. t. 66, p. 405.

(2) A. LANG. La mythologie, trad. PARMENTIER et préface de CH. MICHEL. Paris, 1886. Ch. PLOIX. Mythologie et folklorisme, avec réponse de Lang. (Rev. de l'hist. des relig. 1881. t. XIII, et un article de J. REVILLE dans le même volume.)

populaires et il arrive à cette conclusion que « plus on étudiera de près la question, plus on recueillera de contes, surtout en Asie, et plus on reconnaîtra que la thèse de l'origine non seulement asiatique, mais indienne, de nos contes populaires est la seule vraie ». (1)

Quelle que soit la théorie que l'on adopte, il est évident qu'aucune ne saurait être d'une application générale; aucune ne parvient non plus à expliquer comment la transmission a pu se produire. Pour ma part je crois qu'il est plus sage de s'en tenir à constater les faits et de déclarer avec Brunetière que toute recherche de l'origine et de la propagation des contes est vaine. (2)

Malgré cet aveu d'impuissance, il n'en reste pas moins intéressant de rechercher dans quels pays une même légende se retrouve et sous quelle forme elle se présente dans chaque contrée, de tendre à découvrir sous le voile de l'allégorie le fait ou le mystère qui s'y cache ; et, en écartant les éléments secondaires, variables d'après les temps, les lieux, les circonstances, de remonter à l'élément primitif et essentiel. C'est ce que je me propose de faire pour la légende connue sous le nom de *Charité romaine*.

Tous ceux qui ont visité notre bonne ville de Gand, ont remarqué au fronton de l'ancienne prison communale le relief représentant une jeune fille allaitant un vieillard. C'est ce relief qui a fait donner à la prison communale le nom de Mammelokker ; et il a tellement impressionné les campagnards que, dans certaines communes, — je citerai Asper,

(1) EM. COSQUIN. Les contes populaires et leur origine. Dernier état de la question (Compte rendu du 3^e Congrès scientif. internat. des Catholiques. Bruxelles, 1894. Antropologie. p. 249-269).

(2) Revue des Deux Mondes, 1 Sept. 1893.

Gavre, peut-être y en a-t-il d'autres encore, — on désigne les Gantois sous le sobriquet de *Mammelokkers* (1), moins répandu cependant, il faut bien le reconnaître, que le surnom historique de *stropdragers*, lequel remplaça depuis 1540 (2), le noble surnom de *Heeren van Gent* (3).

(1) DE RAADT. *Les sobriquets des communes belges*. Bruxelles, 1904, p. 348.

(2) A la suite de la révolte de 1539, intervint la sentence de Charles Quint du 29 avril 1540, suivie le 30 de la Concession Caroline. Elle stipulait entre autres que cinquante *creesers* feraient amende honorable au prince, — ce qui eut lieu au Prinsenhof le 5 mai, — en se présentant la corde au cou (den bast aan den hals). Ces *creesers* étaient des *haghepoorters*, gens de métiers ou pauvres ouvriers, habitant jusqu'à un mille hors des portes de la ville, donc pas de vrais gantois : ils avaient été parmi les plus violents des révoltés. Par allusion à cette humiliation, et, en la généralisant, on appliqua bientôt le sobriquet aux gantois. DE POTTER. *Gent van den oudsten tijd tot heden*, I, 100-104 ; 480-484 ; PIRENNE. *Histoire de Belgique*, II, 123 ; V. FRIS, *Stropdragers* (Gent, XX^e Eeuw. 1912, III, 71).

(3) DE POTTER. *Gent*, II, 11. Les échevins de Gand prenaient le titre de mher, heer (seigneur), seulement Philippe le bon le leur défendit par le traité de Gavre du 29 juillet 1453, douloureuse conséquence de la défaite des gantois entre Gavre et Semmerzake (V. FRIS. De slag van Gaver in De vlaamsche Gids. 1909, 217). Une miniature du Ms. 2583 de la Bibliothèque impériale de Vienne représente les gantois demandant pardon à genoux à Philippe le bon après cette défaite. Elle est reproduite dans W. DE VREESE. *Leeke bijdragen tot de geschiedenis van Vlaanderen inzonderheid van Gent*. Gand 1912, p. 144. Depuis le traité de Gavre, Heeren devint le sobriquet des gantois (DE RAADT, 159) ; seulement on ne le leur applique plus que rarement après 1540. On le trouve dans le *Properheden der steden van Vlaenderen* (daté des années 1438) ; et Edouard De Dene que M. Scharpé qualifie de Villon flamand (Congrès scientifique intern. de catholiques. Bruxelles, 1894. Philologie, 108-113) dans son *Langhen adieu* (de 1560), paraphrase du *Properheden*, qui termine son *Testament Rhetorical*, le leur applique encore. Au moyen âge les Gantois étaient dits aussi *potatores medonis*, buveurs d'hydromel. DE PAUW in : Comm. roy. d'hist. 5^e s., t. VI. 1896. p. 332 et de ST-GENOIS. *Surnoms et sobriquets des villes et villages de Flandre*.

Cette prison communale fut construite sur l'emplacement de l'ancienne *Stadswaag* en 1742 par l'architecte-entrepreneur David 't Kindt. Il construisit aussi en 1771 en bois le campanile du Beffroi lequel subsista jusqu'à 1839. On ne connaît pas le nom de l'artiste du bas-relief : celui-ci n'a du reste qu'une bien mince valeur artistique. A ce relief se rattache une légende qui se raconte à Gand à peu près en ces termes :

Un vieillard, ayant été condamné à mourir de faim en prison, sa fille obtint de le voir tous les jours à condition de ne lui apporter aucune nourriture. Au bout d'une semaine le condamné vivant encore, les géoliers épient ce qui se passe lors des visites de la fille et constatent, à leur grand étonnement, que celle-ci nourrit le père de son sein. Le comte, en ayant été informé, veut venir se rendre compte par lui-même du fait extraordinaire et interroge la jeune fille. Celle-ci fait des aveux tout en déclarant qu'elle est vierge; « j'ai mis ma confiance en Dieu, dit-elle, et en sa Sainte Mère ». En présence de cette manifestation de la bonté divine, et voulant récompenser cet acte de dévouement de piété filiale, le comte gracie le vieillard.

En souvenir de ce fait extraordinaire on fit placer le relief au fronton de la prison où il s'était produit. (1) Sans discuter le récit, il y a lieu cependant de faire observer qu'un condamné à mort aurait dû être emprisonné soit dans la prison du Château des comtes, soit au Châtelet ('t Sausselet, 't Chastelette) construit au Marché aux grains vers 1296, agrandi en 1528 et démoli au XVIII^e siècle pour faire place au Pakhuis de l'architecte Bernard De Wilde. (2)

(1) J. W. WOLF. *Niederländische Sagen*. Leipzig, 1843, n^o 529; DE RAEDT, p. 348; DE COCK. *De Mammelokker te Gent* (Volkskunde, 1907. XVIII. p. 45-61); PRUD. VAN DUYSSE. *De Kindermin* (Het Klaverblad, Bruxelles, 1848, p. 62).

(2) DE POTTER, *Gent*. III, 130-152. D'après certains récits, le père fut enfermé dans une mesure isolée.

Mais quelle raison a-t-on pu avoir de représenter cette légende plutôt que de décorer l'entrée de la prison, comme on le faisait en Hollande, ainsi à Gouda, d'un relief de deux prisonniers occupés à râper du bois ou bien d'un autre sujet bien plus compréhensible pour le public? La commune ne soignait pour l'entretien des prisonniers que pendant huit jours; par après la charité publique devait subvenir à leur subsistance. Aussi les œuvres de charité, les fondations étaient-elles nombreuses? Un citoyen avait-il fait preuve d'un acte de charité extraordinaire? Nous l'ignorons, aucun document ne venant nous renseigner à ce sujet. Quoi qu'il en soit, la légende de la Charité romaine devait être assez répandue dans notre pays grâce surtout aux nombreuses œuvres de peinture qui la représentaient; tels, par exemple, les tableaux de Rubens et de de Craeyer, bien plus que par le souvenir de ce que divers auteurs en avaient rapporté.

Le récit gantois présente un caractère éminemment chrétien; et cependant la légende remonte à l'antiquité païenne.

Le récit le plus ancien qui nous en soit parvenu est celui que nous rencontrons dans le *Facta et Dicta memorabilia* offert par Valère Maxime à l'empereur Tibère vers l'an 31. Son livre devint très-populaire, à preuve l'Épitomé qu'en fit à l'usage des écoles, *Julius Paris* au 4^e ou au 5^e siècle, ainsi qu'un autre abrégé plus petit encore de la fin du 6^e dû à *Januarius Nepotianus*. On lut Valère Maxime durant tout le moyen-âge; aussi en possède-t-on de nombreux manuscrits. Dès l'invention de l'imprimerie les éditions se multiplièrent. L'édition princeps est de Strasbourg de 1471; et, dans notre pays, l'édition de Pighius et de Juste Lipse eut tant de succès que M. Ferdinand Van der Haeghen n'en renseigne pas

moins de 26 de 1567 (Anvers, Plantin) à 1660 (Amsterdam, Janssonius). (1)

Les faits rapportés par Valère Maxime devaient donc être généralement connus. Celui-ci rapporte deux légendes, l'une d'origine romaine, l'autre d'origine grecque. A Rome c'est une mère qui est nourrie par sa fille ; en Grèce c'est un père. *Myco* et une fille *Pero* (2) ; mais dans l'une comme dans l'autre légende la piété filiale est récompensée par la grâce qu'obtient la mère ou le père condamnés à mourir de faim. La même légende se retrouve dans la suite chez plusieurs auteurs ; mais malgré les variantes que présente leur récit, on reconnaît sans peine que la source en est Valère Maxime. *Pline* (3) reproduit l'histoire de la mère et de la fille, laquelle venait d'avoir un enfant ; il ajoute qu'en récompense on alloua à toutes deux des aliments leur vie durant ; et que, sous le consulat de C. Quinctius et M. Acilius (150 av. J. C.), on éleva un temple à la *Pietas* sur l'emplacement de la prison. Ce temple fut démoli par César pour faire place au théâtre de Marcellus, achevé par Auguste et dédié par lui, l'an 13 av. J. C. (4)

Sextus Pomponius Festus (IV^e S.) l'abrégiateur du *de verborum significatione* que M. Verrius Flaccus écrivit du temps d'Auguste, modifie le récit de Pline en plus d'un point.

(1) *Bibliotheca belgica*, t. 25. Je connais deux traductions néerlandaises de Valère Maxime, l'une par Conradus Mirkinus. Rotterdam, Jan Leendertsz 1614, l'autre par A. Bogaert. Amsterdam, Bosch, 1729 (2^e éd.) ; peut-être y en a-t-il d'autres encore.

(2) VAL. MAX. V. 4. 7. Certains manuscrits donnent Cimon au lieu de *Myco* ; c'est un erreur de transcription ; Elle se comprend d'autant mieux que quelques lignes plus loin Valère Maxime parle de Cimon. Comme dans plusieurs récits qui dépendent de Valère on retrouve le nom de Cimon, c'est celui-ci qui a souvent prévalu dans la légende Julius Paris au lieu de *patrem* écrit *fratrem majorem*.

(3) PLIN. H. N. VII, 36.

(4) Dio Cass. XLIII, 49.

Pietati, écrit-il, (1) *ædem consecratam ab Acilio aiunt eo loco, quo quondam mulier habitaverit, quæ patrem suum inclusum carcere mammis suis clam aluerit: ob hoc factum, impunitas ei concessa est.* C. Jolius Solinus (2) (milieu du 3^e S.) dans ses *Collectanea rerum memorabilium* parle d'une femme du peuple, devenue mère depuis peu, qui nourrit son père et dit que sur le lieu où le fait se produisit on éleva un temple à la Piété. Le mythographe Hygin, qui vivait avant l'an 207, donne à la fille le nom de Xantippe et non celui de Pero : *Xanthippe*, écrit-il, (3) *Myconi patri, incluso carcere, lacte suo alimentum vitæ præstitit.* Enfin au 5^e siècle l'égyptien Nonnos rapporte dans ses *Dionysiaques*, une histoire analogue, mais notablement modifiée. Les héros en sont Tektaphos, un général du roi Deriades et Heriée. Il a probablement emprunté sa notice aux Βασσαριὰς des Dionysios (4).

Malgré leurs nombreuses différences toutes ces légendes ont pour but de faire voir ce dont la piété filiale est capable. Un père, — le récit de la mère paraît plus récent, — est emprisonné et condamné à mourir de faim et il est gracié pour récompenser la piété filiale de son enfant. Il est à remarquer que la libération est la récompense d'un acte qui allait à l'encontre du but poursuivi, tandis que dans d'autres légendes on promet une grâce si l'on pose un acte que l'on suppose impossible d'accomplir. Telle par exemple la légende de Lady Godiva de Coventry, chantée par Tennyson et sujet d'au moins deux tableaux, l'un de J. Van Lerius (de 1870) du Musée

(1) FESTUS. éd. K. O. Muller, p. 209.

(2) SOLIN. I, 124. (éd. MOMMSEN, Berlin 1895). Solin est suivi par le *Libro de los exemplos*, 102, KÖLHER *Kl. Schr.* I. 373.

(3) HYGINI *Fab.* 254.

(4) NONNI *Dionys.* XXVI, v. 101 et sqq; PAULY WISSOWA, V. p. 924. KUNTZE. p. 282.

d'Anvers n° 1159; l'autre, d'une expression un peu affectée, de Jules Lefebvre (1890) du Musée d'Amiens (1). Dans notre légende tous les noms sont grecs; ceux de Myco et de Pero ont prévalu. La légende remonte probablement à la période alexandrine, époque à laquelle les contes et nouvelles jouissaient d'une grande faveur. Elle a dû se répandre à Rome, vers le second siècle avant J. C. Elle s'y transforma selon les idées romaines et l'on établit un rapport entre la légende et la construction d'un temple dédié à la *Pietas*, (2) divinité qui était la personnification de l'affection existant entre les membres d'une même famille et surtout entre parents et enfants. (3) Seulement ce rapprochement est factice et repose sur une interprétation erronnée. (4)

Tite Live en effet nous apprend que M. Acilius Glabrio voua un temple à la *Pietas* le jour de sa victoire aux Thermo-

(1) N° 180. Vers 1040 Coventry fut libérée d'impôts par Léofric après que sa femme Godiva eut parcouru à cheval et toute nue, les rues de la cité. Toutes les fenêtres furent closes, tous les habitants s'enfermèrent chez eux; Peeping Tom fut le seul indiscret. Son buste est mis au pilori au coin de la Hertfordstreet tandis que Godiva a sa statue à Mary's Guildhall et une procession annuelle, dit on, rem'more son dévouement. Ici le comte n'a fait sa promesse que parce qu'il supposait que Godiva par pudeur n'aurait pas voulu se dévouer. Une légende qui se rapproche de celle-ci est celle qui se raconte aux Indes à Tschamba. Une chanson allemande rappelle aussi qu'une sœur sauva son frère de la mort en courant trois fois toute nue autour du gibet. Cf. LIEBRECHT. *Zur Volkskunde*. Heilbronn, 1879, p. 104. *Tour du Monde* XXI, p. 342.

(2) F. KUNTZE. *Die Legende von der guten Tochter im Wort und Bild*. (Neue Jahrb. f. d. Klass. Altert. 1904. XIII. p. 280-300).

(3) La numismatique nous en fournit la preuve, Ainsi les deniers de M. Herennius, de Q Cæcilius Metellus, de L. Antonius. A côté de la tête de la déesse on trouve le mot *Pietas* et la représentation d'une cigogne, symbole de la piété filiale. En Grèce et à Rome le peuple croyait que la cigogne nourrissait ses parents. WISSOWA dans ROSCHER. *Lexikon d. Griech u. Röm. Mythologie* III, p. 2500

(4) T. L. XL, 34; cf. VAL. MAX. II, 5, 1.

pyles sur Antiochus (191 av. J.C.), et en commença la construction en vertu d'un Sénatusconsulte et que dix ans plus tard (181) son fils *duovir aedi dedicande* le consacra. Ce temple fut construit au *forum holitorium*, le marché aux légumes de Rome, (1) devant la *Porta carmentalis*; et ce fils dévoué y plaça une statue équestre de son père, la première statue dorée qu'on eût élevée en Italie (2).

Quoique d'origine grecque, il n'est guère probable que la légende ait jamais été prise comme sujet de quelque œuvre artistique. Nous savons en effet que, pendant la belle période de l'art, les artistes éprouvaient de la répugnance à représenter l'allaitement; et même dans la suite, à l'époque hellénistique, on n'en cite que de rares exemples. La collection Sabourof possédait une vase du 3^e s. av. J. C., sur lequel était représentée une nymphe nyséenne allaitant le petit Bacchus, encore est-ce une vase de Lucanie (3).

De même les trois miroirs du 3^e siècle, représentant Hercule allaité par Junon sont étrusques (4) et le petit relief en terre cuite trouvé à Anzi, n'est pas non plus grec (5).

(1) Dans la partie méridionale du Champs de Mars; actuellement Piazza Montanara.

(2) PAULY-WISSOWA, I, 255.

(3) FURTWÄGLER, *La collection Sabourof*. Berlin, 1883: I, pl. 71.

(4) Un superbe miroir de Volterra (Mus. arch. de Florence) représente Hercule barbu allaité par Junon (GERHARD, *Etrusk. Spiegel*, p. 34, pl. 60); sur celui de Vulci (Mus. de Berlin. GERHARD, pl. 59; Arch. Zeit. 1882, p. 173; 1883, p. 278) et non celui du Musée de Bologne (GERHARD, pl. CXXVI), Hercule est représenté plus jeune alors que dans la tradition littéraire, Junon allaite Hercule enfant (Diod. Sic. IV. 9; PAUS. IX, 25 2.).

(5) Hercule représenté comme jeune homme. HELBIG, Bull. de l'Inst. de corr. archéol. 1866, p. 65; cf. Ann. 1871, p. 21. La statue du Musée Chiaramonti (VISCONTI, *Mus. Pio-Clem.* I, 4), représentant une femme allaitant un enfant, est de l'époque romaine.

Valère Maxime, après avoir rappelé l'histoire de Myco et de Pero, émet une réflexion qui présente un réel intérêt. « *Hærent ac stupent*, écrit-il, *hominum oculi, cum huius facti pictam imaginem uident, casusque antiqui condicionem præsentis spectaculi admiratione renouant, in illis mutis membrorum liniamentis uiua ac spirantia corpora intueri credentes. Quod necesse est animo quoque euenire, aliquanto efficaciore pictura litterarum uetera pro recentibus admonito recordari* ». Ceci nous donne à supposer que, du temps de Tibère, on pouvait voir à Rome un tableau représentant le dévouement filial de Pero; et, fait digne de remarque, déjà alors, les artistes avaient donné la préférence à la représentation du père. Du tableau romain, il n'en reste guère de trace; mais les fouilles de Pompéï ont mises au jour plus d'une glorification de l'amour filial de Péro.

Le musée de Naples conserve deux groupes en terre cuite de la Charité romaine dont l'un remontant à la période néronienne, fut découvert à Pompéï en 1755 dans la *Casa Giulia Felice* (1) Le même sujet est traité dans trois peintures pompéiennes. La première fut découverte avant 1796 et se trouve actuellement au musée de Naples. (2) Une autre, disparue depuis, fut trouvée en 1826 dans la *Casa di Bacco* (3) Le Sénat

(1) MAU. *Ausgrab. v. Pompei*. (Mitt. d. k. Archæol. Instit. 1898 XIII. p. 20.

(2) W. HELBIG. *Wandgemälde der vom Vesuv verschütteten Städte Campaniens*. Leipzig, 1868, p. 307, n° 1376. Elle est reproduite dans *I principali mon. del Museo*. Napoli, 1865, pl. 41.

(3) FIORELLI. *Descr. di Pompei*. Napoli, 1875. p. 213. M. Quaranta de Naples a écrit une dissertation pour établir la distinction entre le récit de Valère Maxime et celui de Festus et pour prouver qu'il faut dénommer l'histoire de Pero légende grecque. Je n'ai pu consulter ce travail. E. DE BRUYN. *Hypothèses et gloses autour et au sujet de la Charité romaine* (Durendal 1901 p. 334-341) Il y aurait lieu d'examiner aussi s'il ne se trouve pas des miniatures dans les manuscrits de Valère Maxime.

teur Fiorelli la nomme *Carita greca*, parce que, comme du reste toutes les autres reproductions artistiques, elle se rapporte à la légende grecque; seulement c'est la qualification de légende romaine qui a prévalu.

Enfin, en 1900, on découvrit dans la maison de *M. Lucretius Fronto* une représentation d'autant plus digne d'attention que sous les figures se lisent les noms de Miko et de Pero (*). Plus intéressante encore est l'épigramme explicative inscrite au dessus de la fresque à gauche. Elle est d'une lecture des plus difficiles. Bücheler en a fait une étude approfondie et a cherché à la restituer aussi bien que possible. Certains mots sont douteux, mais l'ensemble de la restitution étant satisfaisante, je crois utile de la retranscrire ici : (†)
Quæ parvis mater natis alimenta parabat. Fortuna in patrios uertit| iniqua cibos [haustus pulcrum opus] est| teni, ceruice seniles ast liquidus| uene lacte [replente tumor, languentemque] simul uolta fricat ipsa Miconem Pero : |tristis inest cum pietate pudor.

De l'époque byzantine la légende nous est rappelée, sous la forme d'une énigme qui se trouve conservée dans le *Cod. Paris.* 2991. A. Elle a cours encore de nos jours dans le Peloponnèse. Elle a été publiée par G. Knaack (‡), et j'en donne ici la traduction :

Celui qui fut jadis mon père est maintenant mon enfant ;
si mon sort est favorable il sera de nouveau mon père ; mais

(*) *Notizie dei Scavi* 1900, p. 199 ; MAU. *Mith.* 1901, p. 351.

(†) BÜCHELER, in : *Rh. Mus.* 1901. LVI. p. 156. KUNTZE (p. 297) la reproduit, avec quelques variantes, d'après ENGELMANN. *Zeitschr. f. d. bild. Kunst*, 1901, p. 287.

(‡) G. KNAACK. *Die säugende Tochter.* (*Zeitschr. f. vergleich. Literaturgesch.* 1898, XII. p. 454). Cf. K. OHLERT. *Zur antiken Räthseldichtung.* *Philol.* 1879 56. p. 613.

si mon sort est mauvais il sera de nouveau mon enfant.
Donnez moi mon fils, il est le mari de ma mère.

Rapprochons en ces deux vers latins :

*Filia cuius eram, mater sum denique patris :
Matris vir sic filius inde mihi.*

et l'énigme allemande bien connue :

*Des Tochter ich ward,
Ics Mutter bin ich worden,
Ich erzeugt mir einen Sohn,
Der war meiner Mutter Mann. (1)*

Pour autant que nous sachions, on ne rencontre, durant le haut moyen âge, guères de traces de la légende ; mais elle reparait de jour où l'on se remet activement à lire les auteurs païens. C'est naturellement à Valère Maxime qu'on l'emprunte, cet auteur étant un de ceux qu'on lisait le plus. (2).

Ainsi déjà au IX^e s., St-Heiric (né à Hery en 841) offrit à Hildebold, évêque d'Auxerre, un recueil de passages choisis de Valère Maxime, de Solin et d'autres auteurs anciens (3). Dans les écrits du philosophe Jean de Salisbury, évêque de Chartres, (1120-1180) on trouve aussi des fragments des *Dicta* ; et la bénédictin de Fleury, Raoul Tortaire (né à Gien en 1063 + après 1122), mit en vers latins l'ouvrage de Valère Maxime sous le titre *de memorabilibus* (4).

(1) G. KNAACK, ib. avec une variante dans le *Strasburger Rätseibuch* de 1505. KRETSCHMER. *Zur Gesch. von der säugenden Tochter*, (Zeitschr. f. deutsch. Altertum, 1899. XLIII, p. 154). On retrouve du reste des énigmes analogues en Espagne, en Italie, au Danemarck, en Suède et en Angleterre KUNTZE, p. 290.

(2). KEMPF. *Val. Max.* ed. Berlin, 1854, Proleg. p. 43-49.

(3) EBERT. *Histoire de la littérature du moyen âge*. Paris, 1884. II. p. 315.

(4) EUG. DE CERTAIN. *Raoul Tortaire*. (Bibl. de l'Ec. des chartes, 1855, 6^e sér. I p. 499 et 500. Le manuscrit en est conservé au Vatican dans le fonds de la reine de Suède, n^o 1357. Je ne sache pas qu'il ait été publié.

Le livre de Valère Maxime eut du reste un immense succès au moyen âge. On le copia, on s'en inspira et bien des fois on le transforma dans un sens chrétien. Il convient de signaler d'abord l'auteur de la chanson provençale de Gérard de Roussillon (fin du XI^e ou commencement du XII^e s). On y rappelle la légende romaine (1). Les *Dicta* inspirèrent aussi l'auteur du *Speculum exemplorum* qui devint par après le *Speculum humane salvationis*, le miroir du salut, et la *Biblia pauperum*. Le moine Augustin Jacques de Vitry (né vers 1160 + 1240), le fervent de Sainte Marie d'Oignies, rapporte, dans ses *Sermones vulgares*, l'histoire de Myco et est le seul des auteurs de cette épopée qui s'attache à la légende grecque; mais il la modifie en ce sens que c'est l'épouse qui nourrit son mari et non la fille qui allaite son père; transformation qui ne se retrouve nulle part ailleurs.

Son contemporain le célèbre dominicain Vincent de Beauvoir (né entre 1184 et 1194 + vers 1264) qui emprunta quantité de récits à Valère Maxime dans son *Speculum majus* (2) encyclopédie composée sur les instances de St. Louis, reproduit la légende romaine dans son *Speculum doctrinale* (3) ainsi que dans son *Speculum historiale* (4). Vincent mit à profit la Chronique universelle du cistercien Hélinand de Pronleroy (Oise) qui vivait du temps de Philippe Auguste; et c'est Vin-

(1) V. 3053-3089. FAURIEL. *Hist. littér. de France*. XXII p. 167; KÖHLER *Kl. Schr.* Berlin, 1898. II, 386. C'est par erreur que Köhler (p. 360) dit que l'auteur provençal dépend de Vincent de Beauvais, celui-ci étant postérieur. KUNTZE commet la même erreur. *Op. cit.* p. 287.

(2) E. BOUTARIC. *Vincent de Beauvais et la connaissance de l'antiquité classique au treizième siècle*. (Rev. des quest. histor. 1875. XVII, p. 46).

(3) IV, 41. Achevé après 1250. *Hist. litt. de France* XVIII, p. 456.

(4) V. 125. Il fut achevé en 1244 ou 1254. La première édition est de Strasbourg de 1473. KÖHLER, *Kl. schr.* II, 386.

cent de Beauvais, dont la réputation fut immense, que l'on suit par après tout en modifiant bien des fois notablement ses narrations. Un des principaux imitateurs de Valère Maxime fut Nicolas de Hannapes, dominicain du couvent de Reims dernier patriarche de Jérusalem et le héros du siège de S. Jean d'Acre (Ptolemaïs), dont le sultan Khalil-el-Aschraf parvint à s'emparer le 18 mai 1291. Son livre a comme titre *Virtutum vitiorumque exempla*(¹). La légende se retrouve aussi chez le franciscain anglais Jean de Gall (né en 1303).

Une des compilations le plus répandues au XIV^e s. porte le titre de *Gesta Romanorum* (²) On n'en possède par moins de 138 manuscrits dont 111 en latin, 24 en allemand et 3 en anglais, preuve évidente de la grande influence que ces *Gesta* durent exercer sur les esprits de ce temps. Les uns attribuent les *Gesta* à un moine allemand du nom de Helinaud, d'autres croient qu'ils sont l'œuvre de Pierre Bercheure, prieur du couvent bénédictin de Saint Eloi à Paris où il mourut en 1362. Quoi qu'il en soit, l'œuvre date de la fin du 13^e ou du commencement de 14^e siècle et est probablement d'origine anglaise. La première édition est de Ulrich Zell de Cologne de 1472. Les *Gesta* furent traduits en allemand, en anglais, en français, en flamand. La version française porte pour titre : *le violier des histoires romaines moralisées sur les nobles gestes, faitz vertueulx et anciennes croniques des romains fort récréatif et moral* (Paris, 1521) (³). La légende romaine y est transformée en une allégorie chrétienne et

(1) Il naquit vers 1225 et mourut en 1291. La première édition des *Virtutum* est de Tubinge de 1533. Hist. litt. de France, 1842, XX, p. 51-78.

(2) Edition de H. Oesterley. Berlin, 1873. Je n'ai malheureusement pu consulter le travail de WILHELM DIECK paru dans les *Beiträge zur Englische Philologie*. Erlangen, 1890.

(3) La meilleure édition est de BRUNET. Paris, 1858.

mystique (1). La mère est représentée comme une femme adultère, le préteur est remplacé par un *præco* et la légende est interprétée comme suit : *iste præco est pater celestis qui dampnavit genus humanum propter peccatum, et carceri infernali tradidit et adjudicavit ut ibi occideretur et gravibus penis affligeretur. Sed custos carceris i. e. dominus noster Jhesus Cristus, motus pietate permisit filiam, i. e. suam misericordiam, genus humanum adire, et ei lac sue passionis dedit, ne eternaliter moreretur et patris offensam mitigavit et ei peccata remisit.*

Vers le même époque nous voyons le dominicain *Jacques de Cessoles* (vers 1290) reproduire la légende dans son *Solacium ludi scaccorum*, ou plus exactement *Liber de moribus hominum et officiis nobilium, super ludo scaccorum*, si populaire qu'on n'en possède pas moins de soixante manuscrits, et se servir de la légende comme exemple de moralité (2).

(1) OESTERLEY. Cap. 215.

(2) On attribue l'invention de la moralisation de l'échiquier au pape Innocent III (1160-1216,); mais elle revient plutôt à un moine anglais du nom d'Innocent qui vivait peu après Innocent III. Le livre de Jacques de Cessoles est, dit Félix Lajard (Hist. litt. de la France 1869, XXV, p. 12). «Un véritable traité de morale, dans lequel l'invention de ce jeu, la forme, le nom, la marche des pièces dont il se compose, les attributions et les devoirs des personnages qu'elles représentent, enfin la place qu'elles occupent sur l'échiquier, fournissent à l'auteur l'occasion d'exposer, ou d'après lui-même ou d'après de citations d'auteurs anciens ou modernes, des règles de conduite pour tous les états, pour toutes les professions ou conditions de la vie ». La 1^{re} éd. est d'Utrecht (Nicolas Ketelaer et Gerard de Lempt 1473); trad. fr. de Jean Ferron (1347) et paraphrase de Jean de Vignay (environ même date) imprimée à Paris par Antoine Verart 1504; d'après de Vignay, William Caxton fit sa traduction anglaise : *The game and play of the chesse, translated of the Frensch*, 1474. Ce n'est pas comme on l'a cru le premier livre imprimé en Angleterre car il paraît que le *The game* fut imprimé en Hollande ou à Cologne. En Allemagne en plus de la paraphrase en vers de Conrad vou

Il fut suivi ou même copié par le dominicain allemand Ingold dans son *Gulden-Spil* et imité en Souabe par un moine de Stein, Conrad von Ammenhausen dans son *Schazchabelbuch*, terminé en l'an 1337, ainsi que par Heinrich von Beringen. Boccace à son tour paraphrase la tradition romaine, sans citer Valère Maxime et fait suivre son récit de considérations philosophiques fort curieuses dans son écrit *de claris mulieribus* (1). Il est suivi par le si fécond poète nurembergeois *Hans Sachs* dans sa *Romana, die seugent dochter* de l'année 1569. Inutile, je crois, de multiplier ces citations : on en retrouvera un plus grand nombre dans *Köhler* et surtout dans la savante étude de *Kretschmer* (2).

Relatons encore que la légende romaine servit de sujet à une moralité à cinq personnages intitulée : *histoire romaine d'une femme qui avait voulu trahir la cité de Rome, et comment sa fille la nourrist six septmaines de son lait en prison*. Elle fut imprimée à Lyon en 1548 et réimprimée par Viollet le Duc dans son ancien théâtre français (3). Les senti-

Ammenhausen, il y eut une traduction (1474?) par Gustave Salenus imprimée en 1617. Une traduction italienne fut publiée à Florence en 1493. Libro di Giacho di Sacchi laquelle eut plusieurs éditions. Gerh. Leeu imprima en 1479 à Gouda. (H)ier beghint een suuerlijk boec van den tijtverdrijf edelre heren ende vrouwen als van de scaecespeel. Une 2^e et une 3^e édition parurent à Delft en 1483 et en 1493. Je cite ces nombreuses éditions pour prouver la vogue du livre de Jacques de Cessoles et l'influence qu'il dût exercer. BRUNET. 1862. III, p. 480.

(1) BOCCATI *de claris mulieribus*. Bernae, Apianus, 1539. Cap. 63 : de romana iuuenula.

(2) KRETSCHMER. *Zur Gesch. von der Säugenden Tochter*. (Zeitschr. für Deutsch. Altertum. 1899, 43, p. 151-157).

(3) Lyon, en la maison de feu Barnole Chaussart, près Notre-Dame de Confort. MDXLVIII ; VIOULET LE DUC. Ancien théâtre français. Paris, 1854. III,

ments chrétiens y dominant. De même le poète guerrier Jonkheer Jacob Duym (1), né à Louvain en 1547, mais qui vécut à Leyde depuis 1588 où il devint en 1595 Keyser de la chambre de rhétorique des Flamands, dite Oranje Lelie, laquelle exerça une grand influence sur le développement littéraire de la Hollande, publia en 1600 son Spiegelboeck (2), recueil de six pièces dramatiques dont la seconde: den spiegel der liefden, que l'auteur appelle lui-même une tragi-comédie n'est que la légende dramatisée. Duym, dans sa préface, dit qu'il l'a empruntée à Valère Maxime mais que celui ci n'a pas donné l'histoire complète (3). Pour Duym c'est le père Miltiade qui est condamné à Athènes. Son fils Cimón ayant obtenu, à force de supplications, de prendre la place de son père est condamné à mourir de faim, sa fille Cimona le nourrit et en récompense de ce dévouement filial Cimón est gracié.

Enfin la légende se retrouve aussi dans la *Dobbelen Zielen-Troost* (4), ouvrage fort répandu au 18^e siècle, sous le titre de

p. 171-186. Agrippa d'Aubigné fait allusion dans la Préface de ses Tragiques (éd. Lalanne, Paris, 1857, p. 17) à la légende grecque en ces termes :

Encores vivrai-je par toi,
Mon fils, comme tu vis par moi ;
Puis il faut, comme la nourrice
Et fille du Romain grison,
Que tu allaicte et tu cherisse
Ton père en exil, en prison.

(1) J. P. VAN DER AUWERA. De dichter Jacob Duym (Handel. van het XIV^e Nederl. taal- en letterk. Congres, Maestricht, 1875, p. 202-214); VAN EVEN. De Krijgsman en dichter Jacob Duym (Versl. d. K. Vlaamsche Acad. 1901. 515-537); Biogr. nat. v. 402.

(2) Den Spiegelboeck, Leyde, Jan Bouwertsz, 1600.

(3) Valerius Maximus en schrijft so volcomer dese historie niet, dan is gedaen om de liefde claerder voor te stellen.

(4) Anvers, 1622; cf. DE CECK, p. 47. Nous la retrouvons aussi dans *De Spieghel der thien gheboden, huuthgeleijt bij B. Cornelis Van Dordrecht*,

Hoe een Dochter haer moeder in de gevangenis spysde met haer Borsten.

Tous ces auteurs suivent la légende romaine, la grecque semble complètement oubliée tandis que le contraire se produit dans les traditions populaires dont plusieurs se racontent encore de nos jours dans des contrées bien éloignées les unes des autres et où par conséquent il ne saurait être question d'une influence réciproque. Quelquefois aussi la légende prend la forme d'une énigme comme nous l'avons déjà fait remarquer.

Dans certaines traditions chrétiennes la fille est vierge. C'est le cas pour celle rapportée dans les *Piacevoli Notte* (1550-1557) du conteur italien Straparola (+ après 1557). Elles furent propagées en France par la traduction imprimée de 1560 à 1573 par Louveau et de Larivey (*) sous le titre de : *Les facétieuses nuits*.

On y lit :

Je suis encore jeune en la fleur de mes ans,
Toutefois je suis mère à qui m'a donné vie...

.

Je nourris un enfant qui jeune m'a nourrie...
Puisqu'il fallait qu'ainsi je fusse fille et mère,
Et que de ma mammelle, ô grand honte des dieux !
J'allaitasse l'enfant, qui vieillard est mon père.

predicant int couvent vanden minrebroeders binnen der stede van Brugge. Gheprent te Brugge 1554.

In te ayhierene ende te eeghene, als Valerius in zijn vyfste bouck verhaelt van een dochtere, de welke huer moedere nu veroesen wesende inden karcker van hongher te stervene, met haer borsten onderhouden heeft, cité par DE BO. Westvlaamsch Idioticon. Gent, 1892, p. 38.

(1) Réimprimée dans la Bibliothèque Elzévirienne. Paris, 1857.

Il en est de même du conte péloponnésien que nous connaissons par le *Recueil des contes populaires grecs* de Legrand (1). Dans ce cas il est nécessaire d'expliquer le fait par une intervention directe de la Divinité et de lui donner un caractère mystique. C'est ce qui a lieu pour la légende gantoise (2) ainsi que pour un récit italien rapporté par Buck (3).

La légende telle qu'elle se raconte à Kicker en Poméranie (4) présente aussi un caractère religieux ; mais les détails rappellent déjà davantage des récits qui ont cours dans diverses parties de l'Allemagne septentrionale, et qui ne présentent plus qu'un rapport bien éloigné avec la légende primitive

Quelquefois la légende est transformée en conte combiné avec une énigme. Ainsi dans un conte vénitien, rapporté par *Kretschmer* (5) un roi libère un homme condamné à mourir de faim après qu'il n'a pas su interpréter l'énigme que lui propose la fille sous la forme suivante :

Indovina, indovinator!

Figlia io son de l'imperator.

Oggi son figlia, doman son madre.

Di un figlio maschio, marito di mia madre.

Quant à la nouvelle de la femme emmurée sous les fondations des murs de Scutari, rappelée par Knaack, elle n'a plus aucun rapport avec la légende de la Charité romaine.

Si maintenant nous recherchons comment les artistes ont

(1) Cf. DE COCK, p. 52 ; KÖHLER. *Kl. Schr.* I, 372.

(2) TEIRLINCK. *Contes flamands*. Bruxelles, Bibliothèque des connaissances modernes. p. 124.

(3) BUCK. *The folklore of Rome*, p. 322 ; KUNTZE p. 293.

(4) KNAACK, loc. cit.

(5) KRETSCHMER. D 155.

représenté la légende, nous remarquons que toujours, tout comme ce fut le cas à Pompéi, ils ont choisi la tradition grecque. Ce n'est pas à dire qu'ils ignoraient le récit de la femme romaine ; mais ils auront été convaincus, et cela à juste titre, qu'au point de vue de l'art, pour l'expression des physionomies, pour la draperie, pour l'effet psychologique à produire, un vieillard nourri par sa fille convenait le mieux. Les sculpteurs traitèrent assez rarement ce sujet. Le plus ancien groupe qui nous soit connu est une miséricorde des magnifiques stalles du dôme de *Magdebourg*, stalles qui datent de l'année 1445 et que Otte prétend être la seule représentation de cette époque (1).

Par après nous pouvons citer en rampant d'une des parclofes des splendides stalles de la cathédrale d'*Auch*. Celles ci exécutées de 1520 à 1524, ne furent achevées, par Dominique Bertin, qu'en 1551 (2). M. le vicomte de Ghellinck n'est pas éloigné d'admettre que ces stalles furent l'œuvre d'artistes flamands à cause des ressemblances qu'elles présentent avec les célèbres stalles de *S^{te}-Gertrude* de Louvain (3), œuvre du bruxellois Mathieu de Waeyer (4) exécutées de 1540 à 1544.

La Musée d'Anvers acheta en 1880 à la vente Jacobs-Beeckman un groupe en marbre blanc de la charité romaine, œuvre de l'anversois *Louis Willemssens* (1639-1702) un des meilleurs

(1) OTTE. *Handb. der Kunstarch.* Leipz.-g. 1868, p. 881.

(2) Congrès arch. de France 1901, p. 57 et 345. ; L. MAETERLINCK. *Le genre satirique de la sculpture flamande.* Paris, 1910, p. 257. Je n'ai pu malheureusement consulter l'ouvrage de M. l'abbé CANETO, *Monographie de S^{te} Marie d'Auch.*

(3) Ann. de l'Acad. d'archéol. LV, p. 149.

(4) H. VAN DER LINDEN. *Gesch. van de Stad Leuven.* Leuven, 1899, p. 225 ; VAN EVEN. *Les stalles de S^{te} Gertrude à Louvain.* (Bull. comm. d'Art. et arch. 1875, XIV, p. 49.

élèves d'Arthur Quellin (1). Il fut le maître de Plumier lequel forma notre gantois *Laurent Delvaux* (1696 † à Nivelles 1778). Delvaux sculpta un groupe de la Charité de romaine. Il se trouvait dans son atelier à Nivelles et fut mis en vente à Bruxelles le 5 mars 1868. M. Siret en parle avec enthousiasme, de même que M. le chevalier Marchal (2). « C'est un groupe travaillé avec une affection particulière, écrit M. Siret. Une vie extraordinaire circule sous le marbre assoupli, les membres semblent agir, la chair palpiter ; le tout respire et émeut. Le vieillard est traité d'une façon magistrale. La pose de la jeune femme, d'une grande hardiesse, est pleine de noblesse et de pudeur. Le sentiment classique, qui, dans la sculpture, est celui de la nature et de la vérité, se rencontre dans la manière avec laquelle Delvaux a rendu les parties du corps humain dans ce groupe et qui en constitue la principale beauté ». J'ignore ce que ce groupe est devenu. Siret et De Busscher le disent de marbre ; ce ne peut donc pas être cette petite terre cuite de quarante trois centimètres de haut que M. Willame renseigne comme appartenant à M. Cousin de Bruxelles (3) alors que Siret dit que le groupe en marbre en avait quatre vingt.

Vers le milieu du 19^e siècle un sculpteur espagnol, D. Antonio Sola a traité le même sujet. Son groupe en marbre se trouve au musée du Prado à Madrid. Il y a déjà bien des années que j'ai pu l'y examiner et il m'a laissé l'impression d'un travail de haute valeur.

(1) *Beschrijvend Catalogus*, doer POL DE MONT. Antwerpen, 1905, n^o 703.

(2) *Journal des Beaux-Arts*, 1868, p. 51. Cf. DE BUSSCHER, *Ann. soc. des Beaux Arts de Gand* 1877 XIII p. 420 ; — MARCHAL. *La sculpture belge*. Bruxelles, 1895, p. 524.

(3) G. WILLAME. *Laurent Delvaux*. Bruxelles, 1914, p. 46. n^o 45. Un dessin de Delvaux traite le même sujet.

Si relativement peu de sculpteurs ont pris la Charité romaine comme sujet de leurs œuvres, un grand nombre de peintres par contre s'en sont inspirés. Je ne mentionnerai que les principales et je suis convaincu que plusieurs me sont restées inconnues.

Inutile je crois de rappeler les vignettes des vieux livres : ce serait une étude spéciale à faire. Appelons cependant l'attention sur la vignette qui décore la traduction allemande du *de claris mulieribus* de BOCCACE par le médecin STEINHÖWEL de 1473, parce que c'est à ma connaissance l'unique fois qu'on a représenté la légende romaine d'après laquelle c'est la mère et non le père qui est nourri par la fille, et cela probablement parce que cette représentation était la seule conforme au récit adopté par Boccace. L'imprimeur anversois Grégoire de Bonte prit la légende du père comme sujet d'une de ses marques typographiques en l'entourrant des mots : *Diligere parentes prima naturæ lex. Va. Max. lib. V.* Nous la trouvons sur *l'Arithmetiçæ nauticæ methodus facilis* de Gemma Frisius de 1547 et sur la *Cosmographia Petri Apiani* de 1550 (1).

On rencontre la représentation de la Charité romaine dans des tableaux de presque toutes les écoles.

De l'école allemande nous pouvons citer une gravure de *Lucas Cranach* de l'année 1543 (2) ; un tableau du 18^e s. dont le peintre ne m'est pas connu et qui se trouve à l'hôtel de ville de Trèves, (3) une gravure de *Barthel Beham* (1502-1540)

(1) VAN HAVRE. *Marques typographiques des imprimeurs et libraires anversois*. Anvers, 1883-84. I. Greg. de Bonte, n° 3, et VAN DER HAEGHEN. *Bibl. Belg.* : Apianus.

(2) SCHUCHARDT. *Lucas Cranach*. I, 162.

(3) KUNTZE p. 295.

et une autre, datée de 1544, œuvre de *Hans Sebald Beham* (1500-1550) (1).

De l'école hollandaise nous ne connaissons que deux Charités romaines mais elles sont parmi les meilleures.

Il y en a une de *Gerard van Honthorst* (1590-1656) au Musée de Munich (n° 312) : on y remarque surtout l'angoisse de Pero, la crainte qu'on ne la surprenne et l'on admire l'expression de sa grandeur d'âme et de la pureté de son regard. La seconde est de *Govaert Flinck* (1615-1660), conservée au Palazzo Corsini de Rome. On la considère avec raison comme une des plus belles représentations de la légende ; si pas la plus belle. Le vieux père réfléchit tristement sur son malheureux sort sans regarder sa fille. La douloureuse expression des yeux est encore fortifiée par la bouche entre ouverte et surtout par la manière dont il laisse pendre les bras et les mains. La fille, d'une figure angélique, on dirait celle d'une religieuse, pose doucement la main gauche sur la tête de son père et cache de la droite le sein qu'elle va lui présenter. Il y a là une réserve, une pudeur qui contrastent heureusement avec quantité d'autres tableaux représentant le même sujet.

C'est au dix septième siècle que les peintres italiens ont surtout traité la légende.

Le *Musée de Mayence* possède une charité romaine d'un maître italien des années 1650 (n° 232) ; celui de *Nantes* une du 17^e et une autre du 18^e s. (n°s 200, 301) (2). De plus de valeur est un *Benedetto Crespì* du Musée du Prado (n° 127). Il se dis-

(1) LACROIX. *Les arts au moyen-âge*. p. 324, 327 ; BARTSCH. *Le peintre et graveur*. VIII, 88. Il y a encore une gravure dans E. MEHLERS, *Katechismus* de 1561 ; KÖHLER. *Kl. Schr.* I, 373.

(2) NICOLLE. *Musée municipal des Beaux Arts. Catalogue*. Nantes, 1913. On l'a quelquefois attribué le n° 200 au Guide.

tingue (1) par un dessin correct, par l'éclat du coloris et par la tendresse d'expression de la fille qui appuie doucement la main sur la tête de l'infortuné père.

La Galerie Colonna à Rome conserve un *Bernardo Strozzi*, dit le *Cappuccino Genovese* (1581-1641, n° 51) ; et, à la Villa Albani, on voit un *Fianmingo* dont on admire surtout le splendide effet de clair obscur. Il y a, dit on, un *Parmesan* au Musée de Naples, mais je ne le trouve pas renseigné dans l'édition de 1909 du catalogue. CARDINALI, dans ses *Memorie romane di antichità e di Belle Arti* (2) parle, avec les plus grands éloges d'une *Carità romana du piémontais Ferdinando Cavalleri* (1794-1867). Il en loue la grande pudeur et l'expression d'angoisse de Pero dans la crainte qu'on ne la regarde et qu'on ne découvre son stratagème.

Bien italienne aussi est une jolie gravure sur cuivre du 18^e siècle conservée à la Bibliothèque de l'Université de Gand. L'artiste n'a pas traité ce sujet conformément au récit de la légende. La fille se trouve dans le couloir de la prison et le père pousse la tête hors des barreaux de sa cachot pour pouvoir saisir le sein de sa fille. Ainsi comprise la légende perd toute signification, car la fille, ne se trouvant pas dans la cellule, pouvait être surprise par le premier passant venu.

Celui des peintres italiens qui a le plus artistiquement rendu la légende est le bolonais *Guido Reni* (1575-1642). Il l'a traitée plusieurs fois. Le mieux conçu est son tableau du musée du Longchamp de Marseille. La candeur virgina'e de la jeune fille y contraste admirablement avec la figure rugueuse du vieux père. Bien belle aussi est sa représentation de la Galerie Durazzo de Gènes (2^e salle n° 4), mais moins bien

(1) L. VIARDOT. *Les musées de l'Espagne*. Paris, 1843, p. 64.

(2) Roma, 1826. III, p. 392.

réussie est celle de la Galeria Pallavicini du même musée (1^{re} salle n° 15). Une copie du tableau de Marseille se trouve, dit-on, au musée Wallraff de Cologne, mais je ne la trouve pas renseignée dans le catalogue de 1910.

Plus d'un artiste français peignit le même sujet. Le Louvre possède un *Bachelier* (1724-1806) (1) exposé au salon de 1765. Diderot le critiqua impitoyablement. Au salon de 1864 *Jules Joseph Lefebvre* exposa une forte gracieuse *Charité romaine*, seulement il modifia complètement la légende classique. Il représente Pero appuyée à la grille extérieure du cachot et tenant sur un bras un jeune enfant demi nu. C'est à travers les barreaux que le père est allaité par sa fille. Lefebvre a donc traité son sujet tout comme l'artiste de la gravure de la Bibliothèque de Gand. La tradition s'est répandue même au delà de l'Atlantique. Nous nous souvenons d'avoir vu, en 1887, au musée de Mexico une fort belle *Charité romaine* œuvre d'un peintre Mexicain du 19^e siècle Luis MONROY (2).

Nous ne connaissons que quatre peintres flamands qui aient représenté le dévouement filial de Pero. Je ne citerai d'abord qu'à titre documentaire le tableau de *Théodore Van Looze* (17^e s.), conservé dans le bureau du Directeur de l'Hospice de l'Infirmier à Bruxelles (3) ; c'est une production de nulle importance.

Bien plus important est ce tableau du Musée de Weimar (n° 121), attribué à tort à Van Dyck. C'est une œuvre d'une réelle valeur artistique d'un peintre flamand du 17^e s. Pero cherche à se cacher pour que le gardien qui regarde par la lucarne ne la voie point. Son expression de tendresse mêlée

(1) N° 4 du Catalogue de 1883.

(2) Cf. JANVIER. *Mexican guide*. N. L. 1887. p. 154.

(3) Inventaire des objets d'art publié par la Comm. des monuments de la Prov. de Brabant. Mon. de Bruxelles. Complément. p. 7. Bruxelles, 1910.

à de la compassion est des meilleures et l'artiste a réussi à établir un contraste naturel entre les sentiments qui animent le père et la fille ; les formes de l'un et de l'autre sont fort belles.

Rubens a traité la charité romaine avec une véritable prédilection et cela à plusieurs reprises. Insistons y quelque peu sans cependant en faire une étude spéciale et détaillée (1).

Le plus bel exemplaire qu'on date de 1625 est celui du musée d'Amsterdam (n° 2066, il a 159 × 192). Il se trouvait en 1781 dans la collection Peters d'Anvers et fut acheté en 1822 par le Musée de La Haye à la vente de la collection Stier d'Aertselaer d'Anvers. De La Haye il passa en 1825 au Musée d'Amsterdam. Il fut gravé par Alexandre Voet et, non sans certaines modifications, par W. Panneels. Le père et la fille sont assis dans la prison sur un coffre de bois. Pero regarde anxieusement du côté de la lucarne d'où deux gardiens l'épient à travers les barreaux. Elle allaite son père dont les bras sont liés derrière le dos par une chaîne attachée au mur. Le coloris est de toute beauté, mais la composition est faible et la figure de la fille laisse à désirer. Peu d'œuvres du maître, même de plus grande valeur, ont été aussi répandues et si souvent copiées. Ici même à Gand, il s'en trouvait une copie ancienne dans la collection de feu Loosfeld. Qui sait si le sculpteur du relief de Gand n'a pas connu cette copie. Un autre copie ancienne s'en trouve au Musée de Dunkerque.

Un autre exemplaire, considéré comme un travail d'un élève, retouché par le maître et que quelques critiques regardent comme le plus beau, se trouve chez Weber à Hambourg ; il provient de la collection de Blenheimhouse de lord Marl-

(1) MAX ROOSES : *Rubens leven en werken*, p. 426 ; *L'Œuvre de Rubens*. IV. p. 104-107 ; *Catalogue de l'Exposition de Rubens à Anvers*. 1877, n° 528, 529.

borough, et fut gravé par Corneille Van Cauckerken (1). Le père est assis par terre et la fille est à genoux.

Un troisième exemplaire dont parle Waagen (2) est celui de Hardwick ; il se trouve actuellement à l'Ermitage (n° 870) ; on en admire surtout le coloris.

Un quatrième exemplaire, différant des autres en ce que l'enfant de Pero est couché sur le sol de la prison, ne nous est connu que par une gravure de Nicolas Rocholle de 1623. Le père y est assis alors que la fille reste debout. Dans la catalogue des objets d'art et de tableaux qui se trouvaient à la mortuaire de Rubens (3) on trouve mentionnée une *Roomsche Liefdadigheid*. On ne saurait dire si c'est celle que Rocholle a gravé. On a encore rencontré quatre exemplaires, probablement des copies, dans des ventes de collection de tableaux, ainsi dans celle de la collection de Friederich Baars d'Oldenbourg (4).

Aucun de ces tableaux ne constitue une œuvre de première importance. Tous les critiques sont d'accord pour n'en admirer que le coloris.

Mon collègue, M. Hulin possède une Charité romaine de de Craeyer. Ce tableau faisait jadis partie de la collection Verboekhoven. D'après une tradition constante il se trouvait anciennement au Vieux Bourg donc dans cette partie du Château des Comtes où l'on rendait la justice. C'est ce qui me fait supposer que c'est très probablement la vue de ce tableau

(1) GOELER VON RAVENSBURG. *Rubens u. die Antike*. p. 189, 223.

(2) *Treasures of art*. IV. 522.

(3) Catalogus van schilderwerken de welken in de maand Mei 1641 zullen verkocht worden in het sterfhuis van den heer P. P. Rubens, publié dans *De historische levensbeschrijving van P. P. Rubens*. Amsterdam, Smit, 1774, p. 323, n° 141.

(4) Katalog Heberle. Cologne, 1900, n° 88, 0.80 × 1.30.

qui a inspiré à l'auteur du bas relief du Mammelokker l'idée d'orner le tympan de la prison communale d'une Charité romaine. Verboekhoven attribuait cette toile à Guido Reni, probablement à cause de la coiffure italienne de Pero. L'œuvre de de Craeyer est de la même grandeur que le tableau de Rubens du Musée d'Amsterdam. Comme coloris il est inférieur à la Charité romaine du grand maître, mais lui est de loin supérieur comme composition et comme expression. Pero regarde avec angoisse vers la lucarne qu'on aperçoit à peine. Elle est debout penchée vers son père accroupi. Le corps de Myco est émacié, c'est celui d'un homme qui a déjà beaucoup souffert. L'expression douloureuse du père contraste avec le caractère gracieux de la fille. L'impression de l'ensemble de la scène est calme, mais vivante et exprime admirablement les sentiments que doivent ressentir le prisonnier affamé et la fille dévouée. La carnation est de ce jaune rosé caractéristique du faire de de Craeyer. Malgré la réelle valeur de cette œuvre, je considère cependant le tableau de Flinck comme lui étant supérieur. L'artiste hollandais a su rendre avec le plus de perfection la triste scène qu'on voulait représenter. Que conclure maintenant? Quel est le résultat de nos recherches, de nos rapprochements, de nos comparaisons?

Comme moralité cette légende non apparaît comme le plus sublime exemple du dévouement de l'amour filial. Ce dévouement finit par être récompensé par l'intervention de la divinité ou sans cette intervention selon les temps et selon les pays. Le fait essentiel n'est pas l'allaitement d'une grande personne, mais bien l'acte d'amour filial. Une fille conserve la vie à son père, condamné à mourir de faim, en le nourrissant de son lait et la grâce du vieillard est la récompense de ce dévouement.

Tous les rapprochements qu'on a cru pouvoir établir entre

la légende et entre des faits d'allaitement qu'on dit se passer aux Indes, en Chine, au Japon, en Perse, ailleurs encore dans le monde oriental n'ont pas plus de rapport avec la légende tant grecque que romaine que n'en a le fait bien connu du siège de Bonifacio qu'établit en 1471 Alphonse d'Arangon et pendant lequel des femmes allaitèrent leurs parents mourant de faim (1). Des peintures japonaises, ainsi celle du célèbre peintre Hokusai, ni un petit ivoire du Musée de Munich représentant l'allaitement d'une vieille mère (2) ne peuvent être allégués pas plus que certaines coutumes en usage en Chine et surtout en Perse pour fortifier des vieillards avec du lait de femme (3), car alors on pourrait rappeler aussi des remèdes analogues que Pline dit être efficaces pour certaines maladies et employés en Egypte, en Grèce et à Rome (4). C'est bien à tort qu'on arguerait de ces coutumes pour chercher l'origine de la légende en Orient et notamment en Chine ou en Perse. Rappelons aussi la légende d'après laquelle la Sainte Vierge aurait fortifié de son lait S. Bernard lequel lui était redevable de son éloquence, légende représentée sur un tableau du Maître de la Vie de la Sainte Vierge conservé au Musée Walraf de Cologne. (n° 134).

En rapprochant ces faits de la Charité romaine on oublie les éléments essentiels de la légende: le dévouement filial et sa récompense.

Les artistes, dont nous venons de rappeler les œuvres, se sont inspirés du récit de Valère Maxime; mais ce n'est pas

(1) ROLAND BONAPARTE. Excursion en Corse. Paris, 1891. p. 107.

(2) Zeitschrift f. Ethnologie. 1897, c/ v.

(3) PLOSS BARTELS. *Das Weib*. II, 433; KUNTZE, p. 299.

(4) PLIN. *H. N.* XXVIII, 21; *Papyrus Ebers* (vers 1500 av. J. C.). KUNTZE, p. 300.

cet écrivain qui a pu l'inventer, car il cite lui-même un exemple grec; et comment rendre compte alors du fait que la légende, avec des différences accessoires, se rencontre dans le nord de l'Europe. Je ne saurais l'expliquer et je dois terminer en rappelant ce que je disais au commencement de cette étude que nous devons nous contenter de constater les faits tels qu'ils sont racontés dans les pays les plus divers. Quant à l'origine première de ces légendes on ne peut que déclarer, comme le fit Brunetière, que toute recherche de l'origine et de la propagation des contes est vaine. Il me paraît bien plus conforme aux exigences de la science de faire cet aveu d'impuissance que de chercher à proposer des hypothèses qui ne sauraient avoir qu'une valeur purement subjective.

ADOLF DE CEULENEER.

ANNALES

—
TOME LXVI (6^e série. Tome VI)
—

	Pages
Composition du Bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1914	I-XII
Etienne de Tournai et les pouvoirs politiques en Flandre, par le chanoine M. WARICHEZ	5
Congrès archéologique de Moulins-Nevers, 23 juin-1 ^{er} juillet 1913, par M. le vicomte DE GHELLINCK-VAERNEWIJCK	50
Les Hals à Malines, par M. H. CONINCKX	145
Un artiste ecclésiastique : le chanoine Comperis, par M. FERNAND DONNET	185
Herry Bredemers, organiste et maître de musique, par M. le Dr G. VAN DOORSLAER	209
Jean et Philippe Moermans, orfèvres-ciseleurs anversois (seconde moitié du XVII ^e siècle), par M. EM. DILIS	257

ANNALES

TOME LXVII (6^e série. Tome VII)

N. B. *Ce tome ne comprend que la livraison 1-2*

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Composition du bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1919	I-XII
Un recensement horticole à Anvers en 1338, par M. E. GEUDENS.	5
Les imprimeurs Trognæsius et leur famille, par M. FERNAND DONNET	41
Variétés musicologiques, par M. PAUL BERGMANS . .	135
La Charité romaine dans la littérature et dans l'art, par M. ADOLPHE DE CEULENEER	175

ANNALES

TOME LXIX (6^e série. Tome IX)

TABLES DES MATIÈRES

	Pages
Composition du Bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1921	I-XII
La Technique et l'organisation de la draperie à Bruges, à Gand et à Malines au milieu du XVI ^e siècle (annexe) par M. G. WILLEMSSEN	5
La nécropole à incinération de Ryckevorsel (Anvers), par M. LOUIS STROOBANT	75
Le Papen Moer à Berchem, par M. FERNAND DONNET	121
Notes au sujet du mobilier de l'ancienne abbaye cistercienne de Saint-Bernard sur l'Escaut, par Jos. CASIER	162
La gouvernance générale de l'Archiduchesse Marie-Elisabeth d'Autriche et l'incendie du palais de Charles-Quint à Bruxelles en 1731, par M. PAUL SAINTENOY	192
René del Mel, par M. le Dr G. VAN DOORSLAER	221
Les peintres bataillistes Pierre et Jean-Pierre Verdussen, par M. P. BAUTIER	289
La Dime des roses à Tournai au XIV ^e siècle, par M. E. SOIL DE MORIAMÉ	293
L'orfèvre-ciselleur anversois Guillaume van der Mont, par M. EM. DILIS	301

ANNALES

TOME LXX (6^e série. Tome X)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Composition du Bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1922.	X-XVI
La Citadelle de Charles-Quint et le château des Espagnols à Gand, par M. V. FRIS	5
Le château de Vilvorde, la Maison de correction et leurs prisonniers célèbres (1375-1918), par M. ARM. DE BEHAULT DE DORNON	67 et 236
Compositions inédites de Guillaume Dufay et de Gilles Binchois, par M. CH. VAN DEN BORREN	109
Vase arétin à sujets macabres, par M. J. B. SIBEN- ALER	121
Note sur les élèves flamands inscrits à l'Ecole académique de Paris entre les années 1765 et 1812, par M. S. ROCHEBLAVE	146
Notes et documents relatifs à la Galerie de tableaux conservés au Château de Tervueren aux XVII ^e et XVIII ^e siècles, par M. CH. TERLINDEN	180 et 347
Un retable auvernois du commencement du XVI ^e siècle, par M. JOS. DESTRÉE.	407
La Confrérie des Romanistes, par M. EM. DILIS	416
Le Brabant protohistorique et légendaire, par M. LOUIS STROOBANT	489

TABLE DES MATIERES

	PAGES
Composition du bureau et liste des membres de l'Académie pour l'exercice 1919	1-XII
<i>Un recensement horticole à Anvers en 1338</i> , par M. E. Geudens	5
<i>Les imprimeurs Trognésius et leur famille</i> , par M. FERNAND DONNET	41
<i>Variétés musicologiques</i> , par M. PAUL BERGMANS	135
<i>La Charité romaine dans la littérature et dans l'art</i> , par M. ADOLPHE DE CEULENEER	175

La correspondance adressée à l'Académie et les envois destinés à la bibliothèque doivent être adressés, francs de port, à M. Fernand Donnet, secrétaire, rue du Transvaal, 45, à Anvers.

L'abonnement aux **Annales** est de **20 frs. par an** — au **Bulletin** de **10 frs.**, pour les personnes qui ne font pas partie de l'Académie.

Les Annales de l'Académie forment par an un gros volume orné de gravures, de planches, de cartes, etc., fourni par livraisons.

